



Budget 2021 et plan intégré
mission-financement 2022 à 2024
du canton de Berne



Kanton Bern
Canton de Berne

Budget 2021 et plan intégré
mission-financement 2022 à 2024
du canton de Berne
Arrêtés du Grand Conseil

Le Grand Conseil du canton de Berne

0912

Arrêtés du Grand Conseil concernant le budget 2021

Le Grand Conseil apporte les modifications suivantes au projet de budget 2021 que le Conseil-exécutif a arrêté le 19 août 2020:

pvl (Köpfl, Wohlen b. Bern):

Dans le BU 2021, supprimer uniquement 0,3 %, plutôt que 0,7 % comme le proposent le Conseil-exécutif et la majorité de la Commission des finances, de la masse salariale pour la progression individuelle ; amélioration du solde du canton de CHF 9,2 millions.

Commission des finances, UDC (Bichsel, Zollikofen):

GP 4.7.3 – Développement et surveillance économique:

Aides financières pour cas de rigueur COVID-19 : ajout de moyens supplémentaires pour un montant de CHF 40 millions.

Conseil-exécutif et Commission des finances-majorité, UDC (Bichsel, Zollikofen):

GP 5.7.5 – Intégration et action sociale:

Foyer pour jeunes filles : annulation des CHF 0,8 million avec report de la création d'un an.

Commission des finances-minorité, Les Verts (Imboden, Bern):

GP 7.7.3 – Circulation routière et navigation:

Nouvelle forme juridique de l'OCRN : renoncement à l'élaboration d'un concept détaillé concernant une nouvelle forme juridique de l'OCRN.

Conseil-exécutif et Commission des finances, UDC (Bichsel, Zollikofen):

GP 8.7.2 – Prestations de services finances du groupe:

Part du canton au bénéfice de la BNS : relèvement de la part du canton au bénéfice de la BNS de CHF 82 millions (triple distribution de bénéfices).

Commission des finances, UDC (Bichsel, Zollikofen):

GP 8.7.3 – Péréquation financière Confédération – canton/canton – communes:

Péréquation financière 2021 : correction des paiements compensatoires au bénéfice du canton de Berne, recettes supplémentaires de CHF 28 millions.

Conseil-exécutif et Commission des finances, UDC (Bichsel, Zollikofen):

GP 9.7.4 – Enseignement supérieur:

Mesures du programme gouvernemental de législature dans le domaine des hautes écoles : Réduire l'augmentation des subventions de CHF 2 millions.

Le budget 2021 comprenant les données macroéconomiques suivantes est approuvé:

- excédent de charges de CHF 547,3 millions au compte de résultats,
- investissement net de CHF 401,3 millions (financements spéciaux compris),
- solde de financement de CHF -602,9 millions,
- quotité d'impôt de 3,025 pour les personnes physiques,
- quotité d'impôt de 2,820 pour les personnes morales,
- cadre du nouvel endettement (limite de crédit): CHF 1 400 millions,
- un report de CHF 1,7 million du compte de résultats de l'Office des ponts et chaussées au Fonds des rives des lacs et des rivières conformément à l'article 7 de la loi sur les rives des lacs et des rivières.

Une fois les arrêtés du Grand Conseil mentionnés ci-avant techniquement mis en œuvre dans les chiffres du budget 2021, les valeurs-repères définitives sont désormais les suivantes:

en millions CHF	Budget 2021
Solde du compte de résultats	-548.7
Investissement net	-401.3
Amortissements sur le patrimoine administratif	345.7
Autofinancement	-203.1
Solde de financement	-604.4

Un écart par rapport à l'arrêté du Grand Conseil a résulté de la mise en œuvre technique, tant concernant les mesures salariales du domaine subventionné de la Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration que concernant l'exécution d'une mesure de la «Voie 3».

Berne, le 24 novembre 2020

Au nom du Grand Conseil,

le président: Costa

le secrétaire général: Trees

Le Grand Conseil du canton de Berne

0912

Arrêtés du Grand Conseil concernant le plan intégré mission- financement 2022 à 2024

Le plan intégré mission-financement 2022 à 2024 est adopté.

Le Grand Conseil arrête les déclarations de planification suivantes concernant le plan intégré mission-financement 2022 à 2024:

pvl (Köpfli, Wohlen b. Bern):

En 2022, supprimer uniquement 0,3 %, plutôt que 0,7 % comme le proposent le Conseil-exécutif et la majorité de la Commission des finances, de la masse salariale pour la progression individuelle ; amélioration du solde pour l'ensemble du canton de CHF 20,2 millions.

Conseil-exécutif et Commission des finances, UDC (Bichsel, Zollikofen):

GP 4.7.3 – Développement et surveillance économique:

Swiss Center for Design and Health : réduction des moyens supplémentaires de CHF 0,4 million par an sur les PIMF 2023 et 2024.

Conseil-exécutif et Commission des finances, UDC (Bichsel, Zollikofen):

GP 4.7.4 – Forêt et dangers naturels:

Lutte contre le bostryche : les besoins supplémentaires inscrits au PIMF 2023-2024 pour lutter contre la prolifération du bostryche sont réduits de CHF 1 million par an.

Conseil-exécutif et Commission des finances-majorité, UDC (Bichsel, Zollikofen):

GP 4.7.5 – Agriculture:

Offensive biologique bernoise : les moyens supplémentaires inscrits au PIMF 2023-2024 sont réduits de CHF 0,5 million par an.

Conseil-exécutif et Commission des finances, UDC (Bichsel, Zollikofen):

GP 7.7.2 – Police:

Augmentation des effectifs du corps de la Police cantonale : report d'un an de la 5^e tranche de recrutement (report de 2024 à 2025), ce qui allège le PIMF 2024 de CHF 3,7 millions.

Conseil-exécutif et Commission des finances, UDC (Bichsel, Zollikofen):

GP 9.7.2 – Ecole obligatoire et offres périscolaires:

Décharges prévues pour les membres du corps enseignant débutants (avec notamment un programme de mentorat) : réduction des moyens supplémentaires inscrits au PIMF 2023-2024 de CHF 0,5 million par an.

Conseil-exécutif et Commission des finances, UDC (Bichsel, Zollikofen):

GP 9.7.4 – Enseignement supérieur:

Mesures du programme gouvernemental de législation dans le domaine des hautes écoles : Réduire l'augmentation des subventions de CHF 1 million de 2022 à 2024.

PS (Siegenthaler, Thun)

Augmenter progressivement les ressources en personnel de l'Office des immeubles et des constructions (OIC) et prévoir les moyens financiers nécessaires dans les budgets et les plans intégrés mission-financement à venir. Prévoir à ce titre une compensation interne à l'administration (ensemble du canton) afin de ne pas saper les déclarations de planification existantes en ce qui concerne le nombre de postes pour l'ensemble du canton.

Commission des finances, UDC (Bichsel, Zollikofen):

Compte de résultats : les investissements doivent être mieux mis à profit à court et moyen termes.

Berne, le 24 novembre 2020

Au nom du Grand Conseil,

le président: *Costa*

le secrétaire général: *Trees*

Répercussions des arrêtés du 24 novembre 2020 du Grand Conseil sur les chiffres du budget 2021 et du plan intégré mission-financement 2022 à 2024 ainsi que sur le compte rendu:

Les arrêtés du 24 novembre 2020 du Grand Conseil entraînent différentes modifications des chiffres et du compte rendu dans le budget 2021 et le plan intégré mission-financement 2022 à 2024 que le Conseil-exécutif avait adoptés le 19 août 2020 à l'intention du Grand Conseil. Ainsi les éléments suivants du présent document ont-ils été corrigés, remplacés ou complétés par rapport à ladite version du 19 août 2020:

- **Dispositif de décision** du Grand Conseil (comme représenté ci-avant: valeurs-repères cantonales du budget 2021 et du plan intégré mission-financement 2022 à 2024, déclarations de planification arrêtées par le Grand Conseil).
- **Soldes du compte de résultats** à l'échelon **Direction / Chancellerie d'État** ainsi que **soldes des groupes de produits** (solde I budget global, coûts et rentrées financières des subventions cantonales, rentrées fiscales et amendes) et **produits** modifiés en vertu des arrêtés du 24 novembre 2020 du Grand Conseil (présentation des soldes actualisés sous la forme de tableaux sur les pages ci-après).

Pour éviter des travaux administratifs disproportionnés, les éléments suivants du compte rendu et des chiffres du budget 2021 et du plan mission-financement 2022 à 2024 n'ont pas été corrigés:

- Rapport et propositions du 19 août 2020 du Conseil-exécutif à l'intention du Grand Conseil (p. 9 et suivantes)
- Annexe «Plan d'investissement intégré 2021-2030» et «Indicateurs financiers» (p. 72 et suivantes)
- Annexe «Indicateurs financiers» (p. 75 et suivantes)
- Graphiques «Aperçu des coûts et des rentrées financières par groupe de produits (budget 2021, solde II)» de chaque DIR/CHA dans le domaine du compte rendu
- Tableaux «Soldes II des groupes de produits (comptabilité analytique d'exploitation)» de chaque DIR/CHA dans le domaine du compte rendu
- Tableaux «Compte de résultats» et «Compte des investissements» de chaque DIR/CHA dans le domaine du compte rendu
- Commentaires des Directions
- Tableaux «Évolution du nombre de postes à plein temps» par Direction
- Graphiques «Part du groupe de produits (solde II) au solde de la Direction (budget 2021)» et «Ancienne planification / Nouvelle planification (solde II)» de chaque groupe de produits
- Tableaux «Schéma du calcul des marges contributives» de chaque groupe de produits
- Tableaux «Solde I budget global produits» de chaque groupe de produits
- Compte rendu des groupes de produits

Paramètres de pilotage définitifs après la session de novembre 2020 du Grand Conseil:
Solde du compte de résultats

Budget 2021

en CHF

DIR	Solde du compte de résultats	page
AUT	-14 072 112	93
CHA	-18 954 295	100
DEEE	-249 030 993	109
SSI	-2 550 109 713	149
DIJ	-804 261 342	178
DSE	-198 555 716	221
FIN	6 420 056 600	246
INC	-2 382 164 560	275
DTT	-602 394 040	295
CF	-4 660 635	322
BPD	-1 309 289	328
JUS	-143 270 177	334

Paramètres de pilotage définitifs après la session de novembre 2020 du Grand Conseil:
Comptes spéciaux

Budget 2021

in CHF

DIR	Comptes spéciaux	Solde du compte de résultats	Chap.
AUT	Grand Conseil	-10 605 913	2.4.1
	Conseil-exécutif	-3 466 199	2.4.2

Paramètres de pilotage définitifs après la session de novembre 2020 du Grand Conseil:
Groupe de produits

Budget 2021

en CHF

DIR	Groupe de produits	Solde I (budget global)	(+) Recettes des subventions cantonales	(-) Coûts des subventions cantonales	(+) Rentrées fiscales et amendes	Chap.
CHA	Soutien du Conseil-exécutif et du Grand Conseil	-18 767 367	100 000	-263 000	8 000	3.7.1
DEEE	Soutien aux fonctions de direction	-9 197 729	167 800	-3 460 000	2 099	4.7.1
	Assurance-chômage	-169 000	1 300 000	-21 950 000	1 721	4.7.2
	Développement et surveillance économique	-15 448 622	1 018 632	-68 131 650	135 845	4.7.3
	Forêt et dangers naturels	-19 164 730	13 405 500	-29 787 500	8 000	4.7.4

en CHF

DIR	Groupe de produits	Solde I (budget global)	(+) Recettes des subven- tions canto- nales	(-) Coûts des subventions cantonales	(+) Rentrées fiscales et amendes	Chap.
	Agriculture	-20 656 936	350 000	-19 923 261	14 896	4.7.5
	Nature	-21 874 089	4 106 800	-18 002 739	4 705 603	4.7.6
	Développement durable	-6 782 362	49 361 793	-65 844 000	2 721	4.7.7
	Protection des consommateurs et de l'environnement	-9 865 878	0	0	7 000	4.7.8
	Service vétérinaire	-7 606 755	0	-700 000	75 000	4.7.9
DSSI	Soutien aux fonctions de direction, prestations juridiques et services généraux	-20 166 387	0	-810 000	34 000	5.7.1
	Santé publique	-6 842 362	21 790 000	-1 251 072 900	3 000 000	5.7.2
	Protection de la santé et service sanitaire	-2 486 933	0	-5 257 505	0	5.7.3
	Sécurité des médicaments/Assurance-qualité	-1 255 383	0	-30 000	0	5.7.4
	Intégration et action sociale	-8 433 718	173 570 735	-602 216 725	0	5.7.5
	Aide aux personnes ayant des besoins particuliers de soins, d'assistance ou de formation	-47 282 183	157 195 001	-965 184 223	17 500	5.7.6
DIJ	Soutien de la direction	-2 885 996	0	-130 000	900	6.7.1
	Relations entre l'Etat, les Eglises et les autres communautés religieuses	-1 234 199	0	-72 800 334	80 586	6.7.2
	Justice administrative interne à l'administration	-1 818 319	0	0	0	6.7.3
	Pilotage des ressources et des prestations d'assistance	-34 918 375	0	0	40 000	6.7.4
	Soutien et surveillance des communes (valable jusqu'au 31.12.2020)	0	0	0	0	6.7.5
	Organisation du territoire (valable jusqu'au 31.12.2020)	0	0	0	0	6.7.6
	Organisation du territoire et affaires communales	-10 991 008	0	-7 365 500	12 100	6.7.7
	Protection de l'enfance et encouragement de la jeunesse	-2 917 360	0	-10 000	1 200	6.7.8
	Mesures différenciées d'aide à la jeunesse	-2 500 199	0	0	8 600	6.7.9
	Mise en œuvre des prescriptions sur les assurances sociales	-5 414 035	630 450 000	-1 481 127 000	249 593 500	6.7.10
	Préfectures	-10 757 226	0	-2 208 500	17 500	6.7.11
	Poursuites et faillites	13 213 288	0	0	31 000	6.7.12
	Tenue du registre foncier	-1 902 973	2 100	0	92 008 200	6.7.13
	Registre du commerce	443 418	0	0	3 100	6.7.14
	Autorité de protection de l'enfant et de l'adulte	-140 859 014	0	-40 000	31 800	6.7.15
	Information géographique	-5 417 627	565 000	-5 070 000	5 000	6.7.16
DSE	Soutien aux fonctions de direction, fonds et juridiction administrative	-19 049 414	0	-380 000	1 447 600	7.7.1
	Police	-355 447 336	0	-139 999	35 138 000	7.7.2
	Circulation routière et navigation	9 034 113	0	0	271 720 000	7.7.3
	Exécution judiciaire	-109 812 294	10 589 177	-12 039 500	0	7.7.4
	Population	-20 866 759	5 361 727	-9 510 150	10 000	7.7.5
	Sécurité civile, sport et affaires militaires	-11 515 998	612 500	-2 089 500	8 430 000	7.7.6
FIN	Gestion interne de la Direction, politique financière et droit	-4'753'207	0	-100'000	101'000	8.7.1
	Prestations de services finances du groupe	42 364 122	0	0	244 007 000	8.7.2
	Péréquation financière confédération-canton/canton-communes	-854 771	0	0	924 839 764	8.7.3

en CHF

DIR	Groupe de produits	Solde I (budget global)	(+) Recettes des subven- tions canto- nales	(-) Coûts des subventions cantonales	(+) Rentrées fiscales et amendes	Chap.
	Impôts et prestations de services	-118 574 497	0	-730 000	5 353 875 300	8.7.4
	Personnel	-16 031 543	114 000	-2 500 000	3 000	8.7.5
	Informatique et organisation	-40 885 990	0	-372 000	8 000	8.7.6
INC	Soutien aux fonctions de direction et presta- tions juridiques	-10 810 936	0	-6 853 000	5 000	9.7.1
	Ecole obligatoire et offres périscolaires	-975 207 816	900 000	-23 303 500	524 241	9.7.2
	Ecoles moyennes et formation profession- nelle	-524 149 891	106 160 600	-171 757 580	268 400	9.7.3
	Enseignement supérieur	-3 770 870	0	-644 980 000	4 600	9.7.4
	Culture	-21 433 953	0	-49 692 800	22 000	9.7.5
	Services centralisés	-22 440 978	4 800 000	-37 593 400	9 792	9.7.6
DTT	Soutien à la direction	-19 989 852	0	-120 000	10 000	10.7.1
	Juridiction administrative et prestations juridiques	-2 316 706	0	0	1 300	10.7.2
	Infrastructures	-233 961 418	68 192 500	-22 700 000	67 259 000	10.7.3
	Transports publics et coordination des transports	-4 912 466	148 548 000	-446 254 000	300	10.7.4
	Gestion des biens immobiliers	-263 326 526	800 000	-145 000 000	5 000	10.7.5
	Eaux et déchets	-9 726 755	1 470 000	-2 585 000	51 788 000	10.7.6
CF	Surveillance des finances	-4 326 982	0	-340 000	4 000	11.7.1
BPD	Protection des données	-1 309 289	0	0	0	12.7.1
JUS	Direction de la magistrature	-15 818 430	0	0	3 500	13.7.1
	Juridictions civile et pénale	-69 610 047	0	-70 000	886 480	13.7.2
	Juridiction administrative	-14 941 313	0	0	23 032	13.7.3
	Ministère public	-52 149 723	53 000	-120 000	28 500 000	13.7.4

Paramètres de pilotage définitifs après la session de novembre 2020 du Grand Conseil:
Produits
Budget 2021

en CHF

DIR	Produit	Solde I (budget global)	Chap.
CHA	Egalité	-698 044	3.7.1
	Archives	-3 883 485	
	Communication et relations extérieures	-4 583 576	
	Bilinguisme, législation et ressources	-6 747 174	
	Soutien du Conseil-exécutif et droits politique	-3 064 868	
DEEE	Prestations de services informatiques	-2 231 005	4.7.1
	Prestations de services juridiques	-1 726 952	
	Soutien à la direction	-5 239 771	
	Service d'emploi (ORP)	-109 500	4.7.2
	Caisse de chômage du canton de Berne (CC)	-30 000	
	Assurance-chômage – mesures cantonales	-29 500	
	Promotion économique	-7 357 964	4.7.3
	Tourisme et développement régional	-4 327 231	
	Surveillance du travail et du marché	-3 872 475	
	Contrôle des chronomètres	109 047	
	Protection contre les immissions	0	
	Forêt	-15 582 362	4.7.4
	Gestion des risques liés aux dangers naturels	-2 740 927	
	Entreprise Forêts domaniales	-841 440	
	Paievements directs	-4 700 110	4.7.5
	Compétitivité de l'agriculture	-8 518 950	
	Service vétérinaire	0	
	Inforama	-7 437 875	
	Pêche	-5 398 920	4.7.6
	Chasse	-7 028 923	
	Protection et promotion de la nature	-9 446 246	
	Développement durable	-1 046 292	4.7.7
	Energie	-2 379 833	
	Protection contre les immissions	-3 356 237	
	Contrôle des denrées alimentaires, des objets usuels et des eaux de baignade	-8 106 347	4.7.8
	Prévention des accidents majeurs, sécurité biologique, contrôle des substances dangereuses et du radon	-1 759 532	
	Service vétérinaire	-7 606 755	4.7.9
DSSI	Soutien aux fonctions de direction de la SAP	-2 059 717	5.7.1
	Prestations pour les offices/les unités administratives assimilées/les tiers	-16 275 111	
	Prestations juridiques	-1 831 559	
	Soins aigus somatiques	-3 306 779	5.7.2
	Réadaptation	-166 191	
	Formation pratique et perfectionnement	-1 081 587	
	Sauvetage	-371 535	
	Psychiatrie	-586 580	
	Aide aux personnes dépendantes et promotion de la santé	-1 329 690	
	Maladies transmissibles et médecine préventive	-1 082 379	5.7.3
	Autorisations	-801 374	
	Garantie de participation aux frais selon art. 41.Abs. KVG3	-242 045	
	Gestion des catastrophes	-361 135	
	Contrôle des médicaments	-814 324	5.7.4

en CHF

DIR	Produit	Solde I (budget global)	Chap.
	Contrôle des essais cliniques sur l'être humain	-399 879	
	Surveillance des professions pharmaceutiques	-41 179	
	Intégration	-1 778 451	5.7.5
	Action sociale	-3 856 222	
	Domaine de l'asile et des réfugiés	-2 799 045	
	Aide aux enfants et aux adolescents	-42 948 040	5.7.6
	Aide aux personnes âgées et aux malades chroniques	-2 081 135	
	Aide aux adultes handicapés	-2 253 008	
DIJ	Soutien à la direction	-2 885 996	6.7.1
	Relations avec les Eglises, les paroisses et les autres communautés religieuses	-1 234 199	6.7.2
	Juridiction administrative à l'intérieur de l'administration	-1 093 261	6.7.3
	Soutien juridique	-725 058	
	Pilotage de l'administration décentralisée et des ressources	-34 918 375	6.7.4
	Soutien et surveillance des communes, Coordination entre le canton et les communes	0	6.7.5
	Soutien et surveillance en matière de finances communales	0	
	Développement territorial cantonal	0	6.7.6
	Aménagement local et régional	0	
	Construction	0	
	Soutien et surveillance des communes, coordination	-1 504 952	6.7.7
	Soutien et surveillance en matière de finances communales	-1 133 339	
	Développement territorial cantonal	-2 840 842	
	Aménagement local et régional	-3 398 251	
	Construction	-2 113 624	
	Accueil extrafamilial, adoption, aide en matière de contributions d'entretien, droit de la protection de l'enfant et de l'adulte	-2 746 675	6.7.8
	Coordination de la protection de l'enfant et de l'encouragement de la jeunesse	-170 685	
	Observation, expertise et encadrement	-2 500 199	6.7.9
	Produit Contributions dans le domaine des assurances sociales	10 000	6.7.10
	Produit Réduction des primes d'assurance-maladie	-5 424 035	
	Justice administrative	-2 624 567	6.7.11
	Surveillance	-1 727 204	
	Exécution d'autres tâches légales	-6 405 456	
	Exécution des procédures de poursuite	13 759 511	6.7.12
	Exécution des procédures de faillite	-546 223	
	Tenue du registre foncier	-1 286 747	6.7.13
	Taxation et perception des impôts sur les mutation	143 731	
	Renseignements	-759 956	
	Inscription au registre	647 353	6.7.14
	Procédure d'examen préalable	-203 935	
	Enquêtes et prescription de mesures visant la protection de personnes mineures	-90 117 988	6.7.15
	Enquêtes et prescription de mesures visant la protection de personnes majeures	-44 701 393	
	Exécution de tâches non liées à des mesures	-1 354 078	
	Interventions et surveillance dans le domaine des	-152 734	
	Actes nécessitant le consentement de l'autorité	-326 314	
	Surveillance et gestion de la qualité	-4 206 507	
	Information géographique	-5 417 627	6.7.16
DSE	Soutien à la direction	-17 931 885	7.7.1
	Justice administrative	-1 094 584	
	Autorisations de police industrielle et de loterie	-22 945	
	Administration des fonds de loterie et du sport	0	
	Tâches de police de sécurité et du trafic, gestion de la centrale d'engagement, entraide administrative et aide à l'exécution	-108 711 727	7.7.2
	Police judiciaire	-248 101 105	

en CHF

DIR	Produit	Solde I (budget global)	Chap.
	Prestations pour des tiers	1 365 496	
	Admission des véhicules	11 153 649	7.7.3
	Admission des conducteurs de véhicules	-14 718	
	Mesures administratives	-2 222 099	
	Admission des bateaux	-72 643	
	Admission des conducteurs de bateaux	18 074	
	Signalisation sur les voies d'eau	-25 807	
	Redevances cantonales sur le trafic	-1 267 237	
	Redevances fédérales sur le trafic	685 507	
	Places d'amarrage	779 386	
	Exécution de mesures	-79 518 108	7.7.4
	Détention	-29 074 525	
	Exécution de mesures pour mineurs	-1 219 661	
	Aide d'urgence et renvois	-4 883 118	7.7.5
	Etrangers et intégration	-7 452 927	
	Demandes et événements relevant de l'état civil	-8 774 194	
	Communication de données extraites des registres	-691 054	
	Documents d'identité des ressortissants suisses	934 535	
	Sport	-3 512 380	7.7.6
	Infrastructure	3 415 743	
	Affaires militaires	-4 266 934	
	Coordination de la protection de la population	-4 752 009	
	Protection civile	-2 400 419	
FIN	Gestion interne de la Direction, politique financière et droit	-4 753 207	8.7.1
	Trésorerie	76 217 536	8.7.2
	Production FIS et support	0	
	ERP et support de processus	-30 012 990	
	Gestion des assurances	-1 927 002	
	Comptabilité du groupe	-1 913 423	
	Exécution de la péréquation financière et de compensation des charges	-529 068	8.7.3
	Coordination statistique et statistique financière	-324 265	
	Péréquation financière confédération – canton	-1 438	
	Impôts	-102 428 275	8.7.4
	Perception et prestations de services pour d'autres institutions	-16 146 222	
	Politique du personnel et traitements	-10 834 193	8.7.5
	Développement du personnel, santé et affaires sociales	-5 197 350	
	Organisation	-7 831 056	8.7.6
	Poste de travail	-16 886 607	
	Sécurité	-1 445 685	
	Applications	-9 986 857	
	Infrastructure	-4 735 785	
INC	Soutien aux fonctions de direction	-9 766 881	9.7.1
	Prestations juridiques	-1 044 055	
	Ecole obligatoire	-913 073 322	9.7.2
	Offres périscolaire	-62 134 494	
	Ecoles moyennes	-155 520 788	9.7.3
	Formation professionnelle supérieure	-347 234 969	
	Orientation professionnelle	-21 394 134	
	Formation universitaire	-1 710 570	9.7.4
	Formation en haute école spécialisée	-1 114 373	
	Formation du corps enseignant	-945 927	
	Encouragement des activités culturelles	-3 116 395	9.7.5

en CHF

DIR	Produit	Solde I (budget global)	Chap.
	Protection du patrimoine	-7 024 926	
	Archéologie	-11 292 632	
	Prestations internes de service	-20 662 318	9.7.6
	Subsides de formation	-1 778 661	
DTT	Soutien à la direction	-19 989 852	10.7.1
	Prestations aux offices	0	
	Juridiction administrative à l'intérieur de l'administration	-2 115 553	10.7.2
	Prestations juridiques	-201 153	
	Routes cantonales	-219 099 424	10.7.3
	Routes nationales	-1 843 998	
	Protection contre les crues	-9 976 639	
	Produits spéciaux	-3 041 357	
	Infrastructure et matériel roulant	-2 251 953	10.7.4
	Offre de transports	-2 660 513	
	Gestion des biens immobiliers	-263 326 526	10.7.5
	Régulation des eaux et correction des eaux du Jura	-8 369 898	10.7.6
	Protection des eaux	508 973	
	L'économie des déchets et des ressources	358 526	
	Utilisation des eaux	-2 224 356	
CF	Tâches essentielles	-3 736 678	11.7.1
	Mandats de contrôle spécifiques	-485 791	
	Mandats de contrôle spéciaux	-57 725	
	Activités de conseil	-46 788	
BPD	Protection des données	-1 309 289	12.7.1
JUS	Soutien à la direction	-15 818 430	13.7.1
	Décision de la section pénale de la Cour suprême	-9 286 450	13.7.2
	Décision de la section civile de la Cour suprême	-8 276 770	
	Examens d'avocat	-138 704	
	Surveillance des avocats	-520 257	
	Autres prestations de services Cour suprême	-15 801	
	Décision de droit civil première instance	-23 095 940	
	Décision de droit pénal première instance	-19 209 067	
	Décision de mesures de contraintes première instan	-1 032 369	
	Procédure de conciliation	-6 401 670	
	Conseil juridique de l'autorité de conciliation	-1 633 020	
	Jugement en droit administratif du Tribunal administratif	-5 631 626	13.7.3
	Jugement en droit des assurances sociales du Tribunal administratif	-6 999 529	
	Autres prestations de services du Tribunal adminis	363 561	
	Décision sur recours de la Commission des recours	-2 207 222	
	Décision sur recours/sur opposition de la Commissi	-77 661	
	Jugement de la Commission d'estimation en matière	-67 961	
	mesures administratives prononcées en vertu de la loi sur la circulation routière	-320 875	
	Instruction	-37 102 736	13.7.4
	Mise en accusation	-601 138	
	Procédure simplifiée	-18 080	
	Procédure d'ordonnance pénale	5 840 820	
	Procédure de recours	-1 824 030	
	Procédure de détermination de la juridiction à raison de la matière et à raison du lieu	-1 985 591	
	Exécution des peines et mesures de protection applicables aux mineurs	-16 458 967	



Budget 2021 et plan intégré mission-financement 2022 à 2024 du canton de Berne

Table des matières

Rapport

1	Aperçu, résumé et évaluation politique	11
1.1	Aperçu du résultat des travaux de planification	11
1.2	Résultat financier du budget 2021	13
1.3	Résultat financier du plan intégré mission-financement 2022 à 2024	13
1.4	Attestation du respect du frein à l'endettement appliqué au compte de résultats et au compte des investissements (art. 101a et 101b ConstC)	14
1.5	Evolution de politique financière depuis août 2019	14
1.6	Conclusion du Conseil-exécutif en matière de politique financière/évaluation des résultats du processus de planification de cette année	16
1.6.1	Principaux facteurs influant sur les résultats de la planification	16
1.6.2	Réduction de l'horizon de planification du fait des fortes incertitudes sur l'évolution de la crise liée au coronavirus	16
1.6.3	Impossibilité de respecter les freins à l'endettement	16
1.6.4	Abandon provisoire de l'élaboration d'un programme d'allègement	16
1.6.5	Suppression, réduction ou report de projets prévus mais pas encore réalisés pour endiguer les déficits	17
1.6.6	Forte hausse de l'endettement inéluctable	17
1.6.7	Report des investissements nécessaires	17
1.6.8	Opportunités et risques à l'horizon de planification 2021 à 2024	17
2	Résultats de la planification	18
2.1	Résultats des débats budgétaires de 2019	18
2.2	Situation en matière de politique financière au début du nouveau processus de planification	19
2.3	Objectifs de politique financière du Conseil-exécutif pour le processus de planification de 2020	19
2.4	Approche du Conseil-exécutif pour le processus de planification de 2020	19
2.5	Principaux changements par rapport à la précédente planification	20
2.5.1	Mise à jour des prévisions de recettes fiscales	20
2.5.2	Mise à jour des prévisions concernant les versements de la péréquation financière fédérale	21
2.5.3	Part du canton au bénéfice de la banque nationale suisse (BNS)	21
2.5.4	Evolution des besoins d'amortissement	22
2.5.5	Charges en plus et revenus en moins résultant de la crise due au coronavirus	22
2.5.6	Baisse de la quotité d'impôt pour les personnes morales à partir de 2021	22
2.5.7	Charges en moins pour les transports publics	23
2.5.8	Impact de l'évolution démographique sur la scolarité obligatoire	23
2.5.9	Mesures en faveur du personnel	23
2.5.10	Actualisation des intérêts passifs	24
2.5.11	Changements techniques	24
2.5.12	Besoins supplémentaires de la formation en haute école	24
2.5.13	Forfait d'infrastructure dans le domaine du handicap	24
2.5.14	Actualisation des dividendes	25
2.5.15	Besoins supplémentaires de la formation en école moyenne	25
2.5.16	Contributions dans le domaine des assurances sociales (prestations complémentaires)	25
2.5.17	Restructuration du domaine de l'asile dans le canton de Berne (projet NA-BE)	25
2.5.18	Report de l'équipement du Campus Biel/Bienne	26
2.5.19	Croissance des charges de biens et services et des charges de personnel POCA	26
2.5.20	Programme de promotion «Energies renouvelables et efficacité énergétique»	26
2.5.21	Autres changements par rapport à la précédente planification	27
2.5.22	Récapitulation des principales modifications	27
2.6	Politique du personnel	28
2.6.1	Mesures salariales 2021 à 2024	28
	Mesures salariales inscrites dans les chiffres	28
	Mesures salariales proposées dans le cadre de la «Voie 3»	28
2.6.2	Gestion des postes des Directions et de la Chancellerie d'Etat	28

2.6.3	Gestion des postes de la Direction de la justice, du Contrôle des finances, des Services parlementaires et du Bureau pour la surveillance de la protection des données	30
2.6.4	Autres mesures de politique du personnel	30
2.7	Politique d'investissement	31
2.7.1	Situation initiale	31
2.7.2	Priorités définies dans le dialogue sur l'accroissement des besoins d'investissement	31
	Adaptation du frein à l'endettement appliqué au compte des investissements	31
	Utilisation des ressources non utilisées de Fonds existants	31
	Priorisation, échelonnement et redimensionnement du besoin d'investissement	32
2.7.3	Optimisation du plan d'investissement intégré	32
2.7.4	Utilisation intégrale du budget des investissements	32
2.7.5	Plan d'investissement intégré (PII) 2021 à 2030	33
2.7.6	Investissement net de 2021 à 2024	35
2.8	Autres facteurs influant sur la planification 2021 à 2024	37
2.8.1	Traitement des déclarations de planification adoptées sur le PIMF 2021 à 2023	37
2.8.2	Traitement de la motion financière 259-2019 CFin (Bichsel, Zollikofen)	37
2.8.3	Traitement de la motion financière 023-2019 PLR (Haas, Berne)	37
2.8.4	Planification des Autorités judiciaires et du Ministère public (JUS)	38
2.8.5	Facteur de correction visant à améliorer la précision du budget au plan cantonal	38
2.9	Evolution du solde du compte de résultats entre décembre 2019 et la mi-août 2020	39
2.10	Evolution du solde de financement entre décembre 2019 et la mi-août 2020	39
2.11	Marges de manœuvre pour améliorer les résultats de la planification («Voie 3»)	40
2.11.1	Propositions du Conseil-exécutif en vue d'une suppression, une réduction ou un report	40
2.11.2	Indicateurs financiers tenant compte des réductions et des reports dans le cadre de la «Voie 3»	42
2.11.3	Marges de manœuvre pour lesquelles le Conseil-exécutif se prononce contre une suppression, une réduction ou un report	42
3	Risques et opportunités en matière de politique financière	45
3.1	Contexte conjoncturel	45
3.2	Évolution de la pandémie de Covid-19	45
3.3	Évolution des rentrées fiscales	45
3.4	Évolution des versements provenant de la péréquation fédérale (RPT)	45
3.5	Distribution des bénéfices de la Banque nationale suisse (BNS)	46
3.6	Financement du besoin d'investissement en forte hausse à partir de 2024	46
3.7	Augmentation des frais d'entretien, de remise en état et d'exploitation liée à la hausse du besoin d'investissement	47
3.8	Financement de l'« approche fiscale globale »	47
3.9	Évolution des charges dans les secteurs du troisième âge, du handicap, de l'aide sociale et de la santé	47
3.10	Évolution des dépenses consacrées aux prestations complémentaires	47
3.11	Évolution dans le domaine des migrations	47
3.12	Répartition des tâches entre la Confédération et les cantons	48
3.13	Niveau des taux d'intérêt/intérêts passifs	48
3.14	Facteur de correction visant à améliorer la précision budgétaire pour l'ensemble du canton	48
3.15	Autres opportunités et risques	48
3.16	Vue d'ensemble des principaux projets – du point de vue financier – dont les répercussions financières ne figurent pas dans le Budget 2021 et PIMF 2022 à 2024	50
4	Le budget et plan intégré mission-financement en détail	56
4.1	Environnement conjoncturel	56
4.1.1	Niveau international	56
4.1.2	Suisse	56
4.1.3	Canton de Berne	56
4.2	Données macroéconomiques de la planification 2021 à 2024	57
4.3	Données financières de la période de planification 2021 à 2024	58
4.4	Compte de résultats	59
4.4.1	Solde	59
4.4.2	Groupes de matières	60

4.5	Investissement net	62
4.6	Solde de financement	62
4.6.1	Aperçu	62
4.6.2	Evolution de 2021 à 2024	63
4.7	Bilan prévisionnel	63
4.7.1	Aperçu	63
4.7.2	Patrimoine financier	63
4.7.3	Patrimoine administratif	63
4.7.4	Evolution du découvert/excédent du bilan/capital propre	63
4.7.5	Endettement brut I et II	64
	Endettement brut I	64
	Endettement brut II	65
	Cadre du nouvel endettement pour 2021	65
4.8	Indicateurs	65
4.8.1	Degré d'autofinancement	65
4.8.2	Quote-part de l'endettement	66
5	Controlling du programme d'allègement 2018 (PA 2018)	67
5.1	Avancement de la mise en œuvre des mesures du PA 2018	67
5.1.1	Allègements procurés par le PA 2018 dans le compte de résultats	67
5.1.2	Allègements procurés par le PA 2018 aux communes	68
5.1.3	Répercussions des mesures du PA 2018 sur l'état des postes	68
5.2	Conclusion du Conseil-exécutif	69
5.3	Champs d'activité présentant un potentiel d'optimisation – avancement des travaux	69
6	Propositions	70
6.1	Budget 2021	70
6.2	Plan intégré mission-financement 2022 à 2024	70
6.3	Budget 2021	71
6.4	Plan intégré mission-financement 2022 à 2024	71
7	Annexe: Plan cantonal d'investissement 2021 à 2030	72
8	Indicateurs financiers	75
8.1	Indicateurs	75
8.1.1	Taux d'endettement net	76
8.1.2	Degré d'autofinancement I	77
8.1.3	Degré d'autofinancement II	78
8.1.4	Part des charges d'intérêts	79
8.1.5	Dettes brutes par rapport aux revenus	80
8.1.6	Proportion des investissements	81
8.1.7	Part du service de la dette	82
8.1.8	Dettes nettes II par habitant en francs	83
8.1.9	Taux d'autofinancement	84
8.1.10	Dettes brutes I	85
8.1.11	Dettes brutes II	85
8.1.12	Dettes nettes II	86
8.1.13	Quote-part d'endettement II	86
8.1.14	Quote-part de l'Etat	87
8.1.15	Quote-part de l'impôt	87
8.2	Présentation échelonnée du compte de résultats conformément au MCH2	88

Compte rendu

1	Ensemble du canton	91
1.1	Aperçu des coûts et des rentrées financières par directions (budget 2021, solde II)	91
2	Autorités (AUT)	93
2.1	Compte de résultats	93
2.2	Compte des investissements	94
2.3	Evolution du nombre de postes à plein temps de l'AUT	94
2.4	Comptes spéciaux	95
2.4.1	Grand Conseil	95
2.4.2	Conseil-exécutif	97
3	Chancellerie d'Etat (CHA)	99
3.1	Aperçu des coûts et des rentrées financières par groupe de produits (budget 2021, solde II)	99
3.2	Soldes II des groupes de produits (comptabilité analytique d'exploitation)	99
3.3	Priorités de développement de la Direction	99
3.4	Compte de résultats	100
3.5	Compte des investissements	101
3.6	Evolution du nombre de postes à plein temps de la CHA	102
3.7	Groupes de produits	103
3.7.1	Soutien du Conseil-exécutif et du Grand Conseil	103
4	Direction de l'économie, de l'énergie et de l'environnement (DEEE)	107
4.1	Aperçu des coûts et des rentrées financières par groupe de produits (budget 2021, solde II)	107
4.2	Soldes II des groupes de produits (comptabilité analytique d'exploitation)	107
4.3	Priorités de développement de la Direction	108
4.4	Compte de résultats	109
4.5	Compte des investissements	110
4.6	Evolution du nombre de postes à plein temps de la DEEE	111
4.7	Groupes de produits	112
4.7.1	Soutien aux fonctions de direction	112
4.7.2	Assurance-chômage	114
4.7.3	Développement et surveillance économique	117
4.7.4	Forêt et dangers naturels	120
4.7.5	Agriculture	123
4.7.6	Nature	126
4.7.7	Développement durable	129
4.7.8	Protection des consommateurs et de l'environnement	132
4.7.9	Service vétérinaire	134
4.8	Financements spéciaux	136
4.8.1	Fonds d'aide investissements	136
4.8.2	Fonds de régénération	138
4.8.3	Caisse des épizooties	140
4.8.4	Fonds du tourisme	142
4.8.5	Fonds pour les dommages causés par la faune sauvage	144
5	Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration (DSSI)	147
5.1	Aperçu des coûts et des rentrées financières par groupe de produits (budget 2021, solde II)	147
5.2	Soldes II des groupes de produits (comptabilité analytique d'exploitation)	147
5.3	Priorités de développement de la Direction	148
5.4	Compte de résultats	149
5.5	Compte des investissements	151
5.6	Evolution du nombre de postes à plein temps de la DSSI	152
5.7	Groupes de produits	153
5.7.1	Soutien aux fonctions de direction, services généraux et prestations juridiques	153
5.7.2	Santé publique	155
5.7.3	Protection de la santé et service sanitaire	158
5.7.4	Sécurité des médicaments/Assurance-qualité	160
5.7.5	Intégration et action sociale	162

5.7.6	Aide aux personnes ayant des besoins particuliers de soins, d'assistance ou de formation	165
5.8	Préfinancements	168
5.9	Fonds d'investissements hospitaliers	168
5.10	Financements spéciaux	171
5.11	Fonds de lutte contre la toxicomanie	171
6	Direction de l'intérieur et de la justice (DIJ)	175
6.1	Aperçu des coûts et des rentrées financières par groupe de produits (budget 2021, solde II)	175
6.2	Soldes II des groupes de produits (comptabilité analytique d'exploitation)	176
6.3	Priorités de développement de la Direction	176
6.4	Compte de résultats	178
6.5	Compte des investissements	179
6.6	Evolution du nombre de postes à plein temps de la DIJ	180
6.7	Groupes de produits	181
6.7.1	Soutien de la direction	181
6.7.2	Relations entre l'Etat, les Eglises et les autres communautés religieuses	183
6.7.3	Justice administrative interne à l'administration	185
6.7.4	Pilotage des ressources et des prestations d'assistance	187
6.7.5	Soutien et surveillance des communes (valable jusqu'au 31.12.2020)	189
6.7.6	Organisation du territoire (valable jusqu'au 31.12.2020)	191
6.7.7	Organisation du territoire et affaires communales	193
6.7.8	Protection de l'enfance et encouragement de la jeunesse	196
6.7.9	Mesures différenciées d'aide à la jeunesse	198
6.7.10	Mise en œuvre des prescriptions sur les assurances sociales	200
6.7.11	Préfectures	203
6.7.12	Poursuites et faillites	205
6.7.13	Tenue du registre foncier	207
6.7.14	Registre du commerce	209
6.7.15	Autorité de protection de l'enfant et de l'adulte	211
6.7.16	Information géographique	214
6.8	Financements spéciaux	217
6.8.1	Compensation de la plus-value	217
7	Direction de la sécurité (DSE)	219
7.1	Aperçu des coûts et des rentrées financières par groupe de produits (budget 2021, solde II)	219
7.2	Soldes II des groupes de produits (comptabilité analytique d'exploitation)	219
7.3	Priorités de développement de la Direction	220
7.4	Compte de résultats	221
7.5	Compte des investissements	223
7.6	Evolution du nombre de postes à plein temps de la DSE	224
7.7	Groupes de produits	225
7.7.1	Soutien aux fonctions de direction, fonds et juridiction administrative	225
7.7.2	Police	228
7.7.3	Circulation routière et navigation	231
7.7.4	Exécution judiciaire	234
7.7.5	Population	237
7.7.6	Sécurité civile, sport et affaires militaires	240
7.8	Financements spéciaux	243
7.8.1	Fonds des contributions de remplacement	243
8	Direction des finances (FIN)	245
8.1	Aperçu des coûts et des rentrées financières par groupe de produits (budget 2021, solde II)	245
8.2	Soldes II des groupes de produits (comptabilité analytique d'exploitation)	245
8.3	Priorités de développement de la Direction	245
8.4	Compte de résultats	246
8.5	Compte des investissements	247
8.6	Evolution du nombre de postes à plein temps de la FIN	248
8.7	Groupes de produits	249
8.7.1	Gestion interne de la Direction, politique financière et droit	249

8.7.2	Prestations de services finances du groupe	252
8.7.3	Péréquation financière confédération – canton/canton – communes	255
8.7.4	Impôts et prestations de services	257
8.7.5	Personnel	260
8.7.6	Informatique et organisation	263
8.8	Financements spéciaux	266
8.8.1	Fonds pour les cas spéciaux	266
8.9	Préfinancements	268
8.9.1	Fonds destiné à couvrir les pics d'investissement	268
8.10	Réserve de politique financière	270
8.10.1	Fonds des distributions du bénéfice de la BNS (LFBNS)	270
9	Direction de l'instruction publique et de la culture (INC)	273
9.1	Aperçu des coûts et des rentrées financières par groupe de produits (budget 2021, solde II)	273
9.2	Soldes II des groupes de produits (comptabilité analytique d'exploitation)	273
9.3	Priorités de développement de la Direction	274
9.4	Compte de résultats	275
9.5	Compte des investissements	276
9.6	Evolution du nombre de postes à plein temps de l'INC	277
9.7	Groupes de produits	278
9.7.1	Soutien aux fonctions de direction et prestations juridiques	278
9.7.2	Ecole obligatoire et offres périscolaires	280
9.7.3	Ecoles moyennes et formation professionnelle	282
9.7.4	Enseignement supérieur	285
9.7.5	Culture	288
9.7.6	Services centralisés	290
10	Direction des travaux publics et des transports (DTT)	293
10.1	Aperçu des coûts et des rentrées financières par groupe de produits (budget 2021, solde II)	293
10.2	Soldes II des groupes de produits (comptabilité analytique d'exploitation)	293
10.3	Priorités de développement de la Direction	294
10.4	Compte de résultats	295
10.5	Compte des investissements	296
10.6	Evolution du nombre de postes à plein temps de la DTT	297
10.7	Groupes de produits	298
10.7.1	Soutien à la direction	298
10.7.2	Juridiction administrative et prestations juridiques	300
10.7.3	Infrastructures	302
10.7.4	Transports publics et coordination des transports	305
10.7.5	Gestion des biens immobiliers	308
10.7.6	Eaux et déchets	310
10.8	Financements spéciaux	313
10.8.1	Fonds pour la gestion des déchets	313
10.8.2	Fonds pour l'assainissement	315
10.8.3	Fonds des rives, lacs et des rivières	317
10.8.4	Fonds pour l'alimentation en eau	319
11	Contrôle des finances (CF)	321
11.1	Aperçu des coûts et des rentrées financières par groupe de produits (budget 2021, solde II)	321
11.2	Soldes II des groupes de produits (comptabilité analytique d'exploitation)	321
11.3	Priorités de développement de la Direction	321
11.4	Compte de résultats	322
11.5	Compte des investissements	323
11.6	Evolution du nombre de postes à plein temps du CF	324
11.7	Groupes de produits	325
11.7.1	Surveillance des finances	325
12	Bureau cantonal pour la surveillance de la protection des données (BPD)	327
12.1	Aperçu des coûts et des rentrées financières par groupe de produits (budget 2021, solde II)	327
12.2	Soldes II des groupes de produits (comptabilité analytique d'exploitation)	327

12.3	Priorités de développement de la Direction	327
12.4	Compte de résultats	328
12.5	Compte des investissements	329
12.6	Evolution du nombre de postes à plein temps du BPD	330
12.7	Groupes de produits	331
12.7.1	Protection des données	331
13	Autorités judiciaires et Ministère public (JUS)	333
13.1	Aperçu des coûts et des rentrées financières par groupe de produits (budget 2021, solde II)	333
13.2	Soldes II des groupes de produits (comptabilité analytique d'exploitation)	333
13.3	Priorités de développement de la Direction	333
13.4	Compte de résultats	334
13.5	Compte des investissements	335
13.6	Evolution du nombre de postes à plein temps de l'JUS	336
13.7	Groupes de produits	337
13.7.1	Direction de la magistrature	337
13.7.2	Juridictions civile et pénale	339
13.7.3	Juridiction administrative	342
13.7.4	Ministère public	345



Kanton Bern
Canton de Berne

Budget 2021 et plan intégré mission-financement 2022 à 2024 du canton de Berne Rapport

1 Aperçu, résumé et évaluation politique

1.1 Aperçu du résultat des travaux de planification

Le budget 2021 et le plan intégré mission-financement 2022 à 2024 (PIMF 2022-2024) présentent les valeurs-repères suivantes :

en millions CHF	Budget 2021	2022	2023	Plan financier 2024
Compte de résultats				
Charges	11 893	11 953	12 010	12 113
Revenus	11 263	11 373	11 689	12 002
Résultat total du compte de résultats	-630	-580	-321	-111
Investissement net	401	392	471	517
Solde de financement (- = nouvel endettement, + = réduction de la dette)	-685	-634	-475	-299
Nouvel endettement total		-2 093		
Nouvel endettement annuel		-523		
Degré d'autofinancement		-18 %		

Résultat des travaux de planification de cette année

La situation initiale représentée par le processus de planification de l'an dernier se caractérisait par une situation stable au compte des résultats et par une augmentation des besoins d'investissement prise en compte à partir de 2022. Cette dernière entraînait des soldes de financement négatifs à partir de 2022.

Cette situation initiale a fondamentalement changé dans le processus de planification de 2020, et ce du fait des facteurs suivants:

- La crise due au coronavirus entraîne à partir de 2021 un repli considérable des recettes fiscales prévues jusque-là. Elle génère dans le même temps un supplément considérable de charges (notamment dans les domaines de l'aide matérielle et des transports publics).
- Les recettes fiscales des comptes annuels de 2019 ayant été inférieures au budget dans certaines tranches, il est devenu probable dès le début du processus de planification de cette année – indépendamment de la crise due au coronavirus – que les prévisions de recettes fiscales allaient devoir être corrigées à la baisse.
- Une hausse marquée du potentiel de ressources du canton de Berne entraîne une chute historique des paiements compensatoires de la péréquation financière nationale.
- Dans différents domaines de l'accomplissement de tâches publiques (p.ex. la formation), les besoins sont en hausse par rapport aux chiffres antérieurs.

Ces évolutions contribuent particulièrement à l'augmentation de plus de CHF 600 millions par an de la dette en 2021 et 2022. Puis les prévisions tablent sur une légère baisse de l'endettement à partir de 2023, mais à la condition que l'économie se remette relativement vite de la crise. Le Conseil-exécutif s'attend malgré cela à un nouvel endettement important en 2023 et 2024 aussi, qui se chiffrerait en centaines de millions.

Quant aux besoins d'investissement, il apparaît que le pic d'investissement constaté lors du précédent processus de planification s'est déplacé d'une année et que les besoins supplémentaires se profilent désormais à partir de 2024. Les présents chiffres ne contiennent donc que dans une moindre mesure les besoins d'investissement supplémentaires.

Les présents résultats de la planification comportent de grandes incertitudes. Il est cependant certain que la crise due au coronavirus laissera à coup sûr des traces visibles dans les finances du canton de Berne ces prochaines années. Le mécanisme du frein à l'endettement inscrit dans la Constitution n'est pas conçu pour une situation de crise prolongée. Il est donc à craindre que des déficits et des insuffisances de financement s'accumulent de sorte qu'il ne soit plus possible de respecter les freins à l'endettement. Même sans l'obligation constitutionnelle de compenser les déficits et les insuffisances de financement, il va s'avérer difficile de sortir des chiffres rouges à moyen terme. Aussi le Conseil-exécutif estime-t-il indispensable d'élargir la discussion sur l'adaptation du frein à l'endettement appliqué au compte des investissements qui avait été lancée pour trouver une solution à la forte augmentation des besoins d'investissement et que cette discussion porte aussi sur une adaptation du frein à l'endettement appliqué au compte de résultats.

Pour parvenir à un résultat de la planification des années 2021 à 2024 qui soit conforme au frein à l'endettement, il faudrait que le canton de Berne élabore à court terme un programme d'allègement de grande ampleur et/ou augmente les impôts, et ce dans un contexte économique où l'on attend au contraire des pouvoirs publics qu'ils contribuent à la relance. Aussi le Conseil-exécutif pense-t-il que le public ne ferait preuve dans ces circonstances de guère de compréhension pour un programme d'allègement ayant pour objectif de respecter les freins à l'endettement et/ou au minimum de limiter drastiquement les déficits et l'accroissement de la dette. Un tel programme pourrait par ailleurs constituer un obstacle supplémentaire au développement conjoncturel.

Mais cela mis à part, le Conseil-exécutif n'a pas été satisfait des présents résultats de la planification, en particulier à cause du niveau élevé du nouvel endettement. Il a donc décidé de supprimer, de réduire ou de reporter les projets inscrits et planifiés dans le budget 2021 et le PIMF 2022-2024 qui ne sont pas encore réalisés. Son objectif: endiguer les déficits et les insuffisances de financement. Les résultats des arrêtés correspondants du Conseil-exécutif sont exposés au chapitre 2.11 du présent rapport. Pour des raisons de calendrier, il n'a pas été possible de les intégrer aux chiffres présentés ici. Mais ils seront discutés avec la Commission des finances à l'automne 2020 dans le cadre du dialogue de planification, puis examinés par le Parlement lors de la session d'hiver 2020. Si le Grand Conseil approuve ces décisions, les indicateurs seront améliorés comme suit:

- Budget 2021: CHF 107 millions
- PIMF 2022: CHF 48 millions
- PIMF 2023: CHF 52 millions
- PIMF 2024: CHF 56 millions

La crise due au coronavirus marque une rupture dans les finances bernoises. Au vu de la situation actuelle, le Conseil-exécutif estime que le canton de Berne ne pourra pas faire autrement que d'augmenter sa dette de plusieurs centaines de millions de francs ces prochaines années. Même si un endettement supplémentaire d'un tel volume est douloureux à accepter du point de vue de la politique financière, il doit être relativisé au regard du désendettement opéré durant les deux dernières décennies et de l'ampleur de la crise.

1.2 Résultat financier du budget 2021

Les résultats des travaux de planification pour le budget 2021 se résument comme suit :

- Le budget 2021 clôture au compte de résultats sur des charges de CHF 11 893 millions et des revenus de CHF 11 263 millions, soit sur un excédent de charges (résultat total du compte de résultats) de CHF 630 millions.
- L'investissement net (financements spéciaux compris) s'élève à CHF 401 millions, soit CHF 65 millions de moins que ce que prévoyait la planification précédente pour 2021. L'investissement net ordinaire (sans les financements spéciaux) s'élève à CHF 374 millions.
- Il en résulte un solde de financement négatif de CHF 685 millions. L'endettement augmente donc de CHF 685 millions en 2021.
- Du fait des conséquences économiques de la pandémie de coronavirus ainsi que des chiffres empiriques des comptes de 2019, il a fallu procéder à une vaste actualisation des prévisions de recettes fiscales. Le budget 2021 prévoit ainsi une baisse de quelque CHF 450 millions des recettes fiscales par rapport à la planification antérieure (PIMF 2021).
- La crise due au coronavirus entraîne en outre des suppléments de charges et des baisses de revenus dans d'autres domaines, en particulier l'aide sociale, les hautes écoles bernoises et les transports publics. Le budget 2021 traduit au total CHF 128 millions de conséquences financières de la crise due au coronavirus (baisse des recettes fiscales non comprise).
- Le budget 2021 intègre une baisse de la quotité d'impôt pour les personnes morales à hauteur de CHF 40,8 millions. Il tient également compte d'une baisse de la quotité d'impôt pour les personnes physiques à hauteur de CHF 45 millions, qui est financée par des recettes supplémentaires de l'évaluation générale de 2020.
- Dans la péréquation financière nationale (RPT), il a fallu tenir compte au budget 2021 d'une chute historique des versements compensatoires, en raison de l'évolution du potentiel de ressources du canton de Berne supérieure à la moyenne des cantons. Le recul par rapport à 2020 représente CHF 210 millions.
- Le budget 2021 tient en outre compte d'une distribution du bénéfice de la Banque nationale suisse (BNS) à hauteur de CHF 162 millions («double part»).
- Il contient également une croissance de 0,7 pour cent de la masse salariale et un relèvement des cotisations d'épargne de l'employeur aux deux caisses de pension CPB et CACEB suite à l'abaissement du taux d'intérêt technique.
- Comme les années précédentes, une correction budgétaire a été intégrée au résultat cantonal en raison des écarts entre budget et résultat des comptes; elle s'élève à CHF 136 millions.
- Si les mesures (non comprises dans les chiffres) que le Conseil-exécutif a arrêtées dans le cadre de la «Voie 3» sont confirmées, les indicateurs du budget 2021 s'amélioreront de CHF 107 millions.

1.3 Résultat financier du plan intégré mission-financement 2022 à 2024

Les résultats de la planification concernant le PIMF 2022 à 2024 peuvent se résumer comme suit :

- Le compte de résultats dégage tous les ans un excédent de charges compris entre CHF 111 millions (en 2024) et CHF 580 millions (en 2022).
- L'investissement net (financements spéciaux inclus) est chiffré à CHF 392 millions en 2022 et augmente à CHF 517 millions en 2024. Sur la période du plan intégré mission-financement, il représente en moyenne CHF 460 millions. L'investissement net ordinaire (sans les financements spéciaux) s'élève en moyenne à CHF 439 millions.
- La dette augmente de CHF 634 millions en 2022, de CHF 475 millions en 2023 et de CHF 299 millions en 2024.
- Un fort recul des recettes fiscales est aussi enregistré dans le PIMF 2022-2024. Il s'explique en particulier par la crise liée au coronavirus. Par rapport à la précédente planification, les chiffres intègrent des baisses de revenus allant d'environ CHF 200 millions (2024) à CHF 480 millions (2022).
- Suite à la crise du coronavirus, le PIMF tient compte en 2022 de nouveaux suppléments de dépenses et baisses de revenus à hauteur de CHF 45 millions (principalement liés aux besoins supplémentaires dans le domaine de l'aide sociale). En revanche, la crise n'a aucune répercussion financière en 2023 et en 2024, hormis la diminution des recettes fiscales.
- A partir de l'année 2022, une seconde baisse de la quotité d'impôt est prévue pour les personnes physiques. Elle se chiffre à CHF 40 millions et n'a pas d'effet sur le budget. Cette mesure se traduit dans les chiffres par une diminution correspondante des recettes fiscales, qui est compensée par des suppléments de revenus du même montant liés à la révision prévue de l'imposition des véhicules automobiles.
- Les paiements compensatoires au titre de la RPT restent en 2022 et en 2023 à peu près au même niveau qu'en 2021, mais une amélioration pourrait intervenir à partir de 2024.
- Le PIMF 2022-2024 comprend aussi des distributions de bénéfices de la BNS à hauteur de CHF 162 millions par an.
- Il prévoit aussi une croissance de la masse salariale de 0,7 pour cent, comme le budget 2021.
- Si les mesures (non comprises dans les chiffres) que le Conseil-exécutif a arrêtées dans le cadre de la « Voie 3 » sont confirmées, les indicateurs du PIMF s'amélioreront de CHF 48 millions en 2022, CHF 52 millions en 2023 et CHF 56 millions en 2024.

1.4 Attestation du respect du frein à l'endettement appliqué au compte de résultats et au compte des investissements (art. 101a et 101b ConstC)

En vertu de l'article 101a, alinéa 5 de de la constitution du canton de Berne (ConstC ; RSB 101.1) sur le frein à l'endettement appliqué au compte de résultats, les gains comptables et les amortissements sur les immobilisations du patrimoine financier ne sont pas pris en compte pour l'application des alinéas 1 et 2 de l'article 101a. Par conséquent, ils sont éliminés du solde du compte de résultats dans

l'attestation ci-après. La planification actuelle ne contient ni gains comptables ni amortissements réalisés sur les placements du patrimoine financier. Le résultat déterminant du compte de résultats évolue ainsi en particulier l'année 2023 (voir tableau ci-dessous).

Le présent budget ne respecte pas les dispositions constitutionnelles du frein à l'endettement appliqué au compte de résultats (art. 101a ConstC).

En même temps, le déficit de financement de CHF 685 millions prévu au budget 2021 ne permet pas non plus de respecter les dispositions constitutionnelles du frein à l'endettement appliqué au compte des investissements (art. 101b ConstC).

Frein à l'endettement appliqué au compte de résultats

Les résultats présentés ici ne permettent de respecter ni les consignes de frein à l'endettement appliqué au compte de résultats, ni celles de frein à l'endettement appliqué au compte des investissements.

en millions CHF	Budget 2021	Plan intégré «mission-financement»		
	2022	2023	2024	
Résultat total du compte de résultats	-630	-580	-321	-111
Elimination des gains comptables et des amortissements réalisés sur les placements du patrimoine financier conformément à l'article 101a, alinéa 5 ConstC	1	1	10	1
Résultat total du compte de résultats conformément à l'article 101a, alinéa 5 ConstC	-630	-581	-331	-111

Les différences éventuelles sont dues à la présentation en chiffres arrondis.

1.5 Evolution de politique financière depuis août 2019

Les principaux développements de politique financière ainsi que les arrêtés du Conseil-exécutif et du Grand Conseil intervenus depuis août 2019 sont récapitulés ci-après :

- Le 23 août 2019, le Conseil-exécutif a présenté au public les résultats du budget 2020 et du plan intégré mission-financement 2021 à 2023. Ces chiffres comprenaient notamment une progression des besoins d'investissement prévue à partir de 2022, des baisses sensibles des revenus provenant de la péréquation financière fédérale et l'exécution de la révision 2021 de la loi sur les impôts. Le compte de résultat affichait chaque année des excédents de revenus. Alors qu'une réduction de la dette pouvait être attendue en 2020 et 2021, le PIMF tablait ensuite sur un nouvel endettement de CHF 34 millions en 2022 et de CHF 44 millions en 2023, en raison de l'augmentation des besoins d'investissement prise en compte dans les chiffres.
- Pour faire face à ces besoins d'investissements supplémentaires, le Conseil-exécutif a proposé au Grand Conseil de créer un Fonds de couverture des pics d'investissement. Mais le Grand Conseil a décidé de renoncer à la création de ce genre de Fonds lors de sa session d'automne 2019.
- Après ce rejet de la solution du Fonds, une délégation du Conseil-exécutif a entamé le dialogue avec les présidences de la Commission des finances et de la Commission des infrastructures et de l'aménagement du territoire. Au cours de trois ren-

- contres qui se sont succédées entre l'automne 2019 et le printemps 2020, les parties ont discuté des possibilités de financement de la forte croissance des besoins d'investissement prévue, et envisagé une voie qui soit possible au plan politique. Elles se sont accordées sur trois points importants: l'adaptation du frein à l'endettement appliqué au compte des investissements, l'utilisation des ressources non utilisées de Fonds existants ainsi que la hiérarchisation, l'échelonnement et le redimensionnement des besoins d'investissement.
- Durant la session d'hiver 2019, le Grand Conseil a approuvé le budget 2020 lors du vote final le 3 décembre 2019, par 111 voix contre 3 et 30 abstentions. Il a aussi approuvé le PIMF 2021 à 2023 le 3 décembre 2019, par 124 voix contre 11 et 14 absences.
 - Pendant la phase préparatoire du processus de planification de 2020, le Conseil-exécutif a adopté - du fait de l'augmentation des besoins d'investissement - plusieurs mesures visant à optimiser le Plan d'investissement intégré (PII). Il a ainsi décidé qu'à partir du processus de planification 2020, sa décision d'inscrire ou non un nouveau projet d'envergure ou une modification importante dans le PII serait prise sur la base de fiches d'information standardisées.
 - Lors de la session de printemps 2020, le Grand Conseil a adopté la révision 2021 de la loi sur les impôts en seconde et dernière lecture. Le principal objectif de ce projet est de mettre en œuvre la loi fédérale sur la réforme fiscale et le financement de l'AVS (RFFA) de la manière la plus efficace possible au plan cantonal.

- Durant la session de printemps 2020, le Grand Conseil a aussi adopté une motion financière chargeant le Conseil-exécutif de prévoir dans le cadre du budget 2021 une baisse de la quotité d'impôt cantonale d'au moins, respectivement, CHF 40 millions pour les personnes morales et CHF 30 millions pour les personnes physiques. A partir de l'année 2022 du PIMF, la motion exige une nouvelle baisse de la quotité d'impôt pour les personnes physiques d'au moins CHF 40 millions (voir la motion financière 259-2019 CFin [Bichsel, Zollikofen] «Révision de la loi sur les impôts : abaissement de la quotité d'impôt pour les particuliers et les entreprises»).
- Le Conseil-exécutif a présenté le résultat des comptes de 2019 le 31 mars. Ceux-ci clôturaient sur un excédent de revenus de CHF 265 millions, alors que le budget 2019 avait tablé sur un excédent de CHF 123 millions. Le solde de financement était lui aussi positif, à hauteur de CHF 249 millions. Mais il est aussi apparu dans les comptes de 2019 que le produit des impôts des personnes physiques comme des personnes morales était inférieur aux prévisions budgétaires. Grâce à des revenus supplémentaires dégagés par d'autres types d'impôts, le résultat dépassait globalement les recettes fiscales prévues au budget. Mais pour l'élaboration du budget 2021 et du PIMF 2022-2024, il a fallu tabler sur un recul des recettes fiscales des personnes physiques et des personnes morales compte tenu des valeurs de l'exercice 2019 et des perspectives conjoncturelles.
- En revanche, les distributions de bénéfices de la BNS ont connu une évolution réjouissante au printemps 2020: pour l'exercice 2019, le montant distribué à la Confédération et aux cantons s'est élevé à CHF 4 milliards, dont environ CHF 320 millions versés au canton de Berne - alors que le budget 2020 prévoyait des revenus de CHF 80 millions. Il est apparu qu'à partir de 2021 également, les distributions de bénéfices de la BNS devraient être supérieures au niveau de CHF 80 millions.
- La pandémie de coronavirus et les mesures de confinement que le Conseil fédéral a arrêtées dans ce contexte le 16 mars 2020 ont radicalement transformé la situation initiale de politique financière au printemps 2020. Il est apparu assez rapidement que cette crise allait, à court terme (c.-à-d. en 2020), surtout peser sur les dépenses (secteur hospitalier, matériel médical de protection, aide économique, mesures exceptionnelles de promotion économique). En même temps il est devenu clair qu'en ce qui concerne les travaux de planification, la crise se répercuterait à moyen terme principalement du côté des revenus. Le Conseil-exécutif a donc dû tabler sur une diminution des recettes fiscales par rapport aux chiffres de la précédente planification à partir de 2021.
- Pour pouvoir tenir compte des répercussions financières de la crise liée au coronavirus dans le budget 2021 et PIMF 2022 à 2024, le Conseil-exécutif a prévu en avril 2020 de poursuivre le processus de planification selon une «procédure en deux voies». D'une part le processus de planification devait se dérouler comme d'habitude («Voie 1»). D'autre part, les Directions, la Chancellerie d'Etat et les autorités judiciaires ont été chargées de recenser, dans le cadre d'une procédure distincte, les changements par rapport à la précédente planification qui étaient liés à la crise due au coronavirus («Voie 2»).
- Durant le processus de planification de 2020, le Conseil-exécutif a eu connaissance en avril d'une autre détérioration budgétaire importante en ce qui concerne les versements compensatoires au titre de la RPT. Comme le montrent les prévisions actualisées de l'Administration fédérale des finances sur les paiements compensatoires pour 2021, le canton de Berne doit s'attendre à une baisse de revenus de plus de CHF 200 millions par rapport à 2020. En 2022 et 2023, les paiements compensatoires resteront à peu près au niveau de l'exercice budgétaire 2021. Une augmentation pourrait intervenir seulement à partir de 2024.
- Au cours du processus de planification 2020, plusieurs Directions ont en outre annoncé des dégradations budgétaires parfois importantes par rapport aux précédentes prévisions. La Direction de l'instruction publique et de la culture et la Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration, en particulier, ont signalé des besoins supplémentaires. En ce qui concerne la Direction de l'instruction publique et de la culture, la plus forte augmentation des besoins résulte de l'évolution démographique qui se manifeste à la fois au niveau de l'école obligatoire et dans les écoles professionnelles et moyennes.
- En mai et juin 2019, le Conseil-exécutif a adopté, lors de journées de réflexion sur la politique financière, de nombreuses décisions concernant l'élaboration du budget 2021 et du PIMF 2022-2024. Ces décisions portaient notamment sur la prise en compte, dans la planification, des besoins supplémentaires exprimés par les Directions et la Chancellerie d'Etat dans le cadre de la «Voie 1» et de la «Voie 2». Le Conseil-exécutif a aussi arrêté des décisions sur l'inscription de nouveaux projets et de modifications de projet dans le PII (voir chap. 2 pour un compte rendu détaillé).
- Toutefois, le Conseil-exécutif n'a pas été satisfait du résultat consolidé de la «Voie 1» et de la «Voie 2», du fait en particulier de la forte hausse de l'endettement. Il a donc décidé au début de l'été 2020, dans le cadre d'une «Voie 3», de supprimer, de réduire ou de reporter à plus tard les projets inscrits et planifiés dans le budget 2021 et le PIMF 2022-2024 qui ne sont pas encore réalisés. Il entend ainsi endiguer les déficits pendant la durée de la crise, où les recettes fiscales en particulier font défaut pour financer les besoins supplémentaires. Les résultats de la «Voie 3» sont exposés au chapitre 2.11. Pour des raisons de calendrier, il n'a pas été possible de les intégrer aux chiffres présentés ici. Mais ils seront discutés avec la Commission des finances à l'automne 2020 dans le cadre du dialogue de planification, puis examinés par le Parlement lors de la session d'hiver 2020. En tenant compte de ces mesures, les valeurs-repères du budget 2021 et PIMF 2022-2024 se présentent comme suit:

en millions CHF	Budget 2021	2022	2023	Plan financier 2024
Solde du compte de résultats	-523	-532	-269	-55
Investissement net	401	392	471	517
Solde de financement (nouvel endettement)	-579	-586	-422	-243
Nouvel endettement total		-1 830		
Nouvel endettement moyen par an		-458		

1.6 Conclusion du Conseil-exécutif en matière de politique financière/évaluation des résultats du processus de planification de cette année

1.6.1 Principaux facteurs influant sur les résultats de la planification

Le budget 2021 et le PIMF 2022-2024 présentent toutes les années de la planification des déficits massifs de l'ordre de plusieurs centaines de millions de francs au compte de résultats. De même, le solde de financement est fortement négatif toutes les années. Il en résulte un nouvel endettement de plus de CHF 2 milliards sur l'ensemble de la période de planification 2021 à 2024. Les présentes valeurs repères rappellent la situation financière extrêmement pré-occupante du milieu des années nonante.

Ce résultat négatif de la planification résulte essentiellement des facteurs d'influence suivants:

- La pandémie de coronavirus marque une rupture dans les finances bernoises pour les années à venir. Nous risquons de vivre l'une des plus grandes récessions de l'après-guerre, ce qui nécessite en particulier de réviser fortement les prévisions de recettes fiscales à partir de 2021. Les dépenses supplémentaires dues à la crise (notamment dans le domaine des soins de santé) concernent certes en grande partie l'année 2020. Mais l'exercice budgétaire 2021 sera également grevé de dépenses supplémentaires considérables à hauteur de plusieurs dizaines de millions de francs.
- Aux conséquences de la crise du coronavirus s'ajoute par ailleurs un effondrement historique des paiements compensatoires au titre de la péréquation financière fédérale. Selon les prévisions les plus récentes, il entraînera surtout un supplément de charges au compte de résultats des années 2021 à 2023.
- En revanche, les distributions de bénéfices de la BNS à la Confédération et aux cantons devraient avoir une influence positive sur le solde du compte de résultats : il est très probable en effet que la BNS pourra verser en 2021 un montant supérieur à la moyenne des années précédentes au titre de ses bénéfices de l'exercice 2020. Ce montant reste toutefois incertain à l'heure actuelle.
- En ce qui concerne les investissements, les chiffres actualisés du plan d'investissement intégré pour les années 2021 à 2030 tablent sur une augmentation des besoins à partir de 2024, ce qui alourdit les charges de la dernière année du PIMF dans la présente planification. Sur les dix années prises en compte dans le plan d'investissement intégré, les plus gros besoins sont attendus en 2026.

1.6.2 Réduction de l'horizon de planification du fait des fortes incertitudes sur l'évolution de la crise liée au coronavirus

L'évolution de la crise due au coronavirus est très incertaine. Il en va de même pour ses répercussions sur les finances du canton de Berne. De fortes incertitudes planent en conséquence sur les résultats de la planification visant l'élaboration du budget 2021 et du PIMF 2022-2024. C'est pourquoi tant que dure la crise, c'est-à-dire jusqu'à ce que les signes d'un rétablissement de l'économie appa-

raissent, le Conseil-exécutif rompt avec la vision à long terme pratiquée jusqu'ici au profit d'une optique à plus court terme. Autrement dit: lors du processus de planification de 2020, le Conseil-exécutif a axé ses objectifs de politique financière en premier lieu sur le budget 2021 et dans une moindre mesure sur le PIMF 2022-2024. Il s'agit pour lui de limiter au maximum les pertes financières sur l'exercice budgétaire 2021. Les années ultérieures passent donc au second plan, sans toutefois être totalement absentes de la planification.

1.6.3 Impossibilité de respecter les freins à l'endettement

Si les prévisions sont actuellement peu fiables, il est certain cependant que la crise due au coronavirus laissera à coup sûr des traces visibles dans les finances du canton de Berne ces prochaines années.

Or le mécanisme du frein à l'endettement inscrit dans la Constitution n'est pas conçu pour une situation de crise prolongée. Il prévoit ainsi que les déficits du compte de résultats soient impérativement compensés dans un délai de quatre ans. A la différence de la Confédération et de la plupart des autres cantons, le canton de Berne ne prévoit pas d'«article de crise» dans son frein à l'endettement. Il faut donc s'attendre – dans une optique politique réaliste – à ce que les exigences des deux freins à l'endettement ne puissent pas être respectés pendant plusieurs années. Aussi le Conseil-exécutif estime-t-il indispensable d'élargir la discussion sur l'adaptation du frein à l'endettement appliqué au compte des investissements qui avait été lancée au vu de la forte augmentation des besoins d'investissement, pour que cette discussion porte aussi sur une adaptation du frein à l'endettement appliqué au compte de résultats.

1.6.4 Abandon provisoire de l'élaboration d'un programme d'allègement

Pour éviter les déficits exposés dans la présente planification, il faudrait que le canton élabore dès maintenant un vaste programme d'allègement et/ou qu'il relève les impôts, dans un contexte économique où l'on attend au contraire des pouvoirs publics qu'ils contribuent à la relance. De larges parties de la population vont fortement souffrir des conséquences économiques de la crise, quand ce n'est pas déjà le cas. Aussi le Conseil-exécutif pense-t-il que dans ces circonstances l'opinion publique ne soutiendrait guère un programme d'allègement ayant pour objectif de respecter les freins à l'endettement et/ou au minimum de limiter drastiquement les déficits et l'accroissement de la dette. En effet, pour produire les considérables effets financiers qui permettraient de respecter les freins à l'endettement, il faudrait, compte tenu de la structure des finances cantonales, que le programme d'allègement s'applique en particulier aux domaines de la formation, du social et de la santé. Or c'est précisément dans ces domaines que, selon le Conseil-exécutif, des coupes massives dans l'offre de prestations cantonales ne sont pas acceptables ni défendables dans la situation actuelle du point de vue de la politique économique et sociale.

1.6.5 Suppression, réduction ou report de projets prévus mais pas encore réalisés pour endiguer les déficits

Si le Conseil-exécutif renonce provisoirement à l'élaboration d'un plan d'allègement, il est en même temps insatisfait des présents résultats de la planification, en particulier à cause du niveau élevé du nouvel endettement. Il a donc décidé de supprimer, de réduire ou de reporter les projets inscrits dans le budget 2021 et le PIMF 2022-2024 qui ne sont pas encore réalisés. Il entend ainsi endiguer les déficits et insuffisances de financement pendant la durée de la crise, où les recettes fiscales en particulier font défaut pour financer les besoins supplémentaires.

Les résultats des arrêtés correspondants du Conseil-exécutif concernant la «Voie 3» sont exposés au chapitre 2.11 du présent rapport. Pour des raisons de calendrier, il n'a pas été possible de les intégrer aux chiffres présentés ici. Mais ils seront discutés avec la Commission des finances à l'automne 2020 dans le cadre du dialogue de planification, puis examinés par le Parlement lors de la session d'hiver 2020.

Pour pouvoir améliorer la situation de politique financière, le Conseil-exécutif est convaincu qu'il est préférable de supprimer, de réduire ou de reporter certains projets prévus mais pas encore réalisés, plutôt que d'élaborer un plan d'allègement. L'élaboration et la mise en œuvre d'un tel plan aurait en effet des conséquences bien plus graves pour la population que l'abandon de projets qui ne sont pas encore réalisés.

1.6.6 Forte hausse de l'endettement inéluctable

Au vu des présents résultats de la planification, le Conseil-exécutif estime que le canton de Berne ne pourra pas faire autrement que d'augmenter sa dette de plusieurs centaines de millions de francs ces prochaines années. Même si un endettement supplémentaire d'une telle ampleur est difficile à accepter du point de vue de la politique financière, il doit être relativisé au regard du désendettement opéré durant les deux dernières décennies et des mesures d'aide urgentes prises dans le contexte de la crise du coronavirus. De plus, l'impact sur le compte de résultats d'une hausse même importante de la dette devrait rester dans les limites du raisonnable étant donné le niveau historiquement bas des taux d'intérêt.

1.6.7 Report des investissements nécessaires

Au cours du processus de planification de 2019, les besoins d'investissement des prochaines années ont occupé une place centrale, et ce en raison d'un nombre exceptionnel de projets d'investissement importants pour le développement du canton de Berne. Le Grand Conseil ayant refusé lors de sa session d'hiver 2019 la création d'un Fonds de couverture des pics d'investissement, une délégation du Conseil-exécutif a entamé un dialogue avec les présidences de la Commission des finances et de la Commission des infrastructures et de l'aménagement du territoire. Ensemble elles ont recherché une voie qui soit possible au plan politique pour financer la forte croissance des besoins d'investissement prévue. Dans ce contexte elles ont défini, parmi trois priorités, une adaptation du frein à l'endettement appliqué au compte des investissements.

Dans le processus de planification de 2020, on constate que l'augmentation des besoins d'investissements est différée lors de l'ac-

tualisation du plan d'investissement intégré pour la période de 2021 à 2030. Dans le plan actualisé, cette hausse débute désormais à partir de 2024 (2022 dans la précédente version du plan) et le pic des besoins se situe par conséquent en 2026 (précédent plan: 2025). De plus, le volume des investissements a diminué pour les dix ans à venir par rapport à la planification de l'année précédente.

Malgré ce report dans le temps et la réduction du volume des investissements, la question du financement de la hausse des besoins d'investissement se pose avec davantage d'acuité. Et ce en raison des déficits au compte de résultats qui découlent de la nouvelle situation initiale de politique financière liée à la crise du coronavirus.

La question se pose enfin de savoir quel niveau d'investissement le canton de Berne peut - et veut - se permettre dans cette situation. Le Conseil-exécutif considère que cette question devra faire l'objet d'un débat politique dès que les conséquences de la crise pour les finances bernoises seront plus précisément connues.

1.6.8 Opportunités et risques à l'horizon de planification 2021 à 2024

Pour conclure, le Conseil-exécutif observe que la situation difficile de politique financière comporte des opportunités et des risques qui pourraient parfois fortement influencer les finances bernoises ces prochaines années. La plus grande incertitude, et les plus gros risques qui en découlent, concernent l'évolution de la crise liée au coronavirus. En particulier, une seconde vague massive de contaminations – qui entraînerait par exemple un nouveau confinement – ferait peser sur les finances cantonales une menace supplémentaire qui n'est pas prise en compte dans les présents résultats de la planification.

En ce qui concerne le montant des versements compensatoires de la péréquation financière fédérale, il existe aussi bien des opportunités que des risques. Parmi les opportunités figure un nouveau calcul des paiements compensatoires prévus dans les années 2021 à 2023 suite à la demande du Conseil-exécutif de réviser les bases de calcul (voir chapitre 3.4). Il existe par contre un risque de voir les versements compensatoires en faveur du canton de Berne baisser encore dans les années à venir si le potentiel de ressources du canton continue de s'accroître.

La plus grande opportunité potentielle concerne les distributions de bénéfices de la Banque nationale suisse. Si la BNS procédait pour l'exercice 2020 comme déjà en 2019 à une distribution «quadruple» de bénéfices, le résultat du canton de Berne en 2021 s'en trouverait considérablement amélioré.

2 Résultats de la planification

2.1 Résultats des débats budgétaires de 2019

Le Grand Conseil a approuvé le budget 2020 lors du vote final le 3 décembre 2019, par 111 voix contre 3 et 30 abstentions. Il a aussi approuvé le plan intégré mission-financement (PIMF) 2021 à 2023 le 3 décembre 2019, par 124 voix contre 11 et 14 absentes.

Par ailleurs, le Grand Conseil a adopté plusieurs décisions en lien avec l'élaboration du budget 2021 et du PIMF 2022 à 2024. Il a ainsi, d'une part, transmis quatre déclarations de planification concernant le PIMF 2021 à 2023 et, d'autre part, rejeté un grand nombre de déclarations de planification, lançant autant de messages importants pour l'élaboration du budget 2021 et du PIMF 2022 à 2024. Nous résumons ci-dessous les principaux résultats de la session de novembre 2019 :

- Le Grand Conseil a approuvé, par 90 voix contre 61 et une abstention, une proposition concernant le budget 2020: il s'agissait de renoncer à créer 24,7 nouveaux postes non refinancés. Il a de plus adopté, par 92 voix contre 56 et une abstention, une déclaration de planification relative au PIMF 2021 à 2023 portant aussi sur la création de nouveaux postes: elle interdit ainsi de créer de nouveaux postes qui ne soient pas refinancés, et exige que la création de nouveaux postes ne vienne pas compromettre la réduction des postes conformément à la déclaration de planification du député Brönnimann (voir chapitre 2.6.2). Conformé-

ment à la déclaration de planification adoptée en novembre 2019, cette exigence ne s'applique pas aux postes sans incidence sur le budget ni à ceux qui sont créés par des arrêtés du Grand Conseil.

- En outre, le Grand Conseil a adopté à l'unanimité deux déclarations de planification relatives au PIMF 2021 à 2023 qui demandent, respectivement, d'optimiser le Plan d'investissement intégré (PII) et d'utiliser la totalité du montant des investissements fixé pendant l'exercice budgétaire en cours.
- De plus, il a adopté à une nette majorité une proposition concernant le budget 2020 et une déclaration de planification relative au PIMF 2021 à 2023 qui exigent d'augmenter les contributions cantonales du programme de promotion de rénovation des bâtiments à raison de CHF 2 millions chaque année. Et ce pour qu'au moins le double des contributions cantonales soit consacré au subventionnement du bâtiment d'ici 2030 au plus tard.
- Enfin, le Grand Conseil s'est prononcé contre l'annulation des mesures du programme d'allégement (PA) 2018 ou d'autres mesures similaires, en rejetant plusieurs propositions et déclarations de planification en ce sens.

Le chapitre 2.8.1 renseigne sur la suite donnée par le Conseil-exécutif aux déclarations de planification approuvées lors du processus de planification de cette année.

Les chiffres se présentaient comme suit après les résultats des débats budgétaires de 2019 : le compte de résultats du budget 2020 et du plan intégré mission-financement 2021 à 2023 affichait un excédent de revenus pour toutes les années de la période de planification. Sur toute la période de 2020 à 2023, il était prévu de réduire la dette de CHF 115 millions.

en millions CHF	Budget 2020	2021	2022	Plan financier 2023
Charges	11 705	11 885	12 047	12 164
Revenus	11 923	11 980	12 131	12 276
Solde du compte de résultats	218	95	83	112
Investissement net	446	466	533	579
Solde de financement (- = nouvel endettement, + = réduction de la dette)	161	32	-34	-44
Réduction totale de la dette		115		
Réduction annuelle de la dette		29		
Degré d'autofinancement		106 %		

2.2 Situation en matière de politique financière au début du nouveau processus de planification

En février 2020, le Conseil-exécutif a procédé à une mise à jour des conditions initiales de politique financière selon la pratique habituelle ces dernières années. Il a ainsi pris connaissance des changements (améliorations ou détériorations budgétaires) annoncés par les Directions, la Chancellerie d'Etat, les Autorités judiciaires et le Ministère public (DIR/CHA/JUS), par rapport aux chiffres du PIMF 2021 à 2023 que le Grand Conseil avait approuvé lors de sa session de novembre 2019. Il a constaté dès ce moment-là que la situation de politique financière s'était considérablement dégradée pour la nouvelle période de planification 2021 à 2024, par rapport aux conditions qui prévalaient encore après les débats budgétaires de la session de novembre 2019.

Les premières détériorations budgétaires notables concernaient les recettes fiscales et la péréquation financière nationale (RPT): comme il est apparu dans les comptes de 2019, le produit des impôts des personnes physiques comme des personnes morales a été inférieur aux prévisions budgétaires respectivement d'environ CHF 35 millions pour les premières et CHF 40 millions pour les secondes. Les recettes fiscales des personnes morales ont en outre diminué de quelque CHF 60 millions par rapport à 2018. Ce manque à gagner a pu être compensé par des recettes supplémentaires pour d'autres types d'impôts (part à l'impôt fédéral direct, parts sur les impôts anticipés et l'impôt sur les successions et donations). Mais compte tenu des valeurs de l'exercice 2019 et des perspectives conjoncturelles, il a fallu dès février 2020 tabler sur un recul des recettes fiscales des personnes physiques comme des personnes morales.

La crise due au coronavirus a radicalement transformé la situation initiale de politique financière. Il est apparu assez rapidement que cette crise allait, à court terme (c.-à-d. en 2020), surtout peser sur les dépenses (secteur hospitalier, matériel médical de protection, aide économique, mesures exceptionnelles de promotion économique). En même temps il est devenu clair qu'en ce qui concerne les travaux de planification, la crise se répercuterait à moyen terme principalement du côté des revenus. Il faut ainsi s'attendre à voir diminuer les recettes fiscales par rapport aux chiffres de la précédente planification à partir de 2021.

Dès le début du processus de planification, le Conseil-exécutif a en outre dû prendre connaissance d'une réduction sensible des revenus de la péréquation financière nationale (RPT): selon les prévisions, il faut tabler pour 2021 sur un manque à gagner de plus de CHF 200 millions par rapport à 2020.

D'autres détériorations par rapport à la précédente planification ont été annoncées au début du nouveau processus de planification, en particulier à la Direction de l'instruction publique et de la culture et à la Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration. En ce qui concerne la Direction de l'instruction publique et de la culture, la plus forte augmentation des besoins résulte de l'évolution démographique qui se manifeste à la fois au niveau de l'école obligatoire et dans les écoles professionnelles et moyennes.

Mais par ailleurs, une amélioration significative s'est profilée au printemps 2020: pour l'exercice 2019, le montant des distributions du bénéfice de la Banque nationale suisse (BNS) s'est élevé à CHF 4 milliards («quadruple» distribution), dont environ CHF 320 millions sont revenus au canton de Berne. Une fois la distribution du béné-

fice de 2019 effectuée, la réserve pour distribution future de la BNS atteignait CHF 84 milliards. Selon le montant de sa réserve pour distributions futures, la BNS pourra procéder pour l'exercice 2020 à une distribution allant du «simple» au «quadruple». Pour une nouvelle distribution «quadruple», il faudrait que ce montant atteigne au minimum CHF 40 milliards. Au vu du résultat intermédiaire annoncé par la BNS le 30 juin 2020, le Conseil-exécutif part du principe qu'elle est en mesure de distribuer une «triple» part de son bénéfice de l'exercice 2020 à la Confédération et aux cantons.

En résumé, le Conseil-exécutif a identifié au début du nouveau processus de planification trois grands défis de politique financière qui entraînent pour l'essentiel des baisses significatives de revenus: l'évolution des recettes fiscales, les répercussions de la crise due au coronavirus sur les finances bernoises et l'effondrement historique des versements compensatoires de la péréquation financière nationale. A cela s'ajoutent les besoins supplémentaires annoncés par les DIR/CHA/JUS. Les distributions de bénéfices de la BNS représentent dans ce contexte le principal atout.

2.3 Objectifs de politique financière du Conseil-exécutif pour le processus de planification de 2020

Etant donné l'incertitude qui subsiste quant à l'évolution de la crise due au coronavirus et l'absence de visibilité sur ses répercussions sur les finances bernoises, prévoir l'évolution de celles-ci à moyen et long terme s'avère un exercice complexe. C'est pourquoi tant que durera la crise, c'est-à-dire jusqu'à ce que les signes d'un rétablissement de l'économie apparaissent, le Conseil-exécutif rompra avec la vision à long terme pratiquée jusqu'ici au profit d'une optique à plus court terme fondée sur des analyses de tendance renforcées. Ainsi, les objectifs de la politique financière du gouvernement concerneront avant tout le budget de l'année suivante et éventuellement la première année du plan intégré mission-financement. Il s'agira en particulier de limiter au maximum les pertes financières dans le budget en cours de préparation. Les années ultérieures passeront au second plan, sans toutefois être totalement absentes de la planification.

2.4 Approche du Conseil-exécutif pour le processus de planification de 2020

Comme les années précédentes, le Conseil-exécutif a entamé ses travaux de planification au mois de février. Il était prévu que les DIR/CHA/JUS élaborent pour le 20 mars 2020 un premier état de la planification.

Mais avec la crise due au coronavirus et les mesures de confinement que le Conseil fédéral a arrêtées dans ce contexte le 16 mars 2020, des conséquences majeures pour les finances bernoises se sont profilées, dont il n'était cependant pas encore possible d'établir l'ampleur à ce moment-là.

Compte tenu de la grande incertitude qui régnait à cet égard, le Conseil-exécutif a prévu en avril 2020 de poursuivre le processus de planification selon une «procédure en deux voies». D'une part le processus de planification devait se dérouler, comme d'habitude,

en trois variantes dans le système d'informations financières FIS («Voie 1»). D'autre part, les DIR/CHA/JUS ont été chargées de recenser, dans le cadre d'une procédure distincte du FIS et des variantes définies, les changements par rapport à la précédente planification qui étaient liés à la crise due au coronavirus («Voie 2»). Cette «procédure en deux voies» devait permettre d'élaborer le budget 2021 et le PIMF 2022 à 2024 sur des bases stables (à savoir les résultats de la «Voie 1») en dépit des incertitudes pesant sur les charges supplémentaires liées à la crise due au coronavirus.

Les travaux de planification ont donc été réalisés dans le cadre de la «Voie 1», comme le prévoit le processus standard. Le Conseil-exécutif a examiné les changements annoncés par les DIR/CHA par rapport à la précédente planification (budget 2020 et PIMF 2021 à 2023) et décidé de les inscrire ou non dans le budget 2021 et le PIMF 2022 à 2024.

Dans une procédure distincte («Voie 2»), il a pris en compte les répercussions financières de la crise due au coronavirus. Les charges en plus et les revenus en moins de la «Voie 2» recensés dans le scénario correspondant ont ensuite été intégrés dans la «Voie 1».

Toutefois, le Conseil-exécutif n'a pas été satisfait du résultat consolidé de la «Voie 1» et de la «Voie 2», en particulier du fait de la forte hausse de l'endettement. Il a donc décidé, dans le cadre d'une «Voie 3», de supprimer, de réduire ou de reporter les projets inscrits et planifiés dans le budget 2021 et le PIMF 2022 à 2024 qui ne sont pas encore réalisés. Il entend ainsi endiguer les déficits pendant la durée de la crise, où les recettes fiscales en particulier font défaut pour financer les besoins supplémentaires. Les résultats de la «Voie 3» sont exposés au chapitre 2.11. Pour des raisons de calendrier, il n'a pas été possible de les intégrer aux chiffres présentés ici. Mais ils seront discutés avec la Commission des finances à l'automne 2020 dans le cadre du dialogue de planification puis examinés par le Parlement lors de la session d'hiver 2020.

2.5 Principaux changements par rapport à la précédente planification

Les changements suivants par rapport à la planification précédente, intervenus entre décembre 2019 et août 2020, ont influé de manière déterminante sur les présents résultats du budget 2021 et du plan intégré mission-financement 2022 à 2024. Ils relèvent à la fois d'arrêtés et de consignes du Conseil-exécutif et du Grand Conseil, de facteurs externes sur lesquels il est impossible d'influer au niveau cantonal, ainsi que de changements des conditions générales.

- (+) = améliorations budgétaires
- (-) = détériorations budgétaires

2.5.1 Mise à jour des prévisions de recettes fiscales

Durant le processus de planification de 2020, il s'est avéré nécessaire de procéder à une forte correction des rentrées fiscales, et ce pour deux raisons.

D'une part, les recettes fiscales de 2019 des personnes physiques et des personnes morales ont été inférieures aux prévisions budgétaires respectivement d'environ CHF 35 millions chez les premières et CHF 40 millions chez les secondes, le chiffre de ces dernières ayant en outre diminué de quelque CHF 60 millions par rapport à 2018. Cette évolution suffit déjà à elle seule à en conclure que sur la période de planification 2021 à 2024, la tendance suivie par les recettes fiscales doit être corrigée à la baisse.

Mais il a aussi fallu procéder à une autre correction résultant de la crise due au coronavirus, en tenant compte, comme d'habitude, des paramètres pertinents des prévisions sur le développement économique et sur le chômage. Les structures spécifiques du canton de Berne ont également été prises en compte: la part des revenus salariaux provenant de l'administration est plus importante qu'en moyenne nationale, et certains secteurs y sont plus fortement représentés (industrie horlogère) alors que d'autres moins (télécommunication, énergie). Une analyse des possibles pertes de revenus ou reculs des bénéfices a été effectuée dans différents secteurs économiques pour évaluer le manque à gagner. Chez les personnes physiques, l'étendue du chômage partiel a en particulier été prise en compte. Le Conseil-exécutif table sur un manque à gagner très important en 2021 et 2022, puis sur une légère reprise des recettes fiscales à partir de 2023.

Par rapport à la planification de l'an dernier, il prévoit un recul annuel des recettes fiscales à hauteur de CHF 450 à 500 millions les deux premières années de la période de planification (2021 et 2022). Puis, pour les deux années suivantes, un recul de quelque CHF 300 millions (en 2023) et CHF 200 millions (en 2024).

en millions CHF	Budget 2021	2022	2023	Plan financier 2024
Actualisation des prévisions relatives aux recettes fiscales	-458	-481	-288	-202

2.5.2 Mise à jour des prévisions concernant les versements de la péréquation financière fédérale

En se fondant sur la mise en œuvre du troisième rapport du Conseil fédéral sur l'efficacité de la RPT, qui prévoit notamment une réduction de la dotation minimale des cantons ayant les potentiels de ressources les plus faibles, le Conseil-exécutif avait déjà pris en compte, dans le processus de planification de l'an dernier, d'importantes baisses des revenus issus de la RPF dans le PIMF 2021 à 2023.

Le potentiel de ressources du canton de Berne ayant enregistré une croissance largement supérieure à la moyenne, l'Administration fédérale des finances (AFF) prévoit une nouvelle baisse des paiements compensatoires pour le budget 2021. Il s'agit là d'une chute historique. Les paiements compensatoires accordés au canton de Berne en 2021 baissent en effet à CHF 888 millions pour un potentiel de ressources de 80,4 points. A titre de comparaison, en 2017, alors que le canton de Berne enregistrait le montant maximal des paiements compensatoires depuis la mise en place de la RPT, il touchait CHF 1 287 millions (pour un potentiel de ressources de 74,3 points). En 2020, ce montant était encore de CHF 1101 millions (potentiel de ressources 77,6 points). Le montant de 2021 repré-

sente donc une chute de quelque CHF 210 millions par rapport à 2020.

Pour les années 2022 et 2023 du plan intégré mission-financement, BAK Basel prévoyait en mai 2020 des paiements compensatoires légèrement supérieurs à ceux de l'exercice budgétaire 2021. Pour 2024 en revanche, BAK Basel prévoit pour le canton de Berne des paiements compensatoires à nouveau au même niveau qu'en 2020 (CHF 1 104 mio; potentiel de ressources 76,9 points).

Contrairement à l'ancienne planification, les nouvelles prévisions de l'AFF et de BAK Basel signifient une baisse de revenus située entre quelque CHF 140 millions (en 2023) et CHF 190 millions (en 2021). Quant à 2024, par rapport à la planification de l'an dernier, elle devrait enregistrer une légère amélioration d'environ CHF 30 millions.

La chute des paiements compensatoires à hauteur de quelque CHF 125 millions par an de 2021 à 2023 relève non seulement de l'augmentation du potentiel de ressources, mais aussi d'une particularité que le canton de Berne considère comme injustifiée. Le Conseil-exécutif a transmis sa position à l'AFF à ce sujet mi-août 2020 (voir chap. 3.4).

en millions CHF	Budget	Plan financier		
	2021	2022	2023	2024
Prestations compensatoires de la péréquation financière nationale RPT	-188	-172	-142	33

2.5.3 Part du canton au bénéfice de la banque nationale suisse (BNS)

La Convention sur la distribution du bénéfice de la BNS passée en 2016 entre le Département fédéral des finances (DFF) et la BNS prévoit que celle-ci verse à la Confédération et aux cantons CHF 1 milliard par an à partir de l'exercice 2017. Le canton de Berne se voit ainsi attribuer quelque CHF 80 millions chaque année. Si, après affectation du bénéfice, la réserve pour distributions futures de la BNS dépasse CHF 20 milliards, un montant de CHF 2 milliards est distribué. En vertu de quoi la BNS a pu verser une «double part» sur la distribution de son bénéfice de ses exercices 2017 et 2018, ce qui a donc procuré au canton de Berne un supplément de revenus conséquent en 2018 et 2019.

Pour les exercices 2019 et 2020, la BNS a conclu avec le DFF une convention supplémentaire, selon laquelle désormais, si la réserve pour distributions futures atteint CHF 30 milliards (après affectation du bénéfice), un montant de CHF 3 milliards est distribué, respectivement de CHF 4 milliards si la réserve pour distribution future atteint CHF 40 milliards. Or ce dernier cas s'est produit en 2019.

Une fois la distribution du bénéfice de 2019 effectuée, la réserve pour distribution future de la BNS atteignait en effet CHF 84 milliards. Mais suite aux développements sur les marchés financiers résultant de la crise due au coronavirus, la BNS a essuyé des pertes de CHF 38,2 milliards au premier trimestre 2020. Au moment des discussions sur le budget 2021 et le PIMF 2022 à 2024, le Conseil-exécutif a donc jugé incertaine une nouvelle «quadruple» distribution. Il a par conséquent décidé de ne prévoir, tant au budget 2021 qu'au PIMF 2022 à 2024, que la distribution d'une «double» part du bénéfice à hauteur de quelque CHF 160 millions. Cela correspond à une amélioration d'environ CHF 80 millions par rapport à l'ancienne planification.

En référence à la «Voie 3», le Conseil-exécutif a procédé à une nouvelle évaluation des distributions du bénéfice de la BNS. La banque ayant réalisé CHF 39 milliards de bénéfice au deuxième trimestre de 2020, compensant ainsi intégralement la perte du premier trimestre, le Conseil-exécutif en conclut dans le cadre de la «Voie 3» qu'il serait possible d'envisager la distribution d'au moins une «triple» part de bénéfice au budget 2021 (voir chap. 2.11).

en millions CHF	Budget	Plan financier		
	2021	2022	2023	2024
Part du canton au bénéfice de la Banque nationale suisse (BNS)	81	81	81	81

2.5.4 Evolution des besoins d'amortissement

Par rapport à la précédente planification, les besoins d'amortissement enregistrent tous les ans des diminutions allant de CHF 45 à 50 millions. La baisse des amortissements résulte principalement

de la dissolution des réserves liées au retraitement le 1er janvier 2020 (en vertu de la révision partielle de la loi sur le pilotage des finances et des prestations [LFP; RSB 620.0]) et de la diminution des amortissements sur les immobilisations financées par des financements spéciaux.

en millions CHF	Budget 2021	2022	2023	Plan financier 2024
Evolution des besoins d'amortissement	44	46	47	50

2.5.5 Charges en plus et revenus en moins résultant de la crise due au coronavirus

La crise due au coronavirus entraîne dans de nombreux domaines des charges en plus et des revenus en moins. Le recul attendu du produit de l'impôt est exposé au chapitre 2.5.1. Nous abordons ici les charges en plus et revenus en moins de la période de planification 2021 à 2024 qui ne concernent pas les recettes fiscales.

Le Conseil-exécutif a décidé dans ce contexte que les répercussions financières de la crise due au coronavirus devaient exclusivement être inscrites au budget 2021 et à l'année 2022 du PIMF. En raison des incertitudes quant à l'évolution de cette crise, il a donc décidé de ne pas les prendre en compte pour les années 2023 et 2024 de la planification. Cette décision répond à l'approche du Conseil-exécutif privilégiant, dans cette situation de crise, une optique davantage axée sur le court terme et moins centrée sur la perspective du moyen terme. Concernant les rentrées fiscales, le Conseil-exécutif considère en revanche irréaliste qu'elles retrouvent leur niveau antérieur dès 2023 (p. ex. à cause de la possibilité que les personnes morales ont de faire valoir un report de pertes sur une période de sept ans). Il a donc aussi pris en compte une baisse des recettes fiscales résultant de la crise due au coronavirus pour les années 2023 et 2024 du PIMF (voir chap. 2.5.1).

Au total, les répercussions financières de la crise due au coronavirus sont prises en compte à hauteur de CHF 128 millions au budget 2021 et de CHF 45 millions l'année 2022 du PIMF. Les charges supplémentaires les plus élevées concernent les domaines suivants:

- Une augmentation des besoins est prévue dans le domaine de l'aide matérielle (aide sociale) en raison de la situation sur le marché de l'emploi: CHF 37 millions sont inscrits au budget 2021

à cet égard et CHF 16 millions l'année 2022 du PIMF. Les besoins supplémentaires effectifs dépendront dans une grande mesure de l'évolution du chômage.

- Les hautes écoles bernoises vont elles aussi enregistrer des charges en plus et des revenus en moins du fait de la crise due au coronavirus. La suppression de cours de perfectionnement et la baisse des inscriptions résultant de la formation à distance contribuent à diminuer les revenus. Dans le même temps, le passage à la formation à distance génère des charges supplémentaires. Des charges en plus et des revenus en moins vont également concerner la recherche et l'enseignement, en particulier à cause des interruptions et des retards concernant des projets de recherche. Le manque à gagner est estimé à quelque CHF 32 millions pour 2020. Les hautes écoles devront être indemnisées par un complément à la subvention cantonale en 2021, à condition de soumettre un attestation détaillée au Conseil-exécutif.
- Les pertes de revenus des transports publics se traduisent par une augmentation des charges de CHF 25 millions au budget 2021. CHF 3 millions ont été inscrits à l'année 2022 du PIMF, même si, comme pour d'autres postes, il s'agit là de suppositions. On ne sait pas encore avec certitude aujourd'hui dans quelle mesure les pertes de revenus des transports publics vont se répercuter sur les finances cantonales.

Autres exemples: les revenus en moins pris en compte sur les intérêts moratoires (BU 2021 CHF 10 mio), sur les pertes sur créances (BU 2021 et PIMF 2022 resp. CHF 5 mio), sur les amendes disciplinaires (BU 2021 CHF 5 mio; PIMF 2022 CHF 3 mio), ou encore sur l'impôt sur les véhicules automobiles (BU 2021 CHF 4,4 mio; PIMF 2022 CHF 7,1 mio).

en millions CHF	Budget 2021	2022	2023	Plan financier 2024
Charges en plus et revenus en moins résultant de la crise due au coronavirus (sans les recettes fiscales)	-128	-45	0	0

2.5.6 Baisse de la quotité d'impôt pour les personnes morales à partir de 2021

L'«approche fiscale globale» (autrement dit la révision 2021 de la loi sur les impôts et les réductions de quotité d'impôt prévues) se traduit par une dégradation des finances cantonales de CHF 40,8 millions par an par rapport à l'ancienne planification du fait de l'abaissement de la quotité d'impôt pour les personnes morales à partir de 2021.

La baisse de la quotité d'impôt pour les personnes physiques prévue à partir de 2021 dans le cadre de cette «approche fiscale globale» n'a pas d'incidence sur les finances, puisque les CHF 45 millions de revenus en moins sont compensés par des revenus supplémentaires du même montant résultant de l'évaluation générale 2020 (EG 2020).

La deuxième baisse de la quotité d'impôt pour les personnes physiques prévue à partir de 2022 n'a pas non plus d'incidence sur les finances. Si elle entraîne en effet une baisse de CHF 40 millions des recettes fiscales (revenus en moins à la Direction des finances),

celle-ci est compensée par la révision prévue de l'imposition des véhicules automobiles (revenus en plus à la Direction de la sécurité). Les autres répercussions financières de la révision 2021 de la loi

sur les impôts et de la RFFA sont déjà intégrées au PIMF 2021 à 2023.

en millions CHF	Budget 2021	2022	2023	Plan financier 2024
Baisse de la quotité d'impôt pour les personnes morales à partir de 2021	-41	-41	-41	-41

2.5.7 Charges en moins pour les transports publics

Les besoins d'indemnisation fondés sur les offres des entreprises de transport public pour les années 2020 et 2021 sont nettement inférieurs aux montants budgétés jusque-là. Cela résulte de différents faits:

- Les comptes de 2018 et de 2019 ont été allégés du fait d'économies réalisées après coup dans la procédure de commande et par des remboursements extraordinaires (CarPostal et BLS).
- Les revenus évoluent plus favorablement que prévu. Les entreprises de transport ont pu compenser (en partie) les hausses de coûts (en particulier pour les achats de matériel roulant) prévues pour 2020 et 2021 par des revenus supplémentaires.

- Les deux entreprises de transport CarPostal et BLS ont pu fortement réduire les besoins d'indemnisation du fait des lacunes constatées dans les offres de l'année précédente.
- Dans le cadre des négociations sur l'offre, de nombreuses économies ont pu être réalisées.
- La clé de répartition des coûts entre la Confédération et les cantons a été corrigée en faveur du canton pour 2020. La part du canton de Berne passe ainsi de 46 à 45 pour cent.

Le cumul de ces effets entraîne une réduction de quelque CHF 30 millions des besoins d'indemnisation par rapport à l'ancienne planification en 2021, 2022 et 2023, et de quelque CHF 18 millions en 2024.

en millions CHF	Budget 2021	2022	2023	Plan financier 2024
Charges en moins pour les transports publics	28	33	32	18

2.5.8 Impact de l'évolution démographique sur la scolarité obligatoire

Le nombre des naissances est en hausse depuis 2014. L'augmentation du nombre d'élèves qui en découle se traduit par des charges additionnelles dans le domaine de la scolarité obligatoire.

Les élèves étant plus nombreux, il faut ouvrir davantage de classes et prévoir davantage d'heures d'encadrement dans les écoles de jour des communes. Durant la période de planification, les enfants

des années de plus faible natalité (2004 à 2006) quittent la scolarité obligatoire. Ceux des années de plus forte natalité (2010 et après) sont quant à eux en 3e et 4e années du primaire. Il faut par conséquent prévoir de 2019 à 2024 une augmentation de quelque 5000 élèves et la nécessité de créer plus de 250 classes supplémentaires.

Cela se traduit par des charges en plus par rapport à l'ancienne planification, allant d'à peine CHF 20 millions (BU 2021) à plus de CHF 30 millions (PIMF 2024).

en millions CHF	Budget 2021	2022	2023	Plan financier 2024
Impact de l'évolution démographique sur la scolarité obligatoire	-18	-21	-26	-31

2.5.9 Mesures en faveur du personnel

Les mesures suivantes entraînent une augmentation des charges de CHF 17 millions (en 2021, 2022 et 2023) et de CHF 41 millions (en 2024) par rapport à l'ancienne planification:

- L'abaissement du taux d'intérêt technique des deux caisses de pension CPB et CACEB au 31 décembre 2019 et la nécessité de relever les cotisations d'épargne de l'employeur qui en est résultée se traduisent par un supplément de charge de CHF 16,2 millions à partir de 2021.
- L'allocation de fin de semaine accordée jusque-là au personnel cantonal uniquement pour le travail effectué le samedi après-midi et le dimanche doit également inclure celui effectué le samedi

matin à compter de 2021. Les coûts correspondants se montent à CHF 0,8 million par an.

- La prise en compte des mesures salariales en 2024, nouvelle année du PIMF, se traduit par des charges de quelque CHF 24 millions.

Vous trouverez davantage d'informations sur les mesures en faveur du personnel au chapitre 2.6.

en millions CHF	Budget 2021	2022	2023	Plan financier 2024
Mesures en faveur du personnel	-17	-17	-17	-41

2.5.10 Actualisation des intérêts passifs

Les intérêts passifs ont été actualisés sur la base d'une baisse des taux d'intérêt (situés entre 0,0% et 0,5%) et d'une diminution du

volume des marchés publics. Il en résulte une baisse des charges de CHF 10 millions (BU 2021) à CHF 24 millions (PIMF 2024).

en millions CHF	Budget 2021	2022	2023	Plan financier 2024
Actualisation des bases de données	10	16	23	24

2.5.11 Changements techniques

Les changements techniques génèrent un besoin supplémentaire de quelque CHF 10 millions en 2021, 2022 et 2023, et de CHF 20 millions en 2024.

Toutes les années de la période de planification sont concernées par une écriture rectificative résultant du MCH2 en relation avec le Fonds d'aide aux investissements à l'Office de l'économie (CHF 5 mio par an). Des transferts du compte des investissements au compte de résultats à hauteur de CHF 6 millions (en particulier des

subventions cantonales aux activités culturelles) ont également été pris en compte chacune de ces années.

Une modification technique a dû être apportée à l'année 2024 du PIMF à cause du fait qu'au début du processus de planification, l'année 2024 du PIMF est une copie de l'année 2023 du PIMF de l'année précédente. L'année 2023 du PIMF de l'an dernier (comme d'ailleurs la nouvelle année 2023 du PIMF que le Conseil-exécutif a adopté) contenait un gain comptable unique de CHF 9,5 millions qui ne sera pas enregistré en 2024 et qu'il a donc fallu éliminer.

en millions CHF	Budget 2021	2022	2023	Plan financier 2024
Changements techniques	-11	-12	-11	-21

2.5.12 Besoins supplémentaires de la formation en haute école

Des charges supplémentaires allant de CHF 11 millions (BU 2021) à CHF 18 millions (PIMF 2024) ont été prises en compte dans le domaine des hautes écoles. Cette évolution s'explique par les facteurs suivants:

- Mesures du programme gouvernemental de législature 2019 à 2022: pour mettre en œuvre certaines mesures (initiative Be-LEARN, mise sur pied du TecLab de Berthoud, de l'école de mécanique de précision appliquée à la médecine), le Conseil-exécutif a intégré à partir de 2021 un relèvement de CHF 6 millions des subventions aux hautes écoles bernoises.
- Assainissement de la PH Bern: la PH Bern a essuyé des pertes dans les années 2015 à 2018 et un faible bénéfice en 2019. Elle

s'attend à épuiser ses réserves de bénéfice d'ici 2021. CHF 2 millions ont été inscrits chaque année du PIMF 2022 à 2024 pour assainir durablement la PH Bern.

- Subventions versées en vertu des accords intercantonaux sur les universités et sur les hautes écoles spécialisées: suite aux prévisions d'augmentation du nombre des étudiants, il est à supposer que le nombre de Bernois et de Bernoises fréquentant des hautes écoles dans d'autres cantons va lui aussi être plus élevé. CHF 5 millions de charges supplémentaires ont par conséquent été pris en compte par année de la planification.
- Subventions cantonales aux hautes écoles : une croissance ordinaire de un pour cent est prévue chaque année. Cela entraîne un supplément de charges de CHF 5 millions l'année du PIMF 2024 par rapport à l'ancienne planification.

en millions CHF	Budget 2021	2022	2023	Plan financier 2024
Besoins supplémentaires de la formation en haute école	-11	-13	-13	-18

2.5.13 Forfait d'infrastructure dans le domaine du handicap

Les bâtiments des institutions du domaine du handicap devraient à l'avenir être financés par un forfait d'infrastructure, comme c'est le cas pour le secteur des personnes âgées, qu'il s'agisse de constructions nouvelles ou de transformations. L'abandon des cré-

dits d'investissement auxquels il est fait recours aujourd'hui contribue à alléger les moyens prévus dans le PII. Le forfait d'infrastructure doit être mis en place à partir de 2022 dans l'ensemble des institutions prenant en charge des enfants et des adolescents et à partir de 2023 dans celles qui prennent en charge des adultes. Le forfait d'infrastructure entraîne CHF 7 millions de charges au compte de résultats en 2022 et de CHF 21 millions par an en 2023 et 2024.

en millions CHF	Budget 2021	2022	2023	Plan financier 2024
Forfait d'infrastructure dans le domaine du handicap	0	-7	-21	-21

2.5.14 Actualisation des dividendes

L'actualisation des dividendes aboutit à des revenus supplémentaires de quelque CHF 11 millions par an, résultant principalement de l'augmentation des dividendes envisagée par la BKW.

en millions CHF	Budget 2021	2022	2023	Plan financier 2024
Actualisation des dividendes	11	11	11	11

2.5.15 Besoins supplémentaires de la formation en école moyenne

Par rapport à l'ancienne planification, les besoins augmentent de quelque CHF 13 millions au budget de 2021 et de quelque CHF 7 millions par an au PIMF 2022 à 2024. Cela résulte principalement de deux facteurs:

Moyens à disposition du produit Formation professionnelle: depuis les comptes de 2015, on constate une insuffisance de moyens au niveau du solde 2. Aussi le Conseil-exécutif a-t-il décidé de relever le montant des moyens à disposition dans ce domaine respectivement de CHF 11,5 millions (BU 2021) et de CHF 4,8 millions (PIMF 2022 à 2024).

Transformation numérique: l'accroissement des exigences accompagnant la transformation numérique signifie des tâches supplémentaires pour les écoles pour mettre en œuvre de nouvelles formes et processus d'apprentissage. Cette mise en œuvre exige en particulier de fournir davantage de support pédagogique aux enseignants pour leur permettre de procéder aux ajustements et de respecter les exigences de l'enseignement et de maintenir la qualité de la formation. Les écoles moyennes et les écoles professionnelles doivent pour cela disposer pour une durée limitée de trois ans (2021 à 2023) de moyens financiers d'un montant de CHF 3 millions.

en millions CHF	Budget 2021	2022	2023	Plan financier 2024
Besoins supplémentaires de la formation en école moyenne	-13	-7	-8	-7

2.5.16 Contributions dans le domaine des assurances sociales (prestations complémentaires)

Par rapport à l'ancienne planification, les besoins augmentent de CHF 4 à 7 millions par an de 2021 à 2023. En 2024, nouvelle année du PIMF, ce supplément avoisine CHF 17 millions.

Le supplément de charges prévu de 2021 à 2023 résulte principalement de l'augmentation des frais de gestion de la caisse de compensation de Berne suite à la réforme de la loi fédérale sur les prestations complémentaires (LPC) (hausse des charges de personnel et coûts additionnels dans le domaine des TIC). Quant à la croissance des charges de 2024, elle s'explique par la prise en compte de la croissance ordinaire des prestations complémentaires par rapport à la planification précédente.

en millions CHF	Budget 2021	2022	2023	Plan financier 2024
Contributions dans le domaine des assurances sociales (prestations complémentaires)	-4	-6	-7	-17

2.5.17 Restructuration du domaine de l'asile dans le canton de Berne (projet NA-BE)

Le calcul des coûts de la mise en œuvre de la «restructuration du domaine de l'asile dans le canton de Berne» (NA-BE) a été actualisé dans le cadre de l'élaboration de la première stratégie des coûts en se fondant sur les données de base les plus récentes (p. ex. les hypothèses d'évolution du nombre de requérants d'asile et de personnes admises provisoirement, des forfaits fédéraux, etc.). Par rapport aux hypothèses sur lesquelles se fondait la planification précédente, cela signifie un allègement situé entre CHF 5 millions

(en 2021) et CHF 10 millions (en 2024; part du canton). Il faut savoir à cet égard que selon l'évolution des chiffres dans le domaine de l'asile et des réfugiés, ces coûts peuvent vite remonter.

en millions CHF	Budget 2021	2022	2023	Plan financier 2024
Restructuration du domaine de l'asile dans le canton de Berne (projet NA-BE)	5	7	10	10

2.5.18 Report de l'équipement du Campus Biel/Bienne

La réalisation du Campus Biel/Bienne ayant été reportée, le budget d'équipement doit lui aussi être repoussé. Cela signifie un allègement de CHF 15 millions par an en 2021 et 2022.

en millions CHF	Budget 2021	2022	2023	Plan financier 2024
Report de l'équipement du Campus Biel/Bienne	15	15	0	0

2.5.19 Croissance des charges de biens et services et des charges de personnel POCA

Par rapport à la planification précédente de la Police cantonale, le BU 2021 et PIMF 2022 à 2024 prévoient dans ce domaine une croissance allant de CHF 1 million (BU 2021) à CHF 14 millions (PIMF 2024).

La croissance des charges de personnel résulte en particulier de la mise en œuvre d'un programme de formation qui prévoit notamment une durée de formation assez longue pour les policières et les policiers. Vu les fluctuations actuelles, il faut par ailleurs former davantage d'aspirants et d'aspirantes. Par rapport à la dernière planification, l'année 2024 du nouveau PIMF enregistre un supplément de charges résultant de la prise en compte d'une cinquième tranche d'augmentation des effectifs du corps de police et des coûts induits de l'augmentation des effectifs déjà inscrite dans la

planification précédente (en vertu du rapport du Conseil-exécutif en réponse à la motion 138-2016 Wüthrich «Revoir et adapter les effectifs de la Police cantonale», l'effectif du personnel de la police cantonale doit être augmenté de 170 postes au total dans une première étape allant de 2020 à 2025). Pour la première tranche de cette augmentation (2020 et 2021), il est prévu de recruter et de former 30 futurs policiers et policières qui pourront être affectés à leur destination en 2022 et intégrés au corps de police. Pour les tranches 2 à 5 (2021 à 2024), il est prévu de recruter et de former 35 personnes supplémentaires par année.

L'accroissement des charges de biens et services marchandises relève quant à lui de différents nouveaux projets et autres données. Des achats de protections auditives actives sont par exemple prévus en 2022. Du fait de l'augmentation des effectifs du corps de police, les frais d'équipement sont en outre en hausse en 2024.

en millions CHF	Budget 2021	2022	2023	Plan financier 2024
Croissance des charges de biens et services et des charges de personnel POCA	-1	-8	-7	-14

2.5.20 Programme de promotion «Energies renouvelables et efficacité énergétique»

Le supplément de charges prévu pour ce programme résulte principalement de la mise en œuvre de la motion 085-2019 Hässig (Zollikofen, PS) «Programme cantonal de promotion des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique» qu'a adoptée le Grand Conseil. Cette motion exige que le double des contributions cantonales soit consacré au subventionnement du bâtiment d'ici 2030. Une déclaration de planification concernant le PIMF 2021 à 2023

adoptée durant la session parlementaire de novembre 2019 exige que les moyens financiers alloués au programme de promotion cantonal soient relevées de CHF 2 millions par an de 2021 à 2023. Le Grand Conseil a par ailleurs déjà adopté une hausse de CHF 2 millions avec une proposition concernant le budget 2020. Cela veut donc dire qu'il faut déjà budgéter CHF 4 millions de plus que prévu à l'origine pour 2021, CHF 6 millions de plus pour 2022 et CHF 8 millions de plus pour 2023. A partir de 2024, les chiffres de la planification précédente sont relevés de CHF 9 millions pour que la motion puisse être réalisée d'ici à 2030.

en millions CHF	Budget 2021	2022	2023	Plan financier 2024
Programme de promotion «Energies renouvelables et efficacité énergétique»	-5	-6	-8	-9

2.5.21 Autres changements par rapport à la précédente planification

D'autres modifications intervenues entre décembre 2019 et mi-août 2020 se traduisent au compte de résultats par des détériorations situées entre CHF 20 millions (PIMF 2024) et CHF 45 millions (PIMF 2023).

Ces variations sont notamment dues à une hausse des charges dans les domaines des soins hospitaliers et des TIC, au changement de planification des autorités judiciaires et du Ministère public (voir chap. 2.8.4), à des charges supplémentaires dans le domaine des bourses, au recul attendu de l'impôt sur les mutations ou encore à une diminution des subventions fédérales à l'entretien des routes nationales.

en millions CHF	Budget 2021	2022	2023	Plan financier 2024
Autres changements par rapport à la précédente planification	-25	-37	-47	-27

2.5.22 Récapitulation des principales modifications

Les principales modifications intervenues par rapport au plan mission-financement 2021 à 2023 que le Grand Conseil a adopté le 3 décembre 2019 sont récapitulées ci-après :

en millions CHF	Budget 2021	2022	2023	Plan financier 2024
Actualisation des prévisions relatives aux recettes fiscales	-458	-481	-288	-202
Prestations compensatoires de la péréquation financière nationale RPT	-188	-172	-142	33
Part du canton au bénéfice de la Banque nationale suisse (BNS)	81	81	81	81
Evolution des besoins d'amortissement	44	46	47	50
Charges en plus et revenus en moins résultant de la crise due au coronavirus (recettes fiscales non comprises)	-128	-45	0	0
Baisse de la quotité d'impôt pour les personnes morales à partir de 2021	-41	-41	-41	-41
Charges en moins pour les transports publics	28	33	32	18
Impact de l'évolution démographique sur la scolarité obligatoire	-18	-21	-26	-31
Mesures en faveur du personnel	-17	-17	-17	-41
Actualisation des intérêts passifs	10	16	23	24
Changements techniques	-11	-12	-11	-21
Besoins supplémentaires de la formation en haute école	-11	-13	-13	-18
Forfait d'infrastructure dans le domaine du handicap	0	-7	-21	-21
Actualisation des dividendes	11	11	11	11
Besoins supplémentaires de la formation en école moyenne	-13	-7	-8	-7
Contributions dans le domaine des assurances sociales (prestations complémentaires)	-4	-6	-7	-17
Restructuration du domaine de l'asile dans le canton de Berne (projet NA-BE)	5	7	10	10
Report de l'équipement du Campus Biel/Bienne	15	15	0	0
Croissance des charges de biens et services et des charges de personnel POCA	-1	-8	-7	-14
Programme de promotion «Energies renouvelables et efficacité énergétique»	-5	-6	-8	-9
Autres changements par rapport à la précédente planification	-25	-37	-47	-27
Total des changements au compte de résultats	-725	-664	-433	-223

2.6 Politique du personnel

2.6.1 Mesures salariales 2021 à 2024

En ce qui concerne les mesures salariales, il importe de différencier les mesures inscrites dans les chiffres et celles que propose le Conseil-exécutif dans le cadre de la «Voie 3», dans laquelle il expose à l'intention de la Commission des finances les possibilités d'atténuer les résultats très négatifs du compte de résultats et du solde de financement (voir chapitre 2.11).

Mesures salariales inscrites dans les chiffres

Depuis 2014, le Grand Conseil et le Conseil-exécutif ont déployé d'importants efforts pour relever le niveau de rémunération du personnel cantonal et pour combler les retards salariaux des agents et agentes âgés d'environ 30 à 45 ans. Il a depuis lors toujours été possible de mettre à disposition au moins 1,5 pour cent de la masse salariale pour des mesures de progression individuelle des traitements, une partie de ces mesures étant inscrite au budget ordinaire tandis que le reste était financé par les gains de rotation. Le Conseil-exécutif souhaite pouvoir accorder à l'avenir aussi des mesures salariales du même ordre. Cela doit permettre d'atteindre les objectifs du système salarial fixés avec la révision de la loi sur le statut du corps enseignant au 1er août 2014 et de la loi sur le personnel au 1er janvier 2015, afin que les membres du personnel cantonal et du corps enseignant bernois puissent atteindre le plafond de leur classe de traitement en une trentaine d'années. C'est pourquoi la planification de 2020 (budget 2021 et plan intégré mission-financement 2022 à 2024) prévoit encore, comme celle de 2019, des mesures salariales «ordinaires» à hauteur de 0,7 pour cent de la masse salariale. De plus, une part de 0,8 pour cent est disponible sur les gains de rotation, ce qui n'entraîne pas d'augmentation de la masse salariale.

Les mesures salariales «ordinaires» inscrites au budget 2021 et au plan intégré mission-financement 2022 à 2024 (0,7% de la masse salariale pour la progression individuelle des salaires) correspondent aux coûts cumulés suivants:

- Budget 2021: CHF 21,4 millions
- PIMF 2022: CHF 47,1 millions
- PIMF 2023: CHF 72,6 millions
- PIMF 2024: CHF 96,9 millions

Alors que les mesures salariales des années 2021 à 2023 figuraient déjà dans la planification existante, leur inscription dans la nouvelle année du PIMF entraîne un supplément de dépenses d'environ CHF 24 millions à prendre en compte.

Mesures salariales proposées dans le cadre de la «Voie 3»

Dans le cadre de la «Voie 3», le Conseil-exécutif a de nouveau discuté les mesures salariales de manière approfondie. Il est parvenu à la conclusion qu'il n'était pas indiqué de prévoir comme les années précédentes une progression des traitements de l'ordre de 1,5 pour cent au total. Il estime en effet, qu'une telle progression «ordinaire» est indéfendable vu la situation actuelle de politique financière qui affiche des déficits de plusieurs centaines de millions de francs.

Du côté du marché de l'emploi, le taux de chômage est en hausse et de nombreux employés sont touchés par des mesures de chômage partiel. Les perspectives d'un grand nombre d'entreprises s'étant énormément dégradées, cela entraînera nécessairement un

fléchissement de la progression des salaires. Le Conseil-exécutif considère qu'une révision à la baisse des mesures salariales prévues jusqu'ici se justifie aussi de ce point de vue.

De plus, une évolution nettement négative du renchérissement se profile pour 2020. Les prévisions de juin 2020 du SECO tablent sur un renchérissement en baisse de 0,9 pour cent cette année et de 0,3 pour cent en 2021.

Le Conseil-exécutif propose donc à la Commission des finances, dans le cadre de la «Voie 3», de ne prévoir ni au budget 2021 ni au PIMF en 2022 de mesures salariales d'ordinaire budgétisées. Pour ces deux années, seuls les gains de rotation à hauteur de 0,8 pour cent de la masse salariale, qui ne sont pas à inscrire au budget, seront affectés à la progression des traitements. Cela correspond au principe fixé dans la révision de la loi sur le statut du corps enseignant au 1er août 2014 et de la loi sur le personnel au 1er janvier 2015, selon lequel la progression individuelle des traitements doit être au moins équivalente aux gains de rotation. Les conséquences financières de cette réduction des mesures salariales sont exposées au chapitre 2.11.

En revanche, le Conseil-exécutif est d'avis que le PIMF doit de nouveau prévoir pour 2023 et 2024 une croissance de la masse salariale de 0,7 pour cent. Il montre ainsi qu'il adopte aussi dans le domaine du personnel des mesures pour atténuer le déficit probable, tout en ouvrant des perspectives de normalisation à partir de 2023. Il faut en outre éviter qu'une politique restrictive durable en matière salariale ne vienne compromettre les améliorations apportées ces dernières années dans le domaine des traitements.

Comme les années précédentes, le Conseil-exécutif arrêtera les mesures salariales pour 2021 de manière définitive en décembre, après les débats budgétaires de la session de novembre 2020 au Grand Conseil.

2.6.2 Gestion des postes des Directions et de la Chancellerie d'Etat

Les dispositions régissant la gestion des postes prévoient que chaque Direction et la Chancellerie d'Etat disposent de leur propre effectif cible. Cet effectif cible correspond à l'état des postes autorisés. Il contient, outre les postes vacants, une réserve de Direction offrant à chaque membre du gouvernement une marge de manœuvre dans le cadre de la gestion des postes. La gestion des postes autorisés et leur répartition par office sont laissées à la libre appréciation des Directions et de la Chancellerie d'Etat. La somme des postes à durée indéterminée ne doit en principe pas dépasser l'effectif cible. Le membre compétent du Conseil-exécutif, le chancelier ou la chancelière d'Etat et la Direction de la magistrature peuvent autoriser des engagements de durée déterminée qui entraînent un dépassement des effectifs autorisés. L'effectif cible des Directions et de la Chancellerie d'Etat est actualisé chaque année. Il varie en fonction des suppressions de postes et des nouveaux postes autorisés par le Conseil-exécutif lors du processus de planification.

Comme mentionné au chapitre 2.1, le Grand Conseil a adopté lors de sa session de novembre 2019 une déclaration de planification relative au plan intégré mission-financement 2021 à 2023 interdisant de créer des postes non refinancés et exigeant que la création de nouveaux postes ne vienne pas compromettre la réduction des postes conformément à la déclaration de planification du député Brönnimann. Conformément à la déclaration de planification adop-

tée en novembre 2019, cette exigence ne s'applique pas aux postes sans incidence sur le budget ni à ceux qui sont créés par des arrêtés du Grand Conseil. Le Conseil-exécutif a systématiquement tenu compte de cette déclaration de planification dans ses arrêtés concernant la création de postes.

Le tableau ci-dessous récapitule les modifications de l'effectif cible relevant de la compétence du Conseil-exécutif pour l'exercice budgétaire 2021 (en équivalents plein temps [EPT]). Il indique en outre, pour une meilleure interprétation des chiffres de l'effectif cible, l'effectif réel à fin 2019.

Unité administrative	Effectif réel en EPT au 31.12.2019	Effectif cible en EPT		
		2020	2021	Change-ment entre 2020 et 2021
CHA	77.1	80.4	80.9	+0.5
DEEE ^{1), 2)}	670.3	764.4	768.8	+4.4
DSSI ²⁾	356.5	305.2	305.5	+0.3
DIJ ²⁾	862.6	922.8	920.7	-2.1
DSE	3 981.1	4 120.2	4 095.1	-25.1
FIN	1 003.7	1 032.2	1 032.6	+0.4
INC	1 052.3	1 034.5	1 034.4	-0.1
DTT ²⁾	787.7	758.3	759.1	+0.8
Total	8 791.3	9 017.9	8 997.0	-20.9

¹⁾L'état des postes de la DEEE ne comprend pas les postes de l'Office de l'assurance chômage (OAC).

²⁾A partir de 2020, l'effectif cible tient compte des répercussions de la réforme des Directions mise en œuvre au 1er janvier 2020, qui a entraîné des transferts de postes sans effet sur le solde entre les Directions concernées. Il faut donc en tenir compte pour comparer avec l'effectif réel de 2019 (juste avant la réforme des Directions) d'une même Direction.

La différence entre l'effectif réel au 31 décembre 2019 et l'effectif cible pour 2020 (226,6 EPT) résulte en premier lieu des réserves de Direction mentionnées et des postes vacants, mais aussi en partie (au niveau des Directions) des transferts résultant de la réforme des Directions. Il n'est donc pas prévu pour 2020 de créer un nombre de postes correspondant à la différence par rapport à l'effectif réel de 2019. L'effectif réel de 2020 sera vraisemblablement inférieur à l'effectif cible correspondant.

Pour l'exercice 2021, l'effectif cible des Directions et de la Chancellerie d'Etat enregistre, par rapport à 2020, un recul de 20,9 EPT pour s'établir à 8 997,0 EPT. Cette différence résulte principalement des facteurs suivants:

- Lors du processus de planification de 2020, le Conseil-exécutif a autorisé l'équivalent de 31,3 EPT, dont 29,8 EPT refinancés qui n'ont aucune incidence sur les finances cantonales. Le 1,5 EPT restant résulte directement d'un arrêté du Grand Conseil.
- En contrepartie, la mise en œuvre de la déclaration de planification Brönnimann entraîne un recul de 24,3 EPT dans les Directions et la Chancellerie d'Etat (voir encadré).
- Par ailleurs, la décision du Grand Conseil de renoncer à l'ouverture d'un centre de retour cantonal à Prêles entraîne une réduction de 25 EPT.

Les 31,3 postes autorisés par le Conseil-exécutif dans le cadre du processus de planification 2020 se répartissent comme suit:

- A la Direction de l'économie, de l'énergie et de l'environnement (5,7 EPT), divers projets se traduisent par des créations de postes : droits de partie dans le domaine de la protection des animaux (0,5 EPT, arrêté du Grand Conseil), mise en œuvre du plan sectoriel Biodiversité (1,0 EPT, AGC), exécution de l'ordonnance sur la santé des végétaux (1,2 EPT), mesures d'accompagnement fédérales concernant l'obligation d'annoncer les postes vacants (1,0 EPT), augmentation des visites d'exploitations et des contrôles de systèmes prescrite par la Confédération dans les domaines de la sécurité et de la santé (1,0 EPT) et pour l'exécution du Programme de promotion «Energies renouvelables et efficacité énergétique» (1,0 EPT).
- La Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration (0,3 EPT) se charge contre rémunération pour le canton de Soleure des contrôles d'exploitations dans le domaine des médicaments et des stupéfiants.
- A la Direction de la sécurité, un achat de prestations du Service de renseignements de la Confédération se traduit par 10 EPT, et d'autres des communes par 7,1 EPT.
- A la Direction de l'instruction publique et de la culture (4,0 EPT), des besoins supplémentaires résultent d'une utilisation accrue de prestations informatiques (EDUBERN) par les écoles. Les charges qui en résultent sont compensées en facturant des prestations de services aux écoles.
- La Direction des travaux publics et des transports étoffe d'un EPT les effectifs de la centrale d'achat cantonale (actuellement 1,0 EPT, sans suppléance) à l'Office des immeubles et des constructions. L'économie annuelle correspondante pour les projets d'achats est estimée à environ CHF 1,1 million. Trois autres EPT sont nécessaires à l'Office des ponts et chaussées du fait des besoins supplémentaires de l'Office fédéral des routes (OFROU) pour l'entretien et l'exploitation des routes nationales.

Mise en œuvre de la déclaration de planification Brönnimann

La déclaration de planification Brönnimann (pvl, Mittelhäusern) «Réduction des postes dans l'administration centrale», adoptée par le Grand Conseil lors des débats budgétaires de 2018, exige la suppression d'au moins 63 postes à plein temps sur les trois années suivantes.

L'effectif cible est réduit chaque année dans le cadre du processus de planification en fonction des suppressions de poste auxquelles les Directions et la Chancellerie d'Etat ont déjà procédé. La réduction des effectifs doit être réalisée au plus tard d'ici fin 2021 (autrement dit pour l'effectif cible de 2022). Après la suppression d'une bonne vingtaine d'EPT l'an dernier dans une première étape, l'effectif cible de 2021 est maintenant réduit dans une deuxième étape de 24,3 EPT au total. Cela représente globalement plus des deux tiers de la réduction exigée.

Unité administrative	Postes à supprimer	Coupes 2020	Coupes 2021	Reste à supprimer	Degré de réalisation
CHA	0.2	0.2	0.0	0.0	100 %
DEEE	9.1	1.5	2.0	5.6	36 %
DSSI	2.1	2.1	0.0	0.0	100 %
DIJ	4.1	0.8	0.9	2.4	41 %
DSE	26.6	11.1	15.5	0.0	100 %
FIN	16.0	3.3	3.2	9.5	41 %
INC	0.4	0.0	0.0	0.4	0 %
DTT	4.4	1.7	2.7	0.0	100 %
Total	62.9	20.7	24.3	17.9	72 %

Les 45,0 EPT déjà supprimés se répartissent de la façon suivante:

- En ce qui concerne les champs d'activité, 25,3 EPT correspondent à des fonctions de collaboration spécialisée ou de soutien aux fonctions de direction, 6,0 EPT au secrétariat, 5,2 EPT à des fonctions transversales dans les domaines des finances, du personnel et de l'informatique, 0,7 EPT aux services de traduction, 3,7 EPT aux travaux de nettoyage et d'entretien, 1,0 EPT au secteur des travaux forestiers et de bûcheronnage, 1,2 EPT à des postes d'experts de la circulation et 2,0 EPT à l'exécution judiciaire.
- La suppression est compensée par des mesures d'amélioration de l'efficacité pour 18,2 EPT. De plus, certaines tâches correspondant à 13,3 EPT ont été redistribuées au sein des unités administratives et 10,0 EPT ont été économisées par le biais d'une réduction ou d'une priorisation des prestations.
- Jusqu'ici, les suppressions de postes n'ont pas entraîné de licenciement. Au total 39,4 EPT n'ont pas été repourvus après le départ de leur titulaire. Des réductions de degré d'occupation ont permis d'économiser 4,4 EPT supplémentaires et pour 1,2 EPT, l'exécution concrète de la suppression est encore pendante.

2.6.3 Gestion des postes de la Direction de la justice, du Contrôle des finances, des Services parlementaires et du Bureau pour la surveillance de la protection des données

Le Conseil-exécutif n'est pas compétent pour fixer l'effectif cible des Autorités judiciaires et du Ministère public, du Contrôle des finances, des Services parlementaires et du Bureau pour la surveillance de la protection des données. Ces unités administratives enregistrent une augmentation de l'effectif cible totalisant 7,6 EPT, qui s'explique d'une manière générale par une tendance à la hausse de la charge de travail et des affaires.

Unité administrative	Effectif réel en EPT au 31.12.2019	Effectif cible en EPT		
		2020	2021	Change-ment entre 2020 et 2021
JUS	747.7	770.5	775.0	+4.5
CF	23.7	24.0	24.0	-
PARL	16.1	16.8	19.4	+2.6
BPD	5.0	5.2	5.7	+0.5

2.6.4 Autres mesures de politique du personnel

En ce qui concerne les coûts de personnel, la planification 2021 à 2024 est en outre influencée par les deux facteurs suivants:

- L'abaissement du taux d'intérêt technique des deux caisses de pension CPB et CACEB au 31 décembre 2019 et la nécessité de relever les cotisations d'épargne de l'employeur qui en est résultée se traduisent par un supplément de charge de CHF 16,2 millions à partir de 2021.
- L'allocation de fin de semaine accordée jusque-là au personnel cantonal uniquement pour le travail effectué le samedi après-midi et le dimanche doit également inclure celui effectué le samedi matin à compter de 2021. Les coûts correspondants se montent à CHF 0,8 million par an.

2.7 Politique d'investissement

2.7.1 Situation initiale

Un nombre exceptionnel de projets d'investissement importants pour le développement du canton de Berne sont prévus dans les années à venir. Cela se traduit par une forte hausse des besoins d'investissement. Cette hausse s'explique par de nombreux projets de construction de grande envergure très onéreux concernant des bâtiments (notamment les projets visant à renforcer le site médical du canton de Berne; les campus de Berne et de Bienne; le campus éducatif de Berthoud; l'entretien, la réfection et l'agrandissement de gymnases; le centre de police de Berne; le déménagement de l'Office de la circulation routière et de la navigation; la mise en œuvre de la stratégie de l'exécution judiciaire) et des routes (notamment le réaménagement du réseau routier d'Aarwangen et de Berthoud).

Pour réaliser tous ces investissements supplémentaires, le Conseil-exécutif a examiné et arrêté toute une série de différentes mesures durant le processus de planification de 2019. Dans ce cadre, il a en particulier repoussé de cinq ans plusieurs projets d'investissement. Le principal élément pour satisfaire ce besoin d'investissement consistait cependant à créer un Fonds de couverture des pics d'investissement. Mais le Grand Conseil a décidé de renoncer à la création de ce genre de Fonds durant sa session d'automne 2019.

Après ce rejet de la solution du Fonds, une délégation du Conseil-exécutif a entamé le dialogue avec les présidences de la Commission des finances et de la Commission des infrastructures et de l'aménagement du territoire. Au cours de trois rencontres qui se sont succédées entre l'automne 2019 et le printemps 2020, ils ont discuté des possibilités de financement de la forte croissance des besoins d'investissement prévue pour ces prochaines années et envisagé une voie qui soit possible au plan politique. Les parties se sont accordées sur trois points importants :

1. l'adaptation du frein à l'endettement appliqué au compte des investissements,
2. l'utilisation des ressources non utilisées de Fonds existants et
3. la hiérarchisation, l'échelonnement et le redimensionnement des besoins d'investissement.

Pour compléter la situation initiale en matière de politique d'investissements, il faut par ailleurs mentionner que le Conseil-exécutif a déjà initié des optimisations du plan d'investissement intégré (PII) dans le cadre du processus de planification de 2019. Comme mentionné plus haut, le Grand Conseil avait déjà adopté, durant la session de novembre 2019, une déclaration de planification exigeant que pour que des projets soient inscrits dans le PII, il fallait définir des critères selon lesquels le Conseil-exécutif devait être davantage intégré au processus de gestion du PII et la hiérarchisation des priorités des projets devait être simplifiée. Le Grand Conseil avait également adopté une déclaration de planification exigeant d'utiliser la totalité du montant des investissements fixé pendant l'exercice budgétaire en cours.

L'évolution dans les différents domaines présentés dans la partie «Situation initiale» est expliquée ci-après.

2.7.2 Priorités définies dans le dialogue sur l'accroissement des besoins d'investissement

Les évolutions et les connaissances acquises sur les points prioritaires définis lors du dialogue sur l'accroissement des besoins d'investissement se résument comme suit:

Adaptation du frein à l'endettement appliqué au compte des investissements

Inscrit dans la Constitution cantonale, le frein à l'endettement appliqué au compte des investissements ne concerne que l'avenir : tout découvert éventuel doit être compensé les années suivantes, même si le canton a réalisé des excédents importants les années précédentes et qu'il soit parvenu à diminuer la dette. Les premières réflexions issues du dialogue en vue d'adapter les dispositions constitutionnelles aboutissaient à envisager que l'application du frein à l'endettement pourrait aussi tenir compte des excédents de financement réalisés les années précédentes.

Du fait des évolutions récentes de politique financière résultant de la crise due au coronavirus, toute adaptation du frein à l'endettement appliqué au compte des investissements doit être débattue dans un contexte totalement nouveau. Les insuffisances de financement prévues ces prochaines années consommeraient rapidement les excédents imputables des dernières années. Aussi le Conseil-exécutif estime-t-il qu'une modification du frein à l'endettement ne devrait pas se limiter au frein à l'endettement appliqué au compte des investissements mais concerner aussi celui appliqué au compte de résultats.

Le Grand Conseil débatta lors de la session d'automne 2020 d'une motion demandant l'adaptation du frein à l'endettement (motion 233-2019 Imboden [Berne, Les Verts]/Etter [Treiten, PBD] «Adaptation du frein à l'endettement dans la Constitution du canton de Berne (art. 101 a-b)»). Le Conseil-exécutif a proposé l'adoption de cette motion le 11 mars 2020. Si le Grand Conseil suit le Conseil-exécutif, il élaborera, en concertation étroite avec la Commission des finances, un projet de modification de la Constitution cantonale. Durant sa session d'automne 2020 aussi, le Grand Conseil débatta de l'initiative parlementaire 189-2019 Köpfli (Berne, pvl) «Optique pluriannuelle pour le frein à l'endettement appliqué au compte des investissements».

Utilisation des ressources non utilisées de Fonds existants

Le Fonds des distributions du bénéfice de la BNS a pour but de régulariser les recettes découlant des distributions du bénéfice de la Banque nationale suisse au canton. Il est alimenté à hauteur de CHF 250 millions et sa durée est limitée à fin 2023. Si le Fonds n'est pas prolongé, son avoir sera porté intégralement au crédit du compte de résultats fin 2023. Par ailleurs, en l'état des connaissances actuelles, le Fonds d'investissements hospitaliers dispose de CHF 100 millions dont il n'a pas besoin. Si les ressources non utilisées de ces deux Fonds ne sont pas créditées en une seule fois sur le compte de résultats, mais par tranches étalées sur une durée prolongée, elles pourront servir à financer une partie du besoin d'investissement. Le dialogue a montré que cette dissolution échelonnée des Fonds est une mesure à étudier en priorité pour assurer le financement partiel du besoin d'investissement.

Au cours de sa session de printemps 2020, le Grand Conseil a par ailleurs adopté à l'unanimité sous forme de postulat la motion 267-2019 PEV (Kipfer, Münsingen)/pvl (Köpfli, Berne)/PBD (Etter, Treiten)

«Dissolution de fonds pour remédier au déficit de financement du compte des investissements», qui exige l'utilisation de ces avoirs.

Le Conseil-exécutif n'a prévu aucun prélèvement ni sur le Fonds des distributions du bénéfice de la BNS ni sur le Fonds d'investissements hospitaliers dans les présents chiffres, car les besoins financiers les plus importants pour des projets d'investissement se situent en dehors de la période de planification 2021 à 2024.

Priorisation, échelonnement et redimensionnement du besoin d'investissement

Les partenaires au dialogue ont discuté de différentes mesures possibles pour lisser les pics d'investissement, redimensionner les projets, réduire les coûts, simplifier les normes, flexibiliser les budgets et accélérer les processus de réalisation des projets d'investissement. Ces discussions n'avaient pas pour objet de reporter ou d'abandonner certains projets. Le Conseil-exécutif va saisir la Commission des infrastructures et de l'aménagement du territoire à ce sujet, sous la houlette de la Direction des travaux publics et des transports. Les commissions spécialisées compétentes doivent elles aussi être intégrées.

2.7.3 Optimisation du plan d'investissement intégré

Le plan d'investissement intégré (PII) donne un aperçu des projets d'investissement les plus importants pour les dix prochaines années et est mis à jour dans le cadre du processus de planification. Pour optimiser la gestion du PII, le Conseil-exécutif a décidé qu'à partir du processus de planification de 2020, sa décision d'inscrire ou non un nouveau projet d'envergure ou une modification importante dans le PII serait prise comme suit:

- Nouveaux projets d'un montant total de plus de CHF 20 millions: le Conseil-exécutif décide de les inscrire ou non dans le PII. Le montant total net est pris en considération, autrement dit avec les subventions de tiers.
- Modifications de projet engendrant un supplément de besoins d'investissements supérieur à CHF 10 millions (net) au total: c'est aussi le Conseil-exécutif qui décide si ces coûts supplémentaires peuvent ou non être inscrits au PII.

La décision est prise sur la base de fiches d'information standardisées. Les fiches d'information sur de nouveaux projets contiennent en particulier des indications sur les critères suivants:

- preuve du besoin,
- ancrage stratégique,
- signification économique et politique,
- obligations légales ou contractuelles,
- coûts induits annuels,
- financement de tiers,
- importance au point de vue de la sécurité,
- conséquences d'un abandon ou d'un report dans le temps.

Les fiches d'information sur des modifications de projet indiquent quant à elles principalement à quoi sont dus les besoins supplémentaires. Il faut pour cela examiner les critères ci-dessus en situation.

Durant le processus de planification de 2020, le Conseil-exécutif s'est penché sur trois nouveaux projets d'un montant total de plus

de CHF 20 millions chacun et de huit modifications de projet d'un montant total de plus de CHF 10 millions chacune. Il a dans ce cadre décidé d'inscrire les nouveaux projets et modifications de projet suivants dans le PII:

- Université de Berne: affectation alternative Hôpital vétérinaire (nouveau projet)
- Université de Berne: Erlachstrasse 9a, nouveau bâtiment remplaçant un bâtiment provisoire (nouveau projet)
- Gymnase de Langenthal: remise en état (modification de projet)

Concernant le nouveaux projet et les modifications de projet suivants, le Conseil-exécutif s'est au contraire prononcé contre l'inscription de coûts supplémentaires au PII ou l'a rejetée en l'assujettissant à la charge de subir un réexamen pour le prochain processus de planification:

- Bienne, rue de l'Hôpital 20: rénovation complète et extension (nouveau projet)
- École d'horticulture d'Oeschberg Koppigen: remise en état (modification de projet)
- Université de Berne/Ile: nouveau bâtiment de remplacement des cliniques dentaires, (modification de projet)
- Université de Berne: 2ème étape Uni Muesmatt (modification de projet)
- Université de Berne/Hôpital vétérinaire: Länggassstrasse 122, rénovation et extension (modification de projet)
- Université de Berne/Ile: domaine de construction 03, formation médicale (modification de projet)
- Réaménagement du réseau routier d'Aarwangen – Langenthal Nord
- Centre de police de Berne, Niederwangen: nouveau bâtiment Juch-Hallmatt (modification de projet)

Lorsqu'il s'est prononcé sur la question de l'optimisation du PII, le Conseil-exécutif s'est en outre montré favorable à la prolongation du moratoire sur la remise à l'Office des immeubles et des constructions de nouvelles commandes des utilisateurs dans le domaine du bâtiment qu'il avait prononcé lors du processus de planification de 2019. Il décidera en février 2021 de prolonger ou, le cas échéant, de lever ce moratoire.

Il a en outre décidé, en vue d'optimiser le PII publié sur la plateforme de visualisation des finances, d'y ajouter certaines indications (Visualisation des finances du canton de Berne: www.finanzviz.apps.be.ch > Compte des investissements > icône d'information «i»). Le PII contient désormais les indications supplémentaires suivantes:

- état d'avancement du projet,
- volume du financement de tiers,
- remarques (en particulier en cas de grandes incertitudes sur l'estimation des coûts),
- justification des écarts dépassant CHF 5 millions entre l'estimation du coût global et la planification précédente (pour autant qu'il ne s'agisse pas de postes collectifs).

2.7.4 Utilisation intégrale du budget des investissements

Pendant la phase préparatoire du processus de planification de 2020, le Conseil-exécutif a procédé à une analyse détaillée du degré d'utilisation de leur budget des investissements par les Directions et la Chancellerie d'Etat ces quatre dernières années. Cela a permis de déterminer les raisons précises pour lesquelles elles

n'avaient le cas échéant pas utilisé intégralement les moyens budgétés. Celles-ci sont très variées:

- La mise en place des normes de présentation des comptes conformément au MCH2 et aux IPSAS s'est parfois traduite par d'importantes différences en moins car, en particulier du fait du relèvement du seuil d'activation, il n'était plus possible de compter (activer) autant de dépenses via le compte des investissements que cela avait été prévu dans la planification.
- Il s'est avéré que par le passé, la planification de l'investissement net se fondait souvent sur une planification trop optimiste, qui supposait une progression rapide des projets.
- Des différences en moins observées dans le bâtiment et dans le génie civil résultaient en particulier de retards (p. ex. suite à des recours, au prolongement d'une étape du projet, ou à des difficultés concernant le gros œuvre) ou d'une réalisation moins onéreuse que prévue.
- Il a été constaté que pour des investissements ne concernant pas des projets du canton mais p. ex. un financement via des subventions d'investissement, il était particulièrement difficile d'établir une budgétisation fiable car le pilotage de ces projets ne relevait pas du canton de Berne mais de tiers.

Il s'est également avéré que les DIR/CHA avaient déjà mis en place différentes mesures pour atteindre un niveau supérieur d'utilisation des moyens budgétés (p. ex. améliorations dans le pilotage de projet, réduction du budget des investissements, mise en place de nouveaux mécanismes de pilotage).

Au niveau du canton, le Conseil-exécutif a pu vérifier que le supplément de planification sectorielle atteignait l'objectif visé: les causes les plus différentes comme par exemple des recours ou des difficultés concernant le gros œuvre se traduisent régulièrement par des ajustements de planification sectorielle dans les unités administratives. Raison pour laquelle le Conseil-exécutif a par le passé fixé le montant de l'investissement net dans le budget et le PIMF à un niveau inférieur à celui correspondant à la somme des coûts de projet prévus chaque année dans le PII. Cela évite que des projets qui sont importants pour le canton ne puissent pas être réalisés alors que les moyens financiers seraient en principe disponibles. Cette façon de procéder permet aussi d'améliorer l'exactitude budgétaire au compte des investissements. Dans le budget 2020 et le PIMF 2021 à 2023, le supplément de planification sectorielle était de 30 pour cent.

A la suite de son analyse, le Conseil-exécutif a pris les arrêtés suivants pour qu'à l'avenir, le budget des investissements soit intégralement utilisé:

- Dans le cadre du processus de planification de 2020, le Conseil-exécutif a chargé les DIR/CHA de vérifier attentivement, dans leur budgétisation des investissements, si les conditions pour une inscription à l'actif conformément au MCH2/IPSAS étaient effectivement remplies.
- Il leur a également enjoint de planifier leurs investissements en adoptant une approche réaliste (plutôt qu'optimiste). Dans leur planification, les DIR et la CHA doivent tenir compte des éventuels retards dont la probabilité qu'ils se produisent est moyenne à élevée.

- Le Conseil-exécutif a chargé les Directions et la Chancellerie d'Etat de budgéter de manière générale les subventions et les prêts d'investissement qui ne peuvent pas directement être pilotés par le canton de Berne en se fondant sur des chiffres empiriques. Cela permettra de ne plus devoir se fier à la planification de tiers, parfois inexacte et changeant à court terme.
- Le supplément de planification sectorielle de 30 pour cent est maintenu au budget 2021/PIMF 2022 à 2024.
- La Direction des travaux publics et des transports doit présenter au Conseil-exécutif des possibilités de mettre en place des affectations alternatives, d'utilisation flexible et pouvant être réalisées à court terme.

2.7.5 Plan d'investissement intégré (PII) 2021 à 2030

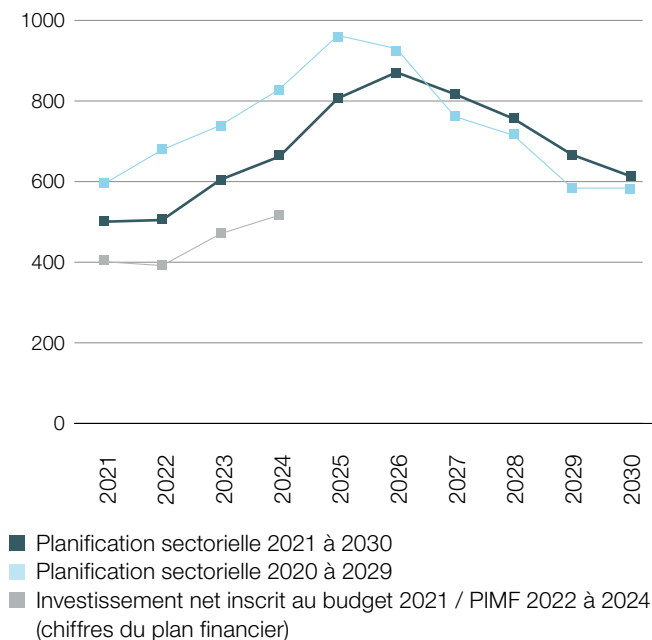
Le plan d'investissement intégré (PII) donne un aperçu des projets d'investissement les plus importants pour les dix prochaines années et est mis à jour dans le cadre du processus de planification. Le PII actualisé illustre ainsi la planification sectorielle de tous les projets d'investissement à l'horizon de la planification 2021 à 2030.

Le graphique ci-dessous, qui contient la planification sectorielle du processus de planification de l'an dernier et la planification sectorielle actualisée du processus de planification de 2020, dégage principalement l'image suivante:

- Cette planification sectorielle (y compris l'investissement net financé par des financements spéciaux) - située à CHF 500 millions en 2021 - augmente jusqu'à CHF 871 millions en 2026, avant de redescendre à CHF 613 millions en 2030.
- Le «pic d'investissement» est reporté d'un an, de 2025 à 2026, les besoins par ailleurs restant relativement constants de 2025 à 2027 (autour des CHF 800 à 870 mio). La courbe du besoin d'investissement s'est donc un peu aplatie par rapport à la planification de l'an dernier et le «pic» est moins marqué.
- Le niveau des investissements prévu pour les années 2021 à 2026 est pour solde nettement inférieur aux prévisions de 2019, alors qu'un volume d'investissement de nouveau plus élevé est prévu à partir de 2027.
- Le volume des investissements pris en compte dans le PII a globalement baissé par rapport à la planification précédente. Sur l'ensemble de la période de planification 2021 à 2030, les Directions, la Chancellerie d'Etat, les autorités judiciaires et le Ministère public annoncent des besoins d'investissement d'un montant de quelque CHF 6,8 milliards. Par rapport aux chiffres de la planification précédente, les besoins ont diminué, sur une décennie, de CHF 575 millions.

Graphique 1: Evolution de la planification sectorielle (financements spéciaux compris)

en millions CHF



Les modifications de projet suivantes se traduisent de manière générale soit par une diminution soit par un report dans le temps des besoins d'investissement:

- La prise en compte du changement de système prévu dans le financement de l'infrastructure dans le domaine du handicap se traduit par une réduction allant jusqu'à CHF 36 millions par an. Ce changement de système entraîne en revanche un supplément de charges au compte de résultats (voir chap. 2.5.13).
- Le projet de rénovation complète du Centre hospitalier Bienne est suspendu à cause d'un projet de construction. Des coûts d'un montant total de CHF 76 millions prévus jusque-là pour les années 2021 à 2024 disparaissent donc. Ce projet est financé par le Fonds d'investissements hospitaliers.
- Les coûts totaux du projet d'assainissement du réseau routier Berthoud-Oberburg-Hasle ont baissé de CHF 38 millions par rapport à la précédente planification du fait du renoncement aux postes de risque et de réserve. Il en résulte une diminution des besoins d'un montant total de quelque CHF 70 millions jusqu'en 2026, mais un supplément de charges à partir de 2027. Ce projet est en majeure partie financé par le Fonds de couverture des pics d'investissement.
- Pour le projet de réaménagement du réseau routier Aarwangen-Langenthal, le montant global des coûts devrait rester le même mais un retard prévu décharge les années du PIMF 2023 et 2024 respectivement de CHF 19 et 13 millions.
- Dans le domaine des constructions et de l'aménagement ainsi que du maintien de la substance des routes cantonales, les tranches annuelles sont certaines années (2021, 2023 à 2025) inférieures de CHF 20 à CHF 30 millions. Cela s'explique princi-

palement aussi par le fait que pour la première fois, la planification n'inclue pas de postes de risque ou de réserve.

- Les subventions aux projets communaux de protection contre les crues ont été réduites de quelque CHF 10 millions par an, en particulier grâce à des subventions fédérales plus élevées. Les subventions d'investissement financées par le Fonds pour l'alimentation en eau et le Fonds pour l'assainissement ont elles aussi baissé de CHF 2 à 16 millions par an (seule augmentation: en 2021).
- Concernant le projet de Campus de la Haute école spécialisée bernoise à Bienne, un montant plus élevé de CHF 25 millions au total a été pris en compte pour les subventions fédérales; le coût total diminue en conséquence. Les besoins pour 2021 et 2022 devraient diminuer, vu les retards bien connus, respectivement de CHF 59 et de CHF 31 millions, et remonter à partir de 2023, la différence annuelle en plus devant avoisiner les CHF 39 millions pendant la période 2024 à 2026. Par manque de temps, il n'a pas été possible de procéder à une nouvelle planification détaillée en vertu de l'audit indépendant dans le PII 2021 à 2030.
- Vu ses interdépendances avec le Campus de Bienne, les besoins d'investissement du Campus éducatif de Berthoud diminuent de plus de CHF 140 millions au total jusqu'à 2026. Le même montant entraîne un supplément de charges au PII à partir de 2027. Le coût global reste inchangé.
- Le coût global du Campus Berne de la BFH reste également inchangé. Mais une nouvelle planification aboutit à un important supplément de charges pour les années 2023 et 2024 du PIMF, de respectivement CHF 44 et CHF 25 millions.
- La planification actualisée pour la rénovation du gymnase de Neufeld se fonde sur un ajournement qui génère un allègement total de quelque CHF 56 millions jusqu'à 2026 et une charge d'un montant équivalent les années 2027 à 2030.
- Plusieurs projets de l'Université de Berne ont également fait l'objet d'une nouvelle planification. Des ajournements sont prévus dans le projet visant à renforcer le site médical du canton de Berne sur l'aire de l'Hôpital de l'île (nouveau bâtiment de remplacement des cliniques dentaires, formation médicale, recherche médicale) et dans le projet de rénovation et d'extension de l'hôpital vétérinaire. La nouvelle planification de ces quatre projets se traduit en particulier pour les années 2025 à 2027 par un important allègement des charges par rapport à la planification antérieure, allant de CHF 62 millions (en 2025) à CHF 77 millions (en 2026). En revanche, des coûts supplémentaires sont prévus à partir de 2029.
- Du fait d'ajournements, la planification actualisée du projet de rénovation totale du Centre de Formation Professionnelle de Bienne (CFP Bienne) prévoit un allègement de CHF 50 millions au total jusqu'en 2025 et un supplément de charge équivalent les années 2026 à 2028.
- La nouvelle planification prévoit pour le projet de Centre de police de Berne un allègement respectivement de CHF 19 et 16 millions en 2022 et 2023 par rapport aux prévisions antérieures, suivi d'un supplément de charges les années 2026 à 2028. Le coût global reste inchangé dans le PII.

Les modifications de projet suivantes se traduisent par une augmentation des besoins d'investissement dans le PII 2021 à 2030 par rapport à la planification précédente de la période 2020 à 2029:

- Pour combler les besoins de locaux de la Faculté Vetsuisse de l'Université de Berne, une affectation alternative doit être mise en place d'ici 2023. Une construction modulaire en éléments préfabriqués est ainsi prévue pour que les travaux ne durent pas longtemps et que les infrastructures supplémentaires soient rapidement disponibles. Des coûts de projet d'un total de CHF 42 millions sont prévus dans le PII 2021 à 2030 les années 2021, 2022 et 2023.
- Pour l'Université de Berne, un bâtiment provisoire datant de 1970 doit être remplacé d'ici 2026 par un nouveau bâtiment au 9a Erlachstrasse. La construction de ce nouveau bâtiment doit contribuer à combler partiellement jusqu'en 2030 le déficit de surfaces de laboratoire prévu dans le domaine des sciences naturelles. Le coût global pris en compte dans le PII 2021 à 2030 est de CHF 38 millions et concerne principalement 2025 et 2026.
- L'activation de droits de superficie se traduit par des besoins d'investissement supplémentaires à hauteur de CHF 35 millions en 2021 (Campus Berne) et de CHF 6 millions en 2023 (Office de la circulation routière et de la navigation Münchenbuchssee).
- Les forfaits d'entretien annuels dans le domaine des bâtiments ont en outre été relevés de CHF 7 millions. Si les coûts annuels augmentent, c'est principalement parce que les forfaits incluent désormais des adaptations spécifiques à l'exploitation en lien avec les nouvelles priorités de recherche des hautes écoles.

Soulignons que la planification sectorielle représentée dans le PII 2021 à 2030 se compose de plus de 300 projets et que les besoins d'investissement annuels peuvent subir des changements considérables.

Il est par ailleurs à prévoir que ces prochaines années d'autres besoins d'investissement vont être annoncés, qu'on ne connaît pas encore aujourd'hui ou que le Conseil-exécutif a dans un premier temps rejetés dans le processus de planification de 2020 pour réexamen en prévision du processus de planification de 2021. Par conséquent les besoins d'investissement devraient suivre une ten-

dance à la hausse pour les années les plus éloignées de la planification (2028 et 2029) dans les prochains processus de planification. Les résultats du plan d'investissement intégré par Direction sont présentés à l'annexe 7. Les projets d'investissement qui y figurent correspondent à un instantané de la situation qui prévalait au début du mois de juillet 2020.

2.7.6 Investissement net de 2021 à 2024

Dans le processus de planification de 2019, le Conseil-exécutif a décidé de tenir compte de manière conséquente des moyens nécessaires conformément au PII (autrement dit conformément à la planification sectorielle) compte tenu d'un supplément de planification sectorielle de 30 pour cent dans la planification financière. Cela signifie que la somme des projets d'investissement prévus dans la planification sectorielle dépasse les moyens financiers inscrits au budget et au PIMF (voir chap. 2.7.4). Le Conseil-exécutif maintient cette façon de faire et le montant du supplément de planification sectorielle dans le processus de planification de 2020.

Il n'est pas prévu de supplément de planification sectorielle pour les investissements suivants:

- investissements financés par des financements spéciaux,
- investissements financés par le Fonds de couverture des pics d'investissement (réaménagement du réseau routier d'Aarwangen et de Berthoud),
- droits de superficie.

L'investissement net qui en résulte au budget 2021 et PIMF 2022 à 2024 est indiqué dans le graphique 1.

Le tableau ci-après indique en outre les changements de l'investissement net par rapport à la planification précédente. Il faut signaler ici que le relèvement de la limite d'inscription à l'actif par rapport au processus de planification précédent a entraîné un transfert du compte des investissements au compte de résultats à hauteur d'environ CHF 24 millions dans les processus de planification de 2019 et 2020. Un autre transfert a eu lieu à cause de l'introduction du forfait d'infrastructure prévue dans le domaine du handicap (voir chap. 2.5.13 et 2.7.5).

Investissement net ordinaire (financements spéciaux exclus)

L'investissement net ordinaire (financements spéciaux exclus) est inférieur aux chiffres de la planification précédente pour les années 2021 à 2024, cet écart étant situé entre CHF 42 millions (en 2024) et CHF 119 millions (en 2022).

En 2024, un montant de CHF 11,8 millions de l'investissement net ordinaire est financé par le Fonds de couverture des pics d'investissement; il est compris dans les chiffres ci-dessous.

	Budget	Plan financier		
en millions CHF	2021	2022	2023	2024
Planification précédente de l'investissement net (financements spéciaux exclus)	425	489	538	538
Planification actualisée de l'investissement net (financements spéciaux exclus)	374	370	452	496
Modifications par rapport à la planification précédente	-51	-119	-86	-42

Investissement net financé par des financements spéciaux

Les changements par rapport à la planification précédente sont les suivants:

en millions CHF	Budget 2021	2022	2023	Plan financier 2024
Planification précédente de l'investissement net (financements spéciaux uniquement)	42	43	41	41
Planification actualisée de l'investissement net (financements spéciaux uniquement)	28	22	19	21
Modifications par rapport à la planification précédente	-14	-22	-22	-20

Investissement net total (financements spéciaux compris)

tion se situent entre CHF -62 millions (en 2024) et CHF -141 millions (en 2022).

Les modifications (besoins en moins) de l'investissement net, financements spéciaux compris, par rapport à la précédente planifica-

en millions CHF	Budget 2021	2022	2023	Plan financier 2024
Planification précédente de l'investissement net (avec les financements spéciaux)	466	533	579	579
Planification actualisée de l'investissement net (avec les financements spéciaux)	401	392	471	517
Modifications par rapport à la planification précédente	-65	-141	-108	-62

Vous trouverez d'autres informations sur l'investissement net au chapitre 4.5.

2.8 Autres facteurs influant sur la planification 2021 à 2024

2.8.1 Traitement des déclarations de planification adoptées sur le PIMF 2021 à 2023

Durant sa session de novembre 2019, le Grand Conseil a adopté quatre déclarations de planification sur le PIMF 2020 à 2022 (voir chap. 2.1). Le Conseil-exécutif les a mises en œuvre comme suit dans le cadre du processus de planification de 2020:

– *Commission des finances, UDC (Bichsel, Zollikofen) :*

Le mode de fonctionnement du plan d'investissement intégré du canton doit être amélioré. Il convient en particulier de prendre des mesures qui permettent de définir les critères d'admission, d'améliorer la coordination dans l'ensemble de l'administration cantonale, d'impliquer le Conseil-exécutif dans le processus et de fixer des priorités. Le Conseil-exécutif informe la CFin au sujet des améliorations dans le processus de planification de 2020.

Mise en œuvre:

Le Conseil-exécutif a, en amont du processus de planification de 2020, terminé les travaux visant à optimiser le PII commencés dans le cadre du processus de planification de 2019. Vous trouverez des détails à ce sujet au chapitre 2.7.3.

– *Commission des finances, UDC (Bichsel, Zollikofen) :*

Le processus de planification financière doit être amélioré afin que l'écart de planification permette effectivement d'utiliser la totalité du montant des investissements qui a été fixé, en particulier pendant l'exercice budgétaire en cours.

Mise en œuvre:

Les mesures que le Conseil-exécutif a prises pour utiliser la totalité du montant des investissements budgétés sont exposées au chapitre 2.7.4.

– *Commission des finances, UDC (Bichsel, Zollikofen) :*

La Commission des finances compte sur une réalisation complète de la réduction des effectifs prévue par les interventions¹ et déclarations de planification² adoptées. Les postes créés dans l'intervalle seront également pris en compte, à l'exclusion des postes financés par des tiers – sans incidence sur le budget – et des postes créés par des arrêtés du Grand Conseil (augmentation des effectifs de la Police cantonale p. ex.).

¹ p.ex. motion 165-2015 déposée par Hans Kipfer (PEV)

² p. ex. déclaration de planification Brönnimann (pvl) lors des débats budgétaires de 2017

Mise en œuvre:

Dans ses arrêtés concernant la gestion des postes, le Conseil-exécutif a intégralement pris en compte cette déclaration de planification dans l'exercice budgétaire 2021 (voir chap. 2.6.2).

– *Déclaration de planification Imboden (Les Verts)/Hässig (PS-JS-PSA) :*

Les contributions cantonales du programme de promotion doivent être augmentées de CHF 2 millions par an pendant les années du plan 2021 à 2023, pour qu'au moins le double des contributions cantonales soit consacré au subventionnement du bâtiment d'ici 2030 au plus tard, ainsi que cela a été décidé à la session d'automne dans la motion 085-2019.

Mise en œuvre:

Le Conseil-exécutif a pris en compte les charges supplémentaires correspondantes lors du processus de planification de 2020 (voir chap. 2.5.20)

2.8.2 Traitement de la motion financière 259-2019 CFin (Bichsel, Zollikofen)

A la session de printemps de 2020, le Grand Conseil a adopté la motion financière 259-2019 CFin (Bichsel, Zollikofen) «Révision de la loi sur les impôts : abaissement de la quotité d'impôt pour les particuliers et les entreprises». Le Conseil-exécutif est chargé:

1. dans le cadre du budget 2021, de prévoir une baisse de la quotité d'impôt cantonale d'au moins CHF 40 millions pour les personnes morales ;
2. dans le cadre du budget 2021, de prévoir une baisse de la quotité d'impôt cantonale d'au moins CHF 30 millions pour les personnes physiques ;
3. dans le cadre du plan intégré mission-financement 2022 à 2024, de poursuivre les mesures décrites aux chiffres 1 et 2 et de prévoir une baisse supplémentaire de la quotité d'impôt d'au moins CHF 40 millions pour les personnes physiques à partir de 2022.

Mise en œuvre:

Le Conseil-exécutif a pris en compte la motion financière 259-2019 dans le budget 2021 et le PIMF 2022 à 2024. Il a pris en compte les réductions de l'impôt comme suit:

- baisse de la quotité d'impôt pour les personnes morales à partir de 2021: CHF 40,8 millions;
- baisse de la quotité d'impôt pour les personnes physiques à partir de 2021: CHF 45 millions (l'évaluation générale génère des revenus supplémentaires à hauteur de CHF 45 millions aussi, cette baisse de la quotité d'impôt est donc sans incidence sur les finances);
- baisse de la quotité d'impôt pour les personnes physiques à partir de 2022: CHF 40 millions. En contre-partie, une hausse de l'impôt sur les véhicules automobiles du même montant est portée au PIMF à partir de 2022, de sorte que cette baisse de la quotité d'impôt n'a pas non plus d'incidence sur les finances.

Voir à ce sujet aussi le chapitre 2.5.6.

2.8.3 Traitement de la motion financière 023-2019 PLR (Haas, Berne)

Lors de sa session de juin 2019, le Grand Conseil a adopté la motion financière 023-2019 «Augmentation des investissements nets». Le Conseil-exécutif est chargé:

1. de porter à au moins CHF 500 millions par an les investissements nets inscrits au budget 2020 et au PIMF 2021 à 2023 ou, au plus tard, au budget 2021 et au PIMF 2022 à 2024, tout en maintenant la capacité de financement;
2. de classer les investissements par ordre de priorité, de définir des étapes et d'optimiser les investissements (par exemple en

se limitant au strict nécessaire, en ce qui concerne le niveau d'aménagement aussi) ;

3. d'informer le Grand Conseil et les commissions compétentes des résultats de ces travaux dans les meilleurs délais.

Mise en œuvre:

Comme il est indiqué au chapitre 2.7.6, l'investissement net ordinaire inscrit au budget 2021 et au PIMF 2022 à 2024 se situe entre CHF 374 millions (en 2020) et CHF 496 millions (en 2024), en 2024 CHF 11,8 millions devant par ailleurs être financés par le Fonds de couverture des pics d'investissement. En 2024, l'investissement net ordinaire atteint donc presque CHF 500 millions. Vu la situation initiale de politique financière, le canton ne peut cependant pas financer ces investissements par ses propres moyens.

Le Conseil-exécutif avait procédé à une planification prévisionnelle de l'investissement net ordinaire lors du processus de planification de 2019 et analysé à cette occasion la possibilité de définir les priorités, de redimensionner les grands projets et d'en échelonner la réalisation, examinant par ailleurs les normes à appliquer aux projets de construction et de génie civil. Les résultats avaient été présentés de manière détaillée dans le rapport sur le budget 2020 et le PIMF 2021 à 2023. La Direction des finances avait par ailleurs au préalable transmis les résultats aux commissions compétentes.

Comme il est indiqué au chapitre 2.7.2, il a en outre été convenu dans le dialogue sur l'accroissement des besoins d'investissement qui a eu lieu entre une délégation du Conseil-exécutif et les présidences de la Commission des finances et de la Commission des infrastructures et de l'aménagement du territoire que le Conseil-exécutif saisirait cette dernière au sujet du report ou de l'abandon de certains projets.

2.8.4 Planification des Autorités judiciaires et du Ministère public (JUS)

En vertu de l'article 11, alinéa 5 de la loi sur l'organisation des Autorités judiciaires et du Ministère public (LOJM ; RSB 161.1), le Conseil-exécutif reprend le budget et le plan intégré mission-financement élaborés par la Direction de la magistrature, les insère sans modification dans le budget et dans le plan intégré mission-financement du canton, et prend position à leur sujet.

Le Conseil-exécutif constate que, par rapport à l'ancien PIMF 2021 à 2023, la planification de cette année des Autorités judiciaires et du Ministère public affiche pour solde des détériorations budgétaires de quelque CHF 7 millions en 2021, CHF 8 millions en 2022, et CHF 4,5 millions en 2023 et en 2024. Ces différences par rapport à la planification précédente s'expliquent principalement comme suit:

- Charges de personnel: à partir de 2021, la Direction de la magistrature a autorisé au total 4,5 postes à durée illimitée pour assumer la charge de travail en constante augmentation dans les procédures civiles et pénales. Il est en outre prévu de transformer en postes à durée indéterminée quatre postes des juridictions civile et pénale, à durée déterminée jusqu'à fin 2021.
- Biens, services et marchandises: le supplément de charges prévus les années 2021 à 2023 est principalement dû à la hausse des frais de licence pour le système de gestion des dossiers «Tribuna» et les coûts supplémentaires pour les projets «Justitia 4.0» et «HIS» (harmonisation de l'informatique dans la justice

pénale). Il a en outre fallu budgéter des charges supplémentaires pour la réfection de la préfecture de Berne. Le montant budgété pour les frais de procédure et de l'assistance judiciaire gratuite a en outre été relevé en référence à des chiffres empiriques.

- Revenus: les chiffres empiriques indiquent que les recettes liées aux procédures prévues dans la planification précédente ne peuvent pas être atteintes. Vu l'augmentation des procédures avec assistance judiciaire, il est en outre à prévoir que les revenus aient tendance à être inférieurs à ceux des années précédentes.
- Répercussions financières de la crise due au coronavirus : les tribunaux civils et pénaux prévoient dans ce contexte une augmentation du nombre de procédures judiciaires, une autre augmentation des coûts de l'assistance judiciaire et davantage de pertes sur débiteurs. Les charges en plus et revenus en moins sont estimés à CHF 2,2 millions par an et ont été pris en compte dans le budget 2021 et le PIMF 2022.

2.8.5 Facteur de correction visant à améliorer la précision du budget au plan cantonal

Comme lors des exercices précédents, un facteur de correction est appliqué au budget 2021 et au PIMF 2022 à 2024, afin d'en améliorer la précision au plan cantonal. Ce « facteur de correction cantonal » est une mesure qui vise à accroître l'exactitude du budget au niveau cantonal, qui n'a pour objet de diminuer ni les tâches ni les postes.

Le budget n'ayant pas été atteint les années précédentes, le Conseil-exécutif a décidé durant le processus de planification de 2010 d'appliquer pour la première fois un facteur de correction de CHF 136 millions aux chiffres des années 2011 à 2014, dans le but d'améliorer l'exactitude du budget au niveau cantonal.

Ce facteur de correction s'est également révélé approprié dans le budget et la clôture des comptes de 2019. Les écarts, qui auraient atteint CHF 278 millions sur l'ensemble du canton sans ce facteur de correction, n'ont atteint que CHF 142 millions avec lui. Comme les années précédentes, le facteur de correction est pris en compte comme revenu supplémentaire dans le groupe de matières « Revenus extraordinaires », et uniquement dans la comptabilité financière, autrement dit en dehors des groupes de produits.

Le Conseil-exécutif souligne que l'augmentation supplémentaire des revenus résultant du facteur de correction doit exclusivement être considérée au sens d'une mesure visant à améliorer l'exactitude du budget.

2.9 Evolution du solde du compte de résultats entre décembre 2019 et la mi-août 2020

La planification précédente laissait encore supposer au 3 décembre 2019 des excédents de revenus à partir de l'exercice 2021. Mais la situation s'est massivement dégradée à la mi-août 2020 par rapport à ces conditions initiales, et ce sur toute la période de planification.

Compte tenu de tous les changements décrits aux chapitres précédents, le solde du compte de résultats des années 2021 à 2024 a évolué comme suit entre décembre 2019 et mi-août 2020:

en millions CHF	Budget 2021	2022	2023	Plan financier 2024
Solde du compte de résultats conformément aux chiffres de la planification du 03.12.2019	95	83	112	112
Changements	-725	-664	-433	-223
Nouveau solde du compte de résultats	-630	-580	-321	-111

Les différences éventuelles sont dues à la présentation en chiffres arrondis.

¹⁾ Reprise du solde de 2023

2.10 Evolution du solde de financement entre décembre 2019 et la mi-août 2020

La planification précédente du 3 décembre 2019 prévoyait pour la période de 2021 à 2024 un nouvel endettement représentant CHF 90 millions. Les chiffres actualisés de la planification prévoient pour la même période un nouvel endettement massif de CHF 2 093 millions.

Compte tenu de tous les changements décrits aux chapitres précédents, le solde de financement des années 2021 à 2024 a évolué comme suit entre décembre 2019 et la mi-août 2020:

en millions CHF	Budget 2021	2022	2023	Plan financier 2024
Réduction (+) ou augmentation (-) de la dette selon les résultats de la planification du 03.12.2019	32	-34	-44	1)-44
Nouvel endettement total		-90		
Modifications du compte de résultats entre décembre 2019 et août 2020 (amortissements exclus)	-783	-741	-539	-317
Planification actualisée de l'investissement net (financements spéciaux compris)	65	141	108	62
Nouvel endettement	-685	-634	-475	-299
Nouvel endettement total		-2 093		

Les différences éventuelles sont dues à la présentation en chiffres arrondis.

¹⁾ Reprise du solde de 2023

2.11 Marges de manœuvre pour améliorer les résultats de la planification («Voie 3»)

Les présents résultats intègrent les décisions du Conseil-exécutif du processus de planification ordinaire «Voie 1». Ils intègrent aussi les répercussions financières de la crise due au coronavirus prévues dans la «Voie 2».

Comme il est mentionné au chapitre 2.4, le Conseil-exécutif n'a pas été satisfait par les résultats consolidés de la planification de la «Voie 1» et de la «Voie 2», en particulier à cause du nouvel endettement élevé. Il a par conséquent décidé, dans le cadre d'une «Voie 3», de déterminer, pour la planification des années 2021 à 2024, les besoins et/ou les revenus supplémentaires sur lesquels il dispose encore d'une marge de manœuvre et dont la suppression, la réduction ou le report pourrait contribuer à améliorer les chiffres. Il ne s'agit donc pas d'un train de mesures d'économie. La «Voie 3» n'avait pas pour objectif de supprimer des prestations existantes, mais de remettre en question des projets prévus et pas encore réalisés.

Les arrêtés du Conseil-exécutif concernant la «Voie 3» sont présentés ci-après répartis en deux catégories:

- Catégorie 1: projets intégrés aux chiffres de la planification, que le Conseil-exécutif considère équitable de supprimer, réduire ou reporter en vertu des présents résultats de la planification.
- Catégorie 2: projets intégrés aux chiffres de la planification, sur lesquels le Conseil-exécutif a encore intensément débattu dans

le cadre de la «Voie 3», mais pour lesquels il est parvenu à la conclusion qu'il souhaitait renoncer à les supprimer, les réduire ou les reporter, en vertu des priorités politiques qu'il s'est fixé.

En raison des délais, les arrêtés du Conseil-exécutif concernant une suppression, une réduction ou un report (catégorie 1) ne sont pas intégrés aux présents chiffres. Ils doivent constituer une base de discussion pour le dialogue de planification avec la Commission des finances qui aura lieu à l'automne 2020 et ultérieurement aussi, pour les débats budgétaires du Grand Conseil durant sa session d'hiver 2020.

2.11.1 Propositions du Conseil-exécutif en vue d'une suppression, une réduction ou un report

Le Conseil-exécutif propose à la Commission des finances et au Grand Conseil de supprimer ou de réduire au budget 2021 et au PIMF 2022 à 2024 les moyens affectés aux faits exposés ci-après, qui sont intégrés aux présents chiffres de la planification, voire de les reporter.

Si le parlement adopte les propositions du Conseil-exécutif, il peut agir sur le budget 2021 via des propositions. Il peut influencer sur les années du PIMF 2022 à 2024 par le biais de déclarations de planification. Le Conseil-exécutif prévoit de les mettre en œuvre lors du prochain processus de planification pour l'élaboration du budget 2022 et du PIMF 2023 à 2025.

Unité administrative	Faits	en millions CHF	Budget 2021	2022	2023	Plan financier 2024
Canton	Distribution du bénéfice de la BNS Une «double part» sur la distribution du bénéfice de la BNS a été inscrite au budget 2021 et chaque année du PIMF 2022 à 2024 (CHF 164 mio par an). Le Conseil-exécutif estime que pour l'exercice 2020 de la BNS, il est hautement probable que le canton reçoive au moins une «triple part». Aussi propose-t-il de prendre en compte une «triple» distribution du bénéfice de la BNS, ce qui correspond à un supplément de revenus de CHF 82 millions au budget de 2021. Cf. chapitre 2.5.3		82.0			
Canton	Mesures salariales 0,7 pour cent de la masse salariale a été budgété chaque année de la planification pour la progression individuelle des traitements. Le Conseil-exécutif propose d'éliminer ces montants du budget 2021 et de l'année 2022 du PIMF. Cela se traduit par une réduction des charges à hauteur de CHF 21,4 millions (BU 2021) puis de CHF 47,1 millions (PIMF à partir de 2022). Cf. chapitre 2.6.1		21.4	47.1	47.1	47.1
DEEE	Lutte contre le bostryche Un supplément de charges de CHF 1,5 million (en 2024) à CHF 3,0 million (2021) a été pris en compte au budget 2021 et PIMF 2022 à 2024 pour lutter contre le bostryche. Le Conseil-exécutif propose de réduire ces besoins supplémentaires de CHF 1 million par an en 2023 et en 2024 au PIMF.				1.0	1.0

Unité administrative	Faits	en millions CHF	Budget 2021	2022	2023	Plan financier 2024
DEEE	Programme d'encouragement Energie En vertu de la motion 085-2017 Hässig (Zollikofen, PS) que le Grand Conseil a adoptée, les moyens affectés au programme cantonal d'encouragement Energie ont été augmentés, par rapport à la planification précédente, de CHF 4,5 millions (en 2021) à CHF 9,0 millions (en 2024). Le Conseil-exécutif propose de réduire ces montants de CHF 1,5 million par an les années 2023 et 2024 du PIMF. Cf. chapitre 2.5.20				1.5	1.5
DEEE	Projet de Swiss Center for Design and Health CHF 2,0 million supplémentaires ont été inscrits au titre du projet Swiss Center for Design and Health l'année 2023 du PIMF et CHF 1,0 million l'année 2024 du PIMF. Le Conseil-exécutif propose de réduire ces montants de CHF 0,4 million par an.				0.4	0.4
DEEE	Offensive bernoise bio Pour mettre en œuvre l'Offensive bio conformément à l'objectif 5.2 du programme gouvernemental de législature 2019 à 2022, CHF 0,5 million a été prévu pour 2021 dans la planification de 2019, et CHF 1,0 million par an à partir de 2022. Le Conseil-exécutif propose de réduire ces montants de CHF 0,5 million par an les années 2023 et 2024 du PIMF.				0.5	0.5
DSSI	Refuge pour jeunes filles (« Mädchenhaus ») Un montant de CHF 0,8 million est prévu chaque année à partir du budget 2021 pour la création d'un refuge pour jeunes filles (charge nette, les communes participent à 50%). Le Conseil-exécutif propose de reporter cette création d'un an.		0.8			
DSE	Augmentation des effectifs du corps de la Police cantonale (POCA) Les chiffres de la planification comprennent à cet effet un montant allant de CHF 5,8 millions en 2021 à CHF 24,9 millions en 2024. Il est prévu de recruter une tranche annuelle de 30 personnes (en 2020) puis de 35 personnes (à partir de 2021). Le Conseil-exécutif propose de reporter la 5ème tranche (recrutement en 2025 au lieu de 2024). Cela allège l'année 2024 du PIMF de CHF 3,7 millions. Voir chapitre 2.5.19					3.7
DSE	Nouvelle forme juridique de l'Office de la circulation routière et de la navigation (OCRN) Le budget 2021 et le PIMF 2022 à 2023 contiennent des moyens financiers d'un montant annuel de CHF 0,3 million pour l'élaboration d'un concept détaillé concernant une nouvelle forme juridique de l'OCRN. Le Conseil-exécutif propose que ces besoins supplémentaires soient compensés au sein de la DSE.		0.3	0.3	0.3	
INC	Mesures du programme gouvernemental de législature dans le domaine des hautes écoles Pour mettre en œuvre certaines mesures du programme gouvernemental de législature 2019 à 2022 (initiative BeLEARN, mise sur pied du TecLab de Berthoud, de l'école de mécanique de précision appliquée à la médecine), le Conseil-exécutif a intégré à partir de 2021 un relèvement de CHF 6 millions des subventions aux hautes écoles bernoises. Le Conseil-exécutif propose de réduire cette augmentation des subventions de CHF 2 millions (en 2021) et de CHF 1 million par an de 2022 à 2024. Cf. chapitre 2.5.12		2.0	1.0	1.0	1.0

Unité administrative	Faits	en millions CHF	Budget 2021	2022	2023	Plan financier 2024
INC	Décharges prévues pour les membres du corps enseignant débutants Durant le processus de planification de 2019, le Conseil-exécutif a inscrit à partir de 2021 un montant annuel de CHF 1,0 million dans les chiffres de la planification pour des décharges des membres du corps enseignant débutants, notamment pour un programme de mentorat. Le Conseil-exécutif propose de réduire ces montants de CHF 0,5 million par an les années 2023 et 2024 du PIMF.				0.5	0.5
Total des réductions et des reports			106.5	48.4	52.3	55.7

2.11.2 Indicateurs financiers tenant compte des réductions et des reports dans le cadre de la «Voie 3»

Une fois ces réductions et ces reports mis en œuvre conformément aux arrêtés du Conseil-exécutif concernant la «Voie 3»/catégorie 1, les indicateurs financiers sont les suivants:

en millions CHF	Budget 2021	2022	2023	Plan financier 2024
Solde du compte de résultats	-523	-532	-269	-55
Investissement net	401	392	471	517
Solde de financement (nouvel endettement)	-579	-586	-422	-243
Nouvel endettement total		-1 830		
Nouvel endettement moyen par an		-458		

2.11.3 Marges de manœuvre pour lesquelles le Conseil-exécutif se prononce contre une suppression, une réduction ou un report

Les projets présentés dans le tableau ci-après et les moyens financiers prévus pour les réaliser sont contenus dans le budget 2021 et le PIMF 2022 à 2024. Le Conseil-exécutif en a encore intensé-

ment débattu dans le cadre de la «Voie 3», avant de parvenir à la conclusion qu'il souhaitait renoncer à les supprimer, les réduire ou les reporter, en vertu des priorités politiques qu'il s'est fixé. Aussi propose-t-il à la Commission des finances et au Grand Conseil de laisser ces projets tels quels dans les chiffres du budget 2021 et du PIMF 2022 à 2024.

Unité administrative	Faits	en millions CHF	Budget 2021	2022	2023	Plan financier 2024
Canton	Baisse de quotité d'impôt personnes morales L'«approche fiscale globale» prévoit à partir de 2021 un abaissement de la quotité d'impôt pour les personnes morales non refinancé. Cf. chapitre 2.5.6		40.8	40.8	40.8	40.8
Canton	Primes de performance personnel cantonal Depuis plusieurs années, 0,25 pour cent de la masse salariale est mis à disposition pour les primes de performance octroyées au personnel cantonal.		3.0	3.0	3.0	3.0
Canton	Allocation de fin de semaine personnel cantonal L'allocation de fin de semaine accordée jusque-là au personnel cantonal uniquement pour le travail effectué le samedi après-midi et le dimanche doit également inclure celui effectué le samedi matin à compter de 2021. Cf. chapitre 2.6.4		0.8	0.8	0.8	0.8

Unité administrative	Faits	en millions CHF	Budget 2021	2022	2023	Plan financier 2024
DEEE	Aide individuelle aux entreprises (promotion économique) Le montant des subventions cantonales à l'aide individuelle aux entreprises a été relevé au budget 2021 et au PIMF 2022 à 2024, pour pouvoir aider les entreprises de manière ciblée et immédiate dans leurs projets d'innovation.		1.0	1.0	1.0	1.0
DEEE	Subventions pour mesures de protection de la forêt (crise due au coronavirus) Du fait de la crise due au coronavirus, les scieries et le commerce n'achètent pratiquement plus de bois abattu par la tempête ou infesté. Ce manque à gagner contribue en fin de compte à accroître les coûts des mesures de protection de la forêt. Il faut donc augmenter les subventions cantonales en conséquence. Ces besoins supplémentaires font partie intégrante des conséquences financières de la crise due au coronavirus décrites au chapitre 2.5.5.		0.6	0.3		
DEEE	Contrats d'exploitation relatifs à la promotion de la nature Les subventions fédérales dans le domaine de la promotion de la nature diminuent à cause d'un changement de système. Pour pouvoir verser les prestations contractuelles aux agriculteurs, il faut augmenter les subventions cantonales.		1.2	1.2	1.2	1.2
DEEE	Plan sectoriel Biodiversité Durant le processus de planification de 2018, un montant annuel de quelque CHF 1,0 million a été affecté à partir de 2021 à la mise en œuvre du plan sectoriel Biodiversité.		1.1	1.0	1.0	1.0
DEEE	Manifestations tourisme Durant le processus de planification de 2019, les moyens financiers affectés au soutien des rencontres sportives ont été augmentés à partir de 2022.			0.4	0.4	0.4
DSSI	Forfait d'infrastructure dans le domaine du handicap Le forfait d'infrastructure doit être introduit de manière globale dans le domaine du handicap (à partir de 2022 dans les institutions prenant en charge des enfants et des adolescents, et à partir de 2023 dans celles qui prennent en charge des adultes). Cela se traduit par un supplément de charges au compte de résultats et par un allègement des moyens prévus au PII. Cf. chapitre 2.5.13			6.9	20.9	21.3
DSSI	Programme de dépistage organisé du cancer du côlon Durant sa session de juin, le Grand Conseil a approuvé un crédit au programme de dépistage organisé du cancer du côlon. Les coûts correspondants sont compris dans le budget 2021 et le PIMF 2022 à 2024.		0.7	0.8	1.3	1.3
INC	Evolution du module d'école à journée continue Vu l'évolution de la société et l'existence d'une demande d'école à journée continue, les besoins devraient augmenter en la matière. Cf. chapitre 2.5.8		3.0	1.7	4.0	5.0

Unité administrative	Faits	en millions CHF	Budget 2021	2022	2023	Plan financier 2024
INC	Assainissement PH Bern La PH Bern a essuyé des pertes dans les années 2015 à 2018 et un faible bénéfice en 2019. Elle s'attend à épuiser ses réserves de bénéfice d'ici 2021. CHF 2,0 millions ont été inscrits chaque année du PIMF 2022 à 2024 pour assainir durablement la PH Bern. Cf. chapitre 2.5.12			2.0	2.0	2.0
INC	Hautes écoles bernoises: charges en plus et revenus en moins à cause de la crise due au coronavirus La suppression de cours de perfectionnement et la baisse des inscriptions résultant de la formation à distance contribuent à diminuer les revenus. Dans le même temps, le passage à la formation à distance génère des charges supplémentaires. Des charges en plus et des revenus en moins vont également concerner la recherche et l'enseignement, en particulier à cause des interruptions et des retards concernant des projets de recherche. Les pertes commencent en 2020 et doivent être indemnisées aux hautes écoles en supplément à la subvention cantonale en 2021. Ces besoins supplémentaires font partie intégrante des conséquences financières de la crise due au coronavirus décrites au chapitre 2.5.5.		31.7			
Potentiel total			83.9	59.8	76.3	77.6

3 Risques et opportunités en matière de politique financière

Les risques et opportunités présentés ci-après, identifiés lors de la présente planification, ne sont pas pris en compte avec leurs effets financiers dans le Budget 2021 et le plan intégré mission-financement (PIMF) 2022 à 2024.

3.1 Contexte conjoncturel

La pandémie de Covid-19 entraîne en 2020 un ralentissement de l'économie mondiale historique dans sa rapidité et son ampleur, qui s'accompagne d'une récession globale. Les mesures adoptées par les gouvernements pour protéger la population (fermeture des frontières, des commerces et des entreprises) ont de profondes répercussions sur l'économie et le marché du travail. Le fléchissement de l'économie chinoise, dès le premier trimestre 2020, a été suivi au deuxième trimestre d'un repli considérable de l'activité économique en Europe et aux Etats-Unis. Dans le secteur des exportations, il faut s'attendre à un net recul en raison de l'absence de demande de l'étranger. A condition que les mesures de protection permettent d'endiguer la pandémie de coronavirus à l'échelle mondiale d'ici cet été et qu'il n'y ait pas une seconde vague encore plus importante, l'économie mondiale connaîtra une reprise à partir du second semestre 2020. Le chômage a augmenté dans un grand nombre de pays, mais en Europe des dispositifs de chômage partiel ont permis d'éviter une hausse plus forte.

En Europe, l'incertitude politique perdure. Dans les relations entre la Suisse et l'Union européenne, son principal partenaire commercial, des incertitudes subsistent en ce qui concerne l'accord institutionnel. Une nette dégradation des relations avec l'UE risquerait de nuire à l'attrait de la place économique suisse et aux investissements des entreprises.

La politique monétaire des grandes banques centrales reste expansive. La pandémie de Covid-19 et les mesures visant à l'endiguer ont provoqué un fort ralentissement de l'activité économique et une baisse de l'inflation en Suisse comme à l'étranger. La Banque centrale européenne (BCE) et plusieurs grands pays industriels ont assoupli leur politique monétaire pour juguler la récession et le faible taux d'inflation. Face à l'actuelle évolution des prix et de la conjoncture, la Banque nationale suisse (BNS) maintient quant à elle sa politique monétaire expansive. Le franc est toujours fort et la situation sur le marché des devises reste fragile. Le système financier est d'autant plus vulnérable que de nombreux Etats ont une dette considérable. En tant que valeur-refuge, le franc suisse est à nouveau davantage sollicité, ce qui l'expose à une pression à la hausse. La BNS a en outre adopté des mesures pour encourager les prêts.

Les déséquilibres subsistent sur le marché immobilier suisse. Une récession encore plus forte que celle déjà attendue pourrait entraîner des mesures correctives sur ce marché. La BNS a aussi signalé à la Banque centrale européenne et à la Réserve fédérale des Etats-Unis qu'elle n'augmenterait pas les taux directeurs ces deux prochaines années, ce qui aura surtout pour effet de maintenir les taux d'intérêt à court terme proches de zéro.

3.2 Évolution de la pandémie de Covid-19

L'évolution de la pandémie de Covid-19 en Suisse et dans le canton de Berne a d'une part un impact sur le contexte conjoncturel (cf. chap. 3.1) et, par conséquent, sur l'évolution des rentrées fiscales (cf. chap. 3.3), et, d'autre part, sur celle de plusieurs autres postes de produits ainsi que sur des postes de charges. Le Budget 2021 et le PIMF 2022 à 2024 prennent en considération les effets de la première vague et ses conséquences (cf. chap. 2.4.5.), mais les chiffres qu'ils contiennent ne prévoient pas de moyens financiers destinés à maîtriser les effets d'une deuxième vague de grande ampleur, qui aboutirait par exemple à un nouveau confinement.

3.3 Évolution des rentrées fiscales

Pour les exercices 2013 à 2018, les rentrées fiscales inscrites dans les comptes annuels étaient supérieures aux valeurs budgétaires. L'exercice comptable 2019 n'a pas fait exception à cette tendance, mais la différence entre le résultat et les rentrées budgétées s'explique pour l'essentiel par les parts cantonales à l'impôt fédéral direct, par les parts sur les impôts anticipés et par les impôts sur les successions et sur les donations. En revanche, les rentrées fiscales des personnes physiques comme des personnes morales n'ont pas atteint les montants budgétés, ce qui laisse penser que le risque de ne pas atteindre le budget s'est accru pour les rentrées fiscales.

En raison de la crise sanitaire, les projections des rentrées fiscales sont bien plus aléatoires. La contraction des activités économiques est en effet sans précédent, de sorte qu'il est très hasardeux d'avancer des projections dans ce domaine. Lors de la planification 2020, il a fallu prévoir un recul des rentrées pour lequel l'expérience des années passées ne nous fournit aucun repère. C'est dire si les estimations portant tant sur l'ampleur que sur la durée de ce phénomène de contraction suscitent de nombreux points d'interrogation.

3.4 Évolution des versements provenant de la péréquation fédérale (RPT)

Depuis l'entrée en vigueur de la réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons, au 1^{er} janvier 2008, les montants compensatoires versés au canton de Berne n'ont cessé d'augmenter. En 2017, ils ont atteint un maximum historique de CHF 1,287 milliard. Depuis, ces versements au canton de Berne n'ont toutefois cessé de diminuer. Ainsi, leur montant pour l'exercice 2020 n'est plus que de CHF 1,101 milliard et chutera à CHF 880 millions pour l'année de planification 2021 sur la base des prévisions mises à jour de l'Administration fédérale des finances (AFF). Le recul est ainsi de près de CHF 400 millions par rapport à 2017 et d'environ CHF 210 millions par rapport à 2020.

La diminution des montants compensatoires repose principalement sur deux facteurs :

- d'une part la mise en œuvre de la révision partielle de la loi sur la péréquation financière et la compensation des charges (LPFC) au 1^{er} janvier 2020 (en se fondant sur le troisième rapport du Conseil fédéral sur l'efficacité de la RPT), qui aboutit à une réduction de la dotation minimale des cantons ayant les potentiels de ressources les plus faibles, ce qui nuit au canton de Berne ;
- d'autre part, l'évolution du potentiel de ressources du canton de Berne, qui s'est révélée supérieure à la moyenne intercantonale et a poussé l'indice des ressources à la hausse. Ainsi, alors que la valeur de l'indice du canton de Berne s'élevait encore à 74,3 points d'indice en 2017, il équivaut, pour 2020, à 77,6 points et passera, selon les prévisions de l'AFF, à 80,4 points en 2021.

Dans ses prévisions de mai 2020, l'institut de recherches en économie BAK Economics AG escompte, pour les années 2022 à 2023 du PIMF, des versements en faveur du canton de Berne similaires à ceux de 2021. En revanche, le montant des versements pourrait à nouveau augmenter en 2024 sur la base de ces mêmes prévisions.

Le fort recul des versements compensatoires prévu pour les années 2021 à 2023 s'explique, outre par la révision partielle de la LPFC et l'accroissement du potentiel de ressources, par un effet particulier, dû au bénéfice extraordinaire de plus de CHF 2 milliards enregistré par un groupe d'entreprises dans l'année de référence 2017, qui, en vertu de la législation en vigueur à cette date, n'a été assujéti que partiellement à l'impôt cantonal sur le bénéfice. Pour le canton de Berne, cet effet particulier entraînera une diminution annuelle des versements provenant de la RPT d'environ CHF 125 millions pour les exercices 2021 à 2023. Pour cette raison, le Conseil-exécutif a demandé la révision des bases de calcul qui régissent les versements compensatoires provenant de la péréquation fédérale. Il est donc possible que ces bases de calcul soient modifiées, ce qui améliorerait considérablement le niveau des recettes du canton de Berne.

En même temps, si les versements compensatoires provenant de la RPT peuvent toujours se réduire, mais aussi augmenter, il est cependant impossible de savoir, surtout dans la conjoncture actuelle, si le canton de Berne doit s'attendre à de nouvelles diminutions de ces versements ou au contraire à des revenus supplémentaires.

3.5 Distribution des bénéfices de la Banque nationale suisse (BNS)

La Convention sur la distribution du bénéfice de la BNS passée en 2016 entre le Département fédéral des finances (DFF) et la BNS prévoit que celle-ci verse à la Confédération et aux cantons CHF 1 milliard par an à partir de l'exercice 2017. Si, après affectation du bénéfice, la réserve pour distributions futures de la BNS dépasse CHF 20 milliards, un montant de CHF 2 milliards est distribué. En vertu de quoi, la BNS a pu verser une « double part » sur la distribution du bénéfice qu'elle a enregistré en 2017 et 2018.

Pour les exercices 2019 et 2020, la BNS a conclu une convention supplémentaire avec le Département fédéral des finances, en vertu de laquelle CHF 3 ou 4 milliards pourront désormais être versés si le solde de la réserve pour distributions futures excède respectivement CHF 30 ou 40 milliards. Or, ce second cas s'est produit en 2019 : une fois la distribution du bénéfice de 2019 effectuée, la réserve pour distributions futures de la BNS atteignait 84 milliards. Toutefois, suite aux développements sur les marchés financiers résultant de la crise

du coronavirus, la BNS a essuyé des pertes de CHF 38,2 milliards au premier trimestre 2020. Au moment des discussions sur le Budget 2021 et le PIMF 2022 à 2024, le Conseil-exécutif a donc jugé incertaine une nouvelle « quadruple » distribution. Il a par conséquent décidé de ne prévoir, tant au Budget 2021 qu'au PIMF 2022 à 2024, que la distribution d'une « double » part du bénéfice, ce qui équivaut, pour le canton de Berne, à des revenus à hauteur de quelque CHF 160 millions.

D'après les chiffres qu'elle a présentés, la BNS est parvenue à réaliser un bénéfice de CHF 39 milliards au deuxième trimestre 2020, de sorte qu'il y a de plus fortes chances que la Confédération et les cantons perçoivent en 2021, sur la base des résultats d'exploitation 2020 de la BNS, une « triple » voire une « quadruple » part de bénéfices. Pour cette raison, le Conseil-exécutif s'est montré favorable, dans le cadre de la « Voie 3 », à l'inscription au budget 2021 d'une « triple » distribution de bénéfices, ce qui représente une amélioration d'environ CHF 80 millions (cf. chap. 2.11) par rapport à la planification actuelle.

3.6 Financement du besoin d'investissement en forte hausse à partir de 2024

Les besoins d'investissement vont fortement augmenter à partir de 2024. Cette hausse est due aux multiples projets de construction de bâtiments (notamment regroupement des sites de la Haute école spécialisée bernoise [BFH] à Berne, campus de Bienne, campus de Berthoud, bâtiments prévus en lien avec le renforcement du site médical du canton de Berne, projets d'investissement liés à la mise en œuvre de la stratégie de l'exécution judiciaire, agrandissement de la gare de Berne, rénovation de gymnases, déménagement de l'Office de la circulation routière et de la navigation, etc.) et projets de routes (notamment réaménagement du réseau routier à Aarwangen et à Berthoud) générant des coûts élevés.

Il n'y avait déjà pas assez de moyens financiers lors de la planification antérieure pour faire face à ces besoins inscrits dans la planification intégrée des investissements. Dans ce contexte, une délégation du Conseil-exécutif a entamé en automne 2019 un dialogue avec les présidences de la Commission des finances et de la Commission des infrastructures et de l'aménagement du territoire, qui a permis de discuter des possibilités de financement de la forte croissance des besoins d'investissement prévue pour ces prochaines années et d'envisager une voie qui soit possible au plan politique. Il s'agit de poursuivre les grands axes définis lors de ce dialogue (cf. chap. 2.7.1 et 2.7.2). Il est toutefois indiscutable que l'éclatement de la pandémie de Covid-19 a aggravé la pénurie de moyens financiers pourtant requis pour combler le besoin d'investissement.

La réalisation des projets contenus dans le plan d'investissement intégré 2021 à 2030, d'une importance stratégique pour le développement du canton de Berne dans l'optique du Conseil-exécutif, est dès lors entourée de grandes incertitudes.

3.7 Augmentation des frais d'entretien, de remise en état et d'exploitation liée à la hausse du besoin d'investissement

La forte progression du besoin d'investissement et l'accroissement de l'investissement net qui en découle entraînent une hausse des frais d'entretien et de remise en état (soit des coûts induits des investissements). L'investissement net ordinaire devra donc être relevé chaque année d'un pour cent pour les frais d'entretien et de deux à trois pour cent pour les frais de remise en état des investissements supplémentaires.

Dans le même temps, il conviendra de garantir les ressources nécessaires à la gestion et à l'exploitation des nouvelles constructions, ce qui se traduira par des dépenses additionnelles dans le compte de résultats (p.ex. pour le personnel, l'aménagement, l'exploitation, les subventions d'exploitation à des tiers). Des investissements supplémentaires généreront également une hausse des besoins d'amortissement.

Il va de soi que les moyens requis à ce titre pour les projets d'investissement prévus en dehors de la période de planification 2021 à 2024 ne figurent pas encore dans le Budget 2021 et PIMF 2022 à 2024. En termes de risque financier, il convient toutefois de relever qu'au vu de la forte hausse du besoin d'investissement, les dépenses liées aux travaux d'entretien et de remise en état des nouvelles constructions et à la garantie de l'exploitation vont considérablement augmenter à moyen ou long terme.

3.8 Financement de l'« approche fiscale globale »

Les mesures d'ordre fiscal suivantes ont été prises en compte pour cette planification dans le cadre de l'« approche fiscale globale » :

- l'abaissement de la quotité d'impôt pour les personnes morales à partir de 2021, qui aboutit à un manque à gagner annuel de l'ordre de CHF 40,8 millions ;
- un premier abaissement de la quotité d'impôt pour les personnes physiques prévu à partir de 2021, sans incidence sur les finances, d'un montant de CHF 45 millions (compensé par des revenus supplémentaires résultant de l'évaluation générale 2020) ;
- un deuxième abaissement de la quotité d'impôt pour les personnes physiques prévu à partir de 2022, d'un montant de CHF 40 millions, lui aussi sans incidence sur les finances en raison de la révision de l'imposition des véhicules automobiles.

L'abaissement de la quotité d'impôt pour les personnes morales applicable à partir de 2021, non compensé, entraîne certes une dégradation budgétaire, mais offre aussi au canton la possibilité de faire meilleure figure dans la concurrence fiscale intercantonale. Le Conseil-exécutif estime que renoncer à prendre des mesures dans le domaine de l'imposition des personnes morales représente un risque pour le site économique bernois, car les décisions d'investissement des entreprises pourraient désavantager encore plus le canton de Berne.

3.9 Évolution des charges dans les secteurs du troisième âge, du handicap, de l'aide sociale et de la santé

Il faut à nouveau s'attendre à un accroissement de la demande de prestations de soins et d'assistance aux personnes âgées ou handicapées, une hausse essentiellement due à l'évolution démographique. Dans le secteur du handicap, on observe en outre une multiplication des cas de troubles du comportement, de graves troubles psychiques et de polyhandicaps parmi les enfants et les jeunes.

Dans le secteur de l'aide sociale, un fléchissement conjoncturel, le démantèlement de prestations dans le dispositif en amont et une hausse du nombre de réfugiés reconnus et de personnes admises à titre provisoire pourraient sensiblement accroître les dépenses. En raison de la pandémie de Covid-19, des moyens supplémentaires ont été inscrits au Budget 2021 et au PIMF 2022 pour l'aide sociale (cf. chap. 2.4.5). Toutefois, les estimations concernant le volume des ressources supplémentaires requises sont approximatives.

Dans le domaine de la santé, les charges devraient également continuer à augmenter à long terme. Le développement des soins hospitaliers somatiques dépend de l'évolution démographique. Ainsi, le nombre croissant de personnes âgées et l'allongement de l'espérance de vie vont de pair avec une hausse des besoins en soins médicaux. En toute logique, la fréquence des maladies chroniques ou liées à l'âge augmente. Dans le même temps, les exigences envers le système de santé publique s'accroissent et les progrès réalisés dans le domaine des techniques médicales généreront des coûts nouveaux.

3.10 Évolution des dépenses consacrées aux prestations complémentaires

Lors de sa séance du 29 janvier 2020, le Conseil fédéral a décidé de mettre en vigueur au 1^{er} janvier 2021 la réforme du régime des prestations complémentaires (réforme des PC). L'Office fédéral des assurances sociales estime que les charges des cantons diminueront en conséquence d'environ CHF 430 millions en tout à l'horizon 2030. Le canton de Berne analysera dans le courant de 2020 l'effet de cette réforme sur l'évolution de ses charges.

3.11 Évolution dans le domaine des migrations

Il est très difficile de prévoir l'évolution future du nombre de demandes d'asile et de requérants d'asile attribué au canton de Berne (personnes admises à titre provisoire). Dans le domaine de l'asile, la réalité peut changer très rapidement et de façon radicale sous l'effet de facteurs géopolitiques qu'il n'est pas possible d'influencer. De plus, on ignore à quel niveau s'établiront les taux d'admission, de renvoi et d'expulsion dans les années à venir et comment se dérouleront les efforts d'intégration.

Selon cette évolution, la Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration, la Direction de l'intérieur et de la justice, la Direction de la sécurité ainsi que la Direction de l'instruction publique et de la culture pourront enregistrer une hausse ou une baisse des

dépenses prévues au titre des migrations dans le Budget 2021 et le PIMF 2022 à 2024.

3.12 Répartition des tâches entre la Confédération et les cantons

La nouvelle péréquation financière nationale et la réforme de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons sont entrées en vigueur en 2008. Cette réforme visait principalement à distinguer les compétences de la Confédération et celles des cantons. Ainsi, le financement complet de certaines tâches a été mis autant que possible à la charge d'un seul échelon étatique. Une série de tâches sont toutefois restées l'objet d'une responsabilité financière commune.

La Confédération et les cantons estiment qu'il est encore possible de désenchevêtrer davantage les tâches financées de manière conjointe. Dans son rapport du 28 septembre 2018 concernant la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons, le Conseil fédéral a défini, en collaboration avec les gouvernements cantonaux, les cas dans lesquels d'autres séparations sont envisageables. Le rapport esquisse les étapes possibles d'une décentralisation, d'une part, et d'une centralisation, d'autre part.

Le Conseil fédéral a approuvé le mandat de projet commun lors de sa séance du 14 juin 2019. Les cantons lui ont emboîté le pas lors de l'assemblée plénière de la Conférence des gouvernements cantonaux (CdC) du 28 juin 2019. Le mandat définit les champs d'activité qui devront être intégrés au projet. Il s'agit en particulier des réductions individuelles de primes, des prestations complémentaires et du trafic régional des voyageurs, ainsi que du financement et du développement de l'infrastructure ferroviaire. Le mandat porte en outre sur l'organisation de projet commune de la Confédération et des cantons. Cette organisation élaborera des propositions de réforme d'ici à la fin de 2022. La Confédération et les cantons évalueront ensuite ces propositions et décideront d'éventuels travaux supplémentaires.

Selon la planification actuelle, il est prévu que l'organisation chargée du projet soumettra au printemps 2021 au Conseil fédéral et aux gouvernements cantonaux un rapport intermédiaire présentant les résultats de la première phase, qui fera ensuite l'objet d'une vaste consultation auprès de la Confédération et des cantons. Il n'est toutefois pas certain que ce calendrier puisse être tenu en raison du retard pris, du fait de la pandémie de Covid-19, dans la réalisation de certains mandats d'examen.

Du point de vue du canton de Berne, ce projet comporte aussi bien des opportunités que des risques. D'une part, il est appréciable d'avoir des compétences claires, car elles accroissent la liberté d'action des pouvoirs publics et l'efficacité des prestations qu'ils fournissent. Elles ont également l'avantage de protéger les différents échelons étatiques de transferts de charges unilatéraux. Sans compter que l'échelon étatique chargé de définir le contenu des tâches est aussi celui qui en assure le financement.

De l'autre, il existe un risque qu'une séparation entraîne un transfert de charges unilatéral vers les cantons. Certes, le respect de la neutralité budgétaire est une condition fondamentale du projet. Une compensation financière peut en outre être prévue au besoin pour atteindre un bilan global équilibré. Enfin, le projet traite plusieurs domaines de tâches de façon à ce que des séparations soient possibles dans les deux sens. Il n'en reste pas moins qu'il risque d'être difficile

de tenir compte des intérêts des 26 cantons et de la Confédération tout en garantissant la neutralité budgétaire pour toutes les parties concernées.

3.13 Niveau des taux d'intérêt/intérêts passifs

Les taux d'intérêt continuent de se mouvoir à un niveau très bas. Plus on avance dans la période de planification, plus il est difficile de prévoir leur évolution.

Un durcissement de la politique monétaire de la BNS pousserait les taux d'intérêt à la hausse, aussi bien à court qu'à long terme, ce qui augmenterait les intérêts passifs à verser par le canton de Berne. L'éventualité d'une hausse rapide des taux est cependant peu probable au vu de la situation qui règne actuellement sur les marchés financiers (taux d'intérêt négatifs, plans de sauvetage approuvés en raison de la crise sanitaire, problèmes économiques et politiques dans la zone euro, droits de douane punitifs, franc fort, etc.).

L'avantage du faible niveau des taux d'intérêt actuel est en outre la possibilité, moyennant un emprunt modéré, de stabiliser les charges d'intérêt à un bas niveau à long terme, et ainsi d'augmenter la sécurité budgétaire dans le domaine des intérêts passifs.

3.14 Facteur de correction visant à améliorer la précision budgétaire pour l'ensemble du canton

Le budget et le PIMF comportent cette année encore un facteur de correction destiné à améliorer la précision budgétaire pour l'ensemble du canton (CHF 136 mio).

Ce facteur de correction doit permettre de réduire autant que possible les écarts constatés ces dernières années entre les chiffres budgétés et les résultats des comptes, afin que le budget et le PIMF présentent globalement une image réaliste de l'évolution à venir des finances cantonales.

3.15 Autres opportunités et risques

Il existe d'autres opportunités et risques financiers susceptibles d'avoir des incidences sur les finances cantonales, mais il est difficile de préciser leur portée ou de les situer dans le temps. Voici les domaines et groupes de produits concernés :

- Divers : conséquences du transfert de la commune de Moutier dans le canton du Jura.
- Compte spécial Grand Conseil : mise à disposition de moyens financiers pour renforcer la sécurité dans les locaux du Grand Conseil et de la Chancellerie d'Etat, accès sans barrière, introduction de la langue des signes et emploi d'un langage simple, mise en place de l'assujettissement obligatoire à la LPP et de diverses assurances sociales pour les membres du Grand Conseil, « poste de travail » du Grand Conseil (système sécurisé d'échange de

données), transmission vidéo des sessions du Grand Conseil et transmission audio en français.

- Soutien du Conseil-exécutif et du Grand Conseil : vote et élections électroniques pour les Suisses et Suissesses domiciliés en Suisse, Forum politique Berne (Käfturm), développement de modèles d'encouragement des médias par l'État, emploi d'un « langage simple », création d'un poste de responsable cantonal internet et financement de l'exploitation des « archives Gosteli ».
- Agriculture et affaires vétérinaires : ressources destinées à la phase de lancement et de réalisation du projet de « Centre d'expertise dédié à la santé des animaux de rente », du « Centre d'expertise pour les légumes » et du « Réseau de compétences en économie alpestre et agriculture de montagne ».
- Affaires vétérinaires : lutte contre les épizooties, ressources destinées à la phase de lancement et de réalisation du projet de « Centre d'expertise dédié à la santé des animaux de rente », du « Centre d'expertise pour les légumes » et du « Réseau de compétences en économie alpestre et agriculture de montagne ».
- Forêt et dangers naturels : catastrophes naturelles et sinistres menaçant la conservation des forêts et de leurs principales fonctions.
- Nature : part cantonale à une surface de promotion de la biodiversité spécifique à la région (paiements directs), dédommagement des dégâts dus aux castors.
- Santé publique : réalisation du ratio d'interventions 90/15, développement du volume ou du nombre de traitements, développement des tarifs, coûts des nouveaux traitements, contribution de restructuration au centre hospitalier Bienne SA.
- Aide aux personnes ayant des besoins particuliers de soins, d'assistance ou de formation : modification du régime de financement du matériel de soins dans le domaine du troisième âge et du long séjour, évolution démographique dans le domaine ambulatoire (personnes âgées), besoin d'investissement en cas de non-introduction des forfaits d'infrastructure dans le secteur du handicap.
- Garantie du minimum vital et intégration : hausse du nombre de personnes nécessitant une aide sociale dans le domaine de l'asile (réfugiés reconnus, personnes admises à titre provisoire et requérants d'asile), introduction des bons de garde.
- Relations entre l'État, les Églises et les communautés religieuses : engagements découlant des primes de fidélité dues à des ecclésiastiques en raison d'anciens rapports de travail, augmentation du volume de mandats dans le groupe de produits.
- Mise en œuvre des prescriptions sur les assurances sociales : contrôle de la gestion des actes de défaut de biens par les assureurs-maladie, effets de la réforme des prestations complémentaires (réforme PC au 1^{er} janvier 2021), prise en compte du concubinage dans le calcul du droit à la réduction de primes.
- Autorités de protection de l'enfant et de l'adulte : fluctuation du coût des mesures en raison de la volatilité du nombre de cas.
- Police : révision de la loi sur la police, utilisation des stands de tir « Steinige Brüggli », « Längenried » et « Holzacher », entretien du réseau radio de sécurité POLYCOM, migration des données dans le nouveau système de gestion des dossiers Rialto, garantie

de la protection des biens patrimoniaux de plus de 5000 francs, violence lors d'interventions.

- Circulation routière et navigation : exploitation du centre d'expertises et d'exams de Berne au Schermenweg 9, capacité du centre d'expertises et d'exams de Haute-Argovie/Emmental, contraction du substrat fiscal consécutive à l'augmentation des véhicules électriques, investissements dans la numérisation, admission simplifiée pour les véhicules à moteur.
- Exécution judiciaire : mise en œuvre de la stratégie d'exécution judiciaire.
- Population et immigration : évolution des coûts liés à l'asile et à l'aide d'urgence, degré de couverture des frais des documents de voyage suisses.
- Prestations de services finances du groupe : évolution des revenus des dividendes, taux d'intérêt passifs à long terme en faveur de la CPB/CACEB, évolution des coûts des dommages du canton de Berne.
- Impôts et prestations de services : augmentation des tâches et des ressources nécessaires du fait de l'assistance administrative internationale (échange automatique de renseignements/échange spontané de renseignements), suppression de la pénalisation du mariage (baisse des recettes de l'impôt fédéral direct), suppression de l'imposition de la valeur locative, risques liés à l'informatique (changement de technologie), modification de l'ordonnance sur la rémunération des prestations de services en procédure fiscale (ORPS).
- Informatique et organisation : coûts découlant de demandes de clients non planifiées.
- Enseignement supérieur : financement de l'équipement initial du campus de Berne, augmentation des contributions liées à l'accord intercantonal sur les Hautes écoles spécialisées (AHES) dans le domaine des hautes écoles spécialisées
- École obligatoire et offres périscolaires : agrandissement de l'École cantonale de langue française (ECLF), transfert des charges et hausse des charges due à l'évolution démographique en lien avec la révision de la loi sur l'école obligatoire (REVOS) et transfert des écoles spécialisées de la DSSI à l'INC.
- Écoles moyennes et formation professionnelle : diminution des subventions fédérales due au financement par la Confédération des cours préparatoires aux examens professionnels et à des coupes dans le budget fédéral.
- Culture : fouilles de sauvetage rendues nécessaires par la boucle de retournement du tram à Köniz-Kleinwaben.
- Eaux et déchets : diminution des taxes d'eau à partir de 2025.
- Gestion des biens immobiliers : gains comptables découlant de la vente d'immeubles.
- Direction de la magistrature : retard dans l'avancement du projet « Nouveau système de gestion des dossiers (NeVo) ».

3.16 Vue d'ensemble des principaux projets – du point de vue financier – dont les répercussions financières ne figurent pas dans le Budget 2021 et PIMF 2022 à 2024

Dans le cadre du dialogue de planification sur l'élaboration du Budget 2016 et PIMF 2017 à 2019, la Commission des finances a exprimé le souhait qu'à l'avenir, dans le rapport qui accompagne le budget et PIMF, le Conseil-exécutif fournisse des informations sur les projets les plus importants, du point de vue financier, dont les répercussions financières ne sont pas comprises dans les chiffres présentés. Avec l'aperçu qui suit, le Conseil-exécutif satisfait la demande exprimée par la Commission des finances.

Les projets qu'il contient y sont rassemblés par unité administrative. Les répercussions financières prévisibles de chaque projet sur l'an-

née du budget et celles du plan financier y sont, dans la mesure du possible, chiffrées. En outre, dès lors que des informations peuvent être fournies sur le coût du projet, elles sont visibles sous « Remarques ». Cette rubrique contient également d'importantes indications sur chaque projet et des explications sur les raisons pour lesquelles les répercussions du projet concerné ne peuvent pas être prises en compte dans les chiffres présentés.

Définition du « projet »

Dans l'aperçu ci-dessous, est considérée de manière générale comme un « projet » une entreprise non récurrente, organisée et exécutée avec des dates de début et de fin claires, qui vise à atteindre un but défini en respectant des contraintes de temps, de ressources (p.ex. argent, personnel, etc.) et de qualité.

Les projets marqués d'un astérisque portent sur des champs d'activité présentant un potentiel d'optimisation (PA 2018).

DIR	Désignation du projet	Répercussions financières prévisibles (estimation)				Remarques
		2021	2022	2023	2024	
CHA	Vote électronique	-	-	-	-	La Confédération entend réorienter d'entente avec les cantons les essais de vote électronique, actuellement à l'arrêt. La décision du Conseil fédéral sur les conditions applicables aux futurs tests devrait être arrêtée d'ici fin 2020. Dans cette hypothèse, le Conseil-exécutif soumettra au Grand Conseil une affaire de crédit pour la poursuite du projet de vote électronique avec La Poste Suisse SA après la décision du Conseil fédéral. Il faudra probablement attendre au moins 2022 pour de nouveaux essais de vote électronique dans le canton de Berne.
CHA	Gestion des affaires et archivage électroniques	-	-	-	-	Les frais d'exploitation s'élèveront à environ CHF 2,0 millions par an après l'achèvement de l'installation (l'AGC tablait sur des frais d'exploitation de 3,014 mio par an), c'est-à-dire vraisemblablement à partir de 2023, et seront inscrits le moment venu au budget et au PIMF des DIR/de la CHA. Ces frais d'exploitation seront compensés par les économies de quelque CHF 0,4 million par an que la liquidation de systèmes existants devrait permettre de réaliser. La longue durée du projet garantit un bon niveau de protection des investissements.
CHA	Newweb@be	-	-	-	-	La phase de développement s'est achevée fin mai 2020 ; les Directions ont jusqu'à fin 2021 pour introduire le nouveau système. En raison de coûts de programmation plus importants, de charges supplémentaires pour la gestion du projet et de retards dus au coronavirus, le budget global sera dépassé d'environ 20%.
DSSI	Mise en œuvre du plan stratégique en faveur des adultes handicapés (modèle bernois) / Prestations particulières d'encouragement et de protection (PPEP (responsabilité : DIJ)*)	-	-	-	-	Fondé sur le plan stratégique en faveur des adultes handicapés, le passage au financement par sujet avec évaluation individuelle des besoins est en cours. Le projet pilote vise d'une part à tester et à concrétiser les mécanismes de pilotage, d'autre part à optimiser la prise en charge institutionnelle et individuelle. Le potentiel d'économie ne peut encore être chiffré. Le modèle doit en particulier se traduire par un usage plus efficient des ressources et des moyens. Mais il ne faut guère s'attendre à une diminution des coûts, vu l'élargissement du cercle des ayants droit. En ce qui concerne les enfants et les adolescents présentant des besoins particuliers, la planification de la prise en charge offrira de nouvelles possibilités de pilotage et conduira à une rémunération forfaitaire conforme aux charges (projet PPEP et loi en la matière, sous l'égide de la DIJ).
DSSI	Développement de la politique du troisième âge*	-	-	-	-	Les éléments suivants figurent au premier plan : – analyse du domaine ambulatoire, – optimisation de la coordination entre les domaines, – réexamen et réaménagement du régime de financement des soins résidentiels et de l'aide et des soins à domicile et, en particulier, rétribution de l'obligation de prise en charge en fonction des prestations depuis 2019 (exception faite d'une contribution de base fortement réduite), – directive concernant le degré de soins lors de l'admission en foyer, – examen de l'opportunité de rétribuer certaines des prestations dispensées dans les domaines de la démence et des soins palliatifs qui ne peuvent pas être financées dans le cadre des douze degrés de prise en charge habituels. Le potentiel d'économie ne peut encore être chiffré.

DIR	Désignation du projet	Répercussions financières prévisibles (estimation)				Remarques
		2021	2022	2023	2024	
DSSI	Forfaits d'infrastructure dans le domaine du handicap et du troisième âge*	-	-	-	-	La mise en place de forfaits d'infrastructure dès 2023 – selon une réglementation analogue à celle déjà appliquée dans le secteur du troisième âge et du long séjour – doit en particulier permettre d'atteindre les objectifs suivants dans le secteur des adultes handicapés : – planifiabilité financière pour le canton et les institutions, – stabilité du système, – transparence des frais d'infrastructure, – durabilité accrue (aujourd'hui, vu les restrictions du budget des investissements dans le domaine social, fonctionnement aux dépens de la substance bâtie et risque de compromettre la durabilité de la prise en charge), – responsabilité opérationnelle et marge de manœuvre des institutions renforcées, d'où la possibilité de réaliser les projets plus rapidement, – compatibilité avec le financement par sujet conformément au plan stratégique en faveur des adultes handicapés. Du fait du changement de système dans le secteur des adultes handicapés, le compte de résultats enregistre un surcoût à court et moyen termes, puisque le montant des investissements actuellement mis à disposition ne correspond pas aux besoins annuels moyens. A long terme, l'introduction des forfaits d'infrastructure devrait être sans effet sur le solde. Dans le secteur des enfants et des adolescents, la stratégie en faveur de la scolarisation spécialisée et le projet de prestations particulières d'encouragement et de protection relèvent respectivement de l'INC et de la DIJ. Il s'agit par ailleurs d'examiner comment garantir l'affectation aux fins prévues des forfaits d'infrastructure dans les secteurs du handicap, du troisième âge et du long séjour. Le potentiel d'économie ne peut encore être chiffré. On peut s'attendre à un allègement au plan administratif une fois que le changement de système dans le secteur des adultes handicapés sera effectif.
DSSI	Promotion des soins ambulatoires dans les soins aigus somatiques*	-	-	-	-	L'objectif consiste à établir une liste des interventions devant être effectuées en ambulatoire sauf indication médicale ou sociale. La DSSI se fonde sur les décisions prises par la Confédération. Une année et demie après l'introduction de la liste fédérale, il apparaît que les interventions hospitalières qui y figurent ont diminué en 2019, dans le canton de Berne comme ailleurs. Le potentiel d'économie ne peut cependant encore être chiffré. La DSSI entend introduire à partir de 2021 une liste élargie d'interventions à effectuer en ambulatoire.

DIR	Désignation du projet	Répercussions financières prévisibles (estimation)				Remarques
		2021	2022	2023	2024	
DSSI	Exploration des données (condition éventuelle d'attribution des mandats de prestations dans le domaine des soins aigus somatiques)*	-	-	-	-	Ce projet vise à tester des méthodes innovantes d'évaluation des données des hôpitaux bernois relatives aux cas (statistique médicale, statistique des coûts par cas), afin d'identifier les traitements superflus ou inutiles ainsi que les doublons. Les inefficiences dans les soins hospitaliers doivent être éliminées en améliorant l'évaluation dans les domaines suivants: (i) besoins en prestations de la population (offres axées sur la patientèle), (ii) développement de la palette de prestations (spécialisation, optimisation, marges contributives) et (iii) critères d'attribution des mandats fondés sur des observations empiriques (nombre minimum de cas, qualité de l'indication et des résultats). L'éventuel potentiel d'économie ne peut encore être chiffré. La DSSI vérifie, sur la base de la statistique médicale des hôpitaux, que ces derniers ne facturent pas des traitements en faveur de la patientèle bernoise dans des groupes de prestations pour lesquels ils ne disposent pas d'un mandat. Le cas échéant, le canton ne verse pas sa part ou en demande le remboursement. Le contrôle des mandats de prestations a été introduit en 2018. Le potentiel d'économie atteint CHF 1 million par année environ. Dans le cadre de la numérisation de l'Office des hôpitaux, il est en outre prévu de continuer à renforcer la vérification et le contrôle de plausibilité des données hospitalières à partir de 2021-2022. Aujourd'hui, les informations proviennent de divers relevés et se recoupent parfois. La DSSI doit donc s'assurer de leur cohérence et identifier les doublons, ce qui entraîne un surcroît de travail non négligeable. Une plateforme en ligne centralisée doit permettre de résoudre ces problèmes. S'il n'en découle aucune économie directe pour le canton, elle apportera un gain indirect en améliorant les processus requis pour l'exploration des données. Le projet, baptisé SDEP, a été lancé. Il sera mis en œuvre en deux étapes, en 2021 et 2022.
DSSI	Remaniement de la liste des hôpitaux 2019 en psychiatrie*	-	-	-	-	La nouvelle liste des hôpitaux en psychiatrie se fonde sur la planification actuelle des soins et sur la version complètement révisée de la classification des groupes de prestations pour la planification hospitalière (GPPH). L'objectif consiste notamment à clarifier les fonctions régionales et suprarégionales de la couverture en soins. Il s'agit également de réduire les surcapacités. Le Conseil-exécutif a édicté en automne 2019 la liste élaborée sur la base des dossiers de candidature. Les incidences financières ne sont guère chiffrables vu les effets simultanés de la nouvelle structure tarifaire nationale TARPSY et l'évolution démographique. Le projet est achevé.
DSSI	Pilotage des prestations ambulatoires dans le domaine des soins psychiatriques*	-	-	-	-	Les relevés des données mis en place depuis 2017 dans le domaine ambulatoire permettent de relier les cas aux prestations et aux coûts ainsi que de déterminer les besoins en prestations et leurs raisons. Jusqu'ici, il n'a toutefois pas été possible d'établir un lien statistique entre caractéristiques des cas et prestations financées par le canton. Le pilotage continue donc de reposer sur des critères normatifs. Il sera réaménagé dans les années à venir sur la base des expériences engrangées. Le projet peut donc être clos.

DIR	Désignation du projet	Répercussions financières prévisibles (estimation)				Remarques
		2021	2022	2023	2024	
DSSI	Optimisation de la gestion des revenus dans le domaine de l'aide matérielle*	-	-	-	-	Le projet d'optimisation de l'aide matérielle consiste à examiner si les différentes opérations de recouvrement (aide sociale matérielle, avances de contributions d'entretien, aide aux victimes d'infractions, etc.) sont susceptibles d'être améliorées. Il s'agit notamment d'étudier si l'efficacité peut être accrue par une centralisation des tâches au niveau communal ou cantonal et par des outils plus performants (systèmes informatiques). Les incidences financières potentielles (économies) ne peuvent être chiffrées à l'heure actuelle.
DSSI	Renforcement ciblé des prestations en amont dans le domaine de l'aide matérielle*	-	-	-	-	Le projet d'optimisation de l'aide matérielle vise aussi à vérifier si le nombre de bénéficiaires de l'aide sociale et les coûts peuvent être réduits en renforçant et en améliorant les prestations en amont. Il existe par exemple un nombre relativement important de personnes percevant des prestations d'aide sociale minimales, qui pourraient éventuellement être soutenues plutôt par ces systèmes. Une telle solution permettrait en outre de diminuer le montant global affecté aux frais de traitement du personnel des services sociaux. Le comité de pilotage, composé de représentations de la DSSI, de la DIJ, de l'Association des communes bernoises (ACB) et de la Conférence bernoise d'aide sociale et de protection de l'enfant et de l'adulte (BKSE) a pris plusieurs décisions sur la base de l'étude réalisée pendant la phase initiale du projet. Il souhaite notamment que le canton dispose d'un système centralisé de gestion des cas relevant de l'aide sociale, des contributions d'entretien et de la protection de l'enfant et de l'adulte, et qu'il puisse agir en tant que partenaire de négociation vis-à-vis des tiers. La responsabilité incombera à la DSSI. Les incidences financières potentielles (économies) ne peuvent être chiffrées à l'heure actuelle.
DIJ	Mandat d'examen: réorganisation des bureaux du registre foncier (examen des différents sites)*	-	-	-	-	Un premier mandat de projet définissant les objectifs a été soumis à la nouvelle directrice de la DIJ après son entrée en fonction. A la suite de l'approbation de la motion 036-2017 Knutti (Stop à l'affaiblissement des préfets et des bureaux du registre foncier) en novembre 2017, la directrice a décidé de ne pas examiner les possibilités de réorganisation et de concentration des sites des bureaux du registre foncier, mais d'optimiser le fonctionnement de ces derniers au moyen d'un nouveau projet de numérisation: Gundbuch@BE. Dans un premier temps, GRUDIS public sera introduit d'ici à la mi-2020. Les bureaux du registre foncier sont par ailleurs chargés d'élaborer d'ici fin 2020 un programme pour le développement de la numérisation dans leur domaine.
DIJ	Mandat d'examen: réorganisation des offices des poursuites et des faillites (examen des différents sites)*	-	-	-	-	L'analyse des optimisations possibles au sein des offices des poursuites et des faillites a donné lieu à un premier projet visant la centralisation de certaines agences à Bienne. L'OIC gère le besoin supplémentaire de locaux en poursuivant la stratégie globale de la place de Bienne. Cette dernière sera mise en œuvre en 2026 environ. Les agences déménageront à Bienne ensuite.

DIR	Désignation du projet	Répercussions financières prévisibles (estimation)				Remarques
		2021	2022	2023	2024	
DIJ	Autonomisation de cinq institutions cantonales d'aide à l'enfance et à la jeunesse	-	-	-	-	Le 6 novembre 2019 (ACE 1193/2019), le Conseil-exécutif a décidé de rendre autonomes cinq institutions cantonales d'aide à l'enfance et à la jeunesse. Les nouveaux textes législatifs en cours d'élaboration (loi sur l'encouragement et la protection, LPEP; révision de la loi sur l'école obligatoire, REVOS) prévoient l'adoption d'un mode de financement axé sur les prestations. Une autonomisation est donc requise pour des raisons de bonne gouvernance et d'égalité de traitement avec des institutions comparables. L'arrêté du Conseil-exécutif n'est nullement un mandat visant des économies à l'égard de ces institutions. Le processus est mené par la DIJ et s'achèvera par l'entrée en vigueur de la nouvelle législation le 1 ^{er} janvier 2022.
DSE	Optimisation de la rentabilité dans l'exécution judiciaire*	-	-	-	-	À long terme, la stratégie de l'exécution judiciaire prévoit entre autres de n'exploiter que des prisons suffisamment grandes pour être rentables (plus de 100 places). Trois d'entre elles (Moutier, Bienne et Thoune) n'atteignent pas cette taille. Les 28 places de la Prison régionale de Moutier restent en exploitation pour le moment, en attendant un éventuel changement de canton. Le plan directeur de la stratégie prévoit de remplacer la Prison régionale de Bienne par un nouvel établissement de 250 places. À Thoune, le bâtiment annexe initialement prévu ne peut pas être réalisé dans le périmètre, faute de terrain disponible. Les réflexions devront donc aussi porter sur la recherche d'un nouvel emplacement pour la détention administrative.
INC	Stratégie en faveur de la scolarisation spécialisée	-	-	-	-	Le Grand Conseil a pris connaissance à l'unanimité du rapport sur la pédagogie spécialisée le 20 mars 2018. Sa mise en œuvre s'effectuera au travers d'une révision de la loi sur l'école obligatoire, qui sera soumise au Grand Conseil en 2020/2021 (objectif du calendrier actuel). Si la loi est adoptée, elle devrait entrer en vigueur le 1 ^{er} janvier 2022. Les travaux législatifs sont menés dans le cadre du projet REVOS 2020. Il n'est actuellement pas possible de prédire de façon définitive l'impact financier sur le budget.

4 Le budget et plan intégré mission-financement en détail

4.1 Environnement conjoncturel

4.1.1 Niveau international

L'économie mondiale a enregistré un développement modéré en 2019 et atteint une croissance de 2,8 pour cent (contre 3,6 % en 2018). Les sources d'incertitude ont principalement résulté du conflit commercial qui couvait entre les Etats-Unis et la Chine ainsi que de l'issue incertaine des négociations sur le Brexit. La pandémie mondiale de Covid-19 entraîne une récession globale en 2020. Les mesures prises pour protéger la population ont des répercussions majeures sur l'économie. Les entreprises souffrent, du côté de la demande, d'une disparition des commandes. A cela s'ajoutent des problèmes concernant l'offre, puisque beaucoup de chaînes d'approvisionnement mondiales sont interrompues et de nombreuses entreprises stoppent leur production pour protéger leurs employés. Un recul de 5,1 pour cent des performances économiques est donc attendu pour 2020. Une forte croissance économique, à hauteur de 6,5 pour cent, est prévue pour 2021 (source : BAK Economics AG, CH-Plus, juillet 2020).

4.1.2 Suisse

La croissance de l'économie suisse a nettement faibli en 2019 par rapport à l'année précédente, enregistrant une augmentation du PIB de 1,0 pour cent (contre 2,8 % en 2018). La pandémie de Covid-19 a massivement aggravé les conditions cadre de l'économie suisse depuis mi-février 2020. La pandémie et les mesures que la Confédération a prises pour en protéger la population ont entraîné un coup de frein brutal dans de nombreux domaines économiques au deuxième trimestre de 2020. Le commerce extérieur, les investissements d'équipement et la consommation privée ont fortement reculé. Il sera impossible d'éviter une grave récession pendant l'année en cours. Si de fortes mesures de confinement permettent d'éviter d'autres vagues de la pandémie, l'économie devrait reprendre à partir du second semestre. Pour 2020, les centres leaders de la recherche conjoncturelle prévoient le recul le plus fort depuis des décennies du produit intérieur brut (PIB) suisse, entre -5,1 et -6,2 pour cent. Ils tablent sur une reprise économique et sur un fort taux de croissance de 4,3 à 6,0 pour cent en 2021 (état : juin 2020).

En 2019, la situation sur le marché de l'emploi a été excellente, et ce malgré le ralentissement conjoncturel. Le chômage corrigé des variations saisonnières était en recul en septembre 2019 et est resté à un niveau très bas jusqu'en février 2020. L'emploi était en augmentation tant dans l'industrie que dans le secteur tertiaire. Le taux de chômage, très bas, se situait en moyenne à 2,3 pour cent en 2019 (contre 2,5 % en 2018).

La récession du premier semestre de 2020 va aussi se répercuter sur le marché du travail, et les chiffres du chômage ont déjà nettement progressé. Pour l'année en cours, on prévoit un taux de chômage moyen de 3,6 à 3,8 pour cent (état : juin 2020). Mais la fiabilité de ces prévisions est extrêmement faible.

L'inflation s'est située en moyenne à 0,4 pour cent en 2019 (contre 0,9 % en 2018). Depuis février 2020, elle a de nouveau reculé, ce qui s'explique, d'une part, par la chute des prix du pétrole et, d'autre part, par le renchérissement du franc suisse, et donc l'obtention de

biens importés à des prix plus favorables. Le renchérissement prévu pour 2020 se situe entre -0,9 et -0,6 pour cent (état : juin 2020). Il devrait augmenter en 2021, mais toujours en restant légèrement négatif.

4.1.3 Canton de Berne

En 2019, le canton de Berne a enregistré une croissance du PIB de 0,8 pour cent (contre 1,6 % en 2018), soit légèrement inférieure à la moyenne suisse. Le ralentissement conjoncturel international s'est particulièrement fait ressentir au deuxième trimestre en Suisse. Les exportations ont offert une image contrastée : dans la branche chimie/pharmacie, elles ont enregistré une croissance dynamique, alors qu'elles ont reculé dans la construction de machines et l'industrie métallurgique, plus sensibles à la conjoncture et aux taux de change.

Pour 2020, BAK Economics prévoit un recul de -6,0 pour cent du PIB et pour 2021, une forte croissance économique de 5,4 pour cent (état : juin 2020). La pandémie de Covid-19 entraîne des pertes considérables aux plans de la valeur ajoutée brute et de l'emploi. Ces conséquences sont toutefois inégalement réparties : les secteurs les plus touchés à court terme sont l'hôtellerie et la restauration, le tourisme, la culture et l'événementiel ainsi que certaines prestations (personnelles). Dans le secteur secondaire, l'industrie horlogère et celle des machines, des équipements électriques et des métaux (industrie MEM) vont encore longtemps souffrir de l'absence de demande étrangère. Seules l'industrie pharmaceutique, la santé et le secteur agro-alimentaire fournissent encore des contributions positives au développement économique.

Malgré le contexte d'affaiblissement conjoncturel, l'évolution du marché du travail a été très bonne en 2019, le chômage diminuant de 232 personnes dans le canton de Berne pour atteindre son plus bas niveau depuis 2007. Le taux de chômage moyen de 2019 a diminué de 0,1 point de pourcentage par rapport à celui de 2018, pour s'établir à 1,8 pour cent.

Le canton de Berne, du fait de sa structure économique, connaît habituellement un taux de chômage nettement inférieur à la moyenne nationale.

4.2 Données macroéconomiques de la planification 2021 à 2024

Le budget 2021 et le plan intégré mission-financement 2022 à 2024 se fondent sur les données macroéconomiques suivantes :

	Budget 2021	2022	2023	Plan financier 2024
Croissance du PIB Suisse ¹⁾	3,5% – 6,0%	3.2%	1.2%	1.8%
Croissance du PIB Canton de Berne ²⁾	5.4%	3.0%	1.5%	1.1%
Renchérissment ¹⁾	-0,3% – 0,5%	0.4%	0.8%	1.1%
Taux d'intérêt à long terme	0.25%	0.375%	0.50%	0.50%
Taux d'intérêt à court terme	0.00%	0.00%	0.125%	0.25%

¹⁾ 2021 : fourchette des prévisions BAK Economics, Seco, KOF, UBS, CS ; à partir de 2022 : uniquement prévisions de BAK Economics disponibles

(état : croissance économique : juin 2020 ; renchérissement : juin 2020).

²⁾ Seules les prévisions de BAK Economics sont disponibles (état : juin 2020)

Même s'il subit dans une large mesure l'influence de ces données macroéconomiques, le plan financier est en premier lieu le reflet chiffré de la planification cantonale concrète des tâches et des ressources. Les principaux facteurs qui l'influencent sont les modifications apportées à l'ampleur ou à la structure de ces tâches, que ce soit par des décisions politiques ou par des facteurs externes.

Ce sont les prévisions concernant la croissance économique réelle et le renchérissement – ainsi que d'autres données fondamentales – qui servent de base à l'évaluation des recettes fiscales. Les prévisions des taux d'intérêt permettent, quant à elles, d'estimer l'évolution de la dette et de calculer les intérêts passifs (seulement pour la conversion [relance] d'emprunts arrivés à échéance et pour le nouvel endettement).

4.3 Données financières de la période de planification 2021 à 2024

Le compte administratif du canton de Berne, pour l'exercice budgétaire 2021 et la période de planification 2022 à 2024, se présente comme suit :

Etat avec les financements spéciaux en millions CHF	Compte 2019	Budget 2020	Budget 2021	2022	2023	Plan financier 2024
Compte de résultats						
Charges	11 235.2	11 704.8	11 892.5	11 953.5	12 010.1	12 112.6
Revenus	11 500.1	11 923.1	11 262.9	11 373.1	11 688.8	12 001.9
Résultat total du compte de résultats	264.9	218.3	-629.6	-580.4	-321.3	-110.7
Compte des investissements						
Dépenses	520.3	562.1	516.3	513.0	588.2	642.3
Recettes	145.9	115.7	115.0	121.4	117.3	125.6
Investissement net	374.5	446.4	401.3	391.7	470.9	516.7
Frein à l'endettement appliqué au compte des investissements						
Résultat total du compte de résultats	264.9	218.3	-629.6	-580.4	-321.3	-110.7
Amortissement du patrimoine administratif	399.5	389.0	345.7	337.6	317.6	328.5
Prélèvement sur la réserve de réévaluation	-41.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Autofinancement ¹⁾	623.5	607.3	-283.9	-242.8	-3.7	217.8
Investissement net	374.5	446.4	401.3	391.7	470.9	516.7
Solde de financement²⁾	249.0	160.9	-685.2	-634.5	-474.6	-298.9
Degré d'autofinancement en %³⁾	166.5 %	136.1 %	-70.8 %	-62.0 %	-0.8 %	42.2 %
Endettement brut II⁴⁾	8 782.5	8 606.7	9 276.4	9 894.8	10 353.8	10 636.4
Bilan						
Patrimoine financier	5 425.4	5 342.9	5 258.2	5 179.9	5 104.9	5 027.9
Patrimoine administratif	7 391.0	7 433.6	7 473.8	7 511.9	7 649.6	7 821.6
Total des actifs	12 816.4	12 776.5	12 731.9	12 691.7	12 754.4	12 849.5
Capitaux de tiers	11 742.8	11 484.5	12 069.6	12 609.7	12 993.7	13 199.5
Capital propre	1 073.7	1 292.0	662.4	82.0	-239.3	-350.0
Total des passifs	12 816.4	12 776.5	12 731.9	12 691.7	12 754.4	12 849.5

Les différences éventuelles sont dues à la présentation en chiffres ronds.

¹⁾ Amortissements sur le patrimoine administratif plus résultat total du compte de résultats, moins prélèvement sur la réserve de réévaluation

²⁾ Autofinancement moins investissement net

³⁾ Autofinancement en pourcentage de l'investissement net

⁴⁾ Endettement brut I plus provisions

L'évolution de ces données est expliquée dans les chapitres qui suivent.

4.4 Compte de résultats

4.4.1 Solde

Le solde du compte de résultats représente la différence entre les charges et les revenus. Un solde positif correspond à un excédent de revenus ; il réduit le découvert ou augmente le capital propre. Un solde négatif correspond à un excédent de charges ; il accroît le découvert au bilan ou diminue le capital propre.

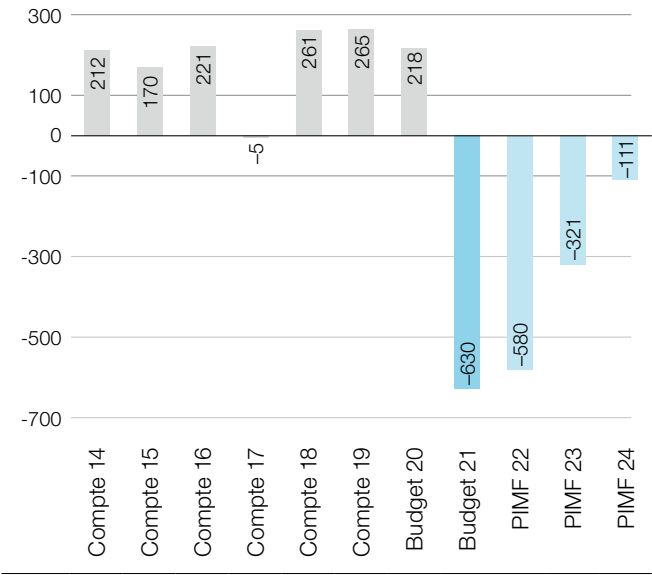
La situation se présente comme suit pour la période allant de 2014 à 2024 :

La consigne constitutionnelle de frein à l'endettement appliqué au compte de résultats n'est pas remplie pour l'exercice budgétaire 2021, qui présente un excédent de charges de CHF 630 millions.

Des excédents de charges oscillant entre CHF 111 millions (2024) et CHF 580 millions (2022) sont également prévus au compte de résultats pour les années de planification 2022 à 2024.

Graphique 2 : Evolution du solde du compte de résultats

en millions CHF



4.4.2 Groupes de matières

Les charges passent de CHF 11 893 millions en 2021 à CHF 12 113 millions en 2024. Leur croissance annuelle moyenne

est donc de 0,9 pour cent sur l'ensemble de la période de planification. L'évolution des groupes de matières du côté des charges est présentée dans le tableau suivant :

Etat avec les financements spéciaux en millions CHF	Compte 2019	Budget 2020	Budget 2021	2022	2023	Plan financier 2024	2021-2024 ¹⁾
3 Charges	11 235.2	11 704.8	11 892.5	11 953.5	12 010.1	12 112.6	
Variation en %		4.2	1.6	0.5	0.5	0.9	0.9
30 Charges de personnel	2 954.9	3 014.2	3 113.9	3 153.2	3 180.3	3 202.1	
Variation en %		2.0	3.3	1.3	0.9	0.7	1.5
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	924.3	994.5	1 008.2	1 005.8	989.1	983.1	
Variation en %		7.6	1.4	-0.2	-1.7	-0.6	-0.3
33 Amortissement du patri- moine administratif	299.1	300.5	290.0	288.6	272.9	269.2	
Variation en %		0.5	-3.5	-0.5	-5.4	-1.4	-2.7
34 Charges financières	97.1	85.4	78.2	67.4	59.9	58.0	
Variation en %		-12.1	-8.5	-13.8	-11.1	-3.2	-9.2
35 Attributions aux Fonds et financements spéciaux des capitaux de tiers/du capital propre	88.7	79.6	79.6	79.6	79.6	79.6	
Variation en %		-10.3	-0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
36 Charges de transferts	6 110.2	6 464.9	6 550.6	6 590.1	6 659.6	6 727.9	
Variation en %		5.8	1.3	0.6	1.1	1.0	1.0
37 Subventions redistribuées et à redistribuer	582.4	583.7	580.3	580.2	580.1	580.1	
Variation en %		0.2	-0.6	-0.0	-0.0	0.0	-0.2
38 Charges extraordinaires	25.7	25.7	22.5	16.8	13.7	27.6	
Variation en %		-0.0	-12.3	-25.6	-18.5	101.8	1.8
39 Facturations internes	152.7	156.2	169.2	171.8	174.9	185.1	
Variation en %		2.3	8.4	1.5	1.8	5.8	4.3

¹⁾ Croissance annuelle moyenne

Les différences éventuelles sont dues à la présentation en chiffres ronds.

Les revenus passent de CHF 11 263 millions en 2021 à CHF 12 002 millions en 2024. Leur croissance moyenne est donc de 0,2 pour cent sur l'ensemble de la période de planification. L'évo-

lution des groupes de matières du côté des charges est présentée dans le tableau suivant :

Etat avec les financements spéciaux en millions CHF	Compte	Budget	Budget	Plan financier			
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2021-2024 ¹⁾
4 Revenus	11 500.1	11 923.1	11 262.9	11 373.1	11 688.8	12 001.9	
Variation en %		3.7	-5.5	1.0	2.8	2.7	0.2
40 Revenus fiscaux	5 435.0	5 774.1	5 311.9	5 380.9	5 608.8	5 690.6	
Variation en %		6.2	-8	1.3	4.2	1.5	-0.4
41 Régales, concessions	171.8	139.5	221.4	220.3	220.3	220.3	
Variation en %		-18.9	58.8	-0.5	0.0	0.0	12.1
42 Taxes	610.7	569.1	543.6	544.2	550.5	551.6	
Variation en %		-6.8	-4.5	0.1	1.2	0.2	-0.8
43 Revenus divers	3.8	1.9	2.6	2.6	2.7	2.9	
Variation en %		-49.5	36.5	-1.1	4.6	5.2	10.4
44 Revenus financiers	290.6	282.4	284.8	294.8	304.3	294.8	
Variation en %		-2.8	0.9	3.5	3.2	-3.1	1.1
45 Prélèvements sur les Fonds et financements spéciaux des capitaux de tiers/du capital propre	95.1	82.5	84.7	78.3	75.0	77.0	
Variation en %		-13.2	2.7	-7.6	-4.2	2.6	-1.7
46 Revenus de transferts	4 109.8	4 191.5	3 924.8	3 966.5	4 038.7	4 254.4	
Variation en %		2.0	-6.4	1.1	1.8	5.3	0.4
47 Subventions redistribuées et à redistribuer	582.4	583.7	580.3	580.2	580.1	580.1	
Variation en %		0.2	-0.6	-0.0	-0.0	0.0	-0.2
48 Revenus extraordinaires	48.3	144.4	136.2	136.1	136.0	147.8	
Variation en %		199.3	-5.7	-0.1	-0.0	8.7	0.6
49 Facturations internes	152.7	154.0	172.5	169.2	172.4	182.6	
Variation en %		0.9	12.1	-1.9	1.8	5.9	4.4

¹⁾ Croissance annuelle moyenne

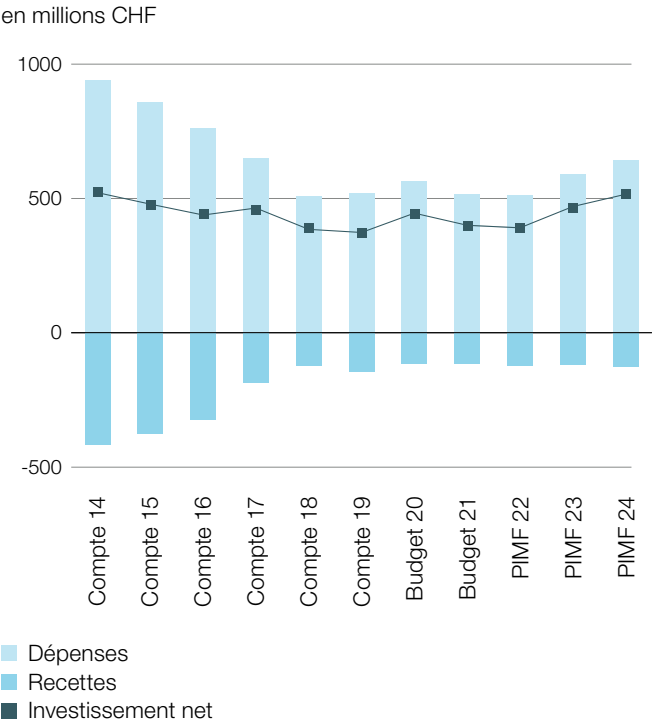
Les différences éventuelles sont dues à la présentation en chiffres ronds.

Les principales raisons des variations concernant les groupes de matières sont exposées dans les comptes rendus des Directions.

4.5 Investissement net

L'investissement net représente la différence entre les dépenses et les recettes d'investissement. La situation se présente comme suit pour la période allant de 2014 à 2024 :

Graphique 3 : Evolution de l'investissement net



Durant la période de 2014 à 2019, l'investissement net affiche une légère tendance à la baisse. Le recul observé concerne surtout l'investissement net financé par des financements spéciaux.

Ce recul s'explique non seulement par des coupes dans l'investissement net ordinaire, mais aussi par des transferts vers le compte de résultats (p. ex. mise en place du financement des soins, transfert des hautes écoles dans le système de subventionnement, financement de l'infrastructure ferroviaire par FAIF, introduction du MCH2/IPSAS).

Durant la période allant de 2019 à 2024, l'investissement net augmente de quelque CHF 140 millions, ce qui s'explique principalement par la hausse des besoins d'investissement prévue à partir de 2024. Pour des informations complémentaires concernant l'évolution de l'endettement à l'horizon de la planification 2021 à 2024, voir le chap. 2.7.

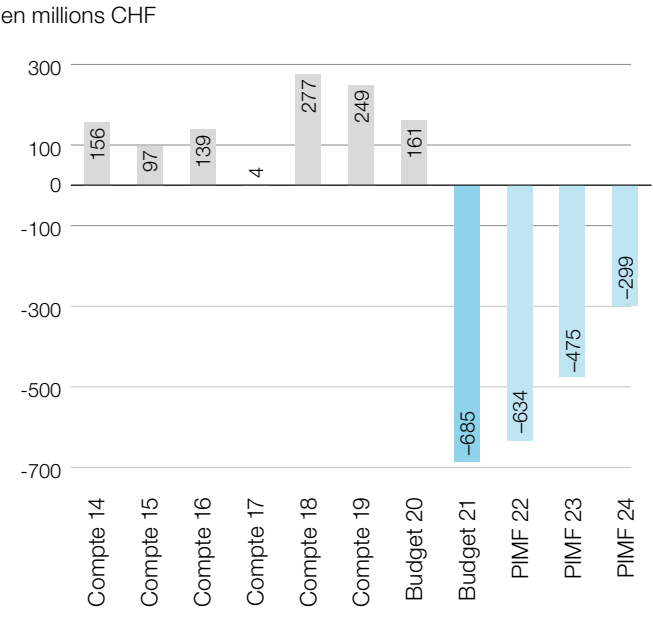
4.6 Solde de financement

L'autofinancement est obtenu en additionnant le solde du compte de résultats aux amortissements. Il correspond aux moyens propres que le canton peut affecter au financement de nouveaux investissements ou à la réduction de la dette.

Le solde de financement est obtenu en soustrayant l'investissement net de l'autofinancement. Lorsque l'autofinancement est supérieur à l'investissement net, on a un excédent de financement et le can-

ton peut en principe réduire sa dette. Lorsque l'autofinancement est inférieur à l'investissement net, on a une insuffisance de financement et le canton doit s'endetter davantage. La situation se présente comme suit pour la période allant de 2014 à 2024 :

Graphique 4 : Evolution du solde de financement



4.6.1 Aperçu

Alors que le solde du compte de résultats ne contient que le résultat de la « fourniture des prestations par l'entreprise », le solde de financement englobe l'accomplissement de toutes les tâches cantonales. Le solde de financement indique si le canton peut financer les tâches publiques (compte de résultats et compte des investissements) par ses propres moyens (reentrées fiscales, émoluments, contributions de tiers, etc.).

Pour la planification des tâches et des finances, le solde de financement s'est établi depuis 2001 comme le paramètre de pilotage central. Il est aussi pertinent pour la mise en œuvre du frein à l'endettement appliqué au compte des investissements que le peuple bernois a voté en février 2008, et en vertu duquel l'autofinancement et l'investissement net doivent se contrebalancer à moyen terme. Une insuffisance de financement au budget doit être compensée au plan intégré mission-financement. Une insuffisance de financement au rapport de gestion doit être compensée au budget de l'exercice n+2 et les trois années de planification suivantes.

Outre ces modifications pertinentes au plan politique, l'endettement enregistre aussi des variations purement techniques. Il peut ainsi augmenter malgré un degré d'autofinancement supérieur à 100 pour cent, par exemple lorsque des dépenses doivent être opérées avant que des versements n'aient été enregistrés du côté des avoirs. A l'inverse, l'endettement peut présenter une diminution technique lorsque des engagements ne sont pas encore arrivés à échéance et que l'on utilise les moyens disponibles pour rembourser des emprunts à court terme. Ces variations purement techniques (opérations au bilan) ne jouent aucun rôle dans l'appréciation politique de l'endettement.

4.6.2 Evolution de 2021 à 2024

L'exercice budgétaire 2021 dégage un solde de financement négatif de CHF 685 millions et ne respecte donc pas les consignes du frein à l'endettement appliqué au compte des investissements. Pour les années 2022 à 2024, le PIMF prévoit également des soldes de financement négatifs situés entre CHF 299 millions (2024) et CHF 634 millions (2022). Il en résulte globalement, sur la période de 2021 à 2024, une augmentation de la dette de CHF 2 093 millions.

Etat avec les financements spéciaux en millions CHF	Compte 2019	Budget 2020	Budget 2021	Plan financier 2022	Plan financier 2023	Plan financier 2024	2021-2024 ¹⁾
1 Actif	12 816.4	12 776.5	12 731.9	12 691.7	12 754.4	12 849.5	
Variation en %		-0.1	-0.3	-0.3	0.5	0.7	0.1
10 Patrimoine financier	5 425.4	5 342.9	5 258.2	5 179.9	5 104.9	5 027.9	
Variation en %		-1.7	-1.6	-1.5	-1.4	-1.5	-1.5
14 Patrimoine administratif	7 391.0	7 433.6	7 473.8	7 511.9	7 649.6	7 821.6	
Variation en %		0.6	0.5	0.5	1.8	2.2	1.3
2 Passif	12 816.4	12 776.5	12 731.9	12 691.7	12 754.4	12 849.5	
Variation en %		-0.1	-0.3	-0.3	0.5	0.7	0.1
20 Capitaux de tiers	11 742.8	11 484.5	12 069.6	12 609.7	12 993.7	13 199.5	
Variation en %		-0.9	5.1	4.5	3.0	1.6	3.5
29 Capital propre	1 073.7	1 292.0	662.4	82.0	-239.3	-350	
Variation en %		5.4	-48.7	-87.6	-391.9	46.3	-120.5

¹⁾ Croissance annuelle moyenne en %

Les différences éventuelles sont dues à la présentation en chiffres ronds.

4.7.2 Patrimoine financier

Le patrimoine financier, qui n'est pas directement lié à l'accomplissement des tâches cantonales, diminue en moyenne de 1,5 pour cent par an pendant la période de planification.

4.7.3 Patrimoine administratif

Le patrimoine administratif, qui est directement lié à l'accomplissement des tâches cantonales, enregistre une progression moyenne de 1,3 pour cent par an durant la période de planification 2021 à 2024. Cette augmentation correspond à l'investissement net annuel moins les amortissements.

4.7.4 Evolution du découvert/excédent du bilan/capital propre

Le découvert ou l'excédent du bilan varie chaque année proportionnellement au solde du compte de résultats. Les excédents de revenus réduisent le découvert, tandis que les excédents de charges l'augmentent.

4.7 Bilan prévisionnel

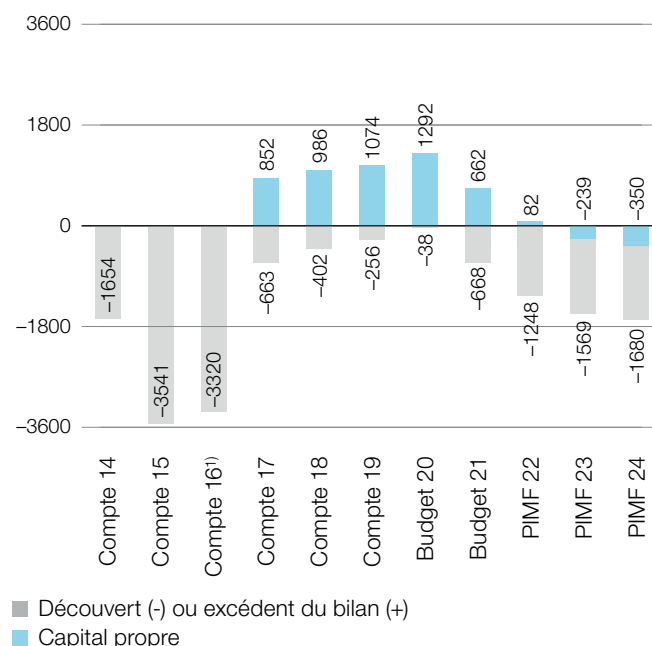
4.7.1 Aperçu

Le bilan prévisionnel présente les valeurs repères suivantes :

La situation se présente comme suit pour la période allant de 2014 à 2024 :

Graphique 5 : Evolution du découvert/excédent du bilan/capital propre

en millions CHF



¹⁾ Les chiffres de 2016 ont été calculés ultérieurement conformément au nouveau modèle comptable MCH2.

A la fin de l'année 2014, le découvert du bilan s'élevait à CHF 1 654 millions. Compte tenu en particulier de la nouvelle loi sur les caisses de pension, le découvert a augmenté de CHF 1 887 millions à partir de 2015 pour atteindre CHF 3 541 millions.

Avec l'introduction du MCH2 conforme aux IPSAS au 1^{er} janvier 2017, le bilan a subi d'importantes modifications. Celles-ci résultent d'une part du changement dans la classification des actifs et des passifs, et d'autre part de la nouvelle appréciation systématique de l'établissement du bilan et de l'évaluation de tous les postes du bilan. Le chiffre le plus élevé qui a résulté de la réévaluation du patrimoine financier et du patrimoine administratif correspondait dans une certaine mesure à la publication des réserves jusque-là latentes et a été comptabilisé sans incidence sur le résultat via la réserve de réévaluation et la réserve liée au retraitement. L'introduction du MCH2 n'a donc pas entraîné un accroissement du patrimoine « disponible » ; c'est juste la méthode d'évaluation qui a changé.

Les excédents de revenus du compte de résultat de 2018 et 2019, de CHF 261 millions et CHF 265 millions, réduisent le découvert du bilan au 31 décembre 2019 à CHF 256 millions. Le découvert du bilan doit être résorbé à moyen terme, conformément à l'article 3 de la loi du 26 mars 2003 sur le pilotage des finances et des prestations (LFP ; RSB 620.0). Le capital propre du canton de Berne s'élève au 31 décembre 2019 à un total de CHF 1 074 millions.

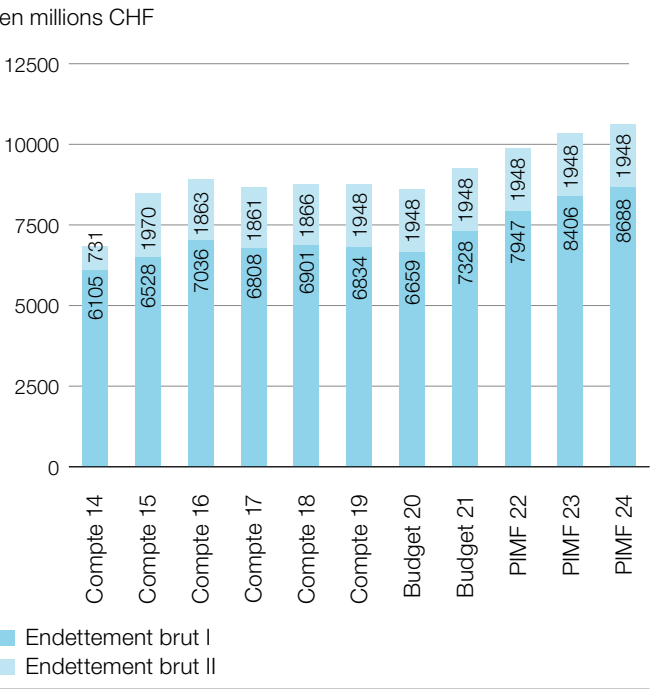
Le capital propre, estimé à CHF 1 292 millions dans le budget 2020 affichera un solde négatif de CHF 350 millions en 2024, soit la dernière année du PIMF. Le découvert suivra une évolution similaire, puisque sa valeur, encore estimée à CHF 38 millions dans le budget 2020, s'élève désormais à CHF 1 680 millions pour l'année de planification 2024.

4.7.5 Endettement brut I et II

L'endettement brut I comprend les engagements courants et les dettes à court, moyen et long termes. L'endettement brut II repose sur l'hypothèse selon laquelle les provisions sont comptabilisées comme dettes.

La situation se présente comme suit pour la période allant de 2014 à 2024 :

Graphique 6 : Evolution de l'endettement brut I et II



Remarque concernant l'endettement brut

Vu la faiblesse actuelle des taux d'intérêt, les possibilités de réduire la dette n'ont sciemment pas été totalement exploitées à ce jour, et ce pour des raisons de stratégie de trésorerie. Ainsi le canton n'a-t-il pas encore fait valoir plus d'un milliard de CHF d'avoirs d'impôt anticipé auprès de la Confédération afin d'éviter des intérêts négatifs et partant, des coûts supplémentaires.

Endettement brut I

La dette du canton de Berne a, pour la première fois, passé la barre des CHF 10 milliards en 2002, date à laquelle elle a atteint son niveau le plus élevé. Le canton est ensuite parvenu à briser la spirale de l'endettement. Le versement du produit des réserves d'or excédentaires de la Banque nationale, affecté à la réduction de la dette, et divers efforts consentis par le canton ont permis de réduire de près de moitié l'endettement brut I, et de l'abaisser ainsi à CHF 5 461 millions fin 2011.

L'endettement est remonté à CHF 6 171 millions fin 2012, en raison principalement du déficit des comptes. Il a diminué par la suite jusqu'à 2015, année où il a de nouveau augmenté de CHF 720 millions en raison de la nouvelle loi sur les caisses de pension (reconnaissance de dette CPB/CACEB). Durant l'exercice comptable 2019, l'endettement I s'est finalement établi à CHF 6 834 millions.

Alors que durant le processus de planification 2020, on tablait encore sur une baisse de l'endettement brut I, la planification actuelle prévoit – en particulier à cause des conséquences financières de la pandémie de Covid-19 – une forte augmentation. Selon les suppositions qui fondent la planification, l'endettement brut I atteindra un montant de CHF 8 688 millions en 2024, soit une hausse de près de CHF 2 milliards par rapport à 2019.

Endettement brut II

A la suite de la nouvelle loi sur les caisses de pension, l'endettement brut II a progressé de quelque CHF 2 milliards à partir de 2015 (reconnaissance de dette CPB/CACEB et provisions contribution de transition/contributions financières). Inscrite à l'exercice 2015 pour une valeur de CHF 8 499 millions, la dette brute II s'est établie à CHF 8 782 millions en 2019. D'ici à 2024, elle devrait – à l'instar de la dette brute I – progresser de près de CHF 2 milliards pour atteindre CHF 10 636 millions.

Cadre du nouvel endettement pour 2021

Conformément à l'article 76 de la constitution du canton de Berne (ConstC) et à l'article 75, alinéa 1, lettre k de la loi sur le pilotage des finances et des prestations (LFP), le Grand Conseil est compétent pour fixer le cadre d'un nouvel endettement, qui est destiné à garantir en permanence la capacité de paiement du canton. Conçu comme une limite de crédit, ce cadre est représentatif de la dette de trésorerie. Celle-ci recouvre les prêts et emprunts de la trésorerie à court, moyen et long termes. Dans le cadre d'un nouvel endettement, il appartient au Conseil-exécutif, selon l'article 89, alinéa 4 ConstC, de mettre à disposition les moyens financiers nécessaires. En vertu de l'article 76, alinéa 1, lettre i LFP, le Conseil-exécutif est compétent pour emprunter des ressources financières dans le cadre d'un nouvel endettement approuvé par le Grand Conseil et pour fixer les nouvelles conditions.

D'après les calculs de la section Trésorerie de l'Administration des finances, il faut s'attendre à un nouvel endettement d'un montant maximal de CHF 1 400 millions pour garantir la capacité de paiement du canton en 2021. Ce montant se répartit comme suit :

- Le budget 2021 prévoit une nouvelle dette de CHF 685 millions en chiffres nets (solde de financement).
- Le montant de réserve de CHF 715 millions est destiné à garantir en permanence la capacité de paiement du canton. Il ne sera utilisé qu'en cas d'opérations au bilan sans incidence sur le résultat (augmentation des postes débiteurs, diminution des postes créanciers, recours aux provisions, réalisation d'investissements sur les financements spéciaux et le Fonds de couverture des pics d'investissement, etc.).

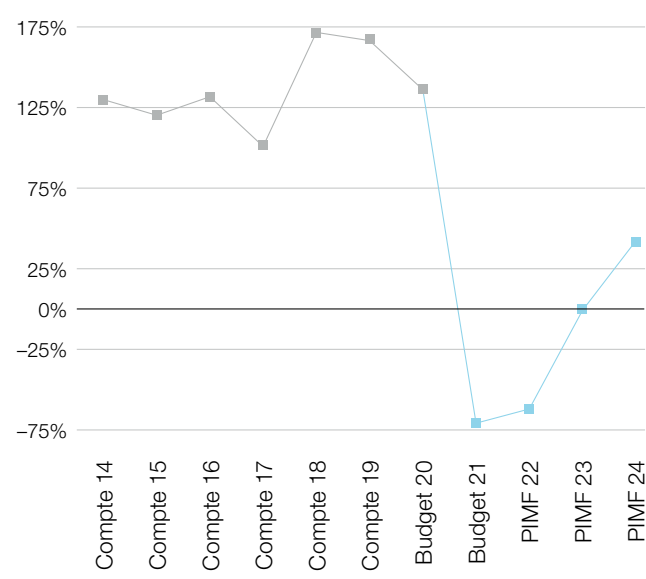
4.8 Indicateurs

4.8.1 Degré d'autofinancement

Le degré d'autofinancement (voir chap. 4.6) correspond au rapport entre autofinancement et investissement net. Lorsque le degré d'autofinancement est inférieur à 100 pour cent, l'investissement net doit être en partie financé par des emprunts, c'est-à-dire par un nouvel endettement ; lorsqu'il est supérieur à 100 pour cent, il garantit non seulement un financement intégral de l'investissement net par les moyens propres, mais permet en outre de réduire la dette.

La situation se présente comme suit pour la période allant de 2014 à 2024 :

Graphique 7 : Evolution de l'autofinancement



En raison des importants déficits inscrits dans les comptes de résultats 2021 et 2022, le degré d'autofinancement chute respectivement à -71 pour cent et à -62 pour cent. Du fait de la réduction des déficits prévus dans les comptes de résultats 2023 et 2024, il remonte ensuite respectivement à -1 pour cent et à 42 pour cent. A l'horizon de la planification 2021 à 2024, le degré d'autofinancement est en moyenne d'environ -18 pour cent.

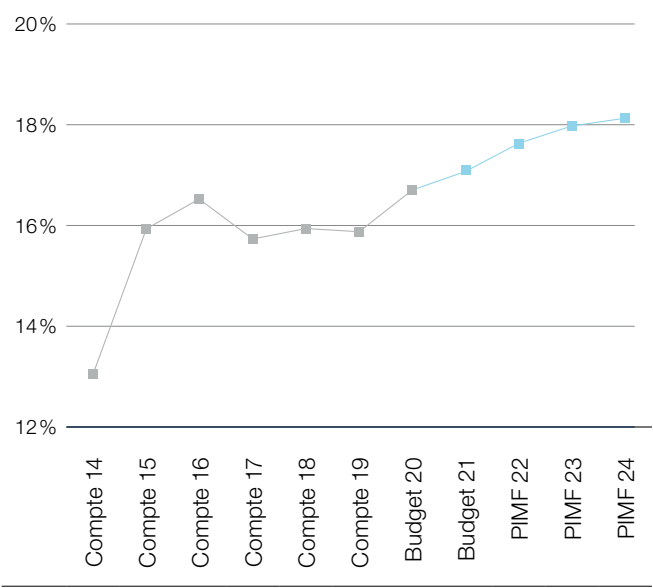
Le solde négatif du compte de résultats dépassant les amortissements du patrimoine administratif durant les années 2021 à 2023, le PIMF prévoit un degré d'autofinancement négatif situé entre CHF 4 millions (2023) et CHF 284 millions (2021). Il en résulte un degré d'autofinancement négatif, ce qui signifie que les investissements nets doivent être financés entièrement par des emprunts, c'est-à-dire par un nouvel endettement.

4.8.2 Quote-part de l'endettement

La quote-part de l'endettement, déterminante pour l'application au compte des investissements du frein à l'endettement inscrit dans la constitution, exprime l'endettement brut I et II en pourcentage du revenu cantonal annuel. Le frein à l'endettement s'applique dès que la quote-part de l'endettement est supérieure à 12 pour cent.

La situation se présente comme suit pour la période allant de 2014 à 2024 :

Graphique 8 : Evolution de la quote-part de l'endettement



Alors qu'elle s'élevait à 13,0 pour cent en 2014, la quote-part de l'endettement a fortement augmenté à partir de 2015. La hausse de 15,9 pour cent enregistrée cette année-là s'explique par les répercussions financières de la nouvelle loi cantonale sur les caisses de pension.

En 2016, la quote-part de l'endettement a passé à 16,5 pour cent, une augmentation due aux mesures prises pour éviter des intérêts passifs. Jusqu'en 2019, elle a reculé au niveau de 2015 (15,9 %).

En raison des développements liés à la crise du Covid-19, la planification actuelle 2021 à 2024 prévoit une forte hausse de la quote-part de l'endettement (jusqu'à 18,1 % en 2024).

Remarque concernant le revenu cantonal

Les données définitives de l'Office fédéral de la statistique et de BAK Economics ne sont disponibles qu'avec un décalage d'environ trois ans. Pour le calcul du revenu cantonal, il faut en outre tenir compte d'éventuels changements de méthode. Les chiffres des deux à trois exercices précédents peuvent donc encore subir des changements par rapport à certaines indications publiées antérieurement.

5 Controlling du programme d'allègement 2018 (PA 2018)

Dans les chapitres qui suivent, le Conseil-exécutif expose l'état d'avancement de la mise en œuvre des mesures du programme d'allègement 2018 (PA 2018) que le Grand Conseil a arrêtées lors de sa session de novembre 2017.

5.1 Avancement de la mise en œuvre des mesures du PA 2018

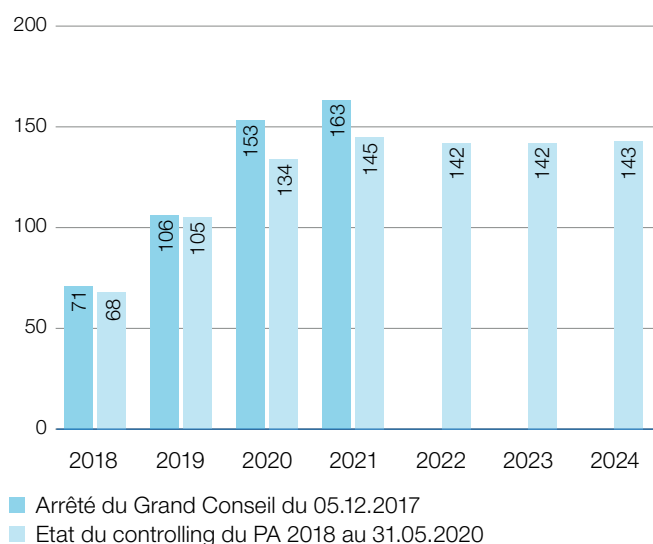
Comme l'année précédente, le Conseil-exécutif a chargé les Directions et la Chancellerie d'Etat d'effectuer, pour la fin du mois de mai 2020, un controlling de l'avancement de la mise en œuvre des mesures du PA 2018 que le Grand Conseil a arrêtées ou dont il a pris connaissance lors des débats budgétaires de la session de novembre 2017. A cet effet, il a prié les Directions et la Chancellerie d'Etat de vérifier, pour la totalité des mesures, l'état actuel d'avancement de leur mise en œuvre sous l'angle des effets financiers attendus, des répercussions sur les communes et de l'impact sur l'état des postes.

5.1.1 Allègements procurés par le PA 2018 dans le compte de résultats

Le controlling du PA 2018 s'est traduit par les résultats suivants dans le compte de résultats :

Graphique 9 : Allègements dans le compte de résultats

par an en mio CHF



Au compte de résultats, le montant des allègements au 31 mai 2020 pour l'exercice 2018 est inférieur de CHF 3 millions aux chiffres budgétés en décembre 2017. Cet écart résulte en particulier d'effets d'allègement supérieurs aux prévisions en ce qui concerne les indemnités aux entreprises de transport concessionnaires et la suppression de prestations/tâches à l'Office des transports publics (CHF 4,3 mio), mais inférieurs aux prévisions pour les mesures

«Augmentation de la participation des patients aux coûts de l'aide et des soins à domicile» (CHF -4,0 mio), «Réduction des subventions cantonales» à la DIJ (CHF -2,0 mio) et «Réduction de la commission de perception de l'impôt à la source» (CHF -1,2 mio).

Pour l'exercice 2019, les effets d'allègement notés au 31 mai 2020 sont de CHF 1 million inférieurs aux valeurs de décembre 2017. Cette différence résulte en particulier d'effets d'allègement supérieurs aux prévisions en ce qui concerne les indemnités aux entreprises de transport concessionnaires et la suppression de prestations/tâches à l'Office des transports publics (CHF 4,0 mio), mais inférieurs aux prévisions pour les mesures « Réduction des subventions cantonales » à la DIJ (CHF -2,0 mio), « Réduction des frais pour les biens, services et marchandises par différentes mesures et suppression d'un poste » à la DTT (CHF -0,8 mio), « Réduction de la commission de perception de l'impôt à la source » (CHF -0,7 mio) et « Récupération des tâches d'encaissement et d'imposition à la source » (CHF -0,7 mio).

Sur l'année 2020, les effets d'allègement sont inférieurs de CHF 19 millions aux valeurs arrêtées par le Grand Conseil en décembre 2017. Cet écart résulte essentiellement d'allègements supérieurs aux prévisions en ce qui concerne les indemnités aux entreprises de transport concessionnaires et la suppression de prestations/tâches à l'Office des transports publics (CHF 3,8 mio), mais aussi d'allègements non réalisés pour les mesures « Financement des solutions transitoires sur la base de la clé de l'école obligatoire » (CHF -10 mio) et « Réduction des prestations de soutien aux bénéficiaires de l'aide sociale » (CHF -5,0 mio), dans le domaine de la compensation des charges entre les caisses de compensation pour allocations familiales du canton de Berne (CHF -1,9 mio), ainsi que pour les mesures « Réduction de la commission de perception de l'impôt à la source » (CHF -1,8 mio) et « Révision de la LASoc : effets sur l'aide sociale aux réfugiés » (CHF -1,5 mio).

En 2021, la situation est pratiquement identique à celle de 2020. Les effets d'allègements sont inférieurs de CHF 18 millions aux valeurs arrêtées par le Grand Conseil en décembre 2017. L'écart concerne globalement les mêmes domaines qu'en 2020, avec des montants quasiment identiques.

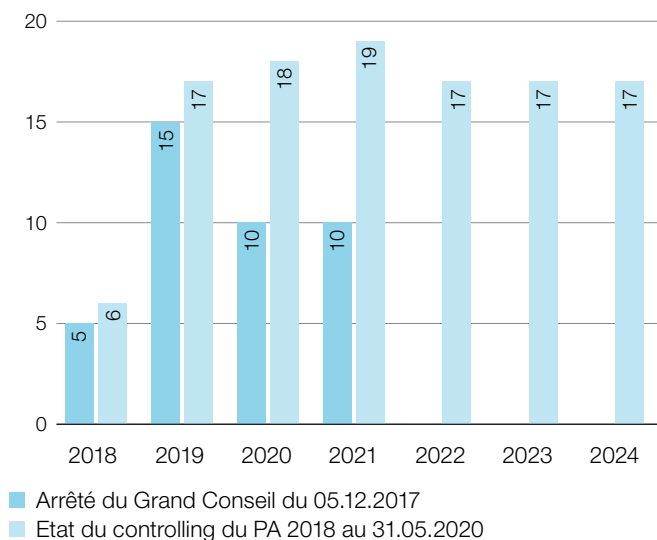
Au cours des exercices 2022 à 2024, le montant des allègements diminue d'environ CHF 20 millions par rapport à 2021. Cette baisse résulte des mêmes domaines et des mêmes écarts qu'en 2021. Les effets d'allègement concernant les indemnités aux entreprises de transport concessionnaires et la suppression de prestations/tâches à l'Office des transports publics sont jugés durables mais, par comparaison avec 2017, il n'est plus possible de les quantifier précisément à partir de 2022 pour les années qui n'étaient pas encore contenues dans la planification financière de l'époque. Pour cette mesure du PA, on s'attend donc aux économies prévues initialement.

5.1.2 Allègements procurés par le PA 2018 aux communes

En ce qui concerne les effets des mesures du PA 2018 sur les communes, la situation se présentait comme suit le 31 mai 2020 :

Graphique 10 : Allègements pour les communes

par an en mio CHF



Pour l'exercice 2018, les allègements sont supérieurs de CHF 1 million aux prévisions initiales. Cet écart résulte presque exclusivement des allègements réalisés en ce qui concerne les indemnités aux entreprises de transport concessionnaires et la suppression de prestations/tâches à l'Office des transports publics.

En 2019, les allègements dépassent de CHF 2 millions les prévisions initiales. L'écart résulte essentiellement du même domaine qu'en 2018.

En 2020, les allègements sont de CHF 8 millions supérieurs aux montants prévus. Globalement, cet écart résulte en particulier des mesures « Financement des solutions transitoires sur la base de la clé de l'école obligatoire » (CHF 10,0 mio) et « Récupération des tâches d'encaissement et d'imposition à la source » (CHF 3,4 mio), du domaine des indemnités aux entreprises de transport concessionnaires et de la suppression de prestations/tâches à l'Office des transports publics (CHF 2,0 mio) ainsi que des allègements inférieurs aux effets prévus des mesures « Réduction des prestations de soutien aux bénéficiaires de l'aide sociale » (CHF -5,0 mio) et « Révision de la LASoc : effets sur l'aide sociale aux réfugiés » (CHF -1,5 mio).

En 2021, les allègements dépassent de CHF 9 millions les prévisions initiales. L'écart concerne globalement les mêmes domaines qu'en 2020, avec des montants identiques. En outre, plusieurs mesures procurent encore des augmentations marginales du montant des allègements.

Au cours des exercices 2022 à 2024, les effets d'allègement augmentent de CHF 7 millions, soit de CHF 2 millions de moins qu'en 2021. Cela s'explique du fait que les effets d'allègement escomptés dans le domaine des indemnités aux entreprises de transport concessionnaires et de la suppression de prestations/tâches à

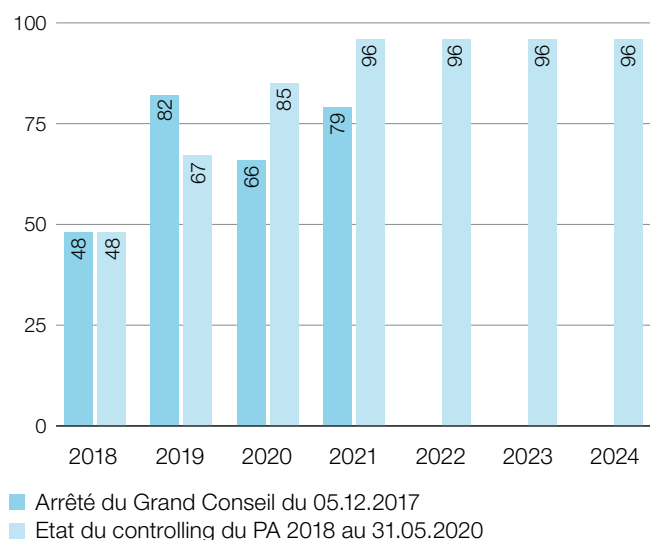
l'Office des transports publics correspondent aux économies initialement prévues.

5.1.3 Répercussions des mesures du PA 2018 sur l'état des postes

Des écarts sont aussi observés par rapport aux prévisions du Grand Conseil en ce qui concerne les suppressions de postes à plein temps liées au PA 2018.

Graphique 11 : Suppression de postes à plein temps

par an



Durant l'exercice 2018, la suppression prévue de 48 postes à plein temps a été presque entièrement réalisée. Seule la mesure de la DTT « Coupes dans les biens, services et marchandises par différentes mesures, suppression de postes » n'a pas permis de supprimer comme prévu 0,5 équivalent plein temps.

En 2019, le nombre de suppressions de postes est inférieur de 15 équivalents plein temps aux prévisions initiales. Cet écart résulte d'une part de la mesure de la Direction des finances « Récupération des tâches d'encaissement et d'imposition à la source » (-13,3 postes à plein temps). Les tâches d'encaissement restent dévolues aux trois villes, si bien que le canton ne reprend aucun des collaborateurs et collaboratrices concernés. Le transfert de personnel des trois villes pour les tâches d'imposition à la source s'est fait progressivement et s'est achevé fin 2019. D'autre part, la coupe correspondant à la mesure de l'INC « Suppression de postes dans l'administration centrale » est inférieure de 1,8 équivalent plein temps aux prévisions. Mais à partir de 2020, la réduction des postes a été entièrement réalisée.

En 2020, le nombre de suppressions de postes est supérieur de 18,3 équivalents plein temps aux prévisions initiales. Cela s'explique principalement par l'adaptation de la mesure de la Direction des finances « Récupération des tâches d'encaissement et d'imposition à la source ». La réalisation de cette mesure a en effet été renégociée suite à l'opposition des communes de Berne, Bienne et Thoune. A l'issue des négociations, les tâches d'imposition à la source sont revenues définitivement au canton. Par contre, les tâches d'encaissement restent dévolues à ces trois villes, en contre-

partie d'une réduction de l'indemnisation des cas par le canton. Il s'ensuit que l'objectif d'allègement financier de CHF 3,4 millions par an assigné à cette mesure est toujours atteint. Cependant, comme les tâches d'encaissement restent du ressort des trois communes indiquées, le transfert de personnel vers le canton est moins important que prévu initialement. La renonciation à renforcer les effectifs de la Direction des finances qui en a résulté se traduit au niveau cantonal par une suppression de postes plus forte en chiffres nets. Autrement dit: globalement la réduction des postes n'est pas plus importante que prévu ; c'est le renforcement des effectifs qui n'atteint pas les prévisions.

Au cours des exercices 2021 à 2024, le nombre de suppressions de postes est supérieur de 17,5 équivalents plein temps aux chiffres initialement prévus. Cela résulte globalement de l'adaptation de la mesure mentionnée pour 2020 «Récupération des tâches d'encaissement et d'imposition à la source» ainsi que d'une réduction du nombre de postes inférieure aux prévisions pour la mesure «Suppression de postes dans l'administration centrale» (CHF -0,5 équivalents plein temps) à l'INC.

La réduction des postes résulte non seulement des mesures du PA 2018, mais aussi de la mise en œuvre de la déclaration de planification Brönnimann (pvl, Mittelhäusern) concernant le budget 2018 «Réduction des postes dans l'administration centrale» (voir à ce sujet le passage encadré au chapitre 2.6.2).

5.2 Conclusion du Conseil-exécutif

Au vu des résultats exposés dans les chapitres qui précèdent, le Conseil-exécutif considère que la mise en œuvre des mesures du PA 2018 suit son cours. La réalisation de ces mesures produit les effets financiers visés initialement. Du point de vue du Conseil-exécutif, aucune intervention n'est nécessaire à l'heure actuelle en ce qui concerne la mise en œuvre des mesures du PA 2018. Si l'effet d'allègement est moins important que prévu dans l'arrêté du Grand Conseil du 5 décembre 2017, c'est principalement du fait des corrections apportées par ce dernier à la suite des débats budgétaires de 2017 – le plus gros écart résultant de la renonciation à la mesure «Financement des solutions transitoires sur la base de la clé de l'école obligatoire».

Avec ce controlling dans le cadre du budget 2021 et plan intégré mission-financement 2022 à 2024, le Conseil-exécutif met un terme au compte-rendu sur le PA 2018. Il considère en effet qu'il n'y a pas lieu de poursuivre le controlling compte tenu du chevauchement croissant des effets et du fait qu'au moment de la prise de décision à ce sujet en 2017, les mesures du PA avaient été conçues sur quatre ans (budget 2018 / PIMF 2019-2021).

5.3 Champs d'activité présentant un potentiel d'optimisation – avancement des travaux

Dans le cadre de l'élaboration du PA 2018, le Conseil-exécutif a identifié différents champs d'activité cantonaux pouvant présenter un potentiel d'optimisation. Cela concerne par exemple des questions d'organisation ou des mécanismes de pilotage. Il faut en même temps analyser en détail comment les progrès technologiques peuvent être mis à profit dans certains champs d'activité

pour soutenir l'accomplissement des tâches publiques et réaliser des économies.

En février 2020, le Conseil-exécutif a chargé les Directions et la Chancellerie d'Etat de poursuivre les travaux des projets en cours dans les « champs d'activités présentant un potentiel d'optimisation ». En même temps, il a chargé la Direction des finances de recenser auprès des Directions et de la Chancellerie d'Etat, pour le 31 mai 2020, les projets en cours ou sur le point de débiter dans ces mêmes champs d'activités, puis de lui rendre compte des résultats dans un rapport également destiné à la Commission des finances.

Il en est ressorti que sur 15 projets au total, deux avaient été clôturés respectivement fin 2018 et fin 2019, et tous les autres étaient en cours.

D'après les résultats de l'enquête, un seul projet permet actuellement de déterminer des répercussions financières concrètes. Dans tous les autres cas, il n'est pas encore possible de quantifier le potentiel d'allègement qui résultera de la réalisation des projets.

Conformément à une déclaration de planification adoptée par le Grand Conseil lors de sa session de novembre 2017, le Conseil-exécutif a informé la Commission des finances sur l'avancement des différents projets. De plus, ces projets sont présentés au chapitre 3.16 « Vue d'ensemble des projets les plus importants du point de vue financier dont les répercussions financières ne figurent pas dans le budget 2021 et plan intégré mission-financement 2021 à 2022 » (voir les astérisques correspondants).

6 Propositions

6.1 Budget 2021

Proposition du Conseil-exécutif au Grand Conseil

Arrêtés du Grand Conseil concernant le budget 2021

Le Grand Conseil adopte le budget 2021 avec les données macroéconomiques suivantes :

- excédent de charges de CHF 629,6 millions au compte de résultats,
- investissement net de CHF 401,3 millions (financements spéciaux compris),
- solde de financement de CHF -685,2 millions,
- quotité d'impôt de 3,025 pour les personnes physiques,
- quotité d'impôt de 2,820 pour les personnes morales,
- cadre du nouvel endettement (limite de crédit) : CHF 1 400 millions,
- report de CHF 1,7 millions du compte de résultats de l'Office des ponts et chaussées au Fonds des rives des lacs et des rivières au sens de l'article 7 de la loi sur les rives des lacs et des rivières.

Le Conseil-exécutif invite en outre le Grand Conseil et la Commission des finances à examiner, lors des débats budgétaires de la session d'hiver 2020, les propositions qu'il a élaborées dans le cadre de la « Voie 3 » en vue de la suppression, de la réduction ou du report à une date ultérieure des moyens affectés à certains faits inclus dans les valeurs-repères ci-dessus (voir chapitre 2.11.1 du rapport du Conseil-exécutif sur le budget 2021 et plan intégré mission-financement 2022 à 2024).

Berne, le 19 août 2020

Au nom du Conseil-exécutif :

le président : *Schnegg*,

le chancelier : *Auer*

6.2 Plan intégré mission-financement 2022 à 2024

Proposition du Conseil-exécutif au Grand Conseil

Arrêtés du Grand Conseil sur le plan intégré mission-financement 2022 à 2024.

Le plan intégré mission-financement 2022 à 2024 est approuvé.

Berne, le 19 août 2020

Au nom du Conseil-exécutif :

le président : *Schnegg*,

le chancelier : *Auer*

6.3 Budget 2021

Le Conseil-exécutif du canton de Berne

Arrêté du Conseil-exécutif

N° d'ACE **XXXX**/2020

Le 19 août 2020

Budget 2021

Le Conseil-exécutif invite le Grand Conseil à approuver le budget 2021 comprenant les données macroéconomiques suivantes :

- excédent de charges de CHF 629,6 millions au compte de résultats,
- investissement net de CHF 401,3 millions (financements spéciaux compris),
- solde de financement de CHF -685,2 millions,
- quotité d'impôt de 3,025 pour les personnes physiques,
- quotité d'impôt de 2,820 pour les personnes morales,
- cadre du nouvel endettement (limite de crédit) : CHF 1 400 millions,
- report de CHF 1,7 millions du compte de résultats de l'Office des ponts et chaussées au Fonds des rives des lacs et des rivières au sens de l'article 7 de la loi sur les rives des lacs et des rivières.

Le Conseil-exécutif invite en outre le Grand Conseil et la Commission des finances à examiner, lors des débats budgétaires de la session d'hiver 2020, les propositions qu'il a élaborées dans le cadre de la « Voie 3 » en vue de la suppression, de la réduction ou du report à une date ultérieure des moyens affectés à certains faits inclus dans les valeurs-repères ci-dessus (voir chapitre 2.11.1 du rapport du Conseil-exécutif sur le budget 2021 et plan intégré mission-financement 2022 à 2024).

Au Grand Conseil

Certifié exact

le chancelier : *Auer*

6.4 Plan intégré mission-financement 2022 à 2024

Le Conseil-exécutif du canton de Berne

Arrêté du Conseil-exécutif

N° d'ACE **XXXX**/2020

Le 19 août 2020

Plan intégré mission-financement 2022 à 2024

Le plan intégré mission-financement 2022 à 2024 est approuvé.

Au Grand Conseil

Certifié exact

le chancelier : *Auer*

7 Annexe: Plan cantonal d'investissement 2021 à 2030

Les valeurs ci-après comprennent à la fois les investissements nets ordinaires et ceux financés à l'aide de financements spéciaux.

Chancellerie d'Etat (CHA)

	Budget	Plan intégré mission-financement				Planification					
en millions de francs	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	
Total planification sectorielle	0.2	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	
Total planification financière	0.2	0.1	0.1	0.1							
Différence (supplément de planification sectorielle)	0.0	0.0	0.0	0.0							

Direction de l'économie, de l'énergie et de l'environnement (DEEE)

	Budget	Plan intégré mission-financement				Planification					
en millions de francs	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	
Total planification sectorielle	22.1	19.1	18.4	17.8	15.3	14.7	15.3	14.7	14.8	14.7	
Total planification financière	19.1	14.2	15.1	14.6							
Différence (supplément de planification sectorielle)	3.1	4.9	3.3	3.2							

Direction de la santé, de l'action sociale et de l'intégration (SSI)

	Budget	Plan intégré mission-financement				Planification					
en millions de francs	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	
Total planification sectorielle	28.2	16.4	5.7	4.8	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	
Total planification financière	22.8	12.7	4.5	3.8							
Différence (supplément de planification sectorielle)	5.4	3.7	1.3	1.1							

Direction de l'intérieur et de la justice (DIJ)

	Budget	Plan intégré mission-financement				Planification					
en millions de francs	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	
Total planification sectorielle	3.0	2.5	2.5	2.7	3.5	3.5	3.5	3.5	3.5	3.5	
Total planification financière	2.3	1.9	2.0	2.1							
Différence (supplément de planification sectorielle)	0.7	0.6	0.6	0.6							

Direction de la sécurité (DSE)

	Budget	Plan intégré mission-financement				Planification				
en millions de francs	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Total planification sectorielle	25.7	24.7	23.8	23.6	30.0	34.0	36.6	22.1	22.1	22.1
Total planification financière	19.7	19.0	18.3	18.2						
Différence (supplément de planification sectorielle)	5.9	5.7	5.5	5.4						

Direction des finances (FIN)

	Budget	Plan intégré mission-financement				Planification				
en millions de francs	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Total planification sectorielle	17.1	4.1	16.9	12.6	8.5	8.5	8.5	8.5	8.5	8.5
Total planification financière	13.2	3.1	12.9	9.7						
Différence (supplément de planification sectorielle)	4.0	0.9	3.9	2.9						

Direction de l'instruction publique et de la culture (INC)

	Budget	Plan intégré mission-financement				Planification				
en millions de francs	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Total planification sectorielle	6.0	5.7	5.7	5.9	8.1	8.3	15.6	20.5	20.2	19.2
Total planification financière	4.6	4.4	4.4	4.5						
Différence (supplément de planification sectorielle)	1.4	1.3	1.3	1.4						

Direction des travaux publics et des transports (DTT)

	Budget	Plan intégré mission-financement				Planification					
en millions de francs	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	
Total planification sectorielle	397.5	431.6	530.8	594.0	740.5	801.5	736.9	686.1	596.9	544.8	
Total planification financière	318.9	335.9	412.7	463.3							
Différence (supplément de planification sectorielle)	78.5	95.7	118.0	130.7							

Contrôle des finances (CF)

	Budget	Plan intégré mission-financement				Planification				
en millions de francs	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Total planification sectorielle	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Total planification financière	0.0	0.0	0.0	0.0						
Différence (supplément de planification sectorielle)	0.0	0.0	0.0	0.0						

Bureau cantonal pour la surveillance de la protection des données (BPD)

	Budget	Plan intégré mission-financement				Planification					
en millions de francs	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	
Total planification sectorielle	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	
Total planification financière	0.0	0.0	0.0	0.0							
Différence (supplément de planification sectorielle)	0.0	0.0	0.0	0.0							

Autorités judiciaires et Ministère public (JUS)

	Budget	Plan intégré mission-financement				Planification					
en millions de francs	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	
Total planification sectorielle	0.6	0.5	1.2	0.5	0.6	0.6	0.6	0.6	0.6	0.6	
Total planification financière	0.5	0.4	0.9	0.4							
Différence (supplément de planification sectorielle)	0.1	0.1	0.3	0.1							

Ensemble du canton

	Budget	Plan intégré mission-financement				Planification					
en millions de francs	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	
Total planification sectorielle	500.5	504.7	605.1	662.1	806.6	871.2	817.0	756.1	666.7	613.4	
Total planification financière	401.3	391.7	470.9	516.7							
Différence (supplément de planification sectorielle)	99.2	113.0	134.2	145.4							

8 Indicateurs financiers

8.1 Indicateurs

Les indicateurs recommandés dans le cadre du modèle de compte harmonisé pour les cantons et les communes (MCH2) sont calculés pour le canton de Berne et présentés dans le rapport de gestion avec d'autres données financières importantes.

Les indicateurs financiers utilisés pour évaluer la situation financière ou effectuer des analyses sectorielles sont les suivants :

Indicateurs	Compte 2018	Compte 2019	Budget 2020	Budget 2021	2022	Plan financier	
						2023	2024
Taux d'endettement net	112.5 %	112.0 %	102.4 %	123.9 %	133.8 %	136.5 %	139.5 %
Degré d'autofinancement I	171.6 %	166.5 %	136.1 %	-70.8 %	-62.0 %	-0.8 %	42.2 %
Degré d'autofinancement II	178.2 %	162.4 %	103.0 %	-106.0 %	-96.4 %	-28.7 %	14.1 %
Part des charges d'intérêts	0.7 %	0.6 %	0.5 %	0.6 %	0.4 %	0.3 %	0.3 %
Dette brute par rapport aux revenus	67.9 %	68.2 %	64.8 %	75.4 %	80.5 %	82.4 %	82.8 %
Proportion des investissements	4.6 %	4.8 %	4.9 %	4.4 %	4.4 %	5.0 %	5.4 %
Part du service de la dette	4.8 %	4.1 %	3.8 %	3.7 %	3.4 %	3.1 %	3.0 %
Dette nette II par habitant en francs ¹⁾	4 761	4 717	4 533	5 154	5 747	6 164	6 409
Taux d'autofinancement	6.3 %	5.7 %	4.2 %	-4.1 %	-3.6 %	-1.3 %	0.7 %
Dette brute I (en mio CHF)	6 901	6 834	6 659	7 328	7 947	8 406	8 688
Dette brute II (en mio CHF)	8 768	8 783	8 607	9 276	9 895	10 354	10 636
Dette nette II (en mio CHF)	4 927	4 900	4 727	5 395	6 015	6 475	6 758
Quote-part d'endettement II	15.9 %	15.9 %	16.7 %	17.1 %	17.6 %	18.0 %	18.1 %
Revenu cantonal ²⁾ (en mio CHF)	55 007	55 318	51 524	54 334	56 118	57 596	58 668
Quote-part de l'État ²⁾	20.0 %	19.7 %	22.1 %	21.2 %	20.7 %	20.4 %	20.2 %
Quote-part de l'impôt ²⁾	8.8 %	8.8 %	10.1 %	8.7 %	8.5 %	8.7 %	8.7 %

Sources:

¹⁾ Office fédéral de la statistique: population résidente permanente moyenne 2011 à 2018

²⁾ BAK Economics: estimation fondée sur les données fiscales 2011 à 2016, AFC

8.1.1 Taux d'endettement net

	Compte 2018	Compte 2019	Budget 2020	Budget 2021	Plan financier		
					2022	2023	2024
Taux d'endettement net	112.5 %	112.0 %	102.4 %	123.9 %	133.8 %	136.5 %	139.5 %

Méthode de calcul MCH2	Dettes nettes I
	Revenus fiscaux
	Dettes nettes I :
	20 Capitaux de tiers - 2068 Subventions d'investissements inscrites au passif - 10 Patrimoine financier
	Revenus fiscaux :
	40 Revenus fiscaux
Valeurs indicatives	< 100 % bon 100 % – 150 % suffisant > 150 % mauvais
Signification	Cet indicateur renseigne sur la part des revenus fiscaux, respectivement sur le nombre de tranches annuelles qui seraient nécessaires pour amortir la dette nette.

8.1.2 Degré d'autofinancement I

	Compte 2018	Compte 2019	Budget 2020	Budget 2021	2022	2023	Plan financier 2024
Degré d'autofinancement I	171.6 %	166.5 %	136.1 %	-70.8 %	-62.0 %	-0.8 %	42.2 %

Méthode de calcul MCH1	Autofinancement ¹⁾ x 100
	Investissements nets
	Autofinancement : Résultat global du compte de résultats + 33 Amortissements du patrimoine administratif + 366 Amortissements des subventions d'investissements + 383 Amortissements supplémentaires + 387 Amortissements supplémentaires des prêts, participations et subventions d'investissements - 466 Dissolution des subventions d'investissements portées au passif - 487 Dissolution supplémentaire des subventions d'investissements portées au passif - 4895 Prélèvements sur la réserve de réévaluation MCH2
	Investissements nets : <i>Investissements bruts</i> 50 Immobilisations corporelles + 51 Investissements pour le compte de tiers + 52 Immobilisations incorporelles + 54 Prêts + 55 Participations et capital social + 56 Propres subventions d'investissements + 58 Investissements extraordinaires - <i>Recettes d'investissement</i> + 60 Transferts d'immobilisations corporelles dans le patrimoine financier + 61 Remboursements + 62 Vente d'immobilisations corporelles + 63 Subventions d'investissements acquises + 64 Remboursement de prêts + 65 Transferts de participations + 66 Remboursement de propres subventions d'investissements + 68 Recettes d'investissement extraordinaires
Valeurs indicatives	Des informations complémentaires sont fournies au chapitre 4.8 « Autofinancement ».
Signification	Cet indicateur renseigne sur la part des investissements nets qu'une collectivité publique peut financer par ses propres moyens. L'autofinancement ou le degré d'autofinancement devient négatif dès lors que l'excédent de charges (résultat global du compte de résultats) est supérieur aux amortissements du patrimoine administratif et qu'il n'est plus possible de garantir le financement de l'investissement net par des fonds propres. Le financement de l'investissement net par des capitaux de tiers entraîne un nouvel endettement.

¹⁾ Explications concernant le calcul de l'autofinancement

L'autofinancement est la valeur fondamentale utilisée, en plus des investissements nets, pour la mise en œuvre du frein à l'endettement appliqué au compte des investissements au sens de l'art. 101b de la Constitution cantonale (ConstC). Tant dans le rapport du 27 novembre 2006 de la Commission du Grand Conseil sur l'introduction d'un frein à l'endettement que dans le message élaboré en vue de la votation du 24 février 2008, l'autofinancement est défini comme suit :

Solde du compte de résultats
+ 33 Amortissements du patrimoine administratif
+ 366 Amortissements des subventions d'investissements
+ 383 Amortissements supplémentaires
+ 387 Amortissements supplémentaires des prêts, participations et subventions d'investissements
- 466 Dissolution des subventions d'investissements portées au passif

- 487 Dissolution supplémentaire des subventions d'investissements portées au passif
- 4895 Prélèvements sur la réserve de réévaluation MCH2
= autofinancement

Le calcul de l'autofinancement selon le MCH2 inclut désormais aussi les attributions dans et les prélèvements sur les fonds et financements spéciaux. La mise en œuvre de l'autofinancement défini selon le MCH2 aurait pour effet qu'en ce qui concerne le frein à l'endettement appliqué au compte des investissements, les financements spéciaux classés dans le capital propre n'auraient plus l'impact financier désiré (épargne en vue d'investissements futurs). C'est ce qui explique que la définition de l'autofinancement en vigueur jusqu'ici soit maintenue. Le Grand Conseil a décidé en 2018 que les investissements financés par des financements spéciaux devaient de nouveau être amortis à 100 pour cent. C'est la raison pour laquelle ces amortissements supplémentaires ont été intégrés à l'ancienne définition de l'autofinancement et y sont désormais également pris en compte. L'autofinancement selon le MCH2 est calculé et présenté uniquement à des fins d'information et de comparaison.

8.1.3 Degré d'autofinancement II

	Compte 2018	Compte 2019	Budget 2020	Budget 2021	Plan financier		
			2022	2023	2024		
Degré d'autofinancement II	178.2 %	162.4 %	103.0 %	-106.0 %	-96.4 %	-28.7 %	14.1 %

Méthode de calcul MCH2	Autofinancement x 100
	Investissements nets
	Autofinancement : Résultat global du compte de résultats + 33 Amortissements du patrimoine administratif + 35 Attributions aux fonds et financements spéciaux - 45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux + 364 Réévaluations emprunts Patrimoine administratif + 365 Réévaluations participations Patrimoine administratif + 366 Amortissements des subventions d'investissements - 466 Dissolution des subventions d'investissements portées au passif + 383 Amortissements supplémentaires + 387 Amortissements supplémentaires des prêts, participations et subventions d'investissements - 487 Dissolution supplémentaire des subventions d'investissements portées au passif + 389 Attributions au capital propre - 489 Prélèvements sur le capital propre - 4490 Réévaluations Patrimoine administratif
	Investissements nets : <i>Investissements bruts</i> 50 Immobilisations corporelles + 51 Investissements pour le compte de tiers + 52 Immobilisations incorporelles + 54 Prêts + 55 Participations et capital social + 56 Propres subventions d'investissements + 58 Investissements extraordinaires - <i>Recettes d'investissement</i> + 60 Transferts d'immobilisations corporelles dans le patrimoine financier + 61 Remboursements + 62 Vente d'immobilisations corporelles + 63 Subventions d'investissements acquises + 64 Remboursement de prêts + 65 Transferts de participations + 66 Remboursement de propres subventions d'investissements + 68 Recettes d'investissement extraordinaires
Valeurs indicatives	À moyen terme, le degré d'autofinancement devrait se situer en moyenne à environ 100 pour cent, sous réserve du niveau déjà atteint par la dette. Le degré d'autofinancement idéal varie selon la situation conjoncturelle : > 100 % haute conjoncture 80 % – 100 % cas normal 50 % – 80 % récession
Signification	Cet indicateur renseigne sur la part des investissements nets qu'une collectivité publique peut financer par ses propres moyens. L'autofinancement ou le degré d'autofinancement devient négatif dès lors que l'excédent de charges (résultat global du compte de résultats) est supérieur aux amortissements du patrimoine administratif et qu'il n'est plus possible de garantir le financement de l'investissement net par des fonds propres. Le financement de l'investissement net par des capitaux de tiers entraîne un nouvel endettement.

8.1.4 Part des charges d'intérêts

	Compte 2018	Compte 2019	Budget 2020	Budget 2021	Plan financier		
					2022	2023	2024
Part des charges d'intérêts	0.7 %	0.6 %	0.5 %	0.6 %	0.4 %	0.3 %	0.3 %

Méthode de calcul MCH2	Charges d'intérêts nets x 100
	Revenus courants
	Charges d'intérêts nets : 340 Charges d'intérêts - 440 Revenus des intérêts
	Revenus courants : 40 Revenus fiscaux + 41 Patentes et concessions + 42 Taxes + 43 Revenus divers + 44 Revenus financiers + 45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux + 46 Revenus de transferts + 48 Revenus extraordinaires - 487 Dissolution supplémentaire des subventions d'investissements portées au passif - 489 Prélèvements sur le capital propre + 4895 Prélèvements sur la réserve de réévaluation MCH2
Valeurs indicatives	0 % – 4 % bon 4 % – 9 % suffisant > 9 % mauvais
Signification	Cet indicateur renseigne sur la part du « revenu disponible » absorbée par les charges d'intérêts. Plus la valeur est basse, plus la marge de manœuvre est élevée.

8.1.5 Dette brute par rapport aux revenus

	Compte 2018	Compte 2019	Budget 2020	Budget 2021		Plan financier	
					2022	2023	2024
Dette brute par rapport aux revenus	67.9 %	68.2 %	64.8 %	75.4 %	80.5 %	82.4 %	82.8 %

Méthode de calcul MCH2	Dette brute x 100
	Revenus courants
	Dette brute : 200 Engagements courants + 201 Engagements financiers à court terme - 2016 Instruments financiers dérivés à court terme + 206 Engagements financiers à long terme - 2066 Instruments financiers dérivés à long terme - 2068 Subventions d'investissements inscrites au passif
	Revenus courants : 40 Revenus fiscaux + 41 Patentes et concessions + 42 Taxes + 43 Revenus divers + 44 Revenus financiers + 45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux + 46 Revenus de transferts + 48 Revenus extraordinaires - 487 Dissolution supplémentaire des subventions d'investissements portées au passif - 489 Prélèvements sur le capital propre + 4895 Prélèvements sur la réserve de réévaluation MCH2
Valeurs indicatives	< 50 % très bon 50 % – 100 % bon 100 % – 150 % moyen 150 % – 200 % mauvais > 200 % critique
Signification	Cet indicateur renseigne sur le niveau de la dette et plus particulièrement sur le fait que ce niveau est raisonnable ou non par rapport aux revenus dégagés.

8.1.6 Proportion des investissements

	Compte 2018	Compte 2019	Budget 2020	Budget 2021	2022	Plan financier 2023	2024
Proportion des investissements	4.6 %	4.8 %	4.9 %	4.4 %	4.4 %	5.0 %	5.4 %

Méthode de calcul MCH2	Investissements bruts x 100
	Dépenses totales
	Investissements bruts :
	50 Immobilisations corporelles + 51 Investissements pour le compte de tiers + 52 Immobilisations incorporelles + 54 Prêts + 55 Participations et capital social + 56 Propres subventions d'investissements + 58 Investissements extraordinaires
	Dépenses totales :
	<i>Dépenses courantes</i> 30 Charges de personnel + 31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation - 3180 Réévaluations sur créances + 34 Charges financières - 344 Réévaluations immobilisations Patrimoine financier + 36 Charges de transferts - 364 Réévaluations emprunts Patrimoine administratif - 365 Réévaluations participations Patrimoine administratif - 366 Amortissements des subventions d'investissements + 380 Charges de personnel extraordinaires + 381 Charges de biens et services et charges d'exploitation extraordinaires + 3840 Charges financières extraordinaires + 386 Charges de transferts extraordinaires + <i>Investissements bruts</i> 50 Immobilisations corporelles + 51 Investissements pour le compte de tiers + 52 Immobilisations incorporelles + 54 Prêts + 55 Participations et capital social + 56 Propres subventions d'investissements + 58 Investissements extraordinaires
Valeurs indicatives	< 10 % effort d'investissement faible 10 % – 20 % effort d'investissement moyen 20 % – 30 % effort d'investissement élevé > 30 % effort d'investissement très élevé
Signification	Cet indicateur renseigne sur l'effort d'investissement déployé.

8.1.7 Part du service de la dette

	Compte 2018	Compte 2019	Budget 2020	Budget 2021	Plan financier		
					2022	2023	2024
Part du service de la dette	4.8 %	4.1 %	3.8 %	3.7 %	3.4 %	3.1 %	3.0 %

Méthode de calcul MCH2	Service de la dette x 100
	Revenus courants
	Service de la dette : 340 Charges d'intérêts - 440 Revenus des intérêts + 33 Amortissements du patrimoine administratif + 364 Réévaluations emprunts Patrimoine administratif + 365 Réévaluations participations Patrimoine administratif + 366 Amortissements des subventions d'investissements - 466 Dissolution des subventions d'investissements portées au passif
	Revenus courants : 40 Revenus fiscaux + 41 Patentes et concessions + 42 Taxes + 43 Revenus divers + 44 Revenus financiers + 45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux + 46 Revenus de transferts + 48 Revenus extraordinaires - 487 Dissolution supplémentaire des subventions d'investissements portées au passif - 489 Prélèvements sur le capital propre + 4895 Prélèvements sur la réserve de réévaluation MCH2
Valeurs indica- tives	< 5 % charge faible 5 % – 15 % charge acceptable > 15 % charge forte
Signification	Cet indicateur mesure le poids des frais de capital sur le budget et les comptes. Il renseigne sur la part des revenus courants absorbée par les intérêts et les amortissements (= service de la dette). Plus le taux est élevé plus la marge de manœuvre budgétaire est restreinte.

8.1.8 Dette nette II par habitant en francs

	Compte 2018	Compte 2019	Budget 2020	Budget 2021		Plan financier	
					2022	2023	2024
Dette nette II par habitant en francs	4 761	4 717	4 533	5 154	5 747	6 164	6 409

Méthode de calcul MCH2	Dette nette II
	Population résidante permanente
	Dette nette II : 20 Capitaux de tiers - 2068 Subventions d'investissements inscrites au passif - 10 Patrimoine financier - 144 Prêts - 145 Participations, capital social
	Population résidante permanente : Au moment de l'établissement des comptes, la statistique sur la population résidante permanente à la fin de l'année est disponible auprès de l'Office fédéral de la statistique.
Valeurs indicatives	< 0 CHF patrimoine net 0 – 1000 CHF endettement faible 1001 – 2500 CHF endettement moyen 2501 – 5000 CHF endettement important > 5000 CHF endettement très important
Signification	Cet indicateur n'a qu'une valeur informative limitée, car la situation dépend plus de la capacité financière des habitants que de leur nombre.

8.1.9 Taux d'autofinancement

	Compte 2018	Compte 2019	Budget 2020	Budget 2021		Plan financier	
					2022	2023	2024
Taux d'autofinancement	6.3 %	5.7 %	4.2 %	-4.1 %	-3.6 %	-1.3 %	0.7 %

Méthode de calcul MCH2	Autofinancement x 100
	Revenus courants
	Autofinancement : - Résultat global du compte de résultats + 33 Amortissements du patrimoine administratif + 35 Attributions aux fonds et financements spéciaux - 45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux + 364 Réévaluations emprunts Patrimoine administratif + 365 Réévaluations participations Patrimoine administratif + 366 Amortissements des subventions d'investissements - 466 Dissolution des subventions d'investissements portées au passif + 383 Amortissements supplémentaires + 387 Amortissements supplémentaires des prêts, participations et subventions d'investissements - 487 Dissolution supplémentaire des subventions d'investissements portées au passif + 389 Attributions au capital propre - 489 Prélèvements sur le capital propre - 4490 Réévaluations Patrimoine administratif
	Revenus courants : 40 Revenus fiscaux + 41 Patentes et concessions + 42 Taxes + 43 Revenus divers + 44 Revenus financiers + 45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux + 46 Revenus de transferts + 48 Revenus extraordinaires - 487 Dissolution supplémentaire des subventions d'investissements portées au passif - 489 Prélèvements sur le capital propre + 4895 Prélèvements sur la réserve de réévaluation MCH2
Valeurs indica- tives	> 20 % bon 10 % – 20 % moyen < 10 % mauvais
Signification	Cet indicateur renseigne sur la proportion du revenu pouvant être consacrée au financement des investissements. Le taux d'autofinancement devient négatif dès lors que l'excédent de charges (résultat global du compte de résultats) est supérieur aux amortissements du patrimoine administratif et qu'il n'existe donc pas de revenus disponibles pour financer les investissements.

8.1.10 Dette brute I

	Compte 2018	Compte 2019	Budget 2020	Budget 2021	Plan financier		
					2022	2023	2024
Dette brute I (en mio CHF)	6 901	6 834	6 659	7 328	7 947	8 406	8 688

Méthode de calcul MCH1	Dette brute I : 200 Engagements courants + 201 Engagements financiers à court terme - 2016 Instruments financiers dérivés à court terme + 206 Engagements financiers à long terme - 2066 Instruments financiers dérivés à long terme - 2068 Subventions d'investissements inscrites au passif - Subventions d'investissement garanties à des tiers (à court et long terme)
Valeurs indicatives	Aucune (n'est significative qu'en tant que valeur relative)
Signification	Cette donnée est importante pour de nombreuses réflexions de fond. Elle n'est par contre pas indiquée pour piloter la politique financière, car les dettes peuvent être contrebalancées par d'importants actifs rémunérateurs.

8.1.11 Dette brute II

	Compte 2018	Compte 2019	Budget 2020	Budget 2021	Plan financier		
					2022	2023	2024
Dette brute II (en mio CHF)	8 768	8 783	8 607	9 276	9 895	10 354	10 636

Méthode de calcul MCH1	Dette brute II : 200 Engagements courants + 201 Engagements financiers à court terme - 2016 Instruments financiers dérivés à court terme + 205 Provisions à court terme + 206 Engagements financiers à long terme - 2066 Instruments financiers dérivés à long terme - 2068 Subventions d'investissements inscrites au passif + 208 Provisions à long terme - Subventions d'investissement garanties à des tiers (à court et long terme)
Valeurs indicatives	Aucune (n'est significative qu'en tant que valeur relative)
Signification	Cette donnée est importante pour de nombreuses réflexions de fond. Elle n'est par contre pas indiquée pour piloter la politique financière, car les dettes peuvent être contrebalancées par d'importants actifs rémunérateurs.

8.1.12 Dette nette II

	Compte 2018	Compte 2019	Budget 2020	Budget 2021	Plan financier		
					2022	2023	2024
Dette nette II (en mio CHF)	4 927	4 900	4 727	5 395	6 015	6 475	6 758

Méthode de calcul MCH2	Dette nette II : 20 Capitaux de tiers - 2068 Subventions d'investissements inscrites au passif - 10 Patrimoine financier - 144 Prêts - 145 Participations, capital social
Valeurs indicatives	Aucune (n'est significative qu'en tant que valeur relative)
Signification	Au titre des risques, il faut tenir compte du fait que la « dette nette II » répond à une définition « souple » de la dette. Si les prêts et les participations ne doivent certes pas être amortis, ils constituent cependant un certain risque. Les capitaux de tiers et le patrimoine financier contiennent par ailleurs aussi les engagements envers les financements spéciaux (capital propre des financements spéciaux) et les avoirs sur les financements spéciaux (report de pertes des financements spéciaux).

8.1.13 Quote-part d'endettement II

	Compte 2018	Compte 2019	Budget 2020	Budget 2021	Plan financier		
					2022	2023	2024
Quote-part de l'État	15.9 %	15.9 %	16.7 %	17.1 %	17.6 %	18.0 %	18.1 %

Méthode de calcul MCH1	Dette brute II Revenu cantonal Dette brute II : 200 Engagements courants + 201 Engagements financiers à court terme - 2016 Instruments financiers dérivés à court terme + 205 Provisions à court terme + 206 Engagements financiers à long terme - 2066 Instruments financiers dérivés à long terme - 2068 Subventions d'investissements inscrites au passif + 208 Provisions à long terme - Subventions d'investissement garanties à des tiers (à court et long terme) Revenu cantonal : Voir références au chapitre 8.1
Valeurs indicatives	La quote-part d'endettement II indique la dette brute II en pourcentage du revenu cantonal. Le frein à l'endettement appliqué au compte des investissements intervient lorsque la quote-part d'endettement II dépasse 12 pour cent.
Signification	Le frein à l'endettement a pour but de maintenir l'équilibre des finances cantonales. Cet équilibre est réalisé quand le compte de résultats n'est pas déficitaire et que l'investissement net peut être financé par des fonds propres à moyen terme. L'objectif du frein à l'endettement est régi par la Constitution du canton de Berne du 6 juin 1993 (ConstC ; RSB 101.1) et se compose de trois éléments : - le frein à l'endettement appliqué au compte de résultats ¹⁾ (art. 101a ConsC), - le frein à l'endettement appliqué au compte des investissements (art. 101b ConstC), et - le frein à l'augmentation des impôts (art. 101c ConstC). 1) Lors du passage au MCH2/IPSAS, le terme «compte de fonctionnement» a été remplacé par «compte de résultats» dans la Constitution cantonale.

8.1.14 Quote-part de l'État

	Compte 2018	Compte 2019	Budget 2020	Budget 2021	2022	Plan financier 2023	2024
Quote-part de l'État	20.0 %	19.7 %	22.1 %	21.2 %	20.7 %	20.4 %	20.2 %

Méthode de calcul MCH1	Dépenses totales
	Revenu cantonal
	Dépenses totales consolidées :
	<i>Dépenses courantes</i> 30 Charges de personnel + 31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation + 33 Amortissements du patrimoine administratif + 34 Charges financières + 36 Charges de transferts + <i>Investissements bruts</i> 50 Immobilisations corporelles + 51 Investissements pour le compte de tiers + 52 Immobilisations incorporelles + 54 Prêts + 55 Participations et capital social + 56 Propres subventions d'investissements + 58 Investissements extraordinaires
	Revenu cantonal : Voir références au chapitre 8.1
Valeurs indicatives	Aucune
Signification	La quote-part de l'État indique les dépenses totales en pourcentage du revenu cantonal.

8.1.15 Quote-part de l'impôt

	Compte 2018	Compte 2019	Budget 2020	Budget 2021	2022	Plan financier 2023	2024
Quote-part de l'impôt	8.8 %	8.8 %	10.1 %	8.7 %	8.5 %	8.7 %	8.7 %

Méthode de calcul MCH1	Impôts directs
	Revenu cantonal
	Impôts directs :
	400 Impôts directs personnes physiques + 401 Impôts directs personnes morales
	Revenu cantonal : Voir références au chapitre 8.1
Valeurs indicatives	Aucune
Signification	La quote-part de l'impôt indique les impôts directs en pourcentage du revenu cantonal.

8.2 Présentation échelonnée du compte de résultats conformément au MCH2

en millions CHF	Compte 2019	Budget 2020	Budget 2021	2022	Plan financier 2023	2024
Compte de résultats						
Charges d'exploitation	11 112	11 594	11 792	11 869	11 937	12 027
Revenus d'exploitation	11 161	11 496	10 842	10 942	11 248	11 559
Résultat des activités d'exploitation	49	-97	-950	-927	-688	-468
Charges financières	97	85	78	67	60	58
Revenus financiers	291	282	285	295	304	295
Résultat du financement	193	197	207	227	244	237
Résultat opérationnel	242	100	-743	-700	-444	-231
Charges extraordinaires	26	26	23	17	14	28
Revenus extraordinaires	48	144	136	136	136	148
Résultat extraordinaire	23	119	114	119	122	120
Résultat total du compte de résultats	265	218	-630	-580	-321	-111
Investissement net	374	446	401	392	471	517
Solde de financement	249	161	-685	-634	-475	-299
- = Nouvel endettement						
+ = Réduction de la dette						
Nouvel endettement totale 2020-2023				-2 093		
Nouvel endettement annuelle 2020-2023				-523		
Degré d'autofinancement 2020-2023				-18 %		

Explications sur les échelons du compte de résultats conformément au MCH2

Résultat des activités d'exploitation :

Le résultat des activités d'exploitation se calcule à partir des Revenus d'exploitation (Revenus fiscaux, Régales et concessions, Contributions, Revenus divers, Prélèvements sur les Fonds/financements spéciaux, Revenus de transferts, Subventions à redistribuer, Imputations internes) moins les Charges d'exploitation (Charges de personnel, Charges de biens et services et autres charges d'exploitation, Amortissements du patrimoine administratif, Versements aux Fonds/financements spéciaux, Charges de transferts, Subventions redistribuées, Imputations internes).

Résultat du financement :

Le résultat du financement se calcule à partir des Revenus financiers (Revenus des intérêts, Bénéfice réalisés sur le patrimoine financier, Revenus des participations du patrimoine financier, Revenus des biens-fonds du patrimoine financier, Réévaluations immobilisations du patrimoine financier, Revenus financiers de prêts et participations du patrimoine administratif, Revenus de biens-fonds loués, Autres revenus financiers) moins les Charges financières (Charges d'intérêts, Pertes de change réalisées, Frais d'obtention de capitaux et frais administratifs, Charges des biens-fonds du patrimoine financier, Réévaluations immobilisations du patrimoine financier, Charges financières diverses).

Résultat opérationnel :

Le résultat opérationnel est obtenu en ajoutant le résultat des activités d'exploitation et du financement.

Résultat extraordinaire :

Le résultat extraordinaire est obtenu à partir des Revenus extraordinaires (Facteur de correction appliqué au budget cantonal, Prélèvements sur la réserve de reBudgetlorisation MCH2, Prélèvements sur les préfinancements du capital propre [Fonds d'investissements hospitaliers, Fonds de couverture des pics d'investissement, et Fonds des distributions du bénéfice de la BNS]) moins les Charges extraordinaires.

Résultat total du compte de résultats :

Le résultat total du compte de résultats est obtenu en ajoutant le résultat opérationnel et le résultat extraordinaire ; il correspond à l'ancien solde du compte de fonctionnement.



Budget 2021 et plan intégré
mission-financement 2022 à 2024
du canton de Berne
Résultat de la planification
et compte rendu des différents
domaines

1 Ensemble du canton

1.1 Aperçu des coûts et des rentrées financières par directions (budget 2021, solde II)

en millions CHF		Coûts	Recettes
Autorités (AUT)	0.0		0.0
Chancellerie d'État (CHA)	-20.2		1.0
Direction de l'économie, de l'énergie et de l'environnement (DEEE)	-365.7		141.5
Direction de la santé, de l'action sociale et de l'intégration (DSSI)	-2 920.1		361.3
Direction de l'intérieur et de la justice (DIJ)	-1 902.3		1 098.1
Direction de la sécurité (DSE)	-782.9		582.7
Direction des finances (FIN)	-402.6		6 672.8
Direction de l'instruction publique et de la culture (INC)	-2 999.3		615.8
Direction des travaux publics et des transports (DTT)	-1 383.5		570.4
Contrôle des finances (CF)	-5.1		0.4
Bureau cantonal pour la surveillance de la protection des données (BPD)	-1.3		0.0
Autorités judiciaires et Ministère public (JUS)	-203.1		79.6
Ensemble du canton	-10 986.1		10 123.6

2 Autorités (AUT)

2.1 Compte de résultats

	Compte 2019	Budget 2020	Budget 2021	2022	2023	Plan financier 2024
Compte de résultats						
Charges	-12 293 771	-14 364 467	-14 155 423	-14 700 140	-14 133 376	-14 125 409
Modification		-16.8 %	1.5 %	-3.8 %	3.9 %	0.1 %
Revenus	64 506	70 000	74 000	74 000	74 000	74 000
Modification		8.5 %	5.7 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %
Solde	-12 229 265	-14 294 467	-14 081 423	-14 626 140	-14 059 376	-14 051 409
Modification		-16.9 %	1.5 %	-3.9 %	3.9 %	0.1 %
Charges						
30 Charges de personnel	-9 418 871	-11 225 467	-10 876 423	-11 423 140	-10 844 376	-10 856 409
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	-1 236 557	-1 433 000	-1 573 000	-1 571 000	-1 583 000	-1 563 000
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	0	0
34 Charges financières	0	0	0	0	0	0
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	0	0	0	0	0	0
36 Charges de transfert	-1 434 300	-1 506 000	-1 506 000	-1 506 000	-1 506 000	-1 506 000
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	-204 043	-200 000	-200 000	-200 000	-200 000	-200 000
Revenus						
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Taxes	51 157	64 000	64 000	64 000	64 000	64 000
43 Revenus divers	0	0	0	0	0	0
44 Revenus financiers	0	0	0	0	0	0
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	0	0	0	0	0	0
46 Revenus de transfert	9 640	5 000	9 000	9 000	9 000	9 000
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
49 Imputations internes	3 709	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000

Evolution du compte de résultats

La rubrique AUT inclut les comptes spéciaux du Grand Conseil et du Conseil-exécutif. Les remarques qui s'y rapportent sont formulées respectivement dans le commentaire du compte spécial du

Grand Conseil et dans celui du compte spécial du Conseil-exécutif.

2.2 Compte des investissements

	Compte 2019	Budget 2020	Budget 2021	2022	2023	Plan financier 2024
Compte des investissements						
Dépenses	0	0	0	0	0	0
Modification						
Recettes	0	0	0	0	0	0
Modification						
Solde	0	0	0	0	0	0
Modification						

Evolution du compte des investissements

Les AUT n'ont pas d'investissement net. Les projets sont gérés et financés par l'intermédiaire de la Chancellerie d'Etat.

2.3 Evolution du nombre de postes à plein temps de l'AUT

Effectif réel				Effectif cible	
2016	2017	2018	2019	2020	2021
22.0	21.5	23.7	23.1	23.8	26.4

Commentaire

Les équivalents plein temps des sept membres du Conseil-exécutif et des Services parlementaires sont comptabilisés ensemble depuis l'exercice 2014.

L'augmentation de l'effectif-cible de 2,6 équivalents plein temps a été approuvée fin 2019 par le Bureau du Grand Conseil.

2.4 Comptes spéciaux

2.4.1 Grand Conseil

	Compte 2019	Budget 2020	Budget 2021	2022	2023	Plan financier 2024
Compte de résultats						
Charges	-9 504 551	-9 984 468	-10 623 224	-10 605 315	-10 571 604	-10 581 338
Modification		-5.0 %	-6.4 %	0.2 %	0.3 %	-0.1 %
Revenus	8 825	4 000	8 000	8 000	8 000	8 000
Modification		-54.7 %	100.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %
Solde	-9 495 726	-9 980 468	-10 615 224	-10 597 315	-10 563 604	-10 573 338
Modification		-5.1 %	-6.4 %	0.2 %	0.3 %	-0.1 %
Charges						
300 Autorités, commissions et juges	-4 514 857	-4 710 000	-4 710 000	-4 710 000	-4 710 000	-4 710 000
301 Salaires du personnel administratif et d'exploitation	-2 463 870	-2 416 000	-2 811 536	-2 789 872	-2 761 162	-2 782 291
305 Cotisations patronales	-724 200	-766 468	-859 688	-865 443	-858 442	-867 047
309 Autres charges de personnel	-27 521	-35 000	-45 000	-45 000	-35 000	-35 000
310 Charges de matières et de marchandises	-15 057	-40 000	-30 000	-30 000	-30 000	-30 000
311 Immobilisations ne pouvant être portées à l'actif	-7 153	-20 000	-20 000	-20 000	-20 000	-20 000
313 Prestations de service et honoraires	-615 452	-751 000	-871 000	-871 000	-871 000	-871 000
316 Loyers, leasing, baux à ferme, taxes d'utilisation	-19 086	-30 000	-70 000	-70 000	-70 000	-70 000
317 Dédommagements	-16 838	-14 000	-24 000	-14 000	-14 000	-14 000
319 Diverses charges d'exploitation	-133 953	-227 000	-207 000	-215 000	-227 000	-207 000
363 Subventions à des collectivités et à des tiers	-759 500	-760 000	-760 000	-760 000	-760 000	-760 000
369 Différentes charges de transfert	-3 500	-15 000	-15 000	-15 000	-15 000	-15 000
390 Approvisionnement en matériel et en marchandises	-2 635	0	0	0	0	0
391 Prestations de service	-200 929	-200 000	-200 000	-200 000	-200 000	-200 000
Revenus						
425 Recette sur ventes	1 184	0	0	0	0	0
469 Différents revenus de transfert	7 161	4 000	8 000	8 000	8 000	8 000
490 Approvisionnement en matériel et en marchandises	480	0	0	0	0	0

	Compte 2019	Budget 2020	Budget 2021	2022	2023	Plan financier 2024
Compte des investissements						
Dépenses	0	0	0	0	0	0
Modification						
Recettes	0	0	0	0	0	0
Modification						
Solde	0	0	0	0	0	0
Modification						

Commentaire

Modifications par rapport à la planification précédente

Dans la présente période de planification, les changements notables dans la rubrique des charges de personnel sont dus aux postes dont la création a été autorisée. D'autres modifications par rapport à la planification de l'année précédente ont été apportées

dans le groupe de matière 31 (charges de biens et services et autres charges d'exploitation): frais de représentation lors de procès, licences et frais d'exploitation pour la saisie automatique des procès-verbaux de séance et coûts pour l'archivage électronique.

Priorités de développement

La période de planification actuelle ne prévoit aucune priorité de développement pour le moment.

Chances et risques

Le compte spécial du Grand Conseil ne présente ni chance ni risque.

2.4.2 Conseil-exécutif

	Compte 2019	Budget 2020	Budget 2021	2022	2023	Plan financier 2024
Compte de résultats						
Charges	-2 789 221	-4 379 998	-3 532 199	-4 094 826	-3 561 772	-3 544 071
Modification		-57.0 %	19.4 %	-15.9 %	13.0 %	0.5 %
Revenus	55 681	66 000	66 000	66 000	66 000	66 000
Modification		18.5 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %
Solde	-2 733 540	-4 313 998	-3 466 199	-4 028 826	-3 495 772	-3 478 071
Modification		-57.8 %	19.7 %	-16.2 %	13.2 %	0.5 %
Charges						
300 Autorités, commissions et juges	-1 960 239	-1 969 977	-1 958 433	-1 958 433	-1 981 533	-1 958 433
305 Cotisations patronales	-450 133	-478 021	-491 766	-494 393	-498 239	-503 638
306 Prestations de l'employeur	721 950	-850 000	0	-560 000	0	0
310 Charges de matières et de marchandises	-134	-1 000	-1 000	-1 000	-1 000	-1 000
317 Dédommagements	-97 196	-115 000	-115 000	-115 000	-115 000	-115 000
319 Diverses charges d'exploitation	-331 689	-235 000	-235 000	-235 000	-235 000	-235 000
363 Subventions à des collectivités et à des tiers	-2 000	-2 000	-2 000	-2 000	-2 000	-2 000
369 Différentes charges de transfert	-669 300	-729 000	-729 000	-729 000	-729 000	-729 000
390 Approvisionnement en matériel et en marchandises	-480	0	0	0	0	0
Revenus						
424 Taxes d'utilisation et prestations de service	49 216	60 000	60 000	60 000	60 000	60 000
425 Recette sur ventes	757	4 000	4 000	4 000	4 000	4 000
469 Différents revenus de transfert	2 479	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000
490 Approvisionnement en matériel et en marchandises	3 229	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000

	Compte 2019	Budget 2020	Budget 2021	2022	2023	Plan financier 2024
Compte des investissements						
Dépenses	0	0	0	0	0	0
Modification						
Recettes	0	0	0	0	0	0
Modification						
Solde	0	0	0	0	0	0
Modification						

Commentaire

Modifications par rapport à la planification précédente

La seule modification concerne l'adaptation des provisions pour le paiement des rentes aux anciens membres du Conseil-exécutif,

soit 0,6 million de francs pour l'année de planification 2022. Les autres montants sont restés inchangés.

Priorités de développement

Le compte spécial du Conseil-exécutif ne servant pas à financer des tâches matérielles de l'Etat, aucune priorité de développement n'a été relevée.

Chances et risques

Il n'y a ni chances ni risques financiers.

3 Chancellerie d'Etat (CHA)

3.1 Aperçu des coûts et des rentrées financières par groupe de produits (budget 2021, solde II)

en millions CHF		Coûts	Recettes
Soutien du Conseil-exécutif et du Grand Conseil	-20.2		1.0

3.2 Soldes II des groupes de produits (comptabilité analytique d'exploitation)

en millions CHF	Compte 2019	Budget 2020	Budget 2021	2022	2023	Plan financier 2024
Soutien du Conseil-exécutif et du Grand Conseil	-17.2	-18.9	-19.2	-19.9	-19.5	-19.2
Total	-17.2	-18.9	-19.2	-19.9	-19.5	-19.2

3.3 Priorités de développement de la Direction

La CHA est désormais responsable de la mise en œuvre de la stratégie pour une administration numérique. Avec des ressources minimales et en collaboration étroite avec les Directions, le Secrétariat à l'administration numérique de la CHA se chargera de coordonner la transformation numérique à l'échelle du canton, de promouvoir des synergies et de générer du potentiel d'innovation.

La CHA poursuit ses travaux destinés à développer le potentiel du bilinguisme. Avec les Directions et d'autres partenaires, elle coordonne la mise en œuvre des mandats délivrés par le Conseil-exécutif pour donner suite au rapport de la commission d'experts Stöckli. Afin de renforcer le bilinguisme, des moyens financiers ont été mis à disposition pour donner une première série d'impulsions dans le cadre de projets spécifiques. Les contributions cantonales

sont complétées par des contributions fédérales au titre de la loi fédérale sur les langues nationales.

En novembre 2019, alors que trois motions avaient été déposées à ce sujet, le Grand Conseil a pris connaissance à une large majorité du rapport rédigé par la CHA sur les possibilités d'aide aux médias par le canton de Berne. Par la suite, le Conseil-exécutif a chargé la CHA de créer les bases légales d'une aide indirecte aux médias au moyen d'une révision de la loi sur l'information du public, dont l'adoption remonte déjà à un quart de siècle, afin que le canton puisse continuer à tenir la population informée de l'action étatique.

La refonte complète du site Internet du canton en 2021 permettra d'atteindre différents objectifs. Le site permettra l'intégration d'éléments audiovisuels et des réseaux sociaux, et son architecture moderne sera synonyme de facilité d'utilisation, notamment sur les appareils mobiles. La mise à jour et l'alimentation des différents sites par l'administration cantonale seront également simplifiées.

3.4 Compte de résultats

	Compte 2019	Budget 2020	Budget 2021	2022	2023	Plan financier 2024
Compte de résultats						
Charges	-18 129 234	-19 780 951	-20 022 442	-20 805 347	-20 409 894	-20 101 070
Modification		-9.1 %	-1.2 %	-3.9 %	1.9 %	1.5 %
Revenus	1 000 629	827 300	1 037 100	1 015 100	1 015 100	1 015 100
Modification		-17.3 %	25.4 %	-2.1 %	0.0 %	0.0 %
Solde	-17 128 605	-18 953 651	-18 985 342	-19 790 247	-19 394 794	-19 085 970
Modification		-10.7 %	-0.2 %	-4.2 %	2.0 %	1.6 %
Charges						
30 Charges de personnel	-12 354 838	-12 796 948	-13 135 190	-13 174 718	-13 234 732	-13 306 964
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	-4 004 838	-4 539 500	-3 869 500	-4 444 500	-3 974 500	-3 589 500
33 Amortissements du patrimoine administratif	-307 347	-430 324	-540 587	-731 761	-729 351	-689 838
34 Charges financières	0	0	0	0	0	0
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	0	0	0	0	0	0
36 Charges de transfert	-665 605	-633 000	-733 000	-733 000	-733 000	-733 000
37 Subventions à redistribuer	-50 486	0	0	0	0	0
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	-746 120	-1 381 179	-1 744 165	-1 721 368	-1 738 311	-1 781 768
Revenus						
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Taxes	493 949	434 500	625 500	603 500	603 500	603 500
43 Revenus divers	70	0	0	0	0	0
44 Revenus financiers	85 760	76 000	86 000	86 000	86 000	86 000
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	0	0	0	0	0	0
46 Revenus de transfert	156 388	108 000	109 000	109 000	109 000	109 000
47 Subventions à redistribuer	50 486	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
49 Imputations internes	213 976	208 800	216 600	216 600	216 600	216 600

Evolution du compte de résultats

Depuis le 1^{er} janvier 2015, la CHA ne dispose plus que d'un seul groupe de produits. L'évolution du compte de résultats ainsi que les changements par rapport à la version précédente de la planifi-

cation sont dès lors présentés dans le commentaire relatif au groupe de produits « Soutien au Conseil-exécutif et au Grand Conseil ».

3.5 Compte des investissements

	Compte 2019	Budget 2020	Budget 2021	2022	2023	Plan financier 2024
Compte des investissements						
Dépenses	-1 860 688	-860 000	-154 000	-77 000	-77 000	-77 000
Modification		53.8 %	82.1 %	50.0 %	0.0 %	0.0 %
Recettes	0	0	0	0	0	0
Modification						
Solde	-1 860 688	-860 000	-154 000	-77 000	-77 000	-77 000
Modification		53.8 %	82.1 %	50.0 %	0.0 %	0.0 %
Dépenses						
50 Immobilisations corporelles	-61 752	-20 000	-77 000	-77 000	-77 000	-77 000
51 Investissements pour le compte de tiers	0	0	0	0	0	0
52 Immobilisations incorporelles	-1 798 936	-840 000	-77 000	0	0	0
54 Prêts	0	0	0	0	0	0
55 Participations et capital social	0	0	0	0	0	0
56 Propres subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0
57 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0	0
58 Investissements extraordinaires	0	0	0	0	0	0
59 Report au bilan	0	0	0	0	0	0
Recettes						
60 Transfert d'immobilisations corporelles dans le patrimoine financier	0	0	0	0	0	0
61 Remboursements	0	0	0	0	0	0
62 Transfert d'immobilisations incorporelles dans le patrimoine financier	0	0	0	0	0	0
63 Subventions d'investissement acquises	0	0	0	0	0	0
64 Remboursement de prêts	0	0	0	0	0	0
65 Transfert de participations	0	0	0	0	0	0
66 Remboursement de propres subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0
67 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0	0
68 Recettes d'investissement extraordinaires	0	0	0	0	0	0
69 Report au bilan	0	0	0	0	0	0

Evolution du compte des investissements

Des frais initiaux ont été inscrits au budget pour la réalisation du magazine électronique «BEinfo», destiné au personnel. Le budget

comprend par ailleurs des moyens pour des acquisitions de faible importance ou imprévues.

3.6 Evolution du nombre de postes à plein temps de la CHA

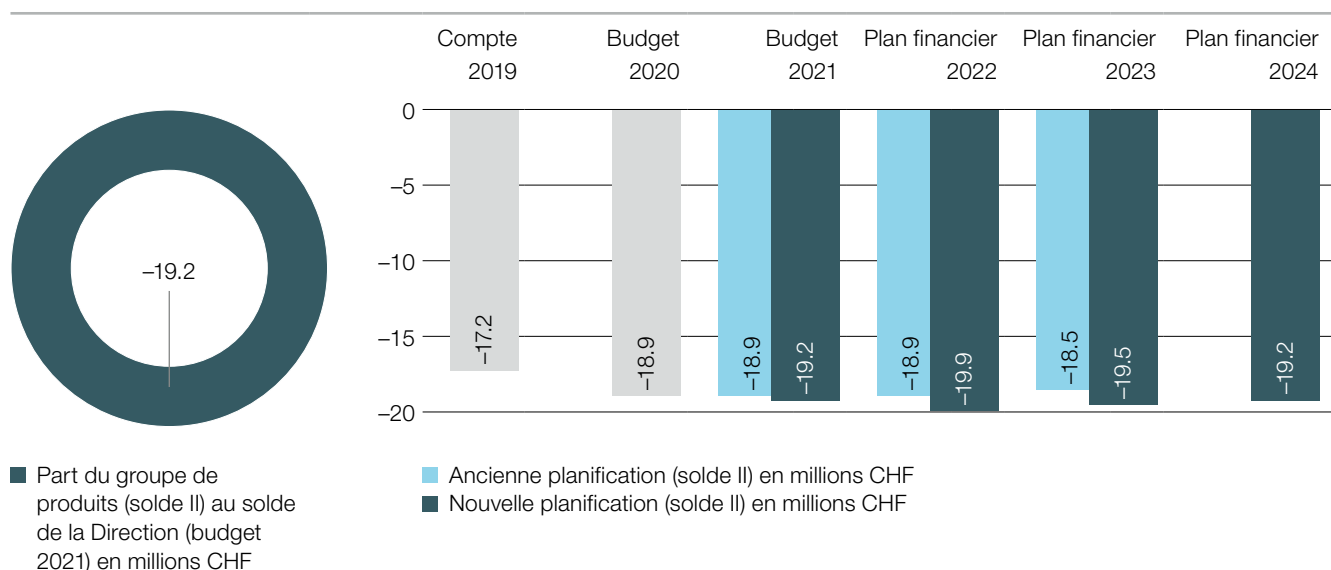
Effectif réel				Effectif cible	
2016	2017	2018	2019	2020	2021
81.5	79.3	75.6	77.1	80.4	80.9

Commentaire

L'effectif de la CHA ne connaît presque pas de changements; la faible augmentation de l'effectif cible en 2021 s'explique par un transfert de postes au sein de l'administration cantonale.

3.7 Groupes de produits

3.7.1 Soutien du Conseil-exécutif et du Grand Conseil



Description

La CHA sert d'état-major au Grand Conseil et au Conseil-exécutif et assure les rapports entre ces deux autorités. Elle assume notamment les tâches suivantes (art. 1, al. 2, lit. a à q de l'ordonnance du 18 octobre 1995 sur l'organisation et les tâches de la CHA [OO CHA; RSB 152.211]):

- elle est responsable de la planification politique générale;
- elle se charge de la procédure préliminaire en cas de révision totale de la Constitution;
- elle assure le déroulement des élections et des votations;
- elle coordonne la collaboration entre l'administration cantonale et la Députation, le Conseil du Jura bernois et le Conseil des affaires francophones du district bilingue de Bienne;
- elle traite les questions touchant aux relations extérieures du canton et à l'intégration européenne, pour autant que d'autres Directions ne soient pas compétentes;
- elle assure l'information du public et du personnel de l'administration cantonale;
- elle planifie et coordonne les affaires interdirectionnelles, pour autant que d'autres Directions ne soient pas compétentes;
- elle accompagne l'activité législative du canton et veille à la publication des actes législatifs;
- elle traite les questions touchant au bilinguisme du canton et coordonne les travaux de traduction et de terminologie effectués dans l'administration cantonale;
- elle conserve les archives;
- elle traite les questions touchant à l'égalité des droits entre la femme et l'homme;
- elle est compétente pour les achats centralisés de matériel de bureau, d'imprimés, de produits de presse, ainsi que de services de courrier et de prestations postales;
- elle prend, conjointement avec les Services parlementaires, les mesures nécessaires pour que le Grand Conseil et ses organes puissent accomplir leurs tâches;
- elle exécute les tâches relevant du domaine des armoiries et est chargée de l'exécution de la législation fédérale sur la protection des armoiries;
- elle représente le canton de Berne au sein de l'association «Forum politique Berne» et la soutient dans l'élaboration d'une organisation solide et durable;
- elle se tient à la disposition du Conseil-exécutif pour établir des avis juridiques s'il n'y a pas d'autres unités administratives compétentes;
- elle encourage la transition numérique de l'administration en collaboration avec les Directions et les communes.

Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte 2019	Budget 2020	Budget 2021	2022	2023	Plan financier 2024
(+) Rentrées financières	793 684	719 300	928 100	906 100	906 100	906 100
(-) Frais de personnel	-12 354 842	-12 796 951	-13 135 194	-13 174 721	-13 234 735	-13 306 967
(-) Coûts matériels	-5 162 857	-6 290 676	-6 083 662	-6 635 866	-6 182 808	-5 841 265
(-) Intérêts et amortissements standard	-413 370	-399 040	-717 439	-879 910	-844 662	-772 913
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0	0
Solde I (budget global)	-17 137 384	-18 767 367	-19 008 194	-19 784 396	-19 356 106	-19 015 044
(+) Recettes des subventions cantonales	143 000	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000
(-) Coûts des subventions cantonales	-252 605	-263 000	-263 000	-263 000	-263 000	-263 000
(+) Rentrées fiscales et amendes	13 388	8 000	9 000	9 000	9 000	9 000
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	-17 233 601	-18 922 367	-19 162 194	-19 938 396	-19 510 106	-19 169 044
(+)/(-) Régularisations	104 996	-31 283	176 852	148 149	115 312	83 075
Solde III (comptabilité financière)	-17 128 605	-18 953 651	-18 985 343	-19 790 247	-19 394 794	-19 085 969

Solde I budget global produits

CHF Solde I des produits	Compte 2019	Budget 2020	Budget 2021	2022	2023	Plan financier 2024
Egalité	-504 023	-674 040	-699 182	-699 562	-702 105	-708 065
Archives	-3 573 345	-3 744 807	-3 890 136	-3 970 434	-3 592 758	-3 614 502
Communication et relations extérieures	-3 643 605	-4 184 222	-4 590 302	-4 312 601	-4 288 566	-4 282 502
Bilinguisme, législation et ressources	-6 819 506	-6 783 350	-6 757 277	-7 127 461	-7 122 927	-6 820 397
Soutien du Conseil-exécutif et droits politique	-2 596 906	-3 380 948	-3 071 298	-3 674 338	-3 649 749	-3 589 579

Commentaire:

Modifications par rapport à la planification précédente

Le montant du solde I (budget global) figurant dans le budget 2021 atteint quelque 19 millions de francs et se situe dès lors dans le cadre de la planification de l'année précédente.

Pour la première fois, la rubrique des rentrées financières tient compte des recettes liées à la Feuille officielle du canton de Berne (version électronique). Etant donné que les montants saisis sont des montants bruts, des charges correspondantes ont été comptabilisées à la rubrique des coûts matériels.

La légère augmentation des frais de personnel inscrits au budget s'explique par la création, dans le cadre de l'effectif cible de la CHA, d'un Secrétariat à l'administration numérique.

Il est prévu de reprendre progressivement l'exploitation pilote du vote électronique à partir de 2022 sur la base du nouveau cadre défini par la Confédération. Le montant de 0,5 million de francs prévu pour 2021 a dès lors été supprimé.

Diverses modifications ont par ailleurs dû être apportées aux coûts matériels, notamment en raison de la prise en charge des frais de chauffage à distance et en raison de coûts additionnels pour l'évaluation des applications spécialisées pour l'archivage électronique durable.

Priorités de développement

Les priorités de développement du groupe de produits figurent dans le commentaire de la CHA.

Chances et risques

Etant donné qu'il sera nécessaire de répéter le vote sur l'appartenance cantonale de Moutier, le lancement d'éventuelles négociations entre les cantons de Berne et du Jura a pris du retard. Par conséquent, il n'est pas encore possible de se prononcer sur les répercussions financières d'un éventuel changement de l'appartenance cantonale de la commune de Moutier.

Dans le rapport qu'il a soumis au Grand Conseil, le gouvernement a proposé différentes mesures pour l'encouragement indirect des médias et la promotion du débat politique. En effet, de vastes pans de la population se détournent de plus en plus des médias classiques et ne s'informent presque plus, voir plus du tout, sur la politique cantonale dans les médias « de remplacement ». La mise en œuvre des mesures figurant dans le rapport entraînerait des dépenses correspondantes.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2018	Compte 2019	Évolution attendue
Nombre d'affaires du Conseil-exécutif inscrites à l'ordre du jour (affaires individuelles, affaires traitées en bloc, affaires standard, informations et affaires à discuter)	1 965	2 039	stabilité
Nombre d'affaires du Grand Conseil inscrites à l'ordre du jour (sans les interventions parlementaires)	213	178	stabilité
Nombre d'interventions parlementaires inscrites à l'ordre du jour (motions, motions financières, postulats et interpellations)	264	323	fluctuation
Nombre de légalisations	12 860	14 319	augmentation
CAC fournitures et imprimés: chiffre d'affaires dégagé par les mandats d'impression [CHF]	2 521 664	2 301 921	fluctuation
Nombre de communiqués de presse	437	424	fluctuation
Nombre de conférences de presse	61	54	fluctuation
Nombre de consultations du portail www.be.ch	806 823	747 280	diminution
Nombre de mètres linéaires d'archives décrites	574	710	augmentation
Nombre d'accès à l'inventaire en ligne des Archives de l'Etat	1 642 758	2 264 210	augmentation
Nombre de renseignements/consultations fournis par le BEFH	122	123	stabilité
Nombre d'actes législatifs publiés (RSB – ROB)	102	85	diminution
Nombre de prises de position traitées (Service de législation, des affaires jurassiennes et du bilinguisme – Service juridique)	110	114	augmentation
Nombre de pages traduites (1 page = 1 800 frappes)	0	1 616	stabilité
Nombre de consultations du portail www.sta.be.ch	0	391 763	diminution
Nombre de consultations du portail www.gr.be.ch	0	230 857	augmentation
Nombre de consultations du portail www.rr.be.ch	0	84 419	diminution
Nombre de consultations du portail www.be.ch/hotel-du-gouvernement	0	7 123	augmentation
Nombre de consultations du portail www.canton-of-bern.ch	0	8 433	diminution
Nombre de consultations du portail www.be.ch/crise	0	2 407	diminution

4 Direction de l'économie, de l'énergie et de l'environnement (DEEE)

4.1 Aperçu des coûts et des rentrées financières par groupe de produits (budget 2021, solde II)

en millions CHF		Coûts	Recettes
Soutien aux fonctions de direction	-20.5		7.9
Assurance-chômage	-24.4		3.6
Développement et surveillance économique	-52.2		9.7
Forêt et dangers naturels	-61.8		26.3
Agriculture	-66.9		26.6
Nature	-40.8		9.7
Umwelt und Energie	-74.2		50.9
Protection des consommateurs et de l'environnement	-11.7		1.8
Veterinärwesen	-13.3		5.1

4.2 Soldes II des groupes de produits (comptabilité analytique d'exploitation)

en millions CHF	Compte 2019	Budget 2020	Budget 2021	2022	2023	Plan financier 2024
Soutien aux fonctions de direction	-9.9	-12.8	-12.5	-12.2	-11.7	-11.7
Assurance-chômage	-16.2	-21.2	-20.8	-21.0	-21.0	-21.0
Développement et surveillance économique	-41.8	-46.5	-42.5	-39.6	-42.4	-41.1
Forêt et dangers naturels	-29.4	-30.7	-35.6	-34.8	-34.0	-33.7
Agriculture	-39.0	-45.1	-40.3	-41.4	-41.4	-41.9
Nature	-22.8	-28.3	-31.1	-31.1	-31.0	-31.0
Umwelt und Energie	0.0	-20.3	-23.3	-25.2	-27.1	-27.9
Protection des consommateurs et de l'environnement	0.0	-9.7	-9.9	-10.0	-10.1	-10.1
Veterinärwesen	0.0	0.0	-8.2	-8.5	-8.6	-8.8
Total	-159.1	-214.6	-224.2	-223.8	-227.3	-227.2

4.3 Priorités de développement de la Direction

Dans le programme gouvernemental de législature 2019 à 2022, le Conseil-exécutif a clairement affirmé son intention de faire de Berne un site médical au rayonnement international et de créer des conditions générales favorables aux technologies d'avenir ainsi qu'au développement durable. Il projette donc de faire construire d'autres centres de recherche et de développement, dont plusieurs seront placés sous la houlette de la Direction de l'économie, de l'énergie et de l'environnement (jusqu'au 31. 12. 2019: Direction de l'économie publique). La loi cantonale sur l'encouragement de l'innovation (LEI) crée la base juridique permettant de promouvoir des projets tels que le Centre de compétences national en médecine translationnelle et entrepreneuriat (sitem-insel), le Switzerland Innovation Park Biel/Bienne, le Swiss Center for Design and Health (SCDH) et de renforcer le site EMPA à Thoun. D'autres bases légales permettent de faire avancer la mise sur pied de la Wyss Academy for Nature et d'instaurer de nouveaux centres de compétences à Berne sur les sols, les légumes et la santé animale. Par ailleurs, des projets

innovants sont encouragés dans les régions rurales au titre de la politique régionale.

La mise en œuvre de la stratégie OAN 2020 vise à promouvoir une agriculture ancrée au niveau régional, compétitive et durablement productive dont sont issues des denrées alimentaires sûres et de qualité. Riche de paysages naturels et cultivés diversifiés, le canton de Berne entend améliorer sa position en la matière en renforçant la biodiversité grâce à un programme ajusté en fonction des nouvelles prescriptions fédérales et à un plan sectoriel.

L'entretien et l'exploitation de la forêt doivent renforcer sa diversité biologique, son potentiel de production, sa capacité de rajeunissement et sa vitalité. Des projets innovants en matière d'économie forestière et d'industrie du bois seront favorisés afin que l'industrie du bois régionale profite elle aussi encore plus de la période faste que connaît la construction en bois. La mise en œuvre du projet «Economie forestière durable BE» a pour but d'assurer le développement entrepreneurial de l'économie forestière bernoise, d'une part, et d'assurer les prestations sociales et écologiques fournies par la forêt, d'autre part.

4.4 Compte de résultats

	Compte 2019	Budget 2020	Budget 2021	2022	2023	Plan financier 2024
Compte de résultats						
Charges	-800 834 432	-918 046 912	-918 875 670	-924 863 239	-931 541 310	-934 128 500
Modification		-14.6 %	-0.1 %	-0.7 %	-0.7 %	-0.3 %
Revenus	652 318 347	724 112 889	709 547 355	712 571 275	716 269 784	718 435 193
Modification		11.0 %	-2.0 %	0.4 %	0.5 %	0.3 %
Solde	-148 516 085	-193 934 023	-209 328 315	-212 291 964	-215 271 526	-215 693 307
Modification		-30.6 %	-7.9 %	-1.4 %	-1.4 %	-0.2 %
Charges						
30 Charges de personnel	-96 157 936	-114 464 605	-116 387 066	-116 766 305	-117 342 224	-117 990 162
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	-26 467 137	-34 664 265	-39 067 591	-38 425 591	-37 513 591	-37 593 591
33 Amortissements du patrimoine administratif	-2 957 573	-3 722 798	-3 493 669	-4 137 762	-4 419 125	-4 763 701
34 Charges financières	-18 143	-4 900	-4 900	-4 900	-4 900	-4 900
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	-1 458 714	-1 086 400	-550 800	-550 800	-565 800	-580 800
36 Charges de transfert	-104 295 450	-178 217 437	-182 149 583	-187 755 940	-194 745 426	-195 976 051
37 Subventions à redistribuer	-556 903 374	-560 150 000	-556 225 000	-556 125 000	-556 075 000	-556 075 000
38 Charges extraordinaires	-515 533	-50 000	-50 000	-50 000	-50 000	-50 000
39 Imputations internes	-12 060 572	-25 686 507	-20 947 061	-21 046 941	-20 825 244	-21 094 295
Revenus						
40 Revenus fiscaux	240 426	0	0	0	0	0
41 Patentes et concessions	4 292 558	4 730 000	4 767 500	4 692 500	4 692 500	4 692 500
42 Taxes	29 205 699	32 309 097	30 729 097	30 729 097	30 729 097	30 709 097
43 Revenus divers	219 968	416 000	339 720	310 965	430 955	572 955
44 Revenus financiers	137 789	1 108 000	123 000	123 000	123 000	123 000
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	912 669	5 317 100	2 312 205	1 479 087	1 536 836	1 623 418
46 Revenus de transfert	31 120 054	82 706 071	81 321 374	85 290 158	88 898 391	90 681 671
47 Subventions à redistribuer	556 903 374	560 150 000	556 225 000	556 125 000	556 075 000	556 075 000
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
49 Imputations internes	29 285 810	37 376 621	33 729 459	33 821 468	33 784 005	33 957 552

Evolution du compte de résultats

Le solde du budget 2021 s'est détérioré d'environ CHF 15 millions par rapport au budget 2020.

Le programme d'encouragement Energie grève le budget de CHF 4,5 millions supplémentaires au titre de la mise en œuvre de la motion Hässig (passée devant le Grand Conseil durant la session d'hiver 2019). Celle-ci demande le doublement des moyens de promotion d'ici 2030. La hausse des moyens cantonaux entraîne l'obtention de contributions globales supplémentaires (dites complémentaires) de la part de la Confédération d'un montant multiplié par deux environ.

Suite à la prolifération du bostryche due à la sécheresse et à la chaleur qui ont succédé aux tempêtes, des contributions plus élevées ont été versées pour les mesures de protection de la forêt. A celles-ci s'ajoutent des contributions à la prévention des dangers

naturels au « Spitze Stei » à Kandersteg. Ces contributions, déduction faite des subventions fédérales, grèvent le budget de près de CHF 4 millions supplémentaires.

Le changement de système opéré par la Confédération (convention-programme sur la protection de la nature avec l'Office fédéral de l'environnement) amenuise les subventions fédérales reçues. Le canton doit par conséquent augmenter les contributions destinées à rémunérer les prestations convenues avec les exploitants agricoles (CHF 1,2 mio).

Enfin, les modifications en lien avec le Fonds d'aide aux investissements et résultant de la mise en place du MCH2, qui se traduisent par un montant de CHF 5 millions, conduisent également à une détérioration du solde au plan de la technique financière.

4.5 Compte des investissements

	Compte 2019	Budget 2020	Budget 2021	2022	2023	Plan financier 2024
Compte des investissements						
Dépenses	-28 950 051	-42 345 538	-38 732 674	-34 001 944	-34 304 982	-34 447 827
Modification		-46.3 %	8.5 %	12.2 %	-0.9 %	-0.4 %
Recettes	18 284 274	19 339 570	19 657 806	19 786 097	19 234 443	19 854 443
Modification		5.8 %	1.6 %	0.7 %	-2.8 %	3.2 %
Solde	-10 665 777	-23 005 968	-19 074 868	-14 215 847	-15 070 539	-14 593 384
Modification		-115.7 %	17.1 %	25.5 %	-6.0 %	3.2 %
Dépenses						
50 Immobilisations corporelles	-1 190 427	-5 271 299	-3 383 754	-2 494 726	-2 629 726	-2 529 726
51 Investissements pour le compte de tiers	0	0	0	0	0	0
52 Immobilisations incorporelles	-2 298 730	-2 744 239	-3 127 552	-2 727 218	-3 072 218	-4 072 218
54 Prêts	-18 773 805	-22 500 000	-22 500 000	-22 500 000	-22 500 000	-22 500 000
55 Participations et capital social	0	0	0	0	0	0
56 Propres subventions d'investissement	-6 687 089	-11 830 000	-9 721 368	-6 280 000	-6 103 038	-5 345 883
57 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0	0
58 Investissements extraordinaires	0	0	0	0	0	0
59 Report au bilan	0	0	0	0	0	0
Recettes						
60 Transfert d'immobilisations corporelles dans le patrimoine financier	26 045	196 238	4 028	0	0	0
61 Remboursements	0	0	0	0	0	0
62 Transfert d'immobilisations incorporelles dans le patrimoine financier	0	0	197 835	0	0	0
63 Subventions d'investissement acquises	1 091 507	1 643 332	1 955 943	1 675 443	1 734 443	2 354 443
64 Remboursement de prêts	17 166 722	17 500 000	17 500 000	17 500 000	17 500 000	17 500 000
65 Transfert de participations	0	0	0	0	0	0
66 Remboursement de propres subventions d'investissement	0	0	0	610 654	0	0
67 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0	0
68 Recettes d'investissement extraordinaires	0	0	0	0	0	0
69 Report au bilan	0	0	0	0	0	0

Evolution du compte des investissements

Les investissements nets portés au budget 2021 reculent d'environ CHF 3,9 millions par rapport au budget 2020.

Ce recul s'explique par l'arrivée à échéance de certains projets (par ex. Switzerland Innovation Park Biel-Bienne) et par la réduction généralisée des investissements de ce type effectués par le canton.

4.6 Evolution du nombre de postes à plein temps de la DEEE

Effectif réel				Effectif cible	
2016	2017	2018	2019	2020	2021
659.6	669.2	671.9	670.3	764.4	768.8

Commentaire

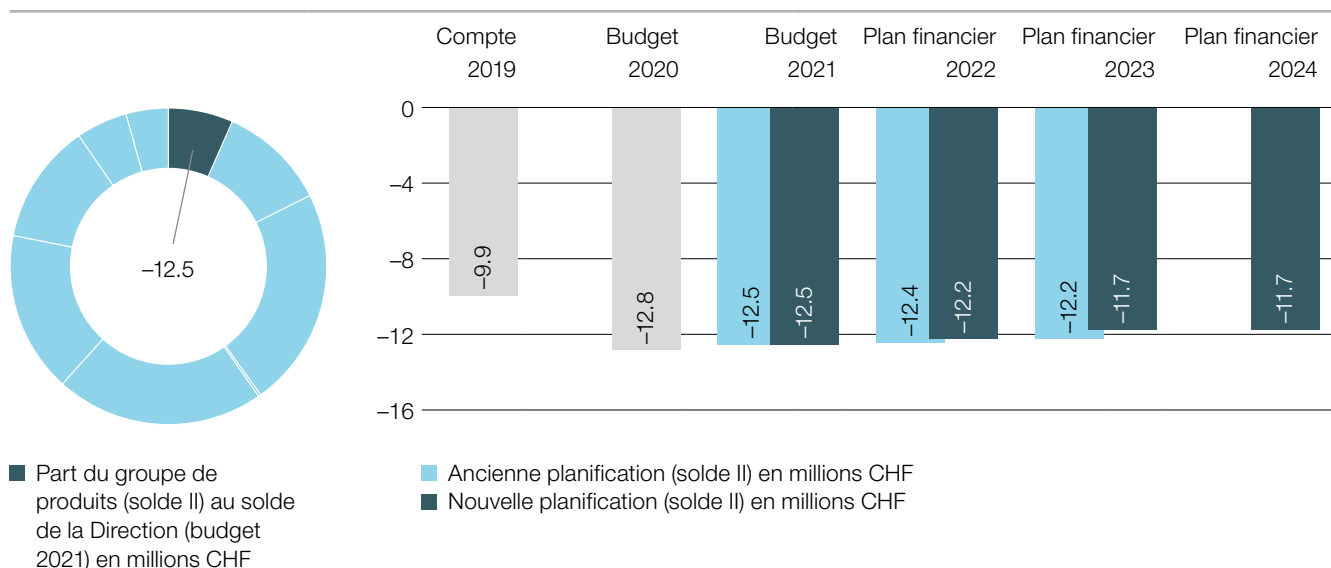
Les hausses observées dans l'état des postes effectif (sans l'Office de l'assurance-chômage OAC) depuis 2015 résultent des embauches au sein du Service vétérinaire pour la mise en œuvre de l'ordonnance sur le contrôle des viandes (2016, 2017) ainsi que par le retour à la normale de l'effectif de l'Office des forêts après que certains postes sont restés vacants en raison de la réorganisation de ce dernier (2017).

Le gouvernement a fixé les effectifs cibles de la Direction de l'économie, de l'énergie et de l'environnement sur la base d'un calcul

forfaitaire. Les postes supplémentaires créés au Service vétérinaire expliquent la légère augmentation du nombre de postes (2019) malgré les postes transférés à la Direction des finances dans le cadre du projet IT@BE. La hausse observable dans l'effectif cible 2020 est en grande partie liée à la mise en œuvre de la réforme des Directions. Le 1^{er} janvier 2020, l'Office de l'environnement et de l'énergie et le Laboratoire cantonal ont rejoint les rangs de la Direction de l'économie, de l'environnement et de l'énergie (DEEE).

4.7 Groupes de produits

4.7.1 Soutien aux fonctions de direction



Description

Soutien aux fonctions de direction dans toutes les affaires d'importance stratégique de la Direction de l'économie, de l'énergie et de l'environnement ainsi que du Grand Conseil et du Conseil-exécutif, ou pour d'autres affaires interdirectionnelles.

Exécution de tâches stratégiques importantes pour le développement ainsi que direction de projets et d'organismes d'ordre stratégique (par ex. Région capitale suisse, Task Force Médecine, si-tem-insel SA, Wyss Academy for Nature, SCDH AG).

Utilisation efficace des instruments de direction et des ressources disponibles. Fourniture de prestations pour la Direction dans les domaines de l'informatique, du droit, des finances, des ressources humaines, de la communication et de la traduction. Exécution des tâches cantonales liées aux sapeurs-pompiers confiées à l'Assurance immobilière Berne (AIB) ainsi que des tâches cantonales concernant l'AIB et BKW SA.

Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte 2019	Budget 2020	Budget 2021	2022	2023	Plan financier 2024
(+) Rentrées financières	3 987 310	7 747 158	7 776 074	7 783 593	7 621 939	7 727 494
(-) Frais de personnel	-6 459 793	-7 283 818	-7 388 800	-7 217 524	-7 270 428	-7 341 500
(-) Coûts matériels	-5 070 866	-9 872 961	-9 426 173	-9 274 045	-8 674 809	-8 785 315
(-) Intérêts et amortissements standard	-204 194	-231 038	-176 123	-171 743	-136 055	-137 061
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0	0
Solde I (budget global)	-7 747 544	-9 640 659	-9 215 022	-8 879 718	-8 459 353	-8 536 382
(+) Recettes des subventions cantonales	317 335	167 800	167 800	167 800	167 800	167 800
(-) Coûts des subventions cantonales	-2 430 343	-3 342 842	-3 460 000	-3 460 000	-3 455 000	-3 350 000
(+) Rentrées fiscales et amendes	6 140	2 099	2 099	2 099	2 099	2 099
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	-9 854 412	-12 813 602	-12 505 123	-12 169 819	-11 744 454	-11 716 483
(+/-) Régularisations	18 441	28 729	21 209	22 091	21 318	20 154
Solde III (comptabilité financière)	-9 835 972	-12 784 873	-12 483 914	-12 147 729	-11 723 136	-11 696 329

Solde I budget global produits

	Compte 2019	Budget 2020	Budget 2021	2022	2023	Plan financier 2024
CHF Solde I des produits						
Prestations de services informatiques	-2 327 043	-2 567 510	-2 235 437	-1 935 116	-1 868 274	-1 887 902
Prestations de services juridiques	-1 623 616	-1 669 383	-1 730 448	-1 745 649	-1 641 225	-1 661 291
Soutien à la direction	-3 796 885	-5 403 766	-5 249 136	-5 198 953	-4 949 855	-4 987 189

Commentaire:

Modifications par rapport à la planification précédente

Le solde I du groupe de produits Soutien aux fonctions de direction porté au budget 2021 présente une amélioration d'environ CHF 0,4 million par rapport au budget 2020.

Le solde I continue de s'améliorer dans le plan financier 2022. Le recul des frais de personnel dès lors est dû à des cessions de postes au bénéfice du service d'assistance TIC centralisé d'après le programme IT@BE. La baisse des frais matériels découle princi-

pale-ment de l'achèvement de projets (réforme des Directions, Gestion et archivage électroniques des documents).

Les prestations de l'Assurance immobilière Berne (AIB) pour le main-tien de la disponibilité opérationnelle des centres spéciaux d'intervention des sapeurs-pompiers et pour leurs acquisitions de matériel sont indemnisées par une subvention cantonale annuelle.

Priorités de développement

La Direction de l'économie, de l'énergie et de l'environnement (DEEE) représente le canton de Berne dans la Région capitale suisse, dont l'objectif est de se profiler en qualité d'espace économique et cadre de vie d'importance européenne ainsi que centre politique de la Suisse.

La DEEE dirige la Task Force Médecine Berne qui effectue des tra-vaux préparatoires stratégiques sur mandat du Conseil-exécutif afin que le site médical de Berne puisse au moins conserver son solide positionnement, et si possible le renforcer. Elle dirige par ailleurs des projets et des organismes stratégiques pour le canton (par ex. Région capitale suisse, Wyss Academy for Nature).

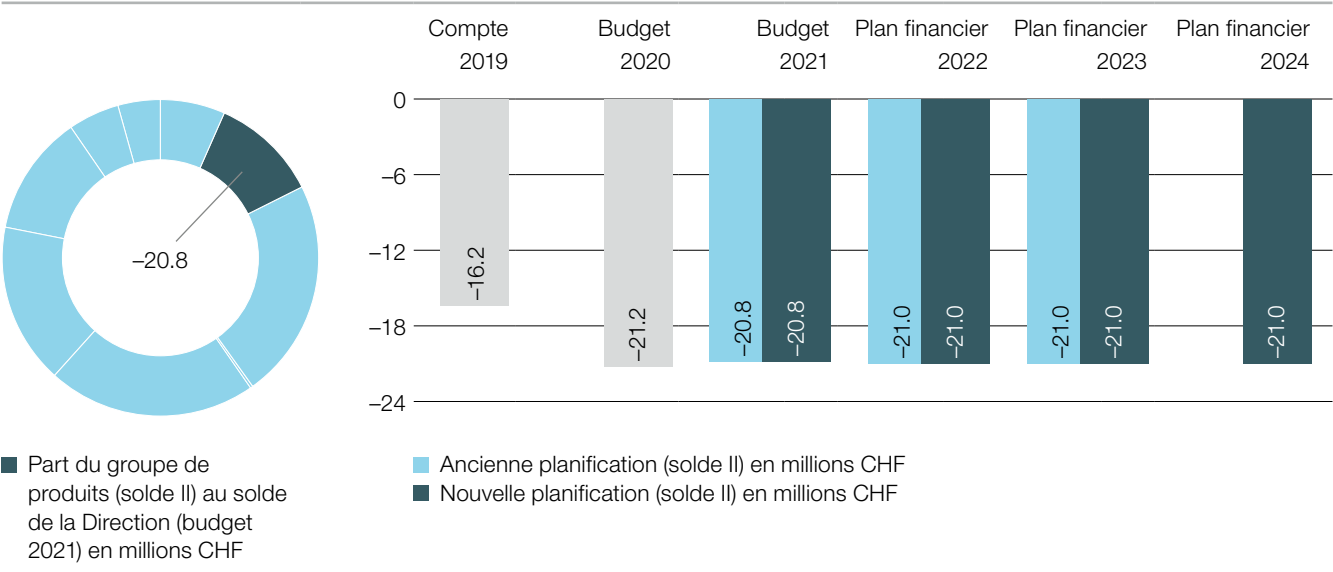
Chances et risques

Aucun.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2018	Compte 2019	Évolution attendue
Nombre d'affaires du Conseil-exécutif inscrites à l'ordre du jour (affaires individuelles, affaires traitées en bloc, affaires standard, informations et affaires à discuter)	95	92	stabilité
Nombre d'interventions parlementaires politiques inscrites à l'ordre du jour (motions, motions financières, postulats et interpellations)	36	46	augmentation
Nombre de corapports remis à une autre Direction ou à la Chancellerie d'Etat	226	227	stabilité
Nombre de recours déposés	82	89	stabilité
Nombre de recours réglés	74	80	stabilité
Nombre de postes de travail gérés par la Division informatique de l'ECO	1 551	1 510	stabilité
Subventions annuelles (en millions de francs) versées à l'Assurance immobilière Berne (AIB) pour l'accomplissement de tâches de sapeurs-pompiers sur la base de deux conventions de prestations (lutte contre les accidents liés aux hydrocarbures/ gaz/A	2	2	stabilité

4.7.2 Assurance-chômage



Description

Sur mandat de la Confédération, le canton exécute la loi sur l'assurance-chômage (LACI), la loi sur le service de l'emploi (LSE; RS 823.11) et certaines parties de la loi sur les étrangers et l'intégration (LEI). A cette fin, la Confédération a conclu avec le canton une convention de prestations pour le Service de l'emploi et une autre pour la Caisse de chômage.

Le Service de l'emploi gère les offices régionaux de placement (ORP) dans le canton de Berne. Il est chargé de réinsérer le plus rapidement et le plus durablement possible les demandeurs d'emploi sur le marché du travail et les soutient dans leurs recherches. Les ORP mènent chaque année environ 130 000 entretiens de conseil. Le respect des conventions conclues avec les demandeurs d'emploi est contrôlé et des sanctions sont prises si nécessaire. Le Service de l'emploi est chargé d'acquiescer et de proposer des mesures de marché du travail (cours, stages, programmes d'emploi temporaire, etc.), pour un montant d'environ CHF 50 millions par an (état en 2019). Il veille à l'exécution de l'obligation d'annoncer les

postes vacants, dont le contrôle incombe à la Surveillance du marché du travail.

La Caisse de chômage (CCh) du canton de Berne est représentée sur plusieurs sites. Elle examine les conditions dont dépend le droit à l'indemnité et verse les indemnités de chômage, les indemnités en cas de réduction de l'horaire de travail ou en cas d'intempéries, ainsi que les prestations en cas d'insolvabilité de l'employeur. Elle verse chaque année près de CHF 300 millions de prestations d'assurances.

Les produits Service de l'emploi et Caisse de chômage sont exclusivement financés par le Fonds fédéral de l'assurance-chômage. Le produit « Assurance-chômage – mesures cantonales » comprend la contribution – déterminée par le droit fédéral – du canton à l'exécution de l'assurance-chômage ainsi que des mesures cantonales volontaires.

Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte 2019	Budget 2020	Budget 2021	2022	2023	Plan financier 2024
(+) Rentrées financières	3 742 549	2 260 500	2 260 500	2 260 500	2 260 500	2 260 500
(-) Frais de personnel	-1 744 581	0	0	0	0	0
(-) Coûts matériels	-314 860	-2 429 500	-2 429 500	-2 429 500	-2 429 500	-2 429 500
(-) Intérêts et amortissements standard	-3 899	0	0	0	0	0
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0	0
Solde I (budget global)	1 679 609	-169 000	-169 000	-169 000	-169 000	-169 000
(+) Recettes des subventions cantonales	0	0	1 300 000	1 300 000	1 300 000	1 300 000
(-) Coûts des subventions cantonales	-17 923 215	-21 000 000	-21 950 000	-22 150 000	-22 150 000	-22 150 000
(+) Rentrées fiscales et amendes	0	1 721	1 721	1 721	1 721	1 721
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	-16 243 600	-21 167 279	-20 817 279	-21 017 279	-21 017 279	-21 017 279
(+)/(-) Régularisations	0	0	0	0	0	0
Solde III (comptabilité financière)	-16 243 600	-21 167 279	-20 817 279	-21 017 279	-21 017 279	-21 017 279

Solde I budget global produits

CHF Solde I des produits	Compte 2019	Budget 2020	Budget 2021	2022	2023	Plan financier 2024
Service d'emploi (ORP)	566 015	-109 500	-109 500	-109 500	-109 500	-109 500
Caisse de chômage du canton de Berne (CC)	342 913	-30 000	-30 000	-30 000	-30 000	-30 000
Assurance-chômage – mesures cantonales	770 681	-29 500	-29 500	-29 500	-29 500	-29 500

Commentaire:

Modifications par rapport à la planification précédente

Le montant de la subvention cantonale aux coûts du service public de l'emploi et des mesures de marché du travail est adapté aux évolutions connues par le marché du travail.

Priorités de développement

Mise en œuvre des mesures visant à promouvoir le potentiel de main-d'œuvre indigène arrêtées par le Conseil fédéral le 15 mai 2019. Deux de ces mesures relèvent du champ de compétences de l'assurance-chômage (AC) et du service public de l'emploi (SPE) et concernent les groupes-cibles des demandeurs d'emploi âgés de plus de 50 ans et difficiles à placer. Ces mesures visent à renforcer la compétitivité des travailleurs âgés et à permettre aux demandeurs d'emploi difficiles à placer de reprendre pied sur le marché du travail.

Mise en œuvre de la stratégie de la collaboration interinstitutionnelle (2019-2022). Le service spécialisé CII est rattaché à l'Office de l'assurance-chômage. Il coordonne et dirige des projets CII en étroite collaboration avec les partenaires CII cantonaux.

Intensification de la collaboration avec les cinq partenaires régionaux sur la question des réfugiés et des demandeurs d'asile ainsi qu'avec les services sociaux afin d'intégrer sur le marché du travail les personnes admises à titre provisoire et les réfugiés reconnus dont l'employabilité a été établie.

Chances et risques

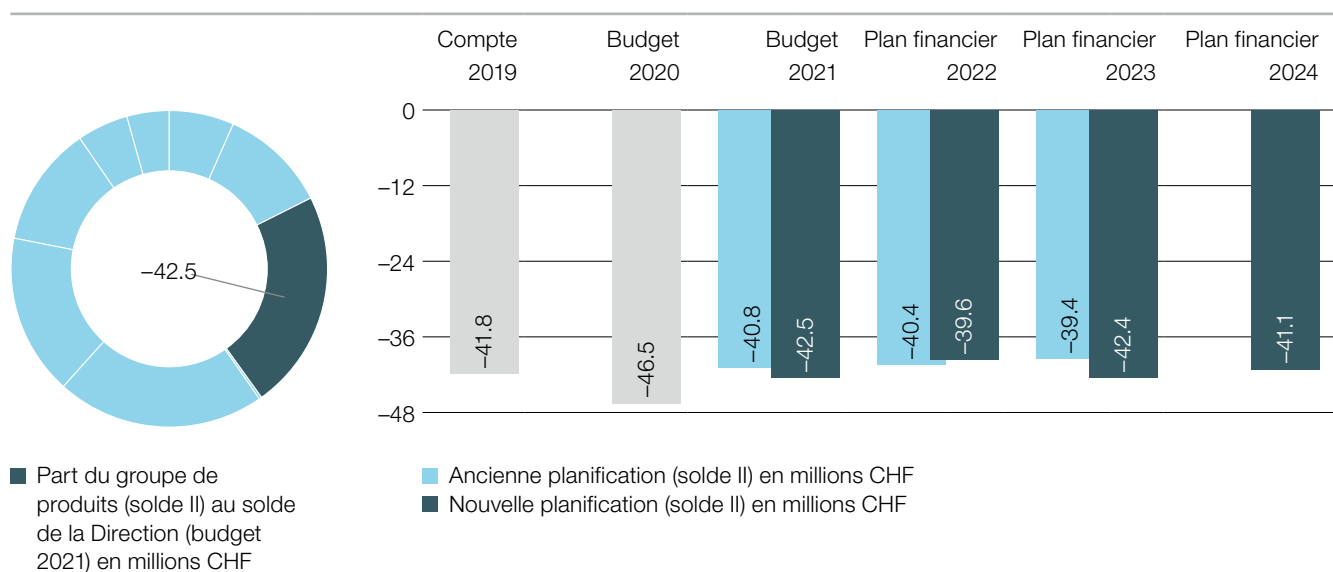
Le montant de la subvention versée par le canton pour l'exécution de la législation sur l'assurance-chômage dépend de l'évolution de la masse salariale au niveau national et de la part cantonale dans

le nombre annuel de jours de chômage contrôlé. La subvention cantonale peut donc varier sans que le canton puisse infléchir cette évolution.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2018	Compte 2019	Évolution attendue
Nombre d'entretiens de conseil effectués par les offices régionaux de placement	130 000	121 000	fluctuation
Nombre de jours d'engagement dans le cadre de programmes destinés aux demandeurs d'emploi inscrits auprès des offices régionaux de placement	360 000	300 000	fluctuation
Montant des indemnités de chômage versées par la Caisse de chômage (en millions de francs)	282	262	fluctuation
Nombre moyen de demandeurs d'emploi pris en charge par les offices régionaux de placement chaque mois	17 500	16 700	fluctuation

4.7.3 Développement et surveillance économique



Description

Les activités effectuées dans ce groupe de produits visent à renforcer le potentiel économique du canton de Berne, la compétitivité de ses entreprises et sa capacité à innover au moyen d'un développement économique durable, respectueux de l'environnement et à caractère social. Il a également pour objectif d'aider les différentes régions à exploiter leurs potentiels. Dans le secteur du tourisme, il s'agit de renforcer la compétitivité au sein des régions de montagne et des zones rurales et d'y encourager le développement de projets et d'offres innovants axés sur l'industrie.

La surveillance des marchés et du marché du travail implique principalement l'exécution de dispositions fédérales, relatives notamment à la prévention des accidents et des maladies professionnels, au respect de la durée du travail et du repos, à la lutte contre le travail au noir, aux mesures d'accompagnement pour le détachement de travailleurs étrangers ainsi qu'aux poids et mesures. Les dispositions cantonales régissent quant à elles notamment l'hôtellerie et la restauration, la vente d'alcool et les heures d'ouverture des magasins. Ce groupe de produits englobe également le bureau de contrôle des chronomètres, situé à Bienne.

Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte 2019	Budget 2020	Budget 2021	2022	2023	Plan financier 2024
(+) Rentrées financières	7 709 083	9 288 106	8 528 106	8 530 606	8 533 106	8 535 606
(-) Frais de personnel	-16 936 554	-16 685 759	-16 914 646	-16 981 242	-17 040 140	-17 106 904
(-) Coûts matériels	-4 010 960	-4 880 833	-4 822 559	-4 801 226	-4 700 870	-4 710 245
(-) Intérêts et amortissements standard	-1 331 232	-2 148 333	-2 281 206	-2 774 938	-3 183 767	-3 583 839
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0	0
Solde I (budget global)	-14 569 663	-14 426 819	-15 490 305	-16 026 801	-16 391 671	-16 865 383
(+) Recettes des subventions cantonales	3 178 835	2 720 000	1 018 632	-89 346	-523 038	234 117
(-) Coûts des subventions cantonales	-30 748 999	-34 961 650	-28 131 650	-23 621 650	-25 621 650	-24 621 650
(+) Rentrées fiscales et amendes	386 517	135 845	135 845	135 845	135 845	135 845
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	-41 753 310	-46 532 624	-42 467 478	-39 601 952	-42 400 514	-41 117 071
(+)/(-) Régularisations	6 992 438	15 741 830	7 943 236	4 540 628	5 187 456	4 648 837
Solde III (comptabilité financière)	-34 760 872	-30 790 794	-34 524 241	-35 061 324	-37 213 058	-36 468 233

Solde I budget global produits

	Compte 2019	Budget 2020	Budget 2021	2022	2023	Plan financier 2024
CHF Solde I des produits						
Promotion économique	-5 196 301	-7 300 279	-7 375 584	-7 385 560	-7 409 947	-7 446 065
Tourisme et développement régional	-3 062 702	-3 446 421	-4 331 190	-4 710 929	-5 086 635	-5 472 829
Surveillance du travail et du marché	-2 726 567	-3 734 173	-3 887 226	-4 015 218	-3 968 869	-4 016 302
Contrôle des chronomètres	142 665	54 053	103 696	84 906	73 780	69 813
Protection contre les immissions	-3 726 759	0	0	0	0	0

Commentaire:

Modifications par rapport à la planification précédente

La mise en œuvre de la réforme des Directions a entraîné diverses modifications importantes, sur le plan technique également, par rapport à la planification précédente. Ainsi, en mai 2019, l'ancien office beco économie bernoise a été scindé en deux nouveaux offices. Cette scission opérée en fonction des groupes de produits

a donné naissance à l'Office de l'économie (GP Développement et surveillance économique) et à l'Office de l'assurance-chômage (groupe de produits correspondant). Le secteur Protection contre les immissions (qui est entretemps devenu une section) a été transféré à l'Office de l'environnement et de l'énergie en janvier 2020.

Priorités de développement

Le renforcement général du site économique bernois, la mise en œuvre de la stratégie économique 2025, l'adaptation de la stratégie d'encouragement (simplification au niveau administratif) ainsi que la consolidation de la participation cantonale à des activités inter-cantoniales, notamment en Suisse romande, constituent toujours les principales priorités de ce groupe de produits.

Depuis 2018, trois projets majeurs en termes d'innovation (sitem-in-sel à Berne, Swiss Innovation Park Biel/Bienne et Empa Thoun) sont en cours de réalisation et les subventions promises sont versées en fonction de l'avancée des travaux.

Dans le cadre du programme d'impulsion en faveur du tourisme, la Confédération et le canton de Berne soutiennent au moyen de prêts sans intérêts les investissements requis pour le terminal du téléphérique en V à Grindelwald.

Chances et risques

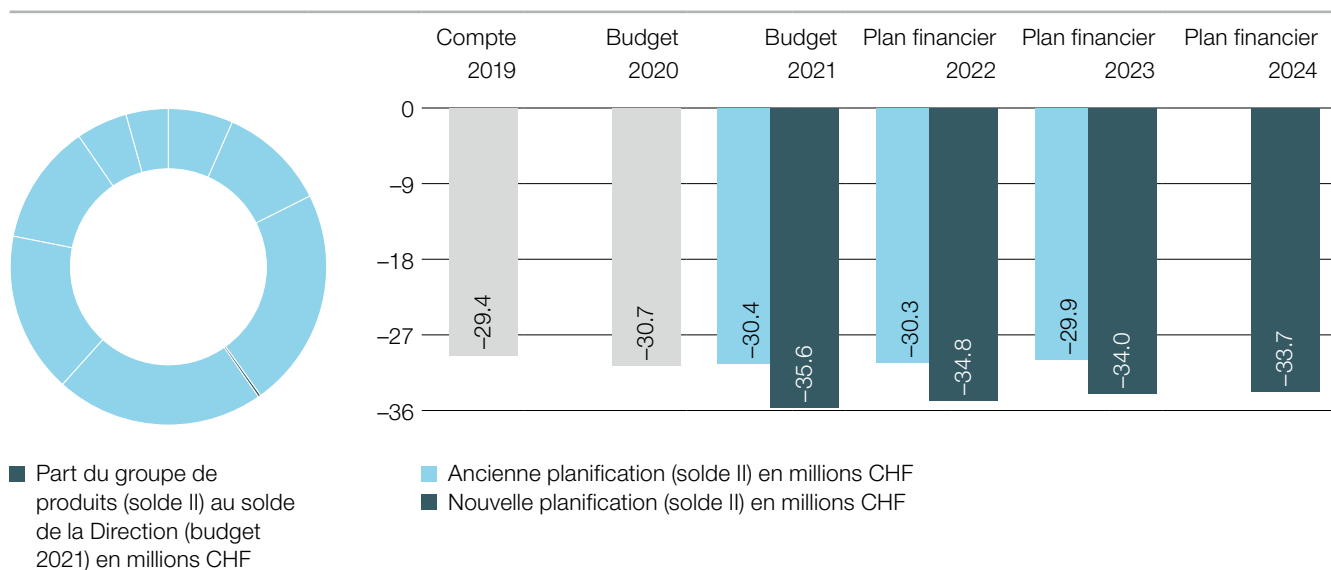
La pandémie de Covid-19 pourrait déployer des effets à long terme sur les prêts consentis par le biais du Fonds d'aide à l'investissement. Les entreprises affaiblies par la pandémie pourraient bien ne pas s'en remettre et ne pas réussir à rembourser les prêts cantonaux. Une réserve de CHF un million a été constituée dans le bud-

get 2021 pour en tenir compte. Le cautionnement constitué à l'égard de la Confédération en faveur des start-ups du canton de Berne auxquelles un prêt a été consenti représente un engagement conditionnel supplémentaire d'un montant maximal de CHF 5 millions.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2018	Compte 2019	Évolution attendue
Nombre de projets soutenus relevant de la promotion économique et du tourisme/ politique régionale	100	115	fluctuation
Nombre de mesures de polluants atmosphériques effectuées chaque année (moyenne horaire mesurée) par le secteur Protection contre les immissions	200 000	200 000	stabilité
Nombre de contrôles effectués en matière de conditions de travail et de surveillance du marché du travail	2 500	3 676	augmentation
Nombre de demandes de permis de construire examinées par les secteurs Condi- tions de travail et Protection contre les immissions	2 180	2 283	augmentation
Nombre d'annonces de travailleurs détachés traitées dans le cadre de la Loi sur les travailleurs détachés (LDét)	43 140	49 056	augmentation
Nombre de décisions préalables concernant les travailleurs étrangers rendues par le secteur Conditions de travail	3 650	3 645	fluctuation
Nombre de chronomètres certifiés par le Bureau de contrôle des chronomètres de Bienne	799 000	820 168	stabilité

4.7.4 Forêt et dangers naturels



Description

La protection des forêts doit garantir la conservation de l'étendue et la qualité de ces dernières. Les intérêts publics à la forêt sont satisfaits par sa protection et par la promotion ciblée de son développement durable. L'économie forestière est renforcée par des mesures adaptées.

Des mesures organisationnelles, techniques, sylvicoles et d'aménagement garantissent la protection des personnes, des animaux et des biens d'une valeur notable contre les dangers naturels suivants: avalanches, chutes de blocs de glace et de pierres, éboulements, écroulements ainsi que glissements de terrain, érosion et affaissement.

Les forêts domaniales sont exploitées de manière durable, selon des principes entrepreneuriaux.

Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte 2019	Budget 2020	Budget 2021	2022	2023	Plan financier 2024
(+) Rentrées financières	12 542 383	12 950 300	12 840 300	12 840 300	12 840 300	12 840 300
(-) Frais de personnel	-19 528 773	-20 987 787	-21 262 654	-21 372 816	-21 444 661	-21 560 815
(-) Coûts matériels	-8 020 981	-10 019 512	-10 192 428	-10 231 567	-10 171 094	-10 217 076
(-) Intérêts et amortissements standard	-890 799	-677 222	-606 333	-672 417	-685 460	-719 096
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0	0
Solde I (budget global)	-15 898 170	-18 734 221	-19 221 116	-19 436 500	-19 460 915	-19 656 687
(+) Recettes des subventions cantonales	12 299 468	11 005 500	13 405 500	12 665 500	12 165 500	11 765 500
(-) Coûts des subventions cantonales	-25 795 428	-22 997 500	-29 787 500	-27 987 500	-26 697 500	-25 827 500
(+) Rentrées fiscales et amendes	20 363	8 000	8 000	8 000	8 000	8 000
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	-29 373 767	-30 718 221	-35 595 116	-34 750 500	-33 984 915	-33 710 687
(+/-) Régularisations	-421 411	507 279	958 132	629 341	570 636	508 508
Solde III (comptabilité financière)	-29 795 178	-30 210 941	-34 636 985	-34 121 159	-33 414 279	-33 202 179

Solde I budget global produits

	Compte 2019	Budget 2020	Budget 2021	2022	2023	Plan financier 2024
CHF Solde I des produits						
Forêt	-13 678 036	-15 436 922	-15 618 706	-15 727 983	-15 773 410	-15 892 825
Gestion des risques liés aux dangers naturels	-1 529 969	-2 498 483	-2 748 367	-2 827 270	-2 849 300	-2 888 237
Entreprise Forêts domaniales	-690 166	-798 816	-854 043	-881 246	-838 205	-875 625

Commentaire:

Modifications par rapport à la planification précédente

Dans le groupe de produits « Forêts et dangers naturels », les soldes I et II affichent une détérioration (respectivement 2,5 % et 13,7 %) par rapport au budget 2020.

Les rentrées financières sont en légère baisse du fait que les recettes tirées de la vente du bois ont reculé. Le relèvement prévu des cotisations d'épargne à la caisse de pension (CPB) entraîne une hausse des frais de personnel. Les frais matériels plus importants s'expliquent par le besoin accru en prestations fournies par des tiers dans le projet « Gestion des incendies de forêt » ainsi que

pour la gestion des dangers naturels dans le projet « Spitze Stei » à Kandersteg.

Les rentrées financières (CHF 2,40 mio) et les coûts (CHF 6,39 mio) liés aux contributions cantonales augmentent par rapport au budget 2020. Le montant supplémentaire net de CHF 4,39 millions dévolu aux contributions cantonales résulte essentiellement de la réévaluation à la hausse des contributions aux mesures de protection de la forêt pour lutter contre le bostryche ainsi qu'à la préservation de la forêt et à la prévention des dangers naturels dans le projet « Spitze Stei » à Kandersteg.

Priorités de développement

Des plages de sécheresse et des tempêtes hivernales plus fréquentes endommagent la forêt. A long terme, les forêts devront être adaptées aux changements climatiques à l'aide de mesures sylvicoles. L'économie forestière peut s'attendre à devoir relever des défis de taille. La pandémie de corona ayant affaibli le marché du bois, le financement des mesures s'annonce plus difficile. Dans le cadre d'un projet et dans l'optique de préserver les prestations forestières, le champ d'activité « Forêt » élabore des bases et des instruments destinés à faciliter la conversion de la forêt. La promotion de la biodiversité en forêt est également réétudiée. Un projet pilote sera lancé dans le cadre de la nouvelle conception des plans forestiers régionaux.

L'entretien des ouvrages de protection continue de représenter l'aspect essentiel de la prévention des dangers naturels. A cet effet, des projets d'entretien pluriannuels sont élaborés en collaboration avec les services responsables de la sécurité. Des lacunes dans la protection contre les chutes de pierres sur les territoires de nombreuses communes exigent encore des projets adéquats qui seront

réalisés ces prochaines années. Par ailleurs, le suivi du pergélisol est encore élargi afin de recueillir des informations sur les zones dans lesquelles il se trouve et sur son état dans l'Oberland bernois. Des modifications notables du terrain en montagne peuvent indiquer des instabilités à prendre en compte. Afin d'identifier ces dernières à temps, un suivi de l'ensemble de la zone montagneuse est effectué sur la base de données satellitaires. Celles-ci fournissent des indications importantes pour déterminer efficacement à quels endroits il convient d'approfondir les vérifications.

Tout comme l'économie forestière dans son ensemble, l'Entreprise Forêts domaniales est confrontée à des défis notables sur le marché du bois (bas prix, débouchés pour le bois infesté ou de mauvaise qualité) ainsi qu'en matière de changement climatique (sécheresse, tempêtes) et de dommages causés aux forêts (dommages consécutifs dus au bostryche). Elle y répond en améliorant constamment son organisation, ses prestations et ses processus ainsi qu'en procédant à des réflexions fondamentales sur ses stratégies et mesures futures.

Chances et risques

En raison du changement climatique, la forêt est de plus en plus menacée par des risques biotiques et abiotiques. Lors de perturbations graves, des mesures immédiates et exhaustives doivent être prises afin de prévenir les dommages importants (par ex., les infestations par le bostryche). A long terme, les forêts devront être préparées aux nouvelles conditions climatiques à l'aide de mesures sylvicoles.

Dans le domaine « Protection contre les dangers naturels », les risques proviennent des catastrophes climatiques et géologiques imprévisibles. Des mesures de protection des zones habitées et des axes de transport importants peuvent s'avérer nécessaires.

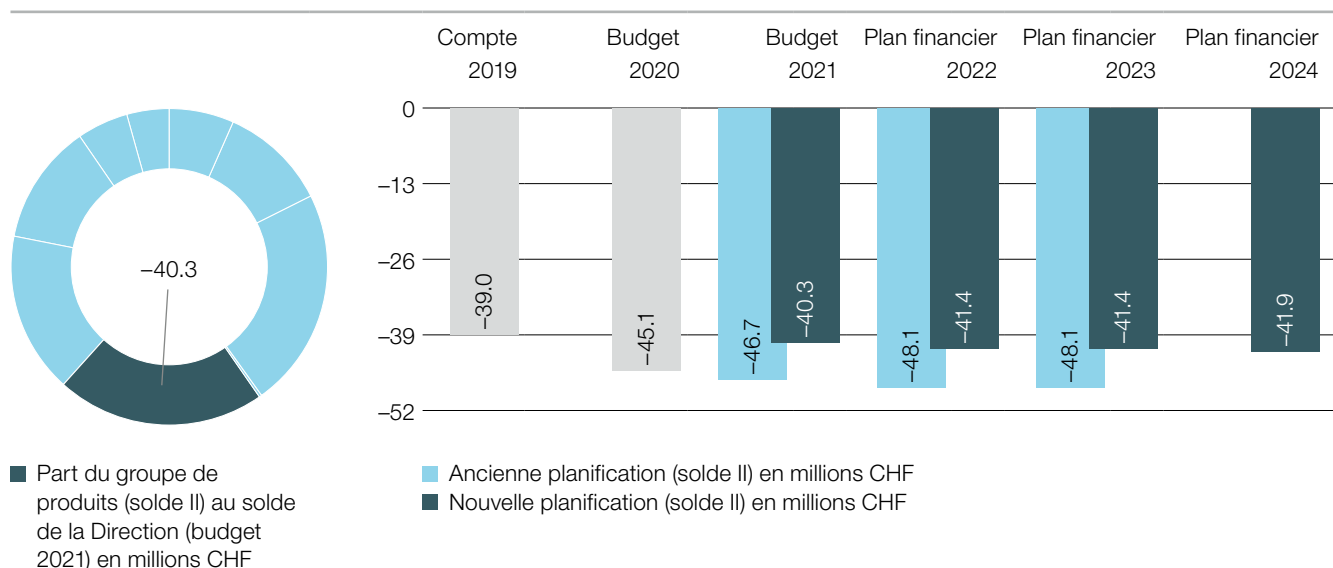
A Kandersteg, le « Spitze Stei » requiert la mise en œuvre de mesures de ce type afin de contrer la menace représentée par les éboulements de montagne. Dans le pire des cas, ces éboulements pourraient être si importants que leurs effets se feraient ressentir jusqu'au village de Kandersteg.

En dépit de l'impact potentiellement important du bostryche sur les forêts, le budget 2021 de l'Entreprise Forêts domaniales table sur une exploitation normale du bois et des prix plutôt en baisse par rapport à ceux du premier trimestre 2020. Un ralentissement conjoncturel, des événements naturels majeurs ou des dégâts de grande ampleur consécutifs aux tempêtes survenues ces dernières années entraîneraient une dégradation des comptes.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2018	Compte 2019	Évolution attendue
Aire forestière gérée et surveillée (en hectares)	188 200	188 100	stabilité
Nombre d'autorisations octroyées pour l'abattage de bois (variations possibles en fonction du marché du bois)	3 600	3 600	fluctuation
Nombre de demandes traitées ou de décomptes individuels contrôlés pour les subventions d'encouragement (variations possibles en cas de catastrophes naturelles)	3 000	3 500	stabilité
Nombre de rapports spécialisés et de rapports officiels relevant du droit forestier rédigés	535	535	augmentation
Nombre de participations à des affaires (demandes de construction, de planification et de concession) concernant les zones de danger	667	770	augmentation
Surface totale des parcelles forestières du canton gérées et surveillées (forêt domaniale en hectares)	12 700	12 700	stabilité

4.7.5 Agriculture



Description

Le groupe de produits Agriculture est destiné à promouvoir un mode de production durable et concurrentiel au travers des mesures cantonales suivantes :

- soutien aux clients désireux d'acquérir et de développer des qualifications professionnelles ainsi que gestion de centres de vulgarisation agricole en tant qu'organes de contact pour toutes les questions liées à l'agriculture.

- exécution du mandat de prestations de la Confédération relatif au recensement intégral et correct des données, au contrôle et au versement des paiements directs,

- hausse de la valeur ajoutée et baisse des coûts de l'agriculture bernoise ainsi que préservation des ressources naturelles par le biais de la formation, de la vulgarisation, d'expertises, de prêts sans intérêts et de contributions,

Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte 2019	Budget 2020	Budget 2021	2022	2023	Plan financier 2024
(+) Rentrées financières	29 807 534	32 737 004	26 208 422	26 343 579	26 421 480	26 594 561
(-) Frais de personnel	-39 743 080	-41 891 311	-34 724 983	-34 898 632	-35 027 127	-35 232 208
(-) Coûts matériels	-10 389 709	-13 870 617	-10 623 639	-11 214 956	-10 885 902	-10 897 246
(-) Intérêts et amortissements standard	-1 975 485	-1 893 552	-1 611 418	-1 945 301	-2 233 777	-2 568 051
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0	0
Solde I (budget global)	-22 300 739	-24 918 476	-20 751 618	-21 715 312	-21 725 326	-22 102 943
(+) Recettes des subventions cantonales	965 554	150 000	350 000	350 000	350 000	350 000
(-) Coûts des subventions cantonales	-17 704 249	-20 344 500	-19 923 261	-20 073 261	-20 073 261	-20 173 261
(+) Rentrées fiscales et amendes	39 451	17 365	14 896	14 896	14 896	14 896
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	-38 999 983	-45 095 611	-40 309 983	-41 423 676	-41 433 691	-41 911 307
(+)(-) Régularisations	2 616 407	2 816 037	3 155 255	3 187 656	3 217 521	3 254 570
Solde III (comptabilité financière)	-36 383 576	-42 279 574	-37 154 728	-38 236 021	-38 216 170	-38 656 738

Solde I budget global produits

	Compte 2019	Budget 2020	Budget 2021	2022	2023	Plan financier 2024
CHF Solde I des produits						
Paiements directs	-3 709 586	-4 436 562	-4 708 974	-4 792 828	-4 672 032	-4 701 437
Compétitivité de l'agriculture	-7 560 987	-7 911 103	-8 535 843	-8 717 043	-8 739 312	-8 882 839
Service vétérinaire	-5 593 152	-5 899 285	0	0	0	0
Inforama	-5 437 014	-6 671 525	-7 506 801	-8 205 441	-8 313 982	-8 518 666

Commentaire:

Modifications par rapport à la planification précédente

Avec la mise en œuvre de la réforme des directions (RDir), le Service vétérinaire de l'OAN deviendra l'Office des affaires vétérinaires au 1^{er} janvier 2021. Ce « détachement » du Service vétérinaire du groupe de produits Agriculture entraîne de grands écarts budgétaires à tous les niveaux de calcul des marges contributives. Ceci mis à part, le groupe de produits Agriculture ne présente que peu de changements par rapport au budget 2020.

taires à tous les niveaux de calcul des marges contributives. Ceci mis à part, le groupe de produits Agriculture ne présente que peu de changements par rapport au budget 2020.

Priorités de développement

Ce groupe de produits a pour priorité la mise en œuvre de la stratégie OAN 2020.

Il s'agit de soutenir l'agriculture bernoise afin qu'elle produise durablement des denrées alimentaires de grande qualité et qu'elle crée davantage de valeur, notamment en promouvant et en assurant un suivi des projets d'améliorations structurelles et de promotion des ventes, en réorientant l'offre de formation et de conseil selon les évolutions observées, en appliquant la nouvelle ordonnance sur la santé des végétaux ainsi qu'en étendant l'offensive bernoise bio 2020 par de nouvelles priorités et de nouvelles mesures jusqu'en 2025. Par ailleurs, il convient d'établir une cartographie des sols couvrant l'ensemble du territoire bernois afin de pouvoir prendre des décisions objectives et fondées, tenant compte des questions de propriété, en ce qui concerne l'utilisation et la protection des

sols. Il s'agit enfin de soutenir la transition numérique dans le domaine de l'agriculture en créant les bases légales nécessaires pour valider et transmettre des données. Le développement d'un nouveau système d'information agricole est actuellement examiné en collaboration avec d'autres cantons. Un projet pilote, mené avec l'Office fédéral de l'agriculture, vise à développer une stratégie agricole régionale en Haute-Argovie, encourageant une agriculture adaptée aux conditions locales.

Le canton rassemble et met en réseau les compétences en matière de recherche, de formation et d'économie disponibles sur son territoire afin de soutenir la création de centres de compétences nationaux (pour la production maraîchère, le sol et la santé animale).

Chances et risques

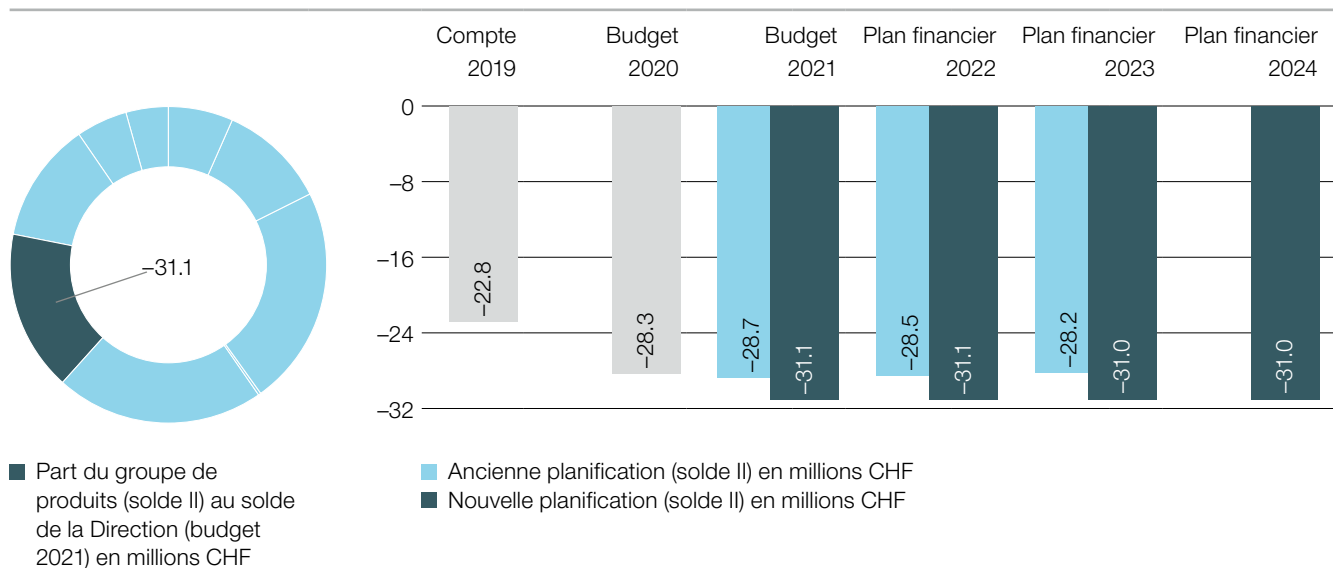
Le calendrier prévu pour le traitement du dossier de la Politique agricole 2022+ au Parlement a été perturbé par le Covid-19 et suscite des incertitudes en termes de planification. Ainsi, les cantons risquent de devoir concrétiser la Politique agricole dans un délai extrêmement court. L'issue de différentes initiatives (eau potable, interdiction des pesticides, élevage intensif) et leur impact sur le développement ultérieur de l'agriculture sont difficiles à prévoir. La création d'un service de la protection des sols fait émerger des synergies potentielles avec le nouveau centre de compétences

national sur les sols. Les risques liés au changement climatique augmentent constamment. L'investissement national en faveur de la santé des animaux et des végétaux centralise les initiatives et permet ainsi d'améliorer le travail de prévention. Un nouveau système d'information agricole utilisé par un plus grand nombre de cantons devrait permettre de réaliser des économies d'échelle, d'augmenter le potentiel d'innovation lié à la transition numérique dans le domaine de l'agriculture et de développer la cyberadministration.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2018	Compte 2019	Évolution attendue
Nombre de dossiers de contributions agricoles approuvés (par an)	158	169	fluctuation
Volume d'investissement donnant droit à des contributions déclenché par les dossiers approuvés (en millions de francs)	70	76	fluctuation
Nombre de classes proposant une formation agricole (formation initiale, école professionnelle supérieure, formation professionnelle supérieure) durant l'année scolaire en cours (jour de référence: 15.09)	94	90	stabilité
Nombre annuel de séances de vulgarisation agricole	3 446	3 525	stabilité
Montant annuel des paiements directs versés (en millions de francs)	550	557	stabilité
Nombre de cas d'épizooties (financement spécial Caisse des épizooties)	253	242	fluctuation
Nombre de contrôles d'exploitations (production primaire) portant sur la sécurité alimentaire, l'utilisation de médicaments vétérinaires et la santé animale	1 712	1 818	stabilité

4.7.6 Nature



Description

Le groupe de produits Nature comprend toutes les tâches garantissant l'utilisation durable des ressources naturelles et l'encouragement de la biodiversité :

- protection et promotion des espèces indigènes dont les populations sont menacées, création ou restauration de biotopes, préservation et promotion de la biodiversité, réduction des atteintes et nuisances aux biotopes et espèces,

- création des conditions requises pour l'exploitation durable des populations d'animaux sauvages, de poissons et d'écrevisses.
- Il assure par ailleurs l'application de la législation fédérale sur la protection de la nature, la pêche et la chasse.

Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte 2019	Budget 2020	Budget 2021	2022	2023	Plan financier 2024
(+) Rentrées financières	927 520	869 141	895 721	908 693	918 530	954 030
(-) Frais de personnel	-11 745 079	-12 619 068	-13 013 227	-13 068 548	-13 120 649	-13 197 513
(-) Coûts matériels	-4 910 278	-7 004 913	-8 839 064	-8 696 849	-8 570 560	-8 588 813
(-) Intérêts et amortissements standard	-768 634	-996 724	-950 706	-1 056 488	-1 056 282	-1 032 785
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0	0
Solde I (budget global)	-16 496 470	-19 751 564	-21 907 275	-21 913 192	-21 828 961	-21 865 082
(+) Recettes des subventions cantonales	4 113 130	4 766 800	4 106 800	4 106 800	4 106 800	4 106 800
(-) Coûts des subventions cantonales	-14 767 675	-18 052 000	-18 002 739	-17 952 739	-17 952 739	-17 927 739
(+) Rentrées fiscales et amendes	4 306 286	4 740 634	4 705 603	4 705 603	4 705 603	4 705 603
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	-22 844 728	-28 296 130	-31 097 611	-31 053 527	-30 969 296	-30 980 417
(+/-) Régularisations	1 347 846	1 450 686	1 625 434	1 642 126	1 657 511	1 676 596
Solde III (comptabilité financière)	-21 496 882	-26 845 444	-29 472 177	-29 411 401	-29 311 786	-29 303 821

Solde I budget global produits

	Compte 2019	Budget 2020	Budget 2021	2022	2023	Plan financier 2024
CHF Solde I des produits						
Pêche	-3 997 399	-5 229 758	-5 408 065	-5 439 642	-5 450 430	-5 401 301
Chasse	-5 718 158	-6 720 873	-7 041 517	-6 986 642	-6 914 477	-6 956 167
Protection et promotion de la nature	-6 780 913	-7 800 933	-9 457 694	-9 486 908	-9 464 054	-9 507 614

Commentaire:

Modifications par rapport à la planification précédente

Le solde I présente une détérioration de CHF 2,1 millions par rapport au montant budgété pour 2020. Cette évolution s'explique essentiellement par les coûts de mise en œuvre du plan sectoriel Biodiversité, qui a nécessité des ressources humaines supplémentaires (1 EPT) et engendré des frais matériels de CHF 1,1 million. En outre, une somme supplémentaire de CHF 0,4 million sera mis à disposition de la Wyss Academy pour des postes à durée déterminée. La nouvelle réglementation concernant les véhicules en leasing a également entraîné des surcoûts.

Le solde II dépasse de CHF 0,6 million les prévisions pour 2020. Ces surcoûts dans les conventions can-tonales par rapport au budget 2020 proviennent du changement de système qui a eu lieu dans le domaine de la convention-programme RPT pour la période 2020-2024.

Priorités de développement

Ce groupe de produits a pour priorité la mise en œuvre de la stratégie OAN 2020.

Cette dernière promeut la biodiversité par la revalorisation ciblée de paysages naturels tels que les espaces réservés aux eaux, les sites alluviaux, les habitats de la faune sauvage, les zones alpines, etc. Exemples : régénération de tronçons de cours d'eau importants et assainissement d'installations destinées à l'utilisation des eaux selon le concept cantonal de développement des eaux, réexamen des zones de protection de la faune sauvage existantes et réduction des perturbations causées à cette dernière, ainsi que mise en œuvre du plan sectoriel Biodiversité du canton de Berne. Par ailleurs, l'élaboration et l'application de la législation sur la protection

des animaux, la chasse et la pêche par le biais d'une participation exemplaire des organismes concernés ainsi que la sensibilisation de l'opinion publique à ces thèmes visent une relation harmonieuse entre les êtres humains et les animaux. L'exploitation durable des populations d'animaux sauvages, de poissons et d'écrevisses doit en outre être facilitée, notamment en adaptant le processus de planification de la chasse aux plans juridique et organisationnel ainsi qu'en révisant l'ordonnance sur la protection de la faune sauvage (OPFS; RSB 922.63) et en mettant en œuvre de la révision de l'ordonnance sur la pêche (OPê) et l'ordonnance de Direction sur la pêche (ODPê).

Chances et risques

La Confédération va mettre davantage de moyens financiers à disposition pour la protection de la nature ; le plan sectoriel Biodiversité constitue une base solide pour des réalisations dans ce domaine. Ces moyens supplémentaires profitent aussi à l'économie locale, en particulier dans les régions périphériques.

Le changement climatique entraîne la modification fondamentale de tous les habitats. Les conflits d'intérêt concernant l'utilisation de l'eau (énergie/irrigation/protection des espèces) prennent de l'ampleur. Les effets négatifs du changement climatique ne peuvent être que modestement contrecarrés par des revalorisations des habitats et des mesures piscicoles. Le recul des prises de poissons risque de se traduire par des manques à gagner en termes de recettes

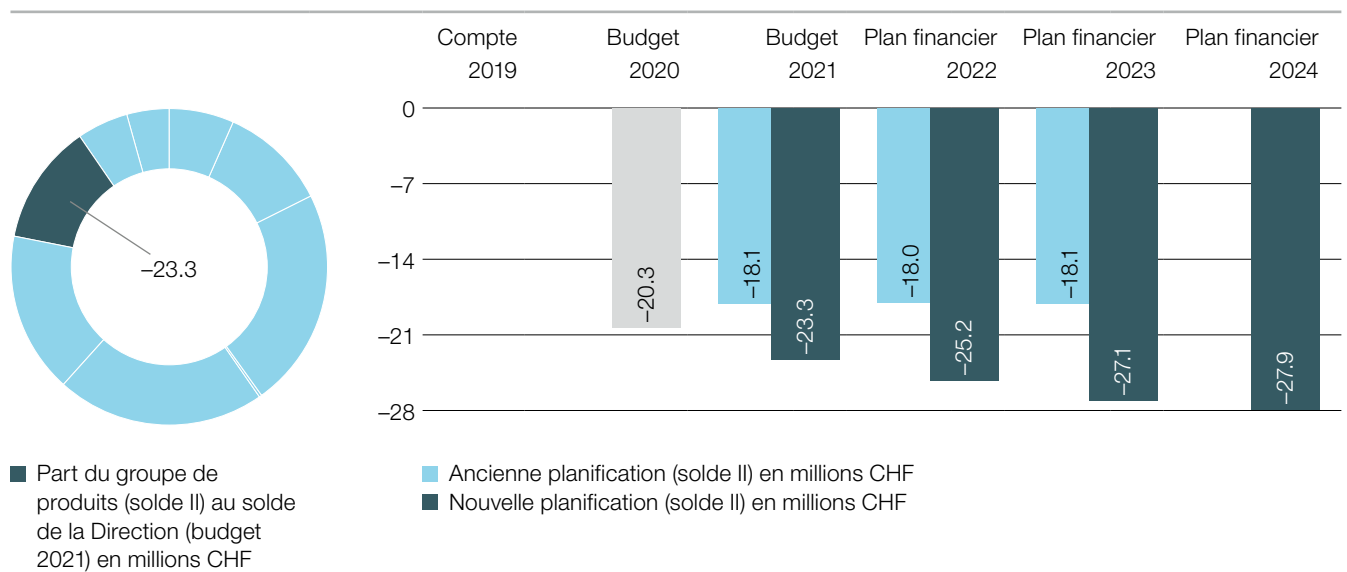
régaliennes. La qualité de l'eau est menacée par des micropolluants (résidus de produits chimiques organiques). Des mesures d'exploitation visant la protection des eaux sont prises dans le cadre du projet bernois de protection des plantes.

L'importance de la biodiversité en milieu bâti est de plus en plus reconnue. La gestion des grands prédateurs, en particulier du loup, requiert également de plus en plus de ressources. La biodiversité peut pâtir de la présence des néobiotes. La diminution conséquente des subventions fédérales aux forfaits d'entretien concerne environ 3000 contrats d'exploitation.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2018	Compte 2019	Évolution attendue
Chiffre d'affaires généré par la vente de patentes de chasse (en millions de francs)	2	2	stabilité
Chiffre d'affaires généré par la vente de patentes de pêche (en millions de francs)	2	2	stabilité
Nombre de rapports spécialisés et de corapports rédigés par l'Inspection de la pêche	764	726	stabilité
Nombre de rapports spécialisés et de corapports rédigés par l'Inspection de la chasse	322	392	augmentation
Nombre de rapports spécialisés et de corapports rédigés par le Service de la promotion de la nature	971	1 198	augmentation
Total des subventions versées pour des planifications et projets relevant du Fonds pour la régénération des eaux (en millions de francs)	2	3	fluctuation
Nombre d'objets figurant dans les inventaires fédéraux (hauts-marais, zones alluviales, sites de reproduction des bactraciens) ayant été mis en œuvre par le Service de la promotion de la nature (nombre total d'objets à mettre en œuvre : 258).	103	103	stabilité

4.7.7 Développement durable



Description

L'Office de l'environnementale et de l'énergie (OCEE) veille à la promotion du développement durable par les moyens suivants:

- en tant que centre de compétences pour le développement durable, il met à disposition des études de base, des connaissances et des méthodes;
- il fait la promotion du développement durable pour qu'il soit intégré dans la politique du canton;
- en vue d'arriver à une vision environnementale globale, il fait le lien, en tant qu'Etat-major des services décentralisés en matière d'environnement, entre les différents domaines de l'environnement;
- en tant que service cantonal de l'énergie, il fait la promotion des énergies ménageant les ressources et efficaces, il soutient les sources d'énergie indigènes et renouvelables et il applique la législation sur l'énergie dans le domaine des bâtiments;

- en tant qu'autorité directrice, il octroie les autorisations et prend position lors des procédures d'approbation des plans concernant des installations électriques et des conduites;
- il accomplit les tâches cantonales selon la loi fédérale sur l'approvisionnement en électricité (LApEI ; RS 734.7);
- élabore les plans cantonaux de mesures pour la protection de l'air et veille à leur mise en oeuvre. 125 000 centrales de chauffage et 3 000 installations industrielles et artisanales sont ainsi surveillées (état 2018). Un réseau de stations de mesures fixes et mobiles contrôle régulièrement la qualité de l'air et les résultats enregistrés;
- sont publiés quotidiennement sur l'Internet (www.be.ch/air). Outre la qualité de l'air, le respect de valeurs limites est également contrôlé pour les nuisances sonores dans les installations industrielles ou artisanales et pour le rayonnement électromagnétique dégagé par les antennes de téléphonie mobile.

Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte 2019	Budget 2020	Budget 2021	2022	2023	Plan financier 2024
(+) Rentrées financières	0	1 460 000	1 518 000	1 518 000	1 518 000	1 518 000
(-) Frais de personnel	0	-5 736 506	-6 095 606	-6 152 757	-6 207 788	-6 182 634
(-) Coûts matériels	0	-1 745 413	-2 015 035	-2 065 624	-2 102 945	-2 161 224
(-) Intérêts et amortissements standard	0	-155 220	-204 406	-226 002	-202 445	-191 828
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0	0
Solde I (budget global)	0	-6 177 138	-6 797 047	-6 926 383	-6 995 178	-7 017 686
(+) Recettes des subventions cantonales	0	52 635 000	49 361 793	53 675 193	57 871 579	59 968 368
(-) Coûts des subventions cantonales	0	-66 754 000	-65 844 000	-71 929 000	-77 949 000	-80 824 000
(+) Rentrées fiscales et amendes	0	2 721	2 721	2 721	2 721	2 721
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	0	-20 293 417	-23 276 533	-25 177 469	-27 069 878	-27 870 597
(+/-) Régularisations	0	16 766	22 516	24 000	23 597	21 341
Solde III (comptabilité financière)	0	-20 276 651	-23 254 017	-25 153 469	-27 046 281	-27 849 256

Solde I budget global produits

CHF Solde I des produits	Compte 2019	Budget 2020	Budget 2021	2022	2023	Plan financier 2024
Développement durable	0	-1 059 752	-1 048 671	-1 056 895	-1 071 692	-1 070 856
Energie	0	-2 061 440	-2 383 856	-2 447 533	-2 480 363	-2 539 709
Protection contre les immissions	0	-3 055 946	-3 364 519	-3 421 955	-3 443 123	-3 407 121

Commentaire :

Modifications par rapport à la planification précédente

Idans le budget 2021, le solde II augmente par rapport au budget 2020 essentiellement en raison de la mise en œuvre de la motion Hässig. Celle-ci demande le doublement des moyens de promotion d'ici 2030. La hausse des moyens cantonaux entraîne l'obtention

de contributions globales supplémentaires (dites complémentaires) de la part de la Confédération d'un montant multiplié par deux environ.

Priorités de développement

Le Conseil-exécutif s'est prononcé explicitement en faveur du développement durable (DD), emboîtant ainsi le pas à la Confédération. L'approche globale de nombreux enjeux (par ex. ajustements dus au réchauffement climatique, protection du climat, protection de l'air, protection contre les immissions lumineuses, sonores et olfactives, transition vers les énergies renouvelables, cycles de matières en boucle fermée/économie verte, mesures visant à atteindre

les ODD 2030) doit être poursuivie. L'accent est mis sur la réalisation de la stratégie énergétique 2006 du Conseil-exécutif, de la législation sur l'énergie (mise en œuvre du MoPEC 2014) et de la stratégie énergétique de la Confédération. Une statistique cantonale sur l'énergie et le CO₂ est établie à titre d'aide. La loi sur la protection de l'air doit également être révisée conformément au mandat confié par le Parlement.

Chances et risques

La mise en œuvre de la stratégie énergétique du canton de Berne présente des avantages, tant sur le plan économique qu'écologique : le recours accru aux énergies renouvelables et le nombre croissant de mesures d'amélioration de l'efficacité énergétique réduisent la dépendance vis-à-vis de l'étranger et renforcent la sécurité de l'approvisionnement. Ils contribuent à la protection du climat et créent des emplois ainsi que de la valeur ajoutée dans le canton de Berne. Le rejet de la révision partielle de la loi cantonale sur

l'énergie compromettra considérablement la réalisation de cet objectif.

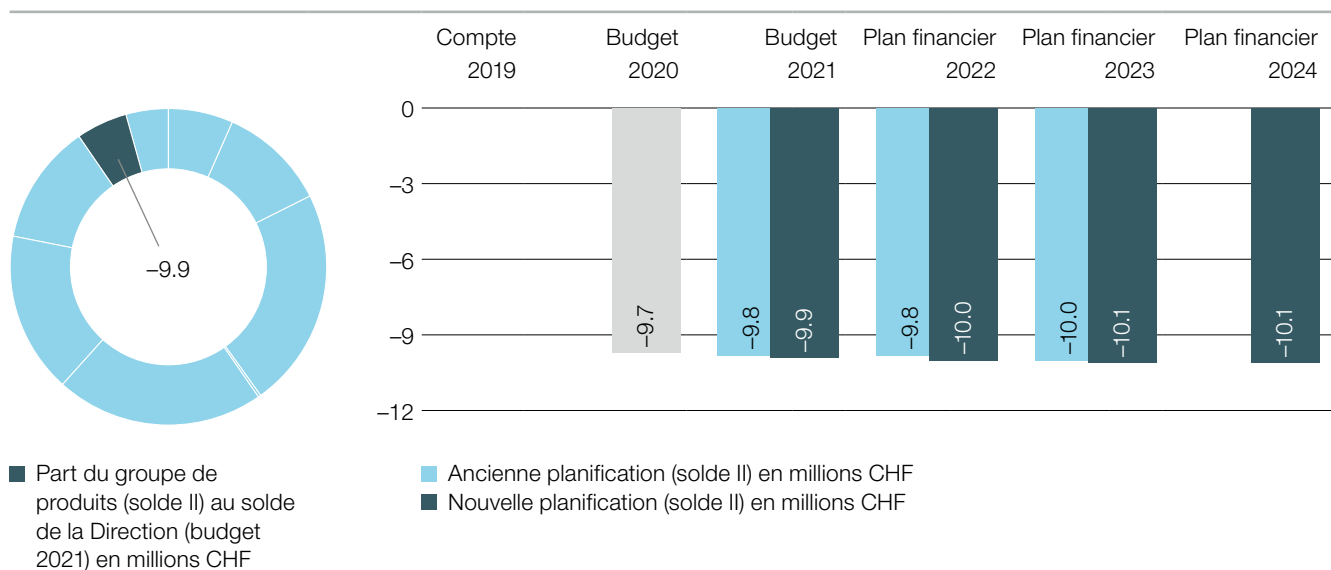
Une amélioration de la qualité de l'air améliorée permet de réduire les coûts dans le domaine de la santé et de diminuer les dommages aux bâtiments et aux œuvres d'art.

La nouvelle législation sur les contributions globales de la Confédération et les taxes fluctuantes sur le CO₂ peuvent donner lieu à des écarts budgétaires notables.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2018	Compte 2019	Évolution attendue
Nombre de procédures d'autorisation (études d'impact sur l'environnement, conduites pour le gaz et l'électricité et demandes de dérogation bâtiments)	252	274	stabilité
Nombre de séances d'information et de cours dans le domaine du développement durable et de l'énergie	68	42	stabilité
Nombre de demandes de subventions en faveur des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique approuvées	3 171	4 226	augmentation
Nombre de nouvelles communes à avoir entamé une démarche en matière de développement durable ou à avoir conclu une Convention bernoise sur l'énergie (BEakom)	4	7	stabilité
Nombre de prises de position rendues par rapport à des procédures de plan directeur et de plan d'affectation	71	93	stabilité

4.7.8 Protection des consommateurs et de l'environnement



Description

Surveillance des denrées alimentaires et des divers objets usuels au moyen d'inspections et d'analyses afin de protéger la santé des consommateurs et d'empêcher les tromperies.

Information de la population et des entreprises en cas d'événement majeur.

Contrôle de la qualité des eaux de baignade dans les piscines publiques au moyen d'inspections et d'analyses.

Protection de la population et de l'environnement contre les matières et les organismes dangereux, contre le rayonnement radioactif et contre les accidents majeurs sur le rail et sur la route au moyen de contrôles des documents, d'inspections et d'enquêtes.

Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte 2019	Budget 2020	Budget 2021	2022	2023	Plan financier 2024
(+) Rentrées financières	0	1 767 000	1 767 000	1 767 000	1 767 000	1 767 000
(-) Frais de personnel	0	-9 260 481	-9 367 222	-9 417 324	-9 520 732	-9 539 989
(-) Coûts matériels	0	-1 400 997	-1 447 869	-1 448 193	-1 441 210	-1 445 770
(-) Intérêts et amortissements standard	0	-825 846	-841 680	-892 989	-906 685	-905 459
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0	0
Solde I (budget global)	0	-9 720 324	-9 889 771	-9 991 506	-10 101 626	-10 124 219
(+) Recettes des subventions cantonales	0	0	0	0	0	0
(-) Coûts des subventions cantonales	0	0	0	0	0	0
(+) Rentrées fiscales et amendes	0	7 000	7 000	7 000	7 000	7 000
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	0	-9 713 324	-9 882 771	-9 984 506	-10 094 626	-10 117 219
(+)/(-) Régularisations	0	134 857	137 720	138 676	129 703	124 429
Solde III (comptabilité financière)	0	-9 578 466	-9 745 050	-9 845 830	-9 964 924	-9 992 789

Solde I budget global produits

	Compte 2019	Budget 2020	Budget 2021	2022	2023	Plan financier 2024
CHF Solde I des produits						
Contrôle des denrées alimentaires, des objets usuels et des eaux de baignade	0	-8 030 378	-8 126 576	-8 216 483	-8 309 095	-8 326 032
Prévention des accidents majeurs, sécurité biologique, contrôle des substances dangereuses et du radon	0	-1 689 945	-1 763 195	-1 775 023	-1 792 532	-1 798 186

Commentaire:

Modifications par rapport à la planification précédente

Le groupe de produits «Protection des consommateurs et de l'environnement» est transféré à la DEEE le 1^{er} janvier 2020 dans le cadre du projet de réforme des Directions (RDir).

Les chiffres sont du même ordre de grandeur que dans la planification précédente.

Priorités de développement

Protection des consommateurs : renforcement des activités en tant que laboratoire national de référence, développement continu de la collaboration entre les organes de contrôle et le domaine du laboratoire.

Sécurité de l'environnement : approfondissement et ajustement des concepts concernant l'exécution de l'ordonnance du 27 février 1991 sur la protection contre les accidents majeurs (ordonnance sur les accidents majeurs, OPAM; RS 814.012) dans les entreprises utilisant de grandes quantités de substances, préparations ou déchets spéciaux dangereux.

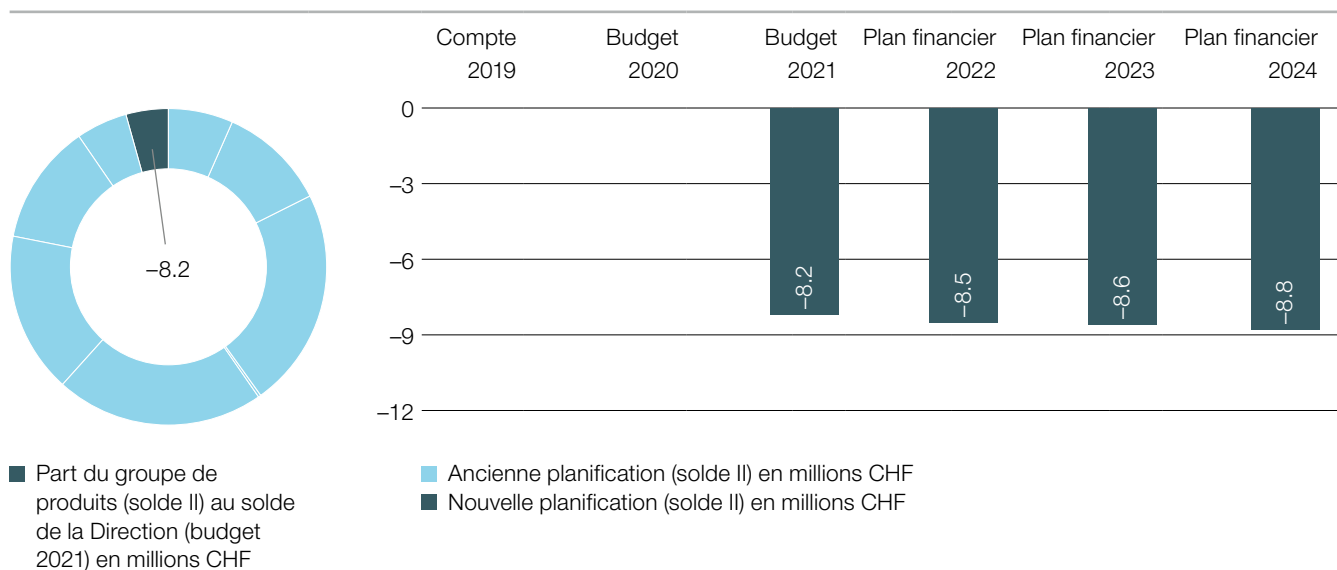
Chances et risques

Les bonnes expériences faites au cours de la pandémie de Covid-19 dans le domaine de la communication digitale pourraient rendre possibles dans le futur de nouvelles formes de travail.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2018	Compte 2019	Évolution attendue
Nombre d'inspections des entreprises soumises au contrôle, par an	8 285	8 177	stabilité
Nombre d'échantillons analysés (denrées alimentaires, objets usuels, environnement et eau de baignade) par an	13 760	13 243	stabilité
Nombre d'échantillons analysés (denrées alimentaires, objets usuels, environnement et eau de baignade) ne respectant pas la norme (%)	87	87	stabilité
Nombre d'accidents majeurs aux conséquences graves pour la population et pour l'environnement survenus par année lors du transport de marchandises dangereuses ou lors de la manutention d'organismes génétiquement modifiés ou de substances dangereuses	0	0	stabilité

4.7.9 Service vétérinaire



Description

Le groupe de produits Affaires vétérinaires exécute la législation fédérale dans les domaines de la santé animale, de la protection des animaux/de l'expérimentation animale ainsi que de la sécurité des denrées alimentaires d'origine animale, et ordonne les mesures qui s'imposent lorsque cela est nécessaire.

Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte 2019	Budget 2020	Budget 2021	2022	2023	Plan financier 2024
(+) Rentrées financières	0	0	4 998 000	4 998 000	4 998 000	4 998 000
(-) Frais de personnel	0	0	-7 620 036	-7 657 566	-7 710 810	-7 828 713
(-) Coûts matériels	0	0	-4 977 389	-5 069 569	-5 120 937	-5 211 684
(-) Intérêts et amortissements standard	0	0	-22 845	-47 235	-70 205	-92 175
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0	0
Solde I (budget global)	0	0	-7 622 269	-7 776 370	-7 903 951	-8 134 572
(+) Recettes des subventions cantonales	0	0	0	0	0	0
(-) Coûts des subventions cantonales	0	0	-700 000	-700 000	-700 000	-700 000
(+) Rentrées fiscales et amendes	0	0	75 000	0	0	0
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	0	0	-8 247 269	-8 476 370	-8 603 951	-8 834 572
(+)/(-) Régularisations	0	0	1 007 345	1 178 618	1 239 337	1 327 888
Solde III (comptabilité financière)	0	0	-7 239 924	-7 297 752	-7 364 614	-7 506 683

Solde I budget global produits

	Compte 2019	Budget 2020	Budget 2021	2022	2023	Plan financier 2024
CHF Solde I des produits						
Service vétérinaire	0	0	-7 622 269	-7 776 370	-7 903 951	-8 134 572

Commentaire:

Modifications par rapport à la planification précédente

Avec la mise en œuvre de la réforme des directions (RDir), le groupe de produits Affaires vétérinaires sera créé au 1^{er} janvier 2021, étant donné que le Service vétérinaire devient un office. Dans les précédents processus de planification, le Service vétérinaire était un produit du groupe de produits Agriculture de l'Office de l'agriculture et de la nature.

Le solde I dépasse de CHF 2,1 millions la planification précédente. Cette détérioration se répartit comme suit: une réserve supplémen-

taire de CHF 1,7 million sera constituée à partir de 2021 pour les mesures de lutte contre de nouvelles maladies animales. En outre, le canton doit désormais prendre en charge CHF 0,2 million pour le programme national d'analyses de détection de substances étrangères; les mesures de protection des animaux, les contrôles en laboratoire et les contrôles des viandes entraînent par ailleurs des surcoûts d'environ CHF 0,2 million.

Priorités de développement

Ce groupe de produits a pour priorité la bonne application des législations sur la protection des animaux, sur la santé animale, sur la sécurité des denrées alimentaires d'origine animale, sur les médicaments vétérinaires et de la loi cantonale sur les chiens.

Outre la protection de la santé de la population, l'accent est mis sur le soutien accordé à l'économie alimentaire bernoise pour qu'elle soit en mesure de produire sur le long terme des denrées alimentaires de haute qualité, propres à générer une forte valeur ajoutée, sur le marché international également.

Cet objectif passe notamment par la consolidation du concept de prévention de la peste porcine africaine, par la mise en œuvre de la stratégie nationale Antibiorésistance (StAR), par l'exécution de

contrôles le long de la chaîne de production alimentaire dans les domaines de la production primaire et des denrées alimentaires d'origine animale ainsi que par la mise sur pied du centre national de compétences sur la santé animale afin de regrouper et de mettre en réseau les compétences en matière de recherche, de conseils et de formation dans ce domaine. Le contrôle des exportations et l'application des législations sur la protection des animaux et sur les chiens contribuent aussi à atteindre ce but.

Par ailleurs, une nouvelle application-métier commune aux cantons et à la Confédération, Asan, est actuellement préparée en collaboration avec les autres autorités vétérinaires cantonales et l'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires.

Chances et risques

La crise du Covid-19 a permis de sensibiliser la population au risque que représente une épidémie; cette sensibilisation pourra être mise à profit pour la prévention des épizooties. L'initiative sur l'élevage intensif pourrait avoir de fortes répercussions sur la législation sur la protection des animaux et son application. Le développement de la politique agricole PA22+ pourrait faire de la santé animale une priorité. Le développement de la nouvelle application-métier Asan, partagée avec les autres cantons et la Confédération, devrait per-

mettre de réaliser des économies d'échelle et de développer la cyberadministration.

Les cas graves d'infraction à la protection des animaux ou de morsures de chiens ainsi que les épizooties constituent des risques permanents.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2018	Compte 2019	Évolution attendue
Nombre de contrôles d'exploitations (production primaire) portant sur la sécurité	1 712	1 818	stabilité
Nombre de cas d'épizooties (financement spécial Caisse des épizooties)	253	242	fluctuation

4.8 Financements spéciaux

4.8.1 Fonds d'aide investissements

	Compte 2019	Budget 2020	Budget 2021	2022	2023	Plan financier 2024
Compte de résultats						
Charges	-5 133 641	-10 393 600	-5 393 600	-4 393 600	-4 393 600	-4 393 600
Modification		-102.5 %	48.1 %	18.5 %	0.0 %	0.0 %
Revenus	5 133 641	10 393 600	5 393 600	4 393 600	4 393 600	4 393 600
Modification		102.5 %	-48.1 %	-18.5 %	0.0 %	0.0 %
Solde	0	0	0	0	0	0
Modification						
Charges						
30 Charges de personnel	0	0	0	0	0	0
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	-120	-198 600	-1 198 600	-198 600	-198 600	-198 600
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	0	0
34 Charges financières	0	0	0	0	0	0
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	0	0	0	0	0	0
36 Charges de transfert	-4 935 438	-5 120 000	-4 120 000	-4 120 000	-4 120 000	-4 120 000
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	-198 083	-5 075 000	-75 000	-75 000	-75 000	-75 000
Revenus						
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Taxes	0	0	0	0	0	0
43 Revenus divers	0	0	0	0	0	0
44 Revenus financiers	0	1 008 000	8 000	8 000	8 000	8 000
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	0	5 165 600	1 165 600	165 600	165 600	165 600
46 Revenus de transfert	2 643 793	2 320 000	2 320 000	2 320 000	2 320 000	2 320 000
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
49 Imputations internes	2 489 848	1 900 000	1 900 000	1 900 000	1 900 000	1 900 000

	Compte 2019	Budget 2020	Budget 2021	2022	2023	Plan financier 2024
Compte des investissements						
Dépenses	-18 811 500	-20 000 000	-22 500 000	-22 500 000	-22 500 000	-22 500 000
Modification		-6.3 %	-12.5 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %
Recettes	16 209 910	17 500 000	17 500 000	17 500 000	17 500 000	17 500 000
Modification		8.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %
Solde	-2 601 590	-2 500 000	-5 000 000	-5 000 000	-5 000 000	-5 000 000
Modification		3.9 %	-100.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %
Dépenses						
50 Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0
51 Investissements pour le compte de tiers	0	0	0	0	0	0
52 Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0
54 Prêts	-18 811 500	-20 000 000	-22 500 000	-22 500 000	-22 500 000	-22 500 000
55 Participations et capital social	0	0	0	0	0	0
56 Propres subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0
57 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0	0
58 Investissements extraordinaires	0	0	0	0	0	0
59 Report au bilan	0	0	0	0	0	0
Recettes						
60 Transfert d'immobilisations corporelles dans le patrimoine financier	0	0	0	0	0	0
61 Remboursements	0	0	0	0	0	0
62 Transfert d'immobilisations incorporelles dans le patrimoine financier	0	0	0	0	0	0
63 Subventions d'investissement acquises	0	0	0	0	0	0
64 Remboursement de prêts	16 209 910	17 500 000	17 500 000	17 500 000	17 500 000	17 500 000
65 Transfert de participations	0	0	0	0	0	0
66 Remboursement de propres subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0
67 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0	0
68 Recettes d'investissement extraordinaires	0	0	0	0	0	0
69 Report au bilan	0	0	0	0	0	0

	Compte 2019	Budget 2020	Budget 2021	2022	2023	Plan financier 2024
Etat du patrimoine au 1.1.	20 678 365	25 000 000	25 000 000	25 000 000	25 000 000	25 000 000
Etat du patrimoine au 31.12.	25 000 000	25 000 000	25 000 000	25 000 000	25 000 000	25 000 000
Variation du patrimoine	4 321 635	0	0	0	0	0

Commentaire

Le Fonds d'aide aux investissements sert à l'exécution de la législation fédérale sur la politique régionale. Le fonds fait partie intégrante du groupe de produits Développement et surveillance économique.

Le commentaire figure sous le groupe de produits correspondant.

4.8.2 Fonds de régénération

	Compte 2019	Budget 2020	Budget 2021	2022	2023	Plan financier 2024
Compte de résultats						
Charges	-4 777 903	-4 560 000	-4 560 000	-4 560 000	-4 575 000	-4 590 000
Modification		4.6 %	0.0 %	0.0 %	-0.3 %	-0.3 %
Revenus	4 777 903	4 560 000	4 560 000	4 560 000	4 575 000	4 590 000
Modification		-4.6 %	0.0 %	0.0 %	0.3 %	0.3 %
Solde	0	0	0	0	0	0
Modification						
Charges						
30 Charges de personnel	-3 956	-5 000	-5 000	-5 000	-5 000	-5 000
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	-87 880	-415 000	-415 000	-415 000	-415 000	-415 000
33 Amortissements du patrimoine administratif	-10 068	0	0	0	0	0
34 Charges financières	0	0	0	0	0	0
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	-1 097 029	-370 000	-390 000	-390 000	-405 000	-420 000
36 Charges de transfert	-2 498 222	-3 140 000	-3 140 000	-3 140 000	-3 140 000	-3 140 000
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	-1 080 748	-630 000	-610 000	-610 000	-610 000	-610 000
Revenus						
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Taxes	323 257	0	0	0	0	0
43 Revenus divers	0	0	0	0	0	0
44 Revenus financiers	0	0	0	0	0	0
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	0	0	0	0	0	0
46 Revenus de transfert	0	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
49 Imputations internes	4 454 646	4 460 000	4 460 000	4 460 000	4 475 000	4 490 000

	Compte 2019	Budget 2020	Budget 2021	2022	2023	Plan financier 2024
Compte des investissements						
Dépenses	0	0	0	0	0	0
Modification						
Recettes	0	0	0	0	0	0
Modification						
Solde	0	0	0	0	0	0
Modification						

	Compte 2019	Budget 2020	Budget 2021	2022	2023	Plan financier 2024
Etat du patrimoine au 1.1.	14 299 049	15 396 078	15 766 078	16 156 078	16 546 078	16 951 078
Etat du patrimoine au 31.12.	15 396 078	15 766 078	16 156 078	16 546 078	16 951 078	17 371 078
Variation du patrimoine	1 097 029	370 000	390 000	390 000	405 000	420 000

Commentaire

Le Fonds de régénération des eaux est alimenté grâce aux recettes tirées des redevances hydrauliques. Au 31 décembre 2019, le solde du fonds s'élevait à environ CHF 15,4 millions, soit une amélioration d'environ CHF 1,1 million par rapport à l'année précédente. Les

projets connus dès à présent permettent de tabler sur un solde en diminution au cours des exercices 2020 à 2023. Les recettes des redevances hydrauliques demeurent constantes.

4.8.3 Caisse des épizooties

	Compte 2019	Budget 2020	Budget 2021	2022	2023	Plan financier 2024
Compte de résultats						
Charges	-3 234 704	-3 115 000	-4 385 105	-4 476 987	-4 534 736	-4 621 318
Modification		3.7 %	-40.8 %	-2.1 %	-1.3 %	-1.9 %
Revenus	3 234 704	3 115 000	4 385 105	4 476 987	4 534 736	4 621 318
Modification		-3.7 %	40.8 %	2.1 %	1.3 %	1.9 %
Solde	0	0	0	0	0	0
Modification						
Charges						
30 Charges de personnel	-87 749	-15 000	-15 000	-15 000	-15 000	-15 000
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	-1 505 332	-1 119 400	-2 829 400	-2 829 400	-2 829 400	-2 829 400
33 Amortissements du patrimoine administratif	-111 360	0	0	0	0	0
34 Charges financières	0	0	0	0	0	0
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	-335 426	-560 600	0	0	0	0
36 Charges de transfert	-535 469	-680 000	-680 000	-680 000	-680 000	-680 000
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	-659 368	-740 000	-860 705	-952 587	-1 010 336	-1 096 918
Revenus						
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Patentes et concessions	6 400	0	75 000	0	0	0
42 Taxes	2 150 600	2 265 000	2 265 000	2 265 000	2 265 000	2 265 000
43 Revenus divers	0	0	0	0	0	0
44 Revenus financiers	0	0	0	0	0	0
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	0	0	995 105	1 161 987	1 219 736	1 306 318
46 Revenus de transfert	39 056	0	0	0	0	0
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
49 Imputations internes	1 038 648	850 000	1 050 000	1 050 000	1 050 000	1 050 000
Compte des investissements						
	Compte 2019	Budget 2020	Budget 2021	2022	2023	Plan financier 2024
Dépenses	0	0	0	0	0	0
Modification						
Recettes	0	0	0	0	0	0
Modification						
Solde	0	0	0	0	0	0
Modification						

	Compte 2019	Budget 2020	Budget 2021	2022	2023	Plan financier 2024
Etat du patrimoine au 1.1.	10 932 923	11 268 348	11 828 948	10 833 843	9 671 856	8 676 751
Etat du patrimoine au 31.12.	11 268 348	11 828 948	10 833 843	9 671 856	8 676 751	7 457 015
Variation du patrimoine	335 425	560 600	-995 105	-1 161 987	-995 105	-1 219 736

Commentaire

La Caisse des épizooties est essentiellement alimentée par les contributions que versent les propriétaires d'animaux. Au 31 décembre 2019, le solde du fonds s'élevait à CHF 11 millions. Il est

difficile d'établir le budget de la Caisse dans la mesure où ses dépenses sont tributaires de la situation sanitaire, par nature largement imprévisible.

4.8.4 Fonds du tourisme

	Compte 2019	Budget 2020	Budget 2021	2022	2023	Plan financier 2024
Compte de résultats						
Charges	-1 151 516	-151 500	-151 500	-151 500	-151 500	-151 500
Modification		86.8 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %
Revenus	1 151 516	151 500	151 500	151 500	151 500	151 500
Modification		-86.8 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %
Solde	0	0	0	0	0	0
Modification						
Charges						
30 Charges de personnel	0	0	0	0	0	0
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	-134 321	0	0	0	0	0
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	0	0
34 Charges financières	0	0	0	0	0	0
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	0	0	0	0	0	0
36 Charges de transfert	-1 017 195	-57 000	-57 000	-57 000	-57 000	-57 000
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
38 Charges extraordinaires	0	-50 000	-50 000	-50 000	-50 000	-50 000
39 Imputations internes	0	-44 500	-44 500	-44 500	-44 500	-44 500
Revenus						
40 Revenus fiscaux	240 426	0	0	0	0	0
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Taxes	0	0	0	0	0	0
43 Revenus divers	0	0	0	0	0	0
44 Revenus financiers	0	0	0	0	0	0
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	911 090	151 500	151 500	151 500	151 500	151 500
46 Revenus de transfert	0	0	0	0	0	0
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
49 Imputations internes	0	0	0	0	0	0

	Compte 2019	Budget 2020	Budget 2021	2022	2023	Plan financier 2024
Compte des investissements						
Dépenses	0	-50 000	-50 000	-50 000	-50 000	-50 000
Modification			0.0%	0.0%	0.0%	0.0%
Recettes	0	0	0	0	0	0
Modification						
Solde	0	-50 000	-50 000	-50 000	-50 000	-50 000
Modification			0.0%	0.0%	0.0%	0.0%
Dépenses						
50 Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0
51 Investissements pour le compte de tiers	0	0	0	0	0	0
52 Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0
54 Prêts	0	0	0	0	0	0
55 Participations et capital social	0	0	0	0	0	0
56 Propres subventions d'investissement	0	-50 000	-50 000	-50 000	-50 000	-50 000
57 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0	0
58 Investissements extraordinaires	0	0	0	0	0	0
59 Report au bilan	0	0	0	0	0	0
Recettes						
60 Transfert d'immobilisations corporelles dans le patrimoine financier	0	0	0	0	0	0
61 Remboursements	0	0	0	0	0	0
62 Transfert d'immobilisations incorporelles dans le patrimoine financier	0	0	0	0	0	0
63 Subventions d'investissement acquises	0	0	0	0	0	0
64 Remboursement de prêts	0	0	0	0	0	0
65 Transfert de participations	0	0	0	0	0	0
66 Remboursement de propres subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0
67 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0	0
68 Recettes d'investissement extraordinaires	0	0	0	0	0	0
69 Report au bilan	0	0	0	0	0	0

	Compte 2019	Budget 2020	Budget 2021	2022	2023	Plan financier 2024
Etat du patrimoine au 1.1.	2 579 734	1 668 643	2 126 734	1 975 234	1 823 734	1 672 234
Etat du patrimoine au 31.12.	1 668 643	2 126 734	1 975 234	1 823 734	1 672 234	1 520 734
Variation du patrimoine	-911 091	458 091	-151 500	-151 500	-151 500	-151 500

Commentaire

Le Fonds du tourisme fait partie intégrante du groupe de produits Développement et surveillance économique et sert à gérer la part des recettes à affectation liée issues de la taxe d'hébergement qui revient au canton en vertu de l'article 27 de la loi sur le développement du tourisme (LDT). Sont assujetties à la taxe les nuitées à titre

onéreux dans des établissements d'hébergement (hôtels, pensions, terrains de camping, etc.).

Le commentaire figure sous le groupe de produits correspondant.

4.8.5 Fonds pour les dommages causés par la faune sauvage

	Compte 2019	Budget 2020	Budget 2021	2022	2023	Plan financier 2024
Compte de résultats						
Charges	-410 689	-441 800	-441 800	-441 800	-441 800	-441 800
Modification		-7.6 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %
Revenus	410 689	441 800	441 800	441 800	441 800	441 800
Modification		7.6 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %
Solde	0	0	0	0	0	0
Modification						
Charges						
30 Charges de personnel	0	0	0	0	0	0
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	-17 294	0	0	0	0	0
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	0	0
34 Charges financières	0	0	0	0	0	0
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	-23 342	-155 800	-160 800	-160 800	-160 800	-160 800
36 Charges de transfert	-326 929	-260 000	-260 000	-260 000	-260 000	-260 000
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	-43 124	-26 000	-21 000	-21 000	-21 000	-21 000
Revenus						
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Taxes	0	0	0	0	0	0
43 Revenus divers	0	0	0	0	0	0
44 Revenus financiers	0	0	0	0	0	0
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	0	0	0	0	0	0
46 Revenus de transfert	410 689	431 800	431 800	431 800	431 800	431 800
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
49 Imputations internes	0	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000
Compte des investissements						
	Compte 2019	Budget 2020	Budget 2021	2022	2023	Plan financier 2024
Dépenses	0	0	0	0	0	0
Modification						
Recettes	0	0	0	0	0	0
Modification						
Solde	0	0	0	0	0	0
Modification						

	Compte 2019	Budget 2020	Budget 2021	2022	2023	Plan financier 2024
Etat du patrimoine au 1.1.	324 336	347 678	503 478	664 278	825 078	985 878
Etat du patrimoine au 31.12.	347 678	503 478	664 278	825 078	985 878	1 146 678
Variation du patrimoine	23 342	155 800	160 800	160 800	160 800	160 800

Commentaire

Au 31 décembre 2019, le solde du fonds s'élevait à environ CHF 0,3 million, soit une progression d'environ CHF 0,02 million par rapport à l'année précédente. Le Fonds pour les dommages causés par la faune sauvage sert à verser des indemnités pour les dommages causés à la forêt, aux cultures agricoles ainsi qu'aux animaux de rente, et contribue au financement de mesures de prévention

des dommages causés par la faune sauvage, notamment aux cultures dont la valeur de récolte est élevée. Une cotisation de CHF 150 est prélevée par patente de chasse et par an. Durant la prochaine période de planification, il convient de poursuivre l'assainissement durable du fonds.

5 Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration (DSSI)

5.1 Aperçu des coûts et des rentrées financières par groupe de produits (budget 2021, solde II)

en millions CHF		Coûts	Recettes
Soutien aux fonctions de direction, prestations juridiques et services généraux	-21.0		0.1
Santé publique	-1 258.0		24.8
Protection de la santé et service sanitaire	-9.9		2.1
Sécurité des médicaments/Assurance-qualité	-2.4		1.1
Intégration et action sociale	-611.1		173.7
Aide aux personnes ayant des besoins particuliers de soins, d'assistance ou de formation	-1 017.8		159.6

5.2 Soldes II des groupes de produits (comptabilité analytique d'exploitation)

en millions CHF	Compte 2019	Budget 2020	Budget 2021	2022	2023	Plan financier 2024
Soutien aux fonctions de direction, prestations juridiques et services généraux	-13.5	-17.1	-21.0	-19.6	-19.3	-18.5
Santé publique	-1 208.4	-1 236.1	-1 233.2	-1 247.1	-1 257.0	-1 262.5
Protection de la santé et service sanitaire	-4.6	-6.4	-7.8	-7.3	-7.8	-7.8
Sécurité des médicaments/Assurance-qualité	-0.8	-1.4	-1.3	-1.3	-1.3	-1.3
Intégration et action sociale	-370.1	-399.2	-437.4	-427.4	-410.0	-411.1
Aide aux personnes ayant des besoins particuliers de soins, d'assistance ou de formation	-800.3	-841.4	-858.2	-883.0	-903.0	-911.1
Total	-2 397.7	-2 501.6	-2 558.9	-2 585.7	-2 598.4	-2 612.3

5.3 Priorités de développement de la Direction

Avec la révision de la loi du 19 mars 1992 sur l'école obligatoire (LEO; RSB 432.210), sous l'égide de l'INC, les écoles ordinaires et les établissements spécialisés seront regroupés au sein de l'école obligatoire. Quant au projet de prestations particulières d'encouragement et de protection, sous la houlette de la DIJ, il vise à harmoniser les structures de financement et de surveillance de la prise en charge ambulatoire, semi-résidentielle et résidentielle des enfants et des adolescents. L'entrée en vigueur en 2022 des bases légales afférentes et le transfert des tâches entre Directions qui en découle auront également un impact sur l'Office des personnes âgées et des personnes handicapées. Il y a lieu d'élaborer une planification détaillée et de préparer le transfert des ressources en finances et en personnel à la DIJ et à l'INC.

Pour ce qui est des adultes en situation de handicap, la priorité est de nouveau mise sur la réalisation du plan stratégique du canton de Berne. Les travaux mettront l'accent sur l'aménagement pratique du nouvel instrument d'évaluation IHP (plan d'aide individuel) et sur la planification de son introduction. Cet instrument doit permettre de définir les besoins globaux d'une personne liés à son handicap dans les secteurs tant résidentiel qu'ambulatoire. Le projet d'ordonnance d'exécution de la nouvelle loi sur les prestations de soutien

aux personnes en situation de handicap (LPHand) sera finalisé courant 2021. Il détaillera les modalités de pilotage du futur système de financement.

Suite à l'évaluation du nouveau régime de financement des soins en 2018 par le Conseil fédéral, le canton de Berne a commencé à réexaminer la rémunération des prestations ambulatoires et résidentielles fournies aux personnes âgées et aux malades chroniques (financement résiduel des soins). L'objectif consiste à éliminer les incitations indésirables, à accroître la transparence des coûts et à améliorer l'économicité le cas échéant.

La gestion axée sur les résultats et la sensibilité aux coûts dans le secteur de l'aide sociale individuelle et institutionnelle doivent être optimisées. Il convient également d'atteindre un taux d'insertion professionnelle plus élevé. Divers projets sont en cours ou prévus pour contribuer à réaliser ces objectifs (p. ex. restructuration du domaine de l'asile et des réfugiés dans le canton de Berne NA-BE, Agenda Intégration Suisse, logiciel standard de gestion des cas, création d'un organe de révision, etc.).

Enfin, la numérisation des processus internes et de l'échange de données avec les partenaires de la Direction doit permettre d'accroître l'efficacité, libérant ainsi des ressources pour de nouveaux projets.

5.4 Compte de résultats

	Compte 2019	Budget 2020	Budget 2021	2022	2023	Plan financier 2024
Compte de résultats						
Charges	-2 755 374 147	-2 905 294 328	-2 916 173 457	-2 938 466 074	-2 942 154 807	-2 957 951 228
Modification		-5.4 %	-0.4 %	-0.8 %	-0.1 %	-0.5 %
Revenus	322 785 122	412 987 774	362 707 933	356 886 755	343 760 431	345 334 218
Modification		27.9 %	-12.2 %	-1.6 %	-3.7 %	0.5 %
Solde	-2 432 589 025	-2 492 306 554	-2 553 465 524	-2 581 579 319	-2 598 394 376	-2 612 617 009
Modification		-2.5 %	-2.5 %	-1.1 %	-0.7 %	-0.5 %
Charges						
30 Charges de personnel	-65 987 987	-62 624 812	-64 348 824	-64 006 104	-64 547 067	-65 069 516
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	-16 792 072	-18 991 450	-21 642 210	-19 425 937	-18 811 549	-18 047 549
33 Amortissements du patrimoine administratif	-956 276	-538 842	-1 692 875	-2 136 691	-2 355 173	-2 362 887
34 Charges financières	-3 242	-7 770	-6 770	-6 770	-6 770	-6 770
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	0	0	0	0	0	0
36 Charges de transfert	-2 639 300 129	-2 799 942 776	-2 809 442 168	-2 834 067 203	-2 837 636 215	-2 853 602 612
37 Subventions à redistribuer	-4 961 778	-8 000 000	-8 000 000	-8 000 000	-8 000 000	-8 000 000
38 Charges extraordinaires	-2 687 689	-5 891 000	-169 971	0	0	0
39 Imputations internes	-24 684 974	-9 297 677	-10 870 639	-10 823 368	-10 798 034	-10 861 893
Revenus						
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Taxes	8 226 865	5 586 400	6 437 500	6 448 326	6 448 326	6 448 326
43 Revenus divers	8 648	0	0	0	0	0
44 Revenus financiers	106 139	78 800	74 800	74 800	74 800	74 800
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	240 298	622 100	622 100	622 100	622 100	622 100
46 Revenus de transfert	299 325 591	389 088 657	346 135 462	340 507 429	327 417 105	328 990 892
47 Subventions à redistribuer	4 961 778	8 000 000	8 000 000	8 000 000	8 000 000	8 000 000
48 Revenus extraordinaires	7 298 714	8 404 717	237 971	51 000	33 000	33 000
49 Imputations internes	2 617 090	1 207 100	1 200 100	1 183 100	1 165 100	1 165 100

Evolution du compte de résultats

Le solde de la DSSI est supérieur à la planification précédente d'environ CHF 25 millions dans le budget 2021 et de CHF 12 à 26 millions par an dans le plan intégré mission-financement.

Dans le domaine du handicap, le remplacement des subventions d'investissement par des forfaits d'infrastructure à la charge du compte de résultats entraîne, compte tenu de la réduction des amortissements, des surcoûts de CHF 7 millions en 2022 et de CHF 21 millions à partir de 2023.

Pour ce qui est des enfants et des adolescents, l'augmentation des troubles du comportement et des polyhandicaps se traduit par des besoins supplémentaires de l'ordre de CHF 8 à 12 millions par année.

La planification prévoit en outre des moyens accrus pour faire face à la hausse des coûts de l'aide sociale matérielle et des frais de

traitement du personnel des services sociaux due à la crise du coronavirus (env. CHF 37 mio en 2021, CHF 16 mio en 2022).

Elle tient également compte de la croissance de la masse salariale, dont l'augmentation de 0,7 pour cent en 2024 occasionne des surplus de dépenses de l'ordre de CHF 8,4 millions.

En revanche, les chiffres du plan pour le secteur des soins hospitaliers, qui dépendent de la rémunération des prestations selon la loi fédérale du 18 mars 1994 sur l'assurance-maladie (LAMal; RS 832.10), connaissent un léger recul (de CHF 8 millions en 2021 à CHF 1 million en 2024). L'allègement est aussi dû à la diminution des fonds alloués dans le crédit-cadre concernant les autres contributions au sens de la loi du 13 juin 2013 sur les soins hospitaliers (LSH; RSB 812.11).

Une autre baisse résulte de l'actualisation de la modélisation et du calcul des coûts dans le domaine de l'asile et des réfugiés (CHF 5 à 10 mio env.).

Enfin, l'adaptation des contributions des assureurs-maladie aux coûts des soins de longue durée (augmentation dans le secteur résidentiel, réduction dans le secteur ambulatoire) permet de com-

penser les surcoûts liés à l'évolution démographique, générant globalement une décharge de CHF 6 millions en 2021 à CHF 2 millions en 2023 par rapport à la planification précédente. Seul l'exercice 2024 se distingue par des surplus de dépenses (env. CHF 3 mio).

5.5 Compte des investissements

	Compte 2019	Budget 2020	Budget 2021	2022	2023	Plan financier 2024
Compte des investissements						
Dépenses	-37 357 568	-38 511 917	-33 251 671	-18 418 693	-4 709 231	-3 782 308
Modification		-3.1 %	13.7 %	44.6 %	74.4 %	19.7 %
Recettes	23 897 632	16 505 624	10 497 500	5 720 231	250 000	0
Modification		-30.9 %	-36.4 %	-45.5 %	-95.6 %	-100.0 %
Solde	-13 459 936	-22 006 293	-22 754 171	-12 698 462	-4 459 231	-3 782 308
Modification		-63.5 %	-3.4 %	44.2 %	64.9 %	15.2 %
Dépenses						
50 Immobilisations corporelles	-931 550	-210 000	-250 000	-190 000	-410 000	-180 000
51 Investissements pour le compte de tiers	0	0	0	0	0	0
52 Immobilisations incorporelles	-1 385 944	0	-6 588 000	-1 068 000	-1 068 000	-668 000
54 Prêts	0	0	0	0	0	0
55 Participations et capital social	0	0	0	0	0	0
56 Propres subventions d'investissement	-35 040 073	-38 301 917	-26 413 671	-17 160 693	-3 231 231	-2 934 308
57 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0	0
58 Investissements extraordinaires	0	0	0	0	0	0
59 Report au bilan	0	0	0	0	0	0
Recettes						
60 Transfert d'immobilisations corporelles dans le patrimoine financier	15 985	2 684 707	0	0	0	0
61 Remboursements	0	0	0	0	0	0
62 Transfert d'immobilisations incorporelles dans le patrimoine financier	0	0	0	0	0	0
63 Subventions d'investissement acquises	10 750 912	13 820 917	10 497 500	5 720 231	250 000	0
64 Remboursement de prêts	117 505	0	0	0	0	0
65 Transfert de participations	0	0	0	0	0	0
66 Remboursement de propres subventions d'investissement	13 013 231	0	0	0	0	0
67 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0	0
68 Recettes d'investissement extraordinaires	0	0	0	0	0	0
69 Report au bilan	0	0	0	0	0	0

Evolution du compte des investissements

Les chiffres sont inférieurs à ceux de la planification précédente de CHF 25 à 44 millions.

Ces prévisions sont dues à la planification du Fonds d'investissements hospitaliers, basée sur les projets autorisés jusqu'à fin 2011. La révision partielle de la LAMal marque la disparition de ce financement spécial.

Il est en particulier tenu compte de la suspension de la rénovation complète du Centre hospitalier Bienne SA au profit d'une nouvelle construction (allégement annuel de CHF 20 mio par an). Dans le

domaine du handicap, la facture est réduite de CHF 11 à 25 millions vu l'adaptation de la planification des investissements pour 2021 et 2022 ainsi que le remplacement des subventions d'investissement par des forfaits d'infrastructure à la charge du compte de résultats (dès 2022 dans le secteur des enfants et des adolescents, dès 2023 dans celui des adultes).

Par contre, les coûts d'investissement de la nouvelle plateforme électronique développée dans le cadre de la restructuration du domaine de l'asile et des réfugiés sont transférés de la DSE à la DSSI (surcoût de CHF 4,5 mio).

5.6 Evolution du nombre de postes à plein temps de la DSSI

Effectif réel				Effectif cible	
2016	2017	2018	2019	2020	2021
2 036.7	356.6	353.8	356.5	305.2	305.5

Commentaire

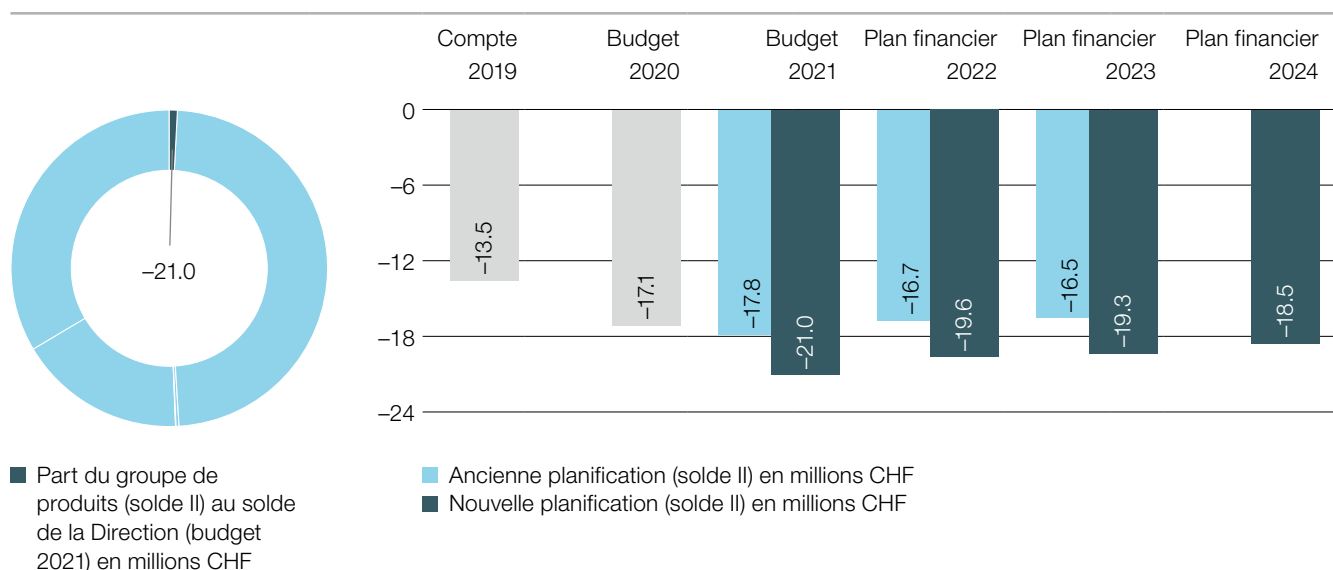
Le tableau met en lumière l'effectif au 31 décembre de chaque année ainsi que celui visé à partir de 2020. Les variations d'une année à l'autre s'expliquent en particulier par les postes temporairement non pourvus.

Il convient par ailleurs de mentionner les facteurs suivants :

- recul entre 2016 et 2017 en raison de l'autonomisation des trois institutions psychiatriques cantonales ;
- suppression de 4,2 postes dans le cadre du programme d'allégement 2018 ;
- transfert de 1,4 poste à l'Office cantonal d'informatique et d'organisation le 1^{er} janvier 2019 et de 0,2 poste le 1^{er} janvier 2020 suite au projet IT@BE ;
- transfert de 65,9 postes du Laboratoire cantonal à la DEEE le 1^{er} janvier 2020 dans le cadre du projet de réforme des Directions.

5.7 Groupes de produits

5.7.1 Soutien aux fonctions de direction, services généraux et prestations juridiques



Description

Soutien du directeur; coordination des activités des offices de la DSSI; gestion de projets pour le directeur, le canton et la Confédération; planification financière et information du public.

autorités de la justice administrative et des tribunaux; préparation des réponses aux procédures de consultation et de corapport relatives aux actes législatifs cantonaux et fédéraux.

Garantie de la conformité au droit des activités de la Direction; traitement des affaires législatives et gestion des processus et procédures s'y rapportant; instruction des recours et élaboration des décisions correspondantes; représentation de la DSSI auprès des

Prestations diverses pour les offices et les unités administratives assimilées: finances et comptabilité, controlling, ressources humaines, gestion des locaux, traduction, statistiques, informatique et soutien juridique.

Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte 2019	Budget 2020	Budget 2021	2022	2023	Plan financier 2024
(+) Rentrées financières	33 958	30 000	30 000	30 000	30 000	30 000
(-) Frais de personnel	-7 486 650	-7 950 051	-8 076 940	-7 995 828	-8 030 359	-8 081 935
(-) Coûts matériels	-5 016 455	-7 970 701	-10 356 866	-8 596 079	-8 077 846	-7 368 359
(-) Intérêts et amortissements standard	-261 656	-397 373	-1 780 439	-2 231 239	-2 398 212	-2 341 465
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0	0
Solde I (budget global)	-12 730 802	-16 288 125	-20 184 246	-18 793 146	-18 476 417	-17 761 758
(+) Recettes des subventions cantonales	0	0	0	0	0	0
(-) Coûts des subventions cantonales	-803 863	-810 000	-810 000	-810 000	-810 000	-810 000
(+) Rentrées fiscales et amendes	29 485	34 000	34 000	34 000	34 000	34 000
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	-13 505 180	-17 064 125	-20 960 246	-19 569 146	-19 252 417	-18 537 758
(+)/(-) Régularisations	86 203	64 737	291 389	313 631	271 227	212 190
Solde III (comptabilité financière)	-13 418 977	-16 999 388	-20 668 857	-19 255 515	-18 981 190	-18 325 569

Solde I budget global produits

	Compte 2019	Budget 2020	Budget 2021	2022	2023	Plan financier 2024
CHF Solde I des produits						
Soutien aux fonctions de direction de la SAP	-1 953 015	-2 029 202	-2 063 847	-2 050 710	-2 069 986	-2 076 440
Prestations pour les offices/les unités administratives assimilées/ les tiers	-9 152 506	-12 461 795	-16 284 024	-14 890 063	-14 539 340	-13 805 668
Prestations juridiques	-1 625 281	-1 797 128	-1 836 376	-1 852 374	-1 867 091	-1 879 651

Commentaire:

Modifications par rapport à la planification précédente

Divers projets informatiques découlant de la mise en œuvre de la stratégie numérique de la DSSI en particulier entraînent des coûts supplémentaires par rapport à la planification précédente (env. CHF 1 mio par an pour les exercices 2021 à 2023). Les services de base de l'Office d'informatique et d'organisation du canton de Berne

(OIO) génèrent également des surplus de dépenses (env. CHF 0,9 mio par an). Les coûts de la nouvelle plateforme électronique développée dans le cadre de la restructuration du domaine de l'asile et des réfugiés (NA-BE) ont été transférés de la DSE à la DSSI (aucune incidence sur le budget global).

Priorités de développement

Divers projets législatifs de grande envergure sont en cours:

- Nouvelle loi sur les programmes d'action sociale (LPASoc) et ordonnance d'exécution (OPASoc) à titre de bases légales pour l'aide sociale institutionnelle; entrée en vigueur prévue pour janvier 2022
- Révision partielle de la loi du 13 juin 2013 sur les soins hospitaliers (LSH; RSB 812.11); entrée en vigueur prévue pour janvier 2022
- Révision de la loi du 2 décembre 1984 sur la santé publique (LSP; RSB 811.01) et de l'ordonnance du 24 octobre 2001 sur les activités professionnelles dans le secteur sanitaire (ordon-

nance sur la santé publique, OSP; RSB 811.111); entrée en vigueur prévue pour janvier 2023

- Nouvelle loi sur les prestations de soutien aux personnes en situation de handicap (LPHand); entrée en vigueur prévue pour janvier 2023
- Révision totale de la LASoc (bases légales pour l'aide sociale matérielle); entrée en vigueur pour 2025 au plus tôt.

La numérisation des processus au sein de la Direction et de l'échange de données avec les partenaires externes doit permettre d'accroître l'efficacité, libérant ainsi des ressources pour de nouveaux projets.

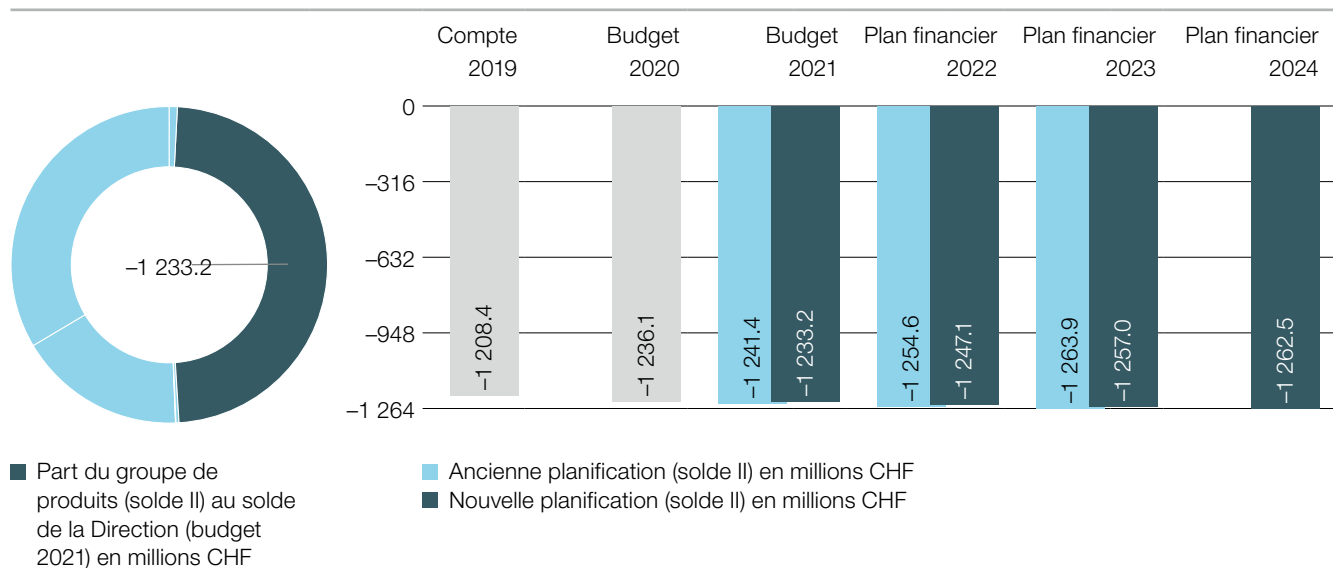
Chances et risques

Aucune incidence particulière sur la politique financière.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2018	Compte 2019	Évolution attendue
Nombre d'affaires du Conseil-exécutif inscrites à l'ordre du jour (affaires individuelles, affaires traitées en bloc, affaires standard, informations et affaires à discuter)	123	161	fluctuation
Nombre d'affaires du Grand Conseil inscrites à l'ordre du jour (sans les interventions parlementaires)	9	5	fluctuation
Nombre d'interventions parlementaires politiques inscrites à l'ordre du jour (motions, motions financières, postulats et interpellations)	49	46	fluctuation
Nombre de projets législatifs	16	14	stabilité
Nombre de conseils juridiques	488	460	fluctuation
Nombre de corapports remis à une autre Direction ou à la Chancellerie d'Etat	247	365	fluctuation
Nombre de recours déposés	28	31	stabilité
Nombre de recours réglés	33	25	fluctuation

5.7.2 Santé publique



Description

Soins hospitaliers (principalement examens et traitements hospitaliers, infirmiers et thérapeutiques), soins de base et d'urgence compris (soins aigus somatiques, réadaptation et psychiatrie)

Offre visant à promouvoir des conditions de vie saines et à prévenir l'apparition de comportements addictifs (aide aux personnes dépendantes et promotion de la santé)

Soins médicaux d'urgence sur le terrain (services de sauvetage)

Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte 2019	Budget 2020	Budget 2021	2022	2023	Plan financier 2024
(+) Rentrées financières	7 075	0	0	0	0	0
(-) Frais de personnel	-4 914 516	-5 346 222	-5 375 080	-5 396 020	-5 440 014	-5 484 089
(-) Coûts matériels	-921 727	-1 464 500	-1 482 500	-1 482 500	-1 482 500	-1 482 500
(-) Intérêts et amortissements standard	12 764	0	0	0	0	0
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0	0
Solde I (budget global)	-5 816 403	-6 810 722	-6 857 580	-6 878 520	-6 922 514	-6 966 589
(+) Recettes des subventions cantonales	18 849 744	21 722 600	21 813 000	21 925 000	22 014 000	22 126 000
(-) Coûts des subventions cantonales	-1 224 796 134	-1 254 008 100	-1 251 123 900	-1 265 115 000	-1 275 074 100	-1 280 680 100
(+) Rentrées fiscales et amendes	3 324 299	3 000 000	3 000 000	3 000 000	3 000 000	3 000 000
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	-1 208 438 494	-1 236 096 222	-1 233 168 480	-1 247 068 520	-1 256 982 614	-1 262 520 689
(+)/(-) Régularisations	-20 348 656	413 110	402 202	385 287	367 377	367 377
Solde III (comptabilité financière)	-1 228 787 150	-1 235 683 112	-1 232 766 278	-1 246 683 233	-1 256 615 238	-1 262 153 313

Solde I budget global produits

	Compte 2019	Budget 2020	Budget 2021	2022	2023	Plan financier 2024
CHF Solde I des produits						
Soins aigus somatiques	-2 748 049	-2 725 220	-3 313 935	-3 324 095	-3 345 090	-3 366 126
Réadaptation	-78 279	-265 058	-166 618	-167 233	-168 494	-169 757
Formation pratique et perfectionnement	-993 428	-1 164 084	-1 083 713	-1 086 001	-1 091 534	-1 097 065
Sauvetage	-493 679	-591 234	-372 291	-373 390	-375 630	-377 876
Psychiatrie	-465 195	-911 891	-587 889	-589 882	-593 851	-597 830
Aide aux personnes dépendantes et promotion de la santé	-1 037 773	-1 153 235	-1 333 134	-1 337 920	-1 347 916	-1 357 936

Commentaire:

Modifications par rapport à la planification précédente

Le solde I ne change guère par rapport à la planification précédente.

Le solde II baisse de quelque CHF 8,2 millions par rapport à la planification précédente.

Les surplus de dépenses, enregistrés surtout dans les soins aigus somatiques, sont dus en majeure partie à l'augmentation de l'indice de casemix (CMI) du groupe de l'Ile en 2018 et 2019 (secteurs universitaire et non universitaire).

Ces surcoûts peuvent être compensés en partie grâce au transfert à l'ambulatoire des six groupes d'interventions chirurgicales figurant

sur la liste introduite le 1^{er} janvier 2019 par la Confédération. Ces interventions peuvent être réalisées en mode hospitalier uniquement dans des cas exceptionnels. A noter que le canton doit financer 55 pour cent des coûts des traitements hospitaliers (45 % étant couverts par l'assurance obligatoire des soins).

Un autre allègement financier provient de la diminution des fonds alloués dans le crédit-cadre concernant les autres contributions au sens de la loi du 13 juin 2013 sur les soins hospitaliers (LSH; RSB 812.11).

Priorités de développement

Les risques tarifaires n'ont cessé de diminuer au cours des dernières années. Alors que les négociations avaient dans un premier temps échoué, les partenaires sont pour la plupart parvenus à s'entendre. La majorité des tarifs convenus jusqu'à fin 2017 ainsi que quelques-uns de ceux prévus pour les années suivantes ont été examinés et approuvés, et sont par conséquent entrés en force. Il en va notamment ainsi des tarifs du secteur universitaire du groupe de l'Ile. Ne restent en suspens que les procédures de fixation des tarifs applicables depuis 2012 par deux assureurs-maladie (dont la part de marché représente environ 15 %).

Il existe un nouveau risque tarifaire depuis l'introduction de la structure nationale TARPSY le 1^{er} janvier 2018 pour la psychiatrie de l'adulte et le 1^{er} janvier 2019 pour la psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent. Ses conséquences financières ne peuvent pour l'instant pas être évaluées.

Le risque systémique lié aux tarifs qui ne couvrent pas les coûts est toujours présent.

Chances et risques

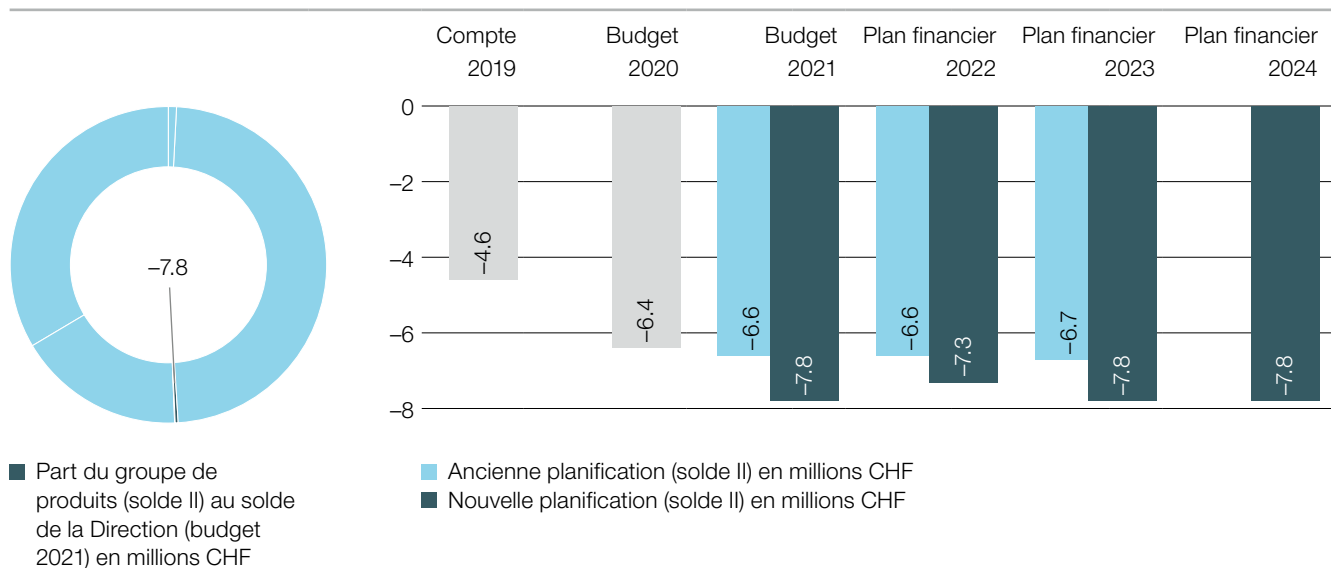
Les facteurs influant sur le coût des soins hospitaliers (voir « Priorités de développement ») et les prestations effectives peuvent diverger des suppositions de la présente planification. Vu le gros volume du groupe de produits, des divergences proportionnellement mi-

nimes peuvent déjà se traduire par des écarts se chiffrant en millions, voire en dizaines de millions de francs. Or la législation en vigueur ne permet pas au canton de piloter le volume des prestations.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2018	Compte 2019	Évolution attendue
Nombre de sorties des patients bernois hospitalisés dans un établissement répertorié du canton de Berne	145 862	144 775	stabilité
Casemix; somme des sorties de patients bernois hospitalisés dans un établissement répertorié du canton de Berne, pondérées en fonction du degré de gravité selon SwissDRG (Swiss Diagnosis Related Groups)	151 828	153 121	stabilité
Nombre de journées de soins hospitalières facturées et fournies aux patients bernois dans un établissement répertorié du canton et à la Clinique Bernoise Montana (prestations de réadaptation)	195 873	178 676	augmentation
Prestations de formation pratique en semaines fournies par les institutions de tous les secteurs de soins pour l'ensemble des professions de la santé non universitaires selon l'obligation de formation	138 300	138 303	augmentation
Nombre d'interventions de sauvetage	48 224	48 733	stabilité
Proportion d'interventions dans un délai de 30 minutes (laps de temps entre l'alarme et l'arrivée de l'équipe de sauvetage sur les lieux), comparée au Nombre total de sauvetages (%)	47	99	fluctuation
Proportion d'interventions dans un délai de 15 minutes (laps de temps entre l'alarme et l'arrivée de l'équipe de sauvetage sur les lieux), comparée au Nombre total de sauvetages (%)	74	82	
Nombre de médecins en formation postgrade dans les établissements accrédités des hôpitaux bernois (en équivalent plein temps; selon contrat de prestations)	1 297	1 321	augmentation
Nombre de journées de soins hospitalières (psychiatrie)	297 592	323 281	stabilité
Nombre de journées de soins ambulatoires (psychiatrie)	226 877	267 366	augmentation
Nombre de places de thérapie pour toxicomanes (thérapie résidentielle, foyer)	275	285	stabilité

5.7.3 Protection de la santé et service sanitaire



Description

Protection de la santé de la population grâce à la réglementation des professions de la santé du ressort du médecin cantonal, des traitements de substitution, de la lutte contre les maladies transmissibles, de l'information du service médical scolaire et de la prise

en charge des traitements hospitaliers nécessaires dans des établissements extracantonaux conformément aux dispositions de la loi fédérale du 18 mars 1994 sur l'assurance-maladie (LAMal; RS 832.10)

Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte 2019	Budget 2020	Budget 2021	2022	2023	Plan financier 2024
(+) Rentrées financières	2 126 255	1 406 000	2 106 000	2 106 000	2 106 000	2 106 000
(-) Frais de personnel	-1 789 254	-1 877 237	-1 999 554	-1 907 117	-1 911 784	-1 924 958
(-) Coûts matériels	-2 123 213	-1 669 000	-2 599 000	-2 079 000	-2 079 000	-2 079 000
(-) Intérêts et amortissements standard	1 036	0	0	0	0	0
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0	0
Solde I (budget global)	-1 785 177	-2 140 236	-2 492 554	-1 880 117	-1 884 784	-1 897 958
(+) Recettes des subventions cantonales	0	0	0	0	0	0
(-) Coûts des subventions cantonales	-2 771 122	-4 217 505	-5 257 505	-5 457 505	-5 882 505	-5 882 505
(+) Rentrées fiscales et amendes	0	0	0	0	0	0
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	-4 556 299	-6 357 741	-7 750 059	-7 337 622	-7 767 289	-7 780 463
(+)/(-) Régularisations	-102 255	2 076	2 021	1 936	1 846	1 846
Solde III (comptabilité financière)	-4 658 554	-6 355 666	-7 748 038	-7 335 686	-7 765 443	-7 778 617

Solde I budget global produits

	Compte 2019	Budget 2020	Budget 2021	2022	2023	Plan financier 2024
CHF Solde I des produits						
Maladies transmissibles et médecine préventive	-585 579	-259 038	-1 083 780	-541 081	-542 574	-546 187
Autorisations	-609 885	-901 605	-804 202	-757 297	-759 257	-765 498
Garantie de participation aux frais selon art. 41.Abs. KVG3	-176 356	-375 768	-242 741	-231 254	-231 783	-233 364
Gestion des catastrophes	-413 357	-603 825	-361 832	-350 485	-351 170	-352 909

Commentaire:

Modifications par rapport à la planification précédente

Aucune modification notable n'est à signaler par rapport à la planification précédente.

Priorités de développement

Médecine préventive: poursuite ou mise en place de programmes de dépistage du cancer du sein et du cancer colorectal basés sur une méthode de qualité certifiée. Réorganisation du registre des tumeurs fondée sur la nouvelle législation. Promotion des soins médicaux ambulatoires de base et d'urgence, en particulier dans les régions périphériques rurales. Numérisation de processus et promotion du dossier électronique du patient dans les soins ambulatoires de base.

Mise en œuvre de plusieurs lois fédérales nouvelles ou révisées: loi fédérale du 23 juin 2006 sur les professions médicales universitaires (loi sur les professions médicales, LPMéd; RS 811.11), loi fédérale du 18 mars 2011 sur les professions relevant du domaine de la psychologie (loi sur les professions de la psychologie, LPsy; RS 935.81), loi fédérale du 30 septembre 2016 sur les professions de

la santé (LPSan; RS 811.21), loi fédérale du 18 décembre 1998 sur la procréation médicalement assistée (LPMA; RS 810.11), loi fédérale du 18 mars 1994 sur l'assurance-maladie (LAMal; RS 832.10).

Domaine de l'asile: organisation des soins dans les centres du canton et de la Confédération.

Gestion des catastrophes: amélioration de l'intégration des institutions de la santé dans la planification, préparation des événements particuliers et des situations extraordinaires ayant des incidences sur la santé de la population.

Evaluation et adaptation des stratégies de préparation et de gestion des crises sur la base des enseignements tirés de la pandémie de coronavirus.

Chances et risques

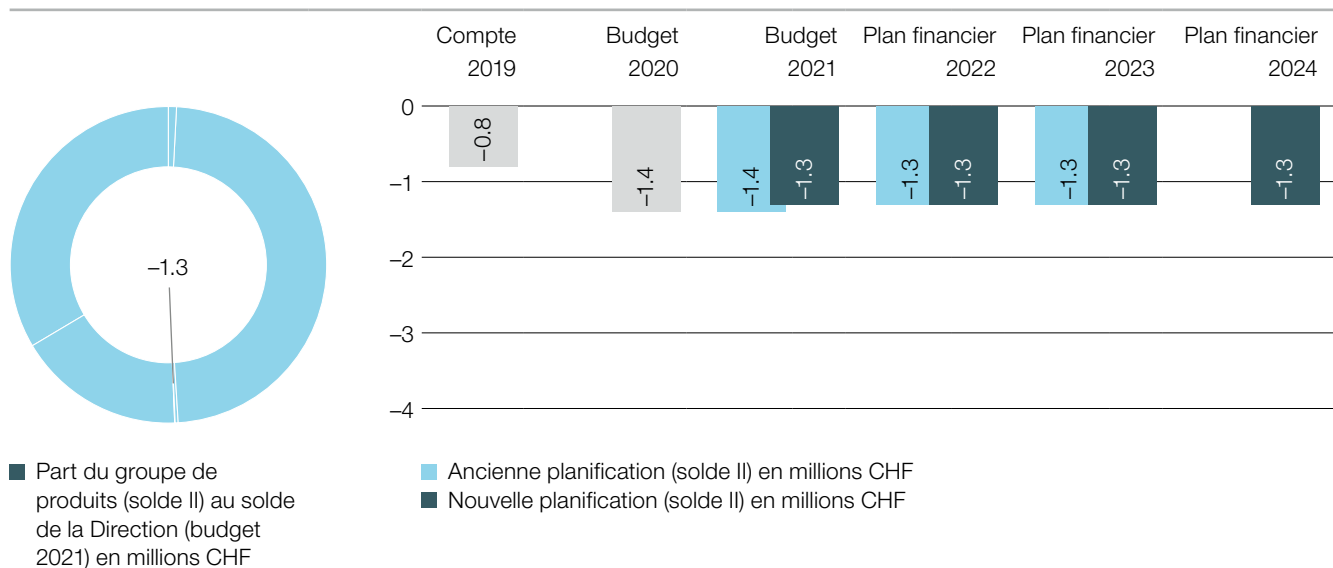
La gestion et l'évaluation de la première vague de coronavirus ainsi que la préparation et la gestion d'une éventuelle deuxième vague mobiliseront au moins d'ici au premier trimestre 2021 une grande partie des ressources de l'Office du médecin cantonal et risquent d'empêcher ce dernier de réaliser ses tâches usuelles dans les délais et la qualité voulus.

Plusieurs lois fédérales révisées ou nouvelles (LPMéd, LPsy, LPSan, LPMA) ainsi que la révision de la LAMal concernant la régulation de l'admission à pratiquer à la charge de l'assurance-maladie entraînent un surcroît de travail au sein de l'Office (autorisations et surveillance). La numérisation en cours mobilise certes à moyen terme des ressources supplémentaires, mais permettra d'optimiser les processus et de se consacrer à d'autres tâches.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2018	Compte 2019	Évolution attendue
Nombre de procédures de surveillance	48	46	stabilité
Nombre d'autorisations de pratiquer délivrées en médecine, optique et psychologie	579	652	augmentation
Nombre de personnes participant à un programme cantonal de substitution (en cas de dépendance aux opioïdes, p.ex. programme de méthadone)	2 483	2 513	stabilité
Nombre de garanties de prise en charge des frais et factures selon l'art. 41, al. 3 LAMal	4 821	3 157	stabilité
Lutte contre les maladies transmissibles: Nombre de déclarations et d'enquêtes épidémiologiques (p.ex. tuberculose, méningite, rougeole)	4 982	5 135	augmentation

5.7.4 Sécurité des médicaments/Assurance-qualité



Description

Surveillance de la sécurité et de la qualité lors de la fabrication des médicaments, de leur distribution et de leur examen clinique

Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte 2019	Budget 2020	Budget 2021	2022	2023	Plan financier 2024
(+) Rentrées financières	1 288 923	963 000	1 113 000	1 113 000	1 113 000	1 113 000
(-) Frais de personnel	-1 822 368	-1 919 807	-1 994 249	-1 969 153	-1 978 455	-1 992 682
(-) Coûts matériels	-251 318	-330 100	-334 100	-334 100	-334 100	-334 100
(-) Intérêts et amortissements standard	-42 180	-47 357	-43 306	-47 430	-49 951	-38 706
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0	0
Solde I (budget global)	-826 943	-1 334 264	-1 258 654	-1 237 683	-1 249 506	-1 252 488
(+) Recettes des subventions cantonales	0	0	0	0	0	0
(-) Coûts des subventions cantonales	0	-30 000	-30 000	-30 000	-30 000	-30 000
(+) Rentrées fiscales et amendes	0	0	0	0	0	0
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	-826 943	-1 364 264	-1 288 654	-1 267 683	-1 279 506	-1 282 488
(+)/(-) Régularisations	8 734	6 559	29 524	31 778	27 481	21 499
Solde III (comptabilité financière)	-818 208	-1 357 705	-1 259 130	-1 235 905	-1 252 025	-1 260 988

Solde I budget global produits

CHF Solde I des produits	Compte 2019	Budget 2020	Budget 2021	2022	2023	Plan financier 2024
Contrôle des médicaments	-763 217	-941 734	-815 887	-807 744	-814 412	-809 658
Contrôle des essais cliniques sur l'être humain	-69 059	-370 334	-401 366	-390 452	-395 206	-402 206
Surveillance des professions pharmaceutiques	5 334	-22 196	-41 401	-39 487	-39 888	-40 624

Commentaire:

Modifications par rapport à la planification précédente

Les chiffres sont pratiquement les mêmes que ceux de la planification précédente.

Priorités de développement

Le retraitement des dispositifs médicaux par les cabinets médicaux et dentaires va faire l'objet d'un programme de contrôle. La formation et la sensibilisation des personnes et entreprises autorisées seront renforcées. Des inspections seront effectuées dans le cadre

de la convention conclue entre les cantons de Berne et de Soleure, entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2020, qui règlemente la réalisation de contrôles d'exploitation et la fourniture de prestations pharmaceutiques par le premier en faveur du second.

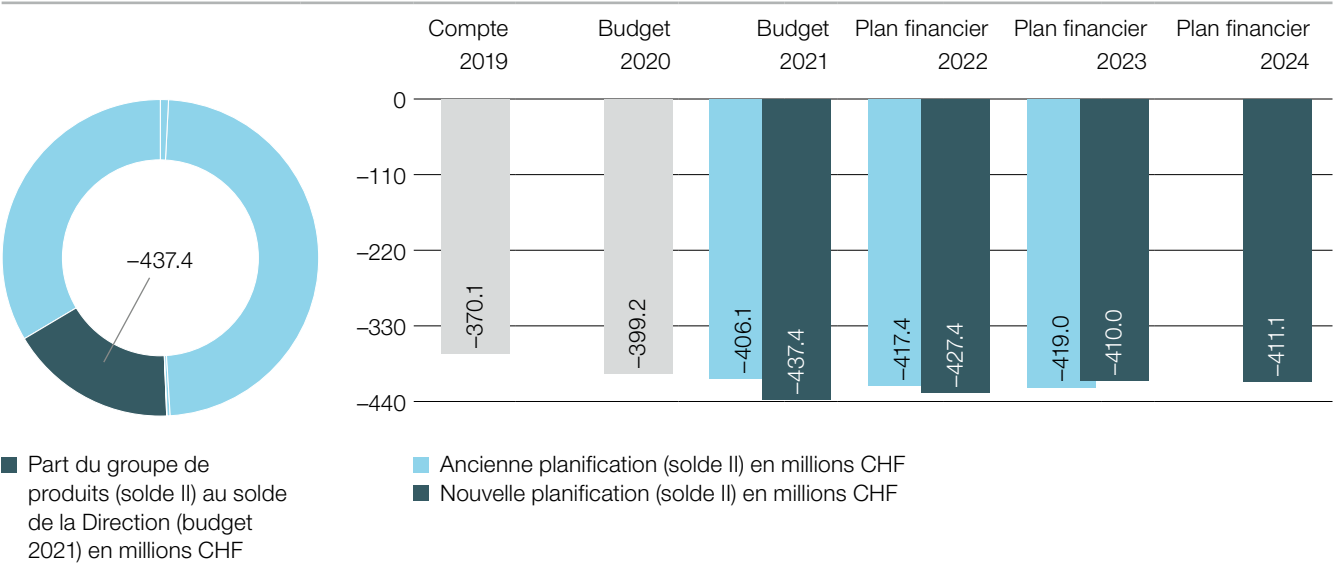
Chances et risques

Le retraitement des dispositifs médicaux risque de ne pas pouvoir être contrôlé de manière aussi approfondie que souhaité, faute des ressources en finances et en personnel requises.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2018	Compte 2019	Évolution attendue
Nombre d'établissements (pharmacies publiques, pharmacies d'hôpitaux, pharmacies privées de cabinets médicaux ou d'institutions de la santé, drogueries, centres de stockage du sang, institutions bénéficiant d'une autorisation de remettre des stupéf	644	637	stabilité
Nombre d'inspections des établissements autorisés (voir ci-dessus)	234	224	stabilité
Nombre d'analyses de laboratoire	1 055	1 192	stabilité
Nombre d'autorisations d'exercer la profession délivrées (pharmacie, droguerie, y compris suppléance)	172	119	
Elimination des stupéfiants périmés (kg)	13 580	7 310	fluctuation

5.7.5 Intégration et action sociale



Description

Action sociale :
Quelque 45 000 personnes dans le besoin bénéficient dans le canton de Berne de prestations matérielles et immatérielles visant à assurer le minimum vital (aide sociale au sens strict).

Des structures d'accueil des enfants (garderies et parents de jour) sont mises à la disposition des familles, monoparentales en particulier, pour leur permettre de subvenir à leurs besoins et de concilier famille et profession. Il s'agit aussi de favoriser l'intégration sociale et de garantir l'égalité des chances.

L'animation de jeunesse comprend des prestations socioculturelles professionnelles destinées aux enfants et aux adolescents de 6 à 20 ans.

Les centres de puériculture fournissent des prestations de conseil professionnel aux parents et aux répondants d'enfants jusqu'à 5 ans révolus.

Les personnes qui en ont besoin bénéficient de prestations d'insertion sociale spécifiques telles que l'aide aux victimes d'infractions

(p. ex. frais de psychothérapie, honoraires d'avocat, indemnisation et réparation morale), les maisons d'accueil pour femmes, l'hébergement d'urgence, la consultation familiale et conjugale ou celle sur le désendettement.

Intégration sociale :
Les personnes sans emploi non assurées tributaires de l'aide sociale (p. ex. chômeurs de longue durée, indépendants, adolescents et jeunes adultes) peuvent participer à des mesures d'insertion sociale et professionnelle (programmes d'occupation et d'insertion proposés dans le cadre de l'aide sociale [POIAS]).

Le Programme d'intégration cantonal (PIC) favorise l'encouragement spécifique de l'intégration de la population migrante.

Domaine de l'asile et des réfugiés :
L'aide sociale aux personnes requérantes d'asile, réfugiées ou admises à titre provisoire, leur hébergement et leur intégration sont assurés dans le cadre des prescriptions légales et contractuelles.

Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte 2019	Budget 2020	Budget 2021	2022	2023	Plan financier 2024
(+) Rentrées financières	9 733	0	0	0	0	0
(-) Frais de personnel	-5 626 161	-6 718 720	-7 226 560	-7 254 488	-7 317 817	-7 386 726
(-) Coûts matériels	-1 309 800	-1 327 500	-1 227 500	-1 227 501	-1 227 500	-1 227 501
(-) Intérêts et amortissements standard	227 017	0	0	0	0	0
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0	0
Solde I (budget global)	-6 699 211	-8 046 220	-8 454 060	-8 481 988	-8 545 318	-8 614 227
(+) Recettes des subventions cantonales	134 849 965	222 949 027	173 652 363	154 430 219	135 549 052	136 008 128
(-) Coûts des subventions cantonales	-498 268 372	-614 141 401	-602 626 506	-573 319 372	-536 963 829	-538 475 515
(+) Rentrées fiscales et amendes	0	0	0	0	0	0
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	-370 117 618	-399 238 594	-437 428 203	-427 371 141	-409 960 095	-411 081 614
(+)/(-) Régularisations	-1 645 868	-1 729 417	-1 736 217	-1 743 044	-1 752 656	-1 752 656
Solde III (comptabilité financière)	-371 763 487	-400 968 011	-439 164 421	-429 114 186	-411 712 751	-412 834 270

Solde I budget global produits

CHF Solde I des produits	Compte 2019	Budget 2020	Budget 2021	2022	2023	Plan financier 2024
Intégration sociale	-3 594 769	-3 285 503	-1 782 659	-1 788 760	-1 802 194	-1 816 772
Action sociale	-3 104 442	-4 760 717	-3 865 545	-3 878 025	-3 906 805	-3 938 061
Domaine de l'asile et des réfugiés	0	0	-2 805 857	-2 815 203	-2 836 318	-2 859 394

Commentaire:

Modifications par rapport à la planification précédente

La planification précédente a dû être revue à la hausse de quelque CHF 31 millions pour 2021 et CHF 10 millions pour 2022 (part du canton après compensation des charges), en particulier en raison des répercussions de la pandémie de coronavirus. Une fois celles-ci dissipées, le budget affichera cependant, à partir de 2023, une baisse de CHF 9 millions (après compensation des charges). Les adaptations sont les suivantes:

- Dans le domaine de l'aide sociale matérielle, la crise du coronavirus se traduira par des surcoûts estimés à CHF 32 millions pour 2021 et CHF 14,2 millions pour 2022 (après compensation des charges). Ces montants se fondent sur l'hypothèse d'un taux de chômage cantonal de 3 pour cent. Par rapport au budget précédent, ils se basent par ailleurs sur un taux d'aide sociale nettement plus élevé (5 %), ce dernier ayant toujours été par le passé supérieur de 1,7 à 2,7 points à celui du taux de chômage.
- Au vu de l'évolution du nombre de cas, il a également fallu augmenter les frais de traitement du personnel des services sociaux de CHF 4,6 millions pour 2021 et de CHF 2 millions pour 2022 (après compensation des charges).
- En ce qui concerne les personnes admises à titre provisoire ou réfugiées (AP/R), les flux migratoires ont atteint un pic vers 2015. Selon leur statut, les AP/R dans le besoin passent de la compétence du canton à celle des communes au bout de cinq ou de sept ans (après quoi la Confédération ne verse plus de contribution). Les surcoûts en termes d'aide matérielle, du ressort des communes, ont déjà été pris en compte dans la planification précédente. Sur la base d'une modélisation et d'un calcul des coûts actualisés se fondant sur un recul du nombre de personnes sous la responsabilité cantonale, la planification prévoit une réduction de CHF 5,2 millions pour 2021 et jusqu'à CHF 9,7 millions (après compensation des charges) pour 2024, réduction différée étant donné que le projet de restructuration du domaine de l'asile et des réfugiés dans le canton de Berne (NA-BE) est encore en phase transitoire en 2020.
- Sont par ailleurs prévus dans la planification des surcoûts d'un montant de CHF 0,3 millions (après compensation des charges) en vue de la création du foyer pour jeunes filles et jeunes femmes.

Priorités de développement

L'aide sociale individuelle apporte aux personnes dans le besoin des prestations de soutien matérielles et immatérielles, qui sont à

fournir selon des principes uniformes et de la manière la plus efficiente possible.

Le projet NA-BE vise à mettre en œuvre dans le canton de Berne la réorganisation de l'asile au niveau fédéral. L'élaboration d'une stratégie globale adaptée au nouveau contexte du domaine de l'asile et des réfugiés doit simplifier les processus et améliorer le taux d'insertion professionnelle.

optimisées. Il convient également d'atteindre un taux d'insertion professionnelle plus élevé. Divers projets sont en cours ou prévus pour contribuer à réaliser ces objectifs (p. ex. NA-BE, Agenda Intégration Suisse, logiciel standard de gestion des cas, création d'un organe de révision, etc.).

La gestion axée sur les résultats et la sensibilité aux coûts dans le secteur de l'aide sociale individuelle et institutionnelle doivent être

Chances et risques

Dans l'aide sociale, des surcoûts considérables peuvent découler d'un recul de la conjoncture, de la suppression de prestations dans le dispositif en amont (AI et AC surtout), de changements structurels et de l'augmentation du nombre d'APR. L'ampleur de ces dépenses éventuelles et leurs incidences ne peuvent cependant guère être pronostiquées.

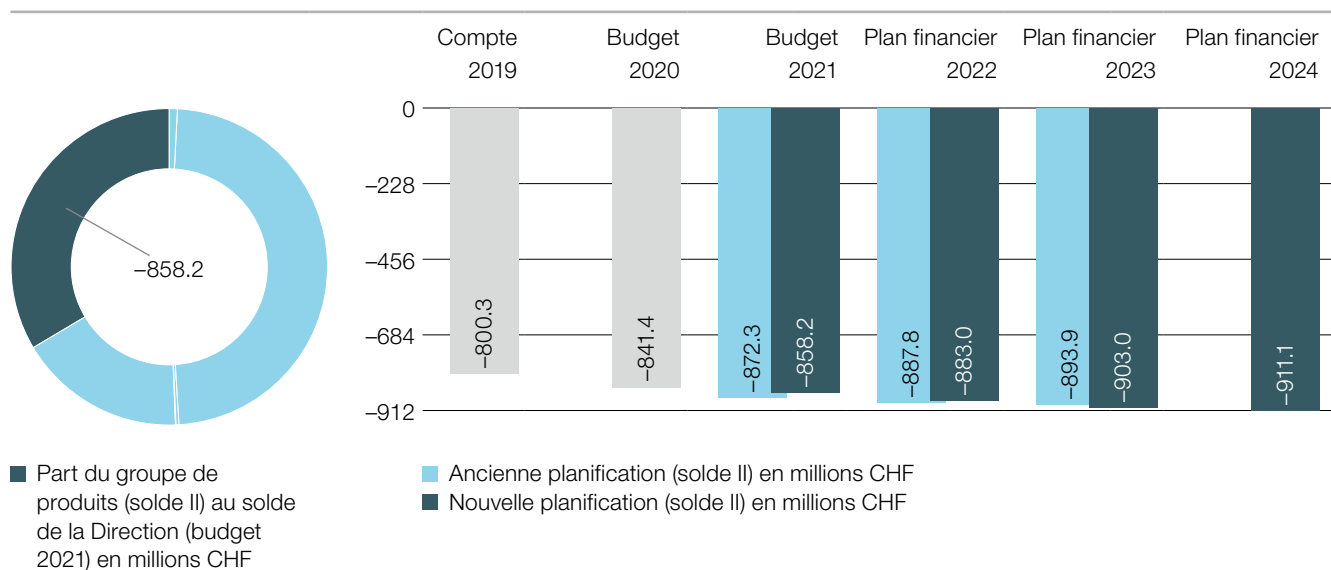
Depuis 2017, la rétribution des frais de traitement du personnel des services sociaux est liée aux prestations. Depuis le 1^{er} avril 2019, les communes peuvent introduire des bons de garde pour l'accueil extrafamilial. Ces deux changements de système offrent des opportunités, mais présentent aussi des risques en ce qui concerne l'évolution des coûts.

Il y a lieu de penser que l'actuelle pandémie de coronavirus va conduire à des pertes d'emploi et, avec un effet retard de un à deux ans, à une augmentation du taux d'aide sociale.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2018	Compte 2019	Évolution attendue
Nombre de bénéficiaires de l'aide sociale individuelle (population totale 1 005 000)	46 500	44 900	fluctuation
Taux d'aide sociale (pourcentage de bénéficiaires par rapport à la population totale; %)	4.6	4.4	fluctuation
Nombre de réfugiés et de personnes admises à titre provisoire (> 7 ans) dans le canton de Berne	8 579	9 693	augmentation
Nombre de places des programmes d'occupation et d'insertion proposés dans le cadre de l'aide sociale	1 000	1 000	
Nombre de places d'accueil extrafamilial subventionnées par le canton dans les garderies	3 976	4 050	augmentation
Nouveaux requérants d'asile au canton de Bern	1 677	1 211	fluctuation
Requérants d'asile dont la procédure est en cours (en première instance ou en instance de recours)	2 379	1 472	fluctuation
Personnes admises à titre provisoire (<= 7 ans)	3 986	3 263	fluctuation

5.7.6 Aide aux personnes ayant des besoins particuliers de soins, d'assistance ou de formation



Description

Les personnes ayant des besoins particuliers de soins, d'assistance ou de formation bénéficient d'une aide correspondante. Celle-ci est planifiée selon les besoins et cofinancée par le canton en fonction

de ses possibilités financières. Les prestations sont reconnues, autorisées et contrôlées dans le cadre de la surveillance cantonale.

Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte 2019	Budget 2020	Budget 2021	2022	2023	Plan financier 2024
(+) Rentrées financières	3 584 603	2 130 200	2 117 500	2 117 500	2 117 500	2 117 500
(-) Frais de personnel	-35 272 627	-38 812 775	-39 676 440	-39 483 500	-39 868 637	-40 199 130
(-) Coûts matériels	-8 554 602	-9 256 559	-9 573 033	-9 600 447	-9 487 346	-9 496 690
(-) Intérêts et amortissements standard	-142 466	-203 514	-222 556	-234 856	-240 452	-252 645
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0	0
Solde I (budget global)	-40 385 093	-46 142 648	-47 354 529	-47 201 303	-47 478 935	-47 830 964
(+) Recettes des subventions cantonales	146 685 075	154 541 917	157 460 001	165 930 935	166 134 313	166 886 191
(-) Coûts des subventions cantonales	-906 608 893	-949 832 917	-968 314 223	-1 001 700 412	-1 021 692 241	-1 030 140 664
(+) Rentrées fiscales et amendes	28 883	13 900	17 500	17 500	17 500	17 500
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	-800 280 027	-841 419 748	-858 191 251	-882 953 280	-903 019 363	-911 067 937
(+)(-) Régularisations	-3 571 300	10 477 076	6 332 451	4 998 487	951 633	803 684
Solde III (comptabilité financière)	-803 851 328	-830 942 672	-851 858 800	-877 954 794	-902 067 730	-910 264 254

Solde I budget global produits

CHF Solde I des produits	Compte 2019	Budget 2020	Budget 2021	2022	2023	Plan financier 2024
Aide aux enfants et aux adolescents	-36 869 181	-41 941 142	-43 009 226	-43 010 532	-43 261 816	-43 570 530
Aide aux personnes âgées et aux malades chroniques	-1 429 811	-1 936 946	-2 086 469	-2 012 784	-2 025 530	-2 046 409
Aide aux adultes handicapés	-2 086 101	-2 264 561	-2 258 834	-2 177 987	-2 191 589	-2 214 026

Commentaire:

Modifications par rapport à la planification précédente

Dans le secteur des enfants et des adolescents, le besoin de prestations devrait continuer de s'accroître en raison de l'augmentation avérée des troubles du comportement, des graves troubles psychiques et des polyhandicaps. Une partie des moyens supplémentaires requis ont été intégrés dans la planification.

Dans le secteur des adultes handicapés, la démographie induit une augmentation annuelle des besoins de deux à quatre pour cent. Il est possible de faire face à cette croissance avec les moyens prévus dans la planification actuelle.

Dans le secteur des personnes âgées et des malades chroniques, les besoins financiers des établissements médico-sociaux sont calculés sur la base du coût des soins 2019 et de suppositions sur l'évolution de la démographie et des degrés de soins (hausse des besoins). L'augmentation des contributions des assureurs-maladie aux soins résidentiels de longue durée, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2020, se traduira dès 2021 par un allègement de la facture du canton (il n'en a pas été tenu compte dans le budget 2020 et le PIMF 2021-2023, le délai ayant été trop serré).

Dans les soins ambulatoires, la planification continue de tabler sur une augmentation annuelle du volume. Des moyens financiers supplémentaires

sont prévus par rapport à la planification précédente pour couvrir ces besoins dans les années à venir. La diminution de la participation des assureurs-maladie effective depuis le 1^{er} janvier 2020 induit une charge supplémentaire pour le canton (il n'a pas non plus été possible d'en tenir compte dans le budget 2020 et le PIMF 2021 à 2023).

Dans tous les domaines, la planification se fonde sur une croissance des salaires analogue à celle du personnel cantonal, ce qui se répercute de manière disproportionnée sur le canton dans les soins tant résidentiels qu'ambulatoires, car c'est lui qui assume le financement résiduel. La participation des assureurs-maladie, fixée par la législation fédérale en francs, n'est pas adaptée automatiquement. Le canton doit donc prendre en charge une part accrue des hausses de salaires.

Dans le domaine du handicap, les forfaits d'infrastructure seront généralisés dès 2022 dans le secteur des enfants et des adolescents et dès 2023 dans celui des adultes. Les coûts ont été transférés du compte des investissements au compte de résultats. Des fonds restent disponibles dans le premier pour des projets jusqu'en 2022 et 2023.

Priorités de développement

Avec la révision de la loi du 19 mars 1992 sur l'école obligatoire (LEO; RSB 432.210), sous l'égide de l'INC, les écoles ordinaires et les établissements spécialisés seront regroupés au sein de l'école obligatoire. Quant au projet de prestations particulières d'encouragement et de protection, sous la houlette de la DIJ, il vise à harmoniser les structures de financement et de surveillance de la prise en charge ambulatoire, semi-résidentielle et résidentielle des enfants et des adolescents. L'entrée en vigueur en 2022 des bases légales afférentes et le transfert des tâches entre Directions qui en découle auront également un impact sur l'Office des personnes âgées et des personnes handicapées. Une planification détaillée doit être élaborée et le transfert des ressources en finances et en personnel à la DIJ et à l'INC doit être préparé.

Pour ce qui est des adultes en situation de handicap, la priorité est de nouveau mise sur la réalisation du plan stratégique du canton de Berne. Les travaux mettront l'accent sur l'utilisation concrète du

nouvel instrument d'évaluation IHP (plan d'aide individuel) et sur la planification de son introduction. Cet instrument doit permettre de définir les besoins globaux d'une personne liés à son handicap dans les secteurs aussi bien résidentiel qu'ambulatoire. Le projet d'ordonnance d'exécution de la nouvelle loi sur les prestations de soutien aux personnes en situation de handicap (LPHand) sera finalisé courant 2021. Il détaillera les modalités de pilotage du nouveau système de financement.

Suite à l'évaluation du nouveau régime de financement des soins en 2018 par le Conseil fédéral, le canton de Berne a commencé à examiner la rémunération des prestations ambulatoires et résidentielles fournies aux personnes âgées et aux malades chroniques (financement résiduel des soins). L'objectif consiste à éliminer les incitations indésirables, à accroître la transparence des coûts et à améliorer l'économicité le cas échéant.

Chances et risques

Dans les domaines du troisième âge et du handicap, le nombre de personnes nécessitant une prise en charge et des soins s'accroît, de sorte que les besoins et les coûts continueront d'augmenter ces prochaines années. Les raisons principales sont l'évolution démographique (hausse des naissances d'une part, du nombre de personnes âgées et très âgées d'autre part) ainsi que les progrès scientifiques et techniques dans le diagnostic et les traitements. Les coûts induits ne peuvent être évalués que grossièrement.

Le besoin en personnel, et en particulier en personnel infirmier diplômé, qui est en hausse et reste parfois difficile à couvrir, constitue également un risque guère chiffrable. Les ressources doivent donc être affectées de manière ciblée. Pour limiter le risque de pénurie, il convient d'une part de contrôler compétences et exigences, et d'autre part de promouvoir des nouveaux profils professionnels.

Le besoin d'enseignement spécialisé va continuer à croître. Il est parfois compliqué de trouver une place appropriée pour les enfants et les adolescents requérant un encadrement particulièrement lourd et complexe, car il n'existe aucune obligation d'admission. La DSSI aide les personnes concernées dans leurs recherches et soutient la création des places et l'ouverture des classes nécessaires. Dans ce contexte, il est fort probable que des ressources supplémentaires continueront d'être requises à l'avenir.

Toujours dans le secteur des enfants et des adolescents, le domaine de l'enseignement spécialisé sera transféré à l'INC et celui de l'hébergement à la DIJ suite à l'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2022 de la LEO révisée et de la nouvelle loi sur les prestations particulières d'encouragement et de protection destinées aux enfants (LPEP). Les prestations existantes doivent donc être intégrées dans l'offre de ces deux Directions. Une bonne coordination interdirectionnelle est requise pour que ce transfert puisse se réaliser en garantissant la continuité.

La mise en œuvre du plan stratégique en faveur des adultes handicapés montre que le respect du principe de neutralité des coûts exigé par le Grand Conseil nécessitait des mesures de pilotage plus efficaces. Ces dernières sont concrétisées dans le projet de LPHand, qui doit encore être soumis au Grand Conseil et, partant, validé au niveau politique.

La décision d'opter pour l'instrument d'évaluation IHP se révèle d'ores et déjà judicieuse. En effet, étant donné que cet outil est utilisé depuis plusieurs années en Allemagne ainsi que dans d'autres cantons, les expériences recueillies dans ces derniers peuvent être mises à profit dans le cadre des travaux de mise en œuvre.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2018	Compte 2019	Évolution attendue
Nombre de places autorisées dans les institutions de long séjour (EMS) du canton de Berne	14 302	14 311	stabilité
Nombre de places autorisées dans les institutions pour adultes handicapés du canton de Berne	4 101	4 169	augmentation
Nombre de places autorisées dans les foyers, foyers scolaires spécialisés et écoles de pédagogie curative pour les enfants et adolescents du canton de Berne	3 436	3 497	augmentation
Nombre de pensionnaires dans les EMS du canton de Berne	12 851	13 239	stabilité
Nombre de bénéficiaires de l'aide et des soins à domicile du canton de Berne (valeur année X-1)	41 324	42 420	augmentation
Nombre d'adultes handicapés dans les homes, centres de jour et ateliers (domiciliés dans le canton de Berne; valeur année X-1)	7 374	7 314	stabilité
Nombre d'enfants et adolescents dans les foyers, foyers scolaires spécialisés et écoles de pédagogie curative (domiciliés dans le canton de Berne; valeur année X-1)	3 651	3 529	augmentation
Degré de soins moyen des personnes en EMS du canton de Berne (minimum 0, maximum 12)	5.93	5.92	augmentation

5.8 Préfinancements

5.9 Fonds d'investissements hospitaliers

	Compte 2019	Budget 2020	Budget 2021	2022	2023	Plan financier 2024
Compte de résultats						
Charges	-7 298 714	-8 404 717	-237 971	-51 000	-33 000	-33 000
Modification		-15.2 %	97.2 %	78.6 %	35.3 %	0.0 %
Revenus	7 298 714	8 404 717	237 971	51 000	33 000	33 000
Modification		15.2 %	-97.2 %	-78.6 %	-35.3 %	0.0 %
Solde	0	0	0	0	0	0
Modification						
Charges						
30 Charges de personnel	0	0	0	0	0	0
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	-8 446	-15 000	-15 000	-15 000	-15 000	-15 000
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	0	0
34 Charges financières	0	0	0	0	0	0
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	0	0	0	0	0	0
36 Charges de transfert	-86 486	0	0	0	0	0
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
38 Charges extraordinaires	-2 687 689	-5 891 000	-169 971	0	0	0
39 Imputations internes	-4 516 093	-2 498 717	-53 000	-36 000	-18 000	-18 000
Revenus						
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Taxes	0	0	0	0	0	0
43 Revenus divers	0	0	0	0	0	0
44 Revenus financiers	0	0	0	0	0	0
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	0	0	0	0	0	0
46 Revenus de transfert	0	0	0	0	0	0
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	7 298 714	8 404 717	237 971	51 000	33 000	33 000
49 Imputations internes	0	0	0	0	0	0

	Compte 2019	Budget 2020	Budget 2021	2022	2023	Plan financier 2024
Compte des investissements						
Dépenses	-2 687 707	-5 891 000	-169 971	0	0	0
Modification		-119.2 %	97.1 %	100.0 %		
Recettes	18	0	0	0	0	0
Modification		-100.0 %				
Solde	-2 687 689	-5 891 000	-169 971	0	0	0
Modification		-119.2 %	97.1 %	100.0 %		
Dépenses						
50 Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0
51 Investissements pour le compte de tiers	0	0	0	0	0	0
52 Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0
54 Prêts	0	0	0	0	0	0
55 Participations et capital social	0	0	0	0	0	0
56 Propres subventions d'investissement	-2 687 707	-5 891 000	-169 971	0	0	0
57 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0	0
58 Investissements extraordinaires	0	0	0	0	0	0
59 Report au bilan	0	0	0	0	0	0
Recettes						
60 Transfert d'immobilisations corporelles dans le patrimoine financier	0	0	0	0	0	0
61 Remboursements	0	0	0	0	0	0
62 Transfert d'immobilisations incorporelles dans le patrimoine financier	0	0	0	0	0	0
63 Subventions d'investissement acquises	18	0	0	0	0	0
64 Remboursement de prêts	0	0	0	0	0	0
65 Transfert de participations	0	0	0	0	0	0
66 Remboursement de propres subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0
67 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0	0
68 Recettes d'investissement extraordinaires	0	0	0	0	0	0
69 Report au bilan	0	0	0	0	0	0

	Compte 2019	Budget 2020	Budget 2021	2022	2023	Plan financier 2024
Etat du patrimoine au 1.1.	200 949 821	193 651 107	185 246 390	185 008 419	184 957 419	184 924 419
Etat du patrimoine au 31.12.	193 651 107	185 246 390	185 008 419	184 957 419	184 924 419	184 891 419
Variation du patrimoine	-7 298 714	-8 404 717	-237 971	-51 000	-33 000	-33 000

Commentaire

Suite à la modification de la loi fédérale du 18 mars 1994 sur l'assurance-maladie (LAMal; RS 832.10) au 1^{er} janvier 2012, tous les traitements hospitaliers fournis par les établissements répertoriés sont désormais rémunérés par des forfaits liés aux prestations. Le Fonds d'investissements hospitaliers ne finance plus aucun nouveau projet depuis l'introduction de ce régime. Par conséquent, les

estimations du plan valent uniquement pour les affaires approuvées avant le 31 décembre 2011.

Les versements prévus pour les 14 objets qui ne sont pas encore achevés au 1^{er} janvier 2020 se fondent sur la planification de l'exécution, ce qui concerne en particulier la rénovation complète du

Centre hospitalier Bienne SA. La plupart des autres projets se trouvent dans la phase de clôture et de décompte, les travaux étant terminés.

Comme le Fonds finance encore uniquement des projets approuvés avant 2012, sa dotation se réduit progressivement.

5.10 Financements spéciaux

5.11 Fonds de lutte contre la toxicomanie

	Compte 2019	Budget 2020	Budget 2021	2022	2023	Plan financier 2024
Compte de résultats						
Charges	-6 124 543	-6 167 100	-6 167 100	-6 167 100	-6 167 100	-6 167 100
Modification		-0.7 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %
Revenus	6 124 543	6 167 100	6 167 100	6 167 100	6 167 100	6 167 100
Modification		0.7 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %
Solde	0	0	0	0	0	0
Modification						
Charges						
30 Charges de personnel	0	0	0	0	0	0
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	-827	-100 000	-100 000	-100 000	-100 000	-100 000
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	0	0
34 Charges financières	0	0	0	0	0	0
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	0	0	0	0	0	0
36 Charges de transfert	-6 061 716	-6 000 000	-6 000 000	-6 000 000	-6 000 000	-6 000 000
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	-62 000	-67 100	-67 100	-67 100	-67 100	-67 100
Revenus						
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Taxes	0	0	0	0	0	0
43 Revenus divers	0	0	0	0	0	0
44 Revenus financiers	0	0	0	0	0	0
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	240 298	622 100	622 100	622 100	622 100	622 100
46 Revenus de transfert	5 884 245	5 545 000	5 545 000	5 545 000	5 545 000	5 545 000
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
49 Imputations internes	0	0	0	0	0	0

	Compte 2019	Budget 2020	Budget 2021	2022	2023	Plan financier 2024
Compte des investissements						
Dépenses	0	0	0	0	0	0
Modification						
Recettes	0	0	0	0	0	0
Modification						
Solde	0	0	0	0	0	0
Modification						
Dépenses						
50 Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0
51 Investissements pour le compte de tiers	0	0	0	0	0	0
52 Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0
54 Prêts	0	0	0	0	0	0
55 Participations et capital social	0	0	0	0	0	0
56 Propres subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0
57 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0	0
58 Investissements extraordinaires	0	0	0	0	0	0
59 Report au bilan	0	0	0	0	0	0
Recettes						
60 Transfert d'immobilisations corporelles dans le patrimoine financier	0	0	0	0	0	0
61 Remboursements	0	0	0	0	0	0
62 Transfert d'immobilisations incorporelles dans le patrimoine financier	0	0	0	0	0	0
63 Subventions d'investissement acquises	0	0	0	0	0	0
64 Remboursement de prêts	0	0	0	0	0	0
65 Transfert de participations	0	0	0	0	0	0
66 Remboursement de propres subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0
67 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0	0
68 Recettes d'investissement extraordinaires	0	0	0	0	0	0
69 Report au bilan	0	0	0	0	0	0

	Compte 2019	Budget 2020	Budget 2021	2022	2023	Plan financier 2024
Etat du patrimoine au 1.1.	4 725 113	4 484 815	3 862 715	3 240 615	2 618 515	1 996 415
Etat du patrimoine au 31.12.	4 484 815	3 862 715	3 240 615	2 618 515	1 996 415	1 374 315
Variation du patrimoine	-240 298	-622 100	-622 100	-622 100	-622 100	-622 100

Commentaire

Le Fonds de lutte contre la toxicomanie sert à financer les mesures de prévention et de traitement des dépendances (liées ou non à une substance) ainsi que des mesures générales – non médicales – de promotion de la santé.

– part allouée au canton de Berne sur les recettes nettes de la Régie fédérale des alcools (dîme de l'alcool) selon l'article 44, alinéa 2 de la loi fédérale du 21 juin 1932 sur l'alcool (LAlc; RS 680)

Le Fonds est alimenté par les sources suivantes :

- taxe sur la dépendance au jeu selon l'article 18 de la Convention intercantonale du 7 janvier 2005 sur la surveillance, l'autorisation et la répartition du bénéfice de loteries et paris exploités sur le plan intercantonal ou sur l'ensemble de la Suisse (CILP)
- redevance d'alcool selon l'article 41, alinéa 1 de la loi du 11 novembre 1993 sur l'hôtellerie et la restauration (LHR; RSB 935.11)
- part de l'impôt fédéral sur les maisons de jeux selon l'article 24a, alinéa 5 de la loi du 4 novembre 1992 sur le commerce et l'industrie (LCI; RSB 930.1)
- redevance selon l'article 19k, alinéa 3 de l'ordonnance du 20 décembre 1995 sur les appareils de jeu (OAJ; RSB 935.551).

Le plan des dépenses comprend, d'une part, la poursuite des programmes ambulatoires de durée indéterminée dans les secteurs de la consultation, de la thérapie, de la prévention et de la réduction des risques (Croix-Bleue, centres d'accueil et de contact de Berne et de Bienne) et, d'autre part, des projets de durée déterminée, notamment dans les secteurs de la promotion de la santé, du développement de la petite enfance et de la prévention dans le domaine des soins.

6 Direction de l'intérieur et de la justice (DIJ)

6.1 Aperçu des coûts et des rentrées financières par groupe de produits (budget 2021, solde II)

en millions CHF		Coûts	Recettes
Soutien de la direction	-3.0		0.0
Relations entre l'Etat, les Eglises et les autres communautés religieuses	-74.1		0.1
Justice administrative interne à l'administration et prestations juridiques	-1.9		0.1
Pilotage de l'administration décentralisée et des ressources	-35.1		0.2
Soutien et surveillance des communes	0.0		0.0
Organisation du territoire	0.0		0.0
Raumordnung und Gemeindewesen	-19.9		1.5
Protection de l'enfance et encouragement de la jeunesse	-3.2		0.3
Mesures différenciées d'aide à la jeunesse	-10.7		8.2
Mise en œuvre des prescriptions sur les assurances sociales	-1 486.6		880.1
Préfectures	-24.2		11.2
Poursuites et faillites	-42.2		55.4
Tenue du registre foncier	-15.5		105.6
Registre du commerce	-3.1		3.5
Autorité de protection de l'enfant et de l'adulte	-170.4		29.5
Informations géographique	-12.5		2.6

6.2 Soldes II des groupes de produits (comptabilité analytique d'exploitation)

en millions CHF	Compte 2019	Budget 2020	Budget 2021	2022	2023	Plan financier 2024
Soutien de la direction	-2.0	-3.2	-3.0	-2.9	-3.0	-3.3
Relations entre l'Etat, les Eglises et les autres communautés religieuses	-71.1	-74.2	-74.0	-74.0	-74.0	-74.0
Justice administrative interne à l'administration et prestations juridiques	-1.5	-1.7	-1.8	-1.8	-1.8	-1.8
Pilotage de l'administration décentralisée et des ressources	-20.9	-29.1	-34.9	-32.3	-32.7	-33.0
Soutien et surveillance des communes	-3.2	-4.5	0.0	0.0	0.0	0.0
Organisation du territoire	-12.3	-13.4	0.0	0.0	0.0	0.0
Raumordnung und Gemeindewesen	0.0	0.0	-18.4	-18.4	-18.5	-18.1
Protection de l'enfance et encouragement de la jeunesse	-2.8	-3.1	-2.9	-2.8	-2.7	-2.7
Mesures différenciées d'aide à la jeunesse	-3.0	-2.8	-2.5	-2.6	-2.6	-2.7
Mise en œuvre des prescriptions sur les assurances sociales	-520.4	-571.1	-606.5	-613.6	-612.2	-614.7
Préfectures	-12.6	-13.4	-13.0	-13.0	-13.1	-13.2
Poursuites et faillites	18.7	10.6	13.2	13.0	12.7	12.5
Tenue du registre foncier	84.7	94.2	90.1	90.0	89.9	89.8
Registre du commerce	1.5	0.4	0.4	-0.0	-0.1	-0.1
Autorité de protection de l'enfant et de l'adulte	-135.9	-140.6	-140.9	-142.2	-142.6	-142.6
Informations géographique	0.0	-10.9	-9.9	-9.3	-9.3	-9.4
Total	-680.8	-762.8	-804.1	-809.9	-810.0	-813.3

6.3 Priorités de développement de la Direction

La nouvelle loi sur les prestations particulières d'encouragement et de protection destinées aux enfants doit entrer en vigueur début 2022. Elle centralise le pilotage, le financement et la surveillance auprès de l'Office des mineurs tout en définissant les processus en la matière. Il s'agit de prévoir les nouveaux processus de controlling des finances et des prestations ainsi que de mettre en place une nouvelle plateforme électronique, d'élaborer diverses ordonnances et de mettre en œuvre la nouvelle organisation structurelle et fonctionnelle de l'office. L'autonomisation des cinq institutions d'aide à l'enfance et à la jeunesse décidée par le Conseil-exécutif en novembre 2019 s'inscrit dans ce contexte. Le processus a été engagé par la DIJ, début 2020, avec la collaboration des institutions ainsi que des trois autres directions concernées au premier chef. Il doit prendre fin avec l'entrée en vigueur de la loi, au 1^{er} janvier 2022.

Les chances offertes par la numérisation sont saisies afin que les processus gagnent en efficacité et que la proximité avec les citoyens et citoyennes soit garantie et renforcée. Divers projets y contribuent, tels que la consolidation de la procédure électronique

d'octroi du permis de construire, le projet de feuille officielle d'avis électronique (eFOA), la procédure électronique d'octroi des autorisations d'exploiter un établissement d'hôtellerie ou de restauration, ou encore le développement du registre foncier électronique. De plus, le projet législatif concernant les procédures électroniques d'octroi du permis de construire et d'édition des plans doit être soumis au Grand Conseil. Enfin, les travaux se poursuivent à l'échelle cantonale en vue de la refonte du site Internet et de l'introduction du PGI.

Les travaux de mise en œuvre des conclusions du rapport du Conseil-exécutif « Avenir du découpage géopolitique du canton de Berne », dont le Grand Conseil a pris connaissance en 2019 à une large majorité, impliquent l'élaboration d'une vision géopolitique du canton. Les communes, les préfets et préfètes ainsi que l'Association des communes bernoises (ACB) vont en définir ensemble les objectifs. A cela s'ajoutent les travaux législatifs à entreprendre dans ce cadre.

La révision de la loi sur la procédure et la juridiction administratives (LPJA) vise l'introduction de la communication électronique dans le cadre des rapports juridiques au sein de toute l'administration et des autorités de justice administrative. Il s'agit de modifier les dispositions prévoyant la signature manuscrite ainsi que l'envoi postal

des écrits des parties, des décisions et des décisions sur recours afin de rendre possibles le dépôt des écrits et, avec l'accord des parties, la notification des décisions et décisions sur recours par voie électronique. La consultation des dossiers en ligne requiert elle aussi une base légale.

Le délégué aux affaires ecclésiastiques et religieuses a pour mission d'engager le dialogue avec les différentes communautés religieuses et d'entreprendre un monitoring des religions.

La mise en œuvre de la nouvelle loi cantonale sur la géoinformation implique en particulier l'introduction du cadastre des conduites ainsi que la concrétisation de la Stratégie de la géoinformation 2020 à 2025.

6.4 Compte de résultats

	Compte 2019	Budget 2020	Budget 2021	2022	2023	Plan financier 2024
Compte de résultats						
Charges	-1 689 646 902	-1 852 665 279	-1 912 814 752	-1 937 975 163	-1 958 789 360	-1 983 377 506
Modification		-9.6%	-3.2%	-1.3%	-1.1%	-1.3%
Revenus	1 007 256 215	1 089 390 500	1 108 213 486	1 127 666 386	1 148 472 386	1 169 780 386
Modification		8.2%	1.7%	1.8%	1.8%	1.9%
Solde	-682 390 687	-763 274 779	-804 601 266	-810 308 777	-810 316 974	-813 597 120
Modification		-11.9%	-5.4%	-0.7%	0.0%	-0.4%
Charges						
30 Charges de personnel	-187 583 764	-129 977 659	-131 719 853	-132 174 481	-133 412 698	-133 955 989
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	-170 020 144	-180 235 928	-184 443 950	-181 934 763	-181 562 244	-181 508 344
33 Amortissements du patrimoine administratif	-2 246 286	-1 433 411	-1 439 084	-1 795 946	-2 145 806	-2 255 366
34 Charges financières	-231 899	-221 200	-232 700	-232 700	-232 700	-232 700
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	-299 453	0	0	0	0	0
36 Charges de transfert	-1 313 297 131	-1 520 715 174	-1 572 677 334	-1 599 488 834	-1 619 104 334	-1 642 843 174
37 Subventions à redistribuer	-2 580 709	-5 633 300	-5 633 300	-5 633 300	-5 633 300	-5 633 300
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	-13 387 516	-14 448 607	-16 668 531	-16 715 139	-16 698 278	-16 948 633
Revenus						
40 Revenus fiscaux	85 511 809	96 000 000	92 000 000	92 000 000	92 000 000	92 000 000
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Taxes	121 328 715	114 650 000	119 509 900	118 759 900	118 759 900	118 759 900
43 Revenus divers	369 133	365 000	362 000	362 000	362 000	362 000
44 Revenus financiers	408 057	284 200	495 700	495 700	495 700	495 700
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	0	0	0	0	0	0
46 Revenus de transfert	794 220 164	868 921 000	886 527 086	906 729 986	927 535 986	948 843 986
47 Subventions à redistribuer	2 580 709	5 633 300	5 633 300	5 633 300	5 633 300	5 633 300
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
49 Imputations internes	2 837 628	3 537 000	3 685 500	3 685 500	3 685 500	3 685 500

Evolution du compte de résultats

Le budget 2021 présente un excédent de charges de CHF 804,6 millions. Par rapport à celui de l'exercice précédent, le solde s'est détérioré de quelque CHF 41,3 millions. Les coûts additionnels du domaine des assurances sociales ainsi que la baisse des rentrées financières provenant de l'impôt sur les mutations expliquent en grande partie cette différence.

Le budget 2021 prévoit pour l'Office des assurances sociales des frais supplémentaires de CHF 35,4 millions par rapport au budget précédent. S'agissant des revenus, les subventions fédérales pour les prestations complémentaires et pour la réduction des primes sont majorées de respectivement CHF 5,6 millions et CHF 9,1 millions. En matière de contributions communales, on prévoit une hausse de CHF 4,4 millions pour les prestations complémentaires et une baisse de CHF 1,4 million s'agissant des allocations familiales pour les personnes n'exerçant pas d'activité lucrative. Les charges s'accroissent de CHF 33 millions dans le domaine de la réduction des primes, notamment en raison de l'application d'un arrêt du

Tribunal fédéral, et de CHF 19,9 millions dans celui des prestations complémentaires. Du fait de la révision de la loi fédérale sur les prestations complémentaires à l'AVS et à l'AI (LPC), la Caisse de compensation bernoise s'attend à ce que les coûts de l'informatique et les charges de personnel soient majorés à raison de CHF 2,75 millions dans le domaine des décomptes. En revanche, une baisse des charges liées aux allocations familiales pour les personnes n'exerçant pas d'activité lucrative, de CHF 2,8 millions, est budgétée.

Dans les bureaux du registre foncier, le budget 2021 prévoit une baisse des recettes générées par l'impôt sur les mutations. Les rentrées financières moyennes, calculées sur la base des exercices 2017 à 2019, sont de quelque CHF 92 millions, soit CHF 4 millions de moins que le montant qui avait été inscrit pour 2020. Ces prévisions ne tiennent par ailleurs pas compte des conséquences économiques que pourrait avoir la crise liée au coronavirus.

6.5 Compte des investissements

	Compte 2019	Budget 2020	Budget 2021	2022	2023	Plan financier 2024
Compte des investissements						
Dépenses	-3 371 892	-2 099 851	-2 337 771	-1 890 769	-1 952 308	-2 106 154
Modification		37.7 %	-11.3 %	19.1 %	-3.3 %	-7.9 %
Recettes	0	0	0	0	0	0
Modification						
Solde	-3 371 892	-2 099 851	-2 337 771	-1 890 769	-1 952 308	-2 106 154
Modification		37.7 %	-11.3 %	19.1 %	-3.3 %	-7.9 %
Dépenses						
50 Immobilisations corporelles	-42 237	-234 851	-160 000	-160 000	-160 000	-160 000
51 Investissements pour le compte de tiers	0	0	0	0	0	0
52 Immobilisations incorporelles	-3 329 655	-1 865 000	-2 177 771	-1 730 769	-1 792 308	-1 946 154
54 Prêts	0	0	0	0	0	0
55 Participations et capital social	0	0	0	0	0	0
56 Propres subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0
57 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0	0
58 Investissements extraordinaires	0	0	0	0	0	0
59 Report au bilan	0	0	0	0	0	0
Recettes						
60 Transfert d'immobilisations corporelles dans le patrimoine financier	0	0	0	0	0	0
61 Remboursements	0	0	0	0	0	0
62 Transfert d'immobilisations incorporelles dans le patrimoine financier	0	0	0	0	0	0
63 Subventions d'investissement acquises	0	0	0	0	0	0
64 Remboursement de prêts	0	0	0	0	0	0
65 Transfert de participations	0	0	0	0	0	0
66 Remboursement de propres subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0
67 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0	0
68 Recettes d'investissement extraordinaires	0	0	0	0	0	0
69 Report au bilan	0	0	0	0	0	0

Evolution du compte des investissements

La part du compte des investissements dévolue à l'informatique augmente de quelque CHF 0,24 million en raison, surtout, de l'ac-

quisition et du développement d'applications spécialisées dans le domaine de la géoinformation.

6.6 Evolution du nombre de postes à plein temps de la DIJ

Effectif réel				Effectif cible	
2016	2017	2018	2019	2020	2021
1 304.6	1 277.2	1 282.6	1 270.7	922.8	920.7

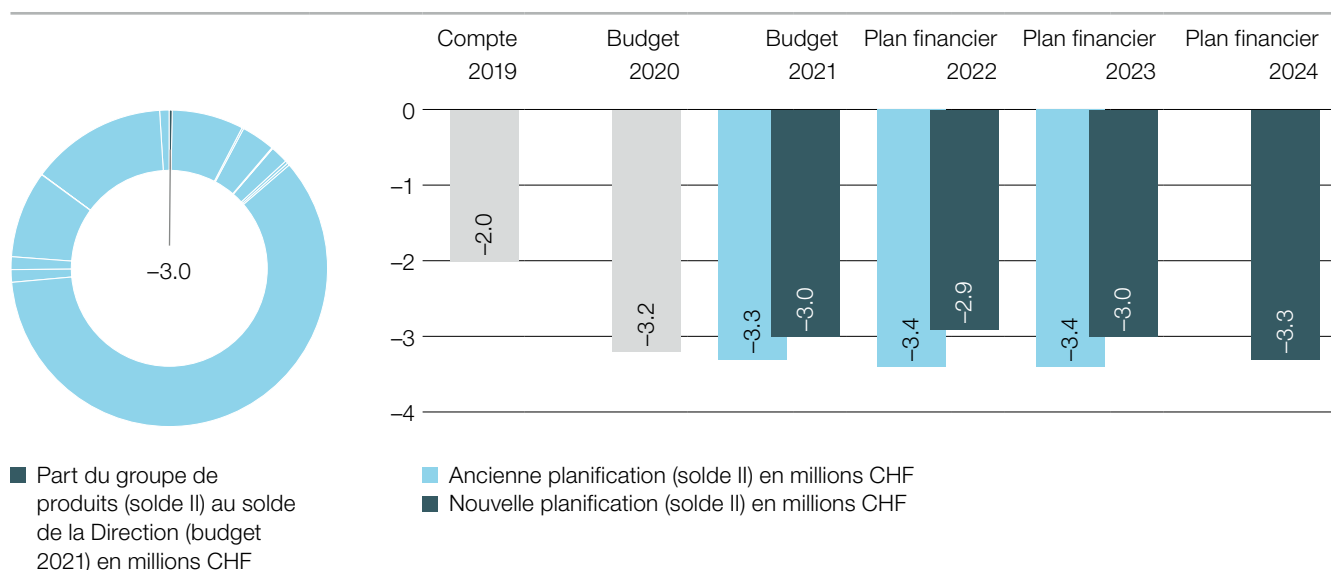
Commentaire

Fin 2019, l'effectif de la DIJ a diminué en raison de la réduction des postes d'ecclésiastique ainsi que de vacances de poste. Le transfert des rapports de travail aux Eglises nationales au 1^{er} janvier 2020 concerne 411,6 postes à plein temps et réduit d'autant l'effectif cible de la DIJ. En revanche, le transfert de l'Office de l'information géo-

graphique de la DTT à la DIJ dans le cadre de la réforme des Directions (RDir) a entraîné un accroissement de l'effectif de 33,8 postes à plein temps. L'écart entre les effectifs de la fin de 2019 et ceux prévus s'explique par des vacances de poste au sein de la DIJ et des Eglises nationales.

6.7 Groupes de produits

6.7.1 Soutien de la direction



Description

Conseils et soutien apportés au directeur ou à la directrice dans la gestion de ses obligations gouvernementales.

Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte 2019	Budget 2020	Budget 2021	2022	2023	Plan financier 2024
(+) Rentrées financières	360	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000
(-) Frais de personnel	-1 567 933	-2 711 200	-2 387 699	-2 524 772	-2 553 757	-2 949 674
(-) Coûts matériels	-340 771	-318 779	-506 751	-256 753	-269 953	-269 962
(-) Intérêts et amortissements standard	0	0	0	0	0	0
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0	0
Solde I (budget global)	-1 908 344	-3 027 980	-2 892 450	-2 779 525	-2 821 710	-3 217 635
(+) Recettes des subventions cantonales	0	0	0	0	0	0
(-) Coûts des subventions cantonales	-115 520	-130 000	-130 000	-130 000	-130 000	-130 000
(+) Rentrées fiscales et amendes	1 512	900	900	900	900	900
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	-2 022 352	-3 157 080	-3 021 550	-2 908 625	-2 950 810	-3 346 735
(+)/(-) Régularisations	716	2	1	0	0	0
Solde III (comptabilité financière)	-2 021 636	-3 157 078	-3 021 549	-2 908 625	-2 950 810	-3 346 735

Solde I budget global produits

CHF Solde I des produits	Compte 2019	Budget 2020	Budget 2021	2022	2023	Plan financier 2024
Soutien à la direction	-1 908 344	-3 027 980	-2 892 450	-2 779 525	-2 821 710	-3 217 635

Commentaire:

Modifications par rapport à la planification précédente

Les changements dans le solde I sont liés à la planification des postes inclus dans la réserve de Direction, inscrite au budget du Secrétariat général. Lorsque des postes financés par la réserve sont accordés à un office, les frais de personnel sont supportés par ce dernier.

Les changements relatifs aux biens, services et marchandises sont liés à l'externalisation du suivi du projet d'autonomisation des cinq institutions cantonales d'aide à l'enfance et à la jeunesse.

Priorités de développement

En plus des tâches traditionnelles de soutien de la direction, la conduite et le suivi du projet d'autonomisation des cinq institutions cantonales d'aide à l'enfance et à la jeunesse constituent des priorités.

au sein de la Direction dans le cadre du projet mené à l'échelle du canton ou encore la révision de la loi sur la procédure et la juridiction administratives liée à la mise en place du déroulement électronique de la procédure juridique dans le canton de Berne font partie des tâches principales du Secrétariat général.

En outre, le renouvellement du site Internet de la DIJ dans le cadre du projet «newweb@be» ainsi que le suivi et le pilotage de projets tels que le groupe de contact Aménagement, l'introduction du PGI

Le nombre d'affaires du Conseil-exécutif et du Grand Conseil dont se charge la DIJ demeure constamment élevé.

Chances et risques

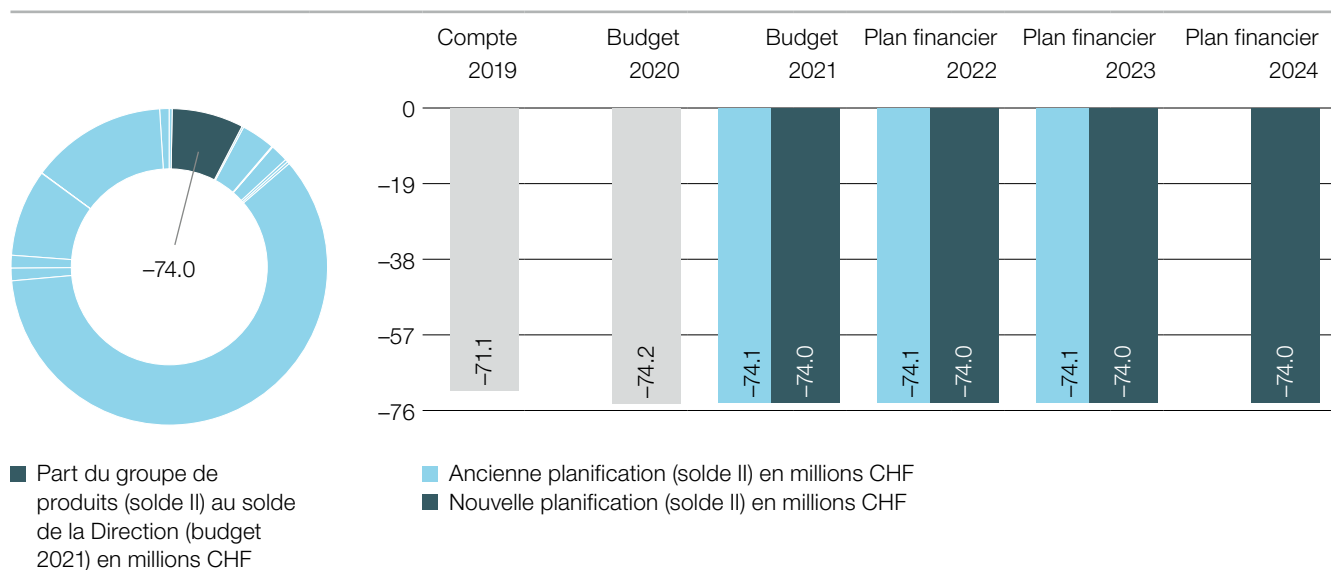
En raison de la faible dotation en personnel du Secrétariat général, toute absence peut provoquer d'importants problèmes, auxquels il est difficile de faire face. Le fait de devoir assumer des dossiers supplémentaires, en plus des multiples projets en cours, surcharge le personnel disponible.

Cette situation présente toutefois un avantage: la diversité et la multitude des tâches réparties entre peu de collaborateurs conduit à un haut degré d'identification et d'engagement.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2018	Compte 2019	Évolution attendue
Nombre d'arrêtés du Conseil-exécutif inscrits à l'ordre du jour (affaires traitées individuellement, affaires traitées en bloc, affaires standard, informations et affaires à discuter)	150	136	stabilité
Nombre d'arrêtés du Grand Conseil inscrits à l'ordre du jour (sans les interventions parlementaires)	12	20	stabilité
Nombre d'interventions politiques inscrites à l'ordre du jour (motions, motions financières, postulats et interpellations)	27	25	stabilité
Nombre de corapports remis à une autre Direction ou à la Chancellerie d'Etat	190	220	stabilité

6.7.2 Relations entre l'Etat, les Eglises et les autres communautés religieuses



Description

- Le délégué ou la déléguée aux affaires ecclésiastiques et religieuses
- prépare toutes les affaires ecclésiastiques et religieuses de la Direction de l'intérieur et de la justice;
 - b examine et évalue les prestations d'intérêt général figurant dans les comptes rendus des Eglises nationales;
 - négocie avec les Eglises nationales le montant de la subvention au sens de l'article 31, alinéa 1 LEgN ainsi que la part attribuée à chacune d'elles;
 - organise le versement des contributions et subventions cantonales;
 - gère les rapports de travail des ecclésiastiques encore engagés par le canton;
 - siège d'office au sein des commissions des examens de théologie et offre un soutien administratif à leur secrétariat;
 - fournit gratuitement aux Eglises nationales, chaque année, la statistique de l'appartenance confessionnelle pour chaque paroisse et paroisse générale.

Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte 2019	Budget 2020	Budget 2021	2022	2023	Plan financier 2024
(+) Rentrées financières	132 227	8 300	16 400	16 400	16 400	16 400
(-) Frais de personnel	-70 743 581	-1 171 888	-870 685	-875 574	-888 822	-885 282
(-) Coûts matériels	-399 735	-227 021	-381 049	-383 047	-385 047	-387 038
(-) Intérêts et amortissements standard	5 796	-867	-828	-789	0	0
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0	0
Solde I (budget global)	-71 005 293	-1 391 476	-1 236 162	-1 243 009	-1 257 469	-1 255 920
(+) Recettes des subventions cantonales	0	0	0	0	0	0
(-) Coûts des subventions cantonales	-179 424	-72 826 874	-72 800 334	-72 801 834	-72 803 334	-72 814 174
(+) Rentrées fiscales et amendes	80 586	0	80 586	80 586	80 586	80 586
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	-71 104 131	-74 218 349	-73 955 910	-73 964 257	-73 980 217	-73 989 508
(+)/(-) Régularisations	35 087	94	57	19	0	0
Solde III (comptabilité financière)	-71 069 044	-74 218 255	-73 955 853	-73 964 239	-73 980 217	-73 989 508

Solde I budget global produits

	Compte 2019	Budget 2020	Budget 2021	2022	2023	Plan financier 2024
CHF Solde I des produits						
Relations avec les Eglises, les paroisses et les autres communautés religieuses	-71 005 293	-1 391 476	-1 236 162	-1 243 009	-1 257 469	-1 255 920

Commentaire :

Modifications par rapport à la planification précédente

Depuis l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur les Eglises nationales le 1^{er} janvier 2020, les dépenses publiques en faveur des Eglises nationales prendront la forme de subventions directes et ne seront plus considérées comme des paiements de traitements. Le canton de Berne ne restera l'employeur, en vertu d'accords intercantonaux existants, que de quelques ecclésiastiques, dont l'engagement relève de plusieurs cantons. Après la dissolution de ces rapports de travail, à la fin de 2020, de nouveaux contrats seront conclus directement avec les paroisses concernées dès 2021, comme le

prévoit la loi sur les Eglises nationales. A partir de 2021, le canton de Berne financera les traitements correspondants par l'intermédiaire des biens, services et marchandises, inclus dans le budget du délégué aux affaires ecclésiastiques et religieuses (DAER). C'est ce transfert de coûts qui explique la diminution des charges de personnel et l'augmentation des frais de matériel. Par ailleurs, la différence en ce qui concerne le solde II est notamment due à l'augmentation des taxes d'examen et aux gains de rotation.

Priorités de développement

Dans le but de créer les bases pour des relations durables entre le canton de Berne et les communautés religieuses non reconnues de droit public, le bureau du DAER prend contact avec les communautés organisées en associations et, dans le cadre d'un monitoring des religions, relève leurs nom, taille, emplacement, le nom de ses interlocuteurs, les réseaux, etc. Il est prévu d'utiliser ces données pour élaborer une carte électronique de l'appartenance confessionnelle dans le canton de Berne.

encore le développement d'offres d'aumônerie pour les pratiquants de religions qui ne sont pas reconnues dans les établissements publics.

Le travail de mise en réseau au sein de l'administration constituera une autre priorité : le bureau du DAER devra, à l'avenir, fournir des conseils aux autres Directions pour les questions qui concernent des communautés religieuses reconnues de droit public ou organisées en associations.

En outre, diverses affaires de politique religieuse sont en cours d'examen, notamment l'institution d'une charte des religions ou

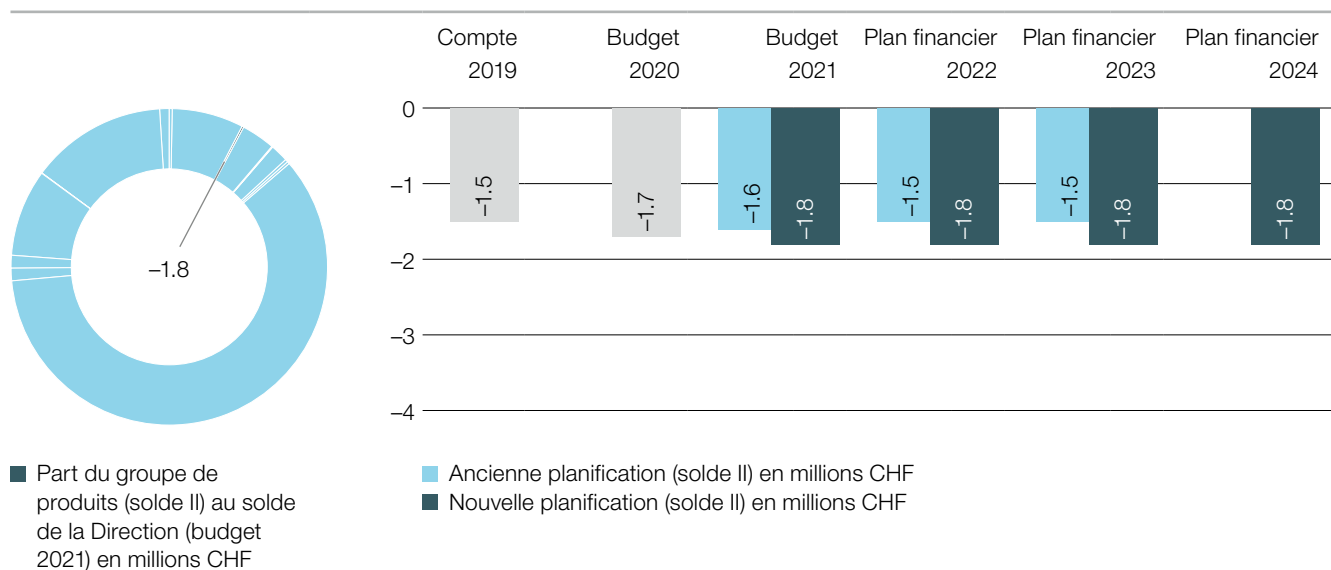
Chances et risques

Le dialogue du DAER avec les autres communautés religieuses constitue une chance de définir le rapport que le canton de Berne entretient avec elles.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2018	Compte 2019	Évolution attendue
contacts avec les communautés religieuses reconnues de droit public dans le canton de Berne			
contacts avec les communautés religieuses organisées en association dans le canton de Berne			
nombre d'examens d'équivalence par les commissions des examens de théologie			
traitement des demandes formulées par des citoyens et prestations de soutien au sein de l'administration			

6.7.3 Justice administrative interne à l'administration



Description

Prestations juridiques dans les domaines de la réalisation d'expertises et du soutien aux offices pour l'élaboration de la législation.

Décisions sur recours rendues par la Direction ou le Conseil-exécutif en procédure de justice administrative contre les décisions et décisions sur recours des instances précédentes ayant été attaquées.

Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte 2019	Budget 2020	Budget 2021	2022	2023	Plan financier 2024
(+) Rentrées financières	71 598	45 000	55 000	55 000	55 000	55 000
(-) Frais de personnel	-1 462 602	-1 638 368	-1 758 298	-1 779 647	-1 778 669	-1 776 677
(-) Coûts matériels	-60 471	-81 400	-118 400	-118 400	-78 400	-78 400
(-) Intérêts et amortissements standard	-516	0	0	0	0	0
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0	0
Solde I (budget global)	-1 451 991	-1 674 768	-1 821 698	-1 843 047	-1 802 070	-1 800 077
(+) Recettes des subventions cantonales	0	0	0	0	0	0
(-) Coûts des subventions cantonales	0	0	0	0	0	0
(+) Rentrées fiscales et amendes	1 547	0	0	0	0	0
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	-1 450 444	-1 674 768	-1 821 698	-1 843 047	-1 802 070	-1 800 077
(+)/(-) Régularisations	-3 234	0	0	0	0	0
Solde III (comptabilité financière)	-1 453 678	-1 674 768	-1 821 698	-1 843 047	-1 802 070	-1 800 077

Solde I budget global produits

	Compte 2019	Budget 2020	Budget 2021	2022	2023	Plan financier 2024
CHF Solde I des produits						
Juridiction administrative à l'intérieur de l'administration	-899 664	-1 032 352	-1 095 227	-1 103 362	-1 079 021	-1 077 866
Soutien juridique	-552 328	-642 416	-726 471	-739 685	-723 048	-722 211

Commentaire :

Modifications par rapport à la planification précédente

Aucun changement important n'est attendu par rapport à la planification précédente en ce qui concerne les informations sur les prestations.

L'évolution du solde I découle notamment de la transformation, en poste définitif, d'un poste de juriste de durée déterminée jusqu'à 2022 à la charge de la réserve de Direction. Les ressources en personnel restent ainsi inchangées.

Priorités de développement

La mission centrale de l'office (procédures de justice administrative) va certainement porter sur un volume accru de procédures concernant l'aménagement local. La raison en est que les communes ont repris en main la révision de leur aménagement local à la fin du moratoire concernant l'aménagement du territoire au printemps 2016 et qu'il faut s'attendre – compte tenu du report – à ce que les plans en question fassent l'objet de procédures de recours.

A l'avenir, les procédures de recours concernant l'usage personnel du logement continueront probablement d'être nombreuses. Elles vont certainement aussi s'accompagner d'autres tâches importantes, en particulier dans le domaine des autorités de protection

de l'enfant et de l'adulte (procédures civiles en vue d'obtenir des dommages-intérêts ou le versement de contributions d'entretien dans le cas de mesures de protection de l'enfant). Ces prochaines années, le projet relatif aux dispositions constitutionnelles sur l'organisation judiciaire et aux mesures découlant de la deuxième réforme de la justice, la révision de la loi sur la protection des données ainsi que la révision de la loi sur la procédure et la juridiction administratives (communication électronique dans le cadre des rapports juridiques) constitueront des priorités.

En outre, l'Office juridique assure le conseil juridique des offices et du Secrétariat général.

Chances et risques

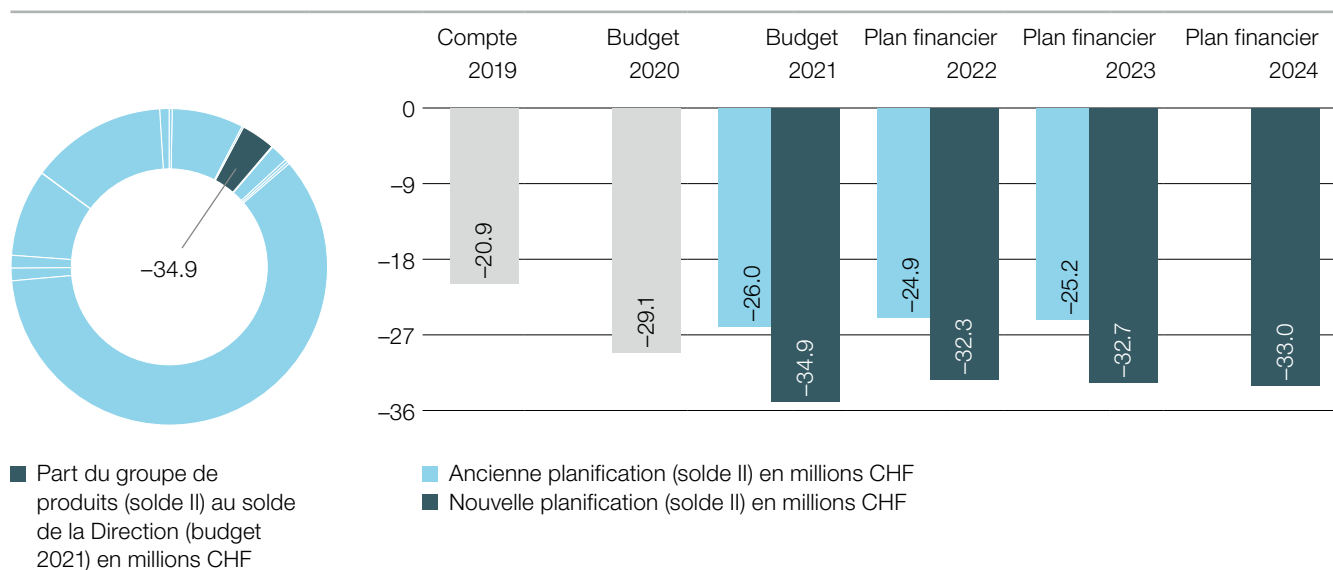
Le risque que pose la longueur des procédures reste élevé tant que le nombre de recours reçus, de procédures civiles et de projets

législatifs en cours ne diminue pas, ce qui ne semble pas être le cas actuellement.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2018	Compte 2019	Évolution attendue
Nombre de recours formés et de procédures relatives à la responsabilité du canton ouvertes	140	156	augmentation
Nombre de recours liquidés et de procédures relatives à la responsabilité du canton réglées	86	118	stabilité
Durée moyenne (en jours) de traitement des procédures de recours et de celles portant sur la responsabilité du canton	206	345	stabilité
Nombre de projets législatifs	7	7	stabilité

6.7.4 Pilotage des ressources et des prestations d'assistance



Description

Prestations centrales de pilotage, de controlling et d'assistance dans les domaines du personnel, des finances, de l'informatique, de la logistique et de la sécurité pour la directrice/le directeur, les offices et services de la DIJ et le Bureau cantonal pour la surveillance de la protection des données.

Surveillance des notaires (y c. l'admission à la profession de notaire).

Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte 2019	Budget 2020	Budget 2021	2022	2023	Plan financier 2024
(+) Rentrées financières	365 023	248 000	168 000	168 000	168 000	168 000
(-) Frais de personnel	-6 484 134	-7 394 069	-7 442 595	-7 471 319	-7 499 267	-7 573 428
(-) Coûts matériels	-13 204 303	-20 269 335	-25 784 518	-22 810 325	-22 767 464	-22 963 919
(-) Intérêts et amortissements standard	-1 596 895	-1 729 783	-1 879 808	-2 270 197	-2 592 888	-2 688 640
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0	0
Solde I (budget global)	-20 920 309	-29 145 187	-34 938 921	-32 383 841	-32 691 619	-33 057 987
(+) Recettes des subventions cantonales	0	0	0	0	0	0
(-) Coûts des subventions cantonales	0	0	0	0	0	0
(+) Rentrées fiscales et amendes	40 980	30 000	40 000	40 000	40 000	40 000
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	-20 879 329	-29 115 187	-34 898 921	-32 343 841	-32 651 619	-33 017 987
(+)/(-) Régularisations	291 102	387 880	518 708	539 557	517 752	519 440
Solde III (comptabilité financière)	-20 588 226	-28 727 307	-34 380 213	-31 804 284	-32 133 868	-32 498 547

Solde I budget global produits

	Compte 2019	Budget 2020	Budget 2021	2022	2023	Plan financier 2024
CHF Solde I des produits						
Pilotage de l'administration décentralisée et des ressources	-20 920 309	-29 145 187	-34 938 921	-32 383 841	-32 691 619	-33 057 987

Commentaire:

Modifications par rapport à la planification précédente

L'Office des services et des ressources (OSR), tel qu'il a été renommé au 1^{er} janvier 2020, offre des prestations transversales de soutien. Une légère baisse de ses rentrées financières est planifiée du fait notamment que le budget 2020 prévoyait encore un remboursement unique de la part d'autres cantons pour les frais liés à l'application eBau, préfinancés par le canton, ce qui n'est plus le cas en 2021.

Divers facteurs sont responsables de l'augmentation des frais liés aux biens, services et marchandises de CHF 5,5 millions. D'une part, le budget logistique des offices de la DIJ est en partie centralisé auprès de l'OSR à partir de 2021, ce qui occasionne au sein de

la Direction une hausse budgétaire sans incidence sur le solde de CHF 2,5 millions. D'autre part, les dépenses inscrites dans le budget pour l'informatique augmentent de quelque CHF 3 millions. Plusieurs raisons l'expliquent, dont le développement d'applications spécialisées de cyberadministration qui mettent en œuvre le programme gouvernemental de législation « Engagement 2030 » et la Stratégie pour une administration numérique du Conseil-exécutif. Le crédit-cadre TIC 2021 à 2023, qui détaille les différents projets, sera soumis au Grand Conseil. Les autres majorations des charges résultent d'imputations internes plus élevées de la part de l'OIO pour les prestations de base élargies.

Priorités de développement

Comme les années précédentes, la stratégie de l'office vise la mise en œuvre des projets d'envergure cantonale et la professionnalisation des processus de soutien qui en découle. Ces prochaines années, l'accent sera mis sur l'introduction du PGI d'ici à 2023 et sur les étapes subséquentes. La promotion du recours à la voie électronique pour les transactions entre autorités ainsi qu'entre les

autorités et les citoyens (cyberadministration) fera également partie des tâches principales de l'office.

Dans le domaine de la surveillance du notariat, il s'agit d'achever la mise en œuvre de la nouvelle loi sur le notariat (adaptation de l'ordonnance sur le notariat et de l'ordonnance sur les émoluments des notaires, nouveau modèle régissant l'inspection).

Chances et risques

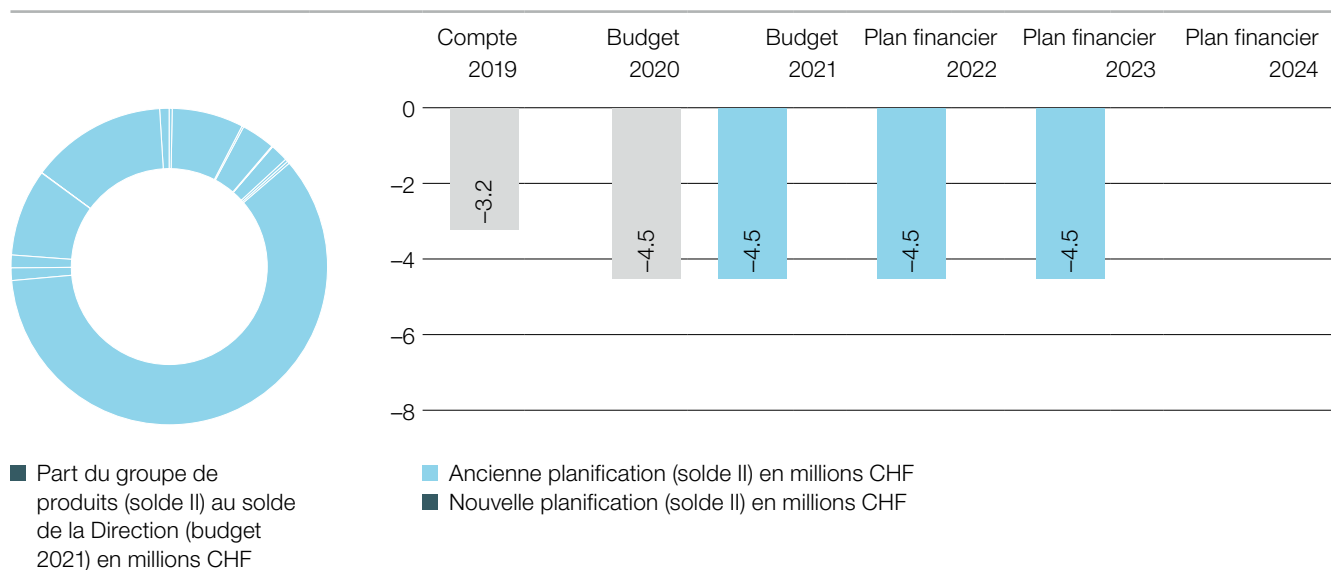
Le potentiel en termes de standardisation, de professionnalisation et, par conséquent, de gains d'efficacité (p. ex. amélioration de processus administratifs) ou encore d'économie qui réside dans les projets cantonaux concernant les domaines d'assistance logistique

est jugé considérable. Afin de pouvoir fournir un travail optimal, les collaborateurs doivent être préparés à gérer les changements par un développement ciblé du personnel et par la promotion du recours aux outils numériques.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2018	Compte 2019	Évolution attendue
Nombre de procédures disciplinaires concernant le notariat ayant entraîné une mesure	14	8	stabilité

6.7.5 Soutien et surveillance des communes (valable jusqu'au 31.12.2020)



Description

Soutien offert aux collectivités de droit communal, dans la perspective d'un accomplissement efficace des tâches, par des activités d'information, de conseil, de formation et de perfectionnement ainsi que de surveillance dans les domaines de l'organisation, du droit, des finances des communes ainsi que des réformes communales. Coordination des relations entre le canton et les communes.

Mise à disposition d'études de base et de stratégies appropriées ainsi que mise en œuvre et gestion du plan directeur cantonal afin d'encourager le développement spatial durable du canton et d'en définir les orientations. Offre de prestations dans le domaine du développement territorial, soutien et surveillance de l'organisation du territoire aux niveaux communal et régional. Exécution de la loi sur l'aménagement du territoire dans le domaine de la construction hors de la zone é bâtir.

Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte 2019	Budget 2020	Budget 2021	2022	2023	Plan financier 2024
(+) Rentrées financières	42 310	94 900	0	0	0	0
(-) Frais de personnel	-2 158 941	-2 457 346	0	0	0	0
(-) Coûts matériels	-209 890	-457 640	0	0	0	0
(-) Intérêts et amortissements standard	-2 026	-335	0	0	0	0
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0	0
Solde I (budget global)	-2 328 547	-2 820 422	0	0	0	0
(+) Recettes des subventions cantonales	0	0	0	0	0	0
(-) Coûts des subventions cantonales	-831 600	-1 700 000	0	0	0	0
(+) Rentrées fiscales et amendes	4 210	0	0	0	0	0
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	-3 155 937	-4 520 422	0	0	0	0
(+)/(-) Régularisations	-77 167	50	0	0	0	0
Solde III (comptabilité financière)	-3 233 104	-4 520 371	0	0	0	0

Solde I budget global produits

	Compte 2019	Budget 2020	Budget 2021	2022	2023	Plan financier 2024
CHF Solde I des produits						
Soutien et surveillance des communes, Coordination entre le canton et les communes	-1 315 087	-1 534 665	0	0	0	0
Soutien et surveillance en matière de finances communales	-1 013 460	-1 285 756	0	0	0	0

Commentaire:

Modifications par rapport à la planification précédente

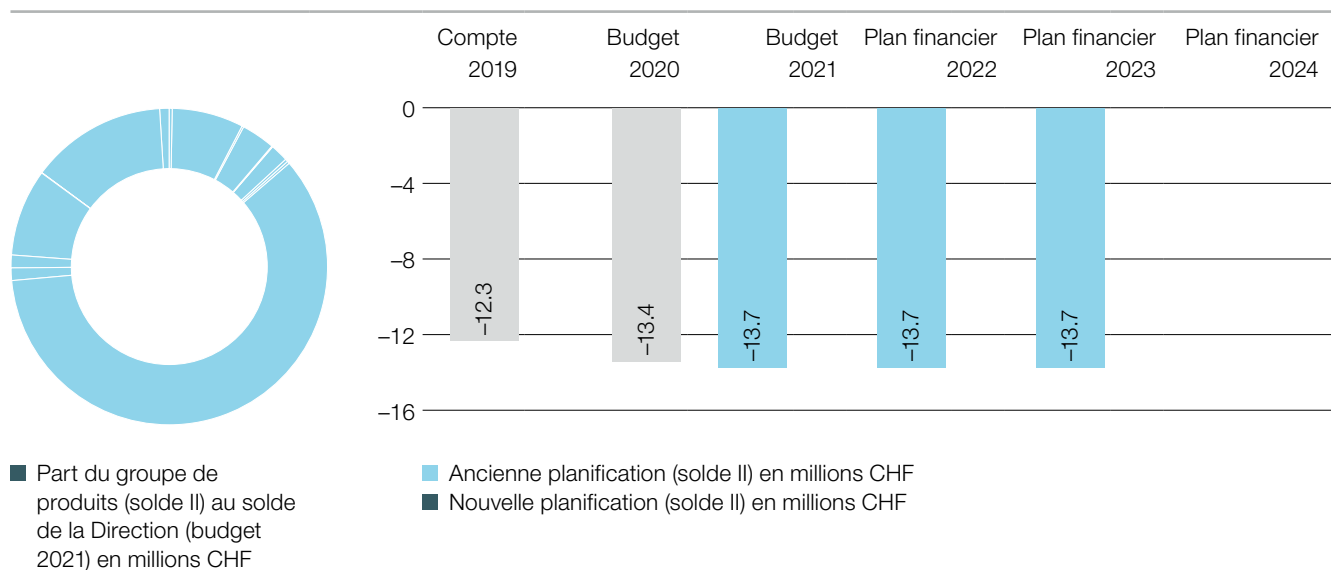
Le groupe de produits « Soutien et surveillance des communes » et le groupe de produits « Organisation du territoire » ont été réunis et forment dès 2021 le nouveau groupe de produits « Organisation du territoire et affaires communales ». La réunion des groupes de pro-

duits facilite la gestion de la comptabilité sans avoir d'influence sur les chiffres. Les informations sur les prestations ne connaissent pas non plus de changement.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2018	Compte 2019	Évolution attendue
Nombre de collectivités de droit public soumises à la surveillance du canton (communes politiques, communes bourgeoises, corporations bourgeoises, corporations de digues, sections de communes, paroisses, syndicats de communes, conférences régionale)	1 133	1 129	diminution
Nombre de collectivités de droit public présentant un découvert de bilan	1	3	stabilité
Nombre de renseignements juridiques et de conseils fournis par écrit, valeur approchée	810	903	stabilité
Nombre de communes politiques impliquées dans des projets de fusion	23	31	stabilité
Nombre d'informations diffusées par l'intermédiaire de l'Information systématique des communes bernoises (ISCB), valeur approchée	66	46	fluctuation

6.7.6 Organisation du territoire (valable jusqu'au 31.12.2020)



Description

Mise à disposition d'études de base ainsi que de stratégies appropriées et mise en œuvre et gestion du plan directeur cantonal afin d'encourager le développement spatial durable du canton et d'en définir les orientations. Offre de prestations dans le domaine du

développement territorial, soutien et surveillance de l'organisation du territoire aux niveaux communal et régional. Exécution de la loi sur l'aménagement du territoire dans le domaine de la construction hors de la zone à bâtir.

Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte 2019	Budget 2020	Budget 2021	Budget 2022	Budget 2023	Plan financier 2024
(+) Rentrées financières	1 375 327	1 376 100	0	0	0	0
(-) Frais de personnel	-8 222 818	-7 824 469	0	0	0	0
(-) Coûts matériels	-1 381 643	-1 225 160	0	0	0	0
(-) Intérêts et amortissements standard	-523	-504	0	0	0	0
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0	0
Solde I (budget global)	-8 229 658	-7 674 033	0	0	0	0
(+) Recettes des subventions cantonales	299 453	0	0	0	0	0
(-) Coûts des subventions cantonales	-4 365 873	-5 737 500	0	0	0	0
(+) Rentrées fiscales et amendes	6 316	12 100	0	0	0	0
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	-12 289 763	-13 399 433	0	0	0	0
(+)/(-) Régularisations	-219 628	143	0	0	0	0
Solde III (comptabilité financière)	-12 509 391	-13 399 289	0	0	0	0

Solde I budget global produits

	Compte 2019	Budget 2020	Budget 2021	2022	2023	Plan financier 2024
CHF Solde I des produits						
Développement territorial cantonal	-2 913 738	-2 638 578	0	0	0	0
Aménagement local et régional	-3 606 105	-3 315 679	0	0	0	0
Construction	-1 709 815	-1 719 775	0	0	0	0

Commentaire:

Modifications par rapport à la planification précédente

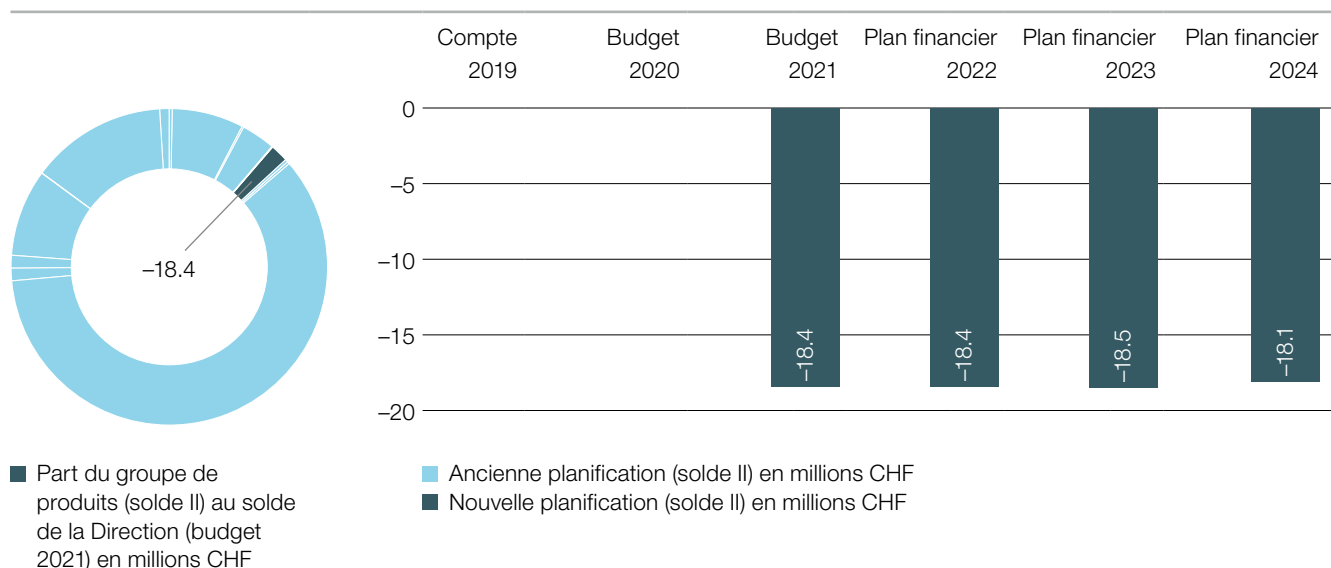
Le groupe de produits «Soutien et surveillance des communes» et le groupe de produits «Organisation du territoire» ont été réunis et forment dès 2021 le nouveau groupe de produits «Organisation du territoire et affaires communales». La réunion des groupes de pro-

duits facilite la gestion de la comptabilité sans avoir d'influence sur les chiffres. Les informations sur les prestations ne connaissent pas non plus de changement.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2018	Compte 2019	Évolution attendue
Superficie, en hectares et par année, de terrains ayant fait l'objet d'un classement approuvé en zone d'habitation, en zone mixte ou en zone centrale	0	-3	stabilité
Réserves, en hectares, de terrains non construits dans des zones d'habitation, des zones mixtes et des zones centrales (progression des constructions)	1 289	1 238	fluctuation
Utilisation, en hectares et par année, des surfaces d'assolement due à des classements approuvés en zone à bâtir	5	0	fluctuation
Nombre d'approbations et d'examens préalables terminés dans le domaine de l'aménagement	270	459	augmentation
Nombre de prises de position et de décisions rendues concernant les constructions hors de la zone à bâtir et de conseils fournis sur les questions de police des constructions	3 481	4 241	augmentation

6.7.7 Organisation du territoire et affaires communales



Description

Soutien offert aux collectivités de droit communal, dans la perspective d'un accomplissement efficace des tâches, par des activités d'information, de conseil, de formation et de perfectionnement ainsi que de surveillance dans les domaines de l'organisation, du droit, des finances des communes ainsi que des réformes communales. Coordination des relations entre le canton et les communes.

Mise à disposition d'études de base et de stratégies appropriées ainsi que mise en œuvre et gestion du plan directeur cantonal afin d'encourager le développement spatial durable du canton et d'en définir les orientations. Offre de prestations dans le domaine du développement territorial, soutien et surveillance de l'organisation du territoire aux niveaux communal et régional. Exécution de la loi sur l'aménagement du territoire dans le domaine de la construction hors de la zone à bâtir.

Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte 2019	Budget 2020	Budget 2021	2022	2023	Plan financier 2024
(+) Rentrées financières	0	0	1 471 000	1 471 000	1 471 000	1 471 000
(-) Frais de personnel	0	0	-11 080 793	-11 150 136	-11 199 232	-10 791 350
(-) Coûts matériels	0	0	-1 405 600	-1 405 600	-1 405 600	-1 405 599
(-) Intérêts et amortissements standard	0	0	-807	-775	-742	-710
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0	0
Solde I (budget global)	0	0	-11 016 200	-11 085 510	-11 134 575	-10 726 659
(+) Recettes des subventions cantonales	0	0	0	0	0	0
(-) Coûts des subventions cantonales	0	0	-7 365 500	-7 365 500	-7 365 500	-7 365 500
(+) Rentrées fiscales et amendes	0	0	12 100	12 100	12 100	12 100
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	0	0	-18 369 600	-18 438 910	-18 487 975	-18 080 059
(+)/(-) Régularisations	0	0	161	129	97	65
Solde III (comptabilité financière)	0	0	-18 369 439	-18 438 781	-18 487 878	-18 079 995

Solde I budget global produits

CHF Solde I des produits	Compte 2019	Budget 2020	Budget 2021	2022	2023	Plan financier 2024
Unterstützung und Aufsicht Gemeinden, Koordination	0	0	-1 508 037	-1 516 388	-1 523 067	-1 531 822
Unterstützung und Aufsicht Gemeindefinanzen	0	0	-1 135 485	-1 141 187	-1 146 359	-1 151 720
Kantonale Raumentwicklung	0	0	-2 845 536	-2 858 425	-2 867 685	-2 882 254
Orts- und Regionalplanung	0	0	-3 406 611	-3 429 846	-3 444 990	-2 985 823
Bauen	0	0	-2 120 531	-2 139 663	-2 152 473	-2 175 040

Commentaire:

Modifications par rapport à la planification précédente

Le groupe de produits «Soutien et surveillance des communes» et le groupe de produits «Organisation du territoire» ont été réunis et forment dès 2021 le nouveau groupe de produits «Organisation du territoire et affaires communales». La réunion des groupes de produits facilite la gestion de la comptabilité sans avoir d'influence sur les chiffres. Les informations sur les prestations ne connaissent pas non plus de changement.

Les frais matériels enregistrent une baisse de CHF 277 000 environ par rapport au budget 2020, car le budget logistique est en partie centralisé auprès de l'Office des services et des ressources (OSR).

Par rapport au budget 2020, les frais de personnel ont augmenté de quelque CHF 0,8 millions car des postes supplémentaires à durée déterminée ont été accordés. Ils sont justifiés par la com-

plexité croissante de l'application des dispositions fédérales et cantonales en matière d'aménagement du territoire.

Les subventions cantonales inscrites dans le solde II correspondent aux montants budgétés habituellement et sont globalement stables. La diminution de CHF 72 000 est imputable à une réduction budgétaire dès 2021.

Il n'est pas possible de fournir un calcul exact, puisque ce n'est pas l'OACOT, mais les communes elles-mêmes qui décident librement des fusions. S'agissant des autres subventions cantonales, le versement dépend de l'avancée des projets. Dans ce cas aussi, le nombre de requêtes est déterminant. Il arrive donc souvent que les subventions à verser s'écartent du montant prévu.

Priorités de développement

En matière d'organisation du territoire, la consolidation de l'application au niveau communal des prescriptions renforcées à la suite des révisions globales du plan directeur cantonal (approuvé par le Conseil fédéral le 4 mai 2016) et de la législation sur les constructions (en vigueur depuis le 1^{er} avril 2017) reste une priorité. Dans la perspective d'une application encore plus efficace des principes de l'urbanisation interne, les mesures discutées et approuvées par le canton et l'Association des communes bernoises (ACB) dans le cadre du «groupe de contact Aménagement» visant la simplification et l'accélération de ces procédures doivent être mises en œuvre.

Au niveau cantonal, il s'agit en outre de gérer activement et d'étouffer le programme des pôles de développement économique (PDE), de poursuivre la planification dans le domaine de l'extraction de matériaux, des décharges et des transports (EDT) en fonction du rapport de controlling EDT de 2020 et d'optimiser les processus qui y sont liés ainsi que de promouvoir la mise en œuvre du plan sectoriel des surfaces d'assolement remanié, approuvé par le Conseil fédéral le 8 mai 2020.

La numérisation est une autre priorité dans le domaine de l'aménagement du territoire: le projet de procédure électronique d'octroi

du permis de construire (eBau) déployé dans tout le canton en 2020 doit être consolidé, le projet concernant les plans d'affectation numériques (ePlan) va être introduit et le projet législatif concernant les procédures électroniques d'octroi de permis de construire et d'édiction des plans sera soumis au Grand Conseil.

S'agissant des affaires communales, les travaux de mise en œuvre concernant le rapport du Conseil-exécutif «Avenir du découpage géopolitique du canton de Berne», dont le Grand Conseil a pris connaissance en 2019 à une large majorité, seront à l'ordre du jour. L'élaboration d'une vision géopolitique du canton est prioritaire; les communes, les préfets et préfètes ainsi que l'ACB sont chargés de définir ensemble les objectifs. A cela s'ajoutent par ailleurs les travaux législatifs à entreprendre dans ce cadre.

Les communes aussi sont concernées par divers projets de numérisation. Il faut notamment penser au projet législatif d'une feuille officielle d'avis électronique (eFOA), qui permettra aux communes de publier les informations officielles de manière électronique, dont le traitement par le Grand Conseil aura lieu en 2021.

Chances et risques

Etant donné que, dans le domaine de l'aménagement du territoire, l'accent est mis sur la consolidation d'éléments déjà concrétisés et qu'aucun nouveau mandat découlant de modifications législatives ne viendra en principe s'ajouter, les procédures pourront aller plus vite. Il faut donc s'attendre à un allègement économique. Il en va de même pour les projets de numérisation déployés de manière proactive pour l'aménagement du territoire.

S'agissant de l'avenir du découpage géopolitique du canton de Berne, les communes seront mieux à même de fournir des prestations, ce qui renforcera le canton. Les projets de numérisation propres aux affaires communales garantissent une proximité avec les citoyens et un fonctionnement économique intéressant des communes.

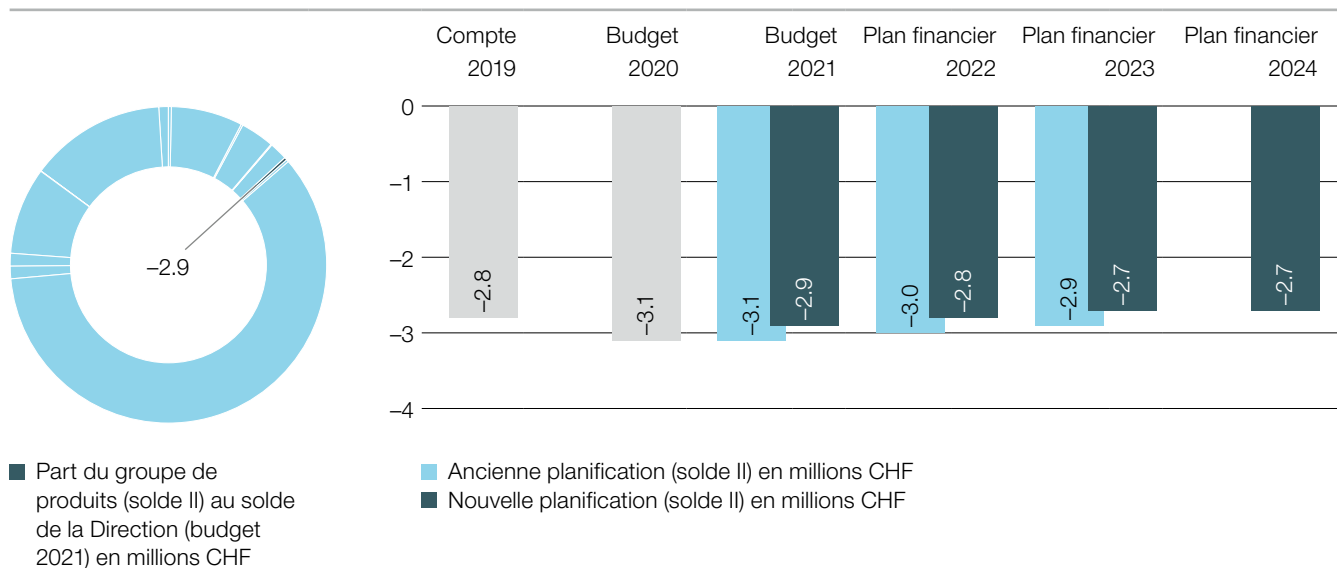
Lorsqu'il n'est pas possible d'axer la mise en œuvre des tâches relatives à l'aménagement du territoire – qui sont complexes et présentent de nombreux conflits d'objectifs et d'intérêts – sur la résolution des problèmes dans la mesure nécessaire, des blocages ne peuvent pas être exclus. Cette situation aurait un coût économique et pourrait altérer la relation entre les communes et le canton.

Concernant le développement de la stratégie des fusions de communes (dans le cadre de la mise en œuvre des résultats du rapport sur l'avenir du découpage géopolitique du canton de Berne), les travaux pourraient aussi donner lieu à des conflits pouvant affecter les liens qui unissent communes et canton.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2018	Compte 2019	Évolution attendue
Nombre de collectivités de droit public soumises à la surveillance du canton (communes politiques, communes bourgeoises, corporations bourgeoises, corporations de digues, sections de communes, paroisses, syndicats de communes, conférences régionale)	1 133	1 129	diminution
Nombre de collectivités de droit public présentant un découvert de bilan	1	3	stabilité
Nombre de renseignements juridiques et de conseils fournis par écrit, valeur approchée	810	903	stabilité
Nombre de communes politiques impliquées dans des projets de fusion	23	31	stabilité
Nombre d'informations diffusées par l'intermédiaire de l'Information systématique des communes bernoises (ISCB), valeur approchée	66	46	fluctuation
Superficie, en hectares et par année, de terrains ayant fait l'objet d'un classement approuvé en zone d'habitation, en zone mixte ou en zone centrale	0	-3	stabilité
Réserves, en hectares, de terrains non construits dans des zones d'habitation, des zones mixtes et des zones centrales (progression des constructions)	1 289	1 238	fluctuation
Utilisation, en hectares et par année, des surfaces d'assolement due à des classements approuvés en zone à bâtir	5	0	fluctuation
Nombre d'approbations et d'examins préalables terminés dans le domaine de l'aménagement	270	459	augmentation
Nombre de prises de position et de décisions rendues concernant les constructions hors de la zone à bâtir et de conseils fournis sur les questions de police des constructions	3 481	4 241	augmentation

6.7.8 Protection de l'enfance et encouragement de la jeunesse



Description

L'Office des mineurs (OM) traite les questions de l'aide à l'enfance et à la jeunesse ainsi que de la protection de l'enfant et coordonne

la collaboration des différents services et autorités opérant dans ce domaine.

Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte 2019	Budget 2020	Budget 2021	2022	2023	Plan financier 2024
(+) Rentrées financières	116 706	101 000	251 000	251 000	251 000	251 000
(-) Frais de personnel	-2 580 765	-2 769 347	-2 686 044	-2 560 572	-2 577 300	-2 583 400
(-) Coûts matériels	-308 866	-404 297	-488 786	-468 786	-368 786	-368 786
(-) Intérêts et amortissements standard	8 285	0	0	0	0	0
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0	0
Solde I (budget global)	-2 764 640	-3 072 644	-2 923 830	-2 778 358	-2 695 086	-2 701 186
(+) Recettes des subventions cantonales	0	0	0	0	0	0
(-) Coûts des subventions cantonales	-3 740	-10 000	-10 000	-10 000	-10 000	-10 000
(+) Rentrées fiscales et amendes	2 579	1 200	1 200	1 200	1 200	1 200
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	-2 765 801	-3 081 444	-2 932 630	-2 787 158	-2 703 886	-2 709 986
(+)/(-) Régularisations	-7 125	1 915	302	-3 101	-3 153	-3 206
Solde III (comptabilité financière)	-2 772 926	-3 079 529	-2 932 328	-2 790 259	-2 707 040	-2 713 191

Solde I budget global produits

	Compte 2019	Budget 2020	Budget 2021	2022	2023	Plan financier 2024
CHF Solde I des produits						
Accueil extrafamilial, adoption, aide en matière de contributions d'entretien, droit de la protection de l'enfant et de l'adulte	-2 436 663	-2 848 229	-2 752 833	-2 613 393	-2 529 317	-2 535 123
Coordination de la protection de l'enfant et de l'encouragement de la jeunesse	-327 976	-224 415	-170 997	-164 965	-165 769	-166 063

Commentaire:

Modifications par rapport à la planification précédente

Le solde I s'améliore de CHF 148 814 par rapport à la planification précédente.

Les frais de personnel diminuent de CHF 83 303, en raison de gains de rotation notamment.

Les frais matériels augmentent, en revanche, de CHF 84 000 suite au financement de prestations de tiers dans le cadre d'un projet inter-directionnel relevant du domaine de la détection précoce des situations de mise en danger du bien-être de l'enfant. Ces charges

sont toutefois compensées (facturation interne des prestations à la Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration, qui prend aussi part à ce projet) et n'ont par conséquent pas d'incidence sur le solde I.

A partir de 2021, c'est l'Office des services et des ressources qui s'occupera des marchés publics, ce qui entraîne un transfert budgétaire de CHF 65 512 du groupe de produits « Protection de l'enfant et encouragement de la jeunesse » vers le groupe de produits « Pilotage des ressources et des prestations d'assistance ».

Priorités de développement

L'élaboration de la législation sur les prestations particulières d'encouragement et de protection et les différents travaux de mise en place nécessaires pour que les processus de surveillance, de financement et de pilotage prévus par la nouvelle loi sur l'encouragement et la protection (LPEP) puissent entrer en vigueur comme prévu au 1^{er} janvier 2022 continuent de constituer des priorités.

Dans ce cadre, le développement d'une plateforme électronique doit permettre de définir les processus de controlling des finances et des prestations, deux ordonnances doivent être élaborées et une réorganisation structurelle et fonctionnelle de l'office doit être mise en œuvre.

Chances et risques

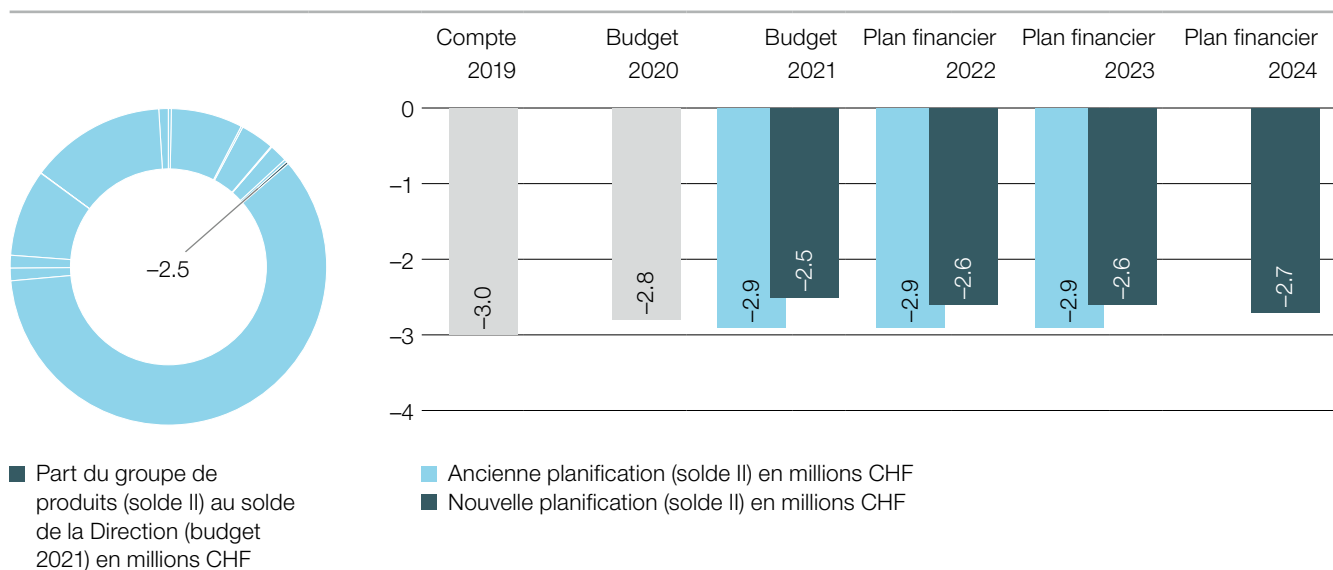
La concentration des prestations résidentielles et ambulatoires destinées aux enfants et aux jeunes au sein d'une seule et même Direction rend possible le pilotage centralisé des activités, dont devraient découler des synergies et des améliorations qualitatives. Le passage aux nouveaux processus implique l'investissement de

ressources, qui doivent être mises à disposition. Tant que la plateforme électronique destinée au traitement des données n'est pas disponible, notamment, il n'est pas possible de garantir un controlling des finances et des prestations transparent – or c'est là un aspect central de la nouvelle législation.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2018	Compte 2019	Évolution attendue
Nombre de décisions rendues en matière de placements et d'adoptions	97	70	stabilité
Nombre d'institutions du domaine de l'enfance et de la jeunesse dépendant d'autorisations de l'OM et soumises à sa surveillance	188	213	augmentation
Nombre de dénonciations à l'autorité de surveillance concernant les APEA	12	24	stabilité

6.7.9 Mesures différenciées d'aide à la jeunesse



Description

Des jeunes gens, mais aussi parfois des jeunes filles, sont accueillis, de manière différenciée, dans un cadre ambulatoire à résidentiel où des mesures interdisciplinaires d'observation, d'expertise et d'encadrement de durées très variables sont mises en œuvre. L'appli-

cation de mesures d'ordre préventif doit en outre permettre aux jeunes de trouver des ressources dans leur entourage, de les renforcer et, ainsi, rendre les placements hors de la famille aussi courts que possible, voire inutiles.

Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte 2019	Budget 2020	Budget 2021	2022	2023	Plan financier 2024
(+) Rentrées financières	6 251 858	8 206 700	8 206 700	8 206 700	8 206 700	8 206 700
(-) Frais de personnel	-6 404 845	-7 057 788	-6 865 473	-6 928 723	-6 969 513	-7 014 275
(-) Coûts matériels	-2 818 690	-3 977 003	-3 858 014	-3 857 014	-3 857 014	-3 857 014
(-) Intérêts et amortissements standard	-2 175	-13 592	-2 017	-1 939	-1 860	-1 782
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0	0
Solde I (budget global)	-2 973 851	-2 841 682	-2 518 804	-2 580 976	-2 621 687	-2 666 371
(+) Recettes des subventions cantonales	0	0	0	0	0	0
(-) Coûts des subventions cantonales	0	0	0	0	0	0
(+) Rentrées fiscales et amendes	7 452	8 600	8 600	7 500	7 500	7 500
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	-2 966 399	-2 833 082	-2 510 204	-2 573 476	-2 614 187	-2 658 871
(+)/(-) Régularisations	-3 509	943	149	-1 527	-1 553	-1 579
Solde III (comptabilité financière)	-2 969 909	-2 832 139	-2 510 055	-2 575 003	-2 615 740	-2 660 450

Solde I budget global produits

CHF Solde I des produits	Compte 2019	Budget 2020	Budget 2021	2022	2023	Plan financier 2024
Observation, expertise et encadrement	-2 973 851	-2 841 682	-2 518 804	-2 580 976	-2 621 687	-2 666 371

Commentaire:

Modifications par rapport à la planification précédente

Le solde s'améliore de CHF 0,32 million par rapport à la planification précédente. La baisse des frais de biens, services et marchandises, qui correspond à CHF 0,12 million, s'explique par le transfert de certains comptes dans le budget logistique de l'Office des services et des ressources (centralisation au sein de la DIJ). Les charges de personnel diminuent de CHF 0,19 million du fait que la Station cantonale d'observation a réduit ses effectifs (suppression de 2 postes à plein temps). Cette diminution a été prise en compte pour la première fois dans le budget 2021 et dans le plan intégré « mission-financement » 2022 à 2024.

En automne 2018, la compétence en matière d'expertises a été transmise aux Services psychiatriques universitaires (SPU) de Berne, raison pour laquelle l'information sur les prestations « Nombre d'expertises facturées » n'apparaît plus dans le budget à compter de 2020. L'unité de psychiatrie médico-légale pour enfants et adolescents, dans sa forme institutionnelle, a été dissolue en 2019 à l'initiative des SPU et les soins psychiatriques destinés aux adolescents placés au sein de la Station cantonale d'observation sont désormais régis par contrat dans le cadre du service de médecins consultants organisé avec les SPU.

Priorités de développement

La sortie de la Station cantonale d'observation de l'administration centralisée du canton de Berne est planifiée, préparée et aura lieu dans le cadre du projet du gouvernement relatif à l'autonomisation des cinq institutions cantonales d'aide à l'enfance et à la jeunesse.

En vue de déterminer les besoins futurs en prestations fournies par la Station cantonale d'observation après l'introduction de la loi cantonale sur l'encouragement et la protection (LPEP) et de la révision de la loi sur l'école obligatoire (projet REVOS), à partir de 2022, les prestations actuelles, offertes dans le cadre de divers projets, font

l'objet d'une analyse. Celle-ci atteste clairement de besoins en aides éducatives flexibles, décentralisées, interdisciplinaires et fournies dans un climat de coopération destinées aux jeunes ayant des difficultés psychiques et psychosociales. L'organisation structurelle et fonctionnelle est adaptée dans le cadre d'une réorganisation afin de continuer d'offrir aux autorités chargées de l'exécution des mesures de droit civil et de droit pénal des places d'observation et d'encadrement adéquates pour les jeunes qui présentent souvent un danger potentiel important pour eux-mêmes et pour autrui et ont par conséquent besoin d'un suivi intensif.

Chances et risques

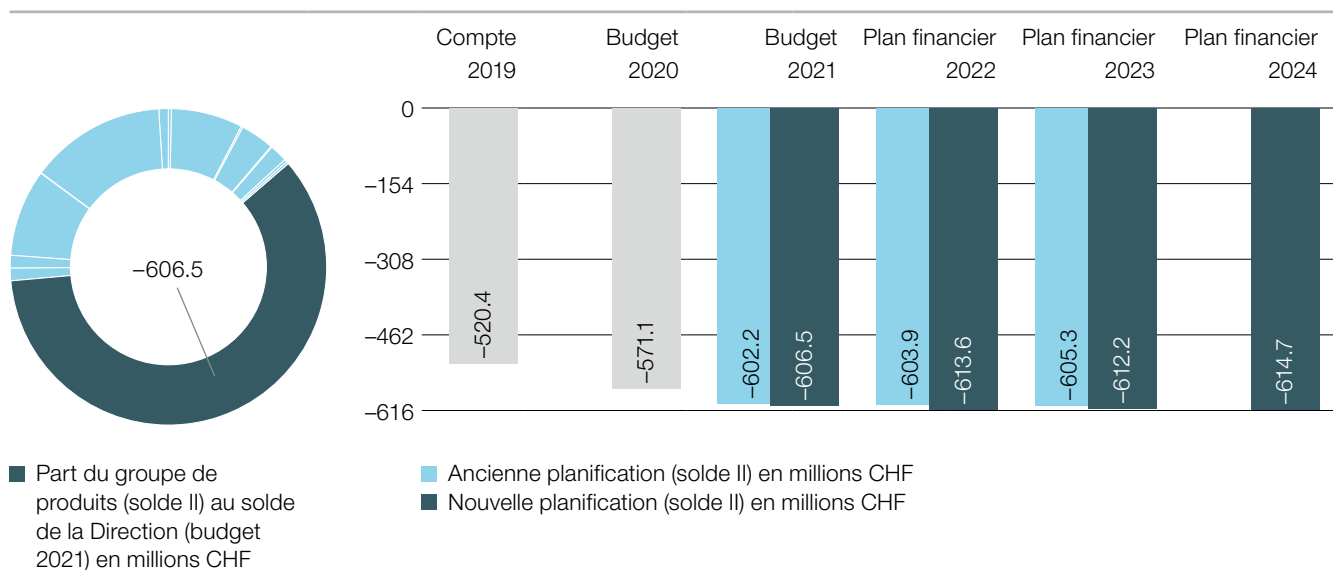
La Station cantonale d'observation contribue durablement à la promotion de la cohésion sociale et à la sécurité de la population bernoise, de par son offre solide et l'intégration des jeunes ayant des difficultés psychiques et psychosociales, qui présentent souvent un danger potentiel important pour eux-mêmes et pour autrui, qu'elle vise. Ces places représentent des défis pour les collaborateurs et mettent à l'épreuve leur devoir de vigilance et leur professionnalisme.

Les offres innovantes et interdisciplinaires proposées par la Station cantonale d'observation pour les jeunes ayant un besoin particulier d'encouragement et de protection constituent une plus-value pour les services qui ordonnent des mesures renforcées d'aide à la jeunesse.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2018	Compte 2019	Évolution attendue
Nombre de journées facturées (BEO-Bolligen et BEO-Sirius)	18 389	15 536	stabilité
Nombre de nouvelles admissions (BEO-Bolligen et BEO-Sirius)	37	31	stabilité

6.7.10 Mise en œuvre des prescriptions sur les assurances sociales



Description

Garantir les transferts financiers dans deux branches des assurances sociales, à savoir les allocations familiales dans l'agriculture et les prestations complémentaires. Garantir le respect du régime

de l'assurance-maladie obligatoire, déterminer quelles personnes ont droit à une réduction des primes dans le canton et veiller à ce que les montants qui leur sont dus à ce titre soient versés à temps.

Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte 2019	Budget 2020	Budget 2021	2022	2023	Plan financier 2024
(+) Rentrées financières	3 355	15 000	10 000	10 000	10 000	10 000
(-) Frais de personnel	-3 656 645	-3 842 962	-3 897 456	-3 866 140	-3 902 042	-3 929 901
(-) Coûts matériels	-1 113 395	-1 491 000	-1 535 700	-1 535 701	-1 355 700	-1 355 701
(-) Intérêts et amortissements standard	-911 009	-2 127	-1 862	0	0	0
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0	0
Solde I (budget global)	-5 677 694	-5 321 089	-5 425 018	-5 391 840	-5 247 742	-5 275 602
(+) Recettes des subventions cantonales	558 964 217	862 280 900	630 450 000	645 650 000	661 350 000	677 450 000
(-) Coûts des subventions cantonales	-1 302 088 831	-1 428 061 300	-1 481 127 000	-1 508 435 000	-1 528 047 000	-1 551 773 000
(+) Rentrées fiscales et amendes	228 432 733	5 000	249 593 500	254 597 500	259 703 500	264 911 500
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	-520 369 576	-571 096 489	-606 508 518	-613 579 340	-612 241 242	-614 687 102
(+)/(-) Régularisations	9 967	-9 859	-11 958	-12 000	-12 000	-12 000
Solde III (comptabilité financière)	-520 359 609	-571 106 348	-606 520 477	-613 591 340	-612 253 242	-614 699 102

Solde I budget global produits

CHF Solde I des produits	Compte 2019	Budget 2020	Budget 2021	2022	2023	Plan financier 2024
Produit Contributions dans le domaine des assurances sociales	4 147	0	10 000	9 999	10 000	9 999
Produit Réduction des primes d'assurance-maladie	-5 681 841	-5 321 089	-5 435 018	-5 401 840	-5 257 742	-5 285 601

Commentaire:

Modifications par rapport à la planification précédente

Le solde I présente une péjoration de quelque CHF 0,1 million par rapport au budget 2020. Le motif principal de cet écart est la hausse attendue des coûts de développement de l'application spécialisée pour le calcul de la réduction des primes.

La détérioration du solde II, de CHF 35,4 millions, s'explique ainsi:

- Les charges dans le domaine de la réduction des primes sont plus élevées que prévu, de CHF 33 millions, principalement en raison de la mise en œuvre de l'arrêt du Tribunal fédéral, qui allège les charges des familles avec des enfants et de jeunes adultes en formation.
- Les charges liées aux prestations complémentaires (PC) sont plus importantes que le montant budgété pour 2020, de CHF 19,9 millions car la Caisse de compensation de Berne enregistre une hausse des coûts de 2 pour cent.
- Les charges s'accroissent de CHF 2,75 millions concernant les frais de gestion des PC par la Caisse de compensation du canton de Berne en raison d'une modification de l'infrastructure informatique.
- Les revenus provenant des contributions fédérales pour la réduction des primes augmentent de CHF 9,1 millions en raison de la hausse du montant des primes d'assurance-maladie.

- Les revenus provenant des contributions fédérales pour les PC connaissent au total une hausse de CHF 5,6 millions en raison des coûts globalement en augmentation des PC.
- Les coûts de CHF 2,8 millions s'agissant des allocations familiales pour les personnes n'exerçant pas d'activité lucrative sont inférieurs au montant inscrit dans le budget précédent étant donné que les chiffres provisoires de la croissance ont été corrigés par la Caisse de compensation du canton de Berne.
- Les revenus provenant des contributions communales pour les PC et les allocations familiales pour les personnes n'exerçant pas d'activité lucrative connaissent une hausse de CHF 3 millions.
- Il faut noter que les revenus provenant des contributions communales pour les PC et les allocations familiales pour les personnes n'exerçant pas d'activité lucrative sont comptabilisées dans le budget 2020 comme « recettes des subventions cantonales », tandis qu'elles sont inscrites comme « rentrées fiscales et amendes » dans le budget 2021. Le changement de pratique comptable a été mis en œuvre pour le budget 2021 sur la base des indications du Contrôle des finances.

Priorités de développement

Les travaux législatifs concernant la révision partielle de la loi portant introduction des lois fédérales sur l'assurance-maladie, sur l'assurance-accidents et sur l'assurance militaire (LiLAMAM), de même que la mise en œuvre de la réforme du domaine des prestations complémentaires conformément à la loi fédérale sur les prestations

complémentaires à l'AVS et à l'AI sont au centre des préoccupations. En outre, l'OAS continue à travailler sur l'optimisation du dépôt par voie électronique des demandes de réduction des primes et examine d'autres possibilités de numérisation de son activité.

Chances et risques

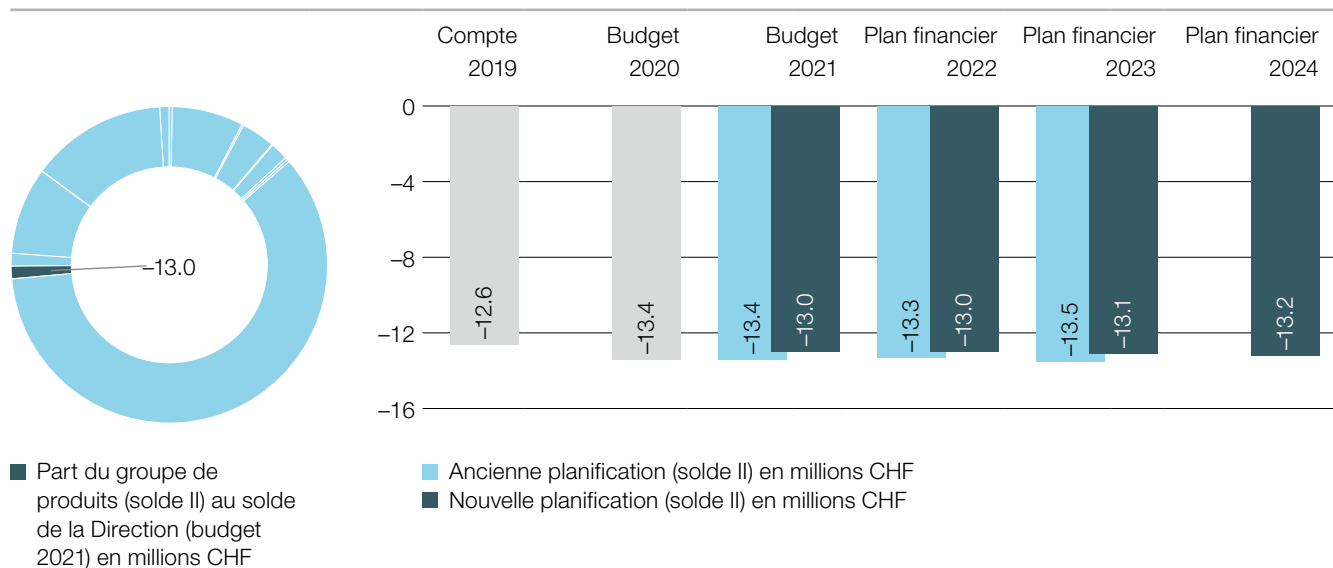
Les conséquences de la réforme du domaine des PC sur les finances ne sont pas encore chiffrables. A court terme, il faut s'attendre à une hausse des frais, en particulier concernant les coûts de gestion de la Caisse de compensation du canton de Berne, qui permettent la réalisation des mesures techniques et organisationnelles nécessaires. A long terme, on prévoit une baisse des coûts dans le domaine des PC, même si les effets de ces économies ne

se feront pas tout de suite sentir en raison de la garantie des acquis prévue pour trois ans. La pandémie de COVID-19 entraînera des coûts supplémentaires pour l'année en cours et en 2022, qui se traduiront probablement par un accroissement du volume des prestations à la réduction des primes et d'autres coûts supplémentaires liés aux actes de défaut de biens provenant des assureurs.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2018	Compte 2019	Évolution attendue
Nombre de demandes de réduction des primes reçues	15 000	15 700	stabilité
Nombre de demandes de réduction des primes traitées	16 000	17 100	stabilité
Nombre de demandes d'exemption du régime de l'assurance-maladie obligatoire reçues	1 400	1 500	stabilité
Nombre de demandes d'exemption du régime de l'assurance-maladie obligatoire traitées	1 400	1 500	stabilité
Nombre de contacts téléphoniques avec des clients	46 300	43 900	stabilité
Nombre de contacts avec des clients au guichet	3 100	3 000	stabilité
Nombre de contacts écrits avec des clients (courriels, lettres)	16 000	17 300	stabilité
Nombre d'ayants droit ordinaires à la réduction des primes	217 500	217 000	augmentation
Nombre d'ayants droit à la réduction des primes qui perçoivent l'aide sociale ou des prestations complémentaires	93 000	93 000	augmentation
Nombre de rentiers AVS au bénéfice de prestations complémentaires, en pour cent	14	14	stabilité
Nombre de rentiers AI au bénéfice de prestations complémentaires, en pour cent	54	54	stabilité
Nombre de personnes sans activité lucrative au bénéfice d'allocations familiales	2 000	1 700	fluctuation
Nombre de personnes au bénéfice d'allocations familiales dans l'agriculture	3 200	3 100	diminution

6.7.11 Préfectures



Description

Accomplissement efficace, orienté vers les besoins et les attentes des clients, des tâches que la législation attribue aux préfets et aux préfètes dans leurs domaines d'activité essentiels : surveillance des communes et traitement des recours contre les décisions de ces

dernières, fonction d'organe de médiation, constructions, tâches de conduite et de coordination en cas de catastrophe et de situation d'urgence, ainsi qu'autres tâches.

Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte 2019	Budget 2020	Budget 2021	2022	2023	Plan financier 2024
(+) Rentrées financières	12 298 962	11 324 200	11 197 600	11 197 600	11 197 600	11 197 600
(-) Frais de personnel	-16 598 530	-17 272 803	-17 410 334	-17 386 227	-17 550 496	-17 638 011
(-) Coûts matériels	-6 104 297	-5 240 508	-4 584 507	-4 584 509	-4 584 509	-4 584 506
(-) Intérêts et amortissements standard	-22 212	-3 037	-3 290	-3 163	-3 037	-2 910
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0	0
Solde I (budget global)	-10 426 077	-11 192 148	-10 800 531	-10 776 299	-10 940 442	-11 027 828
(+) Recettes des subventions cantonales	0	5 000	0	0	0	0
(-) Coûts des subventions cantonales	-2 196 019	-2 255 500	-2 208 500	-2 208 500	-2 208 500	-2 208 500
(+) Rentrées fiscales et amendes	643	20 700	17 500	17 500	17 500	17 500
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	-12 621 453	-13 421 948	-12 991 531	-12 967 299	-13 131 442	-13 218 828
(+)/(-) Régularisations	-72 537	-90 931	-89 241	-89 367	-89 494	-89 620
Solde III (comptabilité financière)	-12 693 990	-13 512 879	-13 080 772	-13 056 666	-13 220 936	-13 308 448

Solde I budget global produits

CHF Solde I des produits	Compte 2019	Budget 2020	Budget 2021	2022	2023	Plan financier 2024
Justice administrative	-3 199 573	-2 667 508	-2 629 538	-2 635 297	-2 669 594	-2 679 299
Surveillance	-1 782 702	-2 129 393	-1 730 951	-1 723 272	-1 747 229	-1 754 929
Exécution d'autres tâches légales	-5 443 802	-6 395 247	-6 440 041	-6 417 731	-6 523 618	-6 593 600

Commentaire :

Modifications par rapport à la planification précédente

Le solde II est inférieur de quelque CHF 0,4 million par rapport au montant budgété pour 2020. La raison principale réside dans le fait qu'une partie du budget consacré à la logistique, inscrit comme frais de matériel, a été centralisée par l'Office des services et des ressources (OSR). Les frais de personnel ne dépassent pas le budget prévu et correspondent aux objectifs fixés. Les mesures prises dans le cadre de la pandémie de coronavirus ne sont pas sans répercussions financières. La perte des recettes liées à la rede-

vance d'alcool, à laquelle il a été renoncé pour les établissements au bénéfice d'une autorisation d'exploiter A ou C, est estimée à CHF 1,4 million au total en 2020. Pour le moment, il est difficile d'évaluer les conséquences de ces changements sur le budget 2021 et le plan financier 2022 à 2024. S'agissant de l'accomplissement des tâches légales, aucun écart significatif n'est à constater. Dans chaque préfecture, la charge de travail est et reste généralement très importante.

Priorités de développement

A la suite de l'introduction de la nouvelle application spécialisée Evidence, à l'automne 2020, la consolidation des processus et l'optimisation des affaires courantes avec le nouveau logiciel constituent la principale priorité de développement de 2021. Les collaborateurs spécialisés dans le domaine des constructions joueront encore un rôle actif au quotidien dans le cadre du projet eBau et

soutiendront les étapes de développement. Ce projet phare, qui concerne l'ensemble du canton, ne peut connaître le succès que si les communes participent efficacement au projet et si elles déploient et utilisent le produit. A cet effet, les préfectures peuvent apporter une contribution importante dans la mesure où elles sont susceptibles d'aider à les impliquer.

Chances et risques

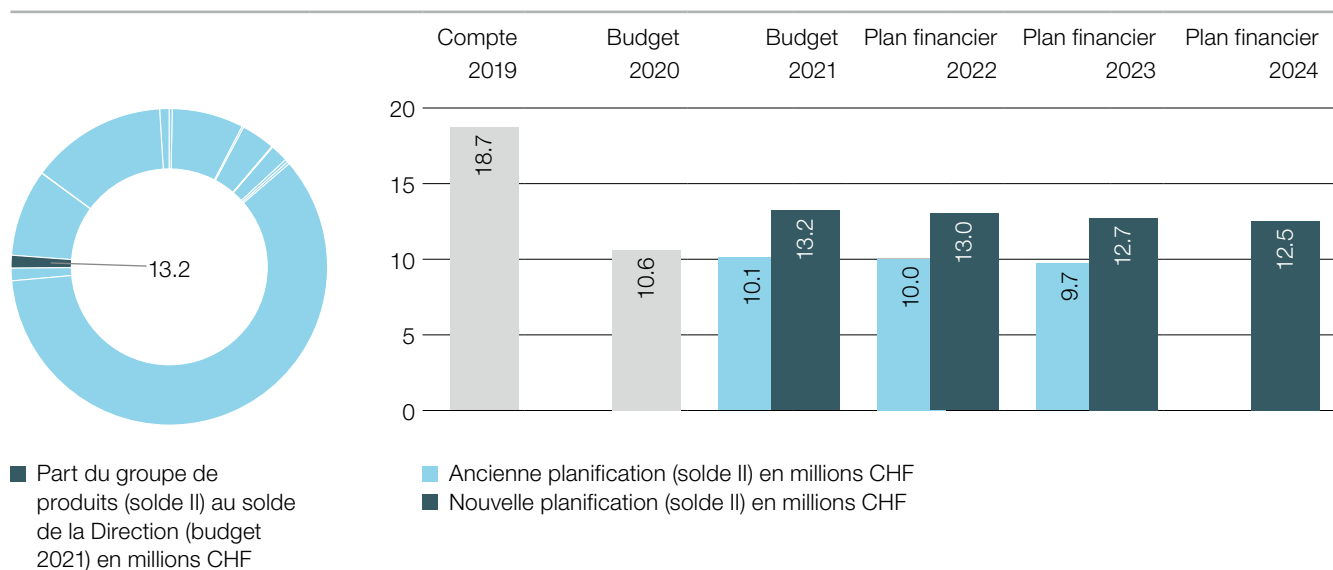
En tant qu'unités administratives décentralisées, disposant donc d'une assise régionale, les dix préfectures peuvent facilement prendre en charge les nouveaux domaines d'activités qui se présentent, en particulier les tâches de coordination concernant l'ensemble du canton. Par contre, il existe un risque qu'elles ne soient pas en mesure d'assumer les tâches supplémentaires en raison de ressources en personnel insuffisantes. La nouvelle application spécialisée prépare la base du prochain déroulement des affaires sous forme numérique. Les conditions pour relever les nouveaux défis

techniques sont ainsi globalement réunies. Dans la plupart des préfectures, beaucoup de collaborateurs occupent des fonctions mixtes, c'est-à-dire relatives à plusieurs domaines, comme les constructions, les inventaires, l'hôtellerie et la restauration ou les expulsions. Ces fonctions ne se laissent toujours pas facilement pourvoir et nécessitent une période d'initiation importante et des ressources humaines conséquentes, dont la préfecture ne dispose pas généralement.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2018	Compte 2019	Évolution attendue
Nombre de recours formés (justice administrative)	592	610	stabilité
Nombre de recours réglés (justice administrative)	604	556	stabilité
Nombre de visites de contrôle effectuées auprès des communes	253	261	stabilité
Nombre de demandes de permis de construire déposées	2 389	2 436	stabilité
Nombre de demandes de permis de construire traitées	2 479	2 403	stabilité
Nombre d'affaires réglées en matière d'hôtellerie et de restauration, de successions, de droit foncier rural et de législation sur la prostitution	18 408	19 356	stabilité

6.7.12 Poursuites et faillites



Description

Accomplissement, par les offices des poursuites et des faillites (OPF) et leurs agences, des tâches imposées par le droit relatif aux poursuites et aux faillites, dans le respect de la loi sur la poursuite pour dettes et la faillite ainsi que de la législation et des autres consignes cantonales (gestion financière, informatique, etc.). Il s'agit en particulier des tâches suivantes :

- Traitement des procédures de poursuite par voie de saisie et de poursuite en réalisation de gage
- Traitement des procédures de faillite

- Octroi de renseignements sur la base des registres
- Prise d'inventaire pour sauvegarde des droits de rétention dans des locaux commerciaux
- Exécution des séquestres ordonnés par le juge
- Tenue du registre des réserves de propriété
- Activités de conseil et de soutien en faveur des débiteurs, des créanciers, des autorités et d'autres personnes ou instances concernées

Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte 2019	Budget 2020	Budget 2021	2022	2023	Plan financier 2024
(+) Rentrées financières	55 254 227	52 203 900	55 357 300	55 357 300	55 357 300	55 357 300
(-) Frais de personnel	-27 478 070	-29 705 935	-30 143 788	-30 262 123	-30 576 212	-30 740 190
(-) Coûts matériels	-9 062 221	-11 923 100	-12 038 100	-12 038 100	-12 038 100	-12 038 100
(-) Intérêts et amortissements standard	-8 119	-41 234	-42 181	-52 256	-67 383	-85 333
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0	0
Solde I (budget global)	18 705 817	10 533 631	13 133 231	13 004 821	12 675 604	12 493 677
(+) Recettes des subventions cantonales	0	0	0	0	0	0
(-) Coûts des subventions cantonales	0	0	0	0	0	0
(+) Rentrées fiscales et amendes	30 349	35 000	31 000	31 000	31 000	31 000
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	18 736 166	10 568 631	13 164 231	13 035 821	12 706 604	12 524 677
(+)/(-) Régularisations	-22 478	-50 795	163 686	168 982	171 421	173 537
Solde III (comptabilité financière)	18 713 687	10 517 837	13 327 917	13 204 803	12 878 025	12 698 214

Solde I budget global produits

	Compte 2019	Budget 2020	Budget 2021	2022	2023	Plan financier 2024
CHF Solde I des produits						
Exécution des procédures de poursuite	18 194 294	11 902 328	13 692 266	13 584 939	13 309 728	13 157 314
Exécution des procédures de fail- lite	511 523	-1 368 697	-559 035	-580 118	-634 124	-663 637

Commentaire:

Modifications par rapport à la planification précédente

Le solde I présente une différence de CHF 2,6 millions par rapport au budget 2020. L'amélioration s'explique par une augmentation constante du volume des affaires, en particulier dans le domaine

des réquisitions de poursuite et des réquisitions de continuation de la poursuite. Les rentrées financières ont ainsi augmenté de plus de CHF 3 millions.

Priorités de développement

Malgré l'accroissement constant du volume des affaires, les nouveaux projets de numérisation doivent permettre un allègement de la masse des dossiers.

Quant au projet SAKA, l'introduction des nouveaux logiciels standard dans les agences a été reporté d'une année encore à cause du fournisseur qui manquait de ressources. Elle est désormais prévue au dernier trimestre 2021.

S'agissant des poursuites, le développement de l'application spécialisée eXpert occupe par ailleurs le premier plan.

Chances et risques

La transformation numérique des offices des poursuites et des faillites et des agences constitue une chance à long terme se traduisant par un gain d'efficacité concernant les procédures, le personnel et l'infrastructure.

gérée autrement qu'avec du personnel supplémentaire, ce qui neutraliserait les éventuelles rentrées.

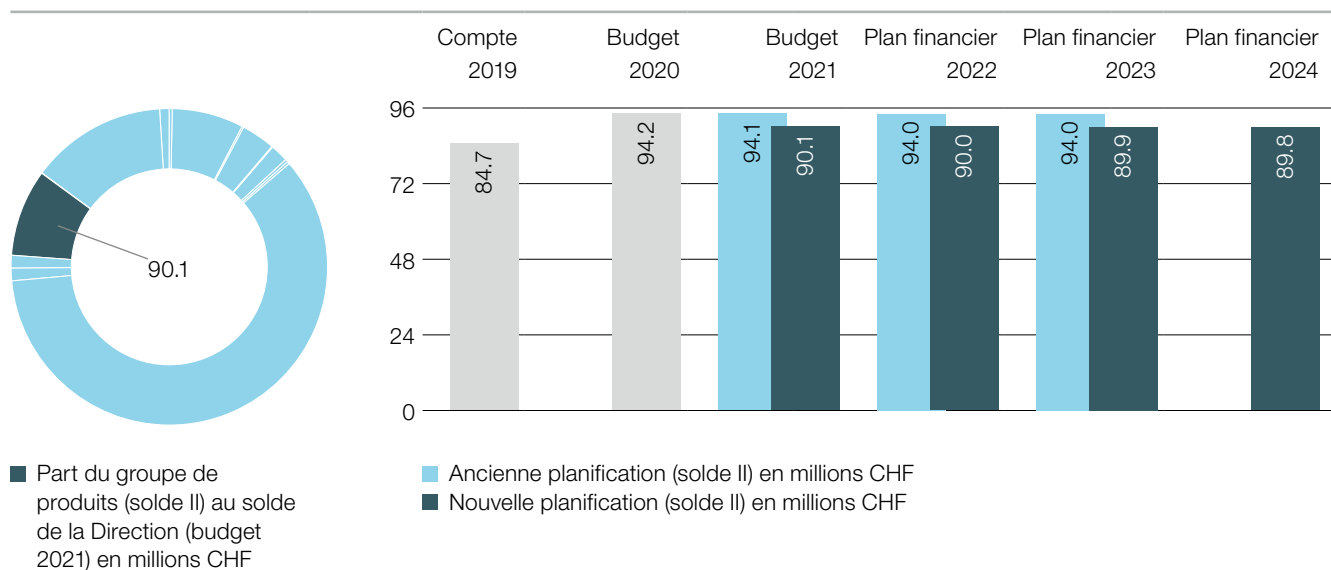
Il se peut que la crise liée au coronavirus donne lieu à des rentrées accrues dans le domaine des faillites. Il est aujourd'hui difficile de savoir si l'augmentation du nombre de faillites ne saura pas être

Dans le contexte du coronavirus, il est fort probable que la Confédération réduise (de 50 pour cent au plus) les tarifs prévus par l'ordonnance sur les émoluments. Une telle mesure aurait pour potentiel effet de faire chuter de plus de CHF 20 millions les recettes annuelles des émoluments des offices des poursuites et des faillites.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2018	Compte 2019	Évolution attendue
Nombre de commandements de payer établis	321 507	323 261	augmentation
Nombre de réquisitions de continuer la poursuite reçues	248 229	252 175	augmentation
Nombre de recours formés	261	217	stabilité
Nombre de recours admis	22	27	stabilité
Nombre total de procédures de faillite ouvertes	1 593	1 541	stabilité
Nombre de procédures ouvertes de liquidation d'une succession répudiée	988	989	augmentation
Nombre de recours admis	2	1	stabilité

6.7.13 Tenue du registre foncier



Description

Tenue du registre foncier en tant que répertoire des immeubles et des droits y relatifs. Taxation et perception des impôts sur les mu-

tations. Etablissement d'extraits du registre foncier en application de la législation et réponse aux questions de toute nature

Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte 2019	Budget 2020	Budget 2021	2022	2023	Plan financier 2024
(+) Rentrées financières	13 441 922	13 585 300	13 585 300	13 585 300	13 585 300	13 585 300
(-) Frais de personnel	-14 394 997	-14 723 403	-15 097 234	-15 165 122	-15 238 344	-15 331 168
(-) Coûts matériels	-588 426	-636 000	-426 100	-426 100	-456 100	-456 100
(-) Intérêts et amortissements standard	719 910	-1 716	-1 639	-1 306	0	0
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0	0
Solde I (budget global)	-821 592	-1 775 820	-1 939 674	-2 007 228	-2 109 144	-2 201 969
(+) Recettes des subventions cantonales	0	2 100	2 100	2 100	2 100	2 100
(-) Coûts des subventions cantonales	0	0	0	0	0	0
(+) Rentrées fiscales et amendes	85 527 167	96 008 200	92 008 200	92 008 200	92 008 200	92 008 200
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	84 705 575	94 234 480	90 070 626	90 003 072	89 901 156	89 808 331
(+)/(-) Régularisations	-734 565	179	102	27	0	0
Solde III (comptabilité financière)	83 971 010	94 234 660	90 070 728	90 003 098	89 901 156	89 808 331

Solde I budget global produits

CHF Solde I des produits	Compte 2019	Budget 2020	Budget 2021	2022	2023	Plan financier 2024
Tenue du registre foncier	-229 851	-482 523	-1 319 914	-1 381 209	-1 473 633	-1 557 796
Taxation et perception des impôts sur les mutation	234 220	143 177	143 718	143 690	143 651	143 613
Renseignements	-825 961	-1 436 473	-763 478	-769 709	-779 163	-787 787

Commentaire:

Modifications par rapport à la planification précédente

Le solde II se situe à un niveau inférieur de CHF 4,2 millions par rapport au budget 2020.

Dans le domaine des biens, services et marchandises, les frais plus bas (de CHF 0,2 million) s'expliquent par le fait qu'une partie du budget logistique a été centralisé au sein de l'Office des services et des ressources (OSR). Les recettes liées aux impôts sur les mu-

tations connaissent des fluctuations importantes et sont par conséquent difficiles à budgéter.

Pour leurs prévisions, les bureaux du registre foncier se sont fondés sur les valeurs des années précédentes. Selon les chiffres de 2017 à 2019, il faut s'attendre à une moyenne d'environ CHF 92 millions, raison pour laquelle le montant correspondant doit être revu à la baisse d'environ CHF 4 millions dans le budget 2021.

Priorités de développement

- Poursuite de la révision du manuel concernant les relations avec les bureaux du registre foncier et la tenue du registre. Les nouveaux chapitres traitent essentiellement des mentions, des modifications de plan et de questions juridiques générales.
- Poursuite de la numérisation des pièces justificatives du registre foncier en vue de la mise à disposition de l'ensemble de ces pièces en ligne.
- Poursuite des projets pluriannuels relatifs à l'épuration de parcelles d'immeuble, à la qualité des données dans Capitastra et à la mensuration initiale dans l'Oberland.
- Début de la mise en œuvre de la feuille de route élaborée dans le cadre du projet «GRUDIS public» dans le respect de la stratégie pour les prochaines étapes de la numérisation.

Chances et risques

Le temps qui doit être consacré à l'exécution des articles 11a et 17a et suivants LIMu demeure très élevé, étant donné que le traitement juridique et la procédure administrative occasionnent une charge importante. Cela peut entraîner des retards dans le traitement des dossiers.

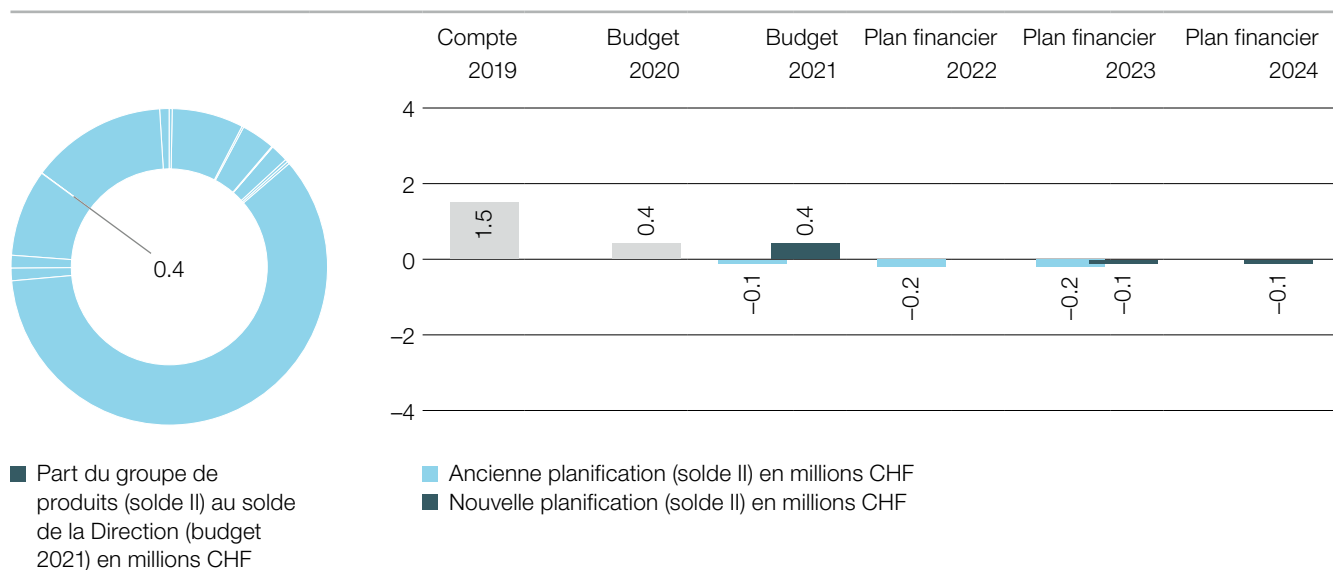
De grandes difficultés continuent d'être constatées lors du recrutement de personnel qualifié, aussi bien pour le poste de conservateur ou conservatrice que pour l'engagement de personnes à former.

Si les répercussions économiques de la crise liée au coronavirus étaient extrêmement fortes, nous partons du principe que le marché de l'immobilier serait aussi touché, ce qui occasionnerait à moyen terme une diminution des recettes des bureaux du registre foncier (notamment des impôts sur les mutations). Il ne sera possible de chiffrer cette diminution que lorsque les répercussions de la crise sur l'économie seront connues. La «Voie 2» de la Direction des finances prévoit une baisse de CHF 10 millions pour l'année 2020 et de CHF 15 millions pour l'année 2021.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2018	Compte 2019	Évolution attendue
Nombre de réquisitions d'inscription au registre foncier	59 213	63 282	fluctuation
Nombre de réquisitions d'inscription valablement traitées	49 409	47 387	fluctuation

6.7.14 Registre du commerce



Description

L'Office du registre du commerce du canton de Berne est, en sa qualité de centre de compétences et d'exécution, un partenaire de l'économie expert en matière d'inscriptions d'entreprises. Le registre du commerce sert à la constitution et à l'identification des

entités juridiques. Il a pour but d'enregistrer et de publier les faits juridiquement pertinents et de garantir la sécurité du droit ainsi que la protection de tiers dans le cadre des dispositions impératives du droit privé.

Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte 2019	Budget 2020	Budget 2021	2022	2023	Plan financier 2024
(+) Rentrées financières	4 465 274	3 501 000	3 501 000	3 001 000	3 001 000	3 001 000
(-) Frais de personnel	-2 865 226	-2 921 019	-2 981 870	-2 948 082	-2 970 817	-2 978 698
(-) Coûts matériels	-117 072	-193 200	-84 200	-84 200	-84 200	-84 200
(-) Intérêts et amortissements standard	3 037	0	0	0	0	0
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0	0
Solde I (budget global)	1 486 013	386 781	434 930	-31 282	-54 017	-61 898
(+) Recettes des subventions cantonales	0	0	0	0	0	0
(-) Coûts des subventions cantonales	0	0	0	0	0	0
(+) Rentrées fiscales et amendes	3 054	3 300	3 100	3 100	3 100	3 100
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	1 489 067	390 081	438 030	-28 182	-50 917	-58 798
(+)/(-) Régularisations	-76 466	-76 300	-86 000	-86 000	-86 000	-86 000
Solde III (comptabilité financière)	1 412 601	313 781	352 030	-114 182	-136 917	-144 798

Solde I budget global produits

CHF Solde I des produits	Compte 2019	Budget 2020	Budget 2021	2022	2023	Plan financier 2024
Inscription au registre	1 516 691	573 527	639 291	166 533	145 298	137 796
Procédure d'examen préalable	-30 678	-186 746	-204 361	-197 814	-199 315	-199 694

Commentaire:

Modifications par rapport à la planification précédente

Contrairement à ce qui était prévu lors de la dernière budgétisation, la révision de l'ordonnance sur les émoluments en matière de registre du commerce (RS 221.411.1) n'entrera en vigueur qu'au 1^{er} janvier 2021, avec une diminution importante des recettes à la clef.

Ainsi, le recul des recettes initialement planifié pour 2020, d'une importance difficile à estimer pour le moment, est reporté à 2021 et aux années suivantes.

Priorités de développement

Les priorités, en 2021, découleront des adaptations induites par la révision totale de l'ordonnance sur les émoluments en matière de registre du commerce et par la révision partielle de l'ordonnance sur le registre du commerce (ORC; RS 221.411). Cette dernière

prévoit en particulier la gratuité de l'accès en ligne aux statuts, aux actes de fondation, aux autres pièces justificatives et aux réquisitions. Le nouveau dispositif requiert une solution d'archivage électronique globale, qui doit être déployée en 2021.

Chances et risques

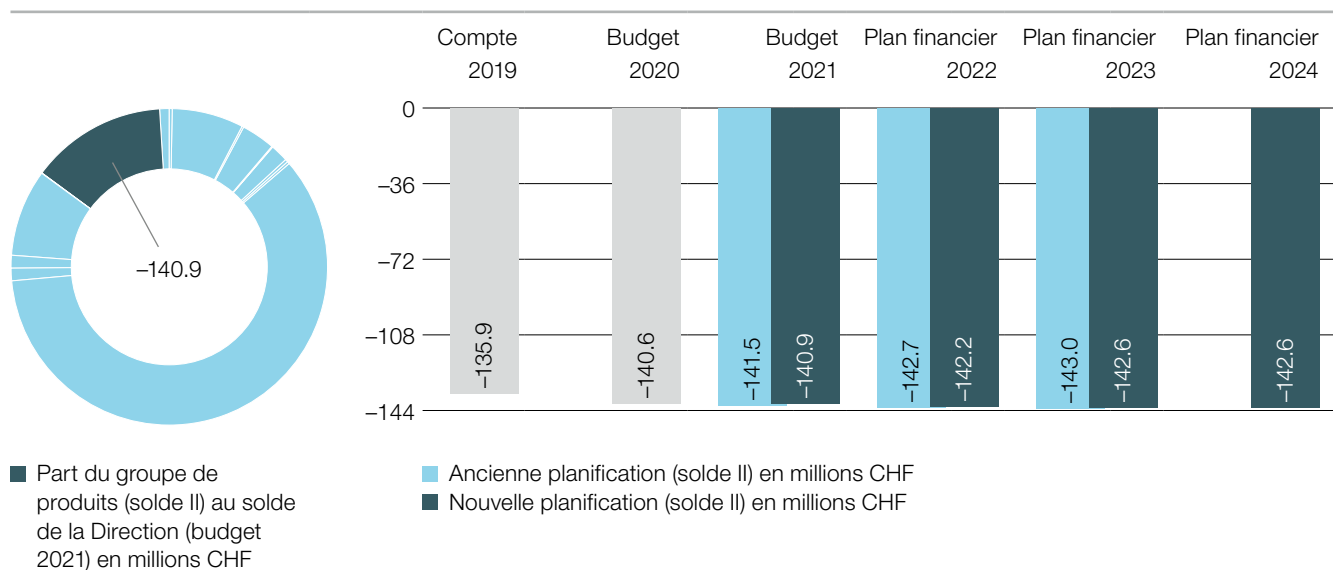
L'ORC révisée ne permet plus l'effacement des documents enregistrés sous forme électronique, ce qui présuppose une infrastructure parfaitement fonctionnelle. En raison de la masse de données que constituent les dossiers des entreprises, trouver une solution d'archivage sécurisé est un enjeu primordial.

A partir de 2022, il existe un risque que le principe de la couverture des coûts ne puisse plus être respecté en raison des nouvelles prescriptions applicables en matière d'émoluments.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2018	Compte 2019	Évolution attendue
Nombre d'enregistrements	19 386	20 262	stabilité
Nombre de réquisitions d'inscription au registre du commerce reçues	18 789	20 261	stabilité
Nombre de demandes d'examen préalable reçues et réglées	647	606	stabilité

6.7.15 Autorité de protection de l'enfant et de l'adulte



Description

Protection effective et efficace de l'enfant et de l'adulte, conformément aux tâches que le droit civil totalement révisé attribue aux autorités de protection de l'enfant et de l'adulte dans les domaines principaux que sont les enquêtes et la prescription de mesures, placement à des fins d'assistance compris, les tâches non liées à

des mesures, les interventions et la surveillance s'agissant des mesures personnelles anticipées et des mesures appliquées de plein droit, les actes nécessitant le consentement de l'autorité ainsi que la surveillance et la gestion de la qualité vis-à-vis des mandataires.

Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte 2019	Budget 2020	Budget 2021	2022	2023	Plan financier 2024
(+) Rentrées financières	33 611 005	27 702 000	29 452 000	29 202 000	29 202 000	29 202 000
(-) Frais de personnel	-23 007 051	-23 299 964	-23 853 602	-23 964 832	-24 361 698	-24 387 958
(-) Coûts matériels	-146 496 173	-145 012 900	-146 514 700	-147 414 700	-147 414 700	-147 414 700
(-) Intérêts et amortissements standard	16 468	-7 273	-6 038	-3 097	-1 914	-1 738
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0	0
Solde I (budget global)	-135 875 750	-140 618 136	-140 922 340	-142 180 629	-142 576 313	-142 602 396
(+) Recettes des subventions cantonales	0	0	0	0	0	0
(-) Coûts des subventions cantonales	-36 576	-40 000	-40 000	-40 000	-40 000	-40 000
(+) Rentrées fiscales et amendes	31 764	20 000	31 800	31 800	31 800	31 800
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	-135 880 562	-140 638 136	-140 930 540	-142 188 829	-142 584 513	-142 610 596
(+)/(-) Régularisations	-935 909	-548 786	-899 104	-899 295	-899 410	-899 491
Solde III (comptabilité financière)	-136 816 471	-141 186 923	-141 829 643	-143 088 124	-143 483 922	-143 510 087

Solde I budget global produits

CHF Solde I des produits	Compte 2019	Budget 2020	Budget 2021	2022	2023	Plan financier 2024
Enquêtes et prescription de mesures visant la protection de personnes mineures	-88 134 768	-89 740 314	-90 137 822	-90 808 237	-90 932 164	-90 940 334
Enquêtes et prescription de mesures visant la protection de personnes majeures	-42 698 587	-45 518 897	-44 718 322	-45 260 773	-45 366 555	-45 373 528
Exécution de tâches non liées à des mesures	-2 778 095	-1 947 489	-1 358 500	-1 366 061	-1 393 691	-1 395 512
Interventions et surveillance dans le domaine des	-122 205	-214 442	-152 741	-152 752	-152 792	-152 795
Actes nécessitant le consentement de l'autorité	-257 711	-509 624	-327 268	-328 899	-334 858	-335 251
Surveillance et gestion de la qualité	-1 884 385	-2 687 370	-4 227 688	-4 263 908	-4 396 252	-4 404 977

Commentaire:

Modifications par rapport à la planification précédente

Le revenu des APEA se compose essentiellement de recettes provenant des émoluments et de remboursements de coûts de mesures ayant donné lieu à un préfinancement. Dans le budget 2021, il est prévu à hauteur de presque CHF 29,5 millions, ce qui correspond à une augmentation de CHF 1,75 millions par rapport à la planification précédente. Ce montant tient compte des données empiriques des années écoulées, au cours desquelles les recettes ont constamment pu être revues à la hausse.

S'agissant des biens, services et marchandises, une augmentation de CHF 1,5 millions a été prévue au budget (CHF 146,5 mio. dans

le budget 2021), ce qui permet de tenir compte des risques liés à l'augmentation du nombre de cas en général et de placements onéreux en particulier. Les APEA n'ont en effet pratiquement aucune influence sur les coûts des mesures: lorsque les conditions sont réunies, elles sont légalement tenues d'ordonner des mesures. Certains cas très complexes peuvent entraîner une hausse considérable des coûts des mesures. Les institutions définissent elles-mêmes les structures des coûts.

Le solde I n'augmente que très légèrement, de CHF 304 000, ce qui s'explique par la hausse prévue du revenu.

Priorités de développement

En 2020, les APEA ont continué de progresser dans le développement de leurs processus et instruments de travail. Une attention particulière a été portée à la transparence des activités des autorités: grâce à leur système de gestion des modèles, qui a été complètement remanié, les APEA peuvent désormais présenter leurs décisions de telle manière qu'elles soient encore plus compréhensibles pour les personnes concernées; une brochure destinée à un large public illustre le vaste champ d'activité des APEA au moyen d'exemples tirés de la vie quotidienne; enfin, la nouvelle mouture du site Internet devrait être plus claire et plus facile d'accès. Divers

projets informatiques et de numérisation devraient également permettre d'améliorer la transparence et l'efficacité des APEA; à ce titre, on peut notamment mentionner le déploiement, dans toutes les autorités, du système de gestion des affaires BE-GEVER, l'évaluation d'une comptabilité clients moderne et la participation au projet cantonal PGI. Se fondant sur une analyse de la fréquence des mesures et des structures de coûts qui compare différentes régions, les APEA définissent des critères devant diriger leur action pour optimiser l'application du droit de manière uniforme à l'échelle du canton.

Chances et risques

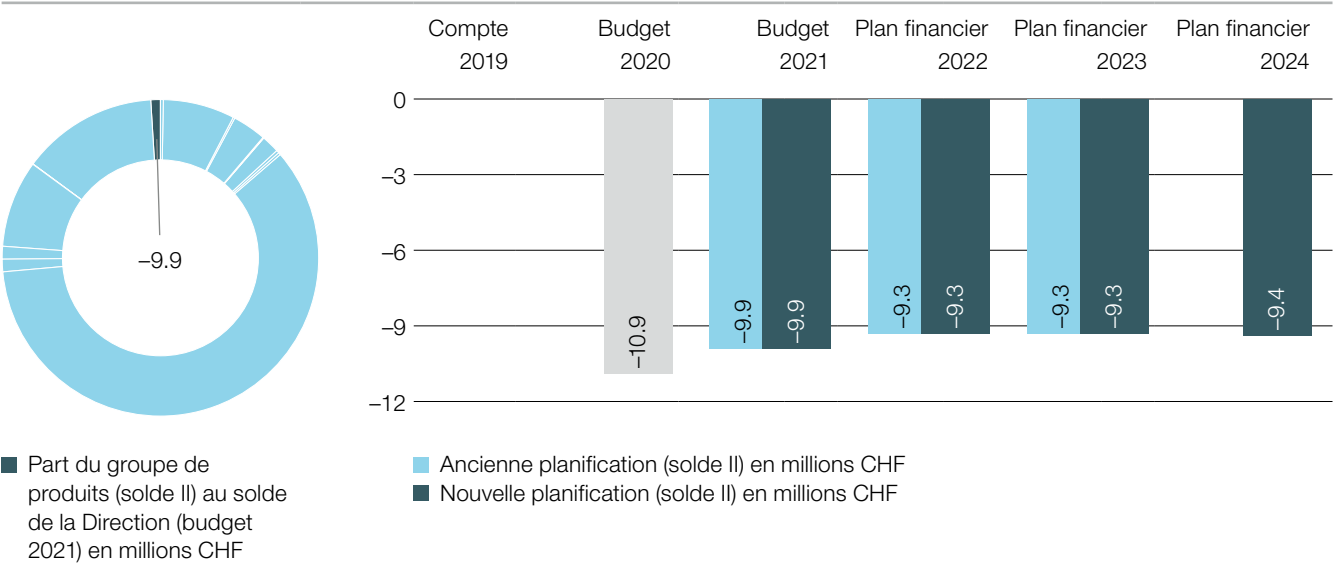
Le fait que les collaborateurs des APEA soient à la fois compétents et motivés et qu'ils entretiennent de bonnes relations avec les partenaires institutionnels est considéré comme une chance importante. Les principaux risques sont toujours dus aux situations critiques qui peuvent survenir dans le domaine de la protection de

l'enfant et de l'adulte, à une surcharge du personnel, aux problèmes fonctionnels de quelques services sociaux ainsi qu'à l'augmentation des coûts des mesures, qui découle du nombre et de la complexité des cas de protection de l'enfant et de l'adulte, auxquels les APEA ne peuvent rien.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2018	Compte 2019	Évolution attendue
Nombre de procédures de protection de l'enfant et de l'adulte ouvertes	7 350	7 433	augmentation
Nombre de mesures de protection de l'enfant et de l'adulte décidées	3 814	3 488	augmentation
Nombre de PAFA décidés par l'autorité	188	168	augmentation
Nombre de décisions de l'autorité ordonnant un placement d'enfant	171	182	augmentation

6.7.16 Information géographique



Description

Notre société ne cesse d'évoluer vers une société de l'information et du savoir. Dans ce contexte, les géodonnées et les géoinformations revêtent une importance politique et économique croissante. Les géodonnées sont des données à référence spatiale qui décrivent les caractéristiques d'un pays. Elles servent de base à tous types de planifications ainsi que de mesures et de décisions, qu'elles soient d'ordre administratif, politique, économique ou scientifique, ou encore privé. Du fait du potentiel économique et politique considérables qu'elles recèlent, les géoinformations constituent un bien économique de premier rang. La loi fédérale sur la géoinformation (LGéo, RS 510.62), entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2008, a instauré des principes fondamentaux concernant la gestion des géoinformations, ainsi que des bases légales pour la mensuration nationale, le cadastre des restrictions de droit public à la propriété foncière, la mensuration officielle et la géologie nationale.

Près de 70 pour cent des décisions prises par les pouvoirs publics sont en rapport avec l'organisation du territoire. L'Office de l'information géographique (OIG) propose aux services habilités, qu'ils soient internes ou externes à l'administration cantonale, un accès aisé aux données géographiques cantonales. Ces données sont recueillies selon des critères uniformes pour tout le territoire cantonal et forment une source de renseignements complète et mise à jour régulièrement, répondant ainsi à tous les besoins. En outre, l'OIG est responsable de l'exploitation d'une banque cantonale de données géographiques et développe cette infrastructure; en particulier, il élabore des normes et des directives concernant la modélisation informatique de ces données, leur saisie, leur conserva-

tion et leur diffusion. Par ailleurs, il offre des prestations de coordination, de soutien et de conseil aux utilisateurs de ces données. De cette manière, il cherche à développer le domaine de la géoinformation conformément aux tâches d'exécution et à exploiter au mieux le potentiel que représentent ces données si utiles.

La mensuration officielle fait partie du registre foncier fédéral. Dans le canton de Berne, le registre foncier est garant de droits réels sur des parcelles de terrain pour une valeur vénale cumulée de près de CHF 300 milliards et assure des hypothèques pour un montant total d'environ CHF 100 milliards. La mensuration officielle contribue notablement à garantir la sécurité du droit foncier, permettant le développement d'un marché libre des terrains sur une base ordonnée et fiable, et formant ainsi une solide base pour notre économie moderne. L'OIG est chargé de réaliser la mensuration officielle dans tout le canton en respectant un programme et un échéancier des travaux. Une mensuration officielle constamment mise à jour permet à l'Intendance des impôts de déterminer correctement la valeur officielle des biens-fonds. Enfin, elle est utile pour l'établissement de cartes, plans et autres documents permettant de représenter et de planifier les infrastructures de toutes sortes. L'OIG veille à ce que la tâche commune de la mensuration officielle soit réalisée de manière ordonnée, uniforme et dans le respect des délais. Les points fixes et les limites territoriales mis à disposition constituent les bases géodésiques des travaux de la mensuration officielle. Des contrôles systématiques permettent en outre de garantir le respect des prescriptions fédérales et cantonales ainsi que la qualité et l'exhaustivité de la mensuration officielle.

Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte 2019	Budget 2020	Budget 2021	2022	2023	Plan financier 2024
(+) Rentrées financières	0	2 005 000	2 001 500	2 001 500	2 001 500	2 001 500
(-) Frais de personnel	0	-5 187 090	-5 243 973	-5 291 202	-5 346 517	-5 375 970
(-) Coûts matériels	0	-2 211 000	-2 158 364	-2 037 978	-1 968 259	-1 968 259
(-) Intérêts et amortissements standard	0	-33 481	-31 244	-16 525	-12 674	-12 940
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0	0
Solde I (budget global)	0	-5 426 571	-5 432 081	-5 344 206	-5 325 950	-5 355 669
(+) Recettes des subventions cantonales	0	565 000	565 000	565 000	565 000	565 000
(-) Coûts des subventions cantonales	0	-6 070 000	-5 070 000	-4 570 000	-4 570 000	-4 570 000
(+) Rentrées fiscales et amendes	0	2 000	5 000	5 000	5 000	5 000
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	0	-10 929 571	-9 932 081	-9 344 206	-9 325 950	-9 355 669
(+)/(-) Régularisations	0	3 401	2 165	2 077	2 434	2 941
Solde III (comptabilité financière)	0	-10 926 170	-9 929 915	-9 342 129	-9 323 516	-9 352 728

Solde I budget global produits

CHF Solde I des produits	Compte 2019	Budget 2020	Budget 2021	2022	2023	Plan financier 2024
Information géographique	0	-5 426 571	-5 432 081	-5 344 206	-5 325 950	-5 355 669

Commentaire:

Modifications par rapport à la planification précédente

Aucune modification significative n'est à relever par rapport à la planification de 2019. Les subventions cantonales destinées au financement de la mensuration officielle connaissent des fluctuations

annuelles. Elles correspondent toutefois aux planifications précédentes.

Priorités de développement

L'objectif est d'augmenter la superficie décrite dans la mensuration officielle ainsi que de garantir l'exploitation et le développement du cadastre des restrictions de droit public à la propriété foncière (cadastre RDPPF) dans le canton de Berne.

L'introduction du cadastre des conduites selon les prescriptions de la loi cantonale sur la géoinformation et la mise en œuvre de la

stratégie en matière d'information géographique pour les années 2020 à 2025 constituent deux autres priorités.

Les efforts dans le domaine de la mensuration officielle visant à augmenter la superficie décrite et l'importance croissante des informations géographiques sont présentées dans les informations sur les prestations.

Chances et risques

Les géodonnées de base cantonales apportent une contribution substantielle à la numérisation en cours des processus administratifs. La mise à disposition d'informations géographiques répondant aux exigences actuelles ainsi que le développement de l'infrastructure

cantonale des données géographiques (ICDG) en fonction des besoins représentent un défi de taille tant pour les offices spécialisés que pour l'OIG.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2018	Compte 2019	Évolution attendue
Nombre de jeux de géodonnées dans l'infrastructure cantonale des données géographiques	302	316	augmentation
Nombre de mises à jour des jeux de géodonnées	1 019	1 461	augmentation
Chiffre d'affaires annuel de la mensuration officielle en millions de francs (chiffres de l'année précédente)	22	29	stabilité
Surfaces dont la mensuration officielle est approuvée définitivement au standard de qualité MO93 (en % du territoire cantonal)	50	55	augmentation

6.8 Financements spéciaux

6.8.1 Compensation de la plus-value

	Compte 2019	Budget 2020	Budget 2021	2022	2023	Plan financier 2024
Compte de résultats						
Charges	-299 453	0	0	0	0	0
Modification		100.0 %				
Revenus	299 453	0	0	0	0	0
Modification		-100.0 %				
Solde	0	0	0	0	0	0
Modification						
Charges						
30 Charges de personnel	0	0	0	0	0	0
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	0	0	0	0	0	0
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	0	0
34 Charges financières	0	0	0	0	0	0
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	-299 453	0	0	0	0	0
36 Charges de transfert	0	0	0	0	0	0
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	0	0	0	0	0	0
Revenus						
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Taxes	0	0	0	0	0	0
43 Revenus divers	0	0	0	0	0	0
44 Revenus financiers	0	0	0	0	0	0
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	0	0	0	0	0	0
46 Revenus de transfert	299 453	0	0	0	0	0
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
49 Imputations internes	0	0	0	0	0	0

	Compte 2019	Budget 2020	Budget 2021	2022	2023	Plan financier 2024
Compte des investissements						
Dépenses	0	0	0	0	0	0
Modification						
Recettes	0	0	0	0	0	0
Modification						
Solde	0	0	0	0	0	0
Modification						

	Compte 2019	Budget 2020	Budget 2021	2022	2023	Plan financier 2024
Etat du patrimoine au 1.1.	0	0	0	0	0	0
Etat du patrimoine au 31.12.	0	0	0		0	0
Variation du patrimoine	0	0	0	0	0	0

Commentaire

Selon les articles 142 s de la loi du 9 juin 1985 sur les constructions (LC ; RSB 721.0, teneur du 9 juin 2016, en vigueur depuis le 1^{er} avril 2017), dix pour cent de la compensation de la plus-value prélevée par les communes sont désormais versés au canton (compensation des avantages dus à l'aménagement). Ils alimentent un financement spécial et, comme le prévoit le droit fédéral (art. 5, al. 1^{er} en relation

avec l'al. 2 et art. 3, al. 2, lit. a et al. 3, lit. a de la loi fédérale du 22 juin 1979 sur l'aménagement du territoire, LAT ; RS 700), doivent être affectés à des mesures d'aménagement du territoire. Il n'est pas encore possible de se prononcer sur les revenus prévus, ni d'ailleurs sur l'utilisation des fonds.

7 Direction de la sécurité (DSE)

7.1 Aperçu des coûts et des rentrées financières par groupe de produits (budget 2021, solde II)

en millions CHF		Coûts	Recettes
Soutien aux fonctions de direction, fonds et juridiction administrative	-21.0		3.0
Police	-447.5		126.2
Circulation routière et navigation	-52.0		332.3
Exécution judiciaire	-186.6		75.1
Population	-54.6		29.5
Sécurité civile, sport et affaires militaires	-21.3		16.7

7.2 Soldes II des groupes de produits (comptabilité analytique d'exploitation)

en millions CHF	Compte 2019	Budget 2020	Budget 2021	2022	2023	Plan financier 2024
Soutien aux fonctions de direction, fonds et juridiction administrative	-12.0	-14.3	-18.0	-16.9	-16.8	-17.0
Police	-283.9	-306.3	-321.3	-338.8	-338.0	-346.1
Circulation routière et navigation	288.6	284.7	280.4	320.9	331.0	332.1
Exécution judiciaire	-91.1	-110.1	-111.6	-111.1	-110.7	-110.9
Population	-26.3	-29.8	-25.1	-24.0	-23.0	-23.1
Sécurité civile, sport et affaires militaires	-1.4	-4.0	-4.6	-5.0	-4.9	-5.0
Total	-126.1	-179.8	-200.2	-174.9	-162.4	-170.0

7.3 Priorités de développement de la Direction

Au cours des prochaines années, la DSE continuera d'intensifier son travail de consolidation et de mise en œuvre de la nouvelle organisation informatique dans l'ensemble du canton, avec déploiement de l'approvisionnement de base centralisé à la DSE. Une autre priorité réside dans la participation active à la mise en œuvre du nouveau système ERP dans toute l'administration. Dans ce cadre, il s'agira de s'assurer que le système ERP fournisse un soutien efficace, en tenant compte non seulement des besoins particuliers des services qui opèrent sur le front (notamment ceux qui fonctionnent 24 heures sur 24), mais aussi des processus simples et bien rodés des unités d'organisation de la DSE, dont la taille est supérieure à la moyenne.

La Police cantonale (POCA) a mis une priorité pour plusieurs années sur la lutte contre la violence dans l'espace public. Des mesures préventives et répressives visent en particulier à réduire les actes de violence et les infractions d'ordre sexuel. Par ailleurs, la cybercriminalité est en progression en Suisse comme dans le reste du monde et sa complexité va croissant. Afin de pérenniser les activités de lutte contre ce type de criminalité et d'en garantir l'efficacité, la POCA a besoin d'une quantité considérable de ressources supplémentaires, ce dont la planification tient compte dans le cadre de l'augmentation des effectifs du corps de police (mise en œuvre de la motion 138-2016 Wüthrich). Il en va de même pour les ressources supplémentaires prévues pour la lutte contre le terrorisme, la prévention et le renforcement de la présence préventive (patrouilles supplémentaires) sur le territoire cantonal et dans les zones sensibles.

L'application spécialisée SUSA, qui revêt un caractère stratégique, doit être rattachée à la solution informatique cantonale ERP. Le paysage informatique et les processus d'exploitation présentent une grande complexité dans la masse des activités de l'Office de la circulation routière et de la navigation (OCRN), raison pour laquelle il faut rendre la gestion des débiteurs et la facturation partiellement autonomes. Une dissociation de l'application spécialisée et de l'application de groupe permet de réduire les risques liés au lancement du projet ERP dans l'ensemble du canton.

La mise en œuvre de la stratégie de l'exécution judiciaire permet d'en concrétiser encore davantage le plan directeur. Un plan présentant une vue d'ensemble très détaillée a été élaboré en vue du remplacement de la Prison régionale de Bienne; il met l'accent sur les besoins et les processus qui caractériseront à l'avenir la détention provisoire et pour des motifs de sûreté et l'exécution de peines en milieu fermé.

Une autre priorité de développement réside dans le projet de restructuration du domaine de l'asile et des réfugiés (NA-BE), mis en œuvre en 2020. Les tâches relevant du domaine de l'asile ont été transférées de la DSE à la DSSI le 1er juillet 2020, à l'exception du versement de l'aide d'urgence et de l'exécution des renvois. Cela signifie que, à partir de 2021, seuls les frais pour l'aide d'urgence, le conseil en vue du retour et l'exécution des renvois seront à la charge de la DSE.

Dans les domaines du sport et de la protection de la population, les priorités de développement résident dans la mise en œuvre de la stratégie sportive du canton de Berne, le développement de la protection civile et l'élaboration de diverses planifications et stratégies.

7.4 Compte de résultats

	Compte 2019	Budget 2020	Budget 2021	2022	2023	Plan financier 2024
Compte de résultats						
Charges	-868 765 431	-888 396 601	-841 715 749	-855 958 610	-858 336 683	-867 633 827
Modification		-2.3 %	5.3 %	-1.7 %	-0.3 %	-1.1 %
Revenus	742 634 983	708 516 082	641 490 367	680 549 781	694 278 424	696 427 537
Modification		-4.6 %	-9.5 %	6.1 %	2.0 %	0.3 %
Solde	-126 130 448	-179 880 519	-200 225 382	-175 408 829	-164 058 259	-171 206 290
Modification		-42.6 %	-11.3 %	12.4 %	6.5 %	-4.4 %
Charges						
30 Charges de personnel	-500 143 499	-529 701 722	-539 804 010	-553 438 673	-560 935 890	-568 710 218
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	-152 937 433	-182 527 949	-167 738 422	-169 173 839	-166 969 985	-167 792 446
33 Amortissements du patrimoine administratif	-18 682 617	-19 454 906	-20 326 008	-19 803 753	-17 718 438	-18 122 703
34 Charges financières	-26 193	-1 311 500	-60 000	-60 000	-60 000	-60 000
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	-63 475 937	-56 000 000	-57 000 000	-57 000 000	-57 000 000	-57 000 000
36 Charges de transfert	-118 345 728	-78 989 039	-33 276 545	-32 946 583	-32 437 621	-32 489 621
37 Subventions à redistribuer	-1 342 694	-1 483 000	-1 475 000	-1 475 000	-1 475 000	-1 475 000
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	-13 811 330	-18 928 485	-22 035 764	-22 060 762	-21 739 749	-21 983 839
Revenus						
40 Revenus fiscaux	272 569 348	274 290 000	272 380 000	312 410 000	322 270 000	323 670 000
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Taxes	200 641 710	213 197 574	191 976 392	192 597 661	198 245 412	199 089 525
43 Revenus divers	47 520	0	100 000	100 000	100 000	100 000
44 Revenus financiers	2 579 806	2 118 000	2 118 000	2 118 000	2 118 000	2 118 000
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	60 776 270	54 090 000	55 090 000	55 090 000	55 090 000	55 090 000
46 Revenus de transfert	196 809 711	155 652 737	109 720 535	108 057 180	106 334 072	106 234 072
47 Subventions à redistribuer	1 342 694	1 483 000	1 475 000	1 475 000	1 475 000	1 475 000
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
49 Imputations internes	7 867 924	7 684 771	8 630 440	8 701 940	8 645 940	8 650 940

Evolution du compte de résultats

Le budget 2021 prévoit un excédent de charges de CHF 200,2 millions. Après prise en compte de l'ensemble des dépenses et des revenus, le solde connaît une péjoration de CHF 20,3 millions en comparaison avec le budget de l'exercice précédent. L'augmentation des frais de personnel de CHF 10,1 millions s'explique par l'accroissement ordinaire de la masse salariale, par l'augmentation des contributions de l'employeur à la Caisse de pension et, au niveau de la POCA, par l'achat de postes par les communes et la Confédération, la hausse des allocations pour service de garde, l'extension des allocations pour travail de fin de semaine et le plus grand nombre de formations à l'École intercantonale de police de Hitzkirch (suite à l'augmentation des effectifs due au rapport de mise en œuvre de la motion 138-2016 Wüthrich). La DSE a par ailleurs repris certaines tâches de la DSSI suite à l'entrée en vigueur de l'ordonnance du 22 août 2018 sur l'exécution judiciaire (OEJ; RSB 341.11), ce qui entraîne des changements dans la pratique de comptabilisation. Ainsi, sur les charges pour biens, services et marchandises, qui dans l'ensemble sont en diminution (CHF 14,8 mio),

CHF 9,5 millions disparaissent du compte; les CHF 5,3 millions restants sont dus principalement à des coûts de santé et d'exécution de peines en baisse et au report sur la DSSI des coûts non couverts d'hébergement de requérants d'asile mineurs non accompagnés (RMNA). Étant donné que le budget relatif au projet NA-BE a déjà été transféré de la DSE à la DSSI dans le budget 2020, les charges et les revenus de transfert du budget 2021 sont inférieurs d'environ CHF 45,0 millions.

Les contributions, en baisse de CHF 21,2 millions, diminuent de CHF 5,0 millions en raison de la baisse des revenus liés aux amendes et de CHF 2,0 millions en raison de la baisse des recettes liées aux émoluments perçus par l'OCRN. Ces baisses sont dues aux répercussions de la crise du coronavirus. Le reste de la diminution s'explique par des transferts de comptes à la POCA et à l'Office de l'exécution judiciaire. Les rentrées liées à l'impôt sur la circulation routière devraient toutefois augmenter de CHF 40,0 millions à partir de 2022 en raison de la révision en cours de la loi du

12 mars 1998 sur l'imposition des véhicules routiers (LIV; RSB
761.611) (motion 171-2018 Trüssel).

7.5 Compte des investissements

	Compte 2019	Budget 2020	Budget 2021	2022	2023	Plan financier 2024
Compte des investissements						
Dépenses	-23 815 302	-24 549 000	-24 891 046	-20 848 550	-20 176 434	-20 009 749
Modification		-3.1 %	-1.4 %	16.2 %	3.2 %	0.8 %
Recettes	2 068 078	1 850 000	5 150 000	1 850 000	1 850 000	1 850 000
Modification		-10.5 %	178.4 %	-64.1 %	0.0 %	0.0 %
Solde	-21 747 224	-22 699 000	-19 741 046	-18 998 550	-18 326 434	-18 159 749
Modification		-4.4 %	13.0 %	3.8 %	3.5 %	0.9 %
Dépenses						
50 Immobilisations corporelles	-19 266 526	-18 450 000	-21 327 508	-17 263 454	-16 644 742	-16 512 037
51 Investissements pour le compte de tiers	0	0	0	0	0	0
52 Immobilisations incorporelles	-2 918 189	-4 249 000	-1 713 538	-1 735 096	-1 681 692	-1 647 712
54 Prêts	0	0	0	0	0	0
55 Participations et capital social	0	0	0	0	0	0
56 Propres subventions d'investissement	-186 941	0	0	0	0	0
57 Subventions d'investissement à redistribuer	-1 443 646	-1 850 000	-1 850 000	-1 850 000	-1 850 000	-1 850 000
58 Investissements extraordinaires	0	0	0	0	0	0
59 Report au bilan	0	0	0	0	0	0
Recettes						
60 Transfert d'immobilisations corporelles dans le patrimoine financier	431 402	0	0	0	0	0
61 Remboursements	0	0	0	0	0	0
62 Transfert d'immobilisations incorporelles dans le patrimoine financier	0	0	3 300 000	0	0	0
63 Subventions d'investissement acquises	193 030	0	0	0	0	0
64 Remboursement de prêts	0	0	0	0	0	0
65 Transfert de participations	0	0	0	0	0	0
66 Remboursement de propres subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0
67 Subventions d'investissement à redistribuer	1 443 646	1 850 000	1 850 000	1 850 000	1 850 000	1 850 000
68 Recettes d'investissement extraordinaires	0	0	0	0	0	0
69 Report au bilan	0	0	0	0	0	0

Evolution du compte des investissements

Les investissements nets diminuent de CHF 3,0 millions par rapport au budget 2020. Par ACE no 633 du 3 juin 2020, le Conseil-exécutif a redéfini la part des investissements pour chaque Direction. Il a attribué un plafond de CHF 19,7 millions à la DSE pour 2021. La baisse des investissements pour les immobilisations corporelles de CHF 2,5 millions est due à un transfert de budget de la DSE à la DSSI en raison du projet de nouvelle application spécialisée pour les migrations (NFAM). Le report de CHF 3,3 millions des immobilisations corporelles au patrimoine financier résulte également du transfert lié à NFAM.

La part des investissements pour les années du plan intégré mission-financement est de CHF 19,0 millions pour 2022, CHF 18,3 millions pour 2023 et CHF 18,2 millions pour 2024. Le Conseil-exécutif a autorisé un nouvel écart de planification de 30 pour cent pour les années 2021 à 2024 afin de permettre le financement de tous les projets figurant dans la planification des investissements du canton.

7.6 Evolution du nombre de postes à plein temps de la DSE

Effectif réel				Effectif cible	
2016	2017	2018	2019	2020	2021
4 045.6	4 064.6	4 046.6	3 981.1	4 120.2	4 095.1

Commentaire

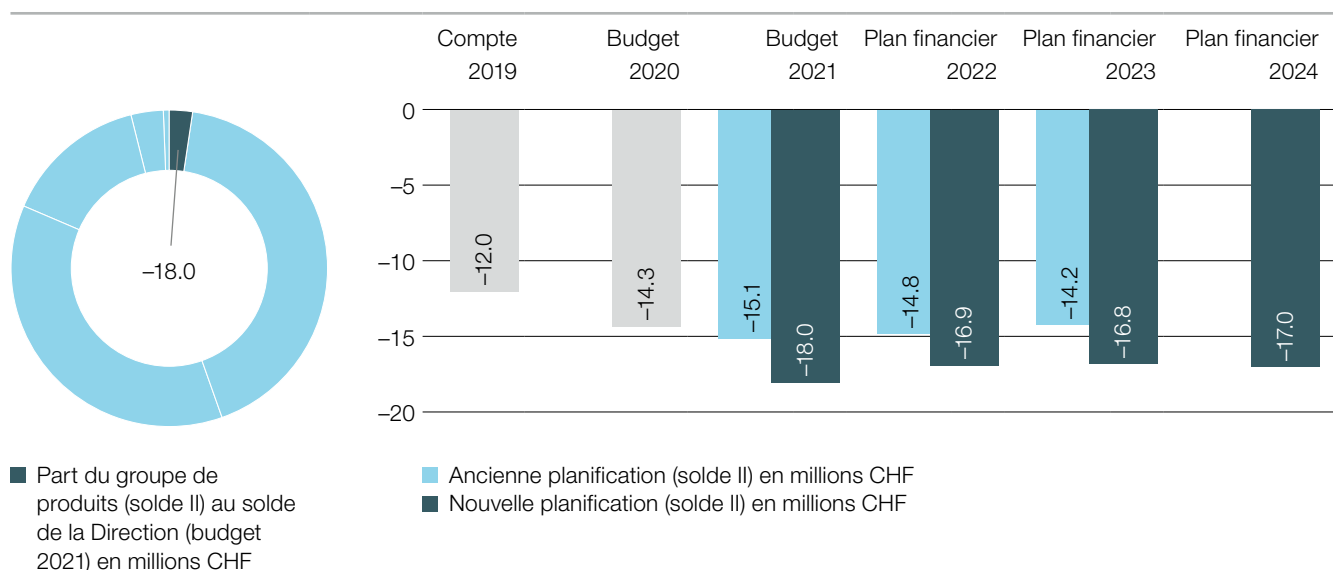
La DSE connaît une diminution globale de ses effectifs de 25,12 équivalents plein temps (EPT) au 1er janvier 2021, pour un total de 4095,08 EPT. La réduction de 42,22 EPT est due en grande partie à l'abandon du centre de retour de Prêles (-25,0 EPT). La DSE achève en outre la mise en œuvre de la déclaration de planification Brönnimann en supprimant 15,52 EPT. 1,7 EPT est transféré de la DSE à l'Office d'informatique et d'organisation dans le cadre du projet IT@BE. L'accroissement de 17,1 EPT est lié à l'augmentation des effectifs de la POCA; il est nécessaire notamment pour lui per-

mettre d'honorer ses contrats sur les ressources avec les communes (+7,1 EPT; acquisition d'unités de personnel sur la base de l'art. 22 de la loi du 10 février 2019 sur la police, LPol; RSB 551.1) et de se conformer aux prescriptions de la Confédération (+10,0 EPT; acquisition de prestations par le Service de renseignement de la Confédération dans le domaine de la lutte contre le terrorisme).

La DSE pourra procéder à d'autres petites restructurations dans le cadre des effectifs autorisés.

7.7 Groupes de produits

7.7.1 Soutien aux fonctions de direction, fonds et juridiction administrative



Description

Soutien au directeur de la DSE sur le plan politique par l'accomplissement de travaux préparatoires et par des prestations de conseil; coordination des activités entre les unités organisationnelles de la Direction, conformément à la loi d'organisation (LOCA; RSB 152.01) et à l'ordonnance d'organisation DSE (OO DSE; RSB 152.221.141); traduction et autres prestations, selon les besoins, en faveur des offices et de la Police cantonale.

Examen de la conformité au droit de décisions contestées, à l'intention de la Direction.

Administration du Fonds de loterie et du Fonds du sport; octroi d'autorisations de loterie.

Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte 2019	Budget 2020	Budget 2021	2022	2023	Plan financier 2024
(+) Rentrées financières	1 533 465	1 472 780	1 517 824	1 516 588	1 522 622	1 529 180
(-) Frais de personnel	-7 517 334	-8 173 026	-8 703 671	-8 630 936	-8 687 452	-8 752 052
(-) Coûts matériels	-7 400 515	-8 721 650	-11 734 101	-10 719 171	-10 558 295	-10 725 045
(-) Intérêts et amortissements standard	-111 967	-145 820	-150 911	-157 708	-125 311	-108 345
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0	0
Solde I (budget global)	-13 496 350	-15 567 716	-19 070 860	-17 991 227	-17 848 436	-18 056 262
(+) Recettes des subventions cantonales	276 700	0	0	0	0	0
(-) Coûts des subventions cantonales	-358 959	-305 000	-380 000	-380 000	-380 000	-380 000
(+) Rentrées fiscales et amendes	1 536 071	1 537 600	1 447 600	1 447 600	1 447 600	1 447 600
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	-12 042 539	-14 335 116	-18 003 260	-16 923 627	-16 780 836	-16 988 662
(+)/(-) Régularisations	11 521	25 972	39 858	37 668	35 819	36 150
Solde III (comptabilité financière)	-12 031 017	-14 309 145	-17 963 402	-16 885 960	-16 745 017	-16 952 512

Solde I budget global produits

	Compte 2019	Budget 2020	Budget 2021	2022	2023	Plan financier 2024
CHF Solde I des produits						
Soutien à la direction	-11 503 889	-13 172 526	-17 955 468	-16 874 710	-16 729 670	-16 932 924
Justice administrative	-2 043 356	-2 399 944	-1 092 447	-1 093 572	-1 095 821	-1 100 393
Autorisations de police industrielle et de loterie	50 895	4 754	-22 945	-22 945	-22 945	-22 945
Administration des fonds de loterie et du sport	0	0	0	0	0	0

Commentaire:

Modifications par rapport à la planification précédente

Dans le budget 2021, le solde I (budget global) du groupe de produits augmente d'environ CHF 3,5 millions par rapport à l'année précédente. Cette péjoration du solde I est due aux effets suivants:

Une augmentation des imputations à l'interne engendre une hausse des rentrées financières à hauteur de CHF 45 000. Des loyers à hauteur de CHF 85 000 sont facturés à l'Office du personnel pour l'utilisation des salles de formation de la Kramgasse 20, à Berne, dont les travaux sont terminés. En contrepartie, les rentrées issues des procédures menées par le Service juridique sont en baisse (-CHF 40 000), en raison de la diminution du nombre de recours reçus.

L'augmentation des frais de personnel (CHF 530 650) est due à trois causes principales. Premièrement, la mise en œuvre prochaine du projet Enterprise Resource Planning (ERP) dans l'ensemble de la Direction nécessite des ressources humaines temporaires. Les coûts supplémentaires prévus se montent à CHF 337 000. Parallèlement, une économie de CHF 180 000 peut être réalisée pour les honoraires liés aux prestations informatiques. Deuxièmement, des attributions à une nouvelle classe de traitement, l'adaptation de degrés d'occupation, des indemnités pour service de piquet (disponibilité ou présence) et le remboursement d'indemnités journalières APG/LAA engendrent des coûts supplémentaires à hauteur de CHF 62 650. Troisièmement, l'augmentation des contributions d'épargne de l'employeur à la Caisse de pension bernoise, approuvée par le Conseil-exécutif, donne lieu à des coûts supplémentaires de CHF 131 000.

L'augmentation inhabituelle des frais de matériel (env. CHF 3,01 mio) est due essentiellement à la facturation de prestations informatiques par l'Office d'informatique et d'organisation (OIO) pour un total de CHF 3,55 millions. À partir de 2021, l'approvisionnement informatique de base de la DSE sera assuré par l'OIO et les applications

spécialisées seront gérées par l'entreprise Bedag, conformément à la stratégie TIC. Parallèlement, le transfert, sans incidence sur le budget, des besoins annuels en prestations postales aux offices de la DSE entraîne une diminution des coûts de CHF 707 500, tandis que les domaines de l'informatique et des amortissements et intérêts engendrent un supplément de CHF 176 500.

Le solde II (comptabilité d'exploitation) tient compte d'une diminution des recettes liées à l'impôt sur les maisons de jeux à partir de 2021. En effet, les décomptes des appareils de jeux incomberont désormais à la Commission des loteries et paris (Comlot); le Secrétariat général de la DSE ne percevra plus que l'impôt dû par le casino d'Interlaken. La diminution des recettes liées à l'impôt sur les maisons de jeux se répercute aussi sur la part de cinq pour cent versée sur le Fonds de lutte contre la toxicomanie et sur la part de dix pour cent revenant à la commune d'Interlaken. À partir de 2021, les contributions à la Conférence des directrices et directeurs des départements cantonaux de justice et police (CCDJP) augmenteront de CHF 10 000; la contribution du canton de Berne à Fancoaching Berne augmentera elle aussi, de CHF 20 000 (elle est cofinancée par l'association, la ville de Berne et le canton à hauteur d'un tiers chacun).

Pour les années 2022 à 2024, on s'attend à une légère baisse des coûts de personnel, sachant que les contrats pour des postes à durée déterminée au Service juridique arriveront à échéance et que les frais de matériel dans le domaine de l'informatique baisseront (fin de divers projets TIC tels que newweb@be, Rollout@sid, APF@sid, etc.); la baisse devrait osciller entre CHF 1,0 et 1,2 million par an. Les investissements réalisés pendant les années précédentes seront définitivement amortis au cours des années 2021 et 2022, ce qui entraînera un effet positif sur les intérêts théoriques et les amortissements à partir de 2023.

Priorités de développement

Au cours des prochaines années, le Secrétariat général de la DSE continuera d'intensifier son travail de consolidation et de mise en œuvre de la nouvelle organisation informatique dans l'ensemble du canton, avec déploiement de l'approvisionnement de base centralisé à la DSE. Tout cela parallèlement à ses tâches ordinaires, à savoir la législation et le soutien politique à la conduite. Une autre priorité réside dans la participation active à la mise en œuvre du

nouveau système ERP (Enterprise Resource Planning) dans toute l'administration. Dans ce cadre, il s'agira de fournir un soutien efficace, en tenant compte non seulement des besoins particuliers des services qui opèrent sur le front (notamment ceux qui fonctionnent 24 heures sur 24), mais aussi des processus simples et bien rodés des unités d'organisation de la DSE, dont la taille est supérieure à la moyenne.

Chances et risques

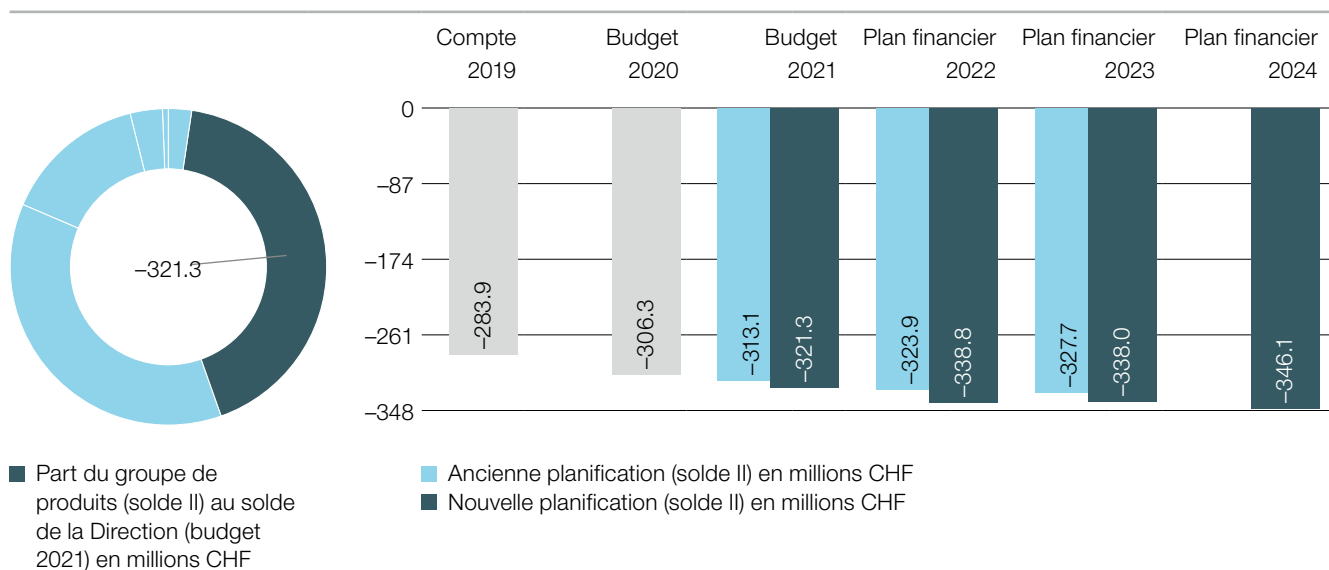
En raison, notamment, de sa taille opérationnelle nettement supérieure à la moyenne des autres Directions et des processus de masse au niveau opérationnel, la DSE restera particulièrement sollicitée par la mise en œuvre des projets IT@BE et ERP. L'efficacité de l'utilisation des moyens informatiques constitue un facteur de production déterminant.

L'engagement mesuré de personnel à durée déterminée doit permettre de contrer la hausse des dossiers en suspens dans le domaine de la juridiction administrative. Une consolidation ne sera possible que si le nombre de recours reçus se stabilise durablement au cours des années à venir.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2018	Compte 2019	Évolution attendue
Nombre d'affaires du Conseil-exécutif inscrites à l'ordre du jour (affaires individuelles, affaires traitées en bloc, affaires standard, informations et affaires à discuter)	137	153	augmentation
Nombre d'affaires du Grand Conseil inscrites à l'ordre du jour (sans les interventions parlementaires)	18	18	stabilité
Nombre d'interventions parlementaires politiques inscrites à l'ordre du jour (motions, motions financières, postulats et interpellations)	31	42	augmentation
Nombre de corapports remis à une autre Direction ou à la Chancellerie d'État	223	220	stabilité
Nombre de recours déposés	503	438	fluctuation
Nombre de recours traités	489	478	stabilité

7.7.2 Police



Description

Le groupe de produits Police englobe toutes les mesures prises par la Police cantonale afin de préserver ou de rétablir la sécurité et l'ordre.

Celles-ci comprennent entre autres :

- l'engagement des forces de police mobiles et territoriales
- la poursuite et l'élucidation d'actes délictueux
- les mesures préventives
- l'exploitation d'une organisation d'alarme

- la coordination de diverses forces d'engagement

Le groupe de produits reflète en outre les prestations fournies par la Police cantonale.

Celles-ci englobent en particulier :

- l'entraide administrative et l'assistance à l'exécution en faveur d'organes fédéraux et cantonaux
- les prestations de sécurité contractuelles en faveur de tiers

Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte 2019	Budget 2020	Budget 2021	2022	2023	Plan financier 2024
(+) Rentrées financières	87 454 650	90 273 000	91 021 402	90 116 402	89 960 402	89 865 402
(-) Frais de personnel	-314 694 789	-333 059 360	-341 221 611	-355 380 996	-361 904 979	-368 383 624
(-) Coûts matériels	-73 579 361	-87 554 618	-88 755 426	-91 968 907	-89 350 369	-90 423 535
(-) Intérêts et amortissements standard	-16 932 118	-15 985 135	-17 345 201	-16 552 033	-14 662 940	-15 113 841
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0	0
Solde I (budget global)	-317 751 618	-346 326 113	-356 300 836	-373 785 534	-375 957 886	-384 055 599
(+) Recettes des subventions cantonales	-707 327	0	0	0	0	0
(-) Coûts des subventions cantonales	-578 465	-139 998	-139 999	-139 998	-139 998	-139 999
(+) Rentrées fiscales et amendes	35 106 440	40 138 000	35 138 000	35 138 000	38 138 000	38 138 000
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	-283 930 971	-306 328 111	-321 302 835	-338 787 532	-337 959 885	-346 057 597
(+)/(-) Régularisations	3 174 754	2 336 913	2 781 237	2 389 201	1 095 019	1 443 887
Solde III (comptabilité financière)	-280 756 217	-303 991 198	-318 521 598	-336 398 331	-336 864 865	-344 613 711

Solde I budget global produits

	Compte 2019	Budget 2020	Budget 2021	2022	2023	Plan financier 2024
CHF Solde I des produits						
Tâches de police de sécurité et du trafic, gestion de la centrale d'engagement, entraide administrative et aide à l'exécution	-100 423 987	-104 589 220	-109 108 892	-111 028 481	-111 274 092	-113 049 128
Police judiciaire	-218 151 031	-244 638 689	-248 556 012	-264 176 316	-266 106 036	-272 475 950
Prestations pour des tiers	823 400	2 901 796	1 364 068	1 419 263	1 422 242	1 469 479

Commentaire:

Modifications par rapport à la planification précédente

Dans le groupe de produits Police, le solde I du calcul des marges contributives connaît une variation de CHF 9,9 millions par rapport au budget 2020, évolution négative due en particulier à la hausse des charges de personnel et de biens, services et marchandises. On note l'influence positive des rentrées de CHF 0,7 million découlant de l'achat de postes par les communes et la Confédération.

L'augmentation des charges de personnel de CHF 8,1 millions s'explique par l'achat de postes par les communes et la Confédération, le plus grand nombre de formations à l'École intercantonale de police de Hitzkirch, la hausse des allocations pour service de garde conformément à la nouvelle loi sur la police et l'extension des allocations pour travail de fin de semaine. Par ailleurs, du fait de la mise en œuvre du programme de formation 2020, la réduction effectuée l'année précédente dans ce domaine ne s'applique plus, d'où une augmentation des charges. Enfin, ces dernières sont encore grevées (à hauteur d'environ CHF 2,0 mio) par la hausse de la cotisation d'épargne versée par l'employeur, budgétée désormais au niveau des offices. Afin de limiter l'alourdissement des charges, un facteur de correction de CHF 9,1 millions a été intégré à la planification du personnel de la Police cantonale (POCA). Il peut donner lieu à un crédit supplémentaire.

Les charges de biens, services et marchandises augmentent de CHF 1,2 million. Cette évolution s'explique notamment par le fait que la POCA doit désormais prendre en charge les coûts de l'établissement des certificats de décès, comme l'a décidé le Tribunal fédéral. Des frais supplémentaires résultent en outre des examens

passés auprès de médecins du travail, de projets de déménagement élaborés en collaboration avec l'Office des immeubles et des constructions et du nouvel appel d'offres pour la solution BE-Print. Un facteur de correction de CHF 2,1 millions a été intégré afin de limiter l'augmentation des charges de biens, services et marchandises. Il peut également donner lieu à un crédit supplémentaire.

Les rentrées financières des subventions cantonales ont été revues à la baisse à hauteur de CHF 5,0 millions s'agissant des amendes. Cette correction s'impose en raison de la crise du coronavirus, de la progression attendue de la numérisation du travail (augmentation du télétravail et des vidéoconférences) et de la diminution du trafic.

Les travaux d'étude relatifs au centre de police de Berne et l'élaboration des aménagements spécifiques à l'utilisateur sont en cours. Une demande de crédit complémentaire sera soumise au Grand Conseil en novembre 2020 pour les travaux d'étude (notamment en raison des charges plus élevées engendrées par le controlling et la rémunération de l'entreprise totale et de l'augmentation des effectifs découlant de la mise en œuvre de la motion 318–2016 Wüthrich). Par conséquent, la planification de l'investissement net sur dix ans pour les aménagements spécifiques à l'utilisateur a été augmentée de CHF 4,1 millions, passant ainsi à CHF 30,0 millions. Le crédit de réalisation sera soumis au Grand Conseil au cours de l'année 2022. Il est du ressort de la Direction des travaux publics et des transports, tout comme le crédit complémentaire. À noter encore que l'augmentation de l'investissement entraîne une hausse des coûts standard de CHF 1,3 million.

Priorités de développement

De nombreux projets organisationnels sont restés en suspens à la POCA en raison de la crise déclenchée par le coronavirus. Ainsi, le réexamen de la stratégie a été reporté à l'année 2021. Il comprend la mise en place d'un système d'alerte précoce permettant d'identifier à temps les défis à venir (issue management). Un dispositif de ce type existe déjà pour les développements technologiques. La violence dans l'espace public menace la sécurité de la population, en particulier la nuit et le week-end. La POCA a fait de la lutte contre ce genre de violence un objectif prioritaire sur plusieurs années. Des mesures préventives et répressives visent en particulier à réduire les actes de violence et les infractions d'ordre sexuel.

Les adeptes de la mobilité douce (piétons, cyclistes et cyclomoteuristes) sont souvent impliqués dans des accidents faisant des blessés. L'engouement pour les vélos, électriques ou non, se poursuit, dopé par la crise du coronavirus. Dans un objectif de prévention des accidents, la POCA se donnera de nouveaux axes prioritaires

sur le plan tant préventif que répressif. Après avoir mené, au deuxième semestre 2020, une campagne visant spécifiquement les jeunes cyclistes, elle a prévu de nouvelles actions pour l'année 2021. Les moyens financiers nécessaires sont budgétés.

La cybercriminalité est en progression en Suisse comme dans le reste du monde et sa complexité va croissant. Face à ce défi majeur, la POCA crée les conditions nécessaires sur le plan organisationnel afin de renforcer considérablement les cyberenquêtes. De plus, elle s'implique activement dans le réseau national de soutien aux enquêtes dans la lutte contre la criminalité informatique (NEDIK), au sein duquel elle est chargée du domaine de la prévention à l'échelon national. Elle a notamment prévu des activités de sensibilisation destinées spécifiquement aux PME et aux communes. Ces activités sont inscrites au budget 2021.

Les menaces graves contre des autorités et des particuliers sont également en augmentation, tout comme la violence domestique. Il est donc de plus en plus important d'identifier, d'évaluer et de désamorcer ces situations de danger. Début 2020, le Conseil-exécutif a posé les jalons en vue d'intensifier et de systématiser la gestion des menaces. La POCA conduit désormais les activités dans ce domaine; elle organise notamment les nouvelles formations destinées aux référents devant être désignés au sein des autorités cantonales et communales. Les moyens financiers nécessaires sont inscrits au budget 2021.

La POCA a un besoin impératif et considérable de ressources supplémentaires afin de développer efficacement et durablement ses activités dans les domaines de la lutte contre la cybercriminalité et de la gestion des menaces. Ces ressources ont été demandées dans le cadre de l'augmentation des effectifs de la POCA (mise en œuvre de la motion 138–2016 Wüthrich) à partir de 2022. Il en va de même des ressources supplémentaires qui sont indispensables à la lutte contre le terrorisme, aux activités de prévention et à une présence préventive accrue (patrouilles supplémentaires) sur le territoire cantonal en général et dans les zones sensibles en particulier. Les fonds nécessaires pour la formation de nouveaux membres de la police sont inscrits au budget 2021.

Chances et risques

Le projet Rialto (nouveau système de gestion des dossiers, NeVo) sera mis en œuvre à la POCA et au Ministère public non pas fin 2020, comme prévu initialement, mais au cours de l'année 2021. La coordination des processus permet des optimisations significatives. Le produit fait actuellement l'objet de tests d'intégration. Les premiers résultats sont concluants, mais révèlent aussi des exigences supplémentaires qui étaient encore inconnues lors de l'élaboration du cahier des charges en 2016. Il faudra donc un crédit complémentaire, lequel mobilisera des moyens supplémentaires de l'ordre de CHF 6,5 millions à la POCA et au Ministère public d'ici 2022. Les parts de la POCA peuvent toutefois être compensées au sein de cette dernière ou par l'écart de planification de la Direction.

étudie différentes options en vue d'améliorer la situation financière et juridique du canton de Berne au sein du concordat sur l'école intercantonale de police de Hitzkirch. Des plans d'affaires sont établis à cet effet au cours de l'année 2020. Les résultats n'étant pas encore connus, les répercussions financières ne peuvent pas être prises en compte dans le budget 2021.

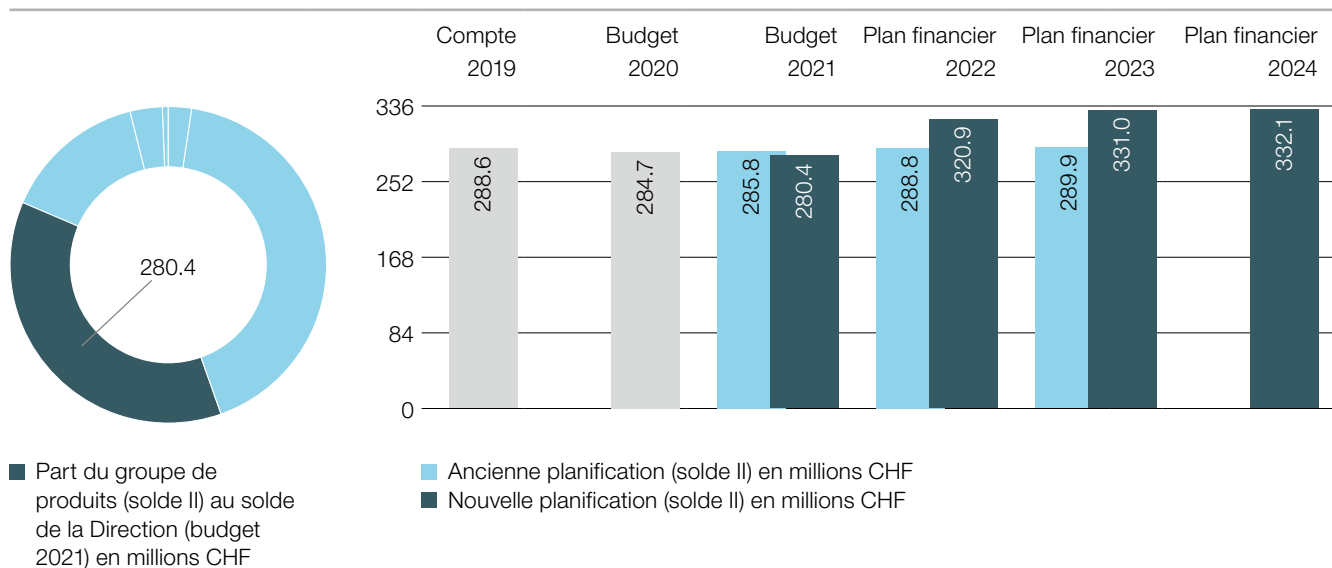
L'utilisation non autorisée de drones, par exemple lors de manifestations, pose des difficultés croissantes. La police doit y répondre en évaluant, en acquérant et en exploitant des systèmes permettant de les détecter et de les contrer. C'est pourquoi la POCA observe le marché en permanence. Ces systèmes peuvent être très coûteux, mais ils constitueront sans doute un moyen d'intervention indispensable à l'avenir. Certaines ressources sont prévues à cet effet dans le budget 2021. Selon les estimations actuelles, elles devraient couvrir les besoins dans ce domaine.

Conformément à la demande de la motion 166–2018 CSéc «École intercantonale de police de Hitzkirch: obligations financières du canton et durée du contrat», une entreprise de conseil externe

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2018	Compte 2019	Évolution attendue
Nombre d'agents de police (postes équivalent plein temps) en moyenne annuelle	1 964	1 942	stabilité
Nombre d'habitants* par agent de police (*fondé sur la population résidante permanente [OFS STATPOP] de l'année précédente)	525	533	augmentation
Nombre d'heures de travail directement comptabilisées dans les unités d'imputation pour l'accomplissement des tâches	3 390 635	3 385 202	stabilité
Pourcentage des activités de police judiciaire (p. ex. poursuite/jugement d'infractions pénales) sur le nombre d'heures de travail directement comptabilisées dans les unités d'imputation pour l'accomplissement des tâches	54	53	augmentation
Nombre de communes au bénéfice d'un contrat sur les prestations ou sur les ressources	132	137	diminution
Nombre d'appels reçus par les centrales d'engagement (numéros d'urgence 112, 117, 118)	188 841	193 346	stabilité

7.7.3 Circulation routière et navigation



Description

Le groupe de produits Circulation routière et navigation comprend les prestations suivantes :

- Admission des personnes à l'examen de conduite
- Organisation d'expertises et d'examens de conduite et organisation d'inspections de bateaux et d'examens de conduite pour bateaux
- Délivrance des permis de circulation et des permis de conduire, des permis de navigation et des permis de conduire pour bateaux, des autorisations spéciales et des autorisations à la navigation
- Surveillance des écoles de conduite
- Prononcé de décisions et exécution de mesures à l'encontre des conducteurs et conductrices de véhicules routiers et de bateaux ayant commis des infractions
- Signalisation sur les voies d'eau
- Perception des taxes cantonales sur la circulation routière et des impôts cantonaux sur la navigation ainsi que des redevances fédérales sur le trafic routier
- Location et administration des places d'amarrage du canton de Berne

Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte 2019	Budget 2020	Budget 2021	2022	2023	Plan financier 2024
(+) Rentrées financières	62 681 261	62 315 500	60 615 500	60 815 500	61 145 500	61 045 500
(-) Frais de personnel	-35 250 956	-36 734 199	-37 675 184	-37 340 585	-37 724 236	-37 930 931
(-) Coûts matériels	-8 419 278	-11 931 645	-11 831 420	-11 687 134	-11 579 873	-11 244 126
(-) Intérêts et amortissements standard	-2 230 302	-2 454 763	-2 471 480	-2 646 802	-2 500 395	-2 795 188
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0	0
Solde I (budget global)	16 780 725	11 194 893	8 637 415	9 140 979	9 340 996	9 075 255
(+) Recettes des subventions cantonales	0	0	0	0	0	0
(-) Coûts des subventions cantonales	0	0	0	0	0	0
(+) Rentrées fiscales et amendes	271 826 298	273 530 000	271 720 000	311 750 000	321 610 000	323 010 000
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	288 607 023	284 724 893	280 357 415	320 890 979	330 950 996	332 085 255
(+)/(-) Régularisations	-1 220 175	-1 134 111	-1 504 892	-1 486 358	-1 227 013	-1 217 363
Solde III (comptabilité financière)	287 386 848	283 590 782	278 852 523	319 404 620	329 723 982	330 867 892

Solde I budget global produits

	Compte 2019	Budget 2020	Budget 2021	2022	2023	Plan financier 2024
CHF Solde I des produits						
Admission des véhicules	15 589 752	12 706 227	10 912 309	11 704 210	11 716 934	11 668 457
Admission des conducteurs de véhicules	1 589 112	683 873	-80 111	133 374	353 632	352 016
Mesures administratives	-1 096 717	-2 068 842	-2 287 560	-2 192 648	-2 248 530	-2 218 654
Admission des bateaux	-4 934	-39 438	-78 498	-79 389	-82 665	-81 272
Admission des conducteurs de bateaux	71 092	48 633	14 897	14 492	12 826	13 495
Signalisation sur les voies d'eau	-19 295	-15 862	-25 959	-25 982	-26 092	-26 029
Redevances cantonales sur le trafic	-1 020 238	-1 642 740	-1 281 057	-1 350 196	-1 224 956	-1 370 303
Redevances fédérales sur le trafic	774 520	735 352	685 500	184 859	86 170	-15 255
Places d'amarrage	897 433	787 690	777 893	752 258	753 676	752 799

Commentaire:

Modifications par rapport à la planification précédente

Le solde I du groupe de produits atteint CHF 8,6 millions (contre CHF 11,2 mio dans le budget 2020). Les années sur lesquelles portent la planification (2021-2024) devraient voir les rentrées financières chuter à quelque CHF 61,0 millions par an (montant chiffré à CHF 62,3 mio dans le budget 2020), ceci en raison de la crise du coronavirus, qui devrait entraîner une baisse des rentrées dans les domaines des immatriculations de véhicules, des contrôles garage, des examens de conduite et des autorisations.

On s'attend à une hausse marquée (CHF 1,0 mio) des frais de personnel pendant les années de la planification, étant donné que les ressources actuelles ne suffiront pas en regard des projets à venir. Les frais de matériel, quant à eux, s'élèvent à environ CHF 11,7 millions par an et comprennent la somme de CHF 1,4 million prévue pour les coûts annuels d'utilisation, de maintenance et de développement de l'application spécialisée FIS/SUSA en vue de son rattachement au progiciel de gestion intégré (Enterprise Resource Planning, ERP) du canton de Berne.

La récession qui devrait suivre la crise du coronavirus s'accompagnera probablement d'une stagnation du parc de véhicules et, par conséquent, des rentrées liées à l'impôt sur les véhicules à moteur. C'est la raison pour laquelle les rentrées escomptées dans le budget 2021 sont réduites de CHF 4,6 millions et fixées à CHF 268,1 millions. En revanche, des montants en hausse de CHF 40,0 millions, s'échelonnant de CHF 308,1 millions pour 2022 à CHF 319,4 millions pour 2024, sont inscrits dans la planification à partir de 2022 en raison de la révision de la loi du 12 mars 1998 sur l'imposition

des véhicules routiers (LIV; RSB 761.611). Il est toutefois possible que les rentrées escomptées pour les années 2023 et 2024 doivent être revues lors des prochaines planifications, à la lumière des répercussions concrètes que la crise du coronavirus aura eues d'ici là.

Les rentrées issues de l'impôt sur les bateaux restent inchangées, à CHF 2,7 millions par année.

L'introduction de la vignette autoroutière électronique en 2022 entraînera la disparition progressive de la provision pour la vente de vignettes autocollantes traditionnelles (CHF 0,7 mio). La vignette électronique sera administrée directement par la Confédération.

Les investissements retenus dans le budget 2021 s'élèvent à CHF 3,0 millions, ce qui correspond à une augmentation provisoire, justifiée par la programmation informatique impossible à reporter en vue de la révision de la LIV, et par les travaux urgents de dragage dans le port Rousseau (location de places d'amarrage appartenant au canton).

Au cours des années suivantes, les investissements oscilleront entre CHF 2,2 et 2,5 millions; cela inclut la maintenance prévue des infrastructures liées à l'informatique, aux expertises et examens et aux places d'amarrage, le remplacement des véhicules de service et des investissements pour le rattachement de l'application SUSA à la solution cantonale ERP.

Priorités de développement

L'adoption de la motion 171-2018 Trüssel en mars 2019 implique une révision de la législation sur l'imposition des véhicules, avec pour objectif d'aligner le montant de l'impôt sur la moyenne suisse et de le rendre plus écologique. Les recettes supplémentaires qui en résulteront avoisineront les CHF 40,0 millions. Les adaptations techniques du système seront effectuées en 2021 et nécessiteront d'importants travaux de test. L'entrée en vigueur est prévue pour début 2022.

Parallèlement, l'application spécialisée SUSA doit être rattachée à la solution ERP du canton. Le paysage informatique et les processus d'exploitation présentent une grande complexité dans la masse des activités de l'OCRN, c'est pourquoi il faut rendre la gestion des débiteurs et la facturation partiellement autonomes. Une dissociation de l'application spécialisée et l'application de groupe permet de réduire les risques liés au lancement du projet ERP dans l'ensemble du canton. Les modules de FIS V10, adaptés spécialement pour l'OCRN, resteront utilisés dans un propre environnement d'exploitation.

Chances et risques

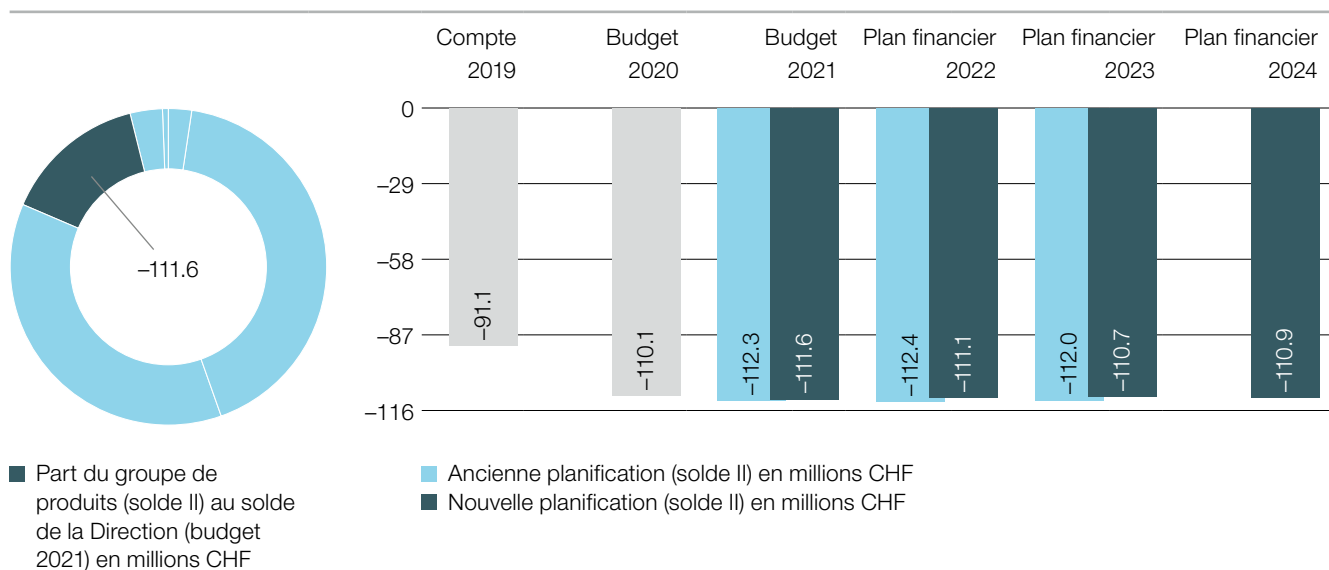
Suite à l'arrêté du Grand Conseil 2018.BVE.1246 de mars 2020, l'Office des immeubles et des constructions peut lancer le concours d'architecture en vue de l'installation du nouveau siège de l'OCRN à Münchenbuchsee. Une fois l'architecte partenaire sélectionné, il faudra préparer le crédit de projection et élaborer le projet de construction. Le nouveau centre devrait pouvoir être inauguré d'ici 2027/2028. La planification tient compte des moyens requis pour les travaux de conception.

La DSE envisage de rendre l'OCRN autonome en le transformant en établissement de droit public doté d'une personnalité juridique propre. Le Conseil-exécutif a été régulièrement informé de l'avancement de ce projet lors de séances de réflexion. La DSE prévoit désormais d'esquisser un acte normatif et d'approfondir la réglementation de certains points centraux. Le Conseil-exécutif décidera in fine si un projet de loi, accompagné d'une planification détaillée, doit être élaboré.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2018	Compte 2019	Évolution attendue
Effectif des véhicules (sans cyclomoteurs)	802 956	805 575	augmentation
Effectif des bateaux	11 820	11 574	stabilité
Nombre de permis de circulation délivrés (y c. permis remis gratuitement en cas de changement d'adresse)	272 500	271 054	stabilité
Nombre de permis d'élèves conducteurs et de conduire	88 369	87 128	stabilité
Nombre d'expertises	267 660	259 230	stabilité
Nombre d'examens de conduite (théoriques et pratiques)	42 422	42 427	stabilité
Nombre de mesures administratives notifiées	18 721	19 735	stabilité
Nombre de consultations téléphoniques	480 000	461 778	stabilité

7.7.4 Exécution judiciaire



Description

L'Office de l'exécution judiciaire est responsable de la détention provisoire ou pour des motifs de sûreté et de l'exécution de peines et de mesures par des adultes et des mineurs. Certains établissements permettent aussi l'exécution de mesures de droit civil (p. ex. placement à des fins d'assistance), de mesures de contrainte rele-

vant du droit des étrangers (détention en phase préparatoire, en vue du renvoi ou de l'expulsion ou pour insoumission), ou encore de mesures de droit civil des mineurs. L'office veille avant tout à maintenir la sécurité publique, à diminuer le risque de récidive des personnes détenues et à préparer leur réinsertion.

Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte 2019	Budget 2020	Budget 2021	2022	2023	Plan financier 2024
(+) Rentrées financières	69 697 850	76 089 477	64 461 749	64 841 663	64 846 805	65 312 352
(-) Frais de personnel	-104 069 294	-109 140 804	-111 357 715	-111 485 983	-111 792 950	-112 464 308
(-) Coûts matériels	-53 748 037	-72 957 583	-60 077 573	-59 921 232	-59 212 753	-59 210 760
(-) Intérêts et amortissements standard	-2 325 395	-2 637 434	-3 133 339	-3 103 618	-3 098 267	-3 076 378
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0	0
Solde I (budget global)	-90 444 876	-108 646 345	-110 106 878	-109 669 170	-109 257 165	-109 439 094
(+) Recettes des subventions cantonales	9 696 754	1 089 177	10 589 177	10 589 177	10 589 177	10 589 177
(-) Coûts des subventions cantonales	-10 314 799	-2 539 499	-12 039 500	-12 039 500	-12 039 500	-12 039 500
(+) Rentrées fiscales et amendes	0	0	0	0	0	0
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	-91 062 920	-110 096 667	-111 557 201	-111 119 493	-110 707 488	-110 889 417
(+)/(-) Régularisations	752 167	522 779	513 802	467 567	418 411	367 812
Solde III (comptabilité financière)	-90 310 753	-109 573 888	-111 043 399	-110 651 927	-110 289 077	-110 521 604

Solde I budget global produits

	Compte 2019	Budget 2020	Budget 2021	2022	2023	Plan financier 2024
CHF Solde I des produits						
Exécution de mesures	-63 067 038	-80 398 719	-79 723 373	-79 237 246	-78 448 612	-78 347 282
Détention	-26 444 445	-26 905 848	-29 147 927	-29 291 120	-29 608 732	-29 821 796
Exécution de mesures pour mineurs	-933 394	-1 341 778	-1 235 579	-1 140 805	-1 199 821	-1 270 016

Commentaire:

Modifications par rapport à la planification précédente

Au niveau du groupe de produits Exécution judiciaire, le solde II du budget 2021 (CHF 111,6 mio) se péjore de CHF 1,5 million par rapport au budget 2020 (CHF 110,1 mio). Exprimé en chiffres relatifs, il s'agit d'une augmentation modérée du solde de 1,4 pour cent.

Des transferts considérables, dus à des modifications de la pratique comptable, ont eu lieu dans différentes rubriques. Certains coûts et certaines rentrées financières, prévus dans le budget global (solde I), sont inscrits en tant que subventions cantonales dans le résultat de la comptabilité d'exploitation (solde II). Ces subventions concernent des opérations en lien avec la compensation des charges de l'aide sociale. Le facteur de déclenchement a été la reprise de tâches de la Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration (DSSI) après l'entrée en vigueur de la nouvelle législation sur l'exécution judiciaire. La pratique comptable a été modifiée en concertation avec la DSSI.

L'Office de l'exécution judiciaire (OEJ) table sur une diminution des rentrées financières de CHF 11,6 millions, dont CHF 9,5 millions dus à la modification de la pratique comptable. Les rentrées financières du même montant pour les subventions cantonales n'ont pas d'incidence sur le solde. Du côté de la facturation interne des prestations, il faut s'attendre à une baisse, sans incidence sur la direction, de CHF 0,85 million des rentrées financières issues de l'exécution des jugements prononcés en vertu de la loi fédérale du 16 décembre 2005 sur les étrangers et l'intégration (LEI; RS 142.20). Enfin, l'OEJ table sur des diminutions de revenus issus de l'exécution des jugements extracantonaux à hauteur de CHF 0,55 million. À cela s'ajoute une baisse de CHF 0,5 million en raison de la réduction

temporaire du nombre de places dans un établissement d'exécution judiciaire pendant sa rénovation.

Les frais de personnel augmentent de CHF 2,2 millions. Dans le détail, cette augmentation est due à la progression individuelle des traitements (CHF 0,75 mio), à des cotisations d'épargne plus élevées et à des cotisations de risque plus basses pour la caisse de pension (solde net: CHF 0,75 mio), à de la main-d'œuvre temporaire pour effectuer les travaux de rénovation d'un établissement (CHF 0,4 mio), à l'affectation des éducateurs spécialisés et des sociothérapeutes à une classe de traitement supérieure (CHF 0,45 mio), à la mise en œuvre de la déclaration de planification Brönnimann (CHF -0,5 mio) et à une augmentation des effectifs dans le cadre de la réserve de Direction (CHF 0,4 mio).

Les coûts matériels diminuent de CHF 12,9 millions par rapport au budget 2020. Une grande partie de cette diminution (CHF 9,5 mio) s'explique par la modification de la pratique comptable. En revanche, le même montant se retrouve dans les coûts des subventions cantonales, qui n'ont pas d'incidence sur le solde. Le reste des changements est dû à plusieurs facteurs: des modifications concernant les frais de santé et de l'exécution (CHF -2,8 mio), le décompte de la compensation des charges de l'aide sociale (CHF -1,1 mio), la transmission à l'Office d'informatique et d'organisation (OIO) des contrats pour les coûts d'utilisation de BEDAG (CHF -0,45 mio), mais aussi la compensation de l'affectation des éducateurs spécialisés et des sociothérapeutes à une classe de traitement supérieure (CHF -0,45 mio), la facturation interne des coûts d'utilisation par l'OIO (CHF 0,85 mio) et l'achat de nouveaux bureaux après la rénovation d'un établissement (CHF 0,5 mio).

Priorités de développement

La concrétisation du plan directeur pour la mise en œuvre de la stratégie de l'exécution judiciaire a progressé. Le projet de construction du Jura bernois – Seeland a été élaboré à temps pour remplacer la Prison régionale de Bienne. Le plan d'exploitation met l'accent sur les besoins et les processus de la future détention provisoire et pour des motifs de sûreté, et de l'exécution judiciaire en milieu fermé. Les moyens nécessaires à la recherche de terrain ont été accordés par le Conseil-exécutif. En raison d'un manque de terrain, la détention administrative ne pourra pas être centralisée à Thoune, comme initialement prévu. De plus, un arrêt récent du Tribunal fédéral remet en question l'hébergement et les nouvelles constructions de détention administrative et amènera l'OEJ à repenser et à réévaluer la thématique au niveau stratégique.

L'organisation au sein de l'Établissement pénitentiaire de Thorberg (EP Thorberg) poursuit son développement. Le nouveau directeur a mené une première analyse et en a présenté les résultats. Il a

constaté que le personnel gère les affaires courantes avec une grande motivation. Selon lui, l'identité de l'établissement doit être concrétisée. Il faut que sa mission soit mieux connue du personnel, des autorités de placement et du public. L'établissement doit pour cela, dans une prochaine étape, mettre en œuvre une approche uniforme de l'exécution judiciaire et un modèle centré sur l'enca-drement et sur l'accompagnement socioprofessionnel.

Les cinq institutions d'aide à l'enfance et à la jeunesse doivent être séparées de l'administration cantonale au 1^{er} janvier 2022, conformément à un arrêté du Conseil-exécutif. Le Foyer d'éducation Lory, rattaché à la Direction de la sécurité, est également concerné. Avec l'entrée en vigueur, le 1^{er} janvier 2022, de la loi sur les prestations particulières d'encouragement et de protection destinées aux enfants (LPEP) et de la révision de la loi du 19 mars 1992 sur l'école obligatoire (LEO; RSB 432.210), le canton endossera le rôle de mandant et de surveillant. Il ne peut donc plus fournir de telles

prestations s'il entend conserver une séparation nette des tâches. Les organes responsables des institutions seront compétents en matière de conduite stratégique et opérationnelle. L'autonomisation du Foyer d'éducation Lory représente un défi de taille. En effet, une nouvelle institution doit être mise sur pied parallèlement à l'exploitation ininterrompue du foyer. Le délai prévu est ambitieux. La question la plus importante est celle de l'organe compétent. Les responsables du Foyer d'éducation Lory examinent simultanément diverses possibilités quant au nouvel organe compétent, tant le rattachement à un organe existant que la fondation d'un nouvel organe. D'autres points essentiels à clarifier concernent le personnel, les finances, l'informatique et l'immobilier. Ces prochains temps, la direction et la gestion du Foyer d'éducation Lory seront fortement sollicitées par ces travaux supplémentaires, le but devant être d'autonomiser l'institution de manière à lui donner une durabilité sur le marché.

Chances et risques

Le canton de Vaud envisage de construire un établissement pénitentiaire pour femmes, qui ferait concurrence directe à l'Établissement pénitentiaire de Hindelbank. Il convient donc de suivre attentivement les décisions prises et les développements dans le canton de Vaud.

En ce qui concerne l'offre de places dans la nouvelle construction prévue dans la région Bienne – Seeland – Jura bernois, des changements pourraient survenir dans le cadre de l'évaluation annuelle des besoins du Concordat de la Suisse du Nord-Ouest et de la Suisse centrale sur l'exécution des peines et mesures.

Lors de la conférence concordataire du 20 mars 2020, les représentants des gouvernements ont décidé d'assurer le financement du Secteur des évaluations de psychologie légale (SEPL) grâce à

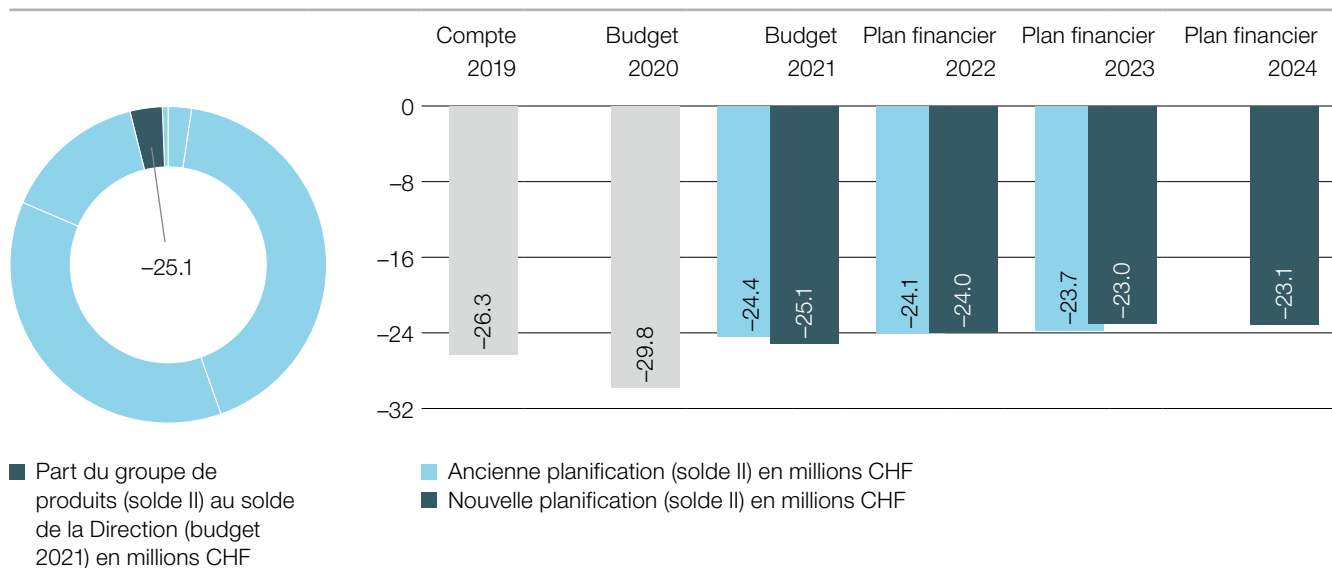
L'OEJ s'est organisé de manière partiellement décentralisée dans les domaines du personnel, des finances et du droit. Dans le cadre du projet d'harmonisation et de standardisation des processus de l'OEJ, la gestion globale des ressources doit être optimisée, des effets de synergie créés par la standardisation d'activités similaires, les pics de pression amortis, et la perméabilité des connaissances spécialisées et des expériences améliorée. Les domaines des finances et de l'administration du personnel, jusqu'alors dirigés à l'EP Thorberg, seront intégrés à la centrale de l'OEJ pendant une phase pilote dans le cadre de la réorientation. L'OEJ aide ainsi l'EP Thorberg à se concentrer sur sa tâche principale et continue d'améliorer son efficacité, conformément au mandat d'harmonisation du directeur de la DSE. Les expériences réalisées lors de la phase pilote seront mises à profit dans la suite du processus d'harmonisation.

un nouveau modèle. À partir de 2021, le SEPL sera financé par les onze cantons signataires au moyen d'un modèle basé sur les dépenses. Un émolument individuel par cas traité continuera d'être perçu, mais il sera plus bas et combiné à un supplément d'indemnité fixe. De plus, depuis le 1^{er} avril 2020, un supplément d'indemnité de cinq francs par jour est perçu sur les jours d'exécution concordataires. Le tarif actuel des émoluments restera en vigueur jusqu'à la fin de l'année 2020, et l'éventuel déficit d'exploitation du SEPL pour l'année 2020 sera supporté par le concordat. La collaboration des deux SEPL (du Concordat de la Suisse orientale et de celui de la Suisse du Nord-Ouest et de la Suisse centrale) a été inscrite dans une convention, le but étant de parvenir à une doctrine uniforme et de la maintenir. À l'heure actuelle, une fusion des deux SEPL peut être définie comme un but stratégique.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2018	Compte 2019	Évolution attendue
Nombre de journées de détention et d'exécution de peine ou mesure dans les prisons régionales, les établissements d'exécution de peines et mesures et les foyers d'éducation (y c. arrêts domiciliaires)	354 053	350 087	diminution
Nombre de journées de travail d'intérêt général	21 678	17 659	diminution
Nombre de places de détention et d'exécution de peines et mesures dans les prisons régionales, les établissements d'exécution de peines et mesures et les foyers d'éducation (y c. arrêts domiciliaires)	1 008	998	diminution
Taux d'occupation des prisons régionales, des établissements d'exécution de peines et mesures et des foyers d'éducation (y c. arrêts domiciliaires)	96	96	stabilité
Nombre de cas soumis à approbation et à déclaration obligatoires (allègements nécessitant l'approbation du domaine Exécution cas à risques et événements imprévus dans un établissement pénitentiaire devant lui être annoncés).	138	149	augmentation
Nombre d'évasions à partir de sections fermées de prisons régionales, d'établissements d'exécution de peines et mesures ou de foyers d'éducation	1	0	stabilité

7.7.5 Population



Description

Décisions et autres actes administratifs concernant la présence de ressortissants étrangers. Exécution du renvoi des demandeurs d'asile et des étrangers et étrangères dont le renvoi est entré en vigueur. Octroi de l'aide d'urgence aux requérants d'asile déboutés jusqu'à leur départ de Suisse.

Traitement et enregistrement de décisions et d'événements de l'état civil tels que naissance, décès, déclaration concernant le nom, reconnaissance d'enfants, droit de cité, mariage, divorce, changement de nom, rapports de filiation, adoption, déclaration de dispa-

rition, changement de sexe, enregistrement de partenariat et dissolution de partenariat enregistré. Établissement de documents sur l'état civil. Traitement de demandes en relation avec la reconnaissance en droit suisse de décisions et d'actes étrangers. Traitement des demandes de changement de nom et des demandes relatives à l'acquisition et à la perte de la nationalité (naturalisation, libération).

Établissement de documents d'identité pour les citoyens suisses (passeport, passeport provisoire, carte d'identité).

Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte 2019	Budget 2020	Budget 2021	2022	2023	Plan financier 2024
(+) Rentrées financières	25 298 271	25 398 682	24 143 337	24 505 428	26 812 003	27 284 010
(-) Frais de personnel	-26 351 083	-29 276 948	-27 159 263	-26 943 901	-27 101 872	-27 312 319
(-) Coûts matériels	-22 264 324	-22 166 356	-17 363 546	-16 978 888	-18 349 505	-18 665 341
(-) Intérêts et amortissements standard	-116 101	-1 107 372	-558 079	-698 621	-704 866	-675 799
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0	0
Solde I (budget global)	-23 433 236	-27 151 994	-20 937 550	-20 115 982	-19 344 241	-19 369 449
(+) Recettes des subventions cantonales	96 031 853	62 142 437	5 361 727	5 140 746	4 919 765	4 919 765
(-) Coûts des subventions cantonales	-98 915 954	-64 812 297	-9 510 150	-9 068 188	-8 626 226	-8 626 226
(+) Rentrées fiscales et amendes	27 998	4 000	10 000	10 000	10 000	10 000
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	-26 289 339	-29 817 854	-25 075 973	-24 033 424	-23 040 702	-23 065 910
(+)/(-) Régularisations	-91 492	69 174	909	-159	-24 063	-53 966
Solde III (comptabilité financière)	-26 380 831	-29 748 681	-25 075 064	-24 033 583	-23 064 765	-23 119 876

Solde I budget global produits

	Compte 2019	Budget 2020	Budget 2021	2022	2023	Plan financier 2024
CHF Solde I des produits						
Aide d'urgence et renvoi	-13 533 475	-12 804 795	-4 889 793	-4 730 329	-4 726 048	-4 734 409
Etrangers et intégration	-5 010 102	-7 672 808	-7 474 568	-7 329 293	-7 369 763	-7 465 678
Demandes et événements relevant de l'état civil	-6 172 817	-7 484 020	-8 798 360	-8 504 063	-8 484 985	-8 529 867
Communication de données extraites des registres	530 509	-164 934	-700 058	-591 240	-583 962	-613 529
Documents d'identité des ressortissants suisses	752 649	974 563	925 230	1 038 943	1 820 517	1 974 035

Commentaire:

Modifications par rapport à la planification précédente

Les répercussions financières du projet de restructuration du domaine de l'asile et des réfugiés dans le canton de Berne (NA-BE) et le transfert de budget de la Direction de la sécurité (DSE) à la Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration (DSSI) étaient déjà inscrits au budget 2020. En raison des données empiriques, des adaptations ont été apportées dans le domaine de l'aide

d'urgence, qui reste de la compétence de la DSE. Depuis le troisième trimestre 2019, la tendance est à une forte diminution des revenus du forfait fédéral. Par rapport au budget de 2020, le solde II de la planification de l'Office de la population se péjore de CHF 4,7 millions pour 2021 et d'environ CHF 5,8 millions à CHF 6,8 millions annuellement à partir de 2022.

Priorités de développement

Les priorités de développement suivantes sont prises en considération dans le budget 2021 et le plan intégré mission-financement 2022 à 2024: remplacement du système informatique en matière de biométrie pour les documents d'identité suisses (2021 selon les prévisions) et remplacement de l'application spécialisée PendenZA dans les offices de l'état civil (2022).

Une autre priorité de développement réside dans le projet NA-BE, mis en œuvre en 2020. Les tâches relevant du domaine de l'asile

ont été transférées de la DSE à la DSSI le 1^{er} juillet 2020, à l'exception du versement de l'aide d'urgence et de l'exécution des renvois. Cela signifie que, à partir de 2021, des frais seront engagés uniquement pour l'aide d'urgence, le conseil en vue du retour et l'exécution des renvois. La mise en service des centres cantonaux de retour par l'adjudicataire de l'appel d'offres, effectuée dans le courant de l'année 2020, est inscrite au budget en conséquence.

Chances et risques

Les coûts et les revenus liés à l'aide d'urgence sont difficiles à prévoir malgré les modèles de coûts de la Confédération, en particulier en raison de la baisse en partie considérable du nouveau forfait d'aide d'urgence versé par celle-ci, dont le montant est défini en fonction du type de procédure d'asile. Divers éléments peuvent avoir des répercussions positives ou négatives sur la couverture des coûts: l'évolution du nombre de décisions négatives selon le type de procédure, la durée moyenne de versement de l'aide d'urgence et le nombre effectif de personnes qui demanderont l'aide d'urgence après la mise en œuvre du projet NA-BE. Durant les deux premières années suivant la mise en œuvre de ce dernier, la planification table sur une diminution du nombre de personnes bénéficiant de l'aide d'urgence, ce qui ne s'est pas encore réalisé actuellement, du moins pas pendant la crise du coronavirus. Avec la levée progressive des mesures édictées par le Conseil fédéral, notamment la restriction de l'entrée en Suisse de personnes en provenance de tous les États Schengen et la suspension de tous les transferts fondés sur l'accord de Dublin, la situation devrait se normaliser dans le domaine de l'aide d'urgence.

Avec la nouvelle application (remplacement d'Asydata et d'ELAR), la DSSI et la DSE disposeront d'un nouvel instrument pour la gestion des cas à partir de 2020. Il faudra s'attendre à une augmenta-

tion des dossiers en suspens dans le domaine des étrangers une fois l'application installée.

Le message relatif à la modification de la loi fédérale du 22 juin 2001 sur les documents d'identité des ressortissants suisses (loi sur les documents d'identité, LDI; RS 143.1) et de son ordonnance d'application indiquait que le degré de couverture de la part des émoluments revenant aux cantons serait revu en 2016. La Confédération a mis en œuvre ce point en 2020, les résultats et une décision sont encore attendus. Une légère diminution de la part des émoluments revenant aux cantons n'est pas à exclure totalement. Cependant, comme il n'est pas possible de quantifier les répercussions financières, le budget et la planification ne tiennent pas compte d'une modification éventuelle des revenus.

L'entrée en vigueur de la modification de la loi fédérale du 16 décembre 2005 sur les étrangers et l'intégration (LEI; RS 142.20) le 1^{er} janvier 2019 occasionne des frais supplémentaires en ce qui concerne l'examen des autorisations de séjour (permis B) et des autorisations d'établissement (permis C). En effet, il faut s'attendre à davantage de recours en raison de la rétrogradation de permis C en permis B. Les mois à venir révéleront s'il est possible de mener à bien ces tâches avec les effectifs actuels ou autorisés.

Avec l'introduction du service eDéménagement à l'échelle suisse, qui prévoit la possibilité d'annoncer son départ ou son arrivée auprès de sa commune par voie électronique, la légitimité de l'acte d'origine devient caduque. Le canton de Berne a instauré eDéménagement en 2019 (ordonnance exploratoire du 21 novembre 2018 sur l'annonce électronique des déménagements, OE eDéménagement; RSB 122.162). La suppression de l'acte d'origine requiert

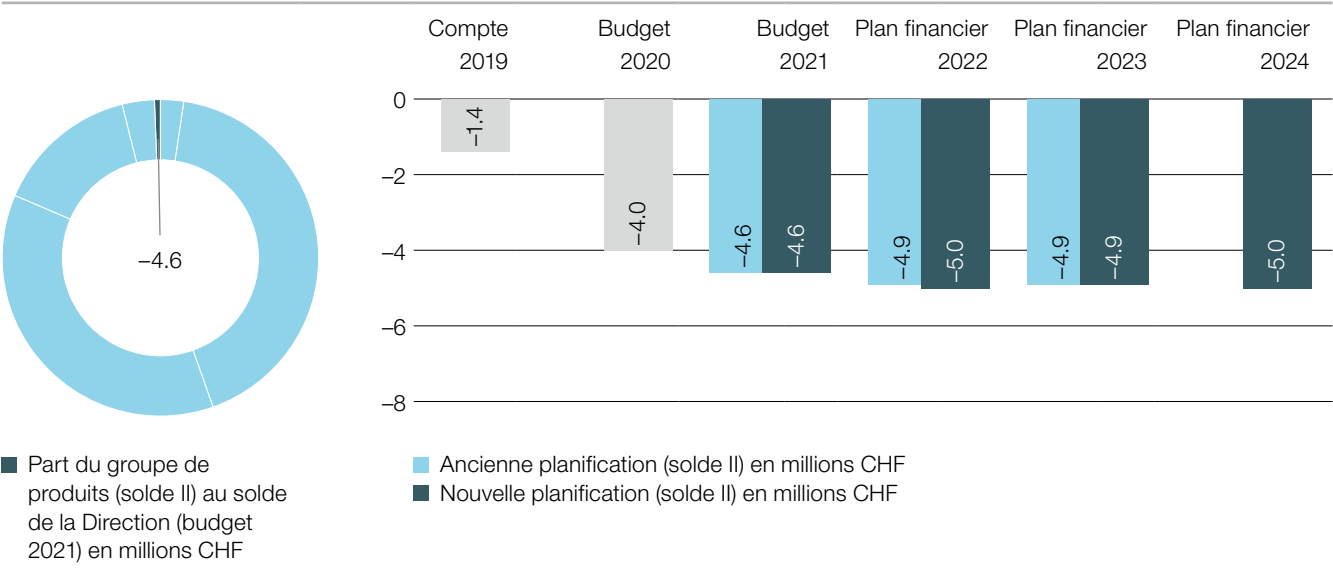
notamment une modification de la loi du 12 septembre 1985 sur l'établissement et le séjour des Suisses (LES; RSB 122.11) et de l'ordonnance du 18 juin 1986 sur l'établissement et le séjour des Suisses (OES; RSB 122.161). Étant donné que la date de l'introduction du service à l'échelle suisse et celle de la transposition juridique ne sont pas encore connues, les répercussions financières ne sont inscrites ni au budget ni à la planification.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2018	Compte 2019	Évolution attendue
Nombre de personnes bénéficiaires de l'aide d'urgence au 31 décembre	0 ¹⁾	0 ¹⁾	
Naturalisations ordinaires	1 532	1 763	fluctuation
Émoluments pour la divulgation de données personnelles en provenance des registres de l'état civil (actes d'origine, de famille, de naissance, de mariage, etc.)	4 093 000	4 097 000	diminution
Nombre de documents d'identité délivrés par le Service des documents d'identité (SDI)	150 509	144 729	fluctuation
Part des rendez-vous réservés sur internet pour demander un passeport ou une carte d'identité	0 ¹⁾	0 ¹⁾	

¹⁾ Pas de données

7.7.6 Sécurité civile, sport et affaires militaires



Description

Des cadres et des spécialistes suivent des cours de formation et de perfectionnement adéquats en vue d'un engagement lors de situations extraordinaires et de conflits armés. Des mesures d'accompagnement et de contrôle peuvent être prises pour assurer l'instruction et l'organisation. Les autorités et les organes d'intervention peuvent être soutenus sur place lors de situations d'urgence ou particulières et de travaux de remise en état.

La sécurité civile a pour tâche d'assurer la protection de la population et de ses bases existentielles en cas de catastrophe, en situation d'urgence ou lors d'un conflit armé. Elle sert à circonscrire les sinistres et à faire face à la situation. Elle coordonne l'instruction, contribuant ainsi à des interventions menées avec pertinence et dans des délais opportuns. Des organes de conduite suivent des cours de formation et de perfectionnement adéquats. Les autorités et les organes d'intervention peuvent être soutenus sur place lors de situations d'urgence ou particulières en état.

Sur le plan militaire, la coresponsabilité cantonale nécessite l'ancrage de l'armée au sein de la population et dans les régions. Un organe de contact cantonal est à la disposition des personnes astreintes au service militaire pour toutes les questions relatives à l'armée, telles que la conscription, le recrutement et la journée d'information, les déplacements de service, la taxe d'exemption de

l'obligation de servir, les obligations pendant le service et en dehors (obligation de s'annoncer, tir obligatoire), la libération des obligations militaires ainsi que les activités hors service. Par ses contacts avec la troupe, le canton contribue, en tant que représentant du système de milice, au renforcement de cette dernière et à la promotion de l'esprit de défense.

Les casernes et les arsenaux cantonaux sont exploités par du personnel cantonal, conformément aux contrats passés avec la Confédération. Les tâches portent essentiellement sur la coordination des affectations et sur le soutien aux activités de base, telles que l'hôtellerie, la formation, la restauration et l'administration afférentes à la sécurité.

Le domaine du sport s'occupe de planifier, d'organiser et de dispenser des cours de formation et de perfectionnement pour moniteurs et coaches de Jeunesse et Sport (J+S). Il comprend aussi les tâches administratives, l'accompagnement ainsi que le controlling de toutes les offres J+S des écoles et des sociétés et fédérations sportives. Il apporte également son aide dans l'établissement de projets sportifs du canton et fournit des conseils à la Directions de la police et des affaires militaires et au Conseil-exécutif dans toutes les affaires touchant au sport. En outre, il assure le lien entre le sport scolaire et le Fonds du sport.

Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte 2019	Budget 2020	Budget 2021	2022	2023	Plan financier 2024
(+) Rentrées financières	8 056 916	7 672 452	7 622 052	7 304 052	7 304 052	7 304 052
(-) Frais de personnel	-12 230 544	-13 317 454	-13 686 619	-13 656 325	-13 724 456	-13 867 036
(-) Coûts matériels	-4 173 804	-4 833 478	-5 320 039	-5 267 187	-5 216 850	-5 266 391
(-) Intérêts et amortissements standard	-71 598	-164 372	-164 039	-189 370	-214 946	-220 698
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0	0
Solde I (budget global)	-8 419 030	-10 642 853	-11 548 645	-11 808 830	-11 852 200	-12 050 073
(+) Recettes des subventions cantonales	661 969	617 000	612 500	612 500	612 500	612 500
(-) Coûts des subventions cantonales	-1 320 945	-2 373 242	-2 089 500	-2 201 500	-2 134 500	-1 985 500
(+) Rentrées fiscales et amendes	7 711 231	8 430 000	8 430 000	8 430 000	8 430 000	8 430 000
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	-1 366 776	-3 969 095	-4 595 645	-4 967 830	-4 944 200	-4 993 073
(+)/(-) Régularisations	-2 671 700	-1 879 295	-1 878 798	-1 875 818	-1 874 317	-1 873 406
Solde III (comptabilité financière)	-4 038 476	-5 848 390	-6 474 443	-6 843 648	-6 818 517	-6 866 479

Solde I budget global produits

CHF Solde I des produits	Compte 2019	Budget 2020	Budget 2021	2022	2023	Plan financier 2024
Sport	-3 048 522	-3 335 133	-3 518 147	-3 527 723	-3 578 686	-3 643 989
Infrastructure	4 246 205	3 470 488	3 411 182	3 106 458	3 104 108	3 089 049
Affaires militaires	-3 401 706	-3 965 457	-4 275 280	-4 200 646	-4 217 213	-4 258 821
Coordination de la protection de la population	-4 463 617	-4 575 514	-4 761 350	-4 814 759	-4 780 277	-4 829 208
Protection civile	-1 751 390	-2 237 236	-2 405 050	-2 372 159	-2 380 132	-2 407 104

Commentaire:

Modifications par rapport à la planification précédente

Dans le groupe de produits Sécurité civile, sport et affaires militaires, le solde I du calcul des marges contributives connaît une variation de CHF 0,9 million par rapport au budget 2020.

Cette variation est notamment due aux modifications suivantes: augmentation des cotisations d'épargne à la caisse de pension, développement nécessaire des applications TIC spécialisées dans

le domaine de l'administration militaire (système de contrôle interne et protection des données), intensification des activités dans le domaine 1418coach (programme de préparation pour J+S), harmonisation des indemnités versées aux experts J+S au niveau suisse, diminution des revenus due à la suppression d'un mandat de la Confédération dans le domaine de la protection civile.

Priorités de développement

Les priorités de développement de l'Office de la sécurité civile, du sport et des affaires militaires résident dans la poursuite de la mise en œuvre de la stratégie sportive du canton de Berne, le développement de la protection civile dans le canton de Berne et l'élabo-

ration de planifications et de stratégies dans le domaine de la protection de la population. Ces points sont pour la plupart dûment pris en compte dans le budget et dans le plan intégré mission-financement.

Chances et risques

Les effets du développement de l'armée sur les recettes dans les domaines de la taxe d'exemption de l'obligation de servir et des amendes ne peuvent pas encore être jugés. Le résultat pourrait être excédentaire comme déficitaire.

En raison de la crise du coronavirus, l'armée a décidé de suspendre le tir obligatoire pour l'année 2020. Par conséquent, il n'y aura pas de recettes liées aux amendes disciplinaires infligées aux personnes omettant le tir obligatoire en 2021. Si le montant en question ne

peut pas être exactement chiffré, il devrait se situer autour de CHF 0,3 million.

La vente du matériel médical de protection acheté par le canton de Berne pendant la crise du coronavirus devrait générer des recettes dans les années de planification. Toutefois, il n'est pour l'heure pas possible d'en estimer le montant. La question de savoir qui de la Direction de la sécurité ou de la Direction de la santé, des affaires

sociales et de l'intégration percevra les paiements reste également en suspens.

Un grand nombre de cours J+S ont dû être annulés en 2020 en raison du coronavirus. Une partie sera rattrapée au deuxième semestre 2020. Il est aussi possible que ces cours soient davantage fréquentés en 2021, ce qui produirait des recettes supplémentaires qu'il n'est pour l'heure pas possible de chiffrer.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2018	Compte 2019	Évolution attendue
Affaires militaires: annonces d'arrivée, de départ et de changements d'adresse des personnes soumises à l'obligation d'annoncer	17 028	23 775	fluctuation
Nombre de décisions de taxation (taxe d'exemption)	53 457	50 862	fluctuation
Nombre de cours jeunesse et sport (J+S) annoncés	9 645	9 923	augmentation
Nombre de moniteurs J+S actifs	21 900	22 480	augmentation
Protection civile: nombre de personnes astreintes actives dans le canton de Berne (sans la réserve)	10 961	9 987	diminution
Protection civile: nombre de jours de service (cours de répétition, engagements en faveur de la collectivité, remise en état, aide en cas de catastrophe)	53 220	53 648	fluctuation
Jours d'occupation de la place d'armes de Berne (un jour correspond à l'occupation des locaux par une personne pendant 24 heures maximum)	254 084	246 169	fluctuation

7.8 Financements spéciaux

7.8.1 Fonds des contributions de remplacement

	Compte 2019	Budget 2020	Budget 2021	2022	2023	Plan financier 2024
Compte de résultats						
Charges	-4 932 251	-6 090 000	-6 090 000	-6 090 000	-6 090 000	-6 090 000
Modification		-23.5 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %
Revenus	4 932 251	6 090 000	6 090 000	6 090 000	6 090 000	6 090 000
Modification		23.5 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %
Solde	0	0	0	0	0	0
Modification						
Charges						
30 Charges de personnel	0	0	0	0	0	0
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	-33	0	0	0	0	0
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	0	0
34 Charges financières	0	0	0	0	0	0
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	-3 815 792	-4 000 000	-4 000 000	-4 000 000	-4 000 000	-4 000 000
36 Charges de transfert	-1 026 426	-2 000 000	-2 000 000	-2 000 000	-2 000 000	-2 000 000
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	-90 000	-90 000	-90 000	-90 000	-90 000	-90 000
Revenus						
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Taxes	3 816 100	4 000 000	4 000 000	4 000 000	4 000 000	4 000 000
43 Revenus divers	25	0	0	0	0	0
44 Revenus financiers	0	0	0	0	0	0
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	1 116 126	2 090 000	2 090 000	2 090 000	2 090 000	2 090 000
46 Revenus de transfert	0	0	0	0	0	0
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
49 Imputations internes	0	0	0	0	0	0
Compte des investissements						
	Compte 2019	Budget 2020	Budget 2021	2022	2023	Plan financier 2024
Dépenses	0	0	0	0	0	0
Modification						
Recettes	0	0	0	0	0	0
Modification						
Solde	0	0	0	0	0	0
Modification						

	Compte 2019	Budget 2020	Budget 2021	2022	2023	Plan financier 2024
Etat du patrimoine au 1.1.	28 075 922	30 775 588	32 175 588	34 085 588	35 995 588	37 905 588
Etat du patrimoine au 31.12.	30 775 588	32 175 588	34 085 588	35 995 588	37 905 588	39 815 588
Variation du patrimoine	2 699 666	1 400 000	1 910 000	1 910 000	1 910 000	1 910 000

Commentaire

Depuis 2012, le fonds des contributions de remplacement est géré de manière centralisée par le canton. Les communes peuvent prélever le fonds central en vue de l'acquisition de matériel ou de l'en-

tretien, de l'assainissement ou de la construction d'infrastructures de protection civile.

8 Direction des finances (FIN)

8.1 Aperçu des coûts et des rentrées financières par groupe de produits (budget 2021, solde II)

en millions CHF	Coûts	Recettes
Gestion interne de la Direction, politique financière et droit	-5.0	0.2
Prestations de services finances du groupe	-65.6	270.0
Péréquation financière confédération-canton/canton-communes	-0.9	896.8
Impôts et prestations de services	-169.9	5 404.2
Personnel	-23.8	5.3
Informatique et organisation	-137.5	96.2

8.2 Soldes II des groupes de produits (comptabilité analytique d'exploitation)

en millions CHF	Compte 2019	Budget 2020	Budget 2021	2022	2023	Plan financier 2024
Gestion interne de la Direction, politique financière et droit	-4.4	-4.8	-4.8	-4.8	-4.8	-4.8
Prestations de services finances du groupe	205.4	116.0	204.4	202.7	201.5	205.8
Péréquation financière confédération-canton/canton-communes	1 204.6	1 110.7	896.0	902.1	939.3	1 114.4
Impôts et prestations de services	5 368.9	5 718.1	5 234.3	5 275.5	5 505.2	5 588.5
Personnel	-15.3	-17.7	-18.4	-18.3	-18.1	-15.1
Informatique et organisation	-40.9	-48.1	-41.3	-38.8	-37.9	-38.4
Total	6 718.3	6 874.2	6 270.2	6 318.4	6 585.2	6 850.4

8.3 Priorités de développement de la Direction

Concernant la situation et les développements prévus dans le domaine de la politique financière, voir les explications dans le rapport. La priorité est actuellement donnée à la maîtrise des répercussions de la crise du coronavirus.

La poursuite de la politique fiscale et l'actualisation de la stratégie fiscale en subissent actuellement elles aussi la pression. La mise en œuvre de l'évaluation générale 2020 (EG20) suit par contre pleinement son cours.

Dans le domaine des TIC, le programme «IT@BE» se poursuit et va s'achever courant 2021 comme prévu. La stratégie TIC 2021-

2025 est en cours d'élaboration. Le projet ERP arrive en phase de réalisation et d'introduction, travaux qui vont maintenant mobiliser d'importantes ressources (de personnel et financières). Il est prévu de démarrer en 2023 la deuxième étape qui consiste principalement à optimiser le système et à en augmenter l'efficacité. Autre priorité de développement importante en matière d'informatique : l'accélération du changement de technologie pour les applications spécialisées de l'intendance des impôts.

Dans le domaine du personnel, la mise en œuvre de la Stratégie relative au personnel 2020-2023 et les mesures correspondantes figurent parmi les priorités. Dans le domaine financier, la révision totale de la loi sur le pilotage des finances et des prestations (LPFP) pour le 1^{er} janvier 2023 est à souligner.

Nous renvoyons au surplus aux commentaires des différents groupes de produits.

8.4 Compte de résultats

	Compte 2019	Budget 2020	Budget 2021	2022	2023	Plan financier 2024
Compte de résultats						
Charges	-773 668 725	-826 166 914	-837 418 223	-829 382 708	-822 999 756	-826 732 613
Modification		-6.8%	-1.4%	1.0%	0.8%	-0.5%
Revenus	7 425 521 607	7 728 758 062	7 147 107 393	7 198 173 362	7 471 370 960	7 741 713 932
Modification		4.1%	-7.5%	0.7%	3.8%	3.6%
Solde	6 651 852 882	6 902 591 148	6 309 689 170	6 368 790 654	6 648 371 204	6 914 981 319
Modification		3.8%	-8.6%	0.9%	4.4%	4.0%
Charges						
30 Charges de personnel	-117 549 728	-145 850 163	-148 081 912	-148 866 451	-147 956 963	-147 941 911
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	-208 147 795	-226 559 183	-235 676 373	-237 607 507	-229 178 290	-224 689 537
33 Amortissements du patrimoine administratif	-3 335 054	-3 292 565	-3 166 570	-2 313 120	-9 348 249	-10 984 322
34 Charges financières	-85 751 363	-74 360 000	-67 240 000	-56 440 000	-48 728 000	-46 814 000
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	0	0	0	0	0	0
36 Charges de transfert	-322 079 941	-338 374 412	-344 437 818	-344 281 924	-344 090 929	-343 949 935
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	-36 804 844	-37 730 591	-38 815 550	-39 873 706	-43 697 325	-52 352 908
Revenus						
40 Revenus fiscaux	5 076 680 741	5 403 800 000	4 947 530 000	4 976 500 000	5 194 500 000	5 274 900 000
41 Patentes et concessions	162 418 060	81 100 000	162 100 000	162 100 000	162 100 000	162 100 000
42 Taxes	38 708 230	32 119 539	34 510 008	34 510 008	34 510 008	34 510 008
43 Revenus divers	1 388 339	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000
44 Revenus financiers	126 691 837	120 537 800	122 364 800	132 364 800	132 364 800	132 364 800
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	892 862	823 000	523 000	523 000	323 000	173 000
46 Revenus de transfert	1 912 125 167	1 871 500 088	1 647 936 882	1 657 730 176	1 710 123 471	1 890 416 765
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	40 956 025	136 000 000	136 000 000	136 000 000	136 000 000	147 800 000
49 Imputations internes	65 660 346	82 777 635	96 042 703	98 345 378	101 349 681	99 349 359

Evolution du compte de résultats

Le budget 2021 dégage un excédent de revenus de quelque CHF 6,3 milliards, ce qui représente une nette détérioration de CHF 590 millions du solde.

Une baisse importante du produit des impôts cantonaux (CHF -456,3 mio) – donc du rendement fiscal – est prévue du fait de l'affaiblissement conjoncturel général et à cause de la crise du coronavirus. Les revenus de transfert sont également en fort recul, impactés par la diminution des rentrées de la RPT (CHF -213,0 mio). La double part budgétée sur la distribution du bénéfice de la Banque nationale suisse (BNS) se répercute en revanche positivement (CHF +81,0 mio). La mise en œuvre de la stratégie TIC se

traduit par d'autres variations des charges de biens et services et des imputations internes. L'accélération prévue pour le changement de technologie pour les applications spécialisées de l'Intendance des impôts et la mise à jour des chiffres du projet ERP ont tendance à pousser le montant des charges de biens et services vers le haut. En revanche, une nouvelle diminution des charges financières est escomptée (CHF -7,1 mio).

A l'horizon de la planification actuelle allant jusqu'à 2024, une certaine détente ne devrait se dessiner à nouveau dans le domaine financier qu'à partir de 2023.

8.5 Compte des investissements

	Compte 2019	Budget 2020	Budget 2021	2022	2023	Plan financier 2024
Compte des investissements						
Dépenses	-13 751 142	-24 418 000	-13 171 000	-3 134 000	-12 944 000	-9 701 000
Modification		-77.6 %	46.1 %	76.2 %	-313.0 %	25.1 %
Recettes	615 444	0	0	0	0	0
Modification		-100.0 %				
Solde	-13 135 698	-24 418 000	-13 171 000	-3 134 000	-12 944 000	-9 701 000
Modification		-85.9 %	46.1 %	76.2 %	-313.0 %	25.1 %
Dépenses						
50 Immobilisations corporelles	-181 226	-380 000	0	0	0	0
51 Investissements pour le compte de tiers	0	0	0	0	0	0
52 Immobilisations incorporelles	-13 568 192	-24 038 000	-13 171 000	-3 134 000	-12 944 000	-9 701 000
54 Prêts	0	0	0	0	0	0
55 Participations et capital social	-1 724	0	0	0	0	0
56 Propres subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0
57 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0	0
58 Investissements extraordinaires	0	0	0	0	0	0
59 Report au bilan	0	0	0	0	0	0
Recettes						
60 Transfert d'immobilisations corporelles dans le patrimoine financier	0	0	0	0	0	0
61 Remboursements	0	0	0	0	0	0
62 Transfert d'immobilisations incorporelles dans le patrimoine financier	115 444	0	0	0	0	0
63 Subventions d'investissement acquises	0	0	0	0	0	0
64 Remboursement de prêts	0	0	0	0	0	0
65 Transfert de participations	500 000	0	0	0	0	0
66 Remboursement de propres subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0
67 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0	0
68 Recettes d'investissement extraordinaires	0	0	0	0	0	0
69 Report au bilan	0	0	0	0	0	0

Evolution du compte des investissements

Le budget 2021 prévoit des dépenses de CHF 13,2 millions. Ce montant comprend principalement les fonds nécessaires à la réalisation du système ERP (CHF 10,3 mio) et au renouvellement des applications spécialisées des impôts (CHF 2,6 mio).

Les investissements à l'horizon de la planification actuelle allant jusqu'à 2024 résultent de l'actualisation des chiffres du plan sur la base de l'estimation la plus récente de l'évolution des coûts des deux projets susmentionnés.

8.6 Evolution du nombre de postes à plein temps de la FIN

Effectif réel				Effectif cible	
2016	2017	2018	2019	2020	2021
951.7	965.2	964.9	1 003.7	1 032.2	1 032.6

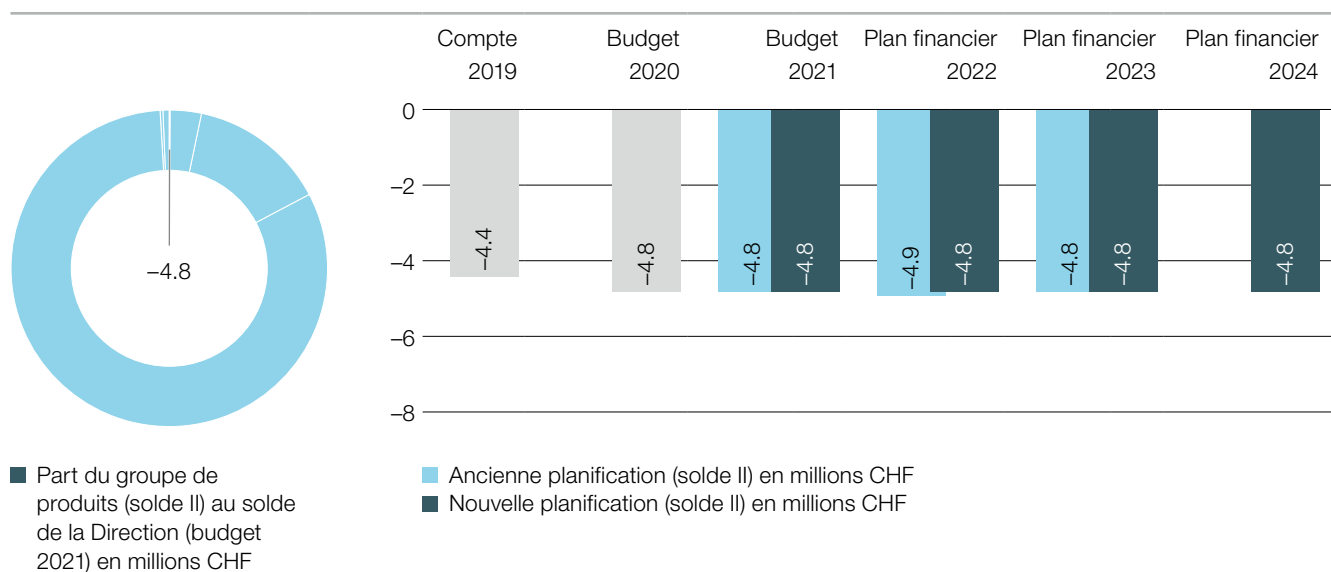
Commentaire

L'effectif actuel du personnel, exprimé en postes à plein temps ou équivalents plein temps (EPT), augmente depuis 2018. Du fait des transferts de postes entre Directions qu'il génère, le programme «IT@BE» se traduit par une augmentation de l'effectif cible de la FIN, de respectivement 7,3 et 4,1 EPT en 2020 et 2021. En 2020, 14 EPT ont en outre été repris des villes de Berne, Bienne et Thourne (mise en œuvre de la mesure PA 2018 «Récupération des tâches

d'encaissement et d'imposition à la source») et 5 EPT créés pour l'échange automatique de renseignements (EAR). En contrepartie, 3,3, puis 3,2 EPT sont supprimés dans un premier temps en 2020, puis en 2021 dans le cadre de la mise en œuvre des déclarations de planification Brönnimann exigeant des réduction des postes dans l'administration centrale.

8.7 Groupes de produits

8.7.1 Gestion interne de la Direction, politique financière et droit



Description

Prestations de services relevant du groupe de produits «Gestion interne de la Direction, politique financière et droit»: soutien matériel de la Directrice ou du Directeur des finances dans tous les domaines d'activité de la Direction. Préparation et préavis d'affaires de la Direction, du gouvernement et du Grand Conseil. Mise à disposition et coordination d'informations de pilotage pertinentes, en particulier dans les domaines des finances, des impôts, de la politique du personnel et de l'informatique. Suivi et évaluation d'affaires du gouvernement de la Chancellerie d'Etat et des Directions dans le cadre de la procédure de corapport. Surveillance et administration des participations (en particulier de la BCBE et de Bedag Informatique SA). Formulation de la politique de participation. Conduite ou participation à des projets cantonaux ou internes à la Direction.

Planification et coordination de l'emploi des ressources au sein de la Direction (finances, personnel, informatique et locaux).

Garantie de l'animation du processus d'élaboration du budget et du plan intégré mission-financement. Planification et mise en évidence de l'évolution future des finances publiques du canton.

Conseil juridique; législation dans le domaine de compétence de la Direction des finances (à moins qu'elle ne soit déléguée à un office); instruction des recours contre des décisions des offices; représentation du canton dans des procédures auprès des autorités de la justice administrative et des tribunaux.

Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte 2019	Budget 2020	Budget 2021	2022	2023	Plan financier 2024
(+) Rentrées financières	126 559	120 000	120 000	120 000	120 000	120 000
(-) Frais de personnel	-3 777 299	-3 947 536	-3 933 453	-3 983 647	-3 986 297	-3 982 041
(-) Coûts matériels	-732 350	-957 406	-946 269	-942 632	-940 096	-941 666
(-) Intérêts et amortissements standard	-2 748	0	0	0	0	0
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0	0
Solde I (budget global)	-4 385 838	-4 784 942	-4 759 722	-4 806 279	-4 806 393	-4 803 707
(+) Recettes des subventions cantonales	0	0	0	0	0	0
(-) Coûts des subventions cantonales	-83 725	-100 000	-100 000	-100 000	-100 000	-100 000
(+) Rentrées fiscales et amendes	119 227	101 000	101 000	101 000	101 000	101 000
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	-4 350 335	-4 783 942	-4 758 722	-4 805 279	-4 805 393	-4 802 707
(+)/(-) Régularisations	2 748	0	0	0	0	0
Solde III (comptabilité financière)	-4 347 587	-4 783 942	-4 758 722	-4 805 279	-4 805 393	-4 802 707

Solde I budget global produits

CHF Solde I des produits	Compte 2019	Budget 2020	Budget 2021	2022	2023	Plan financier 2024
Gestion interne de la Direction, politique financière et droit	-4 385 838	-4 784 942	-4 759 722	-4 806 279	-4 806 393	-4 803 707

Commentaire:

Modifications par rapport à la planification précédente

Sur les années du PIMF, le résultat du groupe de produits ne présente pas de changement important par rapport au budget 2020.

Les frais de personnel, les frais de matériel et les rentrées financières restent dans le cadre de la planification antérieure.

Priorités de développement

Voici les travaux qui constitueront les priorités de l'année 2021 :

- poursuite de la politique fiscale/mise à jour de la stratégie fiscale,
- révision partielle de la loi sur la Bedag (LBI) et mise à jour de la stratégie de propriétaire de Bedag au 1^{er} janvier 2022,
- révision totale de la loi sur le pilotage des finances et des prestations (LPFP) au 1^{er} janvier 2023,
- modification collective concernant la distribution échelonnée des moyens restant dans le Fonds des distributions du bénéfice de la BNS et le Fonds d'investissements hospitaliers (titre de travail),
- loi portant introduction de l'accord intercantonal sur les marchés publics (LiAIMP) au 1^{er} août 2021,

- loi sur l'administration numérique (LAN) au 1^{er} janvier 2022,
- programme IT@BE: clôture de la mise en œuvre de la stratégie TIC 2016-2020,
- début de la mise en œuvre de la nouvelle stratégie TIC 2021-2025,
- suivi du projet ERP de progiciel de gestion intégré (Enterprise Resource Planning).

Comme les années précédentes, la tâche centrale dans le domaine « Politique financière » est l'animation du processus cantonal d'élaboration du budget et plan intégré mission-financement. Celui-ci est marqué par les conséquences financières de la crise du coronavirus sur les finances bernoises.

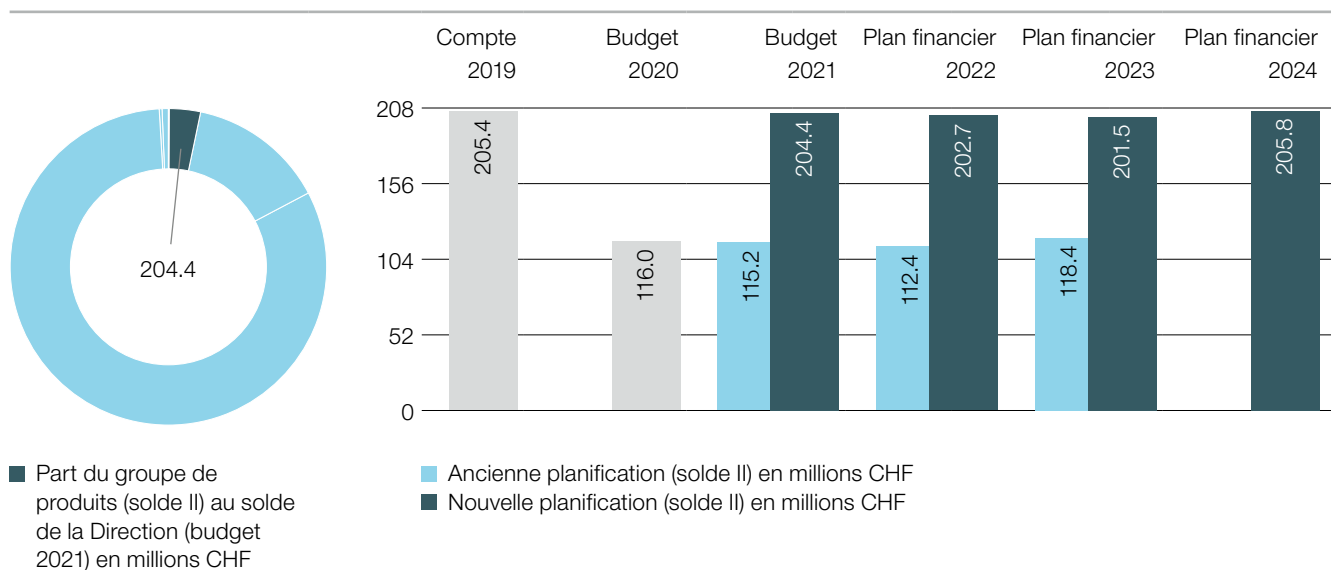
Chances et risques

Le groupe de produits « Gestion de la direction, politique financière et droit » ne présente ni opportunités ni risques spécifiques d'un point de vue financier.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2018	Compte 2019	Évolution attendue
Nombre d'affaires du Conseil-exécutif inscrites à l'ordre du jour (affaires individuelles, affaires traitées en bloc, affaires standard, informations et affaires à discuter)	195	231	augmentation
Nombre d'affaires du Grand Conseil inscrites à l'ordre du jour (sans les interventions parlementaires)	10	12	stabilité
Nombre d'interventions parlementaires politiques inscrites à l'ordre du jour (motions, motions financières, postulats et interpellations)	29	37	stabilité
Nombre de corapports remis à une autre Direction ou à la Chancellerie d'Etat	431	466	stabilité
Nombre de recours déposés	18	6	fluctuation
Nombre de recours réglés	7	13	fluctuation

8.7.2 Prestations de services finances du groupe



Description

L'Administration des finances fournit principalement les tâches transversales suivantes pour l'ensemble du groupe dans le domaine financier : elle tient la comptabilité financière et la comptabilité analytique d'exploitation du canton, elle établit les comptes annuels et élabore le rapport de gestion, elle garantit la capacité de paiement

du canton, elle achète et vend des participations, elle met à disposition et assure l'entretien des instruments techniques pour la tenue de la comptabilité financière, de la comptabilité analytique d'exploitation et du calcul des prestations, et elle coordonne la gestion des assurances du canton.

Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte 2019	Budget 2020	Budget 2021	2022	2023	Plan financier 2024
(+) Rentrées financières	97 809 696	95 791 400	107 953 600	107 953 600	107 953 600	107 953 600
(-) Frais de personnel	-6 584 237	-8 311 546	-8 516 847	-8 658 101	-7 894 643	-7 925 923
(-) Coûts matériels	-16 061 639	-20 500 496	-24 242 826	-25 938 998	-20 960 468	-15 978 834
(-) Intérêts et amortissements standard	-32 066 002	-32 007 429	-32 841 997	-32 643 133	-39 605 908	-40 274 176
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0	0
Solde I (budget global)	43 097 818	34 971 929	42 351 931	40 713 367	39 492 581	43 774 667
(+) Recettes des subventions cantonales	0	0	0	0	0	0
(-) Coûts des subventions cantonales	0	0	0	0	0	0
(+) Rentrées fiscales et amendes	162 310 105	81 003 500	162 007 000	162 007 000	162 007 000	162 007 000
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	205 407 923	115 975 429	204 358 931	202 720 367	201 499 581	205 781 667
(+)/(-) Régularisations	-1 668 829	-36 242 693	-28 366 061	-17 760 445	-10 173 305	-8 557 675
Solde III (comptabilité financière)	203 739 094	79 732 736	175 992 870	184 959 922	191 326 277	197 223 993

Solde I budget global produits

	Compte 2019	Budget 2020	Budget 2021	2022	2023	Plan financier 2024
CHF Solde I des produits						
Trésorerie	64 771 721	64 647 133	76 216 120	76 198 598	76 192 343	76 195 510
Production FIS et support	-18 096 695	-25 768 098				
ERP et support de processus			-30 020 116	-31 624 968	-32 851 664	-28 514 853
Gestion des assurances	-1 822 569	-2 045 750	-1 927 734	-1 931 163	-1 929 211	-1 930 605
Comptabilité du groupe	-1 754 640	-1 861 357	-1 916 339	-1 929 099	-1 918 888	-1 975 385

Commentaire:

Modifications par rapport à la planification précédente

Le solde I (budget global) du groupe de produits s'élève à CHF 42,4 millions dans le budget de 2021, autrement dit en progression de CHF 7,4 millions par rapport au budget de 2020 (CHF 35,0 mio). Cet écart résulte principalement de l'estimation plus élevée du produit des dividendes (CHF +11,9 mio), ainsi que des coûts du projet ERP (CHF +3,5 mio) et des amortissements et charges d'intérêt standard (CHF +0,8 mio).

En 2021 et 2022, le projet ERP se trouve dans sa phase de réalisation et d'introduction. Ces travaux vont maintenant mobiliser d'importantes ressources (de personnel et financières). Il est en

outre prévu de déjà démarrer la deuxième étape en 2023 et de la mettre en œuvre. Cela consiste principalement à optimiser le système, à en augmenter l'efficacité et à intégrer les domaines qui ne relèvent pas exclusivement du remplacement des anciens systèmes FIS et PERSISKA (étape 1). Le projet présente, par rapport au budget 2020, des coûts supplémentaires de CHF 0,2 million pour les traitements (décharge des collaborateurs et collaboratrices participant au projet) et de CHF 3,3 millions pour les prestations de services de tiers en matière d'informatique (conseils, honoraires et exploitation, autres).

Priorités de développement

Le budget 2021 et le plan intégré mission-financement 2022 à 2024 reflètent en particulier les priorités suivantes:

- Comptabilité du groupe: La priorité est donnée à la garantie et la surveillance de la gestion financière cantonale dans la qualité exigée. Les processus, les systèmes et l'organisation de la comptabilité du groupe font l'objet d'une surveillance régulière et d'une amélioration continue pour atteindre pleinement la régularité. Les comptes du canton de Berne ne seront à l'avenir plus présentés que conformément au MCH2. Les nombreuses exceptions aux IPSAS seront supprimées et le principe de l'image fidèle de la présentation des comptes sera inscrit dans la loi (LPFP).
- Trésorerie: Le calcul des intérêts se fonde sur l'hypothèse que seulement la moitié des échéances à moyen et long termes sera convertie. L'amortissement et le paiement des intérêts sur les reconnaissances de dette envers les deux caisses de pension et l'amortissement des prêts des cliniques psychiatriques seront financés pour moitié respectivement à court et à long termes. Les taux d'intérêt sont fixés selon le principe de précaution. En ce qui concerne les participations importantes, le produit des dividendes correspond au potentiel de distribution prévu.
- ERP et support de processus: La version 10 du FIS a été introduite et le démontage (anciens modules et ordinateur central)

est terminé. A partir de là, aucun projet ni développement extraordinaire du FIS n'est prévu d'ici 2023, année de mise en place du progiciel de gestion intégré. Seuls seront mis en œuvre des ajustements nécessaires à l'exploitation et des exigences formulées par des tiers ou découlant du projet ERP à titre de préparation à la migration. En 2021 et 2022, le projet ERP se trouve dans sa phase de réalisation et d'introduction. Ces travaux vont maintenant mobiliser d'importantes ressources (de personnel et financières). Il est en outre prévu de déjà démarrer la deuxième étape en 2023 et de la mettre en œuvre. Cela consiste principalement à optimiser le système, à en augmenter l'efficacité et à intégrer les domaines qui ne relèvent pas exclusivement du remplacement des anciens systèmes FIS et PERSISKA (étape 1).

- Gestion des assurances: Ce produit met en œuvre la stratégie du Conseil-exécutif en matière d'assurances conformément à la directive concernant les risques et les assurances (ACE 0323/2008) et au concept pool dommages (ACE 1404/2012). Les coûts des primes d'assurance de l'ensemble du canton dans les domaines d'assurance prévus par le concept pool dommages sont budgétés et financés de manière centralisée via ce produit. Les coûts des dommages financés par le biais du pool pour des risques non assurés ou relevant des franchises applicables ne sont pas inscrits au budget car ils ne sont pas planifiables.

Chances et risques

Il est encore impossible de prévoir les conséquences financières de la crise du coronavirus. Elles peuvent entraîner des charges d'intérêt supplémentaires et un recul des dividendes.

Des risques considérables de pertes comptables pèsent sur le bilan de la Banque nationale suisse (BNS). Le Fonds destiné à régulariser les recettes des distributions du bénéfice de la BNS peut couvrir une éventuelle diminution des bénéfices distribués, voire

l'absence totale de distribution. Etant donné que le budget prévoit une double part sur la distribution du bénéfice, la distribution d'un montant inférieur, voire l'absence de distribution peut avoir des répercussions négatives sur le compte de résultats.

Toute augmentation des taux d'intérêt par rapport aux prévisions se traduit par des coûts supplémentaires. Compte tenu de la situa-

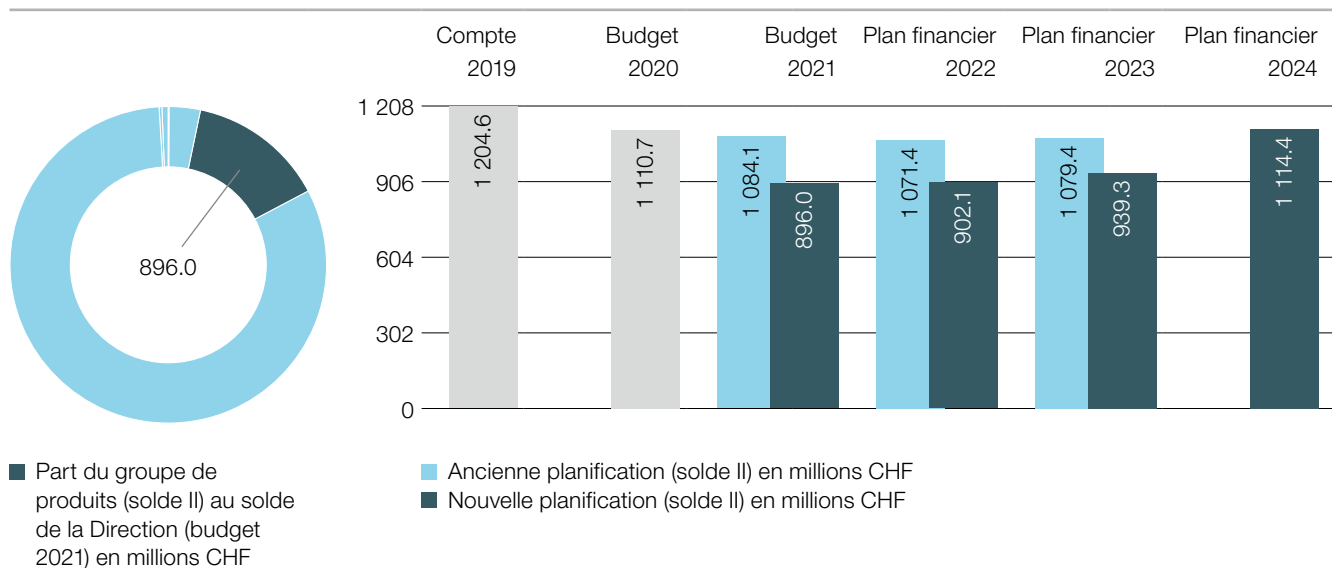
tion actuelle sur les marchés financiers, il est peu probable que les taux d'intérêt augmentent rapidement.

Les risques inhérents à tout projet sont définis et surveillés au sein du projet ERP.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2018	Compte 2019	Évolution attendue
Nombre d'unités comptables prises en charge par l'Administration des finances dans le groupe	56	54	stabilité
Nombre d'utilisateurs du système d'informations financières FIS (y compris enregistrement du temps de travail TIME)	14 500	14 000	stabilité
Nombre de versements traités	1 088 094	1 105 476	stabilité
Montant moyen des disponibilités (en mio CHF)	48	53	diminution
Nombre de cours dispensés aux agents dans le domaine des finances et de la comptabilité (programme de cours)	31	40	stabilité
Montant du coût des risques (primes d'assurances financées centralement par an et indemnisation des dommages financée par le pool dommages par an (en mio CHF)	3	3	stabilité
Nombre de cas de sinistre dans le pool dommages	523	453	stabilité

8.7.3 Péréquation financière confédération – canton/canton – communes



Description

La péréquation financière et la compensation des charges entre la Confédération et les cantons servent à renforcer l'autonomie des cantons et à réduire les disparités de capacité financière et de charge fiscale entre les cantons. L'Administration des finances collecte les fonds non affectés à partir de la péréquation des ressources, de la compensation des charges et de la compensation des cas de rigueur et assure avec l'administration fiscale le contrôle du décompte de la Confédération dans le délai de recours.

La péréquation financière et la compensation des charges entre le canton et les communes visent à réduire les différences de capacité financière entre les communes. L'Administration des finances veille à l'exécution de la péréquation financière et coordonne la compensation des charges. Elle établit en outre la statistique financière des communes et assume des tâches de coordination statistique pour le canton.

Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte 2019	Budget 2020	Budget 2021	2022	2023	Plan financier 2024
(+) Rentrées financières	11 800	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000
(-) Frais de personnel	-760 227	-777 607	-758 112	-764 185	-762 042	-758 717
(-) Coûts matériels	-24 193	-109 443	-108 034	-258 270	-208 380	-108 222
(-) Intérêts et amortissements standard	0	0	0	0	0	0
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0	0
Solde I (budget global)	-772 620	-877 050	-856 145	-1 012 456	-960 422	-856 939
(+) Recettes des subventions cantonales	0	0	0	0	0	0
(-) Coûts des subventions cantonales	0	0	0	0	0	0
(+) Rentrées fiscales et amendes	1 205 375 137	1 111 562 176	896 839 764	903 152 352	940 264 942	1 115 227 530
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	1 204 602 517	1 110 685 126	895 983 619	902 139 896	939 304 520	1 114 370 591
(+)(-) Régularisations	-34 058	-739 647	-578 899	-362 458	-207 618	-174 646
Solde III (comptabilité financière)	1 204 568 459	1 109 945 479	895 404 719	901 777 438	939 096 901	1 114 195 945

Solde I budget global produits

	Compte 2019	Budget 2020	Budget 2021	2022	2023	Plan financier 2024
CHF Solde I des produits						
Exécution de la péréquation financière et de compensation des charges	-474 262	-536 526	-529 931	-683 386	-632 763	-527 917
Coordination statistique et statistique financière	-294 438	-338 981	-324 775	-327 611	-326 204	-327 578
Péréquation financière confédération – canton	-3 921	-1 543	-1 439	-1 459	-1 456	-1 444

Commentaire :

Modifications par rapport à la planification précédente

Le solde I de ce groupe de produits ne présente pas d'évolution significative dans le budget 2021 et le plan intégré mission-financement 2022 à 2024, par rapport au budget 2020. Cependant, les rentrées fiscales figurant dans le solde II sont en nette baisse par rapport à la précédente planification en raison d'une diminution des montants perçus au titre de la péréquation financière fédérale (RPT)

aux années 2021 à 2023. Les fonds reçus de la Confédération et d'autres cantons en vertu de la péréquation des ressources, de la com-pensation des charges et des cas de rigueur (RPT) sont inscrits à hauteur d'un montant net de CHF 888 millions au budget 2021 et de montants situés entre CHF 892 et CHF 1 104 millions aux années du plan intégré mission-financement 2022 à 2024.

Priorités de développement

Le budget 2021 et le plan intégré mission-financement 2022 à 2024 reflètent en particulier les priorités suivantes :

- Les chiffres de la planification de 2021 à 2024 concernant le financement spécial « Fonds pour les cas spéciaux » comprennent

un montant total de CHF 1,5 millions pour la compensation des pertes subies au titre de la péréquation financière suite à des fusions de communes.

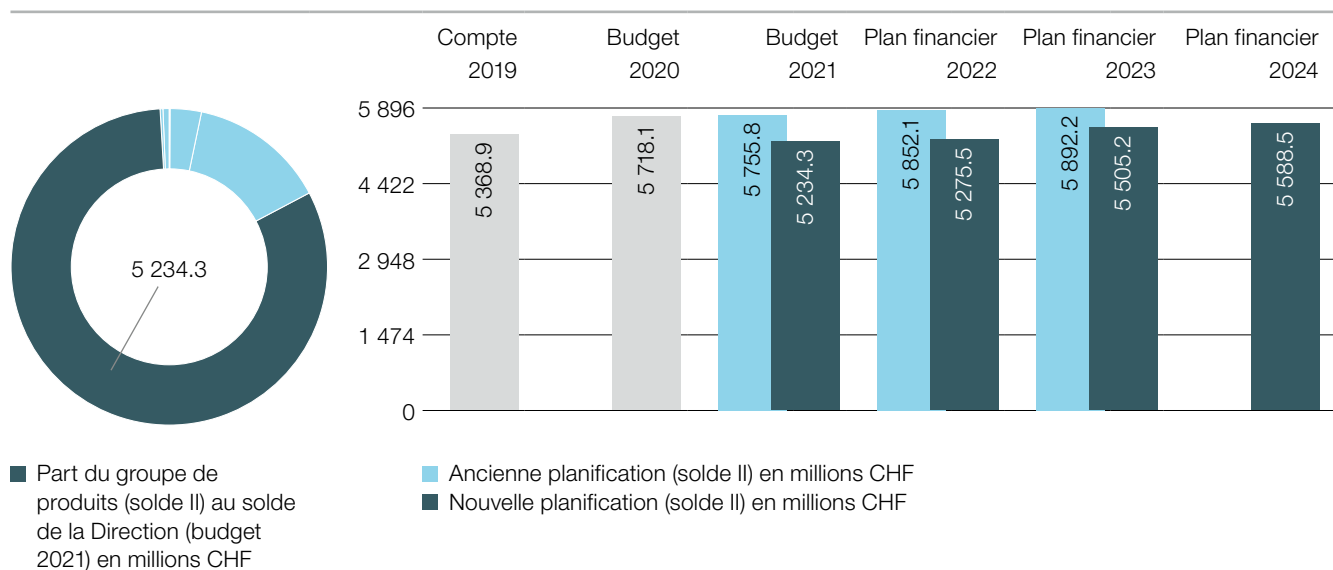
Chances et risques

Aucun

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2018	Compte 2019	Évolution attendue
Volume des compensations dans la péréquation financière canton – communes (réduction des disparités, dotation minimale, indemnisation forfaitaire des charges de centre urbain, prestation comp. géo-topo., prestation comp. socio-démo.) (en mio CHF)	282	280	stabilité
Nombre de communes bénéficiant de la dotation minimale (aide financière du canton visant à maintenir une offre de base en biens et services publics)	163	153	diminution
Nombre de communes bénéficiant d'une prestation complémentaire géo-topographique	236	236	diminution
Nombre de décisions concernant des communes (péréquation financière, mesures en faveur des communes supportant des charges particulièrement lourdes, compensation des charges de la nouvelle répartition des tâches)	1 442	1 429	diminution
Recettes par habitant dans la péréquation financière Confédération – canton RPF (péréquation des ressources, compensation des charges, compensation des cas de rigueur) (en CHF)	1 266	1 172	diminution
Nombre de fiches signalétiques statistiques (inscriptions) des Directions publiées sur le portail cantonal des statistiques	131	132	stabilité

8.7.4 Impôts et prestations de services



Description

Exhaustivité, exactitude et respect des délais: expédition des déclarations d'impôt aux personnes physiques et aux personnes morales (tenue du registre des personnes morales comprise), traitement des déclarations d'impôt à réception, contrôle des déclarations d'impôt et prononcé des décisions.

Facturation, encaissement et comptabilisation des impôts périodiques et non périodiques, octroi de facilités de paiement et remise. Assistance fournie par l'Intendance des impôts aux communes, aux paroisses, à la Confédération, aux autres Directions, à la Chancellerie d'Etat et à d'autres institutions cantonales.

Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte 2019	Budget 2020	Budget 2021	2022	2023	Plan financier 2024
(+) Rentrées financières	64 577 930	60 350 500	50 350 500	60 350 500	60 350 500	60 350 500
(-) Frais de personnel	-94 370 300	-100 352 087	-101 831 896	-102 624 127	-102 984 027	-102 655 693
(-) Coûts matériels	-67 408 126	-61 356 366	-64 809 591	-65 942 196	-68 735 347	-70 678 680
(-) Intérêts et amortissements standard	-1 472 851	-2 414 025	-2 554 982	-2 054 365	-2 619 531	-3 549 782
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0	0
Solde I (budget global)	-98 673 347	-103 771 977	-118 845 969	-110 270 187	-113 988 404	-116 533 656
(+) Recettes des subventions cantonales	0	0	0	0	0	0
(-) Coûts des subventions cantonales	0	0	-730 000	-730 000	-730 000	-730 000
(+) Rentrées fiscales et amendes	5 467 535 853	5 821 840 000	5 353 875 300	5 386 467 900	5 619 939 600	5 705 811 300
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	5 368 862 507	5 718 068 023	5 234 299 331	5 275 467 713	5 505 221 196	5 588 547 644
(+)/(-) Régularisations	-80 595 781	65 292 043	68 430 049	68 469 332	73 505 249	73 504 949
Solde III (comptabilité financière)	5 288 266 726	5 783 360 065	5 302 729 380	5 343 937 045	5 578 726 445	5 662 052 594

Solde I budget global produits

	Compte 2019	Budget 2020	Budget 2021	2022	2023	Plan financier 2024
CHF Solde I des produits						
Impôts	-86 583 416	-90 055 500	-102 650 033	-93 732 756	-96 222 403	-97 808 843
Perception et prestations de services pour d'autres institutions	-12 089 930	-13 716 477	-16 195 937	-16 537 431	-17 766 001	-18 724 813

Commentaire :

Modifications par rapport à la planification précédente

Dans le budget 2021, le solde I de ce groupe de produits est en hausse de près de CHF 15 millions (+14,5 %) par rapport au budget 2020. On table sur un recul des rentrées fiscales de CHF 10 millions. En application des mesures d'allégement arrêtées dans le cadre de la crise du coronavirus, aucun intérêt moratoire n'est perçu en cas de retard de paiement des échéances fiscales cantonales et communales et de l'impôt fédéral direct de l'année 2020 (tranches d'impôt et décomptes finals 2020). Du côté des charges, on s'attend à une augmentation des coûts matériels de près de CHF 3,5 millions. Afin d'économiser aussi vite que possible les coûts inhérents à l'ordinateur central, il est prévu d'accélérer le changement de technologie, de sorte qu'il soit terminé dès la fin de l'année 2024. Cette accélération se traduit par une hausse des coûts, chiffrée à CHF 2,57 millions en 2021. Celle-ci sera toutefois plus que compensée par les économies qui seront réalisées à partir de 2025. Par ailleurs, le montant des charges d'émoluments a dû être relevé de CHF 0,5 millions suite à l'augmentation tarif des paiements en espèces à la Poste. Des coûts supplémentaires de CHF 0,25 millions ont été inscrits au budget 2021 pour le service universel TIC. Enfin, les coûts de personnel augmentent de CHF 1,5 million (+1,4 %) suite à la hausse des cotisations d'épargne de l'employeur à la CPB qu'a fixée le Conseil-exécutif (CHF 0,65 mio) et à la progression individuelle des traitements (CHF 0,85 mio).

Impôts:

Les rentrées fiscales sont estimées par projection de la première tranche d'impôt 2020 et des acomptes des PM d'une part et, d'autre part, en fonction des prévisions de croissance des plus grands instituts d'études économiques. En raison de la crise du coronavirus, une étude spécifique des différents secteurs économiques bernois a en outre été réalisée, dont les résultats ont largement été pris en compte dans les estimations.

Priorités de développement

L'évaluation générale 2020 (EG2020) bat son plein. Bien que l'arrêt du Tribunal se soit fait attendre, le calendrier des travaux a pu être tenu. Conformément au plan de production, les premières décisions arrêtant les nouvelles valeurs ont été notifiées fin mai. Toutes les évaluations à effectuer dans ce cadre doivent être terminées mi-novembre. Il faudra ensuite s'occuper de nombreuses réclamations et évaluations isolées.

Les avis reçus dans le cadre de l'échange automatique de renseignements (EAR) sont contrôlés. Pour près de 80 pour cent des avis significatifs, la transmission des données vers les différents systèmes de taxation (PP/PM/IS) est automatique. Quelques rares cas ont été transmis au domaine Rappel d'impôt. Les recrutements nécessaires au traitement de ces avis sont en cours. Il est encore

Le produit des impôts sur les personnes physiques inscrit au budget 2021 est en recul d'environ 2,4 pour cent par rapport aux projections 2020. Cette diminution est due au coût des mesures liées à la révision 2021 de la loi sur les impôts, estimé à CHF 45 millions (augmentation de la déduction des frais de garde des enfants par des tiers et abaissement de la quotité de l'impôt de 3,06 à 3,025) et, en 2022, à CHF 40 millions (nouvel abaissement de la quotité de l'impôt de 3,025 à 2,995). On table sur une stabilisation et une légère croissance de 0,6 pour cent à compter de l'année de planification 2022, puis sur une normalisation à partir des années de planification 2023 et 2024, pour lesquelles une croissance modérée de respectivement 2,6 pour cent et 1,7 pour cent est escomptée.

La révision 2021 de la loi sur les impôts se traduit également par un recul du produit de l'impôt sur le bénéfice et le capital dégagé par les SA et les Srl (abaissement de la quotité de l'impôt de 3,06 à 2,82), chiffré à CHF 40,8 millions dans le budget 2021. A cela s'ajoute la crise du coronavirus qui entraîne un recul de rentrées fiscales chiffré a priori à près de 16 pour cent dans le budget 2021. Cela aura un effet de base unique.

Compte tenu de la marche des affaires en 2020, on prévoit une légère baisse du produit de l'impôt sur les gains immobiliers. Des recettes constantes sont budgétées sur les années de planification 2021 à 2024. Les prix de l'immobilier et le nombre de transferts de propriété se sont stabilisés à un niveau élevé. Leur évolution dépendra notamment des conséquences de la crise du coronavirus, ainsi que de l'évolution des intérêts hypothécaires, de la bourse et de l'économie suisse en général. Le produit de l'impôt sur les successions et donations et des rappels d'impôt varie fortement en fonction des cas taxés et il est estimé sur la base de celui de l'année précédente, ainsi que des taux de croissance.

impossible de fournir davantage de précisions concernant les rentrées fiscales qui résulteront de ces avis.

Les dénonciations spontanées ont nettement diminué cette année. Le retard important accumulé en la matière doit être rattrapé petit à petit en deux ans (2021/2022).

Grâce à sa stratégie de digitalisation, l'Intendance des impôts (ICI) continue à optimiser et développer la cyberadministration et ses services en ligne à l'usage des citoyens et citoyennes, des communes et d'autres instances. Ces travaux se poursuivront dans les années qui viennent.

La réduction des nombreux dossiers en attente de traitement, qui se sont accumulés en raison de la centralisation des tâches d'im-

position à la source dont s'occupaient les communes à attributions spéciales de Berne, Bienne et Thoun, est un autre objectif majeur en passe d'être atteint d'ici la fin de l'année.

Par rapport à l'année passée à la même période, 30 000 déclarations d'impôt de moins avaient été déposées fin mai en raison de la pandémie. Elles arriveront au second semestre.

Chances et risques

En raison de la crise sanitaire, il est à l'heure actuelle très difficile de savoir comment vont effectivement évoluer la conjoncture économique et les rentrées fiscales. Un nouveau confinement (partiel) en cas de seconde vague aurait de graves conséquences.

Les incidences de la révision 2021 de la loi sur les impôts, dont une partie des dispositions sont entrées rétroactivement en vigueur le

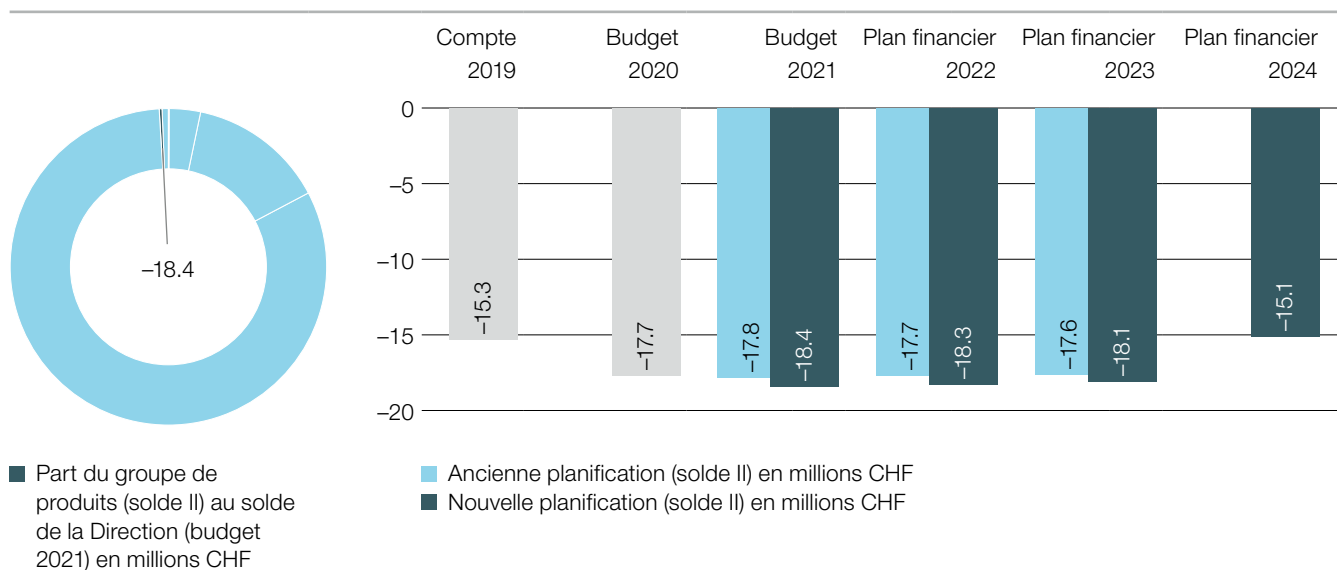
1^{er} janvier 2020, ont été pris en compte du mieux possible dans la planification des comptes.

Le remplacement de l'ordinateur central IBM occasionne encore un important surcroît de travail à l'Intendance des impôts. Il a été accéléré et est maintenant prévu d'ici fin 2024/mi-2025. Cette accélération accapare davantage de ressources, ce qui accroît le risque, mais réduira énormément les coûts à partir de 2025.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2018	Compte 2019	Évolution attendue
Nombre de personnes physiques contribuables (assujettissement partiel ou entier)	665 691	668 612	augmentation
Nombre de personnes morales contribuables (assujettissement partiel ou entier)	46 807	48 280	augmentation
Nombre d'institutions pour lesquelles la perception des impôts est prise en charge (communes, paroisses)	604	604	diminution
Chiffre d'affaires annuel des opérations de paiement (encaissement des paiements de tous les genres d'impôt avant livraison aux ayants-droit, par exemple la Confédération ou les communes) (en milliards de CHF)	10	11	stabilité
Nombre de taxations dans le domaine des impôts non périodiques (impôts sur les gains immobiliers, impôts sur les successions et donations, rappels d'impôts, taxations spéciales)	72 982	68 163	fluctuation
Nombre de cas de recouvrement, c'est-à-dire activités d'encaissement de créances fiscales et de créances non fiscales comme facilités de paiement, rappels de paiement, poursuites, mainlevées, etc.	705 961	658 563	augmentation
Nombre d'encaissements de paiements qui doivent être traités manuellement (p. ex. parce que le numéro de référence BVR est faux).	14 927	16 935	stabilité
Nombre de déclarations d'impôt de personnes physiques déposées électroniquement (TaxMe online)	350 881	372 784	augmentation

8.7.5 Personnel



Description

Politique du personnel et traitements : élaboration et développement des conditions d'engagement en vue du recrutement et de la fidélisation de personnel qualifié ainsi que d'un emploi rationnel des ressources de personnel. Promotion de l'application uniforme du droit. Versement des salaires et réalisation des modifications nécessaires. Exploitation d'un système d'information sur le personnel.

Développement du personnel, santé et affaires sociales : offre centralisée de cours de formation et de perfectionnement, et promotion du développement des dirigeants et des cadres. Coordination et organisation de la formation des apprentis. Garantie et promotion de la santé et de la sécurité au travail. Conseil et assistance au personnel et aux services pour la gestion des situations difficiles dans l'entreprise et au plan professionnel.

Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte 2019	Budget 2020	Budget 2021	2022	2023	Plan financier 2024
(+) Rentrées financières	5 533 277	2 760 000	5 220 000	5 220 000	5 220 000	5 220 000
(-) Frais de personnel	-9 739 970	-10 834 441	-10 813 511	-10 864 818	-10 941 166	-11 030 560
(-) Coûts matériels	-8 407 280	-9 331 789	-10 019 492	-9 955 074	-9 803 332	-6 755 052
(-) Intérêts et amortissements standard	-266 862	-356 095	-438 548	-329 992	-191 439	-200 543
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0	0
Solde I (budget global)	-12 880 836	-17 762 326	-16 051 551	-15 929 883	-15 715 937	-12 766 156
(+) Recettes des subventions cantonales	15 000	74 000	114 000	114 000	114 000	114 000
(-) Coûts des subventions cantonales	-2 470 434	0	-2 500 000	-2 500 000	-2 500 000	-2 500 000
(+) Rentrées fiscales et amendes	9 780	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	-15 326 489	-17 685 326	-18 434 551	-18 312 883	-18 098 937	-15 149 156
(+)/(-) Régularisations	15 855 171	25 484	20 867	4 772	-714	-182 252
Solde III (comptabilité financière)	528 682	-17 659 841	-18 413 684	-18 308 111	-18 099 651	-15 331 409

Solde I budget global produits

	Compte 2019	Budget 2020	Budget 2021	2022	2023	Plan financier 2024
CHF Solde I des produits						
Politique du personnel et traitements	-8 879 688	-13 254 948	-10 849 078	-10 726 132	-10 507 834	-7 531 808
Développement du personnel, santé et affaires sociales	-4 001 147	-4 507 378	-5 202 473	-5 203 751	-5 208 103	-5 234 348

Commentaire:

Modifications par rapport à la planification précédente

Le budget 2021 présente une augmentation de charges d'environ CHF 0,8 million (solde II) par rapport à celui de 2020. La détérioration du budget est en majeure partie due à des coûts supplémentaires non influençables pour la fourniture de services TIC de base (CHF 0,6 mio). L'évolution du résultat sur les années 2022 et 2023

est similaire à celle du budget 2021, mais à partir de 2024, l'introduction du système de progiciel de gestion intégré (ERP) «SAP-HCM» laisse augurer d'une diminution de quelque CHF 2,8 millions des coûts d'exploitation dans la gestion des traitements.

Priorités de développement

Voici les principales évolutions et priorités prévues au budget 2021 et au plan intégré mission-financement 2022 à 2024 pour le groupe de produits «Personnel» :

- 46 000 salaires sont versés chaque mois, pour un montant de CHF 250 millions, par le biais des systèmes de gestion des traitements au personnel cantonal, au corps enseignant et au personnel des entreprises affiliées.
- Le Service de consultation pour le personnel (SCPers) conseille les collaborateurs et collaboratrices qui connaissent des situations difficiles. Les consultations sont de plus en plus complexes

et durent donc plus longtemps. La forte demande est présumée ne pas devoir faiblir.

- Beaucoup de ressources sont nécessaires pour les travaux du projet de remplacement du système informatique du personnel PERSISKA par le système de gestion intégré (Enterprise Resource Planning, ERP) SAP et les questions d'organisation complexes qui en découlent.
- La mise en œuvre de la Stratégie relative au personnel 2020-2023 et les mesures cor-répondantes figurent aussi parmi les priorités.

Chances et risques

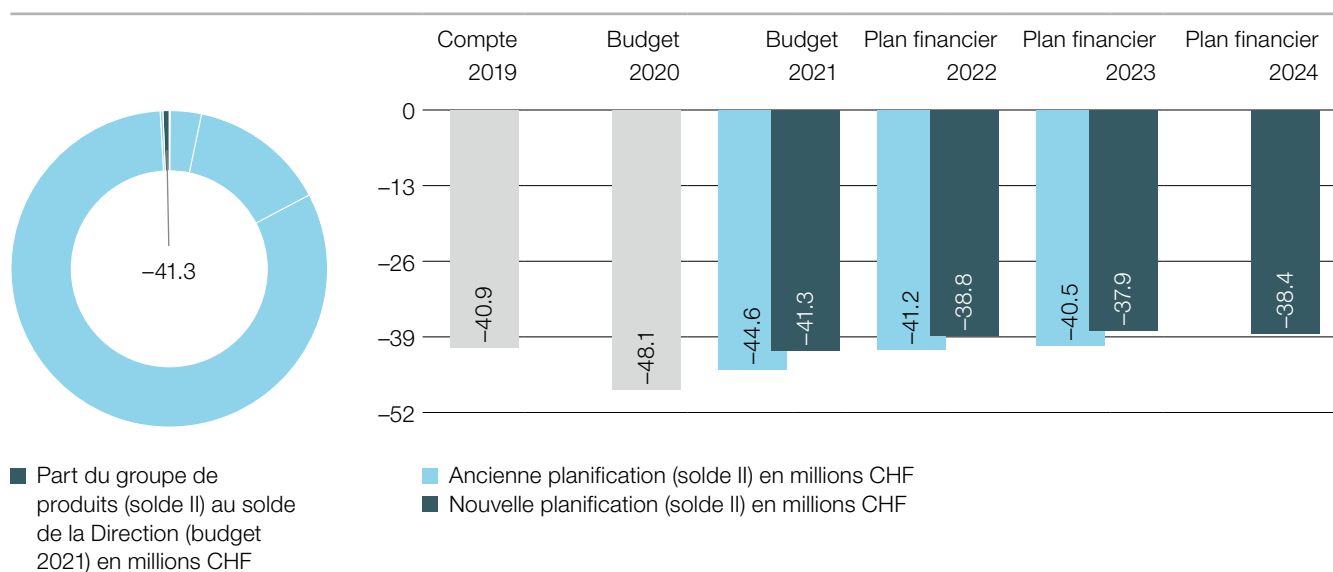
La classification de tous les postes du domaine de l'informatique de l'administration cantonale doit être revue et corrigée, l'objectif visé étant la neutralité des coûts. Mais en l'état actuel des choses, il ne pourra pas être atteint et on prévoit aujourd'hui au moins CHF 1 million de coûts supplémentaires par an. Ces coûts devraient

encore augmenter car le processus d'examen est encore en cours et c'est seulement lorsqu'il sera terminé qu'on pourra déterminer les conséquences financières avec fiabilité. Elles seront ensuite intégrées à la budgétisation suivante des coûts de personnel.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2018	Compte 2019	Évolution attendue
Effectif du personnel en nombre de postes à plein temps (personnel cantonal ; sans le corps enseignant et sans les hautes écoles)	10 414	9 999	diminution
Nombre de versements de salaire par mois (personnel cantonal, membres du corps enseignant, hautes écoles, entreprises affiliées)	46 200	46 000	stabilité
Somme mensuelle des salaires versés (personnel cantonal, membres du corps enseignant, hautes écoles, entreprises affiliées) (en mio CHF)	245	250	augmentation
Nombre de cours dispensés aux agents, dirigeants et spécialistes du personnel (programme des cours centraux)	158	152	fluctuation
Nombre de journées de cours dispensées aux apprentis et aux formateurs (300 apprentis employés de commerce)	150	149	stabilité
Nombre de demandes de conseil adressées par des agents, des dirigeants et des spécialistes du personnel au Service de consultation pour le personnel en cas de perte d'emploi, de conflit, de problème de santé	582	580	stabilité

8.7.6 Informatique et organisation



Description

L'Office d'informatique et d'organisation du canton de Berne (OIO), en qualité de centre d'expertise cantonal, fournit des services en matière de gestion, d'organisation et d'emploi des ressources informatiques. Il est aussi l'interlocuteur cantonal pour les questions fondamentales d'utilisation de l'informatique et de la gestion des données stratégiques. Concrètement, cela signifie que l'OIO assiste la Chancellerie d'Etat, les autorités judiciaires et les Directions de l'administration cantonale dans l'utilisation de l'informatique et qu'il

assume la responsabilité des projets interdirectionnels dans le domaine informatique. Les prestations de l'OIO comprennent en outre la coordination des fournisseurs informatiques externes ainsi que la garantie du fonctionnement et de la maintenance des plateformes informatiques cantonales. L'OIO est un interlocuteur important des communes pour les questions relatives à la collaboration dans le domaine informatique et à la gestion des données de base.

Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte 2019	Budget 2020	Budget 2021	2022	2023	Plan financier 2024
(+) Rentrées financières	66 251 578	83 253 674	96 159 211	98 461 886	101 466 189	99 465 867
(-) Frais de personnel	-17 863 379	-21 626 976	-22 228 131	-21 971 611	-21 388 826	-21 589 016
(-) Coûts matériels	-88 943 256	-109 260 243	-114 826 669	-114 891 003	-117 585 949	-115 869 946
(-) Intérêts et amortissements standard	-6 257	-96 893	-46 270	-45 812	-40 792	-40 000
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0	0
Solde I (budget global)	-40 561 314	-47 730 438	-40 941 859	-38 446 540	-37 549 379	-38 033 096
(+) Recettes des subventions cantonales	11 514	0	0	0	0	0
(-) Coûts des subventions cantonales	-368 931	-372 000	-372 000	-372 000	-372 000	-372 000
(+) Rentrées fiscales et amendes	15 937	8 000	8 000	8 000	8 000	8 000
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	-40 902 794	-48 094 438	-41 305 859	-38 810 540	-37 913 379	-38 397 096
(+)/(-) Régularisations	304	91 090	40 466	40 176	40 004	40 000
Solde III (comptabilité financière)	-40 902 490	-48 003 348	-41 265 392	-38 770 364	-37 873 374	-38 357 096

Solde I budget global produits

CHF Solde I des produits	Compte 2019	Budget 2020	Budget 2021	2022	2023	Plan financier 2024
Organisation	-8 181 327	-10 179 868	-7 836 188	-6 775 945	-6 670 302	-6 754 612
Poste de travail	-15 182 040	-19 467 292	-16 916 834	-16 108 521	-15 318 998	-15 580 511
Sécurité	-754 442	-1 303 903	-1 448 434	-1 503 513	-1 554 485	-1 607 050
Applications	-6 442 375	-9 439 880	-9 999 126	-10 013 860	-9 940 066	-9 968 538
Infrastructure	-10 001 129	-7 339 495	-4 741 276	-4 044 701	-4 065 528	-4 122 384

Commentaire:

Modifications par rapport à la planification précédente

La Stratégie TIC du canton de Berne prévoit que l'OIO est chargé de fournir l'ensemble du canton en prestations de services de base dans le domaine des TIC et que les dépenses occasionnées sont refacturées aux DIR/CHA/JUS conformément au principe de la facturation interne. Dans le groupe de produits « Informatique et organisation », cela se traduit par une croissance des rentrées financières correspondant à la progression des projets de centralisation, mais le budget n'est pas impacté au niveau cantonal.

Les coûts TIC de la fourniture de services de base sont enregistrés d'une part dans les charges de biens et services (groupe de matières 31) et sur le compte de revenus 490700 de l'OIO, et d'autre

part sur le compte 390700 dans les DIR/CHA/JUS. L'évolution des coûts dépend des volumes et du niveau de service fournis aux DIR/CHA/JUS. Des exigences supplémentaires des DIR/CHA/JUS qui ne sont pas encore connues peuvent avoir des répercussions considérables sur les frais matériels de l'OIO.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie TIC, le solde II du groupe de produits inscrit au budget 2021 (CHF -41,3 mio) diminue de CHF 6,8 millions par rapport à celui du budget 2020 (CHF -48,1 mio). Le solde II reste un peu en-dessous des CHF -40 millions durant la période de planification 2022 à 2024.

Priorités de développement

Programme IT@BE

La mise en œuvre de la Stratégie TIC du canton de Berne se déroule en deux étapes: les premières années, elle s'est focalisée sur la poursuite de la standardisation des services de base et sur la centralisation des systèmes et prestations TIC déjà standardisés. Le pilotage et la gestion TIC au niveau cantonal ont en outre été mis en place et consolidés. La poursuite de la mise en œuvre de la stratégie s'effectue dans le cadre du programme IT@BE, avec les projets suivants: direction du programme IT@BE, UAM@BE, Rol-lout@BE et APF@BE.

Cyberadministration

- ePaiement canton de Berne (intitulé en 2020 « Paiement des émoluments canton BE »): l'OIO procure désormais de manière centralisée à l'administration les prestations pour le paiement d'émoluments au guichet par carte de crédit ou de débit. Ce projet devrait s'achever en 2022.
- Matrice des rôles et des autorisations (RBMx@BE): ce projet a pour objectif de mettre en place une solution intermédiaire uniforme pour la gestion des droits d'accès dans le canton de Berne. L'administration des utilisateurs et utilisatrices et de leurs droits d'accès doit pouvoir s'effectuer à partir d'une matrice des rôles définie et à un coût raisonnable. Ce projet devrait s'achever en 2021.
- Marché « Impression transactionnelle » (BOM@BE): ce projet vise à trouver un prestataire approprié pour reprendre le service exis-

tant d'impression de masse de Bedag et assurer le nouveau service de numérisation du courrier postal entrant. Ce projet devrait s'achever en 2021.

- Boîte aux lettres électronique (eBoîte aux lettres): Le canton de Berne entend donner peu à peu la possibilité à la population et aux acteurs économiques de recevoir par voie électronique des communications écrites de l'administration cantonale. Ce projet devrait s'achever en 2022.

Sûreté de l'information

- Sûreté de l'information BE (SI BE): ce projet remanie et met en œuvre dans l'ensemble de l'administration les bases stratégiques, légales et organisationnelles ainsi que les méthodes et les prescriptions en matière de sûreté de l'information. Il devrait s'achever en 2023.
- Authentification à deux facteurs: pour se connecter à leur poste de travail cantonal (PTC), les agents et agentes devront à l'avenir entrer non seulement un mot de passe, mais aussi un second attribut de sécurité. Cela permettra d'améliorer la sécurité et l'authenticité des informations. Ce projet devrait s'achever en 2021.
- LogManagement@BE: ce projet régit la façon de recueillir, de conserver et de protéger les données de journalisation (journal des modifications et de l'exploitation des systèmes informatiques) pour le canton de Berne. Ce projet devrait s'achever en 2021.

Chances et risques

La mise en œuvre de la Stratégie TIC du canton de Berne comporte à la fois des opportunités et des risques financiers, à savoir les économies indiquées et les dépenses nécessaires à cette fin. Le

contrôle de la mise en œuvre se poursuit avec le rapport sur le programme IT@BE et le rapport sur la gestion des coûts TIC à l'intention du comité stratégique TIC (CST).

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2018	Compte 2019	Évolution attendue
Nombre d'utilisateurs (FIN, JCE, JUS) pris en charge par l'Office d'informatique et d'organisation (OIO)	4 410	5 938	augmentation
Nombre d'incidents par utilisateur pris en charge par l'OIO (FIN, JCE, JUS)	0	0	stabilité
Nombre de demandes de modification (de l'offre de prestations)	159	143	stabilité
Nombre de projets en cours (projets TIC et projets d'organisation dirigés par l'OIO)	18	17	augmentation
Nombre de commandes (de clients TIC selon accords sur les prestations)	8 788	13 397	augmentation
Nombre de mandats d'achat (par la centrale d'achats cantonale TIC)	498	616	augmentation

8.8 Financements spéciaux

8.8.1 Fonds pour les cas spéciaux

	Compte 2019	Budget 2020	Budget 2021	2022	2023	Plan financier 2024
Compte de résultats						
Charges	-892 862	-823 000	-523 000	-523 000	-323 000	-173 000
Modification		7.8 %	36.5 %	0.0 %	38.2 %	46.4 %
Revenus	892 862	823 000	523 000	523 000	323 000	173 000
Modification		-7.8 %	-36.5 %	0.0 %	-38.2 %	-46.4 %
Solde	0	0	0	0	0	0
Modification						
Charges						
30 Charges de personnel	0	0	0	0	0	0
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	0	-20 000	-20 000	-20 000	-20 000	-20 000
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	0	0
34 Charges financières	0	0	0	0	0	0
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	0	0	0	0	0	0
36 Charges de transfert	-889 862	-800 000	-500 000	-500 000	-300 000	-150 000
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	-3 000	-3 000	-3 000	-3 000	-3 000	-3 000
Revenus						
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Taxes	0	0	0	0	0	0
43 Revenus divers	0	0	0	0	0	0
44 Revenus financiers	0	0	0	0	0	0
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	892 862	823 000	523 000	523 000	323 000	173 000
46 Revenus de transfert	0	0	0	0	0	0
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
49 Imputations internes	0	0	0	0	0	0

	Compte 2019	Budget 2020	Budget 2021	2022	2023	Plan financier 2024
Compte des investissements						
Dépenses	0	0	0	0	0	0
Modification						
Recettes	0	0	0	0	0	0
Modification						
Solde	0	0	0	0	0	0
Modification						

	Compte 2019	Budget 2020	Budget 2021	2022	2023	Plan financier 2024
Etat du patrimoine au 1.1.	6 856 468	5 963 606	5 140 606	4 617 606	4 094 606	3 771 606
Etat du patrimoine au 31.12.	5 963 606	5 140 606	4 617 606	4 094 606	3 771 606	3 598 606
Variation du patrimoine	-892 862	-823 000	-523 000	-523 000	-323 000	-173 000

Commentaire

Prestations fournies conformément à la description et au commentaire du groupe de produits «Péréquation financière Confédération-canton/canton-communes».

8.9 Préfinancements

8.9.1 Fonds destiné à couvrir les pics d'investissement

	Compte 2019	Budget 2020	Budget 2021	2022	2023	Plan financier 2024
Compte de résultats						
Charges	0	0	0	0	0	-11 800 000
Modification						
Revenus	0	0	0	0	0	11 800 000
Modification						
Solde	0	0	0	0	0	0
Modification						
Charges						
30 Charges de personnel	0	0	0	0	0	0
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	0	0	0	0	0	0
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	0	0
34 Charges financières	0	0	0	0	0	0
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	0	0	0	0	0	0
36 Charges de transfert	0	0	0	0	0	0
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	0	0	0	0	0	-11 800 000
Revenus						
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Taxes	0	0	0	0	0	0
43 Revenus divers	0	0	0	0	0	0
44 Revenus financiers	0	0	0	0	0	0
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	0	0	0	0	0	0
46 Revenus de transfert	0	0	0	0	0	0
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	11 800 000
49 Imputations internes	0	0	0	0	0	0

	Compte 2019	Budget 2020	Budget 2021	2022	2023	Plan financier 2024
Compte des investissements						
Dépenses	0	0	0	0	0	0
Modification						
Recettes	0	0	0	0	0	0
Modification						
Solde	0	0	0	0	0	0
Modification						

	Compte 2019	Budget 2020	Budget 2021	2022	2023	Plan financier 2024
Etat du patrimoine au 1.1.	282 491 000	282 491 000	282 491 000	282 491 000	282 491 000	282 491 000
Etat du patrimoine au 31.12.	282 491 000	282 491 000	282 491 000	282 491 000	282 491 000	270 691 000
Variation du patrimoine	0	0	0	0	0	-11 800 000

Commentaire

Voir compte rendu séparé dans le rapport. Variation du patrimoine conformément à la planification actualisée des prélèvements sur le Fonds.

8.10 Réserve de politique financière

8.10.1 Fonds des distributions du bénéfice de la BNS (LFBNS)

	Compte 2019	Budget 2020	Budget 2021	2022	2023	Plan financier 2024
Compte de résultats						
Charges	0	0	0	0	0	0
Modification						
Revenus	0	0	0	0	0	0
Modification						
Solde	0	0	0	0	0	0
Modification						
Charges						
30 Charges de personnel	0	0	0	0	0	0
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	0	0	0	0	0	0
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	0	0
34 Charges financières	0	0	0	0	0	0
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	0	0	0	0	0	0
36 Charges de transfert	0	0	0	0	0	0
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	0	0	0	0	0	0
Revenus						
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Taxes	0	0	0	0	0	0
43 Revenus divers	0	0	0	0	0	0
44 Revenus financiers	0	0	0	0	0	0
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	0	0	0	0	0	0
46 Revenus de transfert	0	0	0	0	0	0
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
49 Imputations internes	0	0	0	0	0	0

	Compte 2019	Budget 2020	Budget 2021	2022	2023	Plan financier 2024
Compte des investissements						
Dépenses	0	0	0	0	0	0
Modification						
Recettes	0	0	0	0	0	0
Modification						
Solde	0	0	0	0	0	0
Modification						

	Compte 2019	Budget 2020	Budget 2021	2022	2023	Plan financier 2024
Etat du patrimoine au 1.1.	250 000 000	250 000 000	250 000 000	250 000 000	250 000 000	250 000 000
Etat du patrimoine au 31.12.	250 000 000	250 000 000	250 000 000	250 000 000	250 000 000	250 000 000
Variation du patrimoine	0	0	0	0	0	0

Commentaire

Variation du patrimoine conformément à la loi sur le Fonds des distributions du bénéfice de la BNS (LFBNS)

9 Direction de l'instruction publique et de la culture (INC)

9.1 Aperçu des coûts et des rentrées financières par groupe de produits (budget 2021, solde II)

en millions CHF		Coûts	Recettes
Soutien aux fonctions de direction et prestations juridiques	-17.9		0.2
Ecole obligatoire et offres périscolaires	-1 412.9		414.9
Ecoles moyennes et formation professionnelle	-775.0		184.5
Enseignement supérieur	-650.8		0.1
Culture	-73.6		2.4
Services centralisés	-69.1		13.8

9.2 Soldes II des groupes de produits (comptabilité analytique d'exploitation)

en millions CHF	Compte 2019	Budget 2020	Budget 2021	2022	2023	Plan financier 2024
Soutien aux fonctions de direction et prestations juridiques	-16.4	-17.5	-17.7	-17.7	-17.7	-17.7
Ecole obligatoire et offres périscolaires	-917.1	-949.4	-998.1	-1 010.5	-1 024.0	-1 029.2
Ecoles moyennes et formation professionnelle	-582.8	-570.0	-590.6	-599.3	-602.5	-604.9
Enseignement supérieur	-611.0	-604.3	-650.8	-626.3	-646.2	-651.3
Culture	-69.9	-68.2	-71.2	-72.9	-72.7	-72.6
Services centralisés	-50.8	-48.7	-55.3	-56.1	-55.5	-55.5
Total	-2 248.0	-2 258.1	-2 383.7	-2 382.8	-2 418.6	-2 431.2

9.3 Priorités de développement de la Direction

Dans le domaine de la formation, la priorité est donnée au développement de l'enseignement, à la garantie de conditions suffisantes et compétitives en termes d'infrastructure et au maintien des conditions d'engagement.

Dans le domaine de la scolarité obligatoire, la pénurie d'enseignants et d'enseignantes constitue l'un des principaux défis. En raison du nombre croissant d'élèves et d'un nombre de départs à la retraite supérieur à la moyenne, ces prochaines années vont être marquées par un grand besoin en enseignants et enseignantes.

Une attention toute particulière continue d'être accordée à la mise en œuvre du Lehrplan 21. S'agissant du degré secondaire II, l'objectif est, par des mesures adaptées, de maintenir voire d'accroître encore le fort taux de diplômés et diplômées. Concernant les écoles moyennes en particulier, les efforts sont concentrés sur le passage à l'enseignement supérieur.

Dans le cadre de la révision de la loi sur l'école obligatoire (REVOS 2020) au 1^{er} janvier 2022, la scolarisation spécialisée est transférée vers la Direction de l'instruction publique et de la culture et l'encouragement des talents sportifs et artistiques se voit octroyer un cadre légal (stratégie en faveur de la scolarisation spécialisée et stratégie sportive).

La pénurie de main-d'œuvre qualifiée accroît la pression sur la formation professionnelle et, par là même, la nécessité d'exploiter au mieux le potentiel des élèves, et ce d'autant plus que la révolution numérique (industrie 4.0) aura des répercussions sur différents secteurs professionnels.

S'agissant de l'Université et de la Haute école spécialisée bernoise, la question des locaux continue d'occuper une place importante dans les discussions. Les hautes écoles constituent un facteur d'implantation et contribuent à promouvoir le développement économique grâce aux synergies entre recherche et économie. La garantie d'un financement constant est la base d'un environnement compétitif dans les domaines de la recherche et de l'enseignement.

Dans le domaine de la culture, les dommages structurels qui se profilent en raison de la pandémie de coronavirus pourront entraîner des changements aussi en ce qui concerne les instruments de subventionnement. Le Service archéologique reste sous pression compte tenu de l'activité toujours très forte dans le domaine du bâtiment. Il convient en particulier de mentionner les travaux d'entrevue à Challnachwald et sur le campus de la BFH à Bienne, ainsi que la protection du site de Sutz-Lattrigen Rütte, classé au patrimoine mondial de l'UNESCO. En outre, la révision du recensement architectural continuera de solliciter fortement le Service des monuments historiques jusqu'à la clôture des travaux.

Malgré une légère amélioration, les tâches liées à la migration et à l'intégration représentent toujours un défi de taille. Le canton de Berne a pris le parti de soutenir les réfugiés et les personnes admises à titre provisoire en les intégrant le plus vite possible et de manière durable sur les plans linguistique, social et professionnel, de sorte qu'ils acquièrent rapidement une indépendance. Cette intégration étant avant tout envisagée dans le cadre des structures ordinaires existantes, les établissements de la scolarité obligatoire, les services psychologiques pour enfants et adolescents mais aussi l'ensemble du secteur de la formation initiale, professionnelle et continue seront fortement sollicités. Cela n'implique pas uniquement la mise à disposition de ressources supplémentaires mais aussi une collaboration interinstitutionnelle étroite ainsi qu'un soutien de la part du monde du travail.

9.4 Compte de résultats

	Compte 2019	Budget 2020	Budget 2021	2022	2023	Plan financier 2024
Compte de résultats						
Charges	-2 875 485 685	-2 868 380 943	-3 025 128 486	-3 032 981 058	-3 073 978 457	-3 091 203 185
Modification		0.2%	-5.5%	-0.3%	-1.4%	-0.6%
Revenus	621 291 154	607 843 864	638 778 369	647 555 073	652 731 126	656 942 218
Modification		-2.2%	5.1%	1.4%	0.8%	0.6%
Solde	-2 254 194 531	-2 260 537 079	-2 386 350 118	-2 385 425 985	-2 421 247 330	-2 434 260 967
Modification		-0.3%	-5.6%	0.0%	-1.5%	-0.5%
Charges						
30 Charges de personnel	-1 727 967 893	-1 764 901 602	-1 842 445 114	-1 865 274 907	-1 883 632 596	-1 894 434 446
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	-81 629 540	-88 608 077	-89 145 486	-88 897 897	-89 472 060	-89 555 560
33 Amortissements du patrimoine administratif	-9 615 058	-9 592 977	-7 710 578	-6 678 356	-5 744 965	-4 967 250
34 Charges financières	-450 232	-665 600	-665 600	-665 600	-665 600	-665 600
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	-17 900 000	-18 500 000	-18 000 000	-18 000 000	-18 000 000	-18 000 000
36 Charges de transfert	-993 067 037	-949 029 130	-1 020 063 816	-1 004 882 172	-1 027 826 619	-1 034 435 647
37 Subventions à redistribuer	-11 286 099	-8 446 700	-8 446 700	-8 446 700	-8 446 700	-8 446 700
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	-33 569 825	-28 636 858	-38 651 193	-40 135 426	-40 189 916	-40 697 982
Revenus						
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Taxes	40 218 983	46 811 521	48 209 306	48 926 106	49 550 906	49 795 706
43 Revenus divers	70 539	0	0	0	0	0
44 Revenus financiers	1 088 080	1 336 102	1 330 102	1 330 102	1 330 102	1 330 102
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	14 300 000	15 000 000	14 500 000	14 500 000	14 500 000	14 500 000
46 Revenus de transfert	526 069 603	529 298 661	547 568 933	561 309 361	565 715 840	569 535 329
47 Subventions à redistribuer	11 286 099	8 446 700	8 446 700	8 446 700	8 446 700	8 446 700
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
49 Imputations internes	28 257 850	6 950 880	18 723 328	13 042 804	13 187 578	13 334 381

Evolution du compte de résultats

Le solde du compte de résultats progresse de CHF 125,8 millions (5,6%) dans le budget 2021 par rapport au budget 2020. Outre l'augmentation du nombre de classes de la scolarité obligatoire en raison de l'évolution démographique, l'introduction du Lehrplan 21 en 11^e année HarmoS dans la partie germanophone du canton et l'attribution d'échelons de traitement supplémentaires nécessitent la mise à disposition de ressources supplémentaires. De plus, les contributions versées aux prestataires privés de la formation professionnelle ont été accrues afin d'améliorer l'exactitude du budget.

Enfin, environ un quart de la hausse est due aux dépenses visant à combler les lacunes de financement qui découlent de la pandémie de coronavirus.

D'ici à l'exercice 2024, le solde va augmenter de CHF 47,9 millions (2,0%). Cette augmentation est due non seulement à la progression du nombre de classes en raison de l'évolution démographique mais aussi à la hausse des contributions cantonales.

9.5 Compte des investissements

	Compte 2019	Budget 2020	Budget 2021	2022	2023	Plan financier 2024
Compte des investissements						
Dépenses	-10 194 206	-5 800 000	-4 645 384	-4 391 538	-4 391 538	-4 530 000
Modification		43.1 %	19.9 %	5.5 %	0.0 %	-3.2 %
Recettes	529 276	0	0	0	0	0
Modification		-100.0 %				
Solde	-9 664 930	-5 800 000	-4 645 384	-4 391 538	-4 391 538	-4 530 000
Modification		40.0 %	19.9 %	5.5 %	0.0 %	-3.2 %
Dépenses						
50 Immobilisations corporelles	-4 842 553	-4 283 000	-3 545 384	-2 891 538	-2 891 538	-3 030 000
51 Investissements pour le compte de tiers	0	0	0	0	0	0
52 Immobilisations incorporelles	-217 112	0	-100 000	0	0	0
54 Prêts	-4 193 000	0	0	0	0	0
55 Participations et capital social	0	0	0	0	0	0
56 Propres subventions d'investissement	-941 541	-1 517 000	-1 000 000	-1 500 000	-1 500 000	-1 500 000
57 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0	0
58 Investissements extraordinaires	0	0	0	0	0	0
59 Report au bilan	0	0	0	0	0	0
Recettes						
60 Transfert d'immobilisations corporelles dans le patrimoine financier	9 276	0	0	0	0	0
61 Remboursements	0	0	0	0	0	0
62 Transfert d'immobilisations incorporelles dans le patrimoine financier	0	0	0	0	0	0
63 Subventions d'investissement acquises	0	0	0	0	0	0
64 Remboursement de prêts	20 000	0	0	0	0	0
65 Transfert de participations	0	0	0	0	0	0
66 Remboursement de propres subventions d'investissement	500 000	0	0	0	0	0
67 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0	0
68 Recettes d'investissement extraordinaires	0	0	0	0	0	0
69 Report au bilan	0	0	0	0	0	0

Evolution du compte des investissements

Par rapport au budget 2020, les investissements nets dans le budget 2021 diminuent de CHF 1,2 million (19,9%). Cette adaptation est due au transfert de dépenses d'investissement dans le compte de résultats suite à la présentation des comptes et au report de certains projets.

Durant les exercices du plan financier, les besoins en investissements restent inchangés.

9.6 Evolution du nombre de postes à plein temps de l'INC

Effectif réel				Effectif cible	
2016	2017	2018	2019	2020	2021
1 068.5	1 076.8	1 028.6	1 052.3	1 034.5	1 034.4

Commentaire

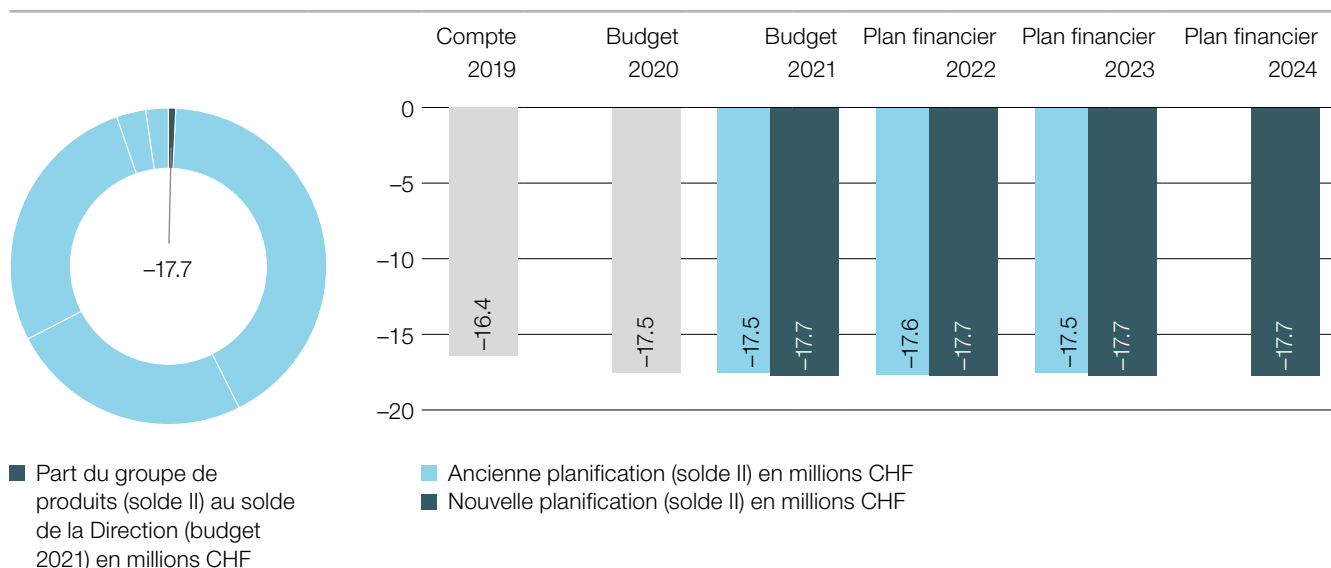
La différence entre la valeur-cible actuelle pour fin 2020 (1034,5 postes à plein temps [EPT]) et la valeur-cible pour fin 2021 (1034,4 EPT) est due à quatre postes informatiques supplémentaires demandés par l'Office des services centralisés (OSC, EDUBern) et à la suppression de 4,1 EPT (transferts de postes OIO, IT@BE).

L'état effectif des postes pour 2019 comporte des postes (8,7 EPT) qui ont été saisis par erreur dans Persiska et qui ont donc été inclus, à tort, aux effectifs. La hausse corrigée de l'état effectif des postes

entre 2018 et 2019 s'élève à 15,0 EPT. Des engagements à durée déterminée ont par ailleurs été nécessaires à l'Office des services centralisés (+7,5 EPT ; notamment pour un soutien dans le cadre du projet ERP) et pour remplacer du personnel malade dans les écoles de maturité (+2,3 EPT), ce qui a entraîné une hausse des effectifs. L'Office de la culture a, quant à lui, enregistré une baisse des effectifs en raison de mesures d'allègement prévues (-2,1 EPT). L'augmentation résiduelle est due aux fluctuations usuelles durant l'année.

9.7 Groupes de produits

9.7.1 Soutien aux fonctions de direction et prestations juridiques



Description

Ce groupe de produits porte principalement sur le soutien et le conseil au Directeur ou à la Directrice dans la préparation et l'analyse des décisions ainsi que dans le cadre des travaux législatifs et de la conduite de la Direction. Il concerne également le contrôle juridique des décisions et décisions sur recours attaquées. Il rassemble enfin toutes les activités liées à la planification financière et

à la gestion des ressources humaines, à la communication, à la planification de la formation et à la coordination francophone ainsi qu'à la planification des bâtiments et de l'utilisation des locaux et à l'organisation des processus généraux de management de la Direction.

Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte 2019	Budget 2020	Budget 2021	2022	2023	Plan financier 2024
(+) Rentrées financières	173 703	176 000	175 000	175 000	175 000	175 000
(-) Frais de personnel	-8 796 134	-9 593 853	-9 643 860	-9 671 729	-9 669 431	-9 716 461
(-) Coûts matériels	-1 074 589	-1 391 899	-1 362 999	-1 348 999	-1 349 999	-1 349 998
(-) Intérêts et amortissements standard	46	0	0	0	0	0
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0	0
Solde I (budget global)	-9 696 975	-10 809 753	-10 831 859	-10 845 727	-10 844 429	-10 891 459
(+) Recettes des subventions cantonales	0	0	0	0	0	0
(-) Coûts des subventions cantonales	-6 690 196	-6 703 100	-6 853 000	-6 853 000	-6 853 000	-6 853 000
(+) Rentrées fiscales et amendes	9 600	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	-16 377 571	-17 507 853	-17 679 859	-17 693 727	-17 692 429	-17 739 459
(+)/(-) Régularisations	-373 349	-2 000	-2 000	-2 000	-2 000	-2 000
Solde III (comptabilité financière)	-16 750 920	-17 509 853	-17 681 859	-17 695 727	-17 694 429	-17 741 459

Solde I budget global produits

	Compte 2019	Budget 2020	Budget 2021	2022	2023	Plan financier 2024
CHF Solde I des produits						
Soutien aux fonctions de direction	-8 462 704	-9 656 881	-9 785 569	-9 879 304	-9 879 750	-9 922 739
Prestations juridiques	-1 234 271	-1 152 872	-1 046 290	-966 424	-964 679	-968 720

Commentaire :

Modifications par rapport à la planification précédente

Le solde I du budget 2021 n'a que peu progressé par rapport à celui du budget 2020. Les chiffres du budget 2021 et du plan financier 2022–2024 sont représentatifs de la situation actuelle.

Priorités de développement

Pour le moment, aucune priorité de développement n'a été fixée.

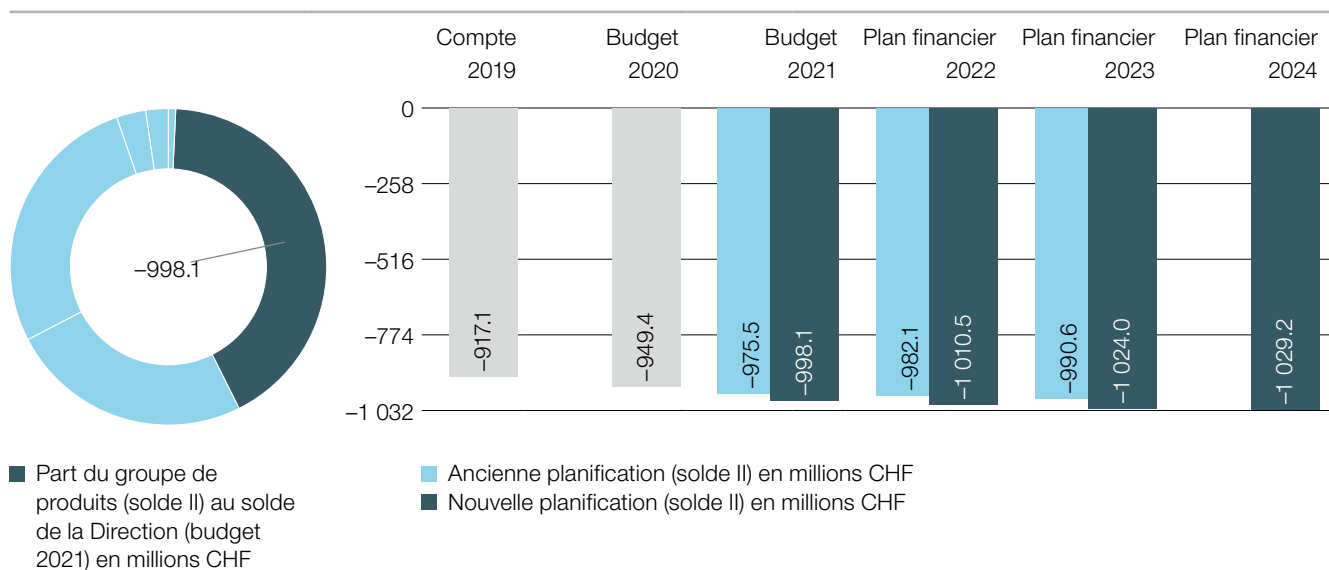
Chances et risques

Aucun risque spécifique n'a été identifié pour le budget 2021 et le plan financier 2022–2024.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2018	Compte 2019	Évolution attendue
Nombre d'affaires du Conseil-exécutif inscrites à l'ordre du jour (affaires individuelles, affaires traitées en bloc, affaires standard, informations et affaires à discuter)	75	75	stabilité
Nombre d'affaires du Grand Conseil inscrites à l'ordre du jour (sans les interventions parlementaires)	15	15	stabilité
Nombre d'interventions parlementaires politiques inscrites à l'ordre du jour (motions, motions financières, postulats et interpellations)	21	27	fluctuation
Nombre de corapports remis à une autre Direction ou à la Chancellerie d'Etat	187	180	fluctuation
Nombre de recours déposés	255	285	stabilité
Nombre de recours réglés	278	286	stabilité

9.7.2 Ecole obligatoire et offres périscolaires



Description

La formation dispensée à l'école obligatoire favorise le développement des enfants et leur intégration dans la société. Elle leur transmet les connaissances et aptitudes propres à accéder à une formation professionnelle, de suivre l'enseignement délivré par les écoles qui font suite à l'école obligatoire et de s'engager dans une formation permanente. Grâce aux offres périscolaire, le canton de Berne veille à la mise en œuvre d'examen psychologiques, d'évalua-

tions, de conseils, d'accompagnements et de traitements psychothérapeutiques pour enfants et adolescents (domaine de la formation, de l'éducation et du développement), y compris activité d'expertise pour des questions éducatives et scolaires. Il assure aussi le cofinancement des écoles de musique, des écoles à journée continue et du travail social en milieu scolaire, offres qui sont organisées par les communes.

Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte 2019	Budget 2020	Budget 2021	2022	2023	Plan financier 2024
(+) Rentrées financières	388 728 933	389 433 178	413 454 500	421 876 865	426 501 407	430 320 896
(-) Frais de personnel	-1 232 875 911	-1 264 394 220	-1 331 309 549	-1 351 094 290	-1 366 605 017	-1 375 417 509
(-) Coûts matériels	-52 172 262	-52 434 122	-58 150 037	-59 256 359	-61 895 224	-62 093 832
(-) Intérêts et amortissements standard	-446 433	-115 656	-186 349	-183 564	-157 546	-148 756
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0	0
Solde I (budget global)	-896 765 673	-927 510 820	-976 191 436	-988 657 348	-1 002 156 379	-1 007 339 200
(+) Recettes des subventions cantonales	1 327 234	900 000	900 000	900 000	900 000	900 000
(-) Coûts des subventions cantonales	-22 941 522	-23 303 500	-23 303 500	-23 303 500	-23 303 500	-23 303 500
(+) Rentrées fiscales et amendes	1 235 430	524 241	524 241	524 241	524 241	524 241
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	-917 144 531	-949 390 079	-998 070 695	-1 010 536 607	-1 024 035 638	-1 029 218 459
(+)/(-) Régularisations	368 349	-135 476	-87 763	-90 810	-92 469	-94 301
Solde III (comptabilité financière)	-916 776 182	-949 525 554	-998 158 458	-1 010 627 418	-1 024 128 108	-1 029 312 760

Solde I budget global produits

	Compte 2019	Budget 2020	Budget 2021	2022	2023	Plan financier 2024
CHF Solde I des produits						
Ecole obligatoire	-842 158 563	-871 745 145	-914 028 353	-927 948 742	-938 105 325	-941 779 470
Offres périscolaire	-54 607 110	-55 765 675	-62 163 083	-60 708 607	-64 051 054	-65 559 731

Commentaire:

Modifications par rapport à la planification précédente

Le budget 2021 est supérieur de CHF 48,6 millions (5,1 %) au budget 2020. Cette hausse est due à plusieurs facteurs:

- l'augmentation du nombre de classes due à l'évolution démographique

- le relèvement de la classe de traitement des enseignants et enseignantes de l'école obligatoire, qui est passé de 6 à 7 et

- la mise en œuvre du Lehrplan 21 en dernière année de cycle.

Priorités de développement

La révision de la loi sur l'école obligatoire (projet REVOS 2020) prévoit de transférer la scolarisation spécialisée à la Direction de l'instruction publique et de la culture au 1^{er} janvier 2022 et fixe le cadre légal de l'encouragement des talents dans les domaines du sport et des arts (stratégie sur la pédagogie spécialisée et stratégie sportive).

En 2022, le Service psychologique pour enfants et adolescents introduira la procédure d'évaluation standardisée des besoins en

matière de mesures de pédagogie spécialisée (PES). L'introduction de la PES est un sous-projet de REVOS 2020.

La proportion d'enfants et de jeunes suivant des cours de musique diminue. L'amélioration des conditions d'encouragement des talents prévue dans le projet REVOS 2020 devrait permettre de mieux soutenir les enfants et jeunes particulièrement doués.

Chances et risques

Le projet REVOS 2020 offre la possibilité que les établissements particuliers de la scolarité obligatoire et les établissements ordinaires se rapprochent.

La pénurie actuelle d'enseignants et enseignantes perturbe le bon fonctionnement des établissements de la scolarité obligatoire.

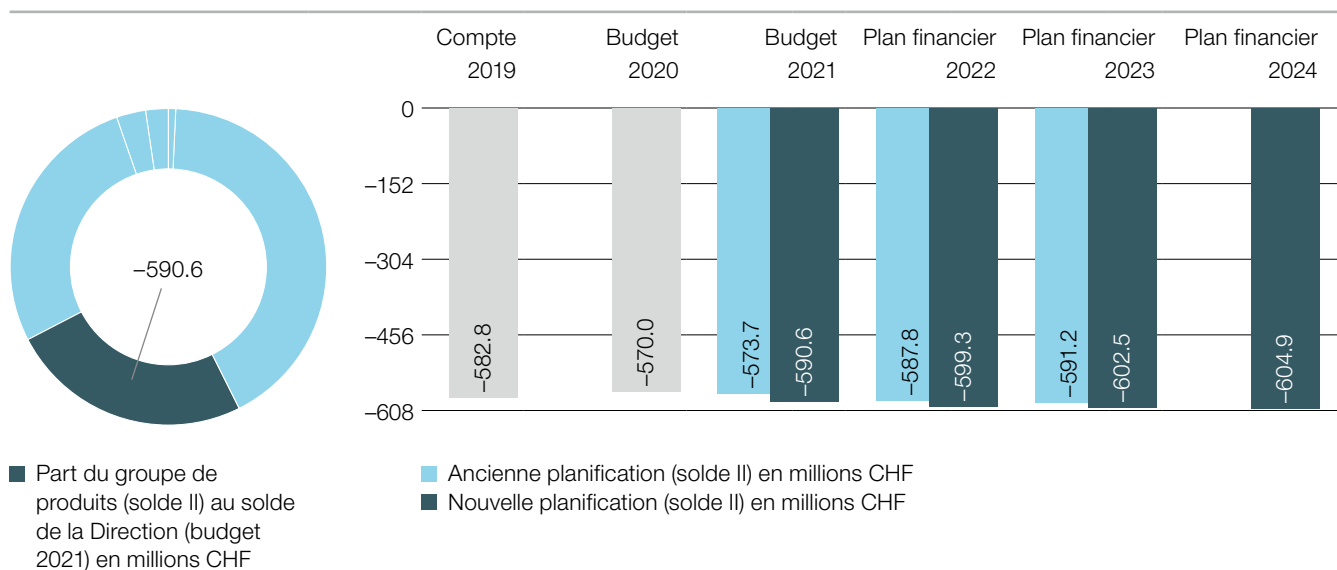
Grâce à la PES, l'admission dans les écoles spécialisées sera décidée sur des critères uniformes et un rapport standardisé.

La marge de manœuvre financière des écoles de musique est faible, malgré le bon appui offert par la loi sur les écoles de musique et par les contrats de prestations conclus avec les communes. La hausse des coûts va entraîner une augmentation des émoluments payés par les parents. Cette hausse et la crise due à la pandémie du COVID-19 pourraient aggraver la baisse du nombre d'enfants et de jeunes fréquentant des cours de musique.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2018	Compte 2019	Évolution attendue
Nombre d'élèves (école obligatoire)	104 796	105 903	augmentation
Nombre de classes (classes régulières)	5 346	5 404	augmentation
Nombre d'heures d'encadrement dans les écoles à journée continue (nombre d'heures durant lesquelles un enfant est pris en charge)	5 604 000	5 996 000	augmentation
Nombre de nouvelles inscriptions auprès des services psychologiques pour enfants et adolescents	9 300	9 852	augmentation
Nombre d'élèves dans les écoles de musique	20 000	20 000	stabilité

9.7.3 Ecoles moyennes et formation professionnelle



Description

A l'issue de leur scolarité obligatoire, les élèves reçoivent au degré secondaire II une formation qui leur permet de s'intégrer dans la société et dans le monde du travail et qui les prépare aux formations tertiaires subséquentes. Le degré secondaire II, la formation professionnelle supérieure et la formation continue offrent par ailleurs

aux adultes la possibilité d'évoluer sur les plans personnel et professionnel. La perméabilité du système de formation est encouragée. Jeunes et adultes sont soutenus dans le choix de leur formation ou de leur profession ainsi que dans la gestion de leur carrière professionnelle.

Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte 2019	Budget 2020	Budget 2021	2022	2023	Plan financier 2024
(+) Rentrées financières	82 983 943	75 170 208	78 052 708	78 057 708	78 057 708	78 057 708
(-) Frais de personnel	-451 916 312	-456 192 670	-466 110 324	-468 844 568	-471 467 587	-473 381 352
(-) Coûts matériels	-124 804 825	-121 226 129	-128 259 811	-128 411 627	-128 354 628	-128 490 927
(-) Intérêts et amortissements standard	-10 156 459	-10 811 486	-8 411 564	-7 174 597	-6 150 829	-5 277 433
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0	0
Solde I (budget global)	-503 893 653	-513 060 077	-524 728 991	-526 373 084	-527 915 335	-529 092 004
(+) Recettes des subventions cantonales	106 988 833	104 211 650	106 160 600	105 867 876	105 875 450	105 885 053
(-) Coûts des subventions cantonales	-186 381 894	-161 433 980	-172 267 580	-179 042 581	-180 742 581	-181 942 581
(+) Rentrées fiscales et amendes	536 549	268 400	268 400	268 400	268 400	268 400
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	-582 750 164	-570 014 007	-590 567 571	-599 279 389	-602 514 066	-604 881 132
(+)/(-) Régularisations	-1 374 190	806 520	619 017	400 936	384 148	122 099
Solde III (comptabilité financière)	-584 124 354	-569 207 487	-589 948 555	-598 878 453	-602 129 918	-604 759 033

Solde I budget global produits

	Compte 2019	Budget 2020	Budget 2021	2022	2023	Plan financier 2024
CHF Solde I des produits						
Ecoles moyennes	-144 828 970	-149 233 724	-155 696 693	-155 937 309	-156 740 008	-156 405 313
Formation professionnelle supérieure	-338 113 166	-342 425 617	-347 584 406	-348 761 588	-349 959 672	-351 288 514
Orientation professionnelle	-20 951 516	-21 400 737	-21 447 892	-21 674 187	-21 215 656	-21 398 177

Commentaire:

Modifications par rapport à la planification précédente

La marge contributive (solde II) inscrite au budget du groupe de produits s'élève à CHF 590,6 millions en 2021, ce qui correspond à une augmentation d'environ CHF 16,8 millions par rapport à la planification réalisée l'an passé pour 2021. Cette hausse est principalement imputable à la diminution du déficit structurel dans le domaine des subventions cantonales versées aux institutions subventionnées de la formation professionnelle, à l'augmentation des

cotisations d'épargne versées aux caisses de pension ainsi qu'au soutien financier temporaire versé pour les membres du corps enseignant afin de promouvoir l'enseignement numérique. Par ailleurs, on table à moyen terme sur une hausse de la demande dans le domaine des solutions transitoires, en raison de la pandémie de coronavirus.

Priorités de développement

Ecoles moyennes

Au vu de l'évolution démographique, on s'attend à ce que les effectifs d'élèves des écoles moyennes soient de nouveau en hausse, toutes choses égales par ailleurs.

Les mesures visant à garantir l'accès direct aux études supérieures aux titulaires d'une maturité gymnasiale restent primordiales. L'accent est donc toujours mis sur la mise en œuvre des compétences disciplinaires de base requises pour les études supérieures et sur les travaux concernant le processus relatif au choix des études.

La mise en œuvre du plan d'études cantonal 2017 pour la formation gymnasiale (y compris la révision de 2019 impliquant le renforcement des disciplines STIM et l'introduction de l'informatique comme discipline obligatoire) prend fin lors de l'année scolaire 2020-2021. Par là même, les mesures de l'examen des offres et des structures seront aussi entièrement mises en œuvre. De nouveaux enseignants et enseignantes seront formés à l'enseignement de l'informatique.

Dans le cadre de la transition numérique, l'accent est mis sur l'assistance des membres du corps enseignant au niveau pédagogique et sur l'introduction de nouvelles formes d'enseignement.

La formation en école de culture générale doit être adaptée, de manière plus ciblée, aux besoins des formations subséquentes. L'entrée en vigueur du nouveau plan d'études est prévue pour l'année scolaire 2021-2022.

Formation professionnelle

Dans le domaine de la préparation professionnelle, on s'attend à une hausse de la demande en raison de l'évolution démographique concernant les jeunes en fin de scolarité obligatoire ainsi que des conséquences économiques de la pandémie de coronavirus. Si les chiffres de l'asile restent bas, cette hausse pourra peut-être être compensée grâce à la réduction du nombre de classes pour l'année scolaire de préparation professionnelle Pratique et intégration. Les

formations seront poursuivies sous la forme de modules, un modèle qui a fait ses preuves.

S'agissant de la formation professionnelle initiale, les ordonnances sur la formation pour la profession d'employé-e de commerce et pour les professions du commerce de détail sont en cours de révision. Un projet sera lancé à l'automne 2020 dans le but de préparer et de mettre en œuvre cette réforme exigeante d'ici l'année scolaire 2022-2023.

Il convient par ailleurs de promouvoir, de manière ciblée et dans le cadre des moyens disponibles, les compétences en langues étrangères des apprentis et apprenties, que ce soit grâce à des projets scolaires bilingues ou à des échanges linguistiques dans un canton allophone ou à l'étranger.

Dans le domaine du numérique, l'utilisation du nouveau sharepoint EDUBERN en tant que plateforme de connaissances, d'apprentissage et d'échange ainsi que le soutien pédagogique des membres du corps enseignant dans la mise en œuvre de l'approche « Apportez votre équipement personnel de communication » (AVEC) et de nouvelles méthodes d'enseignement impliquant des supports numériques seront intensifiés.

L'activité se concentrera également sur la création d'offres spécifiquement axées sur les besoins des adultes dans le domaine des compétences de base et de la certification au degré secondaire II et dans les écoles supérieures. Les offres visant à promouvoir les compétences de base seront encore développées.

Orientation professionnelle et personnelle

Les prestations destinées aux adolescents et adolescentes sont continuellement examinées et adaptées. Ainsi, l'offre Support+, qui comprend le soutien professionnel des jeunes à la recherche d'une place d'apprentissage, sera étendue à l'ensemble des régions du canton, suite au succès du projet pilote mené dans deux régions.

Dans le domaine de la gestion de carrière pour les adultes, la palette de prestations sera entièrement remaniée à partir de 2021. Les

personnes en quête de conseils pourront, par exemple, prendre rendez-vous en ligne pour un entretien de bilan gratuit de 30 minutes, suite auquel elles seront dirigées vers l'offre de conseil qui leur convient. La conception des offres repose davantage sur une approche basée sur les faits. Les prestations proposées par le nouveau service interne de diagnostic seront par ailleurs intégrées, de manière systématique, à la nouvelle palette de prestations. Enfin, les prestations du nouveau service consacré au diplôme pro-

fessionnel pour adultes (auparavant « portail d'accès à la procédure de validation des acquis ») seront élargies.

Suite à l'introduction réussie d'une nouvelle approche pour l'aménagement des centres d'information (infothèques), des stratégies en la matière seront élaborées à l'aide de la stratégie de base et mises en œuvre sur d'autres sites.

Chances et risques

La formation professionnelle et la formation en écoles moyennes continuent d'évoluer dans un contexte dynamique. S'agissant des gymnases, des discussions sont menées à l'échelle nationale au sujet d'une réforme de la formation. Ces travaux pourraient prendre le pas sur certains projets en cours dans le canton. Par ailleurs, le monde du travail réagit rapidement face aux nouvelles tendances et attend que les formations soient adaptées en conséquence. Cette situation est stimulante, mais aussi exigeante pour les écoles professionnelles, l'orientation professionnelle et l'administration, car elle requiert flexibilité, enseignement modulaire, passage au numérique dans le domaine de la formation professionnelle mais aussi

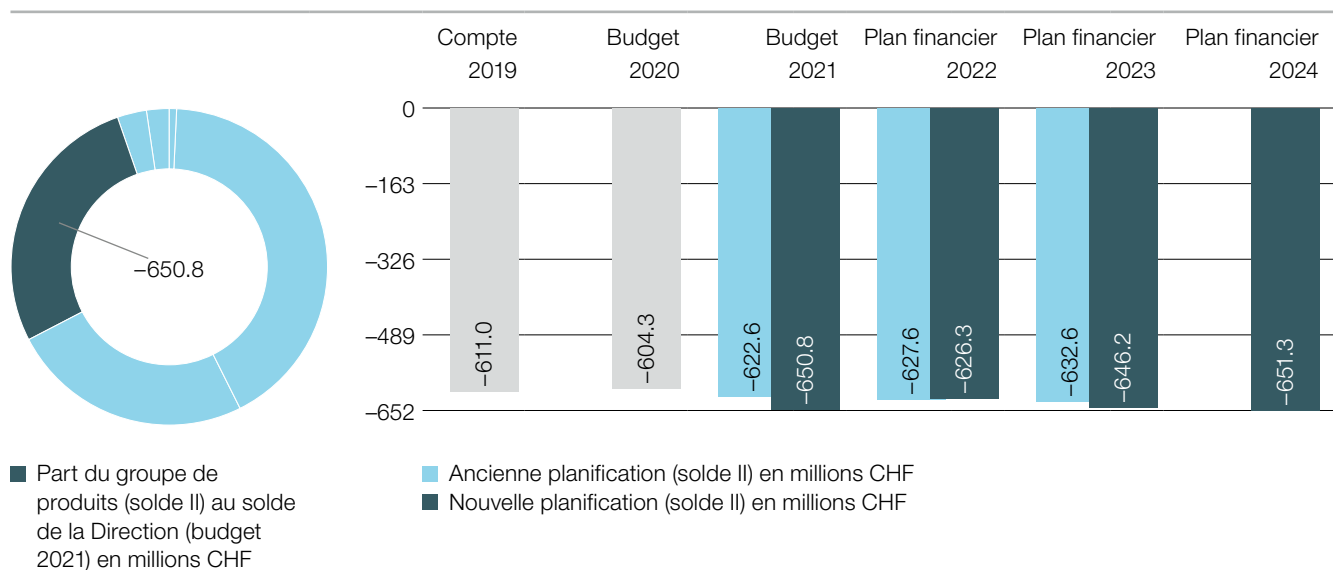
l'inclusion/intégration des personnes souffrant de handicaps. Ces exigences qui ne cessent de croître exercent une lourde pression sur l'ensemble du système.

Les coûts risquent d'être dépassés dans le domaine de la formation professionnelle supérieure en raison de la nouvelle hausse du nombre d'élèves en fin de scolarité obligatoire ainsi que de la demande croissante en places d'études. De plus, l'augmentation des effectifs d'élèves pourrait être une demande trop importante en terme d'orientation professionnelle, universitaire et de carrière.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2018	Compte 2019	Évolution attendue
Nombre de contrats d'apprentissage dans la formation professionnelle initiale sanctionnée par un certificat fédéral de capacité (CFC)	25 830	25 418	stabilité
Nombre de contrats d'apprentissage dans la formation professionnelle initiale sanctionnée par une attestation fédérale de formation professionnelle (AFP)	1 843	1 940	augmentation
Nombre d'étudiant-e-s dans les écoles supérieures	5 097	5 131	stabilité
Nombre d'heures de cours subventionnées dans la formation continue	87 658	88 769	stabilité
Nombre d'élèves dans les gymnases	5 865	5 638	stabilité
Nombre d'élèves dans les écoles de culture générale	1 398	1 468	stabilité
Nombre de consultations de l'orientation professionnelle et personnelle	13 001	12 109	fluctuation

9.7.4 Enseignement supérieur



Description

L'enseignement supérieur est une tâche commune de la Confédération et des cantons. Le canton de Berne endosse la responsabilité de trois hautes écoles et est associé à deux hautes écoles situées dans l'espace BEJUNE. Le pilotage et le financement des hautes écoles bernoises s'effectuent via des mandats de prestations de quatre ans et des subventions cantonales annuelles fixées sur la base de ces derniers. L'Office de l'enseignement supérieur de la Direction de l'instruction publique et de la culture élabore les bases légales et décisionnelles pour le domaine de l'enseignement supérieur. Ses tâches principales sont le pilotage des hautes écoles au moyen de mandats de prestations et d'un controlling, le pilotage

de la HE-Arc et de la HEP-BEJUNE grâce à la collaboration au sein des comités de pilotage correspondants, la surveillance des hautes écoles et l'élaboration de stratégies en matière de politique de l'enseignement supérieur. Font également partie de ses tâches essentielles le soutien au Directrice/Directeur de l'instruction publique et de la culture dans les questions politiques relevant de l'enseignement supérieur et dans les organes nationaux chargés du pilotage du domaine des hautes écoles, de même que le conseil et l'information aux collaborateurs et collaboratrices ainsi qu'aux étudiants et étudiantes des hautes écoles du canton de Berne.

Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte 2019	Budget 2020	Budget 2021	2022	2023	Plan financier 2024
(+) Rentrées financières	88 112	85 500	85 000	85 000	85 000	85 000
(-) Frais de personnel	-3 298 935	-3 572 234	-3 633 529	-3 648 542	-3 671 571	-3 705 688
(-) Coûts matériels	-348 561	-230 397	-230 145	-230 145	-230 145	-230 145
(-) Intérêts et amortissements standard	8	0	0	0	0	0
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0	0
Solde I (budget global)	-3 559 376	-3 717 130	-3 778 674	-3 793 687	-3 816 716	-3 850 833
(+) Recettes des subventions cantonales	13 300	0	0	0	0	0
(-) Coûts des subventions cantonales	-607 498 319	-600 542 000	-646 980 000	-622 552 000	-642 340 000	-647 442 000
(+) Rentrées fiscales et amendes	4 367	4 600	4 600	4 600	4 600	4 600
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	-611 040 028	-604 254 530	-650 754 074	-626 341 087	-646 152 116	-651 288 233
(+)/(-) Régularisations	-79	0	0	0	0	0
Solde III (comptabilité financière)	-611 040 107	-604 254 530	-650 754 074	-626 341 087	-646 152 116	-651 288 233

Solde I budget global produits

CHF Solde I des produits	Compte 2019	Budget 2020	Budget 2021	2022	2023	Plan financier 2024
Formation universitaire	-1 645 991	-1 660 518	-1 714 077	-1 722 854	-1 733 632	-1 749 386
Formation en haute école spécialisée	-1 046 912	-1 109 600	-1 116 613	-1 120 139	-1 126 249	-1 135 357
Formation du corps enseignant	-866 473	-947 013	-947 984	-950 694	-956 835	-966 090

Commentaire:

Modifications par rapport à la planification précédente

La Direction de l'instruction publique et de la culture (INC) a pour principal objectif d'offrir un cadre financier stable aux hautes écoles de sorte à leur donner une plus grande sécurité en termes de planification. Parallèlement, une augmentation constante de la subvention qui leur est versée permet de soutenir leur développement. Le financement stable et durable de la PH Bern est une problématique importante que l'INC doit régler dans le cadre du nouveau mandat de prestations à compter de 2022.

Le budget des contributions qui doivent être versées en vertu de l'accord intercantonal sur les universités et les écoles spécialisées s'élève à un montant annuel de CHF 4,9 millions.

En 2020, les hautes écoles ont vu leurs charges augmenter et leurs revenus diminuer dans différents domaines en raison de la situation liée au coronavirus. Pour contrebalancer les dommages, il est prévu d'augmenter les contributions en 2021.

Priorités de développement

L'Université de Berne connaît des problèmes de locaux considérables dans le domaine des sciences de laboratoire en raison du fort développement de la recherche, mais aussi de la nécessité de rénover d'importants laboratoires. Les travaux préliminaires concernant la construction d'un nouveau laboratoire sur le site de l'Hôpital de l'île (périmètre d'évolution 07) et d'un premier bâtiment de remplacement dans le cadre de la densification de l'aire Bühlplatz/Muesmatt sont en cours. En raison de projets de longue durée et du processus politique toujours en cours relatif aux pics d'investissement des années à venir pour le canton, des solutions doivent être trouvées pour rapidement densifier les aires concernées, construire des locaux provisoires et en déplacer d'autres. Ces plans doivent être examinés de concert avec la Direction des travaux publics et des transports.

En attendant la mise en service du Campus Biel/Bienne (CBB) et du Campus Berne, la situation de la Haute école spécialisée bernoise (BFH) en matière de locaux reste tendue et constitue un handicap majeur par rapport aux autres hautes écoles spécialisées suisses. Suite aux retards dans la réalisation du projet, la mise en service du CCB est reportée au plus tôt à 2025. La concentration des autres sites de la BFH à Bern-Weyermannshaus et la mise en place du TecLab à Berthoud devraient être achevées d'ici à 2027. Le TecLab à Berthoud a pu commencer ses activités en 2020. Toutefois, son agrandissement doit être retardé, étant donné qu'une grande partie de ses surfaces sera libérée ultérieurement en raison du retard dans le projet du CBB.

Chances et risques

Le système de subventionnement prévoit expressément que les hautes écoles peuvent constituer des réserves avec les bénéfices qu'elles dégagent. Ces réserves leur servent à garantir le financement de projets stratégiques menés à terme.

Alors que la BFH et l'Université sont en mesure de constituer des réserves grâce à des fonds de tiers, la PH Bern ne peut pas le faire dans une même mesure. Ce type de haute école ne reçoit aucune contribution de base de la Confédération et n'a qu'un accès limité aux fonds de tiers issus de la recherche. Bien que le montant des frais des formations de base de la PH Bern se situe dans la moyenne nationale, la planification financière pluriannuelle présente une évolution négative durable. La PH Bern et l'INC élaborent des solutions visant à garantir des finances stables et durables pour la période contractuelle 2022-2025.

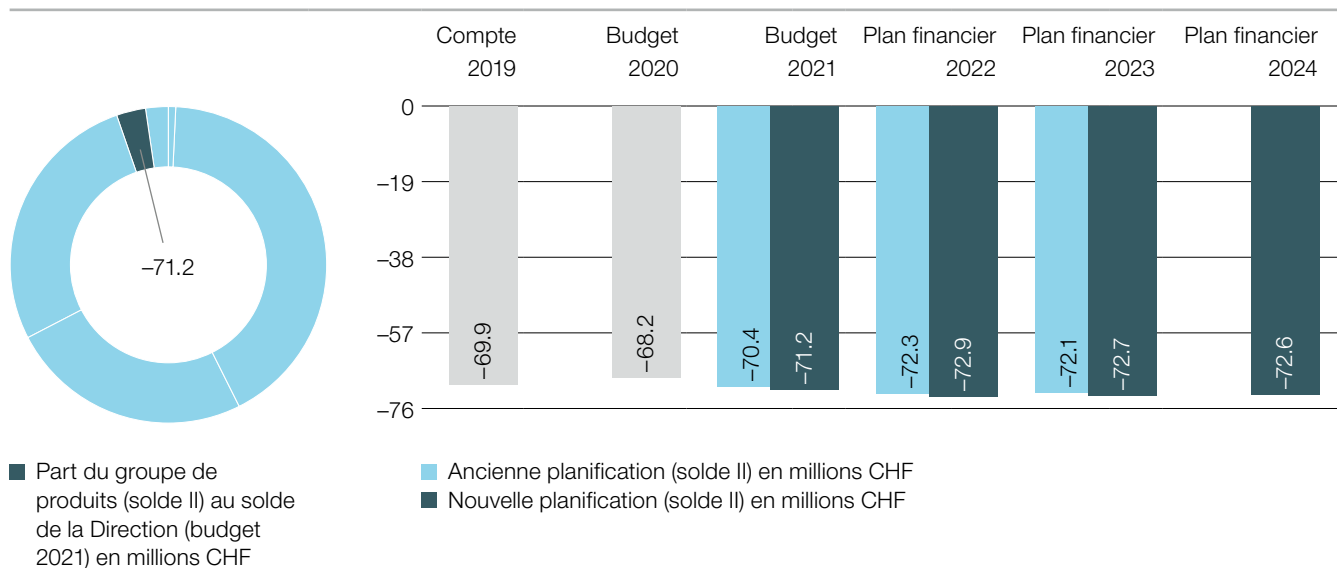
L'Université a augmenté sa capacité d'accueil en médecine humaine de 100 places en 2018. La construction des nouveaux bâtiments pour l'enseignement et la recherche dans le périmètre de l'Hôpital de l'île (périmètres d'évolution 03 et 07) d'ici à 2030 sera déterminante pour garantir l'étendue de l'offre sur le long terme.

Le retard important de la BFH, par rapport à ses concurrents, en matière de centralisation et de rénovation des campus conduit à l'affaiblissement de sa position sur le marché. Depuis 2018, son nombre d'étudiants et étudiantes est inférieur à la moyenne nationale. Cette faiblesse pèse sur les finances du canton, étant donné que celui-ci doit verser des contributions pour les étudiants et étudiantes bernois qui fréquentent une haute école spécialisée dans un autre canton tandis que les revenus de la BFH provenant de la fréquentation des étudiants et étudiantes non bernois menacent de stagner.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2018	Compte 2019	Évolution attendue
Nombre d'étudiant-e-s à l'Université de Berne	18 019	18 576	augmentation
Part des étudiant-e-s bernois-e-s à l'Université de Berne (en %)	37	36	diminution
Nombre d'étudiant-e-s à la Haute école spécialisée bernoise	6 970	6 979	stabilité
Part des étudiant-e-s bernois-e-s à la Haute école spécialisée bernoise (en %)	50	48	stabilité
Nombre d'étudiant-e-s à la Haute école pédagogique germanophone (PHBern) (y c. Institut Vorschulstufe und Primarstufe NMS)	2 631	2 752	augmentation
Part des étudiant-e-s bernois-e-s à la Haute école pédagogique germanophone (PHBern) (en %)	67	66	stabilité
Nombre d'étudiant-e-s bernois-e-s à la Haute école spécialisée de Suisse occiden- tale (HES-SO)	735	753	stabilité
Nombre d'étudiant-e-s bernois-e-s à la Haute école pédagogique – Berne, Jura, Neuchâtel (HEP-BEJUNE)	226	241	stabilité

9.7.5 Culture



Description

Le groupe de produits Culture est chargé de promouvoir les activités culturelles dans le canton de Berne et de veiller à la sauvegarde

de son patrimoine. Son objectif est de conserver, transmettre et communiquer des valeurs culturelles.

Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte 2019	Budget 2020	Budget 2021	2022	2023	Plan financier 2024
(+) Rentrées financières	2 223 573	2 472 000	2 374 000	2 634 064	2 796 000	2 796 000
(-) Frais de personnel	-19 479 984	-19 485 529	-19 727 512	-19 606 105	-19 715 990	-19 622 770
(-) Coûts matériels	-4 316 418	-3 987 113	-3 904 113	-4 108 113	-4 959 576	-4 978 076
(-) Intérêts et amortissements standard	-151 794	-170 072	-229 116	-237 072	-225 158	-214 856
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0	0
Solde I (budget global)	-21 724 624	-21 170 714	-21 486 741	-21 317 225	-22 104 725	-22 019 702
(+) Recettes des subventions cantonales	0	0	0	0	0	0
(-) Coûts des subventions cantonales	-48 239 617	-47 065 000	-49 692 800	-51 592 800	-50 592 800	-50 592 800
(+) Rentrées fiscales et amendes	20 374	22 000	22 000	22 000	22 000	22 000
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	-69 943 868	-68 213 714	-71 157 541	-72 888 025	-72 675 525	-72 590 502
(+)/(-) Régularisations	-4 443 938	-2 703 235	-3 032 622	-2 570 163	-2 628 396	-2 692 501
Solde III (comptabilité financière)	-74 387 806	-70 916 949	-74 190 164	-75 458 188	-75 303 921	-75 283 003

Solde I budget global produits

CHF	Compte 2019	Budget 2020	Budget 2021	2022	2023	Plan financier 2024
Solde I des produits						
Encouragement des activités culturelles	-2 563 226	-2 901 065	-3 123 751	-3 112 978	-3 144 413	-3 000 738
Protection du patrimoine	-6 853 556	-7 003 541	-7 041 976	-6 840 992	-6 851 750	-6 907 348
Archéologie	-12 307 843	-11 266 108	-11 321 015	-11 363 255	-12 108 562	-12 111 615

Commentaire:

Modifications par rapport à la planification précédente

Dans le budget 2021 et dans le plan intégré mission-financement 2021–2023, les montants du compte des investissements ont été

transférés dans le compte de résultats en raison du changement des normes d'activation.

Priorités de développement

Encouragement des activités culturelles

Les institutions culturelles d'importance régionale dans les régions de Thoune-Oberland Ouest (y c. les sous-régions), de l'Oberland Est, de l'Emmental et de Haute-Argovie ont conclu de nouveaux contrats de prestations pour la période 2021–2024. La Section Encouragement des activités culturelles doit discuter des dommages structurels subis par le milieu culturel en raison de la pandémie de coronavirus et des nouvelles conditions adoptées jusqu'à nouvel ordre dans la production et la réception de contenus créatifs culturels, et adapter ses instruments d'encouragement en conséquence.

Différents projets de construction se concrétisent. Le concours d'architecture du Musée des Beaux-Arts de Berne est lancé. Au Zentrum Paul Klee, la planification du remplacement du système de commande suit son cours. Concernant la concrétisation du plan relatif au pôle muséal, la question du dépôt du Musée d'Histoire de

Berne est au premier plan. Enfin, le Nouveau Musée Bienne doit être étayé et rénové en raison d'un affaissement de terrain.

Monuments historiques

Le projet du recensement architectural 2020 et la phase de sa mise en œuvre légale avancent comme prévu.

Archéologie

Les fouilles de sauvetage sur le site de Challnechwald, la conservation du matériel trouvé notamment sur le Campus de la BFH à Biel/Bienne, la protection des sites palafittiques et du site du patrimoine mondial Rütte à Sutz-Lattrigen, ainsi que la numérisation des données continuent d'occuper le Service archéologique. Par ailleurs, celui-ci doit réagir rapidement aux facteurs extérieurs pour éviter de retarder les travaux.

Chances et risques

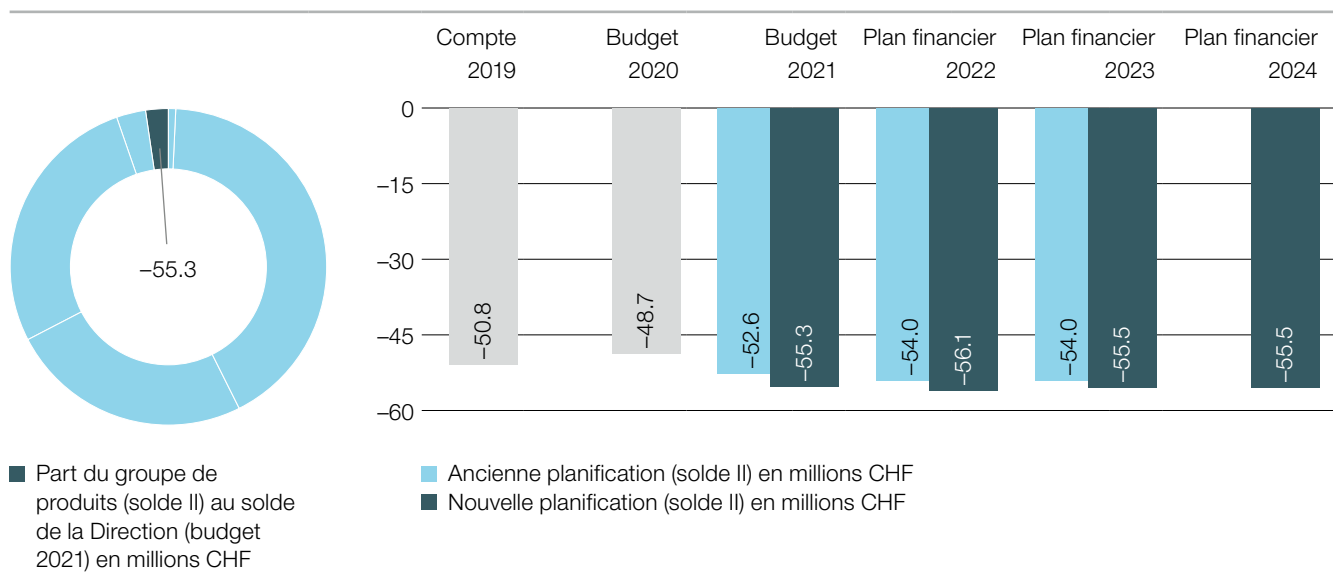
La charge de travail importante risque de prolonger les temps de réaction et de traitement du Service des monuments historiques. A moyen terme, la charge de travail des conseillers et conseillères techniques devrait devenir normale grâce à la diminution des objets enregistrés numériquement (objets dignes de conservation) découlant du projet du recensement architectural 2020.

Des projets de construction peuvent déclencher des fouilles de sauvetage, qui génèrent des frais non inscrits dans le budget. Les fonds peu élevés versés au titre de la convention-programme 2021–2024 conclue avec l'Office fédéral de la culture entraîne une réduction des moyens pour l'archéologie et la protection des monuments historiques.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2018	Compte 2019	Évolution attendue
Nombre de demandes de financement traitées chaque année pour des projets visant à l'encouragement des activités culturelles	2 526	2 566	augmentation
Nombre d'institutions culturelles d'importance régionale ou nationale ayant conclu un contrat de prestations	68	68	stabilité
Nombre de demandes de permis de construire publiées dans le canton de Berne	7 229	7 245	stabilité
Part des demandes de permis de construire dans les périmètres archéologiques (en %)	4	4	stabilité
Nombre de fouilles de sauvetage réalisées par le Service archéologique	123	117	fluctuation
Nombre de projets de construction et nombre de constructions suivis par le Service des monuments historiques	4 187	4 254	fluctuation
Part des dossiers portant sur des subventions traités par le Service des monuments historiques (en %)	14	12	fluctuation
Somme des subventions versées par le canton pour des objets protégés (y c. Fonds de loterie)	12 465 589	12 608 640	diminution

9.7.6 Services centralisés



Description

Le groupe de produits Services centralisés comporte les produits Prestations internes et Subsidies de formation.

Les prestations internes incluent :

- les décisions de classement ainsi que le versement des traitements à tous les enseignants et enseignantes des établissements de la scolarité obligatoire et du degré secondaire II,
- la mise en œuvre, sur le plan opérationnel, de la répartition entre le canton et les communes des charges liées aux traitements du corps enseignant,

– les opérations financières et comptables de l'INC (à l'exception de l'OSP),

– l'exploitation et le développement d'EDUBERN, ainsi que les applications spécialisées de l'INC,

– la responsabilité des services informatiques de base de l'INC,

– les services de conciergerie et de courrier ainsi que la réception et la centrale téléphonique sur le site principal de l'INC à la Sulgeneckstrasse 70 à Berne.

Le produit subsidies de formation a pour objet l'octroi de bourses et de prêts aux personnes en formation du canton de Berne.

Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte 2019	Budget 2020	Budget 2021	2022	2023	Plan financier 2024
(+) Rentrées financières	5 764 604	6 805 195	8 987 928	9 369 928	9 751 928	10 133 928
(-) Frais de personnel	-10 904 873	-11 553 109	-11 910 362	-12 299 695	-12 393 022	-12 480 690
(-) Coûts matériels	-10 937 324	-15 697 261	-19 335 267	-20 229 195	-20 061 485	-20 497 350
(-) Intérêts et amortissements standard	-127 661	-112 240	-214 600	-217 332	-179 841	-173 474
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0	0
Solde I (budget global)	-16 205 254	-20 557 416	-22 472 301	-23 376 293	-22 882 420	-23 017 587
(+) Recettes des subventions cantonales	5 719 923	4 300 000	4 800 000	4 800 000	4 800 000	4 800 000
(-) Coûts des subventions cantonales	-40 285 983	-32 493 400	-37 593 400	-37 493 400	-37 393 400	-37 293 400
(+) Rentrées fiscales et amendes	9 876	11 292	9 792	9 792	9 792	9 792
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	-50 761 437	-48 739 524	-55 255 909	-56 059 901	-55 466 028	-55 501 195
(+/-) Régularisations	-353 725	-383 182	-361 100	-365 210	-372 810	-375 285
Solde III (comptabilité financière)	-51 115 162	-49 122 706	-55 617 008	-56 425 111	-55 838 838	-55 876 479

Solde I budget global produits

	Compte 2019	Budget 2020	Budget 2021	2022	2023	Plan financier 2024
CHF Solde I des produits						
Prestations internes de service	-14 681 361	-19 104 628	-20 689 220	-21 414 535	-20 891 895	-21 030 543
Subsides de formation	-1 523 892	-1 452 789	-1 783 080	-1 961 758	-1 990 525	-1 987 044

Commentaire:

Modifications par rapport à la planification précédente

Le solde I de l'exercice budgétaire 2021 et des plans financiers pour les années 2022 et 2023 est inférieur d'environ CHF 2,0 à 2,9 millions par rapport à la planification actuelle. Cette baisse est, d'une part, imputable à la facturation interne des coûts liés aux plateformes d'applications des services de base TIC à l'Office des écoles moyennes et de la formation professionnelle et, d'autre part, au fait que moins d'achats sont prévus.

Les subventions cantonales pour les années 2021–2024 augmentent de CHF 4,5 millions par rapport à la planification actuelle. Ce résultat est dû à une augmentation des versements de subsides de formation. La suppression du plafond de subventionnement pour les années scolaires de préparation professionnelle et le préappren-

tissage (formation préparatoire), décidée dans le cadre de la révision partielle de l'ordonnance sur l'octroi de subsides de formation (OSF) au 1^{er} août 2018 afin d'harmoniser le régime des bourses et le régime de l'aide sociale, a notamment entraîné un plus grand nombre de décisions positives concernant l'octroi de subsides et le cercle des personnes ayant droit à une bourse a changé (plus grand nombre de réfugié-e-s reconnu-e-s par rapport aux années précédentes). Chez les réfugié-e-s, en moyenne il existe un droit aux subsides supérieur (pas de contributions parentales; calcul sur la base du ménage propre). Cela entraînera dans les prochaines années des coûts supplémentaires pour les catégories Formation préparatoire, Cours préparatoires et Apprentissages.

Priorités de développement

Les projets ci-après, en particulier, seront réalisés durant l'exercice budgétaire 2021 et les exercices 2022–2024:

- développement d'EDUBERN (plateforme informatique pour les établissements de la scolarité obligatoire et pour les écoles du degré secondaire II),
- centralisation de l'approvisionnement TIC de base au sein de l'OIO en 2021 (IT@BE),

- Stratégie de numérisation des processus dans le domaine de la gestion du personnel et des traitements du corps enseignant 2019–2023,
- introduction de SAP pour la gestion des traitements du corps enseignant à compter du 1^{er} janvier 2023 dans le cadre du projet cantonal ERP.

Chances et risques

Avec la plateforme informatique EDUBERN, l'OSC propose aux écoles du degré secondaire II de nombreux services TIC spécifiques à l'école. Le regroupement des besoins, l'achat et le développement en commun permettent

- d'aider de façon efficace les écoles du degré secondaire II durant le tournant numérique;

- de mettre à disposition une infrastructure TIC moderne dotée de la technologie Cloud, de processus automatisés, de plateformes de collaboration, etc.;
- de créer des synergies, de générer des économies d'échelle et de réduire les coûts.

Par conséquent, d'autres écoles doivent être acquises, lesquelles utiliseraient EDUBERN au lieu d'acheter leurs prestations TIC à l'extérieur ou de les effectuer elles-mêmes.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2018	Compte 2019	Évolution attendue
Demandes de subsides traitées	6 203	6 847	stabilité
Part des demandes de subsides acceptées (en %)	67	64	stabilité
Nombre d'enseignant-e-s rétribués (y c. remplaçant-e-s)	17 241	17 582	stabilité
Nombre de postes de travail gérés par le service IT INS	3 771	4 011	diminution

10 Direction des travaux publics et des transports (DTT)

10.1 Aperçu des coûts et des rentrées financières par groupe de produits (budget 2021, solde II)

en millions CHF		Coûts	Recettes
Soutien à la direction	-20.6		0.5
Juridiction administrative et prestations juridiques	-2.5		0.2
Infrastructures	-300.2		178.8
Transports publics et coordination des transports	-451.6		148.9
Gestion des biens immobiliers	-580.9		173.3
Eaux et déchets	-27.7		68.6

10.2 Soldes II des groupes de produits (comptabilité analytique d'exploitation)

en millions CHF	Compte 2019	Budget 2020	Budget 2021	2022	2023	Plan financier 2024
Soutien à la direction	-20.3	-22.9	-20.1	-19.9	-19.9	-20.1
Juridiction administrative et prestations juridiques	-2.1	-2.2	-2.3	-2.3	-2.3	-2.3
Infrastructures	-168.6	-119.4	-121.4	-122.6	-123.2	-124.8
Transports publics et coordination des transports	-256.9	-297.7	-302.6	-329.1	-332.2	-341.5
Gestion des biens immobiliers	-361.4	-461.5	-407.5	-404.2	-377.2	-386.5
Eaux et déchets	47.7	40.8	40.9	39.6	40.1	39.9
Total	-790.3	-862.9	-813.0	-838.5	-814.7	-835.3

10.3 Priorités de développement de la Direction

En tant que Direction en charge des infrastructures, la Direction des travaux publics et des transports (DTT) situe naturellement ses priorités de développement au niveau des investissements. La DTT est en cela systématiquement placée devant le défi d'accorder les importants besoins d'investissement avec les moyens de financement disponibles. La crise liée au Covid-19 et son impact négatif sur la gestion financière génèrent une pression supplémentaire.

Les grands projets suivants sont notamment en cours :

- Etudes de projet pour le réaménagement du réseau routier d'Aarwangen et du réseau routier Berthoud – Oberburg – Hasle, début des travaux à partir de 2024. Achèvement du contournement de Wilderswil, agrandissement de la gare de Berne (nouvelle gare souterraine RBS et installations publiques CFF), désenchevêtrement du Wylerfeld et réalisation du tram

Bern-Ostermundigen. Réalisation du Campus HESB de Bienne, construction d'un bâtiment de laboratoires pour la recherche clinique de l'université. Etudes de projet/réalisation du centre de police de Niederwangen et du Campus HESB de Berne, et étude de projet du campus TF/gymnase de Berthoud. Planifications/études de projet des nouveaux bâtiments pour la recherche médicale et la formation sur le site de l'Île et du nouveau bâtiment nécessaire au transfert du site de l'OCRN.

Contrairement aux dépenses de consommation, les investissements présentent une utilité à long terme et produisent des effets multiplicateurs, positifs pour la croissance économique d'une région. Les investissements prévus dans les institutions de recherche et d'enseignement et dans les infrastructures de transports publics et individuels sont des projets stratégiquement importants. En tenant compte des grands projets déjà en cours, le besoin d'investissement en 2024 s'élève actuellement à CHF 567,5 millions et augmente dans les années suivantes à plus de CHF 800 millions.

10.4 Compte de résultats

	Compte 2019	Budget 2020	Budget 2021	2022	2023	Plan financier 2024
Compte de résultats						
Charges	-1 235 558 842	-1 189 382 732	-1 176 660 674	-1 167 329 825	-1 159 642 302	-1 189 345 318
Modification		3.7 %	1.1 %	0.8 %	0.7 %	-2.6 %
Revenus	646 550 371	570 415 503	573 987 030	568 612 406	580 804 139	592 235 480
Modification		-11.8 %	0.6 %	-0.9 %	2.1 %	2.0 %
Solde	-589 008 471	-618 967 229	-602 673 644	-598 717 419	-578 838 163	-597 109 838
Modification		-5.1 %	2.6 %	0.7 %	3.3 %	-3.2 %
Charges						
30 Charges de personnel	-110 583 427	-107 981 089	-109 564 397	-110 142 054	-110 317 908	-110 886 435
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	-189 714 387	-175 614 250	-179 961 122	-178 645 800	-177 371 522	-177 033 622
33 Amortissements du patrimoine administratif	-260 844 676	-261 039 403	-251 008 339	-249 877 704	-229 188 842	-223 761 675
34 Charges financières	-10 609 560	-8 841 036	-9 900 000	-9 900 000	-10 100 000	-10 100 000
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	-5 594 072	-4 013 700	-4 019 860	-4 019 860	-4 029 860	-4 039 860
36 Charges de transfert	-617 281 188	-597 336 999	-585 762 083	-583 942 523	-600 964 713	-621 880 256
37 Subventions à redistribuer	-5 312 771	0	-500 000	-500 000	-500 000	-500 000
38 Charges extraordinaires	-22 477 860	-19 738 717	-22 300 000	-16 700 000	-13 600 000	-27 500 000
39 Imputations internes	-13 140 901	-14 817 538	-13 644 873	-13 601 884	-13 569 457	-13 643 470
Revenus						
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Patentes et concessions	5 137 874	53 623 000	54 523 000	53 473 000	53 473 000	53 473 000
42 Taxes	92 301 482	44 666 678	33 027 202	33 037 145	33 037 168	33 020 221
43 Revenus divers	711 078	380 000	470 000	470 000	470 000	470 000
44 Revenus financiers	159 489 672	156 819 000	158 195 500	158 208 370	167 708 500	158 208 500
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	17 944 868	6 682 760	11 684 760	6 084 760	2 920 760	4 957 760
46 Revenus de transfert	349 745 237	294 065 036	305 308 139	306 600 702	312 382 282	319 420 570
47 Subventions à redistribuer	5 312 771	0	500 000	500 000	500 000	500 000
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
49 Imputations internes	15 907 389	14 179 029	10 278 429	10 238 429	10 312 429	22 185 429

Evolution du compte de résultats

[Le solde du compte de résultats augmente dans le budget 2021 d'environ CHF 16,2 millions par rapport à l'année précédente. Un excédent de revenus (CHF 3,6 mio) et une diminution des charges (CHF 12,7 mio) conduisent à ce résultat.

La dissolution de la réserve de réévaluation dans la loi sur le pilotage des finances et des prestations (LFP) entraîne des charges de transfert nettement moins élevées (CHF 30,0 mio pour la gestion des biens immobiliers).

Pour la planification actuelle des routes cantonale et les immeubles, les retards ou les reports de différentes activités d'investissement entraînent des amortissements plus faibles que ceux prévus dans

la planification de l'année précédente. Des contributions globales moins importantes ont en revanche été planifiées pour l'entretien des routes nationales concernées par 2^e arrêté sur le réseau des routes nationales. Les retards induits par le processus de dialogue dans le cadre du projet de l'axe Ouest de Bienne sont également à l'origine de contributions fédérales moins importantes.

La crise liée au Covid-19 génère dans le budget 2021 des coûts supplémentaires de CHF 27,0 millions. Cela est principalement dû aux indemnités plus importantes accordées pour les transports publics; celles-ci pourront toutefois être partiellement compensées par le biais d'économies réalisées dans le processus de commande et des contributions FIF moins élevées que prévues.

10.5 Compte des investissements

	Compte 2019	Budget 2020	Budget 2021	2022	2023	Plan financier 2024
Compte des investissements						
Dépenses	-400 444 899	-422 954 000	-398 588 500	-429 888 000	-508 703 500	-567 241 000
Modification		-5.6 %	5.8 %	-7.9 %	-18.3 %	-11.5 %
Recettes	100 467 587	78 024 848	79 655 500	94 019 000	95 973 500	103 903 000
Modification		-22.3 %	2.1 %	18.0 %	2.1 %	8.3 %
Solde	-299 977 312	-344 929 152	-318 933 000	-335 869 000	-412 730 000	-463 338 000
Modification		-15.0 %	7.5 %	-5.3 %	-22.9 %	-12.3 %
Dépenses						
50 Immobilisations corporelles	-273 361 524	-306 434 000	-253 196 000	-284 951 000	-370 366 000	-438 142 000
51 Investissements pour le compte de tiers	0	0	0	0	0	0
52 Immobilisations incorporelles	-450 251	-530 000	-35 315 000	-598 000	-6 330 000	-530 000
54 Prêts	-4 216 334	-1 400 000	-6 717 500	-1 527 500	-1 473 000	-1 273 000
55 Participations et capital social	0	0	0	0	0	0
56 Propres subventions d'investissement	-105 062 065	-96 590 000	-85 360 000	-124 811 500	-112 534 500	-109 296 000
57 Subventions d'investissement à redistribuer	-17 354 725	-18 000 000	-18 000 000	-18 000 000	-18 000 000	-18 000 000
58 Investissements extraordinaires	0	0	0	0	0	0
59 Report au bilan	0	0	0	0	0	0
Recettes						
60 Transfert d'immobilisations corporelles dans le patrimoine financier	7 374 239	217 468	100 000	100 000	100 000	100 000
61 Remboursements	7 164 863	7 031 000	8 085 000	5 354 000	5 122 000	4 135 000
62 Transfert d'immobilisations incorporelles dans le patrimoine financier	0	453 380	0	0	0	0
63 Subventions d'investissement acquises	54 939 363	43 823 000	43 398 000	62 082 500	65 032 500	75 049 000
64 Remboursement de prêts	10 442 222	8 500 000	10 072 500	8 482 500	7 719 000	6 619 000
65 Transfert de participations	0	0	0	0	0	0
66 Remboursement de propres subventions d'investissement	3 192 175	0	0	0	0	0
67 Subventions d'investissement à redistribuer	17 354 725	18 000 000	18 000 000	18 000 000	18 000 000	18 000 000
68 Recettes d'investissement extraordinaires	0	0	0	0	0	0
69 Report au bilan	0	0	0	0	0	0

Evolution du compte des investissements

En raison de retards de grands projets, comme celui du Campus Biel/Bienne, les investissements nets diminuent dans le budget 2021 de CHF 26,0 millions par rapport à l'année précédente pour s'établir à CHF 318,9 millions. L'excédent de plans sectoriels s'élève à 30 pour cent. Les investissements nets croissent jusqu'en 2024 pour atteindre CHF 463,3 millions. Le besoin croissant en investissements se poursuit ces prochaines années. La planification sec-

torielle augmente à CHF 802,0 millions d'ici à 2026. Par rapport à la planification de l'année précédente, la courbe des investissements s'aplatit légèrement; le pic s'amorcera plus tard et se maintiendra plus longtemps. En 2024, des prélèvements à hauteur de CHF 11,8 millions opérés sur le Fonds de couverture des pics d'investissement sont prévus pour les deux réaménagements de réseau routier de Berthoud et d'Aarwangen.

10.6 Evolution du nombre de postes à plein temps de la DTT

Effectif réel				Effectif cible	
2016	2017	2018	2019	2020	2021
795.1	781.8	784.9	787.7	758.3	759.1

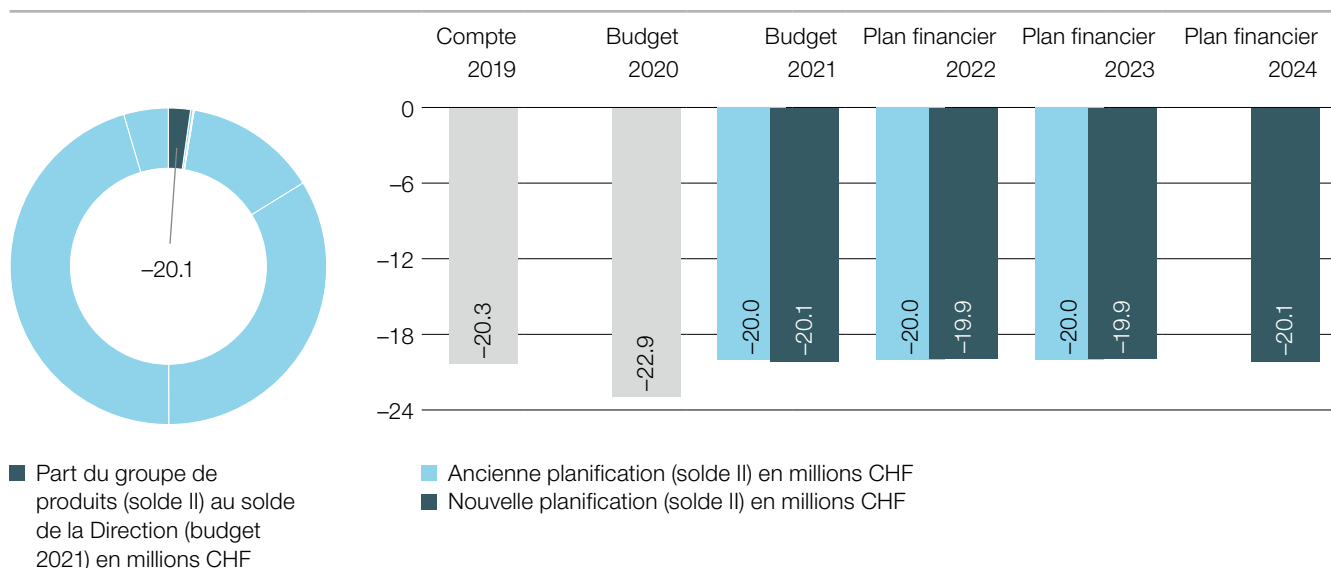
Commentaire

En 2016, les effectifs s'élevaient à 795,1 équivalents plein temps (EPT). En 2017, les effectifs ont diminué à 781,8 EPT, tous les offices en charge des constructions n'ayant pas pu repourvoir immédiatement les postes vacants compte tenu de la pénurie de personnel qualifié. Les postes vacants ont pu être partiellement repourvus au cours des années suivantes. Les effectifs ont augmenté de 3,1 EPT

en 2018 et de 2,8 EPT en 2019 pour atteindre 787,7 EPT (effectifs autorisés: 802,35 EPT). Outre les mesures de réduction, la baisse des effectifs autorisés à 758,3 EPT en 2020 s'explique par le départ de la DTT fin 2019 des deux offices OIG et OCEE suite à la mise en œuvre de la réforme des Directions.

10.7 Groupes de produits

10.7.1 Soutien à la direction



Description

Le secrétariat général est la plaque tournante pour toutes les affaires politiques ainsi que celles internes à la Direction. De plus, il assure le bon déroulement des affaires entre le gouvernement, le parlement et les offices. L'Etat-major soutient et conseille l'équipe dirigeante en ce qui concerne les questions politiques et la gestion de la Direction. Dans le domaine des ressources, le secrétariat général

garantit un soutien efficace, grâce aux services du personnel, de traduction et d'informatique, à la comptabilité, à la section des finances et aux services centraux internes; cela se fait par la prescription de normes à tous les Offices et par les prestations fournies sur mandat de ces derniers.

Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte 2019	Budget 2020	Budget 2021	2022	2023	Plan financier 2024
(+) Rentrées financières	474 006	562 112	477 229	477 229	477 229	477 229
(-) Frais de personnel	-10 073 907	-10 602 883	-10 362 301	-10 450 258	-10 502 073	-10 550 122
(-) Coûts matériels	-9 291 258	-11 693 963	-9 332 045	-9 191 056	-9 061 629	-9 135 642
(-) Intérêts et amortissements standard	-1 300 900	-1 015 648	-795 937	-664 090	-734 924	-786 697
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0	0
Solde I (budget global)	-20 192 059	-22 750 383	-20 013 054	-19 828 175	-19 821 397	-19 995 232
(+) Recettes des subventions cantonales	0	0	0	0	0	0
(-) Coûts des subventions cantonales	-114 951	-120 000	-120 000	-120 000	-120 000	-120 000
(+) Rentrées fiscales et amendes	9 523	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	-20 297 487	-22 860 383	-20 123 054	-19 938 175	-19 931 397	-20 105 232
(+/-) Régularisations	131 472	111 364	72 861	76 705	76 422	71 659
Solde III (comptabilité financière)	-20 166 015	-22 749 019	-20 050 193	-19 861 470	-19 854 975	-20 033 573

Solde I budget global produits

	Compte 2019	Budget 2020	Budget 2021	2022	2023	Plan financier 2024
CHF Solde I des produits						
Soutien à la direction	-6 299 192	-3 867 301	-20 013 054	-19 828 175	-19 821 397	-19 995 232
Prestations aux offices	-13 892 867	-18 883 082	0	0	0	0

Commentaire:

Modifications par rapport à la planification précédente

Dans le solde II, la planification financière 2021-2024 ne présente que des changements mineurs: suite à la mise en œuvre de la motion Brönnimann et du transfert de personnel découlant de la réforme des Directions, des économies de l'ordre de CHF 0,3 million ont pu être prises en compte dans les charges de personnel. La fourniture centralisée des services TIC entraîne une hausse an-

nuelle des coûts de CHF 0,25 million pour les frais de biens, services et marchandises.

Suite à la réforme des Directions, des frais uniques de biens, services et marchandises d'environ CHF 2,6 millions sont prévus dans le budget 2020.

Priorités de développement

Le Secrétariat général est compétent pour le soutien au directeur. Il coordonne les activités politiquement pertinentes des offices et

se charge de la communication ainsi que de la fourniture de services centralisés (personnel, informatique, finances).

Chances et risques

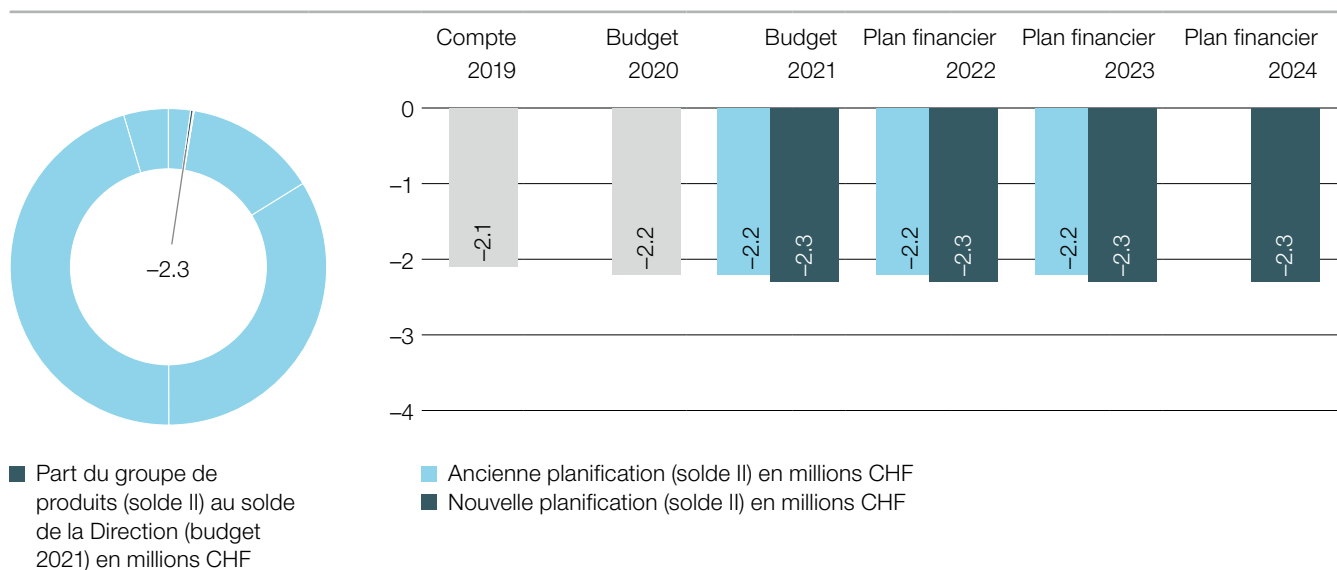
Le recours à des instruments et applications TIC modernes permet d'améliorer encore l'efficacité (p. ex. pour la numérisation de la gestion des processus).

Dans le domaine des ressources humaines, la planification de la relève, en particulier des techniciens spécialisés, constitue un défi de taille en raison du faible nombre de spécialistes STIM.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2018	Compte 2019	Évolution attendue
Nombre d'affaires du Conseil-exécutif inscrites à l'ordre du jour (affaires individuelles, affaires traitées en bloc, affaires standard, informations et affaires à discuter)	135	161	stabilité
Nombre d'affaires du Grand Conseil inscrites à l'ordre du jour (sans les interventions parlementaires)	25	19	stabilité
Nombre d'interventions parlementaires politiques inscrites à l'ordre du jour (motions, motions financières, postulats et interpellations)	36	73	stabilité
Nombre de corapports remis à une autre Direction ou à la Chancellerie d'Etat	158	194	stabilité

10.7.2 Juridiction administrative et prestations juridiques



Description

L'Office juridique traite les recours en matière de construction et les recours contre des décisions prises par les offices de la DTT. Il prépare les décisions à l'attention du directeur. L'Office juridique

soutient la Direction et les offices lors de l'élaboration des bases légales et dispense des conseils en matière de problèmes d'ordre juridique.

Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte 2019	Budget 2020	Budget 2021	2022	2023	Plan financier 2024
(+) Rentrées financières	251 648	197 700	197 700	197 700	197 700	197 700
(-) Frais de personnel	-2 335 346	-2 371 609	-2 463 441	-2 485 434	-2 410 787	-2 409 886
(-) Coûts matériels	-43 725	-56 000	-56 000	-56 000	-56 000	-56 000
(-) Intérêts et amortissements standard	-1 426	0	0	0	0	0
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0	0
Solde I (budget global)	-2 128 849	-2 229 909	-2 321 741	-2 343 734	-2 269 087	-2 268 186
(+) Recettes des subventions cantonales	0	0	0	0	0	0
(-) Coûts des subventions cantonales	0	0	0	0	0	0
(+) Rentrées fiscales et amendes	2 447	1 300	1 300	1 300	1 300	1 300
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	-2 126 402	-2 228 609	-2 320 441	-2 342 434	-2 267 787	-2 266 886
(+)/(-) Régularisations	-1 341	0	0	0	0	0
Solde III (comptabilité financière)	-2 127 743	-2 228 609	-2 320 441	-2 342 434	-2 267 787	-2 266 886

Solde I budget global produits

CHF Solde I des produits	Compte 2019	Budget 2020	Budget 2021	2022	2023	Plan financier 2024
Juridiction administrative à l'intérieur de l'administration	-1 946 181	-1 938 596	-2 120 185	-2 140 418	-2 071 743	-2 070 914
Prestations juridiques	-182 668	-291 313	-201 556	-203 316	-197 344	-197 272

Commentaire:

Modifications par rapport à la planification précédente

En raison de l'augmentation massive du nombre de recours, les frais de personnel pour 2021 et 2022 seront plus élevés. Les frais

du poste des biens, services et marchandises et les recettes restent inchangés.

Priorités de développement

La complexité des recours, les exigences des acteurs impliqués dans les procédures et celles des instances supérieures ne cessent de croître. L'Office juridique veille à réduire autant que possible la durée des procédures lors de recours en matière de construction et il donne la priorité aux projets importants sur le plan économique. Dans le cadre des procédures législatives, l'office met en œuvre de

manière systématique les directives du canton en matière de législation NOG. La priorité sera accordée à l'adaptation des actes législatifs relevant du domaine de compétence de la Direction des travaux publics et des transports suite à la réforme des Directions ainsi qu'à la révision partielle de la loi sur les routes.

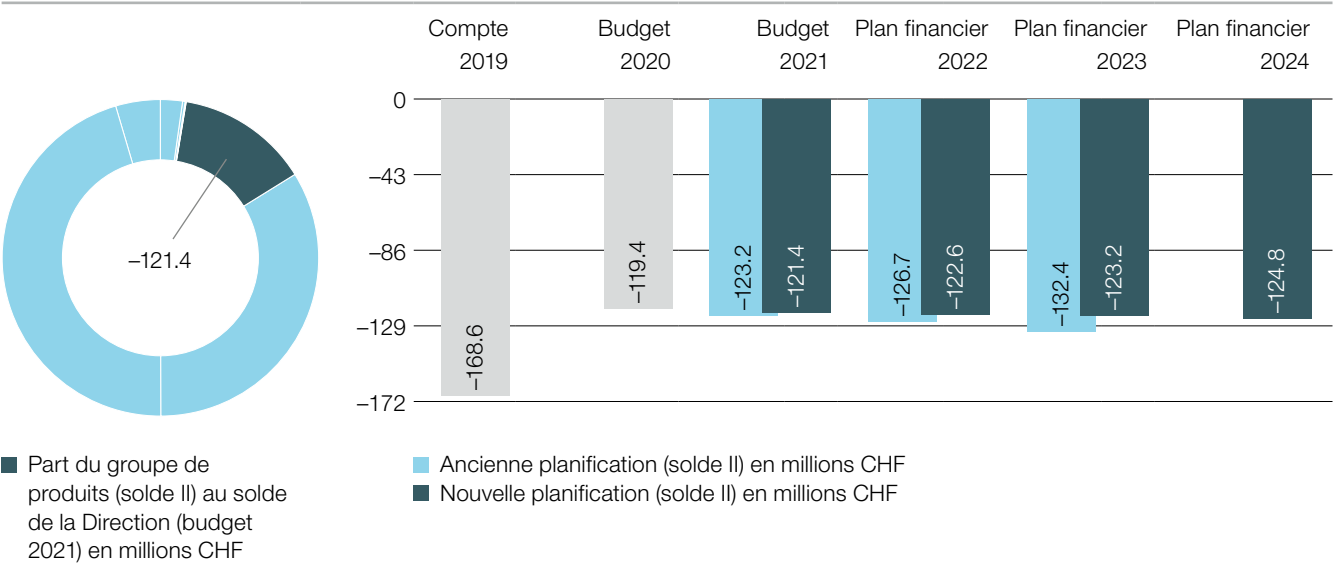
Chances et risques

Ce groupe de produits ne présente pas d'opportunités ni de risques sur le plan financier.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2018	Compte 2019	Évolution attendue
Nombre de recours déposés	308	383	augmentation
Nombre de recours réglés	303	325	augmentation
Nombre de projets législatifs réglés	3	7	stabilité

10.7.3 Infrastructures



Description

Planification ; élaboration des Projets, construction/aménagement, conservation du réseau des routes cantonales et prise en charge de toutes les tâches de gestion des routes cantonales dans les arrondissements respectifs.

- Longueur du réseau routier à entretenir = 2 109 km
- Valeur de remplacement de l'infrastructure du réseau routier à entretenir = CHF 7 milliards
- Nombre de tunnels et de ponts à entretenir: 1 224

Planification, élaboration des projets, construction (achèvement du réseau) et entretien des routes nationales

- Longueur des tronçons de routes nationales restant à achever: 7 km
- Valeur des tronçons de routes nationales restant à achever: CHF 2,3 milliards
- Longueur du réseau des routes nationales à entretenir: 227 km

Mise au point de bases et de conceptions, édition de plans directeurs des eaux en vue de coordonner les mesures de protection

contre les crues à prendre dans le canton de Berne. Examen préalable et approbation de règlements, plan d'aménagement des eaux et permis d'explorer les eaux. Saisie des données pour le cadastre des événements. Surveillance de l'application des prescriptions de police des eaux.

- Longueur cumulée du réseau des cours d'eau: 11 132 km

Versement de subventions cantonales et traitement de demandes de subvention auprès de la Confédération dans les domaines de la construction, de l'entretien des routes communales, de la protection contre le bruit, de la protection de l'air, de la séparation des trafics, des parkings de dissuasion et de la protection des rives des lacs et des rivières. Elaboration de bases et de conceptions, édition de plans directeurs et mise à jour de plans d'inventaire dans les domaines des pistes cyclables, des chemins piétonniers et des sentiers de randonnée pédestre ainsi que dans celui de la protection des rives des lacs et des rivières. Exécution des prescriptions fédérales et cantonales en matière de bruit des routes, dans le cadre des moyens financiers disponibles. Conseils aux services cantonaux, régionaux et communaux ainsi qu'aux bureaux d'ingénierie, aux entrepreneurs et aux particuliers.

- Longueur du réseau des routes communales: 33 071 km
- Longueur des itinéraires de cyclotourisme balisés: 1 150 km

Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte 2019	Budget 2020	Budget 2021	2022	2023	Plan financier 2024
(+) Rentrées financières	41 009 232	45 060 100	42 377 600	42 347 600	42 347 600	42 330 600
(-) Frais de personnel	-63 200 903	-66 791 709	-67 860 615	-68 183 457	-68 396 139	-68 621 937
(-) Coûts matériels	-64 382 863	-59 949 250	-61 932 500	-61 290 178	-60 902 900	-60 855 000
(-) Intérêts et amortissements standard	-183 242 075	-152 962 932	-147 723 207	-150 327 664	-151 057 625	-152 419 718
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0	0
Solde I (budget global)	-269 816 609	-234 643 792	-235 138 721	-237 453 699	-238 009 064	-239 566 055
(+) Recettes des subventions cantonales	71 007 196	71 039 973	68 192 500	69 247 500	69 276 000	69 220 000
(-) Coûts des subventions cantonales	-38 955 850	-26 220 000	-22 700 000	-23 700 000	-23 700 000	-23 700 000
(+) Rentrées fiscales et amendes	69 151 143	70 409 000	68 259 000	69 259 000	69 259 000	69 259 000
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	-168 614 120	-119 414 819	-121 387 221	-122 647 199	-123 174 064	-124 787 055
(+)/(-) Régularisations	113 852 482	66 786 761	63 368 022	64 635 749	65 507 544	66 064 319
Solde III (comptabilité financière)	-54 761 638	-52 628 057	-58 019 200	-58 011 451	-57 666 520	-58 722 736

Solde I budget global produits

CHF Solde I des produits	Compte 2019	Budget 2020	Budget 2021	2022	2023	Plan financier 2024
Routes cantonales	-257 038 517	-220 923 024	-219 230 558	-220 992 517	-221 060 630	-222 033 442
Routes nationales	-2 312 474	-1 966 212	-2 890 167	-3 110 822	-3 479 925	-4 205 989
Protection contre les crues	-8 537 679	-9 773 800	-9 976 639	-10 314 875	-10 437 413	-10 295 528
Produits spéciaux	-1 927 939	-1 980 756	-3 041 357	-3 035 485	-3 031 096	-3 031 096

Commentaire:

Modifications par rapport à la planification précédente

Les recettes dans le domaine des routes nationales ont été abaissées dans le budget sur la base des connaissances actuelles.

D'une part, les prestations liées aux projets d'après la dépense sont en recul en raison d'un nombre moins important de chantiers sur les routes nationales, et d'autre part, les contributions globales destinées à l'exploitation des routes nationales sont moins élevées que prévu.

Les frais directs de biens, services et marchandises sont en hausse en raison de règles d'affectation ; premièrement, les dépenses pour les vêtements de travail ont été transférées des charges de personnel vers les charges de biens, services et marchandises et deuxièmement, davantage de mesures d'entretien sont imputées au compte de résultats et non plus au compte des investissements (conséquence de la nouvelle limite d'activation MCH2).

Au vu des faibles investissements réalisés au cours des dernières années, les coûts standard ont diminué. Restent comptabilisés dans le solde II : les droits d'entrée sur les carburants (reentrées financières des subventions cantonales) et la part à la redevance sur le trafic des poids lourds liée aux prestations (RPLP) de la Confédération (reentrées fiscales et amendes). Ces recettes ont dû être réduites de CHF 2 millions en 2021 en lien avec les conséquences économiques de la pandémie de Covid-19. D'autres réductions en raison de la contribution globale aux routes principales définitivement fixée par la Confédération (à partir du 1^{er} janvier 2020), de l'achèvement du réseau A5 à Bienne et de la réduction de conventions-programmes (contributions d'investissement de la Confédération).

Priorités de développement

L'accent est toujours mis sur les investissements ciblés destinés au maintien de la substance des routes cantonales. Malgré les efforts considérables réalisés au cours des dernières années, la qualité des infrastructures reste inférieure à l'objectif fixé. Davantage de ressources en personnel sont par exemple nécessaires pour le gros entretien des ponts afin de maintenir la substance de ces ouvrages

à long terme. L'OPC réalise aussi les travaux restants concernant les plans de protection contre le bruit approuvés dans le délai supplémentaire fixé par la Confédération (d'ici 2022), afin d'exploiter au maximum les subventions fédérales octroyées pour une durée limitée.

Autres projets routiers importants: Début des travaux du projet Correction de la partie nord de la Bolligenstrasse, finalisation des mesures d'accompagnement pour la branche Est du contournement de Bienne par l'A5 et début de la phase principale des travaux du contournement de Wilderswil. Les études de projet pour les réaménagements du réseau routier à Aarwangen-Langenthal Nord et à Berthoud-Oberburg-Hasle ainsi que pour la réfection de la traversée de Münsingen sont en phase de finalisation. Ces trois grands projets, dont certains sont réalisés en parallèle, confrontent le canton à un important pic d'investissement pluriannuel.

Concernant le contournement Ouest de Bienne par l'A5, la procédure d'approbation des plans reste suspendue jusqu'à fin 2020. Un groupe de dialogue institué par la délégation des autorités élaborera d'ici mi-décembre 2020 des recommandations pour la suite de la procédure. Les travaux du groupe de dialogue ont été ralentis par la situation liée au Covid-19.

L'adaptation du plan du réseau routier est également prévue en 2021.

S'agissant de la protection contre les crues, l'Aar constitue toujours l'une des principales priorités. Outre les mesures prioritaires entre Thoune et Berne, des projets sont en cours de planification, d'étude ou de construction sur le territoire de la ville de Berne et dans l'Aarboden dans la vallée du Hasli. De nombreux projets de protection contre les crues et de revitalisation sont également au stade de la planification, de l'étude de projet ou de la réalisation pour les communes assujetties à l'aménagement des eaux, les corporations de digues et les syndicats d'aménagement des eaux (p. ex. Lamm bach et Schwanderbach à Brienz, Lütschine blanche à Lauterbrunnen, Lütschine dans la plaine du Bödeli, Griesbach à Leissigen, Oeschibach à Kandersteg, Schrenziggraben à Adelboden, Kander à Reichenbach i. K., Simme à St. Stephan, Betelriedbach à Zweisimmen, Dorfbach Faulensee à Spiez, Chratzbach à Thoune, Lindentalbach à Vechigen, Gürbe dans la basse Gürbe, Luterbach à Oberburg et Dorfbach à Melchnau).

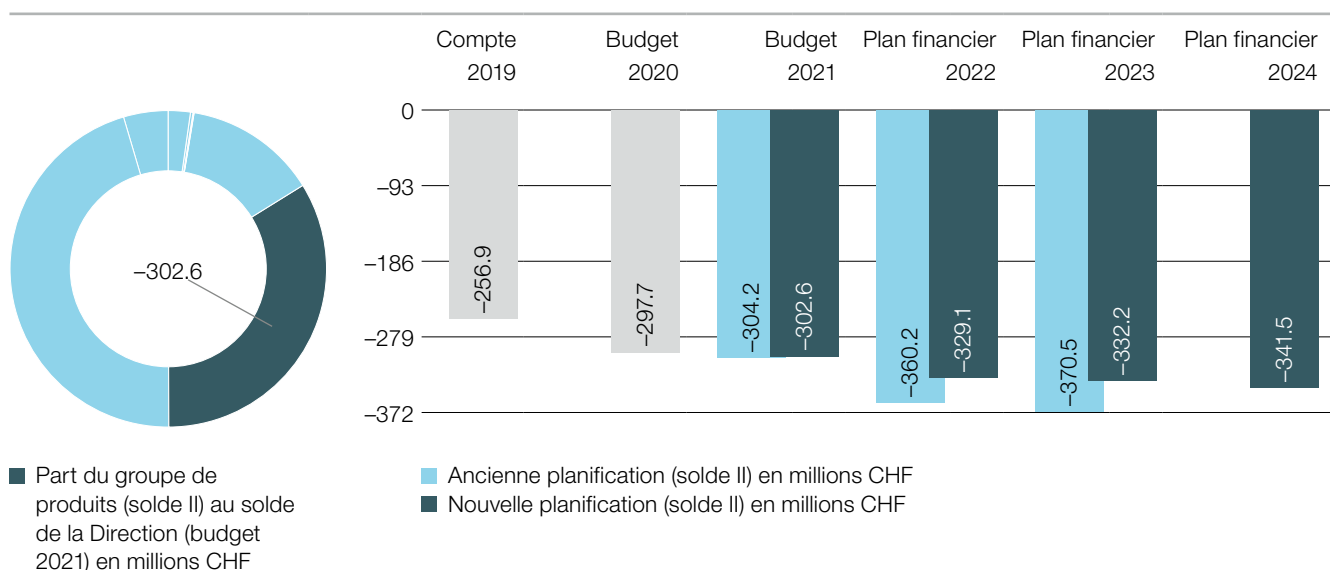
Chances et risques

Garantir l'entretien courant et le gros entretien des routes cantonales malgré des effectifs réduits et des moyens financiers limités reste un sérieux défi.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2018	Compte 2019	Évolution attendue
Nombre de projets de construction en cours pour les routes cantonales	538	550	stabilité
Pourcentage de routes cantonales dont l'état de la chaussée est moyen à bon	78	83	augmentation
Nombre de postes à temps plein dans l'entretien des routes cantonales	255	255	stabilité
Pourcentage de réalisation des standards d'entretien courant des routes nationales selon les consignes de la Confédération	100	100	stabilité
Nombre d'avis d'entretien autorisés dans le domaine de l'entretien des eaux (demandes de subventions des assujettis à l'aménagement des eaux)	252	250	stabilité
Nombre de demandes traitées dans le domaine de la construction de routes et de la police des eaux	2 934	3 000	stabilité

10.7.4 Transports publics et coordination des transports



Description

L'Office des transports publics et de la coordination des transports (OTP) planifie l'offre de transport public régional et local conjointement avec la Confédération, les cantons voisins et les Conférences régionales (CR) et Conférences régionales des transports (CRT) et identifie les infrastructures nécessaires à cet effet. Il est donc responsable du développement ainsi que de la commande de l'offre de trafic régional et local dans le canton de Berne auprès des entreprises de transport et verse les indemnités requises. Par ailleurs, l'OTP accorde des subventions d'investissement pour le maintien, la réfection et l'aménagement de l'infrastructure de transport public régional et local, l'objectif étant d'assurer l'offre de prestations commandée.

Les instruments les plus importants pour mener à bien cette mission sont l'arrêté sur l'offre de transports publics et le crédit-cadre d'investissement pour les transports publics, d'une durée de quatre ans, tous deux approuvés par le Grand Conseil.

Outre la mise en œuvre de ces deux instruments, l'OTP s'engage, dans le cadre des efforts consentis pour renforcer l'attractivité du

canton de Berne, en faveur du raccordement de ce dernier au trafic ferroviaire et aérien, international et national. Il délivre des autorisations cantonales de transport de personnes ainsi que des autorisations d'exploitation pour les installations de transport par câbles et les téléskis. Dans le domaine des installations de transport touristiques, il s'agit entre autres de rédiger des prises de position sur des demandes de concession et d'approbation de plans selon le droit fédéral ainsi que de délivrer des autorisations d'exploitation et de traiter des demandes de permis de construire pour les installations de transport non soumises à une concession fédérale. Dans le domaine des transports publics (navigation aérienne et navigation concessionnaire comprises), les demandes d'approbation de plans doivent être traitées en fonction des compétences cantonales.

Enfin, l'OTP est responsable de la coordination des affaires concernant les différents modes de transport ainsi que de l'adéquation avec l'aménagement du territoire cantonal. Il représente la Direction au sein des organes spécialisés et organisations de projet interdirectionnels et seconde le Directeur ainsi que le Secrétariat général dans ces domaines.

Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte 2019	Budget 2020	Budget 2021	2022	2023	Plan financier 2024
(+) Rentrées financières	558 796	658 878	397 902	397 845	397 868	397 921
(-) Frais de personnel	-2 270 232	-2 286 358	-2 324 441	-2 282 186	-2 303 195	-2 347 018
(-) Coûts matériels	-910 639	-746 300	-745 300	-745 300	-745 300	-745 300
(-) Intérêts et amortissements standard	-2 768 741	-2 386 651	-2 247 289	-1 951 487	-1 538 496	-1 168 588
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0	0
Solde I (budget global)	-5 390 816	-4 760 431	-4 919 128	-4 581 127	-4 189 123	-3 862 985
(+) Recettes des subventions cantonales	130 076 381	146 158 655	148 548 000	161 964 167	163 724 167	168 492 333
(-) Coûts des subventions cantonales	-381 545 517	-439 085 964	-446 254 000	-486 502 500	-491 782 500	-506 087 000
(+) Rentrées fiscales et amendes	2 308	300	300	300	300	300
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	-256 857 644	-297 687 440	-302 624 828	-329 119 160	-332 247 156	-341 457 352
(+)/(-) Régularisations	19 672 856	22 260 261	15 388 803	43 697 653	35 551 169	30 787 122
Solde III (comptabilité financière)	-237 184 788	-275 427 179	-287 236 025	-285 421 507	-296 695 987	-310 670 229

Solde I budget global produits

CHF Solde I des produits	Compte 2019	Budget 2020	Budget 2021	2022	2023	Plan financier 2024
Infrastructure et matériel roulant	-2 746 051	-2 171 188	-2 252 486	-1 953 360	-1 542 028	-1 175 572
Offre de transports	-2 644 765	-2 589 243	-2 666 642	-2 627 767	-2 647 095	-2 687 412

Commentaire:

Modifications par rapport à la planification précédente

Grâce à une évolution positive des recettes et à l'augmentation de la productivité, les indemnités pour les années d'horaire 2020/2021 ont pu être sensiblement réduites par rapport au budget de l'année précédente. La crise liée au Covid-19 entraînera toutefois une augmentation des besoins en indemnités en 2020 et probablement aussi en 2021 et 2022.

Malgré ces coûts supplémentaires exceptionnels liés au Covid-19, les valeurs d'indemnisation planifiées (reentrées financières/coûts des subventions cantonales) peuvent être légèrement réduites en 2021 et de manière plus conséquente pour les années 2022/2023.

Priorités de développement

Les prévisions établies au moyen du modèle global des transports cantonal tablent sur une croissance des TP d'environ 56 pour cent entre 2016 et 2040. Vu la croissance démographique et l'évolution de la mobilité, il faut s'attendre à une demande en transports publics (TP) à la hausse dans les années à venir également. La chute de la demande liée au Covid-19 freinera quelque peu cette évolution mais ne devrait pas la modifier durablement. La demande continuera d'augmenter, principalement dans et entre les agglomérations. Aujourd'hui déjà, diverses lignes arrivent à saturation.

Dans les prochaines années, le canton de Berne devra assurer le cofinancement d'importants projets de transports publics dans le cadre des projets d'agglomération. Les moyens nécessaires sont prévus dans les planifications. Dans les années 2022 à 2026, les grands projets d'investissement parallèles du ZBB (réaménagement de la gare de Berne), du tram Berne – Ostermundigen, du nœud de TP de la gare d'Ostermundigen, du prolongement de la ligne de tram jusqu'à Kleinwabern et de la réfection du tronçon de la BLM entre Grüttschalp et Mürren entraîneront un accroissement des besoins en investissements.

Chances et risques

Les transports publics ont un rôle central à jouer dans la maîtrise de la croissance du trafic attendue. Là où les flux de trafic peuvent être concentrés en particulier, les transports publics présentent de grands avantages en termes de coûts, d'efficacité, d'environnement et d'utilisation du sol.

Parallèlement au développement des infrastructures, l'augmentation de l'efficacité dans l'utilisation des infrastructures en place doit aussi y contribuer de manière significative (p. ex. aplanissement des pics de fréquentation, décalage du début des cours, etc.).

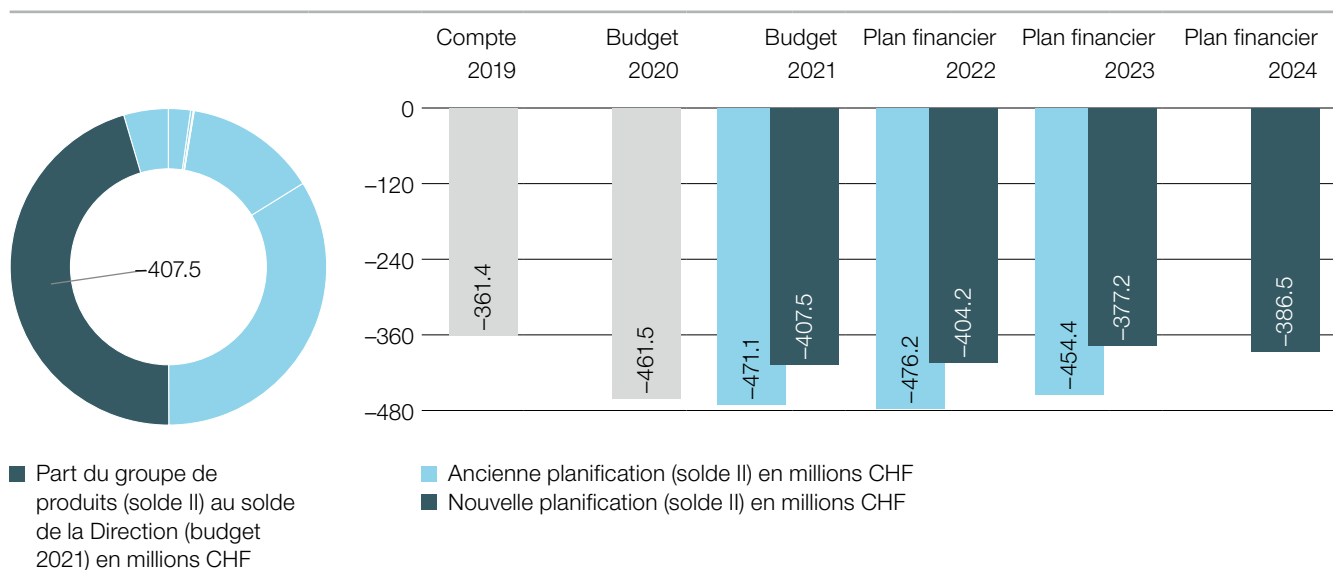
Il n'est aujourd'hui pas encore possible d'évaluer l'impact de la crise liée au Covid-19 sur le comportement à long terme des usagers et usagères des TP (transfert vers d'autres modes de transport, p.

ex.). A l'heure actuelle, on table sur une légère baisse de la demande, mais pas sur un changement durable de cette dernière.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2018	Compte 2019	Évolution attendue
Nombre d'entreprises de transports concessionnaires ayant droit à des indemnités dans le canton de Berne	25	25	stabilité
Nombre de kilomètres productifs commandés (courses-kilomètres)	59 350 000	59 960 000	augmentation
Kilomètres parcourus par l'ensemble des passagers (personnes-kilomètres)	1 646 000 000	1 666 000 000	augmentation
Subventions d'exploitation cantonales (indemnités) pour le transport public régional et local	257 400 000	247 100 000	augmentation
Subventions d'investissement cantonales (y compris le tiers communal) pour les transports publics	54 200 000	63 300 000	augmentation

10.7.5 Gestion des biens immobiliers



Description

En tant que représentant du propriétaire, notre office est en charge de la planification stratégique, de l'administration (maintien, location, affermage) et de l'exploitation (entretien et management de l'entretien stratégique) du parc immobilier du canton. En qualité de maître d'ouvrage, nous réalisons de nouvelles constructions, des trans-

formations ainsi que des travaux d'entretien. Enfin, au titre de locataire, nous louons des locaux sur le marché. Notre mission consiste également à mettre en vente les immeubles appartenant au patrimoine financier du canton lorsque ce dernier n'en a plus besoin.

Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte 2019	Budget 2020	Budget 2021	2022	2023	Plan financier 2024
(+) Rentrées financières	174 221 776	171 137 700	172 524 700	172 537 570	182 037 700	172 537 700
(-) Frais de personnel	-10 308 135	-9 975 526	-10 727 653	-10 786 380	-10 851 813	-10 962 663
(-) Coûts matériels	-114 919 176	-105 102 465	-109 650 000	-109 075 000	-108 685 000	-108 395 000
(-) Intérêts et amortissements standard	-261 689 133	-334 602 921	-315 500 000	-312 700 000	-295 500 000	-295 500 000
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0	0
Solde I (budget global)	-212 694 668	-278 543 213	-263 352 953	-260 023 810	-232 999 113	-242 319 963
(+) Recettes des subventions cantonales	972 313	800 000	800 000	800 000	800 000	800 000
(-) Coûts des subventions cantonales	-149 680 977	-183 806 008	-145 000 000	-145 000 000	-145 000 000	-145 000 000
(+) Rentrées fiscales et amendes	10 058	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	-361 393 274	-461 544 221	-407 547 953	-404 218 810	-377 194 113	-386 514 963
(+)/(-) Régularisations	84 128 159	170 502 841	147 223 000	147 140 000	150 260 000	156 700 000
Solde III (comptabilité financière)	-277 265 115	-291 041 379	-260 324 953	-257 078 810	-226 934 113	-229 814 963

Solde I budget global produits

CHF Solde I des produits	Compte 2019	Budget 2020	Budget 2021	2022	2023	Plan financier 2024
Gestion des biens immobiliers	-212 694 668	-278 543 213	-263 352 953	-260 023 810	-232 999 113	-242 319 963

Commentaire:

Modifications par rapport à la planification précédente

Le solde II du groupe de produits s'améliore de CHF 63 millions (2021) à 77 millions (2023), principalement en raison d'effets prévisionnels (amortissements et intérêts).

L'intérêt prévisionnel, situé entre CHF 20 et 38 millions est inférieur en raison d'une activité d'investissement plus faible (CI) aussi bien dans les chiffres réels 2018/19 que dans les années de planification. Ainsi, le niveau des immobilisations attendu fin 2020 est inférieur d'environ CHF 350 millions à la planification de l'année précédente et pour fin 2023, le recul est d'environ CHF 800 millions de francs. La dissolution de la réserve de réévaluation entraîne une baisse des valeurs patrimoniales financées par le fonds (environ CHF 226 mio),

et débouche sur une nette baisse des amortissements (- CHF 31 mio). Les amortissements non planifiés ont été corrigés selon les attentes actuelles de CHF 20 à 10 millions.

Sur la base de nouvelles valeurs empiriques, il a été tenu compte d'une élévation de la limite d'activation de CHF 2,2 millions, ce qui pègre le solde II en conséquence. Il faut être conscient du fait que des bénéfices comptables uniques de CHF10 millions sont planifiés pour 2023 et qu'en 2024 ceux-ci reviendront dans la fourchette habituelle de CHF 0,5 à 1 million.

Priorités de développement

Le développement immobilier de l'Université de Berne (Stratégie 3012 et renforcement du site médical de Berne) nécessite d'importantes ressources avec des incertitudes sur le financement des besoins en locaux. Font également partie des priorités la mise en œuvre du plan directeur de la stratégie de l'exécution judiciaire 2017-2032, la concentration des campus de Bienne, Berne et Berthoud et la construction du nouveau centre de police de Berne.

Pour différents objets du secondaire II et de la formation professionnelle, la planification et la réalisation de rénovations et agrandissements cycliques est à l'ordre du jour.

Les projets de construction et d'étude suivants sont prioritaires (P: planification, E: étude, R: réalisation):

Berne, Uni, Ile, BB03, construction d'un bâtiment pour la formation médicale (P) - Berne, Uni, Ile, construction des cliniques de médecine dentaire (P) - Berne Gymnase de Neufeld, réfection et construc-

tion d'un bâtiment de remplacement (P), Berne, Uni, déplacement hôpital vétérinaire (P) Bienne CFP, rénovation complète (P) - Berthoud, HESB TecLab c (E) - Langenthal, campus de formation - site indéterminé, construction prison régionale et établissement pénitentiaire Région Jura bernois-Seeland (P) - Berne, Uni, 1^{re} étape bâtiment de chimie Muesmatt (E) - Berne, Uni, Ile, BB07, construction d'un bâtiment pour la recherche et la formation médicale (E) - Berne, Ecole d'Arts Visuels, Schänzlihalde, rénovation complète (E) - Berthoud, Campus, TF Bern et Gymnase (E) - Münchenbuchsee, construction OCRN (E) - Niederwangen, POM-POCA, construction du centre de police (E) - Berne, construction du campus HESB (E) - Berne, construction du campus HESB (E) - Thoun, fusion des gymnases (E) - Bienne, construction du campus HESB (R) - Münchenbuchsee, extension du gymnase de Hofwil (R) - Witzwil, réfections et extension (R) - Berne, Université Insel Nord, recherche clinique (R).

Chances et risques

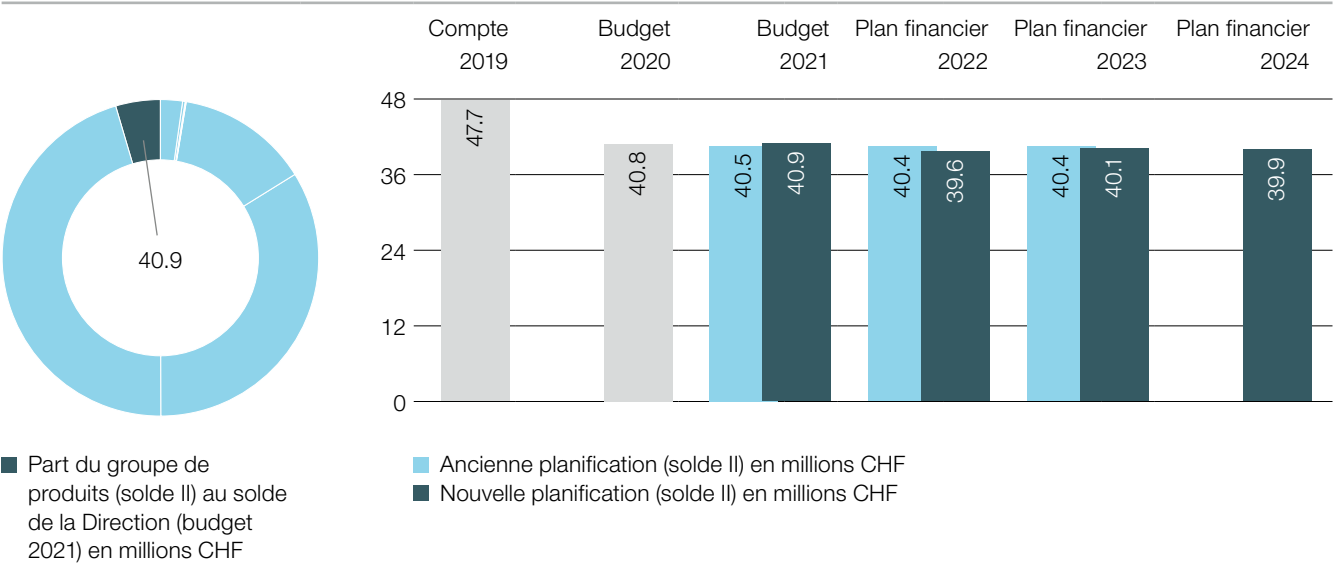
Les besoins très élevés en locaux, en particulier pour les hautes écoles, entraînent un pic d'investissement pour les années 2025 à 2028. Suite à l'interruption de la procédure d'appel d'offres pour le campus Biel/Bienne, des besoins financiers supplémentaires

s'ajouteront aux pics d'investissement. Ces investissements manqueront à court terme pour que les fonds puissent être entièrement utilisés.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2018	Compte 2019	Évolution attendue
Surface de plancher nette en m ² pour les besoins du canton de Berne	1 898 424	1 919 672	augmentation
Dont part de surface de plancher Minergie en m ²	233 712	233 712	augmentation
Nombre d'objets propres et d'objets loués	1 348	1 348	stabilité

10.7.6 Eaux et déchets



Description

L'Office des eaux et des déchets (OED) assure une gestion active et complète de l'eau et des eaux. S'efforçant d'équilibrer les intérêts de la protection et de l'utilisation, tout en tenant compte des impératifs de durabilité, l'office veille à :

- préserver l'eau en tant que ressource naturelle;
- assurer une utilisation judicieuse des eaux; protéger les êtres humains contre les crues incontrôlées (en collaboration avec l'Office des ponts et chaussées [OPC]).

L'OED protège par ailleurs l'être humain et son environnement contre les atteintes dues à un traitement inapproprié des déchets et des sites contaminés et préserve les qualités du sol en tant que filtre de l'eau.

Voici les principales prestations de l'OED :

- Application du droit régalien dans l'exploitation des eaux publiques (force hydraulique, eau d'usage) et octroi d'autorisations pour l'utilisation de la géothermie au moyen de sondes. L'utilisation des eaux est soumise au versement de redevances annuelles: CHF 43 millions de taxe d'eau provenant de la force hydraulique, CHF 8 millions provenant de l'utilisation d'eau d'usage (eaux de surface et souterraines). A cet effet, l'office gère environ 350 concessions et autorisations pour l'utilisation de la force hydraulique et environ 3 500 concessions d'eau d'usage;
- Garantie de l'alimentation publique en eau du canton (structures opportunes, correspondant à l'état de la technique et satisfaisant aux exigences tant quantitatives que qualitatives);
- Régulation du niveau des lacs de Brienz, de Thoune et de Bienne (service de piquet 365 jours par an);
- Gestion des stations de mesure nécessaires pour assurer l'utilisation et la régulation des eaux;

- Maintien à long terme du bon état et de la fiabilité des deux corrections des eaux du Jura (canaux d'une longueur totale de 126 km);
- Surveillance de la qualité des eaux de surface (12 000 km de cours d'eau et 110 lacs) et des eaux souterraines (530 km² d'aquifères), et leur protection contre d'éventuelles atteintes;
- Préservation du rôle protecteur des sols dans le régime des eaux, notamment pour le réapprovisionnement des eaux souterraines;
- Maintien à long terme de la protection des eaux grâce à une identification rapide d'éventuels risques pour les eaux souterraines et les eaux de surface;
- Autorisation, construction et gestion économe des installations d'assainissement requises;
- Application des dispositions légales sur la protection des eaux et de l'environnement dans le cadre de projets de construction;
- Autorisation d'installation de traitement des déchets et des installations de prétraitement des eaux usées, moyennant l'utilisation de la marge d'appréciation légale pour garantir une gestion économe;
- Tenue du cadastre des sites pollués (examen systématique des sites nécessitant une investigation et détermination des mesures requises), assainissement des sites contaminés;
- Planification stratégique dans les domaines de la gestion des eaux, de la protection des eaux et de la gestion des déchets;
- Application de la régle de l'exploitation des matières premières minérales (matières énergétiques, minerais, pierres précieuses) et de l'utilisation de la géothermie profonde.

Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte 2019	Budget 2020	Budget 2021	2022	2023	Plan financier 2024
(+) Rentrées financières	69 767 707	15 394 500	15 363 000	15 363 000	15 363 000	15 363 000
(-) Frais de personnel	-15 402 764	-15 953 003	-15 825 946	-15 954 339	-15 853 902	-15 994 810
(-) Coûts matériels	-4 510 302	-4 118 810	-4 935 150	-4 935 150	-4 535 150	-4 535 150
(-) Intérêts et amortissements standard	-3 440 630	-4 153 933	-4 369 631	-4 513 862	-4 469 677	-4 541 252
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0	0
Solde I (budget global)	46 414 010	-8 831 246	-9 767 727	-10 040 351	-9 495 728	-9 708 212
(+) Recettes des subventions cantonales	1 420 120	1 470 000	1 470 000	1 470 000	1 470 000	1 470 000
(-) Coûts des subventions cantonales	-2 423 282	-2 585 000	-2 585 000	-2 585 000	-2 585 000	-2 585 000
(+) Rentrées fiscales et amendes	2 266 600	50 738 000	51 788 000	50 738 000	50 738 000	50 738 000
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	47 677 449	40 791 754	40 905 273	39 582 649	40 127 272	39 914 788
(+)/(-) Régularisations	-16 472 237	-15 684 740	-15 628 104	-15 584 397	-15 546 053	-15 516 239
Solde III (comptabilité financière)	31 205 211	25 107 014	25 277 169	23 998 253	24 581 219	24 398 549

Solde I budget global produits

CHF Solde I des produits	Compte 2019	Budget 2020	Budget 2021	2022	2023	Plan financier 2024
Régulation des eaux et correction des eaux du Jura	-7 694 880	-8 158 613	-8 375 474	-8 572 718	-8 642 551	-8 770 579
Protection des eaux	6 744 264	715 498	493 265	464 435	533 307	502 937
L'économie des déchets et des ressources	651 970	163 476	344 415	327 131	324 020	287 086
Utilisation des eaux	46 712 656	-1 551 607	-2 229 933	-2 259 199	-1 710 504	-1 727 656

Commentaire:

Modifications par rapport à la planification précédente

Les frais de biens, services et marchandises augmentent de 0,82 million de francs pour les années de planification 2021 et 2022 : 0,4 million résulte de coûts externes pour les procédures de renouvellement de concessions d'utilisation échues, le traitement de droits d'eau immémoriaux et la mise en œuvre des mesures de la stratégie de l'eau (expertises pour la rétrocession d'aménagements hydroélectriques comprises). Le reste, soit 0,42 million de francs, est lié aux coûts des recherches hydrologiques et des analyses relatives

aux résidus de pesticides dans les eaux, ainsi qu'à la hausse des frais d'entretien et d'exploitation sur l'ensemble de la période de planification.

L'augmentation de 1,05 millions de francs sous le poste Rentrées fiscales pour l'année de planification 2021 correspond à la redevance unique de concession pour la centrale hydroélectrique de Trift.

Priorités de développement

Les derniers travaux de mise en conformité des centrales hydroélectriques concernant les débits résiduels seront décidés d'ici fin 2021.

La nécessité d'agir au niveau des centrales hydroélectriques bénéficiant de droits immémoriaux sera déterminée et la conversion des droits immémoriaux en autorisation d'utilisation limitée dans le temps engagée.

Les objectifs cantonaux en matière d'irrigation agricole dans les régions présentant un risque accru de pénurie d'eau seront définis en mettant l'accent sur la planification régionale de l'irrigation.

La mise en réseau des services des eaux en vue d'augmenter la sécurité d'approvisionnement se poursuivra.

La concession d'usage privatif pour l'extraction souterraine de roches dures dans le Därliggrat sera prête d'ici fin 2021, à condition qu'aucun recours ne freine la procédure.

La mise en œuvre des programmes de mesures de la stratégie de l'eau 2017-2022 ainsi que la promotion et le renforcement de l'économie circulaire selon le plan sectoriel déchets sont également prioritaires.

Chances et risques

Des recours contre les concessions de force hydraulique peuvent retarder le développement de la force hydraulique.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2018	Compte 2019	Évolution attendue
Nombre d'analyses de qualité des eaux de surface et des eaux souterraines	1 078	881	stabilité
Nombre de stations d'épuration (>200 EH) et d'organisations d'alimentation en eau contrôlées	412	413	diminution
Nombre d'autorisations délivrées en matière de protection des eaux, de sondes géothermiques et de droit des déchets (rapports officiels et techniques compris)	2 898	3 048	stabilité
Nombre d'accidents traités (produits chimiques et hydrocarbures)	204	226	stabilité
Nombre de concessions d'utilisation des eaux octroyées (centrales hydroélectriques, pompes à chaleur, installations de pisciculture, utilisation agricole, enneigement)	197	145	stabilité
Nombre de stations hydrométriques exploitées et entretenues (débit, niveau, précipitations, eaux souterraines)	165	165	stabilité
Nombre d'interventions manuelles dans le système de régulation des lacs (modifications des débits, ouverture des galeries d'évacuation, réduction des débits, modification du niveau de danger de crues, etc.)	993	751	augmentation

10.8 Financements spéciaux

10.8.1 Fonds pour la gestion des déchets

	Compte 2019	Budget 2020	Budget 2021	2022	2023	Plan financier 2024
Compte de résultats						
Charges	-5 970 063	-5 825 000	-5 825 000	-5 825 000	-5 835 000	-5 845 000
Modification		2.4 %	0.0 %	0.0 %	-0.2 %	-0.2 %
Revenus	5 970 063	5 825 000	5 825 000	5 825 000	5 835 000	5 845 000
Modification		-2.4 %	0.0 %	0.0 %	0.2 %	0.2 %
Solde	0	0	0	0	0	0
Modification						
Charges						
30 Charges de personnel	-960	-3 000	-3 000	-3 000	-3 000	-3 000
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	-815 214	-898 300	-892 140	-892 140	-892 140	-892 140
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	0	0
34 Charges financières	0	0	0	0	0	0
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	-4 348 325	-4 013 700	-4 019 860	-4 019 860	-4 029 860	-4 039 860
36 Charges de transfert	-36 925	-60 000	-60 000	-60 000	-60 000	-60 000
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	-768 639	-850 000	-850 000	-850 000	-850 000	-850 000
Revenus						
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Taxes	5 950 561	5 805 000	5 805 000	5 805 000	5 805 000	5 805 000
43 Revenus divers	0	0	0	0	0	0
44 Revenus financiers	0	0	0	0	0	0
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	0	0	0	0	0	0
46 Revenus de transfert	0	0	0	0	0	0
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
49 Imputations internes	19 502	20 000	20 000	20 000	30 000	40 000
Compte des investissements						
	Compte 2019	Budget 2020	Budget 2021	2022	2023	Plan financier 2024
Dépenses	0	0	0	0	0	0
Modification						
Recettes	0	0	0	0	0	0
Modification						
Solde	0	0	0	0	0	0
Modification						

	Compte 2019	Budget 2020	Budget 2021	2022	2023	Plan financier 2024
Etat du patrimoine au 1.1.	-84 300 287	-79 951 963	-75 938 263	-71 918 403	-67 898 543	-63 868 683
Etat du patrimoine au 31.12.	-79 951 963	-75 938 263	-71 918 403	-67 898 543	-63 868 683	-59 828 823
Variation du patrimoine	4 348 324	4 013 700	4 019 860	4 019 860	4 029 860	4 039 860

Commentaire

Les assainissements onéreux de sites pollués prévus dans la planification, concernant entre autres la décharge d'Illiswil à Wohlen, le site de l'entreprise Grogg à Konolfingen et les sols contaminés à Reconvilier seront financés par des prélèvements sur la provision constituée. Les avances prélevées sur cette dernière seront remboursées dans les 20 à 25 prochaines années au moyen des ex-

cédents annuels de recettes d'environ 4 millions de francs. Concernant l'assainissement des installations de tir, il faudra attendre la mise en œuvre de la motion Salzmann au niveau fédéral (probablement au 1^{er} janvier 2023), car elle permettra d'augmenter le taux de la participation financière de la Confédération aux coûts d'assainissement.

10.8.2 Fonds pour l'assainissement

	Compte 2019	Budget 2020	Budget 2021	2022	2023	Plan financier 2024
Compte de résultats						
Charges	-15 037 022	-13 812 760	-9 212 760	-11 312 760	-8 812 760	-11 712 760
Modification		8.1 %	33.3 %	-22.8 %	22.1 %	-32.9 %
Revenus	15 037 022	13 812 760	9 212 760	11 312 760	8 812 760	11 712 760
Modification		-8.1 %	-33.3 %	22.8 %	-22.1 %	32.9 %
Solde	0	0	0	0	0	0
Modification						
Charges						
30 Charges de personnel	-2 345	0	0	0	0	0
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	-744 395	-521 760	-521 760	-521 760	-521 760	-521 760
33 Amortissements du patrimoine administratif	-1 736	0	0	0	0	0
34 Charges financières	0	0	0	0	0	0
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	0	0	0	0	0	0
36 Charges de transfert	-6 986 559	-2 015 000	-2 015 000	-2 015 000	-2 015 000	-2 015 000
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
38 Charges extraordinaires	-7 079 549	-11 000 000	-6 400 000	-8 500 000	-6 000 000	-8 900 000
39 Imputations internes	-222 438	-276 000	-276 000	-276 000	-276 000	-276 000
Revenus						
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Taxes	7 397 529	7 200 000	7 200 000	7 200 000	7 200 000	7 200 000
43 Revenus divers	0	0	0	0	0	0
44 Revenus financiers	0	0	0	0	0	0
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	7 524 357	6 492 760	1 894 760	3 994 760	1 435 760	4 277 760
46 Revenus de transfert	0	0	0	0	0	0
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
49 Imputations internes	115 136	120 000	118 000	118 000	177 000	235 000

	Compte 2019	Budget 2020	Budget 2021	2022	2023	Plan financier 2024
Compte des investissements						
Dépenses	-6 929 545	-11 000 000	-6 400 000	-8 500 000	-6 000 000	-8 900 000
Modification		-58.7 %	41.8 %	-32.8 %	29.4 %	-48.3 %
Recettes	0	0	0	0	0	0
Modification						
Solde	-6 929 545	-11 000 000	-6 400 000	-8 500 000	-6 000 000	-8 900 000
Modification		-58.7 %	41.8 %	-32.8 %	29.4 %	-48.3 %
Dépenses						
50 Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0
51 Investissements pour le compte de tiers	0	0	0	0	0	0
52 Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0
54 Prêts	0	0	0	0	0	0
55 Participations et capital social	0	0	0	0	0	0
56 Propres subventions d'investissement	-6 929 545	-11 000 000	-6 400 000	-8 500 000	-6 000 000	-8 900 000
57 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0	0
58 Investissements extraordinaires	0	0	0	0	0	0
59 Report au bilan	0	0	0	0	0	0
Recettes						
60 Transfert d'immobilisations corporelles dans le patrimoine financier	0	0	0	0	0	0
61 Remboursements	0	0	0	0	0	0
62 Transfert d'immobilisations incorporelles dans le patrimoine financier	0	0	0	0	0	0
63 Subventions d'investissement acquises	0	0	0	0	0	0
64 Remboursement de prêts	0	0	0	0	0	0
65 Transfert de participations	0	0	0	0	0	0
66 Remboursement de propres subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0
67 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0	0
68 Recettes d'investissement extraordinaires	0	0	0	0	0	0
69 Report au bilan	0	0	0	0	0	0

	Compte 2019	Budget 2020	Budget 2021	2022	2023	Plan financier 2024
Etat du patrimoine au 1.1.	58 660 326	51 135 969	44 643 209	42 748 449	38 753 689	37 317 929
Etat du patrimoine au 31.12.	51 135 969	44 643 209	42 748 449	38 753 689	37 317 929	33 040 169
Variation du patrimoine	-7 524 357	-6 492 760	-1 894 760	-3 994 760	-1 435 760	-4 277 760

Commentaire

Durant la période de planification, la priorité est accordée à la poursuite de la mise en œuvre du programme de mesures 2017-2022 issu du plan sectoriel d'assainissement (VOKOS). L'élaboration du programme de mesures 2023-2028 débutera en 2020. La révision

partielle de la loi cantonale sur la protection des eaux entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2019 a permis de diminuer la redevance sur les eaux usées afin de réduire l'importante fortune du Fonds à un montant d'environ dix millions de francs en l'espace de 10 à 15 ans.

10.8.3 Fonds des rives, lacs et des rivières

	Compte 2019	Budget 2020	Budget 2021	2022	2023	Plan financier 2024
Compte de résultats						
Charges	-1 700 120	-3 370 000	-1 870 000	-1 870 000	-1 870 000	-1 870 000
Modification		-98.2 %	44.5 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %
Revenus	1 700 120	1 870 000	1 870 000	1 870 000	1 870 000	1 870 000
Modification		10.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %
Solde	0	-1 500 000	0	0	0	0
Modification						
Charges						
30 Charges de personnel	0	0	0	0	0	0
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	-97	0	0	0	0	0
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	0	0
34 Charges financières	0	0	0	0	0	0
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	-1 245 747	0	0	0	0	0
36 Charges de transfert	-333 924	-300 000	-300 000	-300 000	-300 000	-300 000
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
38 Charges extraordinaires	-34 939	-1 500 000	-1 500 000	-1 500 000	-1 500 000	-1 500 000
39 Imputations internes	-85 412	-1 570 000	-70 000	-70 000	-70 000	-70 000
Revenus						
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Taxes	0	0	0	0	0	0
43 Revenus divers	0	0	0	0	0	0
44 Revenus financiers	0	0	0	0	0	0
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	0	170 000	170 000	170 000	170 000	170 000
46 Revenus de transfert	0	0	0	0	0	0
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
49 Imputations internes	1 700 120	1 700 000	1 700 000	1 700 000	1 700 000	1 700 000

	Compte 2019	Budget 2020	Budget 2021	2022	2023	Plan financier 2024
Compte des investissements						
Dépenses	-770 939	-1 500 000	-1 500 000	-1 500 000	-1 500 000	-1 500 000
Modification		-94.6%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%
Recettes	0	0	0	0	0	0
Modification						
Solde	-770 939	-1 500 000	-1 500 000	-1 500 000	-1 500 000	-1 500 000
Modification		-94.6%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%
Dépenses						
50 Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0
51 Investissements pour le compte de tiers	0	0	0	0	0	0
52 Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0
54 Prêts	0	0	0	0	0	0
55 Participations et capital social	0	0	0	0	0	0
56 Propres subventions d'investissement	-770 939	-1 500 000	-1 500 000	-1 500 000	-1 500 000	-1 500 000
57 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0	0
58 Investissements extraordinaires	0	0	0	0	0	0
59 Report au bilan	0	0	0	0	0	0
Recettes						
60 Transfert d'immobilisations corporelles dans le patrimoine financier	0	0	0	0	0	0
61 Remboursements	0	0	0	0	0	0
62 Transfert d'immobilisations incorporelles dans le patrimoine financier	0	0	0	0	0	0
63 Subventions d'investissement acquises	0	0	0	0	0	0
64 Remboursement de prêts	0	0	0	0	0	0
65 Transfert de participations	0	0	0	0	0	0
66 Remboursement de propres subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0
67 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0	0
68 Recettes d'investissement extraordinaires	0	0	0	0	0	0
69 Report au bilan	0	0	0	0	0	0

	Compte 2019	Budget 2020	Budget 2021	2022	2023	Plan financier 2024
Etat du patrimoine au 1.1.	2 867 679	4 113 426	3 943 426	3 773 426	3 603 426	3 433 426
Etat du patrimoine au 31.12.	4 113 426	3 943 426	3 773 426	3 603 426	3 433 426	3 263 426
Variation du patrimoine	1 245 747	-170 000	-170 000	-170 000	-170 000	-170 000

Commentaire

La révision partielle de l'ordonnance du 29 juin 1983 sur les rives des lacs et des rivières (ORL ; RSB 704.111) et le programme d'exécution LRLR 2021-2024 entraînent un plafonnement des subven-

tions cantonales prélevées sur le Fonds. La mise en œuvre avance selon le programme.

10.8.4 Fonds pour l'alimentation en eau

	Compte 2019	Budget 2020	Budget 2021	2022	2023	Plan financier 2024
Compte de résultats						
Charges	-15 697 619	-5 130 000	-14 730 000	-7 030 000	-6 430 000	-5 630 000
Modification		67.3 %	-187.1 %	52.3 %	8.5 %	12.4 %
Revenus	15 697 619	5 130 000	14 730 000	7 030 000	6 430 000	5 630 000
Modification		-67.3 %	187.1 %	-52.3 %	-8.5 %	-12.4 %
Solde	0	0	0	0	0	0
Modification						
Charges						
30 Charges de personnel	0	0	0	0	0	0
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	-183 753	-101 000	-101 000	-101 000	-101 000	-101 000
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	0	0
34 Charges financières	0	0	0	0	0	0
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	0	0	0	0	0	0
36 Charges de transfert	-6 294 052	-100 000	-100 000	-100 000	-100 000	-100 000
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
38 Charges extraordinaires	-9 048 582	-4 800 000	-14 400 000	-6 700 000	-6 100 000	-5 300 000
39 Imputations internes	-171 232	-129 000	-129 000	-129 000	-129 000	-129 000
Revenus						
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Patentes et concessions	141 330	5 100 000	5 100 000	5 100 000	5 100 000	5 100 000
42 Taxes	5 126 708	0	0	0	0	0
43 Revenus divers	0	0	0	0	0	0
44 Revenus financiers	0	0	0	0	0	0
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	10 420 511	20 000	9 620 000	1 920 000	1 315 000	510 000
46 Revenus de transfert	0	0	0	0	0	0
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
49 Imputations internes	9 070	10 000	10 000	10 000	15 000	20 000

	Compte 2019	Budget 2020	Budget 2021	2022	2023	Plan financier 2024
Compte des investissements						
Dépenses	-12 166 570	-4 800 000	-14 400 000	-6 700 000	-6 100 000	-5 300 000
Modification		60.5 %	-200.0 %	53.5 %	9.0 %	13.1 %
Recettes	0	0	0	0	0	0
Modification						
Solde	-12 166 570	-4 800 000	-14 400 000	-6 700 000	-6 100 000	-5 300 000
Modification		60.5 %	-200.0 %	53.5 %	9.0 %	13.1 %
Dépenses						
50 Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0
51 Investissements pour le compte de tiers	0	0	0	0	0	0
52 Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0
54 Prêts	0	0	0	0	0	0
55 Participations et capital social	0	0	0	0	0	0
56 Propres subventions d'investissement	-12 166 570	-4 800 000	-14 400 000	-6 700 000	-6 100 000	-5 300 000
57 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0	0
58 Investissements extraordinaires	0	0	0	0	0	0
59 Report au bilan	0	0	0	0	0	0
Recettes						
60 Transfert d'immobilisations corporelles dans le patrimoine financier	0	0	0	0	0	0
61 Remboursements	0	0	0	0	0	0
62 Transfert d'immobilisations incorporelles dans le patrimoine financier	0	0	0	0	0	0
63 Subventions d'investissement acquises	0	0	0	0	0	0
64 Remboursement de prêts	0	0	0	0	0	0
65 Transfert de participations	0	0	0	0	0	0
66 Remboursement de propres subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0
67 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0	0
68 Recettes d'investissement extraordinaires	0	0	0	0	0	0
69 Report au bilan	0	0	0	0	0	0

	Compte 2019	Budget 2020	Budget 2021	2022	2023	Plan financier 2024
Etat du patrimoine au 1.1.	-13 512 811	-23 933 322	-23 953 322	-33 573 322	-35 493 322	-36 808 322
Etat du patrimoine au 31.12.	-23 933 322	-23 953 322	-33 573 322	-35 493 322	-36 808 322	-37 318 322
Variation du patrimoine	-10 420 511	-20 000	-9 620 000	-1 920 000	-1 315 000	-510 000

Commentaire

La priorité reste accordée durant cette période de planification à la mise en œuvre du pro-programme de mesures 2017-2022 découlant de la stratégie d'alimentation en eau. L'élaboration du programme de mesures 2023-2028 débutera en 2020. Les contributions promises à prélever sur le Fonds dépassent nettement les recettes. La version révisée de la loi cantonale sur l'alimentation en eau (LAEE)

entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2020 permettra d'une part une réduction du montant des engagements contractés, qui avaient fortement augmenté ces dernières années, et d'autre part un rétablissement de l'équilibre entre les recettes et les dépenses. Le Fonds pour l'alimentation en eau pourra ainsi être assaini en l'espace de 15 à 20 ans.

11 Contrôle des finances (CF)

11.1 Aperçu des coûts et des rentrées financières par groupe de produits (budget 2021, solde II)

en millions CHF		Coûts	Recettes
Surveillance des finances	-5.1		0.4

11.2 Soldes II des groupes de produits (comptabilité analytique d'exploitation)

en millions CHF	Compte 2019	Budget 2020	Budget 2021	2022	2023	Plan financier 2024
Surveillance des finances	-4.0	-4.6	-4.7	-4.7	-4.7	-4.8
Total	-4.0	-4.6	-4.7	-4.7	-4.7	-4.8

11.3 Priorités de développement de la Direction

Le contrôle des finances fait face aux exigences croissantes de la profession d'audit par une formation permanente de ses collaborateurs. La qualité des audits ainsi que la satisfaction de nos interlocuteurs sont au centre de nos objectifs.

11.4 Compte de résultats

	Compte 2019	Budget 2020	Budget 2021	2022	2023	Plan financier 2024
Compte de résultats						
Charges	-4 391 961	-4 655 306	-5 105 270	-5 156 188	-5 154 738	-5 186 996
Modification		-6.0%	-9.7%	-1.0%	0.0%	-0.6%
Revenus	424 328	92 000	434 000	434 000	434 000	434 000
Modification		-78.3%	371.7%	0.0%	0.0%	0.0%
Solde	-3 967 632	-4 563 306	-4 671 270	-4 722 188	-4 720 738	-4 752 996
Modification		-15.0%	-2.4%	-1.1%	0.0%	-0.7%
Charges						
30 Charges de personnel	-3 797 450	-4 303 806	-4 405 808	-4 455 547	-4 456 837	-4 485 660
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	-122 834	-187 600	-187 600	-187 600	-187 600	-187 600
33 Amortissements du patrimoine administratif	-8 297	-9 868	-9 979	-10 729	-9 745	-10 347
34 Charges financières	0	0	0	0	0	0
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	0	0	0	0	0	0
36 Charges de transfert	-340 000	0	-340 000	-340 000	-340 000	-340 000
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	-123 379	-154 031	-161 884	-162 311	-160 556	-163 390
Revenus						
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Taxes	415 705	60 000	425 000	425 000	425 000	425 000
43 Revenus divers	1	0	0	0	0	0
44 Revenus financiers	0	0	0	0	0	0
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	0	0	0	0	0	0
46 Revenus de transfert	4 122	2 000	4 000	4 000	4 000	4 000
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
49 Imputations internes	4 500	30 000	5 000	5 000	5 000	5 000

Evolution du compte de résultats

Le solde du compte de résultats du budget 2021 et le plan intégré mission-financement 2022-2024 se dégrade d'environ CHF 0,08 à CHF 0,09 million annuellement. Les charges de personnel augmentent en raison de l'évolution prédéterminée des mesures salariales.

Pour la première fois dans la planification, CHF 0,34 million de frais d'honoraires non facturés pour les audits des hautes écoles ainsi qu'une charge de transfert du même montant ont été pris en compte. La transaction est donc neutre en matière de résultat.

11.5 Compte des investissements

	Compte 2019	Budget 2020	Budget 2021	2022	2023	Plan financier 2024
Compte des investissements						
Dépenses	-7 503	-8 600	-8 600	-8 600	-17 800	-17 800
Modification		-14.6 %	0.0 %	0.0 %	-107.0 %	0.0 %
Recettes	0	0	0	0	0	0
Modification						
Solde	-7 503	-8 600	-8 600	-8 600	-17 800	-17 800
Modification		-14.6 %	0.0 %	0.0 %	-107.0 %	0.0 %
Dépenses						
50 Immobilisations corporelles	-7 502	-8 600	-8 600	-8 600	-17 800	-17 800
51 Investissements pour le compte de tiers	0	0	0	0	0	0
52 Immobilisations incorporelles	-1	0	0	0	0	0
54 Prêts	0	0	0	0	0	0
55 Participations et capital social	0	0	0	0	0	0
56 Propres subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0
57 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0	0
58 Investissements extraordinaires	0	0	0	0	0	0
59 Report au bilan	0	0	0	0	0	0
Recettes						
60 Transfert d'immobilisations corporelles dans le patrimoine financier	0	0	0	0	0	0
61 Remboursements	0	0	0	0	0	0
62 Transfert d'immobilisations incorporelles dans le patrimoine financier	0	0	0	0	0	0
63 Subventions d'investissement acquises	0	0	0	0	0	0
64 Remboursement de prêts	0	0	0	0	0	0
65 Transfert de participations	0	0	0	0	0	0
66 Remboursement de propres subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0
67 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0	0
68 Recettes d'investissement extraordinaires	0	0	0	0	0	0
69 Report au bilan	0	0	0	0	0	0

Evolution du compte des investissements

La période du plan 2021-2024 prévoit des dépenses de remplacement dans le domaine du mobilier de bureau et de l'informatique.

11.6 Evolution du nombre de postes à plein temps du CF

Effectif réel				Effectif cible	
2016	2017	2018	2019	2020	2021
23.9	23.9	22.9	23.7	24.0	24.0

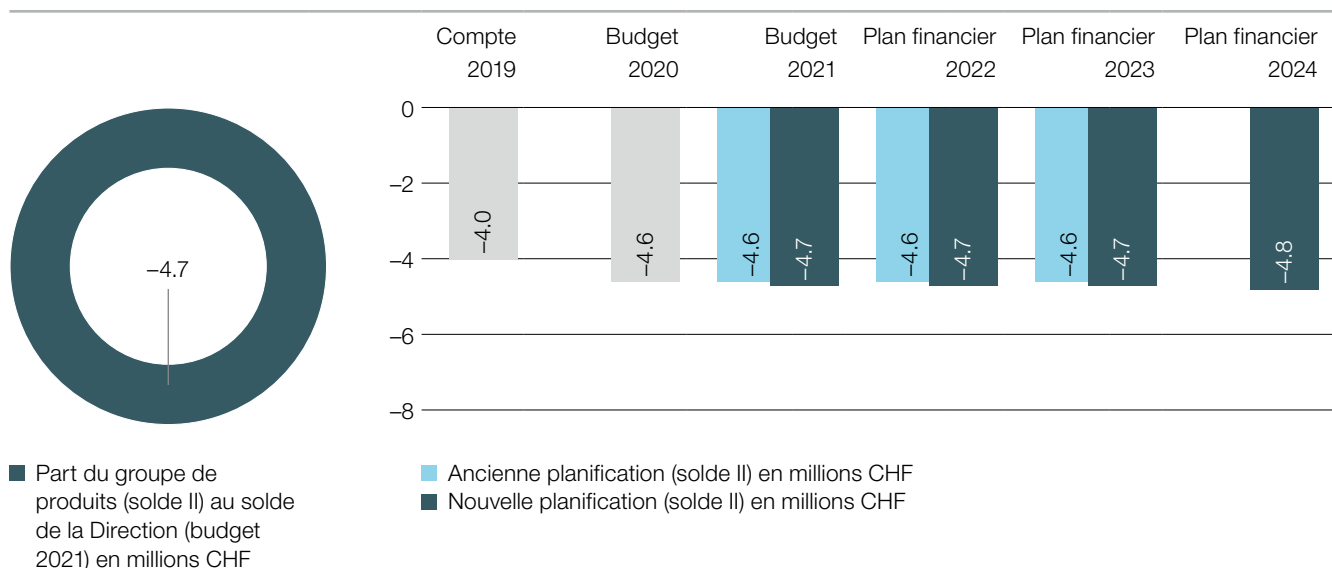
Commentaire

Les postes à plein temps ont été réduits de manière continue au cours des dernières années d'un solde attendu de 26 ETP à 24 ETP. Le Contrôle des finances table sur une moyenne de 24 ETP

pour les prochaines années, ceci malgré des responsabilités supplémentaires et des exigences plus élevées de la part de la pratique en matière de révision.

11.7 Groupes de produits

11.7.1 Surveillance des finances



Description

Le groupe de produits « Surveillance des finances » se compose des produits suivants :

- Tâches essentielles (révision des comptes annuels, révision des services, contrôle des systèmes informatiques, révision des projets de construction)
- Mandats de contrôle spécial (contrôle de l'utilisation des subventions, mandats)

- Mandats de contrôle extraordinaire sur l'ordre de la Commission des finances, de la Commission de gestion, de la Commission de justice, du Conseil-exécutif, de la Direction de la magistrature, des Directions, de la Chancellerie d'Etat, des autorités judiciaires suprêmes ou du parquet général
- Activités de conseil en faveur de la Commission des finances, de la Commission de gestion, de la Commission de justice, du Conseil-exécutif, de la Direction de la magistrature, des Directions, de la Chancellerie d'Etat, des autorités judiciaires suprêmes ou du parquet général

Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte 2019	Budget 2020	Budget 2021	2022	2023	Plan financier 2024
(+) Rentrées financières	420 205	90 000	430 000	430 000	430 000	430 000
(-) Frais de personnel	-3 797 450	-4 303 806	-4 405 808	-4 455 548	-4 456 838	-4 485 660
(-) Coûts matériels	-246 213	-341 631	-349 483	-349 910	-348 155	-350 989
(-) Intérêts et amortissements standard	-16 532	-12 582	-12 325	-12 984	-12 166	-13 166
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0	0
Solde I (budget global)	-3 639 990	-4 568 019	-4 337 616	-4 388 443	-4 387 159	-4 419 815
(+) Recettes des subventions cantonales	0	0	0	0	0	0
(-) Coûts des subventions cantonales	-340 000	0	-340 000	-340 000	-340 000	-340 000
(+) Rentrées fiscales et amendes	4 122	2 000	4 000	4 000	4 000	4 000
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	-3 975 868	-4 566 019	-4 673 616	-4 724 443	-4 723 159	-4 755 815
(+)/(-) Régularisations	8 235	2 713	2 346	2 255	2 421	2 819
Solde III (comptabilité financière)	-3 967 632	-4 563 306	-4 671 270	-4 722 188	-4 720 738	-4 752 996

Solde I budget global produits

	Compte 2019	Budget 2020	Budget 2021	2022	2023	Plan financier 2024
CHF Solde I des produits						
Tâches essentielles	-3 126 146	-3 892 173	-3 745 845	-3 790 022	-3 789 898	-3 818 557
Mandats de contrôle spécifiques	-410 935	-351 850	-487 023	-492 555	-491 494	-494 709
Mandats de contrôle spéciaux	-49 062	-267 899	-57 856	-58 541	-58 489	-58 854
Activités de conseil	-53 847	-56 097	-46 892	-47 325	-47 277	-47 695

Commentaire:

Modifications par rapport à la planification précédente

Le solde II du budget 2021 et du plan intégré mission-financement 2022-2024 se dégrade d'environ CHF 0,08 à CHF 0,09 million annuellement. Les charges de personnel augmentent en raison de l'évolution prédéterminée des mesures salariales. Pour la première

fois dans la planification, CHF 0,34 million de frais d'honoraires non facturés pour les audits des hautes écoles ainsi qu'une charge de transfert du même montant ont été pris en compte. La transaction est donc neutre en matière de résultat.

Priorités de développement

Les priorités de développement suivantes sont prises en compte dans le budget et dans le plan intégré mission-financement: Le Contrôle des finances fait face aux exigences croissantes de la

profession d'audit par une formation permanente de ses collaborateurs. La qualité des audits ainsi que la satisfaction de nos interlocuteurs sont au centre de nos objectifs.

Chances et risques

Les charges de personnels sont avec plus de 90 pour cent le facteur de coût le plus important. Des fluctuations de personnel significatives peuvent donc avoir un impact positif ou négatif sur le dé-

veloppement des charges de personnel. Le Contrôle des finances peut faire appel à des spécialistes si nécessaires.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2018	Compte 2019	Évolution attendue
Nombre d'employés en moyenne annuelle qui sont soumis à la loi cantonale sur le Contrôle des finances (EPT)	24	24	stabilité
Evaluation de la qualité et de l'efficacité du travail d'audit par l'organe de révision (évaluation globale)	0	0	stabilité
Evaluation de la satisfaction de la clientèle par sondage auprès de la CFin, de la CGes, du CE et de l'administration (évaluation globale)	0	0	stabilité
Potentiel d'optimisation annuel décelé par les audits du Contrôle des finances (en mio CHF)	0	0	augmentation

12 Bureau cantonal pour la surveillance de la protection des données (BPD)

12.1 Aperçu des coûts et des rentrées financières par groupe de produits (budget 2021, solde II)

en millions CHF		Coûts	Recettes
Protection des données	-1.3		0.0

12.2 Soldes II des groupes de produits (comptabilité analytique d'exploitation)

en millions CHF	Compte 2019	Budget 2020	Budget 2021	2022	2023	Plan financier 2024
Protection des données	-1.1	-1.1	-1.3	-1.3	-1.3	-1.3
Total	-1.1	-1.1	-1.3	-1.3	-1.3	-1.3

12.3 Priorités de développement de la Direction

Selon sa stratégie pour 2019 à 2023, le BPD poursuit les objectifs stratégiques suivants : la garantie d'un niveau optimal de protection des données prévu par la législation et appliqué par l'administration, qu'elle soit cantonale ou communale ; le développement des compétences des autorités jusqu'à un niveau élevé dans le domaine de la protection des données et de la sûreté de l'information (SIPD) ; le renforcement de la position du BPD d'interlocuteur indépendant et spécialisé pour conseiller les autorités et collaborer avec elle ainsi qu'un engagement actif au sein des organes et des groupes de travail de la Conférence des préposé(e)s suisses à la protection des données (privatim).

12.4 Compte de résultats

	Compte 2019	Budget 2020	Budget 2021	2022	2023	Plan financier 2024
Compte de résultats						
Charges	-1 124 551	-1 123 939	-1 314 921	-1 314 219	-1 323 545	-1 344 478
Modification		0.1 %	-17.0 %	0.1 %	-0.7 %	-1.6 %
Revenus	1 612	3 000	2 500	2 500	2 500	2 500
Modification		86.1 %	-16.7 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %
Solde	-1 122 939	-1 120 939	-1 312 421	-1 311 719	-1 321 045	-1 341 978
Modification		0.2 %	-17.1 %	0.1 %	-0.7 %	-1.6 %
Charges						
30 Charges de personnel	-924 385	-956 439	-1 094 921	-1 094 219	-1 103 545	-1 124 478
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	-202 290	-167 500	-220 000	-220 000	-220 000	-220 000
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	0	0
34 Charges financières	0	0	0	0	0	0
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	0	0	0	0	0	0
36 Charges de transfert	0	0	0	0	0	0
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	2 124	0	0	0	0	0
Revenus						
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Taxes	640	3 000	2 500	2 500	2 500	2 500
43 Revenus divers	0	0	0	0	0	0
44 Revenus financiers	0	0	0	0	0	0
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	0	0	0	0	0	0
46 Revenus de transfert	972	0	0	0	0	0
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
49 Imputations internes	0	0	0	0	0	0

Evolution du compte de résultats

Les charges de personnel sont majorées de quelque CHF 138 000, dont CHF 100 000 de charges salariales liées en particulier à un poste à temps partiel supplémentaire (cf. ch. 1.6) et un montant de CHF 32 000 pour la correction, c'est-à-dire l'augmentation, des cotisations d'épargne à la Caisse de pension bernoise. Les charges d'exploitation sont supérieures de CHF 52 500 au budget 2020 (et

de CHF 18 000 aux comptes de 2019); dans les prochaines années, le besoin en matière de contrôles de sécurité orientés sur les risques va s'accroître s'agissant des prestations de base en faveur de l'administration cantonale ainsi que de la protection de base dans les hôpitaux publics et les centres de psychiatrie. Pour ces contrôles, effectués sur place, il sera fait appel à des prestataires externes.

12.5 Compte des investissements

	Compte 2019	Budget 2020	Budget 2021	2022	2023	Plan financier 2024
Compte des investissements						
Dépenses	0	0	0	0	0	0
Modification						
Recettes	0	0	0	0	0	0
Modification						
Solde	0	0	0	0	0	0
Modification						
Dépenses						
50 Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0
51 Investissements pour le compte de tiers	0	0	0	0	0	0
52 Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0
54 Prêts	0	0	0	0	0	0
55 Participations et capital social	0	0	0	0	0	0
56 Propres subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0
57 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0	0
58 Investissements extraordinaires	0	0	0	0	0	0
59 Report au bilan	0	0	0	0	0	0
Recettes						
60 Transfert d'immobilisations corporelles dans le patrimoine financier	0	0	0	0	0	0
61 Remboursements	0	0	0	0	0	0
62 Transfert d'immobilisations incorporelles dans le patrimoine financier	0	0	0	0	0	0
63 Subventions d'investissement acquises	0	0	0	0	0	0
64 Remboursement de prêts	0	0	0	0	0	0
65 Transfert de participations	0	0	0	0	0	0
66 Remboursement de propres subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0
67 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0	0
68 Recettes d'investissement extraordinaires	0	0	0	0	0	0
69 Report au bilan	0	0	0	0	0	0

Evolution du compte des investissements

Il n'y a pas d'investissements budgétés ou prévus pour les années suivantes.

12.6 Evolution du nombre de postes à plein temps du BPD

Effectif réel				Effectif cible	
2016	2017	2018	2019	2020	2021
4.8	5.9	4.5	5.0	5.2	5.7

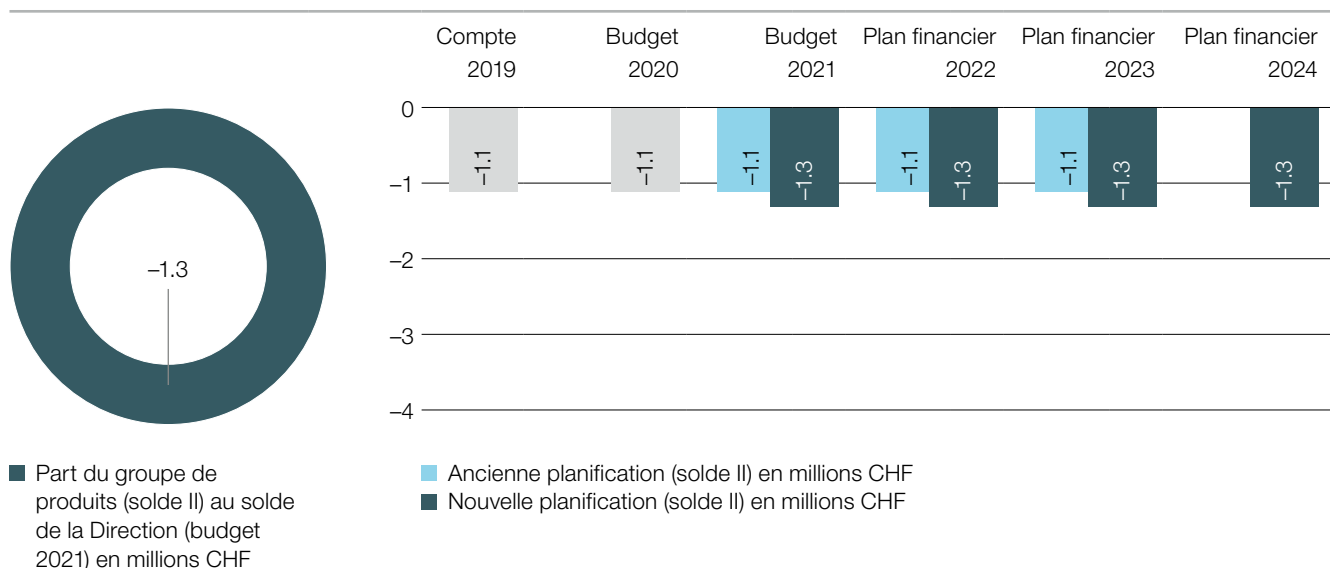
Commentaire

L'effectif doit être augmenté de 0,5 EPT. La transition numérique de l'administration implique une charge de travail accrue et un besoin de compétences supplémentaire dans le domaine SIPD. En 2019 déjà, le nombre de contrôles préalables concernant des projets informatiques effectués a massivement augmenté (113 au lieu de 71). De plus en plus souvent, les autorités font appel dès les premières phases du projet le BPD pour qu'il puisse, en tant qu'interlocuteur indépendant, leur donner des conseils visant à résoudre les questions relevant du domaine SIPD. La hausse modérée de l'effectif permet au BPD de mieux remplir son mandat de garantie de la qualité dans le canton de Berne, notamment pour ces do-

maines : la sensibilisation aux questions du domaine SIPD et le perfectionnement des autorités afin que les compétences nécessaires soient décentralisées, la participation au sein des organes spécialisés et chargés de projet, l'intervention précoce dans les projets importants, la gestion accélérée des contrôles préalables, l'engagement renforcé dans la collaboration intercantonale sur des sujets d'actualité de portée générale (utilisation de l'informatique en nuage, dossier électronique du patient, etc.) et harmonisation des travaux avec les autorités de plusieurs cantons (notamment dans le domaine de la sécurité).

12.7 Groupes de produits

12.7.1 Protection des données



Description

Interventions devant permettre aux services cantonaux et communaux de traiter de manière correcte les informations relatives aux personnes, notamment dans les domaines d'activité suivants: in-

formation, formation, conseil, fonction d'intermédiaire, rédaction de préavis et de prises de position, contrôles, recommandations et recours.

Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte 2019	Budget 2020	Budget 2021	2022	2023	Plan financier 2024
(+) Rentrées financières	640	3 000	2 500	2 500	2 500	2 500
(-) Frais de personnel	-924 385	-956 439	-1 094 921	-1 094 219	-1 103 545	-1 124 478
(-) Coûts matériels	-200 166	-167 500	-220 000	-220 000	-220 000	-220 000
(-) Intérêts et amortissements standard	0	0	0	0	0	0
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0	0
Solde I (budget global)	-1 123 911	-1 120 939	-1 312 421	-1 311 719	-1 321 045	-1 341 978
(+) Recettes des subventions cantonales	0	0	0	0	0	0
(-) Coûts des subventions cantonales	0	0	0	0	0	0
(+) Rentrées fiscales et amendes	972	0	0	0	0	0
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	-1 122 939	-1 120 939	-1 312 421	-1 311 719	-1 321 045	-1 341 978
(+)/(-) Régularisations	0	0	0	0	0	0
Solde III (comptabilité financière)	-1 122 939	-1 120 939	-1 312 421	-1 311 719	-1 321 045	-1 341 978

Solde I budget global produits

CHF	Compte 2019	Budget 2020	Budget 2021	2022	2023	Plan financier 2024
Solde I des produits						
Protection des données	-1 122 939	-1 120 939	-1 312 421	-1 311 719	-1 321 045	-1 341 978

Commentaire:

Modifications par rapport à la planification précédente

Le solde I prévoit des charges supplémentaires de CHF 191 000 environ par rapport au budget 2020, dont CHF 138 000 découlent d'une majoration des charges de personnel et CHF 50 000, de prestations de services de tiers à la hausse. Il est fait appel à ces dernières pour l'exécution de contrôles de sécurité orientés sur les

risques en nombre suffisant et aussi approfondis que nécessaire dans le domaine informatique, s'agissant notamment des prestations de base en faveur de l'administration cantonale ainsi que de la protection de base dans les hôpitaux publics et les centres de psychiatrie.

Priorités de développement

Afin d'atteindre ses objectifs stratégiques (cf. supra «Priorités de développement de la Direction»), le BPD prend les mesures stratégiques suivantes: il optimise ses processus de planification et de travail; il standardise la procédure et la présentation des résultats du contrôle préalable et de l'audit SIPD, la plus grande prévisibilité qui en découle étant de nature à faciliter la coopération pour les autorités concernées; il collabore aux projets législatifs revêtant une importance pour la protection des données; il entretient des contacts étroits avec les autres services à même de démultiplier

son action; il participe à la transmission de connaissances et à la sensibilisation aux questions de sûreté de l'information et de protection des données; il recourt de manière ciblée aux moyens de communication utiles à l'accomplissement de ses tâches; il renforce sa participation au sein des organes de la Conférence des préposé(e)s suisses à la protection des données (privatim); il pratique un style de gestion et une culture de l'information participatifs et transparents; enfin, il encourage le perfectionnement.

Chances et risques

Selon le programme gouvernemental de législature 2019 à 2022, le canton de Berne fait avancer la transformation numérique de l'administration au moyen d'une stratégie déployée dans toutes les Directions. Il applique la primauté du numérique dans la communication entre l'Etat et les particuliers, entre l'Etat et les entreprises ainsi qu'entre les autorités. L'efficacité de l'administration doit s'en trouver accrue (réduction des charges) et l'accès de la population et de l'économie aux prestations cantonales, facilité. La «Stratégie pour une administration numérique du canton de Berne 2019 à 2022» adoptée en même temps que le programme de législature

souligne que la confiance – en ce qui concerne notamment la protection de la personnalité et des données ainsi que la sécurité des informations – est, pour la population et l'économie, la condition élémentaire de l'utilisation des prestations de services numériques. En plus de sa fonction primordiale qui consiste à être un pilier de tout Etat de droit démocratique, la protection des données se doit par conséquent aussi d'être un critère de qualité et un «argument de vente» de la communication par voie électronique avec les autorités.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2018 ¹⁾	Compte 2019 ¹⁾	Évolution attendue ¹⁾
Nombre de contrôles préalables entrepris	p.v.	p.v.	p.v.
Nombre de contrôles préalables terminés	p.v.	p.v.	p.v.
Nombre d'audits terminés	p.v.	p.v.	p.v.
Nombre de vérifications terminées de la mise en œuvre des mesures fixées lors de l'audit	p.v.	p.v.	p.v.
Nombre de prises de position sur le traitement des données par l'administration	p.v.	p.v.	p.v.
Nombre de prises de position sur le traitement des données en dehors de l'administration	p.v.	p.v.	p.v.
Nombre de propositions motivées	p.v.	p.v.	p.v.

¹⁾ La migration vers un nouveau système de gestion électronique des affaires et la disparition de certaines possibilités d'évaluation qui en découle ont rendu la présentation des informations sur les prestations de 2018 impossible sauf engagement de moyens dis-

proportionnés. En application de l'article 130 OFP, les informations sur les prestations du PD ont été modifiées lors du processus de planification de 2020 avec effet immédiat.

13 Autorités judiciaires et Ministère public (JUS)

13.1 Aperçu des coûts et des rentrées financières par groupe de produits (budget 2021, solde II)

en millions CHF		Coûts	Recettes
Direction de la magistrature	-15.8		0.0
Juridictions civile et pénale	-93.0		24.1
Juridiction administrative	-16.5		1.5
Ministère public	-77.8		53.9

13.2 Soldes II des groupes de produits (comptabilité analytique d'exploitation)

en millions CHF	Compte 2019	Budget 2020	Budget 2021	2022	2023	Plan financier 2024
Direction de la magistrature	-9.5	-14.5	-15.8	-17.0	-15.9	-15.1
Juridictions civile et pénale	-58.9	-63.7	-68.9	-69.0	-67.1	-67.5
Juridiction administrative	-12.6	-15.0	-14.9	-15.0	-15.0	-15.1
Ministère public	-19.2	-24.2	-23.8	-23.9	-24.4	-24.6
Total	-100.3	-117.4	-123.6	-124.9	-122.5	-122.3

13.3 Priorités de développement de la Direction

Ces prochaines années, de nombreux changements sont prévus dans différents secteurs informatiques. Ces changements entraîneront pour tout le personnel des charges de projet et du travail d'adaptation. Dans ce contexte, les autorités judiciaires et le Ministère public envisagent, si l'occasion se présente, de vérifier les processus et de les aménager de manière plus efficace.

13.4 Compte de résultats

	Compte 2019	Budget 2020	Budget 2021	2022	2023	Plan financier 2024
Compte de résultats						
Charges	-199 907 989	-216 492 286	-223 144 950	-224 547 337	-221 601 488	-221 507 345
Modification		-8.3 %	-3.1 %	-0.6 %	1.3 %	0.0 %
Revenus	80 266 504	80 037 127	79 556 628	79 553 062	79 553 062	79 553 062
Modification		-0.3 %	-0.6 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %
Solde	-119 641 485	-136 455 159	-143 588 322	-144 994 275	-142 048 426	-141 954 283
Modification		-14.1 %	-5.2 %	-1.0 %	2.0 %	0.1 %
Charges						
30 Charges de personnel	-122 465 506	-129 464 502	-132 024 337	-132 420 012	-132 553 553	-133 318 180
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	-72 992 708	-80 975 070	-84 704 420	-85 279 820	-82 251 820	-81 270 370
33 Amortissements du patrimoine administratif	-155 020	-991 126	-659 520	-1 096 697	-1 219 226	-1 266 792
34 Charges financières	-43 032	-3 000	-74 000	-76 000	-76 000	-76 000
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	0	0	0	0	0	0
36 Charges de transfert	-123 830	-190 000	-190 000	-190 000	-190 000	-190 000
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	-4 127 893	-4 868 588	-5 492 673	-5 484 808	-5 310 889	-5 386 003
Revenus						
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Taxes	79 063 045	79 213 850	78 126 350	78 126 350	78 126 350	78 126 350
43 Revenus divers	999 957	666 000	1 258 000	1 258 000	1 258 000	1 258 000
44 Revenus financiers	0	0	0	0	0	0
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	0	0	0	0	0	0
46 Revenus de transfert	200 452	151 077	169 578	166 012	166 012	166 012
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
49 Imputations internes	3 050	6 200	2 700	2 700	2 700	2 700

Evolution du compte de résultats

Le budget 2021 clôture dans le compte de résultats avec un solde de CHF 143,6 millions. Par rapport aux comptes annuels 2019, le solde se péjore de CHF 23,9 millions. Les charges de biens services et marchandises, amortissements compris, présentent par rapport aux comptes annuels 2019 une péjoration de CHF 12,2 millions. En comparaison avec le budget 2020, le solde des charges de biens, services et marchandises se péjore de CHF 3,7 millions. Cette situation est principalement due aux divers projets TIC ainsi qu'à des

pertes sur créances plus élevées, resp. à une hausse de l'assistance judiciaire. La JUS est en outre tenue de participer aux coûts de l'assainissement prévu de l'Amthaus.

L'évolution des produits reste stable sur l'ensemble des années prévues, mis à part les charges de personnel qui augmentent légèrement.

13.5 Compte des investissements

	Compte 2019	Budget 2020	Budget 2021	2022	2023	Plan financier 2024
Compte des investissements						
Dépenses	-581 158	-530 000	-485 000	-390 000	-906 500	-393 000
Modification		8.8 %	8.5 %	19.6 %	-132.4 %	56.6 %
Recettes	0	0	0	0	0	0
Modification						
Solde	-581 158	-530 000	-485 000	-390 000	-906 500	-393 000
Modification		8.8 %	8.5 %	19.6 %	-132.4 %	56.6 %
Dépenses						
50 Immobilisations corporelles	-306 382	-310 000	-165 000	-193 000	-709 500	-193 000
51 Investissements pour le compte de tiers	0	0	0	0	0	0
52 Immobilisations incorporelles	-274 776	-220 000	-320 000	-197 000	-197 000	-200 000
54 Prêts	0	0	0	0	0	0
55 Participations et capital social	0	0	0	0	0	0
56 Propres subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0
57 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0	0
58 Investissements extraordinaires	0	0	0	0	0	0
59 Report au bilan	0	0	0	0	0	0
Recettes						
60 Transfert d'immobilisations corporelles dans le patrimoine financier	0	0	0	0	0	0
61 Remboursements	0	0	0	0	0	0
62 Transfert d'immobilisations incorporelles dans le patrimoine financier	0	0	0	0	0	0
63 Subventions d'investissement acquises	0	0	0	0	0	0
64 Remboursement de prêts	0	0	0	0	0	0
65 Transfert de participations	0	0	0	0	0	0
66 Remboursement de propres subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0
67 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0	0
68 Recettes d'investissement extraordinaires	0	0	0	0	0	0
69 Report au bilan	0	0	0	0	0	0

Evolution du compte des investissements

Par rapport au budget 2020, le compte des investissements 2021 présente une réduction minimale des coûts de KCHF 45. Les dépenses d'investissement prévues sont utilisées pour les applications

spécialisées et les connexions d'interfaces au projet cantonal ERP, ainsi que pour les installations d'audition par vidéo dans les salles de tribunal.

13.6 Evolution du nombre de postes à plein temps de l’JUS

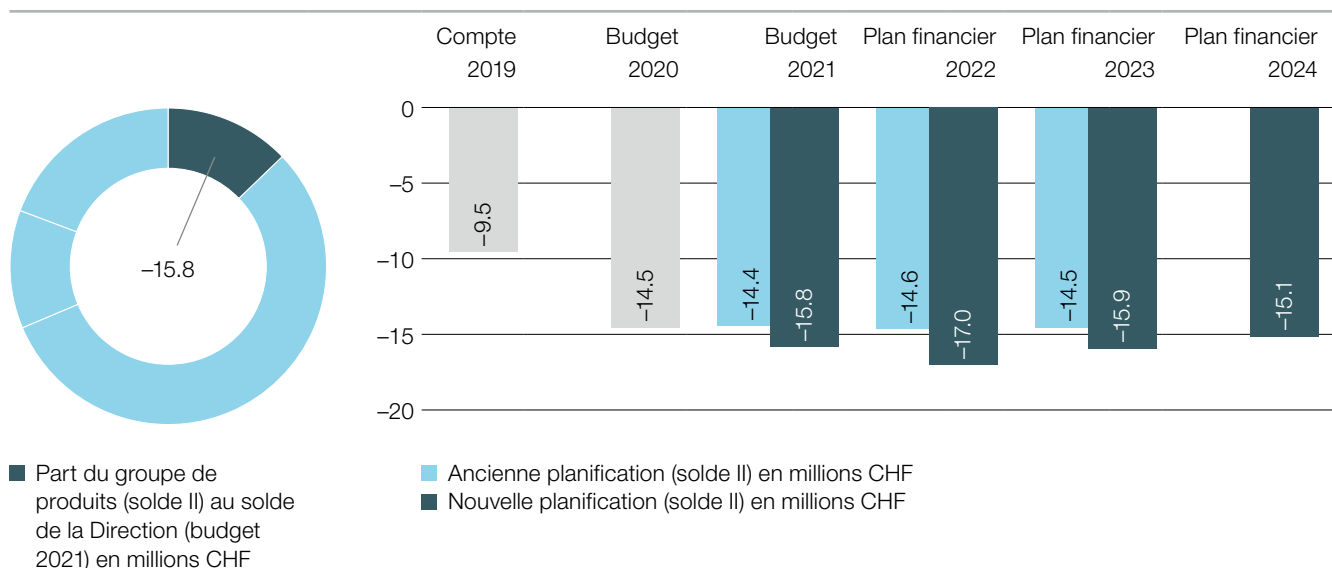
Effectif réel				Effectif cible	
2016	2017	2018	2019	2020	2021
746.5	741.0	740.8	747.7	770.5	775.0

Commentaire

Légère augmentation de l’effectif théorique en 2021 (+4.5 FTE), afin que les tâches principales de la justidiction civile et pénale puissent continuer à être accomplies à l’avenir.

13.7 Groupes de produits

13.7.1 Direction de la magistrature



Description

Organe commun à la Cour suprême, au Tribunal administratif et au Parquet général. Interlocutrice du Grand Conseil et du Conseil-exécutif pour toutes les questions ayant trait à la fois aux autorités judiciaires et au Ministère public. Coordination et pilotage dans les domaines des finances ainsi que prestations pour les autorités ju-

diciaires et le Ministère public. Etablissement du budget, du plan intégré « mission-financement » et du rapport de gestion, et défense de ces documents devant le Grand Conseil. Directives stratégiques applicables au personnel, aux finances et à la comptabilité ainsi qu'à la gestion de l'informatique, et controlling dans ces domaines.

Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte 2019	Budget 2020	Budget 2021	2022	2023	Plan financier 2024
(+) Rentrées financières	14 400	12 000	12 000	12 000	12 000	12 000
(-) Frais de personnel	-4 109 232	-4 684 238	-4 691 099	-4 766 199	-4 770 966	-4 809 091
(-) Coûts matériels	-5 189 411	-8 724 338	-10 359 343	-11 049 778	-9 877 159	-8 975 773
(-) Intérêts et amortissements standard	-236 171	-1 117 059	-791 693	-1 230 875	-1 316 796	-1 322 937
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0	0
Solde I (budget global)	-9 520 414	-14 513 635	-15 830 135	-17 034 852	-15 952 921	-15 095 801
(+) Recettes des subventions cantonales	0	0	0	0	0	0
(-) Coûts des subventions cantonales	0	0	0	0	0	0
(+) Rentrées fiscales et amendes	3 838	2 000	3 500	3 500	3 500	3 500
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	-9 516 576	-14 511 635	-15 826 635	-17 031 352	-15 949 421	-15 092 301
(+)/(-) Régularisations	145 604	218 761	231 887	199 369	173 918	140 349
Solde III (comptabilité financière)	-9 370 972	-14 292 874	-15 594 749	-16 831 983	-15 775 503	-14 951 952

Solde I budget global produits

	Compte 2019	Budget 2020	Budget 2021	2022	2023	Plan financier 2024
CHF Solde I des produits						
Soutien à la direction	-9 520 414	-14 513 635	-15 830 135	-17 034 852	-15 952 921	-15 095 801

Commentaire:

Modifications par rapport à la planification précédente

Le groupe de produits englobe les tâches de l'état-major des ressources de la Direction de la magistrature avec les priorités suivantes: soutien de la Direction de la magistrature dans le cadre de l'accomplissement de ses tâches principales en vertu de l'article 18 de la loi du 11 juin 2009 sur l'organisation des autorités judiciaires et du Ministère public (LOJM), coordination des ressources nécessaires à l'exécution des tâches centrales poursuite pénale et jurisprudence dans les domaines de l'informatique, des finances, de la comptabilité et du personnel, de l'encaissement des amendes et du Service de coordination chargé du casier judiciaire et ADN.

Le budget 2021 du groupe de produit clôture dans le solde I avec un montant de CHF 15,8 millions. Il en résulte une péjoration par rapport au plan intégré mission-financement 2021 de l'année précédente à hauteur de CHF 1,4 million.

Les frais de personnel de tous les domaines de l'état-major s'élèvent à CHF 4,7 millions. Il en résulte une amélioration par rapport au plan intégré mission-financement 2021 de l'année précédente de presque CHF 50 000. Les prescriptions concernant la politique du personnel constituent la raison principale de ces coûts moindres budgétés.

Les frais de biens, services et marchandises s'élèvent à CHF 10,4 millions. Il en résulte une péjoration par rapport au plan intégré mission-financement 2021 de l'année précédente à hauteur de CHF 1,9 million. Les dépenses en lien avec le projet «Nouveau système de gestion des dossiers (NeVo)» ainsi que d'autres coûts liés à des projets, notamment pour le projet Justitia 4.0 mené au niveau suisse (introduction dans toute la Suisse de la gestion électronique des dossiers dans le domaine de la justice) et pour le projet national HIJP (harmonisation de l'informatique dans la justice pénale) constituent la majeure partie des coûts supplémentaires budgétés.

Les intérêts et amortissements calculatoires budgétés sur le patrimoine administratif s'élèvent 0,8 million. Il en résulte une amélioration par rapport au plan intégré mission-financement 2021 de l'année précédente à hauteur de CHF 0,4 million. Contrairement à la planification de l'année précédente et conformément au déroulement du projet, la mise en service productive du projet «Nouveau système de gestion des dossiers (NeVo)» est prévue pour le milieu de l'année 2021.

Priorités de développement

L'introduction et la consolidation de la nouvelle application spécialisée du Ministère public sont prévues en cours d'année. Dans le domaine de la juridiction, le remplacement de la version 3 de l'application spécialisée Tribuna doit être planifié. Les autorités judiciaires et le Ministère public du canton de Berne collaborent en outre activement et à tous les niveaux au projet suisse concernant la numérisation de la justice (Justitia 4.0). L'optimisation des pro-

cessus de support pour l'ensemble de la justice constitue également une priorité.

Les domaines des finances et du personnel seront fortement sollicités dans le cadre du projet ERP. Les processus actuels doivent être revus et harmonisés. En cas d'exigences impératives, des solutions adéquates doivent être trouvées.

Chances et risques

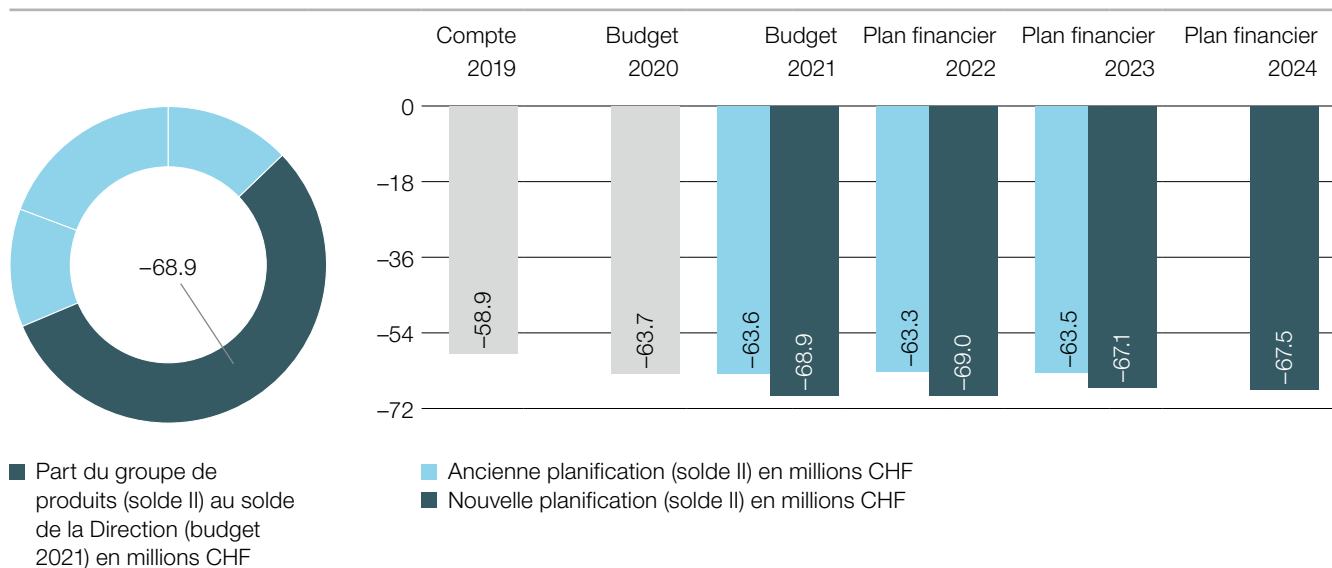
De nombreux projets informatiques novateurs à divers niveaux promettent davantage d'efficacité à moyen et long terme, mais entraînent momentanément une charge de travail élevée et à nouveau en hausse. En même temps, l'entretien des systèmes critiques actuellement en service ne doit pas être négligé. L'amélioration du

système de contrôle interne SCI permet de décrire des processus et d'identifier les risques qui en découlent. Les contrôles annuels des processus clés constituent des contrôles de qualité réguliers et des examens critiques des processus.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2018	Compte 2019	Évolution attendue
Enregistrement des jugements et des décisions ultérieures casier judiciaire	14 878	29 898	fluctuation
Effacement de données signalétiques (ADN compris)	8 847	8 731	fluctuation
Total factures établies sur la base d'amendes et de peines pécuniaires	88 263	85 691	fluctuation

13.7.2 Juridictions civile et pénale



Description

Jurisprudence de la Cour suprême, du Tribunal pénal économique du canton, du Tribunal cantonal des mineurs, des tribunaux régionaux, des tribunaux des mesures de contraintes et des autorités

de conciliation. Conseil juridique des autorités de conciliation et autres prestations de services de la Cour suprême.

Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte 2019	Budget 2020	Budget 2021	2022	2023	Plan financier 2024
(+) Rentrées financières	25 565 950	24 542 450	23 175 950	23 175 950	23 175 950	23 175 950
(-) Frais de personnel	-59 358 024	-62 681 547	-64 720 941	-64 859 827	-64 444 190	-64 838 789
(-) Coûts matériels	-26 172 321	-26 335 220	-28 157 550	-28 081 550	-26 582 650	-26 583 400
(-) Intérêts et amortissements standard	51 144	-51 967	-60 412	-84 202	-97 510	-110 937
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0	0
Solde I (budget global)	-59 913 250	-64 526 284	-69 762 953	-69 849 629	-67 948 401	-68 357 176
(+) Recettes des subventions cantonales	62 202	0	0	0	0	0
(-) Coûts des subventions cantonales	-66 180	-70 000	-70 000	-70 000	-70 000	-70 000
(+) Rentrées fiscales et amendes	987 029	875 980	886 480	886 480	886 480	886 480
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	-58 930 199	-63 720 304	-68 946 473	-69 033 149	-67 131 921	-67 540 696
(+)/(-) Régularisations	-9 311 566	-7 675 203	-8 204 763	-8 194 738	-7 692 587	-7 690 143
Solde III (comptabilité financière)	-68 241 764	-71 395 507	-77 151 236	-77 227 887	-74 824 508	-75 230 839

Solde I budget global produits

	Compte 2019	Budget 2020	Budget 2021	2022	2023	Plan financier 2024
CHF Solde I des produits						
Décision de la section pénale de la Cour suprême	-8 893 797	-8 037 366	-9 306 434	-9 204 176	-8 603 433	-8 660 172
Décision de la section civile de la Cour suprême	-4 316 363	-6 787 147	-8 295 210	-8 207 032	-7 656 182	-7 700 475
Examens d'avocat	-55 180	-94 255	-139 577	-135 087	-107 655	-109 065
Surveillance des avocats	-322 984	-374 525	-521 332	-515 936	-484 516	-487 172
Autres prestations de services Cour suprême	-7 325	9 662	-15 889	-15 195	-12 408	-13 015
Décision de droit civil première instance	-16 640 757	-22 443 579	-23 149 330	-23 295 736	-22 417 403	-22 565 630
Décision de droit pénal première instance	-22 097 120	-17 633 558	-19 245 880	-19 361 635	-19 450 598	-19 562 496
Décision de mesures de contraintes première instan	-1 132 657	-1 211 475	-1 035 185	-1 038 305	-1 047 721	-1 070 233
Procédure de conciliation	-5 565 738	-6 930 015	-6 417 343	-6 433 897	-6 507 835	-6 521 961
Conseil juridique de l'autorité de conciliation	-881 332	-1 024 025	-1 636 772	-1 642 630	-1 660 649	-1 666 956

Commentaire:

Modifications par rapport à la planification précédente

Ces prochaines années, les effets négatifs liés à la pandémie du Covid-19 sont susceptibles d'entraîner un nombre plus élevé de procédures judiciaires ainsi qu'un recours accru à l'assistance judiciaire. De plus, il existe un risque que davantage de créances doivent être amorties. Par rapport à la planification antérieure (plan financier 2021), les frais de personnel augmentent d'environ CHF 0,7 million et les frais de biens, services et marchandises de CHF 1,0 million en 2021 et 2022.

Le calcul des marges contributives de l'année de planification 2021 des juridictions civile et pénale présente au niveau du solde I (budget global) une perte de CHF 69,8 millions. Par rapport au plan financier 2021, la perte augmente de CHF 5,3 millions (+8,3%). Sur la base des valeurs empiriques rectifiées de 2018 et 2019, les recettes sont de CHF 1,4 million, soit de 5,6 % inférieures au montant qui a été prévu.

En raison de la complexité croissante de nombreuses procédures et de la charge de travail sensiblement plus élevée qui en résulte depuis un certain temps, 4,5 postes à plein temps de durée indéterminée ont été budgétés. Deux autres postes à plein temps sont prévus pour la réalisation du site Newweb jusqu'à fin 2021. Les

coûts supplémentaires qui en résultent s'élèvent à près de CHF 1,0 million. Avec les effets négatifs dus à la pandémie du Covid-19, les frais de personnel augmentent de CHF 1,7 million (+2,7%).

Les coûts de l'assistance judiciaire augmentent par rapport à la planification antérieure de CHF 1,6 million au total. Cette hausse est d'une part due à la couverture des risques liés à la pandémie du Covid-19 (CHF 1,0 mio) et, d'autre part, à l'adaptation en raison de l'évolution générale des affaires des années précédentes (CHF 0,6 mio). En 2021 et 2022, CHF 0,5 million par année sont budgétés pour le tri partiel des dossiers de procédure archivés des 70 dernières années. Au total, les frais de biens, services et marchandises enregistrent une charge supplémentaire de près de CHF 2,3 millions (+8,9%).

Seule une toute petite partie du budget peut être influencée. Les biens, services et marchandises ainsi que les recettes dépendent directement du nombre et du volume des procédures à traiter, ainsi que de la situation financière des parties. Ces paramètres ne peuvent être ni prévus ni influencés.

Priorités de développement

Les juridictions civile et pénale ont pu exercer leur tâche principale, à savoir rendre des décisions de droit civil et pénal (y compris

conseil juridique). Cette performance doit également être maintenue, malgré les exigences croissantes (cf. «Chances et risques»).

Chances et risques

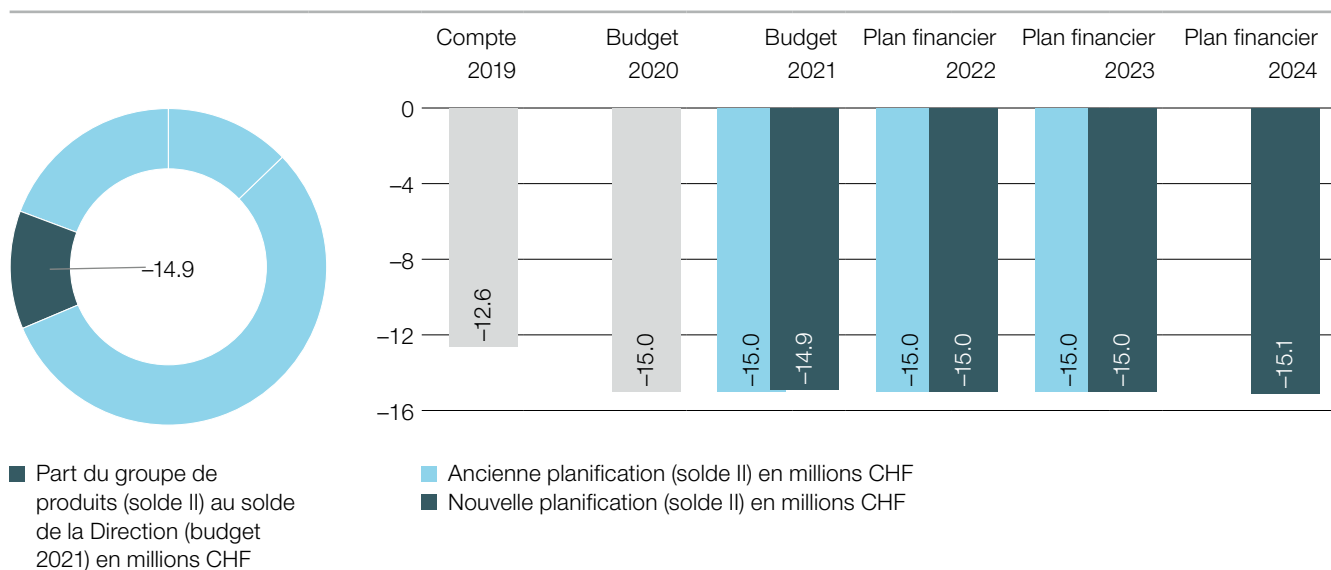
Les modifications légales et changements de pratique du Tribunal fédéral entraînent pour les juridictions civile et pénale des procédures nettement plus complexes. Cela ressort notamment de la durée de traitement de plus en plus longue de certains cas. Le comportement des parties entraîne une charge de travail supplé-

mentaire (p. ex. davantage d'assistance judiciaire gratuite, expertises supplémentaires). En conséquence, une augmentation des charges est attendue ces prochaines années dans le domaine des frais de personnel et des biens, services et marchandises.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2018	Compte 2019	Évolution attendue
Cour suprême Section pénale (Chambres pénales, Chambre de recours pénale): Nombre de procédures liquidées	1 050	1 100	stabilité
Cour suprême Section civile (Chambres civiles, Tribunal de commerce, Autorité cantonale de surveillance en matière de poursuite pour dettes et de faillite, Tribunal de protection de l'enfant et de l'adulte): Nombre de procédures liquidées	2 000	2 100	stabilité
Tribunaux régionaux procédures civiles: Nombre de procédures liquidées	21 200	20 900	stabilité
Tribunaux régionaux sections pénales, Tribunal pénal économique, Tribunal des mineurs: Nombre de procédures liquidées	3 150	3 050	stabilité
Tribunaux des mesures de contrainte (Tribunal cantonal des mesures de contrainte, tribunaux régionaux des mesures de contrainte): Nombre de procédures liquidées	2 400	2 350	stabilité
Autorités de conciliation (procédure de conciliation): Nombre de procédures liquidées	5 700	5 550	stabilité
Autorités de conciliation, conseils juridiques: Nombre de consultations juridiques	19 000	19 250	stabilité

13.7.3 Juridiction administrative



Description

Activités jurisprudentielles en droit public du Tribunal administratif, de la Commission des recours en matière fiscale, de la Commission de recours contre les mesures LCR, de la Commission d'estimation en matière d'expropriation, ainsi que de la Commission des améliorations foncières, dans le cadre de l'examen, sur recours ou sur

appel, de décisions et décisions sur recours rendues par les instances inférieures, ainsi que dans le cadre de leur compétence en tant qu'instance statuant sur action. Autres prestations de services des autorités de justice administrative.

Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte 2019	Budget 2020	Budget 2021	2022	2023	Plan financier 2024
(+) Rentrées financières	2 285 881	1 505 100	1 505 100	1 505 100	1 505 100	1 505 100
(-) Frais de personnel	-14 482 715	-15 498 243	-15 401 447	-15 440 156	-15 505 561	-15 556 026
(-) Coûts matériels	-428 904	-1 014 400	-1 076 599	-1 066 500	-1 039 100	-1 039 100
(-) Intérêts et amortissements standard	9	0	0	0	0	0
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0	0
Solde I (budget global)	-12 625 729	-15 007 543	-14 972 946	-15 001 556	-15 039 561	-15 090 026
(+) Recettes des subventions cantonales	0	0	0	0	0	0
(-) Coûts des subventions cantonales	0	0	0	0	0	0
(+) Rentrées fiscales et amendes	16 982	23 032	23 032	23 032	23 032	23 032
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	-12 608 747	-14 984 511	-14 949 914	-14 978 524	-15 016 529	-15 066 994
(+)/(-) Régularisations	-13 829	-64 300	-63 900	-63 900	-63 900	-63 900
Solde III (comptabilité financière)	-12 622 575	-15 048 811	-15 013 814	-15 042 424	-15 080 429	-15 130 894

Solde I budget global produits

	Compte 2019	Budget 2020	Budget 2021	2022	2023	Plan financier 2024
CHF Solde I des produits						
Jugement en droit administratif du Tribunal administratif	-4 543 606	-6 360 891	-5 642 942	-5 726 320	-5 748 777	-5 762 120
Jugement en droit des assurances sociales du Tribunal administratif	-6 171 699	-7 205 385	-7 013 729	-7 669 396	-7 698 998	-7 716 946
Autres prestations de services du Tribunal adminis	-27 402	1 120 100	363 561	1 120 100	1 120 100	1 120 100
Décision sur recours de la Commission des recours	-1 444 332	-2 093 415	-2 212 658	-2 252 231	-2 236 566	-2 251 889
Décision sur recours/sur opposition de la Commissi	-31 744	-78 744	-77 661	-78 892	-78 892	-78 892
Jugement de la Commission d'estimation en matière	-44 305	-68 544	-67 961	-69 192	-69 192	-69 192
mesures administratives prononcées en vertu de la loi sur la circulation routière	-362 641	-320 665	-321 557	-325 624	-327 236	-331 086

Commentaire:

Modifications par rapport à la planification précédente

Le solde du compte de contribution de couverture sera légèrement inférieur à 2020, dans une mesure d'environ CHF 0.03 mio. Les charges de personnel et les contributions sociales qui y sont liées diminuent d'environ CHF 0.1 mio. en raison de plusieurs fluctuations de personnel au niveau des juges. Simultanément, les charges budgétisées pour 2021 relatives aux biens, services et marchandises sont légèrement supérieures (plus CHF 0.06 mio.).

Pour 2021, des dépenses de l'ordre de CHF 16.5 mio. sont prévues au solde I. Elles se composent de CHF 15.4 mio. de charges de personnel et de CHF 1.1 mio. de charges relatives aux biens, services et marchandises.

Les produits attendus en 2021 seront comparables au budget 2020.

Priorités de développement

La juridiction administrative met l'accent sur l'accomplissement de sa tâche principale, à savoir la jurisprudence en matière de droit public.

Chances et risques

En raison de la crise du coronavirus, il y a lieu de s'attendre à des conséquences sur les prévisions établies l'année précédente quant aux chiffres de 2020 relatifs aux nouveaux cas et aux cas pendants. Ces conséquences seront vraisemblablement ressenties au moins jusqu'en 2021. Au vu des nouvelles prestations introduites par le droit d'urgence au niveau fédéral (en assurance-chômage et dans les allocations pour perte de gain), qui sont dans le domaine de compétence de la Cour des assurances sociales du Tribunal administratif, et des chiffres publiés à cet égard par la Confédération, qui font état d'un nombre à cinq chiffres de demandes de prestations dans chacun de ces domaines uniquement dans le canton de Berne, il y a lieu de s'attendre à un accroissement notable des

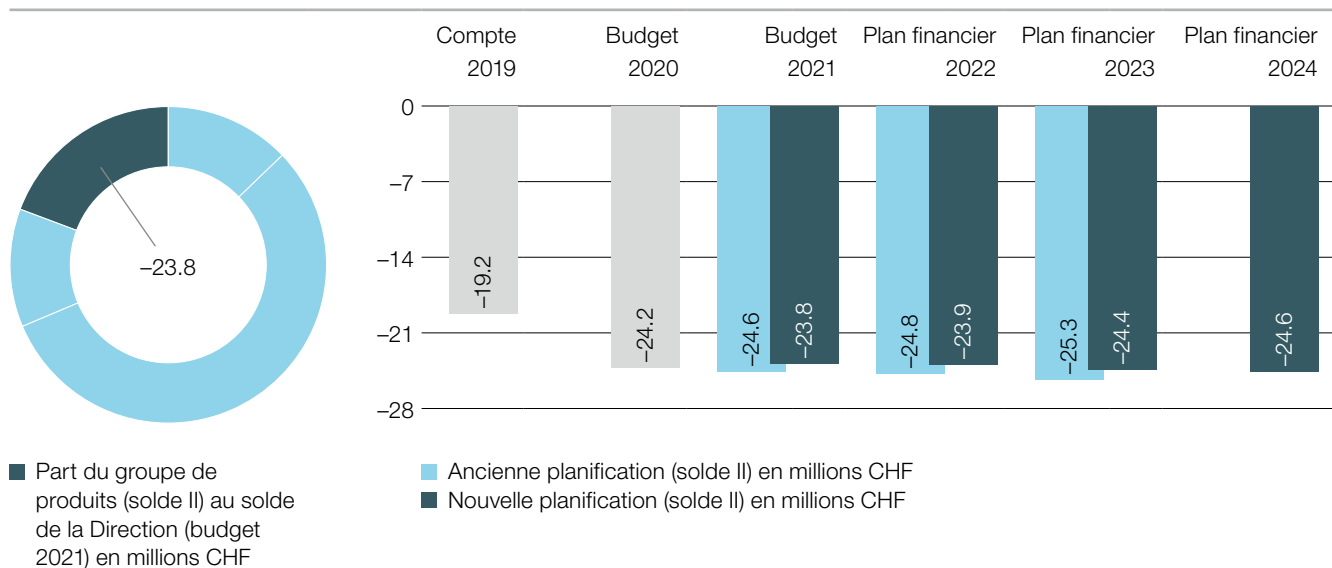
procédures au troisième trimestre 2020 et au début de l'année 2021. Une appréciation plus précise des conséquences pour la juridiction administrative n'est néanmoins pas possible pour le moment. Au niveau des cas liquidés, on peut actuellement s'attendre à un maintien du nombre de liquidations grâce à une adaptation rapide des processus de travail et à l'engagement hors du commun des collaboratrices et des collaborateurs.

Pour l'année budgétaire, la juridiction administrative s'attend à environ 2 900 nouveaux cas et à un nombre comparable de liquidations. Pour la fin de l'année 2021, il y a lieu de s'attendre à un report d'environ 1 600 cas pendant à 2022.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2018	Compte 2019	Évolution attendue
Procédures entrées (Nombre de procédures entrées au cours de l'exercice).	3 100	2 800	diminution
Procédures liquidées (Nombre de procédures liquidées au cours de l'exercice)	3 100	3 000	diminution
Procédures pendantes (Total des procédures pendantes au début de l'exercice plus les procédures entrées au cours de l'exercice moins les procédures liquidées).	2 100	1 600	augmentation

13.7.4 Ministère public



Description

Le Ministère public est responsable de l'exercice uniforme de l'action publique. Il représente les intérêts de la poursuite pénale bernoise lors de la détermination des compétences à raison de la matière et à raison du lieu vis-à-vis des autorités fédérales et vis-à-vis des autres cantons. Il conduit les procédures préliminaires, il poursuit les infractions dans le cadre d'une instruction pénale, il porte l'accusation puis la représente devant les tribunaux de première instance ainsi que dans la procédure de recours devant la

juridiction d'appel cantonale et devant le Tribunal fédéral. De plus, le Ministère public est responsable de l'exécution de la procédure d'ordonnance pénale et de l'édition de telles ordonnances. Dans les affaires pénales des mineurs, la responsabilité de l'exécution des peines et mesures de protection ordonnées qui concernent les mineurs et les jeunes adultes appartient au Ministère public des mineurs.

Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte 2019	Budget 2020	Budget 2021	2022	2023	Plan financier 2024
(+) Rentrées financières	22 887 660	25 596 000	25 394 000	25 394 000	25 394 000	25 394 000
(-) Frais de personnel	-44 471 963	-46 600 481	-47 210 856	-47 353 835	-47 832 840	-48 114 278
(-) Coûts matériels	-25 916 517	-30 523 393	-30 398 195	-30 366 896	-30 363 896	-30 358 196
(-) Intérêts et amortissements standard	-53 254	-56 329	-56 573	-6 875	-6 562	-3 163
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0	0
Solde I (budget global)	-47 554 074	-51 584 202	-52 271 624	-52 333 606	-52 809 299	-53 081 636
(+) Recettes des subventions cantonales	6 137	53 000	53 000	53 000	53 000	53 000
(-) Coûts des subventions cantonales	-57 650	-120 000	-120 000	-120 000	-120 000	-120 000
(+) Rentrées fiscales et amendes	28 361 392	27 424 000	28 500 000	28 500 000	28 500 000	28 500 000
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	-19 244 194	-24 227 202	-23 838 624	-23 900 606	-24 376 299	-24 648 636
(+)/(-) Régularisations	-10 161 978	-11 490 765	-11 989 900	-11 991 375	-11 991 688	-11 991 961
Solde III (comptabilité financière)	-29 406 173	-35 717 967	-35 828 524	-35 891 981	-36 367 986	-36 640 597

Solde I budget global produits

CHF Solde I des produits	Compte 2019	Budget 2020	Budget 2021	2022	2023	Plan financier 2024
Instruction	-37 690 760	-37 186 348	-37 174 340	-37 264 882	-37 553 262	-37 738 473
Mise en accusation	-530 801	-559 579	-602 484	-603 909	-609 526	-612 955
Procédure simplifiée	-27 785	-35 528	-18 115	-18 212	-18 270	-18 415
Procédure d'ordonnance pénale	8 170 313	6 795 776	5 806 558	5 767 677	5 629 158	5 578 186
Procédure de recours	-2 120 872	-2 755 266	-1 828 169	-1 797 130	-1 805 213	-1 810 320
Procédure de détermination de la juridiction à raison de la matière et à raison du lieu	-417 560	-1 402 101	-1 989 934	-1 957 404	-1 965 763	-1 970 289
Exécution des peines et mesures de protection applicables aux mineurs	-14 936 607	-16 441 156	-16 465 141	-16 459 747	-16 486 423	-16 509 370

Commentaire:

Modifications par rapport à la planification précédente

La planification du groupe de produit clôture dans le calcul des marges contributives avec un solde I de CHF 52,3 millions. Cela correspond à une légère péjoration du solde d'environ CHF 0,3 million par rapport au plan intégré mission-financement d'origine.

Des fonctions de formation supplémentaires ainsi que la hausse des cotisations d'épargne de l'employeur à la Caisse de pension CPB entraînent des coûts supplémentaires d'environ CHF 0,5 million, qui comprennent cependant aussi un poste de durée déterminée en lien avec le projet NeVo (Nouveau système de gestion des dossiers)/Rialto qui est planifié par précaution en vue de couvrir d'éventuelles charges de travail supplémentaires liées au projet dans le cadre du remplacement du système. Compte tenu des remboursements de prestations d'assurance/d'indemnités journalières, les frais de personnel sont dans l'ensemble finalement légèrement plus élevés que prévu à hauteur de CHF 0,2 million.

Dans les frais de biens, services et marchandises, des coûts moindres d'environ CHF 0,1 million sont attendus concernant les

honoraires pour la défense d'office ou l'assistance judiciaire. Par conséquent, les amortissements dans le domaine des pertes de créances effectives de l'assistance judiciaire gratuite sont également moins élevées. En contrepartie, il en résulte dans la même mesure une baisse des recettes concernant les remboursements de tiers.

Concernant les recettes, les émoluments pour les actes administratifs sont légèrement moins élevés que prévu d'environ CHF 0,2 million en raison de l'évolution des affaires. Concernant les produits dans le domaine des débours, une baisse de recettes de CHF 0,5 million est attendue. En contrepartie, compte tenu de l'évolution de la situation en matière d'amendes et de peines pécuniaires qui sont prises en compte dans le solde III, des recettes supplémentaires à hauteur de CHF 1,1 million sont attendues. Des recettes supplémentaires de CHF 0,6 million sont également prévues concernant les valeurs patrimoniales séquestrées.

Priorités de développement

Le projet NeVo/Rialto développe, en collaboration avec la police cantonale, une plateforme pour la gestion électronique des dossiers. Les applications spécialisées actuelles Tribuna et Jugis seront notamment remplacées par une application moderne. Cette nouvelle gestion des dossiers permettra un transfert automatisé des dossiers d'enquête de la police cantonale au Ministère public. Après l'introduction de l'application (probablement en 2021), une consolidation des processus et un examen des structures auront lieu.

La charge de travail des procureurs et procureuses varie toujours suivant les régions mais dans une mesure moins importante grâce aux mesures de compensation qui ont été prises. Elle reste cependant considérable. La situation du Ministère public du Jura ber-

nois-Seeland, par le passé particulièrement chargé, s'est améliorée grâce aux mesures prises; les pour cent de postes aménagés à cet effet pour une durée déterminée seront donc convertis en postes de durée indéterminée.

L'évolution stratégique du Ministère public prévoit un développement des ressources et du savoir-faire ainsi qu'une spécialisation centrale dans la lutte contre la cybercriminalité. De plus, des ressources et du savoir-faire sont mis à disposition et centralisés dans le domaine du droit pénal médical, de l'exécution de l'entraide judiciaire internationale et du recouvrement d'avoirs. La mise en œuvre de ce développement est prévue pour l'année 2020/2021; dans le domaine du droit pénal médical, elle a déjà eu lieu.

Chances et risques

Le Ministère public n'est pas en mesure d'influencer l'évolution des principaux postes de charges et de revenus (frais de procédure et d'instruction, en particulier frais éventuels inhérents à la protection

extraprocédurale des témoins, frais pour l'exécution des mesures de protection et des peines applicables aux mineurs, recettes des émoluments, débours, amendes, peines pécuniaires). Il est donc

conditionné par l'extérieur. Une augmentation des procédures conduit d'une part à une hausse des frais de procédure et d'instruction. D'autre part, les recettes provenant des ordonnances pénales peuvent avoir des effets positifs sur les finances.

Les frais relatifs aux mesures de surveillance dans le Service Surveillance de la correspondance par poste et télécommunication du DFJP (Service SCPT) ont été augmentés progressivement par la Confédération ces dernières années. La dernière hausse a eu lieu en 2020 et est donc intégrée dans les chiffres. Les autorités de poursuite pénale des cantons et les représentants de la Confédération continuent à négocier sur la future évolution des coûts et notamment sur la question de savoir si les services découlant des devoirs de collaborer doivent être totalement ou partiellement gratuits pour les autorités de poursuite pénale, ce qui déchargerait considérablement des cantons.

Outre la révision en cours du CPP en général, l'aménagement concret de la hausse des effectifs du corps de la police cantonale (mise en œuvre de la motion Wüthrich) aura notamment un effet sur l'endroit où, en raison de l'interdépendance des tâches entre le Ministère public et la police, la dotation et la répartition des ressources du Ministère public doit être adaptée de manière appropriée et efficace.

Les effets financiers dus à la crise du coronavirus sur l'année budgétaire ainsi que sur les années du plan financier, par exemple sous la forme de pertes de créances plus élevées, ne peuvent pas encore être définis précisément pour le Ministère public sur la base des données actuellement à disposition dans les comptes.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2018	Compte 2019	Évolution attendue
Nombre de dénonciations reçues	120 022	118 772	stabilité
Nombre d'instructions ouvertes	8 373	8 976	augmentation
Nombre d'instructions pendantes à la fin de l'année	4 311	4 727	augmentation
Nombre de procédures d'ordonnance pénale reçues sans instruction préalable	90 779	86 923	diminution
Nombre de procédures d'ordonnance pénale pendantes sans instruction préalable à la fin de l'année	15 478	14 339	stabilité

